22101582792

LES

ACCOUCHEMENTS

A LA COUR

IMPRIMERIE LEMALE ET Cie, HAVRE

LES
ACCOUCHEMENTS
A LA COUR

PAR

G.-J. WITKOWSKI

DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE PARIS
OFFICIER D'ACADÉMIE

OUVRAGE COMPRENANT :

Les six couches de Marie de Médicis par Loyse Bourgeois,
et la naissance des enfants de France par Deneux.

ILLUSTRÉ DE 208 FIGURES

(Mss. N° 6878. A. F. Bibliothèque nationale)

PARIS
G. STEINHEIL, ÉDITEUR
2, RUE CASIMIR-DELAVIGNE, 2

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

AVANT-PROPOS

Ce volume forme la suite naturelle de notre *Histoire des accouchements chez tous les peuples* (1). Comme son titre l'indique, il comprend, avant tout, les incidents curieux et les singularités observés pendant la grossesse ou l'accouchement des souveraines ; nous y notons aussi le cérémonial particulier à leurs couches, ainsi que les fêtes et réjouissances relatives à la naissance des Dauphins. Nous avons réservé une large place aux souveraines de la main gauche, c'est-à-dire aux maîtresses de nos monarques volages. Enfin, dans un appendice terminal, nous avons réuni quelques notes sur les célébrités cosmopolites qui ont présenté, à leur entrée dans le monde, une particularité digne d'être signalée.

Certes, aux yeux du médecin, la naissance d'un marchand de contremarques ou d'un garçon serrurier peut offrir, dans ses détails, autant et plus d'intérêt que celle d'un potentat ou d'un futur académicien ; malheureusement, ces industriels vulgaires n'ont pas eu leurs Plutarques ; comme nous voulons, dans ce volume, surtout faire de l'anecdote, nous ne citerons que des personnages célèbres à divers titres, les seuls dont s'occupent les ramasseurs de miettes historiques.

(1) Deux vol. in-8° contenant 1584 fig.

Naturellement, nous parlerons d'abord des anciens ; viendront ensuite les étrangers, puis enfin les Français.

Le lecteur nous trouvera un peu long, peut-être ; qu'il nous pardonne pour quelques détails intéressants et, croyons-nous, assez peu ou mal connus. Ainsi, nous n'avons pas craint de reproduire *in extenso* les *Six couches de Marie de Médicis* par Loyse Bourgeois : l'intérêt de l'ouvrage et aussi sa rareté nous ont décidé à le mettre sous la main de tous.

De même, nous nous sommes longuement étendu sur les *accouchements de la Duchesse de Berry*, en citant les passages les plus intéressants des volumineux Mémoires de Deneux, dont nous possédons le manuscrit ; nous avons voulu faire profiter le public de ces curieux documents, inédits pour la plupart, qui appartiennent aussi bien à l'histoire qu'à l'obstétrique.

LES ACCOUCHEMENTS
A LA COUR

CHAPITRE PREMIER

CÉRÉMONIES, RÉJOUISSANCES ET PARTICULARITÉS CURIEUSES OBSERVÉES A LA NAISSANCE DES MONARQUES DANS L'ANTIQUITÉ

Personnages mythiques ou légendaires. — Sur la naissance de certains personnages mythiques ou légendaires, les anciens racontaient nombre de fables ; nous en avons cité quelques-unes dans notre *Obstétrique mythologique* (1) ; d'ailleurs, tous ces héros sont de même authenticité que le Roquetaillade et le Croquemouche dont parle Rabelais, nés, l'un du talon de sa mère, l'autre de la pantoufle de sa nourrice.

Les légendes latines étaient moins riches que la mythologie hellénique en récits de ce genre ; il n'y a rien d'extraordinaire dans la naissance gémellaire de Romulus et de Rémus ; on ne peut remarquer que la qualité du père, un dieu, et celle de la nourrice, une louve (fig. 1) (2).

(1) Voir *Les accouchements chez tous les peuples.*

(2) Cette légende est calquée sur celle de Cyrus. « L'Astyage d'Hérodote, écrit Michelet, craignait que sa fille Mandane ne lui donnât un fils. L'Amulius de Tite-Live craint que sa mère Ilia ne lui donne un arrière-neveu. Tous deux sont également trompés. Romulus est nourri par une louve, Cyrus par une chienne.

Tous les écoliers connaissent la contestation qui s'éleva entre les deux frères. « Ils étaient jumeaux, et la prérogative de l'âge ne pouvait décider entre eux. Ils remirent donc aux divinités tutélaires de ces lieux le soin de désigner, par des augures, celui qui

Fig. 1. — Rémus et Romulus allaités par une louve, d'après un camée antique.

devait donner son nom et des lois à la nouvelle ville, et se retirèrent, Romulus sur le mont Palatin, Rémus sur l'Aventin, pour y tracer l'enceinte augurale. Le premier augure fut, dit-on, pour Rémus; c'étaient six vautours; il venait de l'annoncer, lorsque Romulus en vit le double, et chacun fut salué roi par les siens; les uns tiraient leur droit de la priorité, les autres du nombre des oiseaux » (1).

Les Spartiates eurent recours à un autre moyen, plus naturel, pour découvrir l'aîné des deux jumeaux qu'Egine avait mis au monde, et en faire un roi. Leur mère, voulant les voir tous les deux sur le trône, se refusa de déclarer celui qui était né le premier. Mais on considéra comme l'aîné celui qu'Egine avait l'habitude d'allaiter le premier. Les anciens pensaient que cette

(1) Tite-Live, I.

préférence maternelle s'observait même chez les femelles des animaux ; Elien la signale chez la truie (1).

Onéirocritie tocologique. — On sait que l'histoire grecque est farcie de songes, tout comme le répertoire de nos tragédies classiques. A propos de Cyrus, Hérodote, interprété par le vieux Pierre Saliat, nous raconte ce qui suit : « Astyage eut une fille nommée Mandane, de laquelle il eut une vision en dormant, et lui sembla qu'il la voyoit uriner en si grande abondance qu'elle emplissoit toute la ville d'Ecbatane, et de là venoit arroser et inonder toute l'Asie. Il proposa cette vision à aucuns mages et interprètes des songes, et fut effrayé de ce qu'il apprit d'eux... Mandane ayant épousé Cambyse (2), la première année de leur mariage, Astyage eut une autre vision, et songea qu'il voyoit sortir des parties honteuses de sa fille une vigne qui s'épandoit par toute l'Asie. Il proposa, comme dessus, la chose aux interprètes des songes, et les ayant ouïs, envoya quérir sa fille qui étoit en Perse, et qui ja étoit enceinte. Elle venue, il la fit garder soigneusement, délibérant faire mourir ce qui étoit autour d'elle, à cause que les mages lui avoient dit que le fils de sa fille quelque jour régneroit en son lieu. » Une fille dont le pouvoir hydraulique l'emporte sur celui de Gargantua et de sa jument, une fille faisant concurrence au Médoc et au Clos-Vougeot ! Il y avait, en effet, de quoi s'émouvoir. Astyage « ne s'endormit pas là-dessus » ; mais chacun sait comment il fut trompé par Harpage.

Agaristé, mère de Périclès, crut, dans un songe, qu'elle accouchait d'un lion. Morphée voulait-il, comme le pense Plutarque, la prévenir que son fils, par un chef énorme, serait semblable à la

(1) L'histoire d'Écosse présente une contestation semblable à celle de Rémus et de Romulus. Le duc d'Alban prétendait au trône, alléguant qu'il était l'aîné comme étant venu au monde le premier ; mais son frère ne reconnut pas son droit d'aînesse et le duc obtint par les armes ce que sa nature lui contestait ; c'était déjà la première application de la fameuse devise « la force prime le droit ». Il eut le sceptre, par violence, comme Jacob avait eu, par ruse, la bénédiction.

(2) Le fécond Cambyse eut, de sa femme Roxane, un enfant sans tête, un monstre acéphale. Les mages, consultés sur ce prodige, prédirent à Cambyse qu'il n'aurait pas de successeur né de lui.

Héliodore cite une autre anomalie à propos de Persina, reine d'Éthiopie. « Elle conceut, dit Ambroise Paré, du roy Hydustes, tous deux Ethiopiens, une fille qui estoit blanche et ce par l'imagination qu'elle attira de la semblance de la belle Andromeda, dont elle avoit la peinture devant ses yeux pendant les embrassements desquels elle devint grosse. » Nous donnons plusieurs exemples semblables dans notre *Génération humaine* et nous reconnaissons que ces cas, assez fréquents, sont parfaitement explicables... par l'intervention d'un tiers complaisant.

bête que les Arabes surnomment le *seigneur à la grosse tête ?* Voulait-il lui indiquer qu'il aurait la puissance des lions ?

Des songes précèdent aussi la naissance d'Alexandre. Avant même que son mariage avec Philippe fut consommé, Olympias, la mère du conquérant, avait songé que la foudre lui était tombée dans le ventre ; mais peut-être n'y avait-il là qu'une allusion indiscrète à son futur époux. Plus tard, Philippe eut un songe à son tour; écoutons le Plutarque d'Amyot : « Philippus songea qu'il scelloit le ventre de sa femme, et que l'engraveure du scel dont il le scelloit, estoit la figure du Lion (1). Si interpreterent les autres devins que ce songe l'admonestoit qu'il devoit soigneusement avoir l'œil sur sa femme ; mais un Aristander Telmesien respondit, que c'estoit à dire que sa femme estoit enceinte : pour ce, dit-il, qu'on ne scelle point un vase où il n'y a rien dedans, et qu'elle estoit grosse d'un fils qui auroit cœur de Lion. »

Les contes sur la naissance d'Alexandre sont infinis : « On dit aussi que, comme elle dormoit en son lict, on aperceut un grand serpent (2), estendu tout au long d'elle, qui fut cause principale, à ce qu'on présume, de refroidir l'amour que luy portoit et les caresses que lui faisoit son mari, de manière qu'il n'alloit plus si souvent coucher avec elle, fust ou pour ce qu'il eust peur qu'elle ne luy fist quelques charmes et quelques sorcelleries, ou qu'il se reputast indigne d'avoir sa compagnie, ayant opinion qu'elle fust aimée et possedée de quelque Dieu ». Un lion et un serpent ! A Alexandre, plutôt qu'à M. Jourdain convient le *turc* de Cléonte : *Oustin yoc catamalequi basum base alla moram*, que le ciel vous donne la force des lions et la prudence des serpents !

Quoi qu'il en soit du saurien qui se glissait impudemment à la place du roi Philippe, Alexandre, tout disciple d'Aristote qu'il était, se déclarait volontiers fils de Zeus Ammon ; et Olympias, qui savait fort bien n'avoir jamais « eu compagnie » que d'un macédonien borgne ou, à l'occasion, de quelque robuste soldat de la garde, se moquait du grand homme. Alexandre commençait une lettre en ces termes : *Le roi Alexandre, fils de Jupiter Ammon, à Olympias, sa mère, salut.* Olympias répondait : *Tu m'obligeras,*

(1) Alexandrie fut appelée Léontopolis à cause de ce cachet imprimé sur le ventre d'Olympias.

(2) Il paraît qu'autrefois les environs de Pella, capitale de la Macédoine, étaient remplis de serpents gigantesques mais inoffensifs : « Ils dormaient auprès des enfants sans leur faire aucun mal et même tetaient les femmes qui voulaient bien s'y prêter ». C'est, sans doute, un serpent de cette espèce qui, trouvé dans le lit d'Olympias, donna lieu à la fable de la naissance miraculeuse d'Alexandre.

mon fils, de garder le silence, de ne pas me dénoncer à Junon ; cette déesse m'accablera de sa vengeance, si elle apprend que j'ai été sa rivale (1). Qui fut sot ? Malheureusement pour la cervelle du conquérant, la platitude des courtisans était ingénieuse à servir la folie du maître.

Alexandre était né le jour même où brûla le temple d'Ephèse : « Il ne faut pas, disait Hégésias de Magnésie, s'esmerveiller comme Diane laissa alors brusler son temple, pour ce qu'elle estoit assez empechée à entendre, comme sage-femme, à l'enfantement et à la naissance d'Alexandre : mais il est bien vray que tous les Prestres, Devins et Prophetes qui lors estoient en Ephese, estimans que cest embrasement du temple estoit certain présage de quelque autre grand inconvénient, s'en coururent comme forcenez par la ville, battans leurs visages, en criant que ce jour là il estoit né quelque grand malheur et quelque grande peste pour l'Asie » (2).

Ce n'est point tout : le latiniste J. Freinshemius, dans ses *Suppléments à Quinte-Curce*, s'est plu à relever tous les prodiges qui accompagnèrent la venue au monde d'un héros si fameux : coïncidences extraordinaires, éclats de tonnerre, coups de foudre, vols d'aigle, tout y est.

Les Romains, esprits terre-à-terre, n'eurent pas de ces belles imaginations ; les Fabius, les Paul-Emile naissent sans plus de façon que le dernier centurion de leurs armées ; la mère de Cicéron le met au monde sans douleur, et, sur la naissance du divin orateur, voilà tout ce que nous conte Plutarque.

Si, d'après Virgile, des prodiges ont annoncé la mort de Jules César, pas un n'a signalé sa naissance (3). Les empereurs, grands et petits, bons et mauvais, naissent tous avec une banalité désespérante. Quand Néron vint au monde, son père Domitius, qui se connaissait et qui connaissait sa femme Agrippine, se contente de dire : « De nous deux il ne peut naître qu'un monstre » (4). Pourtant quel beau motif de songe : un prince assassin de sa femme et de son frère, parricide, incendiaire et artiste ! Et ensuite, dans Suétone, rien sinon un méchant horoscope de Vitellius ; l'*Histoire Auguste* ne nous donne qu'un songe : quand Faustine, la femme indigne du philosophe Marc-Aurèle, était enceinte de Commode et de son frère, elle crut, durant son sommeil, enfanter

(1) Aulu-Gelle, XIII, 4.
(2) Plutarque, trad. Amyot.
(3) On a dit, il est vrai, qu'il demeura près d'une année dans le sein de sa mère.
(4) Suétone.

deux serpents dont l'un était d'une férocité redoutable. Le père de Pertinax, un honnête marchand de bois, était trop mince personnage pour avoir un songe; mais à l'heure où naissait le futur empereur, un jeune poulain monta sur le toit, puis en tomba et s'assomma. Inquiet, le père alla trouver le chaldéen du voisinage qui promit à l'enfant de magnifiques destinées; le marchand de bois retourna chez lui, haussant les épaules et regrettant son argent.

Philologie et gastrotomie. — Si l'on en croit Pline le Naturaliste, c'était un heureux présage que de venir au monde par l'opération césarienne. Que l'enfant s'en trouvât bien, peut-être; mais la mère ? Naquirent de cette façon : Scipion l'Africain, les Manlius des guerres Puniques et le premier des Césars. Ce détail nous amène à rechercher s'il y a quelque rapport entre ce nom fameux et l'adjectif qui, joint au substantif opération, désigne vulgairement la gastrotomie appliquée à l'extraction des fœtus.

D'après Spartien (1), certains étymologistes dérivaient le nom des Césars du mot *cæsa* qui signifiait *éléphant* en mauritanien, à moins que ce ne fût en punique; d'autres le rattachaient à *cæsaries* (2), belle chevelure, ou à l'adjectif *cæsius*, gris bleu, en parlant des yeux. Il est beaucoup plus vraisemblable que ce *cognomen*, comme celui de *cæso*, fut tout d'abord donné à des enfants que l'on tirait du sein de leur mère par une incision, dite plus tard césarienne (*cædere*, *cæsus*). Pline se range à cette opinion : *primus Cæsarum a cæso matris utero dictus*. Nous remarquons en passant que plusieurs écrivains ont appliqué fort légèrement ce passage à Caius Julius Cæsar, le conquérant des Gaules. Bayle, après Zonaras, les a critiqués; mais Bayle a tort d'invoquer comme raison ce fait qu'Aurélie ne mourut que durant la guerre contre les Gaulois; Aurélie n'aurait-elle pu survivre à l'opération? Il était plus simple de faire remarquer que le père et l'aïeul du dictateur portaient le même surnom que lui. Sur cette question, l'on peut consulter le très docte Jean Mathias Glardorpius, en son traité *De familiâ gentis Juliæ ;* c'est très savant et extraordinairement ennuyeux.

Sur Agrippa et sa femme Julie. — Si l'enfant extrait par

(1) *Histoire Auguste.*

(2) Le surnom eût été ironique pour le grand César, le *polisson chauve*, comme l'appelaient ses soldats.

l'opération césarienne avait chance d'être heureux, toutes les infortunes attendaient ceux qui se présentaient par les pieds ; le surnom d'Agrippa (1) leur venait de cette particularité : *Agrippa ut ægre partus*, dit Pline, étymologiste aussi ingénieux que notre Ménage. Vipsanius Agrippa, le gendre d'Auguste, aurait seul échappé à la loi commune. Et encore que d'accrocs à son bonheur ! Il fut épargné par la guerre, mais souffrit longtemps de nous ne savons quel mal aux pieds et mourut dans la force de l'âge ; il fut gendre de celui qui gouvernait le monde entier, mais le monde entier, et peut-être celui qui le gouvernait, le sganarellisèrent. Sa femme fut, on le sait, une fieffée et rusée coquine, plus impudente que les chiennes de nos carrefours ; au moins celles-ci, comme toutes les « bestes n'endurent jamais sus leurs ventrées le masle masculant », tandis que Julie, à qui l'on demandait pourquoi, malgré d'innombrables infidélités, tous ses enfants ressemblaient à Agrippa, répondit : « Eh ! je ne prends de passagers qu'une fois la barque pleine » (2). Ce qui justifie l'opinion de Laurent Joubert qui avance « qu'une femme est toujours de bon appointement, et se trouve, en tout temps, preste de bien faire, voire fust-elle grosse jusqu'à la gorge ».

Avec une épouse de telle humeur, Agrippa fit-il mentir la croyance populaire ? Un descendant d'Agrippa par les femmes, l'aimable Néron, se présenta de même façon à sa naissance. Il se tua, et c'est la meilleure action de sa vie.

Naissance de Tibère ou l'auguste couveuse. — Livie, étant enceinte de Tibère, désirait ardemment un fils ; pour savoir si ses vœux seraient accomplis, elle plaça un œuf dans son sein ; lorsqu'elle était obligée de le quitter, elle le confiait à une nourrice. L'augure fut heureux ; elle eut un coq de son œuf et un enfant mâle de son mari.

Remarquons que ce même Tibère aurait dû à sa nourrice un de ses moindres défauts. Il était ivrogne au point que les soldats,

(1) Quand une femme enceinte de deux jumeaux se délivrait de l'un par une fausse couche et conduisait l'autre à terme, on donnait à ce dernier le nom de *Vopiscus*. Ces cas de superfétation, admis par les anciens, ne sont pas reconnus exacts par les modernes. Le sens étymologique du mot est inconnu.

(2) La nièce et concubine de Domitien fut d'ailleurs la victime de ses débordements : elle mourut d'un avortement qu'elle avait l'habitude de provoquer au début de ses fréquentes grossesses. Marion de Lorme, qui avait suivi le même exemple, eut le même sort : en voulant arrêter le cours de sa dernière grossesse, elle prit une trop forte dose d'antimoine et mourut empoisonnée.

qui déjà charmaient volontiers les loisirs de garnison par la culture du calembour, avaient changé son som de *Caius Tiberus Nero* en *Caldius Biberius Mero*, quelque chose comme l'*Échauffé Biberon Sans-Eau*. On sait que les anciens accordaient au lait le pouvoir de communiquer au nourrisson les qualités ou les vices de la nourrice. C'est en vertu de ce préjugé, qu'ils attribuaient au lait de la louve la tendance au vol de Romulus et de Rémus; ils expliquaient de même la férocité de Caligula et la cruauté de Néron (1).

Sur Antoninus Diadumenus. — Nous avons cité ailleurs (2) le cas du fils que l'impératrice Cesonia Celsa donna à l'empereur Macrin.

Les grands dignitaires voyaient dans la coiffe qui le couvrait le présage d'une haute destinée. Or il arriva qu'après la mort de son père, il fut proscrit et mis à mort. Il est possible que, cette fois encore, l'exception confirme la règle, mais c'est un terrible exemple à citer contre le préjugé qui regarde « la coiffe » comme un porte-bonheur.

Une belle-sœur abominable. — L'empereur Constance, fils de Constantin, dit le Grand, avait pour femme Eusébie ; la sœur de son mari, Hélène, avait épousé Julien, cet homme d'esprit que des imbéciles appellent l'Apostat. Eusébie était jalouse de la fécondité d'Hélène et Ammien Marcellin, historien véridique, assure que l'impératrice gagna la sage-femme qui devait accoucher sa belle-sœur et lui fit promettre de faire mourir l'enfant, en coupant trop court le cordon ombilical, *præsecto plusquam convenerat umbilico*. Était-ce bien la peine d'être la bru de celui qui établit le christianisme sur le trône des Césars ?

Coutumes observées chez les Romains. — A la naissance de leurs enfants, les Empereurs romains, avec l'assentiment du Sénat, (SENATVS CONSVLTV) (S. C.), faisaient frapper des médailles commémoratives et donnaient des réjouissances publiques. Une médaille antique (fig. 2, 3) représente, au dire de Thomas Bartholin, l'allégresse du peuple à l'un des accouchements de Faustine, femme d'Antonin le Pieux (3). Les médailles destinées à célébrer

(1) D'après le mot de son père (V. p. 5, note 1), la cruauté de Néron n'aurait été qu'un fait d'hérédité.

(2) V. *L'histoire des accouchements*.

(3) L'abbé Séguin pense que cette scène représente la naissance de Jupiter : ce

ces naissances étaient ordinairement dédiées à Junon Lucine (fig. 4, 5), à laquelle on donnait les traits de la souveraine ;

Fig. 2.

Fig. 3.

souvent elles indiquaient le nombre des enfants (1). Cette particularité s'observe surtout sous le règne de Marc Aurèle, pour célé-

Fig. 4.

Fig. 5.

brer les exploits de sa trop féconde et volage épouse, Faustine la

Dieu est promené en maillot au milieu des Curètes et des Corybantes, chargés par Rhéa de jouer du tympanum et de la flûte pour empêcher Saturne d'entendre les cris de l'enfant.

(1) Cette coutume s'est perpétuée en Italie et de là s'est propagée dans les autres nations de l'Europe ; nous en retrouverons de nombreux exemples en France.

jeune. Sur l'une de ces médailles (fig. 7) se trouvent les jumeaux Commode et Antoninus Geminus; sur d'autres, on voit trois (fig. 5), quatre (fig. 8) et même six enfants (fig. 9) : ces derniers représentent trois garçons, L. Verus Cæsar avec les jumeaux dont nous venons de parler et trois filles, Lucilla, Fadilla et Faustina.

Fig. 6.

Fig. 7.

Quelquefois on érigeait des statues avec des inscriptions votives, ou bien on élevait des temples; Tacite nous apprend, dans le XVe livre de ses *Annales*, qu'une fille étant née à Néron, on éleva un temple à la déesse de la Fécondité. C'est aussi à l'occasion de

Fig. 8.

Fig 9.

cette naissance, que le Sénat offrit au temple de Jupiter Capitolin deux statues en or, représentant la Fortune. Suétone, voulant établir le lieu natal de Caligula, fait mention d'un autel qui était encore dressé dans l'endroit, avec l'inscription suivante : OB AGRIPPINÆ PVERPERIVM.

La famille des Césars avait coutume de mettre les princes qui venaient de naître dans une écaille de tortue, pour y être lavés.

« Or le petit Albinus étant né, raconte Capitolinus (1), un pêcheur apporta à son père une tortue de grandeur énorme. Le père qui était un homme instruit, prit cela pour un présage ; il fit vider la tortue et ordonna qu'on lavât l'enfant avec de l'eau chaude dans cette écaille ».

(1) *Histoire Auguste.*

CHAPITRE II

MOYEN AGE ET TEMPS MODERNES

I. — COURS ÉTRANGÈRES

Angleterre. — Les femmes de Henri VIII. — Un jour, Anne de Boleyn, seconde femme de Henri VIII, entrant inopinément dans une salle du palais, aperçut Jeanne Seymour sur les genoux du roi ; elle en éprouva une émotion si vive qu'elle accoucha, avant terme, d'un fils mort-né. Ayant cessé de plaire, elle fut accusée, sinon convaincue, d'inceste avec son frère et eut la tête tranchée. Elle était, paraît-il, sexdigitaire et, de plus, pourvue d'une mamelle supplémentaire. Cette profusion de charmes n'eut pas le pouvoir d'attendrir son volage époux, alors dans toute la violence de son amour pour Jeanne Seymour.

Celle-ci devint donc la troisième femme de Henri VIII ; elle ne profita pas longtemps de son triomphe. Douze jours après avoir donné le jour à Édouard VI, elle rendit le dernier soupir. Le docteur Robert Harris la fait mourir de faim, ce qui est bien peu probable. Jeanne, d'une santé délicate, succomba vraisemblablement à une fièvre puerpuérale. Suivant d'autres auteurs, elle aurait péri victime de la première opération césarienne pratiquée sur une femme vivante. Malgré les vers indignés que l'auteur de la *Luciniade* a écrits sur ce sujet, le fait est complètement faux.

Sur Jacques Ier. — Les caricatures du temps représentent souvent Jacques Ier avec un fourreau sans épée ; la vue d'une arme de ce genre lui causait, en effet, une frayeur indicible ; c'est

au point qu'il n'osait même pas donner l'investiture à un chevalier (1). A cette crainte, on attribuait comme cause l'épouvante qui frappa Marie Stuart quand, enceinte de Jacques Ier, elle vit assassiner sous ses yeux David Rizzio, son musicien.

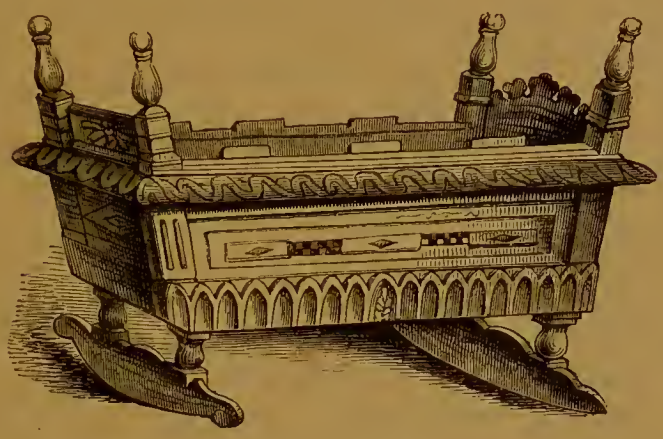

Fig. 10. — Berceau de Jacques Ier.

Ce même Jacques Ier fut couronné à l'âge où les enfants ont d'ordinaire un béguin pour tout diadème ; il avait treize mois quand, le 29 juillet 1567, le comte de Mar, son gouverneur, le fit transporter de son berceau au trône préparé dans l'église de Stirling, pour qu'il entendit l'acte d'abdication de sa mère. Après la cérémonie, l'enfant repassa du trône à son berceau (fig. 10). Quelle avait été sa tenue pendant la lecture de l'acte qui le faisait roi ? L'histoire n'en dit rien.

Sur Henriette de France. — Avant d'épouser Charles Ier, la sœur de Louis XIII aurait été soumise à une épreuve singulière ; elle aurait été déshabillée et visitée par des matrones, en présence d'une commission de dames anglaises ; on voulait reconnaître si sa conformation promettait des héritiers au trône d'Angleterre. Louis XIII aurait ainsi voulu que Charles Ier eut, dans cette circonstance, une garantie qu'exigeaient autrefois les rois de France et qu'il regrettait de ne pas avoir exigée pour son

(1) Le chevalier d'Igby raconte « qu'il ne put douter de la chose, quand il fut fait chevalier ; car ce prince, lui ayant touché l'épaule de l'épée, il la lui porta droit au visage, et l'en eût même blessé si quelqu'un ne l'eût conduite adroitement où il fallait » *Disc. touchant la guérison des plaies par la poudre de sympathie*, in-12, Bruxelles, 1678.

compte. En effet, Froissard, en parlant de cette formalité, remplie par ordre de Charles VI, auprès d'Isabeau de Bavière, dit dans son vieux langage : « Il est d'usage, quelque dame ou fille de haut seigneur que ce soit, qu'elle soit regardée ou avisée toute nue par les dames, pour savoir si elle est propre et formée pour porter enfants ».

Naissance de Jacques Édouard Stuart, dit le Chevalier de Saint-Georges, fils de Jacques II. — Comme beaucoup de souveraines, Marie de Modène, femme de Jacques II, invoqua le patronage de Notre-Dame-de-Lorette, dans la marche d'Ancône, pour concevoir un fils ; elle offrit à la Vierge un ange en argent. L'ange fut présenté, dit-on, à cinq heures cinquante-huit minutes du matin, et l'on ajoute qu'au même instant la reine conçut Jacques III, qui ne régna qu'en peinture.

Un jésuite écrivit l'entretien de l'ange de la reine avec la madone. Voici la traduction qu'en donne Misson dans son *Voyage d'Italie* :

L'ANGE D'OR DE LA REINE D'ANGLETERRE. — Bien vous soit, puissante madone. Vous voyez un ange du ciel qui vient vous présenter une très humble requête. Marie, reine d'Angleterre, est dans une affliction inconcevable de n'avoir point d'enfants. Elle vous salue en toute humilité, et vous supplie d'agréer le présent qu'elle vous adresse. O pitoyable vierge ! faites en sorte que ses entrailles un peu négligées puissent être fécondément arrosées, afin qu'elle conçoive et qu'elle enfante bientôt selon son souhait. Cela est nécessaire, non seulement pour sa consolation, mais aussi pour le bien des États dont elle est reine, et pour l'affermissement de la religion catholique, qui est présentement chancelante dans ce pays-là.

LA MADONE DE LORETTE. — Oui-dà, cher ange, j'accepte volontiers le présent de la reine d'Angleterre et j'exauce ses vœux. Elle aura des enfants, je te le promets; au moment que je te parle, la chose se fait : Jacques embrasse Marie, Marie embrasse Jacques, et Marie conçoit.

L'ANGE. — Mais, ô bénigne madone, c'est un fils que la reine demande à votre majesté; car il y a déjà deux filles du roi qui sont capables d'hériter. Accordez donc un fils aux vœux de Marie.

LA MADONE. — Oui, mon enfant, la reine aura un fils. Crois-moi, l'affaire est déjà faite. Cet heureux héritier sera l'honneur et l'appui de la couronne et de la religion...

L'ANGE. — O joie inexprimable ! La reine Marie exauce la reine Marie. Alleluia ! ô félicité ! alleluia ! alleluia ! alleluia !

FIG. 11. — Henriette Marie de France, d'après Van Dyck.

Malgré cette intervention céleste, la naissance du fils de Jacques II a été regardée par bien des personnes comme supposée. Après une feinte grossesse, au moment indiqué pour l'accouchement de la reine, l'enfant aurait été apporté dans la chambre et introduit dans le lit au moyen d'une bassinoire. Les grands officiers présents auraient été dupes de ce stratagème.

Suivant Macaulay, ce fut vers la fin d'octobre 1687 que l'on commença à parler d'une grossesse de la reine. « On avait observé, dit le grand historien, que sa majesté s'était absentée de plusieurs cérémonies publiques, sous prétexte d'indisposition. On disait que différentes reliques, auxquelles on attribuait une vertu extraordinaire, lui avaient été attachées au cou. Bientôt cette histoire fit son chemin, alla du palais aux cafés de la capitale, et se répandit rapidement à travers le pays. Cette rumeur fut saluée avec joie par une très petite minorité ; la grande majorité de la nation l'entendit, au contraire, avec une dérision mêlée de crainte. Il n'y avait rien d'extraordinaire dans cet événement, le roi venait d'achever sa cinquante-quatrième année. La reine était dans l'été de la vie... Il semblait très naturel et très probable que les Jésuites eussent arrangé une pieuse fraude. Il est certain qu'ils devaient considérer l'avènement de la princesse d'Orange comme une des plus grandes calamités qui pût tomber sur leur Église. Il est également certain qu'ils ne devaient pas éprouver beaucoup de scrupules à faire ce qui pourrait être nécessaire pour sauver leur Église d'une grande calamité. Dans certains livres, écrits par des membres éminents de la société, et approuvés par ses chefs, on établissait clairement que les moyens, même les plus contraires à toutes les notions de justice et d'humanité, que l'introduction d'un héritier illégitime dans une famille, pouvaient être légalement employés pour un but bien moins important que la conversion d'un royaume hérétique.

« Les catholiques romains parlaient de cet heureux événement comme d'un miracle extraordinaire, comme d'une manifestation de ce même pouvoir divin qui rendit Sara fière et heureuse, par la naissance d'Isaac, et qui accorda Samuel, aux prières d'Anne.

« La duchesse de Modène, mère de la reine Marie, était morte récemment. Quelque temps avant sa mort, disait-on, elle avait fait des vœux ardents et offert de riches présents à la vierge de Lorette pour qu'elle voulut bien accorder un fils à Jacques. Le roi, lui-même, au mois d'août précédent, s'était détourné de son voyage pour visiter la Sainte-Source, et là avait prié Saint-Wini-

fred d'obtenir pour lui, auprès de Dieu, cette faveur sans laquelle ses grands projets pour la propagation de la vraie foi ne pourraient être qu'imparfaitement exécutés. Les imprudents bigots qui se repaissaient de ces histoires prédisaient, avec confiance, que l'enfant serait un garçon et offraient de soutenir leur opinion en pariant 28 guinées contre une. Le ciel, affirmaient-ils, n'avait pu intervenir que dans un grand but. Un fanatique annonça que la reine donnerait naissance à deux jumeaux dont l'aîné serait roi d'Angleterre et le second pape.

« Mais les beaux esprits de Londres racontèrent le nouveau miracle dans des vers qui, ainsi qu'on peut le croire, n'étaient pas des plus délicats. Les grossiers squires campagnards hurlaient de rire lorsqu'ils rencontraient quelque personne assez simple pour croire que la reine allait probablement être mère encore une fois. Il parut une proclamation royale, ordonnant au clergé de lire certaines prières et actions de grâces, composées pour ce joyeux événement, par Crewe et par Sprat. Le clergé obéit, mais on observa que les assistants ne firent pas les répons, et ne montrèrent aucun signe de respect. Bientôt, dans tous les cafés, on se passa de main en main une brutale épigramme contre les prélats courtisans, dont le roi avait employé la plume.

« On avait annoncé que la reine ne s'attendait à accoucher qu'au mois de juillet; mais le 9 juin, on remarqua que le roi semblait inquiet de l'état de sa femme. Cependant, dans la soirée, elle reste jusqu'à près de minuit à jouer aux cartes à Whitehall. Elle fut transportée en chaise à porteurs à Saint-Jame's Palace, où des appartements avaient été préparés en toute hâte pour sa réception. Bientôt après, des messagers couraient dans toutes les directions appeler et prévenir prêtres et médecins, lords du conseil et dames de la garde-robe; et, quelques heures après, un grand nombre de fonctionnaires publics et de dames de qualité étaient assemblés dans la chambre de la reine.

« C'est là que dans la matinée du dimanche 10 juin, jour longtemps tenu en vénération par les trop fidèles partisans d'une mauvaise cause, naquit le plus infortuné des princes, un prince destiné à soixante-dix années d'exil, de vie errante, de vains projets, d'honneurs plus amers que des outrages, et d'espérances qui ne devaient enfanter que des douleurs.

« Les calamités du pauvre enfant avaient commencé avant sa naissance. La nation sur laquelle il devait régner, selon l'ordre ordinaire de succession au trône, était persuadée que sa mère

n'était pas réellement enceinte. De quelques preuves que sa naissance eût été entourée, beaucoup de gens auraient probablement encore persisté à soutenir que c'était un habile tour de main des Jésuites; et, en partie par accident, en partie par grossière maladresse, les preuves de sa naissance, laissaient un champ ouvert à quelques doutes. Un grand nombre de personnes se trouvaient dans la chambre à coucher de la reine lorsque l'enfant vit pour la première fois la lumière; mais aucune de ces personnes ne jouissait d'une large part de la confiance publique.

« Le cri unanime de la nation fut qu'une imposture venait d'être commise. Les papistes pendant plusieurs mois n'avaient cessé de prédire en chaire et dans la presse, en vers et en prose, en anglais et en latin, qu'un prince de Galles serait accordé aux prières de l'Église, et ils avaient accompli leur propre prophétie. Tous les témoins qu'on n'aurait pu ni corrompre ni tromper avaient été soigneusement exclus. Anne avait été artificieusement engagée à aller faire un tour à Bath. Le primat, la veille même du jour qui avait été fixé pour l'accomplissement de la fraude, avait été envoyé en prison au mépris de la loi et des privilèges de la pairie. On n'avait permis à aucune des personnes qui avaient le plus petit intérêt à découvrir la fraude d'assister à l'accouchement. La reine avait été transportée subitement à la tombée de la nuit à Saint Jame's Palace, parce que cet édifice plus commode à des desseins déshonnêtes, contenait plusieurs chambres et plusieurs passages très propres à l'exécution du plan des Jésuites. Là, au milieu d'un cercle de fanatiques qui ne regardaient pas à un crime lorsqu'il tendait à servir les intérêts de leur Église, et de courtisans qui n'y regardaient pas davantage lorsque ce crime avait pour but de les enrichir et d'élever leur position, un enfant nouveau-né avait été introduit dans la couche royale et présenté triomphalement, ensuite, comme l'héritier des trois royaumes. »

Plus tard, après l'expulsion des Stuarts, la nouvelle dynastie eut tout intérêt à exploiter ces rumeurs. Le docteur Ashton, accoucheur de la reine déchue, ayant protesté contre ces bruits, fut accusé de conspiration par les Orangistes, arrêté et exécuté. Avant le supplice, il remit au shérif un papier dans lequel il se glorifiait de son attachement au roi Jacques et se déclarait témoin de la naissance du prince de Galles, désignant ainsi Jacques Édouard, qui, à ses yeux, était le seul héritier légitime du trône. David Hume, dans son *Histoire d'Angleterre*, dit que, sous le règne de Guillaume III et de Marie, les non-assermentés, c'est-à-

dire les Jacobites, honorèrent Ashton comme un martyr et publièrent que son plus grand crime était d'avoir en mains la preuve évidente que la naissance de Jacques Édouard n'était pas supposée.

Mort de la princesse Charlotte de Galles. — Charlotte Augusta, fille de Caroline de Brunswick, reine d'Angleterre, épousa en 1815 Léopold de Saxe-Cobourg, et mourut en couches l'année suivante : elle succomba à une hémorragie foudroyante quelques heures après sa délivrance.

Le récit de l'accouchement est contenu dans une lettre du Dr John Sims au Dr Joseph Clarke, de Dublin :

« Londres, 15 novembre 1817.

« Mon cher Monsieur,

« Je ne suis pas surpris que vous désiriez connaître la relation exacte de l'accouchement de Son Altesse royale la princesse Charlotte, dont l'issue fatale a plongé dans le deuil la nation tout entière. Vous m'excuserez de ma concision, j'ai été et suis encore très occupé. Je vous écris assis auprès d'une femme en couches. L'accouchement de Son Altesse royale a débuté par l'écoulement du liquide amniotique, lundi, vers sept heures du soir, et les douleurs parurent peu de temps après. Elles continuèrent toute la nuit et une grande partie du jour suivant, aiguës, molles et très peu efficaces. Vers le soir, Sir Richard Croft commença à soupçonner que l'accouchement ne pourrait se terminer sans assistance artificielle, et il m'envoya un message. J'arrivai mercredi matin à deux heures. Le travail, à ce moment, marchait un peu mieux, et le Dr Baillie pensa qu'il était inutile d'annoncer mon arrivée à la princesse ; ce fut aussi mon avis. De cet instant jusqu'à la fin de l'accouchement, la marche du travail fut uniforme, quoique très lente, la malade étant bien, le pouls calme, et il n'y eut jamais lieu de songer à se servir des instruments. Vers six heures de l'après-midi, l'écoulement devint verdâtre, ce qui nous fit soupçonner la mort de l'enfant ; cependant il ne fut pas question d'intervenir, les douleurs étant alors plus fortes, et le travail marchant régulièrement, quoique avec lenteur. L'enfant naquit sans intervention à neuf heures du soir. On essaya pendant longtemps de le ranimer par l'insufflation des poumons, les frictions, les bains chauds, etc., tout fut inutile : on ne put faire battre le cœur. Peu de temps après l'accouchement, Sir Richard Croft découvrit que l'utérus était contracté en sablier (hour glass contraction), et,

comme il se produisait une certaine hémorragie, on décida que la main serait introduite pour extraire le placenta.

« Environ une demi-heure après la naissance de l'enfant, la délivrance fut ainsi faite, plus facilement et avec une perte moindre qu'à l'ordinaire. La princesse fut bien pendant deux heures ; puis elle se plaignit d'une douleur de l'estomac, de bourdonnements dans les oreilles, devint loquace, et son pouls monta ; mais ensuite elle se calma avec un pouls normal. Vers minuit et demi, elle se plaignit d'une vive douleur dans la poitrine, devint extrêmement agitée avec un pouls rapide, faible et irrégulier. Je la vois pour la première fois. On a dit que nous étions tous allés nous coucher, c'est inexact : Croft n'avait pas quitté la chambre de la princesse ; Baillie s'était retiré vers onze heures ; quant à moi, j'avais regagné mon appartement et m'étais jeté sur mon lit tout habillé à minuit.

« A l'autopsie, on trouva un peu de liquide sanguinolent (soixante grammes) dans le péricarde, épanchement qu'on suppose s'être produit *in articulo mortis*. Le cerveau et tous les autres organes étaient sains, excepté l'ovaire droit, qui portait un kyste du volume d'un œuf de poule. La contraction en sablier de l'utérus était encore visible, et l'organe contenait une quantité considérable de sang dans sa cavité ; ceux qui assistaient à l'autopsie ne s'accordent pas sur ce point, les uns l'estimant à 350 grammes, les autres à 700. Le fond de l'utérus arrivait jusqu'à l'ombilic. La cause de la mort de la princesse royale est certainement un peu obscure : les symptômes sont ceux d'une mort par hémorragie ; mais la perte ne paraît pas suffisante pour expliquer l'issue fatale. Il est possible que l'épanchement dans le péricarde se soit produit plus tôt qu'on ne l'avait supposé, et il n'est pas démontré que ce ne soit pas là la vraie cause. Il est fâcheux que je n'aie pas vu la princesse plus tôt ; il eût été certainement préférable que je fusse introduit avant le commencement du travail, et on aurait compris que, pendant les douleurs, je me sois présenté sans savoir s'il était nécessaire d'avoir une consultation. Je le pensais à ce moment ; mais je ne pouvais pas proposer un tel arrangement à Croft. Tout cela est *entre nous*.

« Je suis heureux d'apprendre que votre fils va bien, rappelez-moi, ainsi que ma famille, à son souvenir. Nous désirons tous qu'il soit agréablement marié.

« Je reste, mon cher docteur, toujours votre

« JOHN SIMS, M. D. »

« Cette lettre est confidentielle, et peut-être serai-je blâmé de donner tous ces détails sans l'autorisation du prince Léopold. »

Le Dr Playfair a commenté cette lettre par une autre, publiée

dans le *Medical Times and Gazette;* il est d'avis que la mort eût pu être évitée par un autre traitement. Voici ces commentaires :

« Voyons les faits : voilà une jeune femme délicate soumise pendant sa grossesse, ainsi que le dit le baron Stockmar, à un régime extrêmement débilitant par des saignées, des purgatifs, et une alimentation insuffisante, qu'on laissa languir pendant cinquante-deux heures après l'écoulement du liquide amniotique! Tel était alors l'effroi inspiré par une intervention avec le forceps que, malgré la marche lente et pénible du travail, des douleurs énervantes par leurs alternatives d'arrêt et de reprises inefficaces, il est établi « qu'on ne songea nullement à se servir des instruments » ; et même, lorsque le liquide devint verdâtre, il ne fut point question d'intervenir! Quel est l'homme de sens qui oserait mettre en doute qu'une application de forceps faite longtemps avant, le mardi, lorsque les douleurs tombèrent, n'eût probablement pas modifié le résultat, et sauvé la vie d'un enfant, sacrifié par l'énorme prolongation du second stade ? Il faut se rappeler qu'on attendait l'accouchement le mardi matin ; la tête devait donc être alors basse dans l'excavation (1).

« Il serait difficile de rencontrer une observation qui démontre mieux le danger du retard dans le second stade du travail. Qu'en résulte-t-il ? L'utérus, épuisé par les efforts sans fin qu'on aurait dû lui épargner, en arrive à se contracter sans énergie ; et on ne nous dit pas qu'on ait essayé de provoquer les contractions par compression abdominale. L'organe dans le relâchement, se remplit de caillots, se distend jusqu'à l'ombilic et on voit éclater tous les symptômes les plus caractéristiques d'une hémorragie post-puerpérale interne. La malade se plaint « de souffrir à l'estomac, d'éprouver des bourdonnements dans les oreilles ; elle devient loquace ; son pouls s'élève. » Il s'était déjà déclaré d'autres symptômes longtemps auparavant ; le baron Stokmar les a décrits, et ils semblent indiquer la formation d'un caillot dans le cœur et les artères pulmonaires, phénomènes bien vraisemblables d'après ce récit : « Baillie me fit prier de venir voir Son Altesse. J'hésitai, mais enfin je vins avec lui. Elle souffrait de spasmes de la poitrine, respirait difficilement, inquiète, agitée ; se jetant tantôt sur un côté de son lit, tantôt sur l'autre, parlait à Baillie ; parlait ensuite à Croft. Baillie lui dit : « Voici un de vos vieux amis. » Elle me tendit la main rapidement et pressa affectueusement la mienne deux fois. Je sentis son pouls ; il était très rapide, les battements tantôt forts, tantôt faibles, tantôt intermittents. »

« Il y a là évidemment quelque chose qui ne ressemble pas à l'épuisement d'une hémorragie et quiconque a observé un cas d'obstruction (embolie) pulmonaire, reconnaîtra la description exacte de ses terribles symptômes.

(1) V. Stockmar's Memoirs, vol. 1, p. 63.

« Certainement ce lamentable récit nous permettra de conclure que l'aimable et malheureuse princesse fut une victime sacrifiée à l'effroi qu'inspirait « l'intervention obstétricale », épouvantail qui a retardé pendant si longtemps les progrès de notre art.

« Je suis, etc.

« W.-S. PLAYFLAIR.

« Curzon-Street, Mayfair, W., novembre 29, 1872. »

La reine Victoria. — De son mariage avec le prince Albert, la reine Victoria a eu neuf enfants. A son huitième, Léopold-Georges-Duncan-Albert, né le 7 avril 1853, l'accoucheur Campbell, voulant calmer les douleurs de la reine, fit usage, pour la première fois, de chloroforme. La souveraine fut blâmée par les gens pieux d'avoir transgressé les ordres de Dieu en cherchant à accoucher sans douleur. Cependant, depuis cette époque, il est peu de noble lady qui accouche sans se faire administrer le chloroforme par le procédé dit à *la reine*.

Ce procédé consiste à faire respirer le chloroforme pendant la durée du travail, mais seulement au moment des contractions utérines Les accoucheurs qui l'emploient de la sorte prétendent obtenir une *demi-anesthésie*, suffisante, disent-il, pour diminuer l'intensité des douleurs et les rendre très supportables. Mais les physiologistes assurent que le chloroforme n'agit comme anesthésique qu'à la condition d'être administré d'une façon continue et à dose massive ; il est donc probable que son action, dans le procédé à la reine, s'exerce principalement sur le moral de la femme, ainsi que le pense le professeur Pajot (1).

Artillerie indiscrète. — La comtesse de Genlis, dans son *Dictionnaire des étiquettes de la cour*, nous fait connaître une coutume observée en Angleterre à l'anniversaire de la naissance de la reine. « On tire autant de coups de canon que la reine a d'années, nous ignorons si ce calcul solennel et public est agréable aux reines

(1) « La prétendue demi-anesthésie, dit le célèbre accoucheur, le chloroforme à la reine, comme l'appellent ironiquement les grands praticiens anglais, est une pratique aussi inutile qu'inoffensive ; elle n'a rien de sérieux ni de scientifique. Elle pourra prendre place à côté des moyens dilatoires propres à agir sur l'imagination des femmes et faire gagner du temps, quand, dans un accouchement naturel, il n'est pas besoin d'autre chose. Le chloroforme à la reine, à la mode aujourd'hui, est destiné à supplanter la potion des anciens (sa confection demandait plusieurs heures), les médailles, les neuvaines, les eaux miraculeuses, la plume d'aigle à la cuisse et la graisse de vipère sur le ventre. »

qui ont passé l'âge brillant de la vie, ou qui ont atteint la vieillesse; mais nous croyons qu'en général dans ce cas, il n'égayerait pas les simples particulières. C'est un usage qu'on n'aurait jamais imaginé en France; il ressemble plutôt à une dure leçon morale qu'à un hommage. Dans l'ancienne Rome, des hérauts, pour garantir les triomphateurs de l'orgueil, criaient près de leur char : « Souviens-toi que tu n'es qu'un homme ». Il est bien plus sévère de dire à une femme : « Souviens-toi que tu n'es plus dans l'âge de plaire ». Surtout quand chaque année aggrave la rudesse de l'avertissement ».

Empire d'Allemagne. — Les documents nous font défaut sur les naissances princières dans l'ancienne confédération germanique. Le nombre étonnant de souverains de toute grandeur qui se partageaient le pays, rois, grands-ducs et ducs, margraves et landgraves, semblait cependant nous promettre quantité d'observations. L'étiquette aurait-elle par hasard imposé le silence à l'accoucheur?

Au sujet de l'empereur actuel, Guillaume II, un bruit a cours dans le monde médical allemand. On connaît l'outrecuidance des savants d'outre-Rhin : en dehors de la science germanique, de la doctrine et des procédés germaniques point de salut. Or l'accoucheur qui assista la *Kronprinzessin* Victoria, aujourd'hui impératrice mère, était un Anglais. Les praticiens de Berlin s'empressèrent donc d'attribuer à une maladresse commise par cet intrus la faiblesse dont est atteinte le bras gauche de Guillaume II. L'accoucheur anglais n'est pour rien dans cette infirmité; elle a très probablement pour cause un arrêt de développement, appelé ectromélie, lésion congénitale et non provoquée. D'ailleurs l'empereur Guillaume II a fait son entrée dans le monde par la tête et non comme le roi Georges V par l'épaule, il n'y avait donc aucune nécessité ni même possibilité d'exercer des tractions intempestives sur l'un des membres supérieurs.

Pologne. — Sur la grossesse de Marie de Gonzague. — Le bon ivrogne Saint-Amant était d'aventure devenu gentilhomme de la chambre de Marie-Louise de Gonzague, femme de Jean Casimir, roi de Pologne. Sa Majesté étant enceinte, monsieur le gentilhomme de la chambre décrocha son luth et composa des *Stances sur la grossesse de la sérénissime reine de Pologne*; c'est long et mauvais. Les couches approchant, l'Apollon qui avait

troqué le cabaret pour la garde-robe, écrivit un sonnet assez ingénieux que voici :

SONNET

Sur les prochaines couches de S. M. P.

Trosne, implore l'Autel ! voycy le noble terme
Où l'astre encor caché se doit produire au jour ;
Il s'agite ; il veut naistre, et, comme un autre amour,
Sortir avec éclat de la nuit qui l'enferme.

Depuis qu'un si beau champ nourrit un si beau germe,
Neuf lunes sur neuf mois ont presque fait leur tour,
Et pour le grand moment déjà toute la cour
S'esmeut, craint et frémit sous l'espoir le plus ferme,

Mais chassons loin de nous l'image de la peur.
Ce n'est qu'un spectre vain, un fantosme trompeur.
Qui voudroit démentir l'oracle et l'apparence.

Le cours de la grossesse en assure le bien ;
La piété royale en fonde l'espérance,
Et l'appuy du Ciel mesme en prête le soutien.

Naturellement, après la naissance de l'astre, nouveau sonnet. Il est très médiocre.

Nous n'avons pas besoin de dire que, dans toutes les nations, les naissances de fils ou de filles, neveux ou nièces, cousins ou cousines de porte-sceptre en exercice ont toujours été célébrées par une orgie de poèmes faméliques (1).

Pour en finir avec la Pologne, rappelons que la femme du roi Jean Sobieski ne craignit pas d'accompagner son mari dans les camps, vers la fin de sa grossesse, et n'en éprouva aucun inconvénient. Nous savons aussi qu'elle offrit à Notre-Dame de Liesse un enfant d'argent, représentant le fils qu'elle lui avait fait obtenir ; plus tard, elle lui adressa une mamelle d'or pour l'avoir délivrée d'un engorgement du sein.

Italie. — Couches publiques de Constance, reine de

(1) Lucet et Eckard ont publié en 1811 deux volumes in-4° contenant « *Les hommages poétiques à leurs Majestés impériales et royales sur la naissance de S. M. le roi de Rome* ». On trouvera plus loin la longue énumération des pièces du même genre que provoqua la naissance du prince impérial.

Sicile. — Voici ce que nous raconte Brantôme à ce sujet : « Constance, reine de Sicile, qui, dès sa jeunesse et toute sa vie, n'avoit bougé vestale du cul d'un cloistre en chasteté, venant à

Fig. 12. — Marie de Gonzague.

s'émanciper au monde en l'aage de cinquante ans, qui n'estoit pas belle pourtant et toute décrépite, voulut taster de la douceur de la chair et se marier ; et engrossa d'un enfant à l'aage de cinquante-

deux ans (1), duquel elle voulut enfanter publiquement dans les prairies de Palerme, y ayant fait dresser une tente et un pavillon exprès, afin que le monde n'entrast en doute que son fruict fust apposté : qui fut un des grands miracles que on ait veu depuis saincte Elizabeth (2). L'histoire de Naples pourtant dit qu'on le réputa supposé. Si fut-il pourtant un grand personnage ; mais ce sont-ils ceux-là, la plupart des braves, que les bastards, ainsi que me dit un jour un grand. »

Naissance de Marie de Médicis. — Marie de Médicis commanda à Rubens, pour son palais du Luxembourg, une suite de vingt-un tableaux représentant allégoriquement son histoire, depuis sa naissance jusqu'à sa réconciliation avec son fils, Louis XIII. Dans le tableau représentant la naissance de Marie (fig. 13), Lucine remet la jeune princesse entre les mains de la ville de Florence ; les grandes destinées qui attendent la jeune enfant sont exprimées par un génie tenant une corne d'abondance d'où sortent les marques de la royauté. Sur le premier plan est le fleuve Arno avec divers symboles. Le Sagittaire, qui occupe la partie supérieure du tableau, pour dénoter l'époque de la naissance de la reine, est une erreur de Rubens ; ce signe du zodiaque devrait être remplacé par le Taureau : la reine est née le 26 avril 1573 et le soleil ne passe dans le Sagittaire que du 22 novembre au 21 décembre, tandis qu'il opère sa course dans le Taureau du 22 avril au 21 mai.

Comédie de grossesse. — Le 20 janvier 1731, le duc de Parme, Antonio Farnèse, mourut sans enfants : les agents de l'Empereur Charles VI, pour gagner du temps, engagèrent la veuve à se déclarer enceinte et les troupes impériales occupèrent provisoirement le Parmesan.

(1) Constance, fille de Roger, roi de Sicile, femme de l'empereur d'Allemagne Henri VI, mourut le 27 novembre 1198. Elle était née en 1156 et accoucha le 26 décembre 1194, c'est-à-dire à trente-huit ans et non à cinquante-deux, d'un fils qui succéda à son père et fut Frédéric II.

(2) Un fait analogue avait eu lieu en France, deux siècles environ avant cet événement. On voyait autrefois sur la Grand' Place d'Arras, qui a trois hectares de superficie, un monument d'architecture bizarre appelé Polenne. Il marquait l'endroit où, vers l'an, 1015, le comte de Flandre Beaudoin IV, avait fait élever une tente sur une estrade pour rendre toute la ville témoin de la délivrance de sa femme, Ogine de Luxembourg, devenue grosse, pour la première fois, à l'âge de 50 ans. Le fils qui naquit au comte de Flandre en cet endroit fut le célèbre Beaudoin de Lille.

Quand il convint à Charles VI, la duchesse douairière de Parme mit fin à la comédie de grossesse qu'elle avait jouée durant

Fig. 13. — Naissance de Marie de Médicis, d'après Rubens.

quelques mois, et, en novembre 1731, six mille Espagnols vinrent occuper Livourne, Parme et Plaisance, au nom du jeune don Car-

los, comme duc de Parme et présomptif héritier du grand duc de Toscane, Jean-Gaston de Médicis (1).

Déjà en 1576, Bianca Capello, maitresse et, plus tard, femme de François de Médicis, supposa une grossesse, puis simula un accouchement dans la nuit du 19 août, pensant bien s'attacher davantage son amant ; l'enfant d'emprunt, qu'une femme du peuple avait mis au monde la veille, fut nommé don Antoine de Médicis.

Espagne et Portugal. — Un cas singulier de gastrotomie. — Dans un combat contre les Maures, Urraque reine de Navare, reçut un coup de lance qui lui perça le ventre et la tua. Elle était enceinte, son cadavre gisait abandonné dans un bois ; Guevara, son parent, l'aperçut ; il s'approcha et vit une main d'enfant passer à travers la plaie béante de la reine. Guevara élargit aussitôt l'ouverture avec son épée et en tira l'enfant, qui fut Garcias, roi fameux et guerrier vaillant.

Jeanne la Folle et son fils Charles-Quint. — Jeanne la Folle, mère de Charles-Quint et de Ferdinand d'Autriche, adorait son mari Philippe le *Beau*, qui était aussi Philippe l'*Infidèle*. Cette mère de deux empereurs avait l'esprit naturellement assez faible. L'indifférence et l'abandon d'un mari qu'elle aimait passionnément paraissent avoir altéré progressivement sa raison ; et Philippe ayant quitté l'Espagne au moment de la naissance de Ferdinand (10 mars 1508), pour aller courtiser les filles de Flandre, les premiers symptômes de la folie se manifestèrent sous l'influence de l'état puerpéral. Cette folie ne devint d'ailleurs complète qu'après la mort de Philippe ; dans les premiers temps de son internement à l'Escurial, Jeanne écrivait encore des lettres d'une lucidité parfaite ; quelques-unes ont été récemment retrouvées. En somme, elle semble avoir été prématurément enfermée. Peut-être contrariait-elle certains projets politiques ou amoureux de son volage époux.

Arrivons à la naissance de Charles-Quint. Au XVIe ou XVIIe siècle, il fut question de lui élever une statue sur la place de Gand, ville où il était né, le 24 février 1500. Les Flamands irrespectueux proposèrent pour le socle l'inscription suivante :

Il naquit dans la m... ;
Il vécut dans le sang ;
Il mourut dans la bière (2)

(1) Henri Martin, t. XV.

(2) « Il se donna, dit Voltaire, la comédie de son propre enterrement, se mit dans un cercueil et chanta son *De profundis* ».

La première ligne fait allusion à une tradition fort répandue, suivant laquelle le puissant empereur aurait vu le jour dans les latrines. Van der Vynckt, dans son *Histoire des troubles des Pays-Bas*, raconte ce qui suit : « Les archiducs logeaient à Gand au palais nommé encore aujourd'hui la *Cour des princes*. Le 25 février 1500, il y avait une grande fête à la cour. La princesse, à la fin de

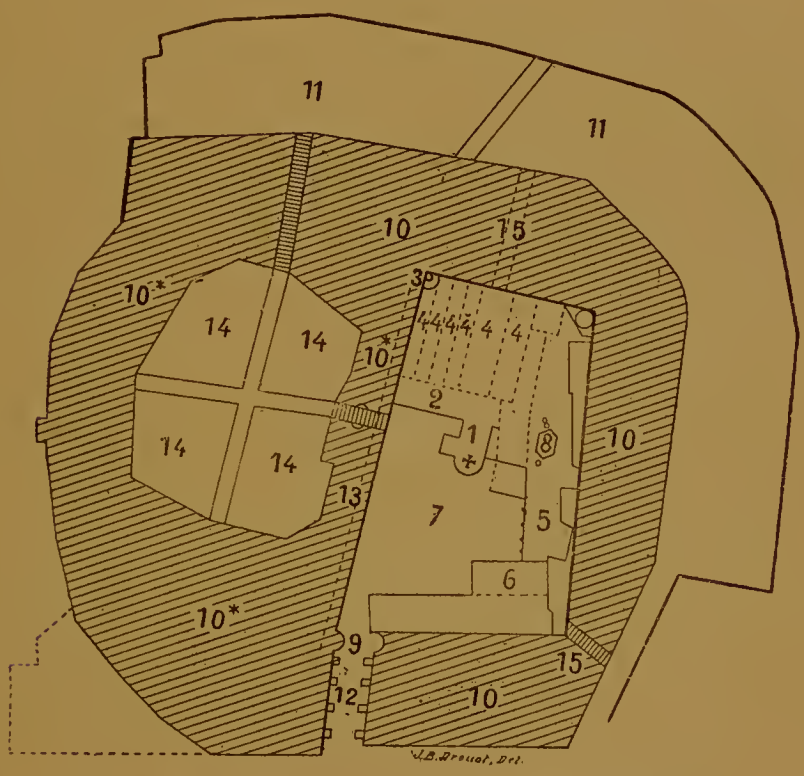

FIG. 14. — Plan du palais des archiducs où naquit Charles-Quint.

1. L'Oratoire. — 2. La Halle. — 3. Tourelle où naquit Charles V. — 4. Les six corps de logis. — 5. Le *Gyneceum*. — 6. Maison occupée jadis par les dames Wadripont. — 7. Cour intérieure. — 8. Le Donjon. — 9. Poterne. — 10. Fossés et étang. Les nos 10 marqués d'un * étaient comblés en partie à l'époque de la levée du plan. — 11. Jardins. — 12. Partie de la cour des lions. — 13. La rue actuelle, dite cul-de-sac du prince. — 14. Quinconces. — 15. Pont-levis.

sa grossesse, magnifiquement parée, y assistait. Mais elle sortit pour un moment sous prétexte de quelque besoin : ses dames, la voyant tarder à revenir, la cherchèrent, et on la trouva seule, en plein travail d'enfant, dans un lieu très dangereux et nullement destiné à cette auguste naissance. Elle fut secourue à temps et accoucha heureusement de ce monarque. Il n'était pas nécessaire d'en dérober la circonstance au public, parce que le tout se passa

bien et que la joie tumultueuse et universelle pour la naissance du prince étouffa toute perquisition à cet égard. Aucun auteur, que je sache, n'a relevé cette anecdote, qui repose sur une discrète et bonne tradition à Gand, où le cas est arrivé. Elle correspond parfaitement au local de l'endroit qui subsiste encore et que les étrangers vont voir quand ils passent à Gand. C'est une petite chambre qui donne sur les fossés au coin d'une autre plus grande, presque au grenier et sous le toit. On l'a un peu embellie en forme de cabinet avec une petite cheminée revêtue, comme les murailles d'alentour, d'un bas relief représentant quelques actions de la vie de Charles V. Cet ornement est moderne, puisqu'on voit sur la porte d'entrée qui est petite, les armes du marquis de Gastannega, gouverneur des Pays-Bas, qui a logé à la Cour des princes en 1690... Il n'y a pas longtemps qu'on voyait encore distinctement les restes d'un tuyau et d'autres marques de l'usage auquel il servait en 1500. »

Une autre tradition, mais celle-là isolée, mettrait à néant ce jeu singulier du hasard. Dans un de ses moments d'aberration, Jeanne, touchant déjà au dernier terme de sa grossesse, se serait échappée du palais et, forcée bientôt par les douleurs de l'enfantement d'entrer dans une maison de la rue de Brabant, y aurait donné le jour à Charles-Quint (1).

Au musée de la porte de Hall, à Bruxelles, on conserve un berceau qu'on dit avoir été celui du grand empereur ; sur un des côtés est une légende presque effacée qui porte ces mots : HALT MAS IN ALLE DINGEN, *garde mesure en toutes choses.*

Voici, d'après un document du XVIe siècle, les fêtes qui furent données à Gand en l'honneur de la naissance de Charles-Quint. Les Gantois construisirent une large et haute galerie, munie de bancs sur les côtés et allant de la cour des princes, où naquit Charles, jusqu'à l'église Saint-Jean. Dans le trajet de cette galerie, on avait dressé trois arcs de triomphe magnifiquement ornés et surmontés d'un grand nombre de petites arcades portant des écussons aux armes du duc Philippe. Le premier arc de triomphe « la porte de la Sagesse » s'élevait près de la Wateringue ; le second « la porte de la Justice » était situé entre le marché au poisson et la porte haute, enfin le troisième, « la porte de la Paix » était placé sous

(1) *La Cour des Princes à Gand*, par Van Lokeren, dans le *Messager des sciences historiques*, 1841.

le Beffroi. Tous ces arcs de triomphe étaient couverts de flambeaux pour les illuminations de la soirée.

On construisit, en outre, une galerie suspendue à l'aide de câbles allant du Beffroi à la promenade du clocher Saint-Nicolas ; le câble principal avait la grosseur de la jambe d'un homme. Cette galerie était la chose la plus curieuse qu'on ait jamais vue ; de nombreux cordages supportaient des tapis sur lesquels le peuple se promenait ; elle était ornée d'une grande quantité de lanternes pour les illuminations.

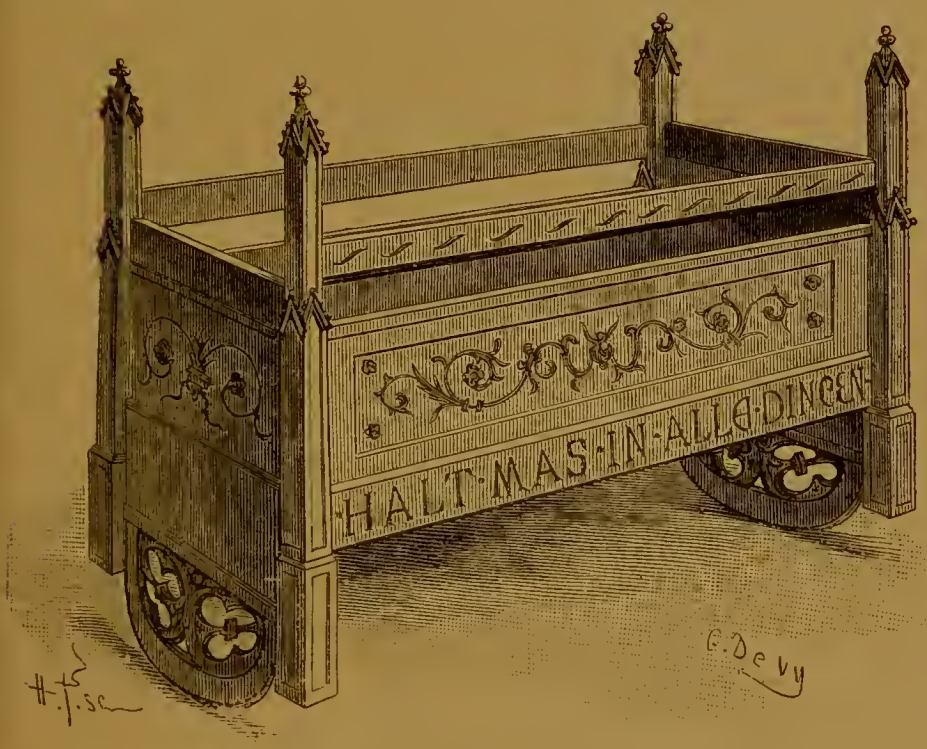

Fig. 15. — Berceau de Charles-Quint.

Le doyen des charpentiers, Moertens, qui avait imaginé cette galerie suspendue, eut l'idée de fixer à la croix du clocher de Saint-Nicolas un grand mât, portant à son extrémité supérieure une roue d'où il fit partir des pièces d'artifices.

Une foule considérable vint à Gand pour assister au baptême du jeune prince qui eut lieu neuf à dix jours après sa naissance.

Grossesses et couches d'Élisabeth de Valois.—L'histoire des grossesses et des couches d'Élisabeth de Valois est une

des plus intéressantes et des plus complètes que nous offrent les cours royales du XVIe siècle. Élisabeth fit deux fausses couches et donna naissance à deux filles. Il est parfois possible de déterminer exactement la date et même les circonstances de la conception, de suivre les indispositions des différentes périodes de la grossesse, d'assister aux accouchements ou aux fausses couches et aux fièvres consécutives qui mirent en danger la vie de la reine ; enfin Élisabeth mourut en accouchant d'une fille de quatre ou cinq mois, et cette mort a donné lieu aux plus graves accusations qui ont été pour l'histoire un pénible problème, aujourd'hui résolu.

Élisabeth était fille d'Henri II, roi de France, et de Catherine de Médicis. Le roi d'Espagne, Philippe II, l'avait demandée en mariage pour son fils, don Carlos. Mais devenu veuf, il l'épousa lui-même en 1560, malgré l'affection que l'infante et la princesse Française éprouvaient déjà l'un pour l'autre. L'accueil de Philipe II n'était pas fait pour la rassurer : « J'ay, raconte Brantôme, ouï dire à une de ses dames, que la première fois qu'elle vit son mari elle se mit à le contempler si fixement, que le roi, ne le trouvant pas bon, lui demanda : « Que mirais ? Si tengo canas ? (Que regardez-vous ? Si j'ai des cheveux blancs ?) ».

Élisabeth fut fréquemment malade en Espagne, et l'étude des bulletins de sa santé, envoyés par les ambassadeurs français à sa mère, nous conduira à cette conclusion : la fille de Catherine de Médicis mourut de mort naturelle.

A l'époque de son mariage, la jeune femme de Philippe II avait 15 ans et elle n'était pas encore formée. Aussi l'inquiétude de Catherine de Médicis est-elle grande, et ce sont questions et conseils sans nombre relativement à ce retard, dans ses lettres aux dames « qui environnoient et qui soignoient la reine catholique ». A peine arrivée en Espagne, Élisabeth est atteinte de la petite vérole ; ses règles sont encore très irrégulières, et cependant, écrit Mme de Clermont à Catherine, les médecins « la font baigner pour lui venir ses besongnes. Le temps que nous avons marqué, qui estoit le grand mois, s'est passé sans que nous aions rien veu ».

Ce n'est qu'en août 1564 qu'elle paraît commencer une grossesse qui se termina par une fausse couche et qui faillit lui être fatale. « Dès qu'elle fut prise de fièvre, écrit de Madrid l'ambassadeur anglais à la reine Élisabeth d'Angleterre, le médecin espagnol la saigna, contre l'opinion du médecin italien, et le lendemain elle mit au jour, après trois mois de grossesse, deux filles ; elle eut le délire, puis tomba en léthargie. Ses médecins déclarèrent le 14e jour

de la maladie qu'elle n'échapperoit pas. Elle ne parle plus. Sa bouche est contractée jusqu'à l'oreille et le bras droit est paralysé». L'ambassadeur de France, Saint-Sulpice, écrivait de son côté à Catherine de Médicis, en rendant compte de la maladie et du traitement : lorsqu'Elisabeth était « en bonne opinion d'estre grosse, elle a eu bien souvent son mal de cœur avec vomissements, mais lui estant survenue une douleur de teste semblable à la migraine et quelque difficulté de ventre, on la saigna deux jours de suite, ce qui la mit en telle extrémité, de son vomissement et de son mal de tête et de sa purgation qui lui estoit venue, non sans opinion de s'être affolée de deux filles avec grands douleurs et efforts, puys d'un flux de ventre, que l'ayant les médecins de rechef faite saigner et la 3e fois au pied en l'eau, la 4e au haut du front, et ventouses une infinité de fois, » qu'elle finit par devenir insensible d'épuisement. « Les médecins lui ont encore tiré deux fois du sang, écrit l'ambassadeur Vénitien ; il ne savent pas d'autre remède à toutes les maladies. » Il y eut une amélioration qui ne se maintint pas ; son état empira tellement qu'elle reçut l'extrême-onction. Mais d'accord avec le roi, le Dr Montguyon lui fit prendre une petite purgation d'agaric qui en deux heures la mit hors de danger.

Elle redevint enceinte 15 mois plus tard. Le corps de saint Eugène, apôtre espagnol, était conservé dans l'abbaye de Saint-Denis. Il fut transféré à Tolède et, à l'occasion de cette cérémonie, Élisabeth se rendit jusqu'à Getafe, au devant de Philippe II, qu'elle n'avait pas vu depuis une semaine. La veille de la rencontre, les matrones françaises voulaient « la préparer et disposer pour le retour du roi son mari » et pour cela lui faire prendre un bain ; mais c'était en Espagne un projet impie et les médecins espagnols prévenus défendent de baigner la reine, puisqu'elle n'est pas malade. Mais Élisabeth mange du boudin de porc, se trouve mal toute la nuit suivante « avec vomissements et douleurs de teste » et les médecins sont obligés d'autoriser le bain le lendemain matin. Dans la journée, la reine alla au devant du cortège des reliques où elle retrouva son mari ; elle se prosterna devant « le corps de saint Eugène, auquel elle voua de faire porter son nom au premier fruit que Dieu lui donneroit et le requerant d'en faire prière à Dieu, tellement qu'elle pense avoir conçu ceste infante la nuic en suyvant ». C'était le 14 novembre 1565 ; le 12 août 1566, elle mit au jour l'infante Claire-Isabelle-Eugénie.

Cette grossesse fut assez heureuse. Élisabeth n'eut à souffrir que des exigences de l'étiquette espagnole. Ainsi, elle fut obligée,

peu de temps avant ses couches, de faire son testament et les notaires vinrent solennellement faire l'inventaire de ses joyaux et de ses meubles. « Il me semble, écrivait Catherine de Médicis, que ce sont choses dont on ne doit pas affliger l'esprit d'une jeune femme estant en l'estat où est ma fille. »

L'ambassadeur Français Forquevaulx raconte à la reine-mère l'accouchement qui ne paraît pas avoir été pénible. « Peu de temps avant les grands coups, écrit-il le 28 août 1566, le roy luy donna de sa main le brevage que vous, Madame, aviez ordonné, lequel eut telle force qu'elle se délivra bientôt après, sans sentir comme rien de peine, tellement qu'elle dit que, grâce à Dieu, le travail d'enfanter n'estoit pas si extrême qu'on le faisoit. Ce fait, le roy voulsit veoir l'infante et la feit veoir à la royne sa femme que je trouvis en une chambre bien chaude, tapissée, ce me sembla, d'escarlate à grandes bandes de velours cramoisi ; de fils d'or en broderie : elle soubs un grand pavillon carré de damas cramoisi si chaudement qu'il n'est possible de mieulx. »

Mais après les couches, la reine fut encore très malade. « L'on avoit espérance, écrit Forquevaulx dans la même lettre, que s'estant délivrée, la royne vostre fille, de son gros ventre, la fiebvre la deut quitter, qu'elle a gardée despuis en tierce double, à faute, à ce que disent les médecins, de s'estre assez suffisamment purgée : lesquels la feirent seigner d'un pied la veille de Notre-Dame, luy causant avec ce remède un accès bien rude avec vomissements. Mais le dernier qu'elle a eu depuis n'a esté comme rien ; et sans le lait qui lui donne du tourment, la fiebvre s'en seroit du tout allée : pour faire resouldre lequel laict les médecins n'ont osé y appliquer les remèdes convenables, pour ce qu'ils disent que ce sont toutes choses qui pourroient augmenter la fiebvre... J'entends que ces médecins espagnols ont méprisé la plupart de vos receptes, comme grosses bestes qu'ils sont, n'ayant rien que présomption et arrogance en eulx. » Comme le vendredi, 16 août, la fièvre ne diminue pas, on saigne la reine à l'autre pied, vers les huit heures du soir; on lui tire huit onces de sang « que lui avoit ung peu allégé la fiebvre ; toutesfois, à faute de purgation et du lait qui la suffoque, la dicte fièvre tourmente encore beaucoup la royne. Elle eut samedi dernier, 17 août, sur les dix heures, un grand redoublement, avec un pesant dormir. Elle s'est hier un petit mieux trouvée ; on l'a feit disner et après luy vint son accroissement sans froid ne trop grande chaleur, qui luy a duré jusques a six heures du soir. Les médecins luy vouloient appliquer des ven-

touses : ce qu'elle n'a voulu souffrir. Le docteur Montguyon, qui prent une merveilleuse peine, proposa hier au conseil des autres médecins de la purger : ce qui fut trouvé bon et commanceront demain. On fait tirer et succer le lait de ladicte dame ; mais ils ont commencé un peu tard, à mon advis, d'y appliquer ce remède. Ces gens ont faicts à leur teste ».

Après avoir été à deux doigts de la mort, Elisabeth guérit et, écrit le 26 août Forquevaulx, « une chose a été observée qui est admirable : qu'à semblable jour, heure et mois qu'elle accoucha mal il y a deux ans, Sa Majesté a bien enfanté maintenant, et à semblable jour qu'elle perdit pour lors la fiebvre et fut hors de danger, sçavoir est le jour de Saint-Barthelemy, à mesme jour l'accroissement de son mal a cessé de retourner maintenant ».

Le choix de la nourrice ne fut pas sans difficulté. Les médecins eurent à choisir entre une cinquantaine de femmes « toutes de lieu assez honneste et surtout que leurs ancêtres ne soient ni Juifs ni Maures ». Trois furent désignées d'après leur généalogie ; mais elles se disputent encore quelques heures après la naissance de l'infante qui serait morte de faim, si une dame d'honneur n'en avait chassé deux. La nourrice préférée se nommait : « dona Beatrice de Rendoza, laquelle abonde en lait et très bon, une belle grande jeune demoiselle de 25 à 27 ans ».

La troisième grossesse et le second acouchement ne présentent aucune particularité bien remarquable. Le 4 février 1567, Forquevaulx écrivait à Catherine de Médicis : « Ne veux faillir, Madame, à vous donner cette bonne nouvelle que ladicte Majesté ne peut nier d'être grosse et c'est depuis 10 de janvier ». Dans tous ses bulletins de santé à la reine-mère, il est surtout préoccupé de déterminer exactement la date de l'accouchement. Il écrit le 12 septembre : « Par l'opinion de ses femmes, ladite dame reine est entrée au neufviesme mois et se tient pour dit que son terme d'accouchement entrera peu de jours dans octobre ». Le 23 du même mois : « Elle ne scait bonnement jour ne terme de s'accoucher et si ce sera dans ce moys ou non, bien que je croy que nous serons environ le sept ou huictiesme d'octobre pour le plus tôt, avant qu'elle se délivre : car contant du vint deus de dexembre que le Roy, son mari, partist d'icy pour aller passer Noël à Escurial, si elle eust conceu du dict temps, son terme seroit desja venu ; mais puisqu'elle est enceinte du retour qui fut le neufviesme de janvier, elle ira jusques au sept ou huictiesme du moys qui vient, ou plus loing et les douleurs et tranchées que ladite a senti

procedoient de froid... Par l'opinion de la sage-femme et d'aucunes de ses dames, les couches se feront deça le dix-neuf ou vintième du mois prochain ».

Malheureusement Élisabeth était entourée de médecins espagnols ignorants et jaloux. Catherine de Médicis avait proposé d'envoyer à sa fille un médecin français. Forquevaulx répondit : « Je crois bien que Sa Majesté dira par sa lettre ce qu'elle m'a dit de bouche, c'est qu'il n'y a lieu d'envoyer ledit médecin, tant pour ce qu'il ne pourroit arriver assez à temps pour l'heure de sa délivrance que aussi pour autant que les autres médecins espagnols seroient jaloux et contraires à son opinion en toutes choses et n'y auroit jamais accord entre eux, ains envie et dépit. »

Élisabeth accoucha le 10 octobre d'une fille qui fut appelée Catherine, du nom de Catherine de Médicis. Philippe II se déclara très content de la naissance de cette seconde infante et la convalescence de la reine fut assez rapide. Le lait seul « lui donnait un peu d'ennui ». « Je suis allé faire révérence à la reine, écrit Forquevaulx, laquelle m'a semblé plus belle que devant ses couches. Ladite dame reine a la joue droite un peu enflée et n'a d'autres douleurs qu'une démangeaison aux tétins, sur lesquels on applique du jus de persil pour faire résoudre le lait ».

En 1568, Élisabeth tombe dans un état d'épuisement marqué par de fréquentes syncopes et des désordres particuliers qui semblent le signe d'une nouvelle grossesse. L'histoire de cette dernière grossesse doit être suivie presque jour par jour, si l'on veut écarter, au moment de la mort de la reine, l'hypothèse d'un crime. Le 8 février 1568, Forquevaulx écrivait à Catherine de Médicis : « Le vint et neufvième de matin estant au lit, elle (Élisabeth) commença avoir de ses fleurs en abondance qui luy ont duré quatre ou cinq jours, aussi luy enfla le visage et les yeux et le tout sans douleur de son corps ny de la mère ; les médecins et la sage-femme ont dict que c'estoit surabondance de sang et d'humeurs que cella est venu pour sa santé et du fruict que Sa Majesté porte, car elle est enceinte d'environ le dix ou douzième de novembre. J'eusse plus tost despeché vers Votre Majesté, mais ladicte Dame Royne me faisoit prier chascun jour d'attendre que les yeux luy desemflassent, car durant l'enfloison, les médecins lui avoient deffendu d'escripre ». La duchesse d'Albe et la reine elle-même, ajoute-t-il, « m'ont asseuré pareillement que l'enfant ou fille que Sa Majesté porte n'a cessé de sautiller et frétiller dans son ventre ».

Mais on ne tarde pas à reconnaître qu'on s'est trompé. Au mois

de juin, on recommence à croire à une grossesse, dont la reine fixe elle-même le point de départ à partir du 6 mai. Les évanouissements deviennent alors de plus en plus fréquents. « La dicte Dame Royne, écrit Forquevaulx le 21 juillet 1568, est sujette aux évanouissements, lesquels lui viennent au commencement avec une tristesse qui la constraint de pleurer sans savoir pourquoy et cella luy est advenu quelquefois : qu'est grand signe qu'elle est enceinte d'un fils, selon le dire des femmes qui s'y entendent, car en ses autres groisses elle ne faisoit pas ainsi. Sa Majesté ne sçait respondre de quel temps elle l'est, encore qu'on pense bien que c'est pour le moings du sixième de may en ça. J'ay donné charge à son appothicaire de vous faire un discours de l'estat auquel elle se trouve puis que les médecins du Roy catholique et les siens sont morts ou en cella qu'il n'en a plus qui guere vaille». Le 1er août, il écrit à Catherine : « Elle (Élisabeth) n'a mal n'y douleurs sinon quand il lui survient quelque esvanouissement, lequel luy faict trambler le bras et la jambe gauches et vomit quelquefois. On espère que sortie qu'elle soit du troisième mois, dont elle en sortira dans quatre ou cinq jours, lesdits accidents passeront ».

Ces espérances ne se réalisèrent pas. Le 10 septembre, l'ambassadeur écrivait : « Madame, c'est sans point de doubte que la Royne vostre fille est grosse depuis le moys de may et son ventre enfle et le faict connoistre. Elle eust, au commancement d'aoust, un esvanouissement qui la teint une heure et la trouverent les médecins deux fois sans poulx, et un temps après, lui en veint un autre d'une heure et demie, avec une suffocation qui la tenoit à la gorge et l'estrangloit dont lesdits médecins eurent belle peur que le fruict en vallust moins, car c'estoit assez pour le suffoquer. Il y a, Madame, un nombre de jours que Sa Majesté ne sent plus ces allarmes ». Dès lors plus d'amélioration. La reine écrit, Forquevaulx, le 24 septembre, « s'est trouvée mal ces jours passez d'une collique et doulours au bras gauche que luy est descendue sus la jambe, le tout de froid pour s'estre vestue à la légère durant quelques jours de ce mois que le temps s'estoit refraischi ; et a eu des vomissements infinis avecques telles tranchées au ventre qu'on a esté en crainte que Sa Majesté deust mal accoucher ».

C'est ce qui lui arriva le 2 octobre : une dernière crise détermina une fausse couche ; deux heures après elle mourait. Voici en quels termes Forquevaulx annonça à Catherine de Médicis la mort de sa fille, en lui racontant ses derniers moments : « Plut à Notre Seigneur que la très mauvaise nouvelle qui m'est force de vous

escripre ne fût point advenue... Il est donc ainsi, Madame, que l'opinion qu'on a eue il y a quelques mois de la faulce groisse de la reine votre fille, luy fait user d'infinis remèdes pour retenir, qui lui retint si malheureusement ses purgations, que, quand elle a été véritablement enceinte, jamais son corps n'a eu huit jours d'entière santé, sans avoir faiblesses de cœur, évanouissements et vomissements. Il est advenu, Madame, que lesdites faiblesses et vomissements l'ont si étrangement pressé en trois jours, qu'il plût à Dieu la prendre ce jourd'huy sur le point de midi, après avoir avorté d'une fille d'environ cinq mois, bien formée, laquelle a eu baptême, et si le lien eût pu sortir du corps comme avoit faict la dicte fille, Sa Majesté n'en eut pas valu moins... La dicte Dame s'étoit confessée, et avoit fait son testament cette nuict, et de bon matin luy ont administré le saint Sacrement et la saincte onction, car elle les a demandés... Elle a toujours parlé et répondu aux exhortations et prières dévotes dudict confesseur jusque moins un demi-quart d'heure de son trespas qu'elle a commencé de travailler d'un travail reposé, qui l'a menée si doulcement que l'on n'a sceu juger du moment qu'elle a rendu son esprit, excepté qu'elle a ouvert ses deux yeux clairs et luysants et me sembloit qu'ils me commandoient encore quelque chose, car ils estoient tournés droit à moy ».

Philippe II écrivait le lendemain au duc d'Albe ces quelques lignes qui ne montrent aucune émotion : « Elle accoucha d'une fille de quatre ou cinq mois une heure et demie avant de mourir : l'enfant reçut l'eau du saint baptême et s'en alla au ciel conjointement avec sa mère ».

Il ne faudrait pas en conclure que Philippe II a fait empoisonner sa femme, comme l'ont prétendu quelques contemporains. Brantôme a écrit : « On parle fort sinistrement de sa mort, pour avoir été avancée ». La dénonciation principale vint d'Antonio Pérez, qui fut le complice de Philpppe II dans certains crimes. La voici tout entière :

« Après la mort du prince (don Carlos), fils du roy, de la personne duquel le roy avoit eu tout plein de jalousie, non seulement pour l'état, mais aussi pour la reine, laquelle avoit été accordée en mariage à son dict fils plutôt qu'à soy, le roy voulut s'en défaire aussi et ce qui le précipita fut qu'un marquis del Pozzo, faisant l'amour à une des filles de la reine, vint si avant qu'il eut le crédict d'entrer de nuict quelquefois dans le quartier de la reine pour aller voir sa maîtresse ; ce qu'estant découvert, le roy

moyenna que certains gentilshommes, ses confidens, se déguiseroient en gueux et allassent dormir sous une halle qui correspondoit aux fenêtres du costé de la reine, où s'étant aperçu du galant lorsqu'il descendit tout vêtu de blanc et l'ayant suivi et vérifié qu'il étoit celui dont on se doutoit, le malheur voulut qu'en une course de bague, la reine étant à sa fenêtre, laissât cheoir par mégarde son mouchoir, qui fut recueilli par le même.

« Tout cela ensemble augmenta le soupçon qu'on avoit sur la personne de la reine et fit qu'on épiât pour la deuxième fois quand il en sortirait de nuict, qu'on le daguât criant toujours : *Assi muge el trayder*. De quoi il ne se fit point de bruit; mais le roy moyenna que la duchesee d'Albe, première dame d'honneur de la reine, vieille matrone, et laquelle étoit sa gouvernante, vint un matin éveiller la reine et luy dire que les médecins trouvaient bon qu'elle prit une petite médecine pour se décharger un peu d'humeur et qu'autrement elle ne sauroit sauver son fruict.

« Ce qu'elle rejetta fort loing, disant qu'elle ne se porta jamais mieux, et qu'elle ne le pouvoit faire en l'état de grossesse où elle étoit. La duchesse insistoit toujours, disant que cette lune ne se pouvoit passer sans prendre cette médecine, puisque les médecins le trouvoient bon.

« Sur ces disputes, voilà entrer le roy avecque sa robe de chambre, qui ne couchoit pas loing de là, lequel, s'étant enquis du sujet de la dispute, donna du commencement tort à la duchesse ; enfin, ayant ouï les raisons qu'elle alléguoit, commença à persuader la reine à même fin. Laquelle résista longtems et par raison et par refus tout-à-fait; mais enfin le roy lui dit que puisqu'il importoit à l'état, il falloit qu'elle passât par là et prenant le vase de sa main le lui présenta et lui fit boire, et dans trois ou quatre heures après, elle se blessa d'un fils qui avoit tout le crasne de la teste brûlé et mourut quant après » (1).

Est-il nécessaire d'insister sur cette fable ! Les véritables meurtriers de la reine Elisabeth ont été ses médecins. Forquevaulx écrivait très justement à Catherine de Médicis : « Il me paraît nécessaire de vous faire savoir comment les médecins ont précisément massacré la reine, en lui appliquant une infinité de ventouses à la tête et en lui tirant du sang au pied ». Deux ans plus tard, il disait encore : « C'est bien, Madame, une punition de Dieu, que tous les médecins qui servirent la feue royne, vostre

(1) Bibliothèque nationale. Dupuy, 661, f° 21.

fille, en toutes ses groisses sont morts, excepté un nommé le docteur Bernard, lequel ne pouvoit este creu de ses compagnons, ny son opinion avoir le crédit qu'il fust esté besoing pour le salut de la dicte dame : car, encore demi-heure devant qu'elle accouchoit mal de la dernière fille, je fus présent en une dispute qu'il eust contre celluy qui avoit succédé en l'estat de Montguyon, soustenant ledict Bernard que ladicte dame royne estoit enceinte de créature vife, comme la vérité estoit, et son proto-médecin disoit au contraire que c'estoit une molle : de sorte que par leurs différents et des autres médecins autant ignorants, luy avaient esté appliquez de longue main divers remèdes dommageables, ainsi que j'espère le dire plus amplement quelque jour à Votre Majesté » (1).

Coutumes à la cour d'Espagne. — Une ancienne coutume voulait qu'en annonçant la délivrance de la reine, on ajoutât au nom de prince ou de princesse des Asturies qui serait porté par le nouveau-né l'épithète de *vigoureux* ou de *vigoureuse*. Or il advint qu'un prince des Asturies naquit et mourut dans la même journée. Voici comment l'annonce de cet accident fut rédigée : « S. M. la reine d'Espagne a donné naissance à un *vigoureux* prince des Asturies qui... n'a vécu que quelques heures ! »

Il est d'usage à la cour d'Espagne de n'annoncer officiellement l'état de grossesse de la souveraine qu'au bout du cinquième mois, alors que les signes certains de la grossesse peuvent facilement être constatés. A partir de cette époque, on réunit sous un dais, dans la chapelle du palais, de nombreuses reliques, entre autres : la ceinture de la Vierge que possède Tortose, le bâton de sainte Thérèse qui appartient à Avila et une rose de Jéricho. Ces précieuses reliques sont transportées dans la chambre de la reine dès le début du travail. C'est une coutume qui remonte au temps de Philippe IV et que toutes les souveraines d'Espagne ont conservée depuis.

Le *Figaro* du 26 avril 1886 contient l'article suivant, sur le cérémonial observé aux couches de la reine Christine :

« Nous sommes à la veille du grave événement. Le journal officiel espagnol vient de publier le décret royal arrêtant le cérémonial qui sera suivi lors de l'accouchement de la Régente.

(1) Voir Marquis du Prat. *Histoire d'Elisabeth de Valois*. Forneron. *Histoire de Philippe II*. — Les documents que nous avons cités sont à la Bibliothèque nationale (manuscrits, fonds français 10,751-10,752). Ils ont été analysés par Gachard. *La Bibliothèque nationale à Paris*, et plusieurs reproduits *in extenso* par du Prat.

« La reine Christine a adressé des lettres à tous les archevêques et évêques de la monarchie, leur annonçant qu'elle était entrée

Fig. 16. — La reine Marie-Christine.

dans le neuvième mois de sa grossesse et les priant de remercier la Providence et de faire des processions dans toutes les églises

pour implorer le ciel de lui accorder une heureuse délivrance. En même temps, le maréchal du Palais, dans une communication insérée en tête de la *Gaceta*, fait savoir au président du Conseil que le doyen de la Faculté royale a prévenu le majordome mayor de l'état de Sa Majesté.

« L'apparat qu'on déploie à la cour d'Espagne dans semblable circonstance est toujours solennel. Cette fois-ci, la fatalité a voulu que ce soit la reine, devenue régente par la mort de son époux, qui signât elle-même le décret royal fixant le cérémonial que nous reproduisons. Aussitôt que les premiers symptômes de sa délivrance apparaîtront, on préviendra immédiatement tous ceux qui doivent assister à la présentation du nouveau-né. Dès que l'accouchement sera terminé, la *camarera-mayor*, duchesse de Medina de las Torres, en transmettra de suite la nouvelle au président du Conseil des ministres, qui l'annoncera aux personnes qui seront près de lui, en indiquant le sexe de l'enfant, et il en informera aussitôt le capitaine-général de Madrid, général Pavia, et le commandant général des hallebardiers Echagüe, afin que ceux-ci puissent ordonner les signaux annonçant la nouvelle au peuple de Madrid.

« Si le nouveau-né est un prince, on hissera le drapeau espagnol dans le coin de l'emplacement du palais appelé la *Punta del Diamante;* on tirera une salve de vingt et un coups de canon. Si c'est une princesse, le drapeau sera blanc, la salve ne sera que de quinze coups de canon. Dans le cas où la reine accoucherait le soir, on mettra au-dessous du drapeau une lanterne, rouge ou blanche, suivant le sexe.

« Tous les personnages nommés dans le décret devront se trouver à ce moment dans le grand salon avoisinant la chambre. Dans l'autre salon précédant la chambre à coucher de Sa Majesté se trouveront réunis : le président du Conseil et tous les ministres, les chefs supérieurs du Palais-Royal, le corps diplomatique, deux députations de la Chambre et du Sénat, les délégués des Asturies, deux grands d'Espagne délégués par la députation de la grandesse, les capitaines-généraux, les chevaliers de la Toison d'Or, une commission des ordres de Charles III, Isabelle-la-Catholique, Saint-Jean de Jérusalem, et les quatre ordres militaires de Santiago, Alcantara, Calatrava et Montesa, les présidents du Conseil d'État, du Tribunal suprême, de la Cour des comptes, du Conseil suprême la guerre et de la marine, du Tribunal de la Rota, l'archevêque de Tolède, tous les anciens ambassadeurs

d'Espagne à l'étranger, les présidents des *juntes* supérieures de la guerre, le capitaine général de Madrid, le président du Conseil général de Madrid, le maire, président du Conseil municipal, le préfet de Madrid, duc de Vivona, comte de Xiquera, le clergé de la cathédrale, les directeurs des armes, les représentants de la noblesse de Castille.

« Aussitôt sa venue au monde, le nouveau-né sera déposé sur un coussin dans un plateau d'argent et la camarera-mayor, ayant à côté d'elle le président du Conseil des ministres, présentera l'héritier d'Alphonse XII, d'abord au corps diplomatique et ensuite à toutes les personnes présentes. Le ministre de la justice, en sa qualité de notaire du royaume, dressera l'acte de naissance et l'acte de l'état civil. Puis la cérémonie traditionnelle sera terminée et l'enfant rendu à sa mère. »

Nous ne quitterons pas l'Espagne sans noter un incident assez curieux qui s'est produit aux couches de l'infante Eulalie. Celles-ci ayant eu lieu bien avant le temps normal, il n'y avait pas de nourrice présente pour prendre soin du nouveau-né. Comme il eût été assez difficile d'en trouver une au milieu de la nuit, la reine régente, Marie-Christine, qui avait assisté à l'accouchement de sa belle-sœur, envoya vite au Palais-Royal chercher la nourrice d'Alphonse XIII. « Le petit roi désirant dormir, dit en riant la reine, il aura bien la complaisance de prêter un peu sa nourrice à son nouveau cousin. »

Coutumes à la cour de Portugal. — Nous trouvons, dans le même journal, des renseignements intéressants sur le *bom successo* « l'heureux événement » c'est-à-dire sur la délivrance de la princesse Amélie qui eut lieu en mars 1887.

Entre plusieurs nourrices d'égale valeur, on a donné la préférence à celle qui, s'appelant Anne, avait pour patronne la mère de la Vierge.

L'accoucheuse fut une dame d'origine française, Mme Prévôt, et le médecin désigné pour l'assister, en cas de besoin, était un célèbre spécialiste de Lisbonne, le Dr Ravara.

Quelques jours avant « l'heureux événement », le *Journal Officiel* du gouvernement portugais publia une ordonnance du roi, portant le dispositif du cérémonial accoutumé et qui fut ponctuellement suivi, tant au moment de la naissance du jeune prince que pendant les quatre jours qui suivirent. Nous extrayons du texte les passages suivants :

« J'ai tenu à bien d'ordonner que le jour de l'heureuse délivrance de S. A. la Sérénissime princesse royale, Mme Dona Amélie d'Orléans, duchesse de Bragance, ma très estimée belle-fille, — lequel événement sera annoncé aux habitants de cette capitale dans la forme d'usage, — et aussi pendant deux jours après ledit événement, il y aura illuminations générales, sonneries de cloches, salves d'artillerie, en cette cour et cité de Lisbonne, dans l'enceinte des forteresses et sur les navires de l'État ;

« Que, le jour qui succédera immédiatement à celui de la naissance du prince ou de la princesse qu'il aura plu à la Providence d'envoyer à ces royaumes, il sera chanté à l'église patriarcale de la Sé, à cinq heures du soir, un *Te Deum* solennel en actions de grâces pour une aussi grande faveur ;

« Que le même jour, à l'heure ci-dessus indiquée, sont invités à concourir à cet acte religieux, non seulement les dignitaires et autres personnages qui forment notre Cour et nous accompagneront dans la solennité, mais encore tous les membres des tribunaux, toutes les corporations et les fonctionnaires de tous ordres, le corps diplomatique devant occuper au surplus une tribune qui lui sera spécialement réservée ;

« Que ces démonstrations de joie seront répétées le jour du baptême du nouveau-né ;

« Que, pendant les quatre jours susmentionnés, les tribunaux suspendront leurs audiences et les administrations publiques leurs travaux ordinaires, et que ces mêmes vacances s'étendront à toutes les provinces et colonies du royaume, en comptant du jour où la naissance du prince aura été notifiée officiellement aux gouverneurs respectifs ;

« *Signé* : Le Roi.

« *Contresigné :* Joseph-Lucien de Castro,

« Président du Conseil des ministres. »

Il n'est pas d'usage, en Portugal, de donner à la cérémonie des relevailles, soit des princesses de sang royal, soit de la Reine elle-même, un caractère solennel comme à Madrid. La cour d'Espagne réunit en pareil cas toute la grandesse dans la basilique d'Atocha. C'est aussi une église consacrée à la Vierge, Notre-Dame de Belem, que la duchesse de Bragance a choisie pour y venir faire ses dévotions et remercier Dieu de son heureuse délivrance, sans cérémonie, sans apparat, presque *incognito*. La princesse accom-

pagnée de la comtesse San Miguel et de la nourrice, s'est agenouillée dans la chapelle du Saint-Sacrement et a offert son premier né à Dieu ; ni le duc de Bragance, ni le curé de la paroisse n'ont été prévenus et n'étaient présents.

Fig. 17. — La princesse Amélie.

Autriche. — Sur Marie-Thérèse, mère de Marie-Antoinette. — Marie-Antoinette Joséphine de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, naquit à Vienne, le 2 novembre 1755. Comme l'impératrice Marie-Thérèse avait déjà un grand nombre de filles, elle désirait encore un fils ; pour la flatter, sans doute, une per-

sonne de la cour soutenait qu'elle donnerait le jour à un archiduc ; contre son vœu, l'impératrice parla le contraire et gagna sa gageure ; elle mit au monde celle qui devait être la femme de Louis XVI. Le courtisan était obligé de s'acquitter du pari ; assez embarrassé, il s'adressa au célèbre Métastase, et, d'après ses conseils, fit exécuter une figure en porcelaine qui, un genou en terre, présentait des tablettes sur lesquelles étaient gravés ces vers ingénieux :

Io perdei : l'augusta filia,
A pagar, m'a condannato ;
Ma s'e ver che a voi somoglia,
Tutto il mondo ha guadagnato.

« J'ai perdu : votre auguste fille me condamne à payer ; mais s'il est vrai qu'elle vous ressemble, tout le monde a gagné. »

Marie-Thérèse allaitait elle-même ses enfants (1) au milieu de toutes ses préoccupations politiques et militaires. On sait, en effet, qu'elle fut obligée de conquérir ses états par les armes. « J'ignore, écrivait-elle à la duchesse de Lorraine, sa belle-mère, s'il me restera une ville pour y faire mes couches. »

(1) Peu de reines ont donné ce bel exemple. Les anciens citent, il est vrai, Hécube qui allaita Hector ; Andromaque, Astyanax ; Pénélope, Télémaque ; mais ce n'est que de la mythologie. Verdier-Heurtin raconte, dans son *Essai sur l'allaitement*, qu'à la mort de Thomiste, 7e roi de Sparte, les Lacédémoniens élurent comme son héritier au trône le cadet de ses fils parce qu'il avait été allaité par sa mère ; l'aîné, disaient-ils, élevé par une nourrice, n'avait pu hériter des vertus de ses pères. Mais cet auteur doit faire confusion car aucun roi de Sparte n'a porté de nom approchant de celui-là : le 7e de la dynastie fabuleuse est Argalos : le 7e Proclide, Charilaos : le 7e Agide, Archelaos ; d'ailleurs Thomiste n'est pas un nom grec.

Chez les Romains, l'épouse d'Auguste nourrit elle-même ses enfants ; Flaccilla, femme de Théodose, donne le sein à Honorius son fils. Au moyen âge, nous verrons en France, la reine Blanche jalouse de donner le sein à saint Louis ; ce fut du reste le seul roi de France qui n'eut pas de nourrice. On cite aussi Philippe, duc d'Orléans, régent de France, qui fut allaité par sa mère Charlotte-Elisabeth de Bavière. « De même la reine de Danemark, fille et sœur des rois d'Angleterre, dit l'auteur des *Ephémérides*, année 1771, allaite actuellement avec succès la princesse dont elle est accouchée et bien loin que ses soins maternels aient altéré sa santé, cette grande reine a pu se lever le 3e jour après son accouchement et se promener le 8e dans les jardins, ce qui était fort imprudent et d'un très mauvais exemple ».

En France, jusqu'au XVIe siècle, l'usage d'allaiter son enfant existait parmi la noblesse. On lit dans les Mémoires de la reine Marguerite, femme d'Henri IV, que la comtesse de Lalaing, d'une des plus illustres maisons de Flandre, allaitait elle-même son fils. Marguerite raconte que, dans un grand repas que lui donna le comte de Lalaing, la comtesse « parée, toute couverte de pierreries et en pourpoint de toile d'argent brodé en or, avec de gros boutons de diamants, se fit apporter à table son fils, emmailloté aussi magnifiquement qu'elle était vêtue, pour lui donner à teter ; ce qui eût été tenu à incivilité à quelque autre ; mais elle le faisait avec tant de grâce et de naïveté qu'elle en reçut autant de louanges que la compagnie de plaisir.

Montenegro.—Réjouissances publiques.—Mario Sermet, de passage à Cettigne, assista, en 1887, aux fêtes données en l'honneur de l'heureuse délivrance de la princesse Milena-Petrovna

Fig. 18. — La princesse Milena Petrovna.

Voucotitchova, femme de Nicolas-Petrovich-Niegoch, plus connu en France sous le nom de prince Nikita. Voici le récit humoristique du voyageur :

« Une nuit, je dormais profondément quand je fus réveillé tout

à coup par un bruit violent, semblable au grondement du tonnerre. Comme un vent terrible avait soufflé pendant toute la soirée, je crus à un de ces orages épouvantables si fréquents à Cettigne. Des éclairs qui sillonnaient par instants les murs de ma chambre achevèrent de me confirmer dans cette pensée. Je m'apprêtais donc à me rendormir ; mais le bruit persistant et s'accroissant, je dus y renoncer.

« Je prêtai l'oreille, et bientôt il me fut impossible de croire à une tempête ; tant le bruit que j'entendais était particulier. Mais, alors, qu'était-ce ? A trois heures du matin ! Je me dirige vers ma fenêtre ; la nuit était noire. J'aperçois à tous les coins de la ville des éclairs insolites qui jettent une lueur sinistre sur les maisons. Je regarde mieux. J'écoute avec plus d'attention. Le doute n'était plus permis. Le bruit provenait de détonations d'armes à feu. Les éclairs étaient produits par la poudre. Mais, à pareille heure, que pouvait-ce bien être ? La fusillade continuait sans interruption, et l'écho, répercuté par les montagnes d'alentour, en triplait la surprenante intensité.

« Tout à coup, le bourdon de la tour des *Crânes* entre dans le concert ; les cloches du *Monastère* s'en mêlent aussi. C'est un vacarme épouvantable, assourdissant. Évidemment, pensais-je, un grand cataclysme vient de se produire.

« Dans ma maison, où régnait d'ordinaire, jusqu'au matin, le calme le plus parfait, on monte, on descend, on marche, on ouvre des portes, on les ferme, on crie, on s'appelle. Des coups de feu retentissent sous ma fenêtre même : la maison en tremble. Enfin, le canon tonne... C'était le comble. Je m'habille à la hâte, pressé de me renseigner, et j'allais ouvrir ma porte quand on frappe. C'était un garde du palais. Il m'apportait le mot de l'énigme : « Un fils vient de naître au prince Nicolas ».

« J'étais encore trop peu familiarisé avec les mœurs du Montenegro pour avoir pu trouver moi-même cette explication. C'était donc ainsi qu'on célébrait une naissance princière ! Il faut avouer qu'un étranger a besoin de s'accoutumer à de pareilles coutumes. Le premier coup de feu avait été tiré du balcon du palais. Immédiatement, tous les habitants de Cettigne avaient compris et s'étaient mis en devoir de célébrer cette naissance à leur façon.

« L'allégresse était d'autant plus vive qu'on redoutait la naissance d'une fille. Une fille, c'est le diable qui l'envoie ; un fils, c'est Dieu. Le peu de considération dont jouit la femme au Montenegro explique cette appréciation. La naissance d'une fille, c'est un accident douloureux que le peuple considère comme une punition du

ciel. Aussi, autant la joie est grande quand un fils vient accroître la famille, autant le désespoir se peint sur les visages quand il s'agit d'une fille. Ce serait une injure grave que de féliciter un père dans ce dernier cas. S'il est interrogé, il avoue son malheur avec embarras et s'exprime généralement ainsi : « Pardonnez-moi, c'est une fille ». Le prince n'échappe pas plus que ses sujets à ce préjugé traditionnel. En cas de naissance d'une fille, il se serait tenu caché pendant plusieurs semaines et personne n'eût été avisé de l'événement. De plus, en ce qui concernait particulièrement le souverain, le préjugé se compliquait d'une raison d'État. Le prince était déjà père de plusieurs filles, mais il n'avait qu'un fils et il était très heureux de parer à toute éventualité, en assurant, à sa mort, d'une façon plus certaine, l'avènement d'un héritier direct.

« Quand le jour vint, la fusillade et les coups de canon persistaient encore. Il en fut ainsi pendant presque toute la journée, et cela, malgré les efforts d'un malheureux clairon dont la sonnerie invitait à cesser le feu.

« Un *Te Deum* d'actions de grâces fut célébré au *Monastère*. On procéda, sur la place publique, à une distribution gratuite de raki. Depuis le matin, la musique militaire fut sur pied, jouant sans relâche les hymnes russes et montenegrins que la joie des exécutants, sans doute, rendait encore plus faux que d'habitude. Cette musique, qui n'existait que depuis deux ou trois ans, fut supprimée du coup, tant elle fournit, ce jour-là, la preuve éclatante de sa bruyante incapacité.

« Durant l'après-midi, les jeunes gens se livrèrent à toutes sortes de divertissements dont le plus curieux consistait en ceci : une centaine d'individus s'emparaient d'une colline d'où une autre troupe devait les déloger. Chaque camp possédait un drapeau qu'il s'agissait de défendre héroïquement. Aussi quelle énergie, quelle ardeur, quel enthousiasme dans cette lutte ! Ce simulacre donnait une idée exacte de ce qu'est la guerre au Montenegro.

« Cettigne fut pavoisé ; le drapeau slave et le drapeau montenegrin flottèrent partout. Le soir, la ville fut illuminée. A chaque fenêtre, des lanternes, des torches ; on allumait des feux de joie au milieu des rues et dans la plaine. Mais le spectacle le plus étonnant était fourni par d'immenses feux, allumés sur les flancs et les cimes des montagnes.

« Le baptême eut lieu un mois après. Il donna encore le signal de réjouissances sans nombre. Le parrain fut le grand-duc Cesarevitch, devenu depuis l'empereur Alexandre III, qui se fit

représenter à Cettigne par un haut dignitaire, le comte Cheremetieff. Ce grand seigneur, habitué au luxe de la capitale russe, me parut fortement surpris de l'invraisemblable pauvreté de la capitale montenegrine. La marraine — également par procuration — fut la grande-duchesse Marie, duchesse d'Edimbourg. Les consuls des pays voisins se rendirent à Cettigne pour la circonstance. Il y eut grande affluence de curieux. Le baptême orthodoxe se distingue du baptême catholique en ce que l'enfant, au lieu d'être simplement aspergé, est trempé en entier dans l'eau baptismale. Des gens malintentionnés ont même prétendu, à propos de cette coutume, que beaucoup de Montenegrins ne meurent pas sans avoir pris un bain, grâce au baptême.

« On fit le possible, au palais, pour faire oublier, pendant quelques jours, au comte Cheremetieff, le séjour de Pétersbourg et surtout pour lui permettre d'emporter une excellente opinion de la principauté. Un déjeuner splendide de trente-cinq couverts fut servi immédiatement après le baptême. On manda de Naples, pour la circonstance, un cuisinier en renom, et l'on fit venir la plupart des victuailles de Trieste ou de Vienne. Les vins de Pomard et de Champagne coulèrent à flots, si bien qu'au dessert plusieurs hauts dignitaires montenegrins glissèrent tout doucement sous la table ».

Brésil. — Couches de la comtesse d'Eu. — Le *Figaro* du 1er décembre 1875 contenait un article de M. Adr. Marx, sur le voyage du Dr Depaul auprès de la comtesse d'Eu, fille de l'empereur du Brésil. Le ton du journaliste, souvent dithyrambique, est amusant ; de plus, quelques détails sont curieux :

« Un événement vient de se passer qui prouve que la France remporte encore des victoires... Le voyage de M. le Prof. Depaul, mandé au Brésil pour l'accouchement de la princesse impériale, démontre que nous n'avons pas abdiqué toutes les suprématies et que nous sommes toujours les premiers sur le terrain scientifique, un terrain qui vaut bien un champ de bataille !

« J'ai eu l'honneur de rencontrer M. Depaul, débarqué il y a trois jours... Avec l'éloquente clarté qu'il met au service de ses moindres récits, l'aimable savant m'a parlé de son voyage et m'a tenu sous le charme de sa parole, que subissent tous ceux qui l'approchent.

« On savait à Rio-Janeiro qu'il devait présider aux couches de la princesse et le corps médical indigène avait vu, avec dépit,

l'héritière du trône faire appel aux lumières d'un étranger. La presse brésilienne s'était élevée contre cette détermination. Les plus ardents la qualifiaient d' « antipatriotique ». Au premier abord, on se sent quelque indulgence pour cette indignation. On conçoit que les médecins de Rio aient envié à un Français la gloire de mettre au monde celui qui régnera un jour sur leurs enfants. Mais certains événements qui ont précédé les couches impériales auraient dû les faire renoncer à leur louable désir, et leur patriotisme même eût dû les rendre plus tolérants. La comtesse d'Eu

Fig. 19. — Le Dr Depaul.

qui, au bout de neuf ans de mariage, avait la douleur de n'avoir pas d'enfants, était devenue grosse après avoir suivi un traitement prescrit par le Dr Depaul. Elle quitta Paris pour aller faire ses couches au Brésil, où, après des souffrances inouïes, elle mit au monde un enfant mort. Il serait injuste d'attribuer ce malheur à l'inexpérience de l'accoucheur qui l'assista, mais enfin, cet accident suffit à excuser certaines appréhensions et à justifier la sollicitude exagérée de l'empereur qui ratifia le choix du Dr Depaul pour une seconde délivrance.

« Quand l'illustre professeur arriva, il se vit l'objet d'une froideur générale. Les gazettes se montrèrent moins que bienveillantes à son endroit et il lut des sentiments hostiles sur tous les visages de l'entourage de Leurs Altesses. Voulant mettre tous les torts du côté des opposants, M. Depaul s'en fut visiter les médecins de la cour et réclama même leur aide pour le jour de l'enfantement... Mais quand la nouvelle des premières douleurs se répandit, personne n'apparut et M. Depaul se trouva seul au chevet de son auguste cliente.

« Ce fut un accouchement laborieux, un accouchement qui nécessita l'application du forceps... Rien n'était, paraît-il, plus navrant que l'émotion du comte d'Eu, fils du duc de Nemours et mari de la princesse.

« Jamais je n'ai vu un ménage plus tendre et plus uni, me disait à ce sujet le Dr Depaul, ils s'aiment comme des bourgeois...

« Anxieux, agité, une sueur froide au front, le comte arpentait le salon voisin de la chambre de sa femme. Il venait à chaque instant baiser sa main et lui recommandait, sans qu'il en fût besoin, d'être courageuse. Et puis il sortait, revenait, interrogeait à toute minute le docteur qui, sans être trop rassuré, lui donnait les meilleures espérances. Enfin, après treize heures de souffrances, la princesse mit au monde un enfant dont la taille et la puissance avaient coûté tant de douleurs à sa mère. Il pesait près de 12 livres ! Mais l'envie ne vint point d'admirer ce robuste nouveau-né... Il ne donnait aucun signe de vie et resta plus d'une heure inerte et asphyxié. M. Depaul parvint, en lui insufflant de l'air, de bouche à bouche, à donner la vie à ce cadavre, aujourd'hui le plus beau et le plus vivant des babies !

« L'accoucheur officiel de la cour était cependant arrivé vers la fin, et tel est la puissance du talent et du sang-froid, que ses sentiments de rancune et son dépit disparurent devant le zèle, la présence d'esprit et l'adresse de M. Depaul. La nouvelle de cet accouchement anormal si heureusement terminé, se répandit par la ville ; et voilà, dans l'opinion publique, un revirement complet ! Les médecins, les journaux, les courtisans, tout le monde exalta celui qui était conspué la veille, et le savant, reçu d'abord avec des moues dédaigneuses, fut flatté, adulé, chanté sur tous les tons. Des banquets s'organisèrent dont la présidence lui fut offerte.

« Après l'événement, me disait M. Depaul, mon appartement ne désemplit pas du matin au soir, et je fus obligé, malgré ma détermination contraire de donner des consultations... En moins de

huit jours, on déposa, en piastres, plus de 15,000 francs sur mon bureau.

« Telle est la triomphante expédition de notre éminent profeseur. Il passa deux semaines au Brésil, et fut pendant quarante-deux jours en mer. Ses deux traversées s'effectuèrent sans encombre. »

Le Dr Depaul raconte ensuite au rédacteur du *Figaro* qu'ayant pêché un requin, il employa les loisirs de la traversée à le disséquer et que l'autopsie lui fit retrouver dans l'estomac du monstre, entre autres choses singulières, une boîte de conserves. Après lecture de cet article, un confrère en gynécologie, le professeur P..., s'avisa de faire concurrence à Lafontaine, il improvisa cette fable, à laquelle un coup de lime eût peut-être été nécessaire :

LE REQUIN ET L'ACCOUCHEUR

Pendant qu'un vaisseau menait
L'accoucheur à sa pratique,
Un requin se promenait
Dans les flots de l'Atlantique.
Au monstre on lance un harpon,
Il mord et l'accoucheur tire ;
Quand la bête est sur le pont
(C'est le requin, veux-je dire),
L'accoucheur, l'ayant disséqué,
Trouve au fond de sa poitrine
Ces mots conservés dans une boîte à sardine :
« *Notre forceps n'est pas celui du coin du quai !* »

MORALE

De ceci, la morale apprend aux bonnes âmes
Qu'un tocologue, habile en l'art de ces réclames,
Vainqueur du périné (1), du requin triomphant,
Sait tirer des profits de la mer et l'enfant.

(1) Licence médico-poétique pour *périnée*.

II. — COUR DE FRANCE

Étiquette obstétricale. — Nous donnerons d'abord quelques renseignements sur le cérémonial observé à la cour de France lors de l'accouchement des reines et des princesses du sang.

La reine approchant de son terme, on préparait, près de sa chambre ordinaire, une autre chambre où devait avoir lieu la délivrance. Dans cette seconde chambre, on exposait des reliques de sainte Marguerite et l'on dressait comme deux tentes : l'une, plus grande, était destinée à contenir les témoins convoqués à la naissance des enfants de France et, en général, tous les assistants ; l'autre, plus petite, entourée de la première, était destinée à la reine, au roi, à l'accoucheuse et aux aides ; on y disposait deux lits, le lit de travail et celui où devait reposer la nouvelle accouchée.

On a longtemps conservé dans le garde-meuble royal le lit de travail qui a servi aux reines Anne d'Autriche, Marie-Thérèse et à la Dauphine, Anne de Bavière ; il avait trois pieds de large et était composé de deux matelas séparés par une planche pour empêcher le siège de s'enfoncer dans un creux. On étendait sur ces matelas deux draps et une couverture : un double traversin était placé sous les épaules et la tête ; enfin, le lit était complété par deux chevilles d'un pied de long, fixées l'une à droite et l'autre à gauche, que la princesse devait saisir pendant les douleurs, et par une barre pour servir d'appui à ses pieds pendant le travail.

Après la délivrance, la reine était transportée sur le lit voisin et sa lectrice veillait à ce qu'elle ne s'abandonnât pas au sommeil. Au bout de six semaines, la nouvelle accouchée étendue sur une chaise longue, recevait, pendant trois jours, les personnes présentées à la cour.

Le cérémonial était à peu près le même pour toutes les princesses du sang.

Réjouissances publiques. — La naissance d'un garçon était

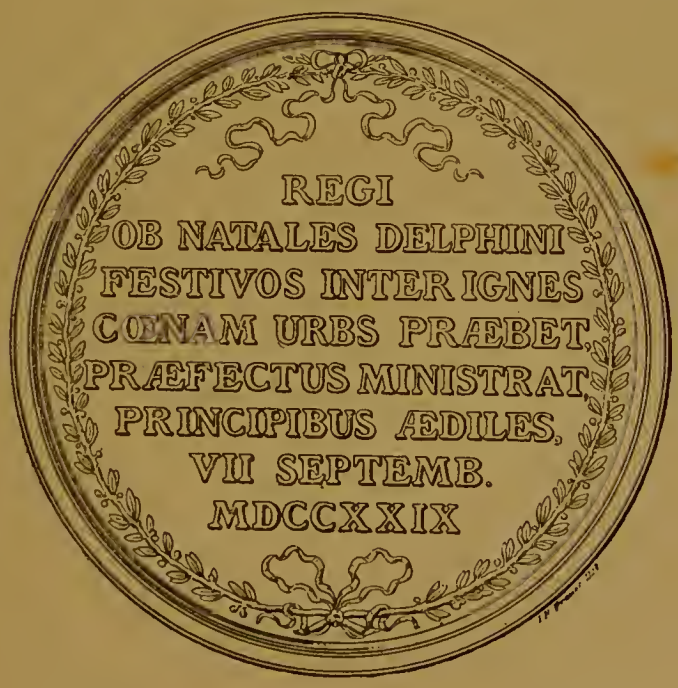

Fig. 20, 21. — Médailles frappées à l'occasion du banquet donné à l'Hôtel de Ville, pour la naissance du dauphin, en 1729.

annoncée aux populations par cent-vingt coups de canon (1) ; celle d'une fille par une salve de vingt-quatre coups seulement. A la naissance des dauphins, les cloches sonnaient pendant trois jours et trois nuits (2) ; outre ces décharges d'artillerie et ces sonneries, on célébrait des fêtes publiques dont le fond invariable consistait en feux de joie, illuminations, fusées volantes, feux d'artifices, orchestre en plein air, danses en place de Grève, représentations gratuites avec l'inévitable cantate (3), fontaines de vin, banquets

(1) Sous la restauration, on économise la poudre officielle et on se contente d'une salve de vingt-quatre coups de canon pour un prince et de douze pour une princesse. A la naissance du duc de Bordeaux, on fredonne dans les rues un refrain qui rappelle cette coutume :

C'est un garçon ! J'ai dans mon allégresse
Compté deux fois douze coups de canon.
Dans tout Paris, on s'agite, on s'empresse.
Chacun s'aborde, et dit avec ivresse :
C'est un garçon !

On est plus généreux sous l'empire : on octroie cent un coups de canon au roi de Rome et autant au prince impérial. Pour célébrer cette dernière naissance, MM. Clairville et Siraudin improvisèrent un à-propos-vaudeville en un acte, assez inepte, qui fut représenté sur le théâtre du Palais-Royal et qui portait pour titre : 101 *coups de canon.*

(2) A la naissance de Louis XIV, on fit sonner même les cloches du Palais et de l'Hôtel de Ville, qu'on ne mettait presque jamais en branle.

La délivrance de la duchesse de Berry devait être annoncée à Bordeaux, si la nouvelle parvenait le jour, par des salves d'artillerie, et par le bourdon de l'Hôtel de Ville, si elle arrivait la nuit : quinze volées pour la naissance d'un prince, trois volées pour celle d'une fille.

(3) La première représentation gratuite fut donnée à l'Opéra en 1661, à l'occasion de la naissance du Grand Dauphin, fils de Louis XIV.

Comme exemple de cantate officielle, nous citerons l'une des moins mauvaises, celle que Désaugiers composa à l'occasion de la naissance de « très haute et très puissante princesse Louise-Marie-Thérèse d'Artois » et qui fut chantée à l'Opéra, le 22 septembre 1819, en présence de l'heureux père, le duc de Berry :

O mon pays, à ton bonheur,
Comme autrefois, le ciel préside.
Vois ce berceau consolateur
Où des Français l'espoir réside.
Objet riant, doux appareil,
Une princesse a pris naissance.
L'aurore annonce le soleil
Vive le Roi ! Vive la France !

En attendant un héritier
Des mâles vertus de son père,
Qu'on aime à voir multiplier
Le portrait charmant de sa mère !
Chez les Bourbons, preux et Français,
La beauté naît de préférence.

(fig. 20, 21), distributions d'argent, de cervelas et de saucisses.

Seb. Mercier, dans son curieux *Tableau de Paris*, fait bavarder comme suit un groupe de commères, toutes joyeuses de l'aubaine que la naissance d'un prince peut leur apporter : « Un prince est né d'hier ! Nous aurons des feux d'artifice. — Non, dit une autre, on mariera six cents filles. — Descendons, disait la troisième, on va répandre du vin dans la place et faire sauter sur nos têtes des cervelas et des petits pains. La plus jeune disoit : « On dansera ce soir en place de Grève ». La cinquième : « Est-ce qu'il n'y aura pas une amnistie, pour que je revoie mon frère le déserteur qui est un si bel homme ? — Est-ce qu'on ne délivrera pas tous les prisonniers pour dettes ? » disoit la dernière. L'idée des fusées volantes, de la bombance grossière, des violons aigres perchés sur des tréteaux, des illuminations, le tintamarre des cloches, voilà ce qui occasionnait leur joie désordonnée ».

Citons, parmi ces fêtes, quelques-unes des plus remarquables (1).

Quand, après une longue stérilité, Anne d'Autriche met au monde celui qui devait être Louis XIV, la joie parut être sans bornes. « Il y avait des lanternes de couleur aux fenêtres de l'Hôtel de Ville et de presque toutes les maisons, et, devant les terrines de graisse à lumignons allumés, on avait disposé, dans beaucoup de rues, de grandes feuilles de papier huilé avec des figures appropriées à la circonstance » (2).

Les jésuites avaient disposé mille flambeaux sur leur mur, deux mille dans leur cour. Le lieutenant civil Laffemas éleva devant son hôtel un théâtre décoré de figures symboliques et emblématiques.

Mais les héros suivent de près.
Vive le Roi ! Vive la France !

Lys éclatant de majesté,
Le sol sacré de la patrie
A tressailli de volupté,
Voyant sa tige refleurie.
Ah ce premier de tes présents
De plus d'un autre est l'assurance.
Produis une fleur tous les ans,
C'est pour le Roi. C'est pour la France !

(1) Nous avons emprunté plusieurs des détails qui suivent aux *Rues du vieux Paris*, de V. Fournier.
(2) *Mémoires de Brienne*.

Ce qui fut bien plaisant
Fut Monsieur La Rallière :
Ce brave partisan
Fit faire une barrière
De douze à quinze muids, où tout le monde
S'alloit abreuver à la ronde
Et s'amusoit à tirer la bonde (1).

« Et toutefois, non content de cela, dit la *Gazette* de septembre 1638, il se promena une grande partie de la nuit avec deux carrosses pleins de violons, hauts-bois et musiciens, suivis d'un chariot chargé de trois muids de vin en bouteilles et de viandes et pasticeries, dont il faisoit présent à tous les paysans, et en laissa chez plusieurs de ses amis. »

Les habitants de Paris descendirent faire leurs repas sur la place publique et y tinrent table ouverte :

Au milieu du ruisseau
Estoit la nappe mise,
Et qui buvoit de l'eau
Estoit mis en chemise.
Ce n'estoit rien que feux, jeux et lanternes,
Et l'on couchoit dans les tavernes ;
Et, si je ne dis vray, qu'on me berne (2).

Il est né, le grand roi : le peuple mange, il jeûnera assez plus tard (3).

A la naissance du Grand Dauphin, fils de Louis XIV, on tira, sur la place de Grève, un magnifique feu d'artifice dont les fusées, « par un effet des plus industrieux aussi bien que des plus agréables,

(1) St-Amant. *Chanson sur la naissance de Louis XIV.*
(2) St-Amant. *Chanson citée.*
(3) Dans des stances qu'il composa sur la naissance du fils de Louis XIII, Maître Adam, le menuisier de Nevers, semble avoir prophétisé que l'enfant s'appellerait, un jour, le Roi-Soleil. Au début de son galimatias, le *Virgile au rabot* s'adresse au « Père de la lumière », et, après dix vers d'invocation, continue en ces termes :

Le sujet que je prends est d'un si haut mérite,
Que je n'en puis assez admirer la splendeur,
Et tout ce qu'en ton cours ta flamme ressuscite,
Doit servir quelque jour de prix à ta grandeur ;
Ce dauphin dont le ciel comble notre espérance,
Qui coûte tant d'autels et de vœux à la France
Est de mes passions l'objet impérieux :
Prodigue moy les fruits que la nature enserre,
Et ne t'offense pas si je lui donne en terre
La mesme dignité que tu tiens dans les cieux.

semèrent, en or, les airs de petits dauphins, parmi un nombre infini d'étoiles et d'autres artifices qui, par leur lumière et leur tin-

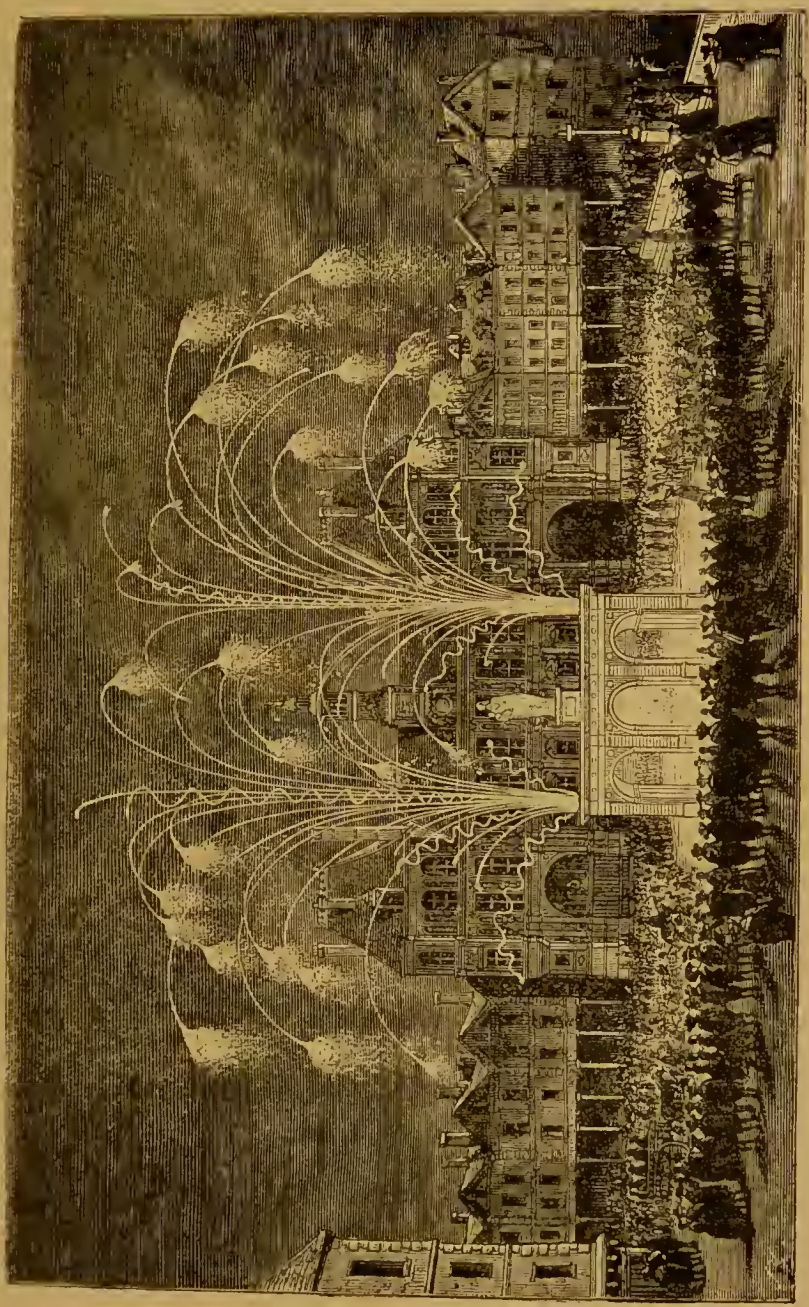

FIG. 22. — Feu d'artifice tiré devant l'Hôtel de Ville à l'occasion de la naissance du Duc de Bourgogne, 8 aout 1682.

tamarre, éclairoyent et chantoyent leur triomphe en faisant part au ciel des réjouissances de la terre ».

Quand vint au monde le Duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV,

les illuminations (1) et le feu d'artifice (fig. 22) furent splendides, l'indigestion formidable.

« A la naissance de M. le duc de Bourgogne, disent les *Mémoires* de l'Abbé de Choisy, on devint presque fou. Chacun se donnoit la liberté d'embrasser le roi. La foule le porta depuis la surintendance, où Madame la Dauphine accoucha, jusqu'à ses appartements. Il se laissoit embrasser à qui vouloit. Le bas peuple paroissoit hors de sens ; on faisoit des feux de joie, et tous les porteurs de chaise brûlaient familièrement la chaise dorée de leur maîtresse. » L'abbé remarque que la joie avait été beaucoup plus modérée à la naissance de Monseigneur le Dauphin. Victor Fournel cite un trait particulier à l'allégresse des suisses de la garde. « On les vit danser, au nombre de plus de deux cents, devant les portes du palais, et, après avoir épuisé tout le bois à brûler dans leurs feux de joie, jeter successivement au brasier des poutres destinées à faire des planchers, les bâtons de la chaise du duc d'Aumont et jusqu'à leurs paillasses (2). Le roi, apercevant tout ce désordre, voulut qu'on les laissât faire, « pourvu, ajouta-t-il, qu'ils ne nous brûlent pas ».

Une notice de M. J.-A. Le Roi, publiée dans le tome I des *Mémoires de la Société des sciences morales de Seine-et-Oise*, nous donne tout le détail des réjouissances qui eurent Versailles pour théâtre. Cette ville était alors remplie d'un grand nombre d'ouvriers attirés par les travaux immenses que faisait exécuter le roi. On

(1) « Les bourgeois du pont Notre-Dame le firent illuminer, pendant trois jours, avec des lustres et des girandoles de cristal, garnis de bougies dont la lumière était réfléchie par quantités de miroirs. Le même soir, la galerie du Louvre fut illuminée par un si grand nombre d'hommes, qu'en un quart d'heure elle parut tout en feu. » Edm. Neukomm. *Fêtes et Spectacles du vieux Paris.*

(2) L'indifférent Lafontaine s'avisa de vouloir, lui aussi, témoigner de son allégresse ; il composa deux ballades, aussi médiocres l'une que l'autre. Combien il avait été mieux inspiré dans son élégie à Madame Fouquet sur la naissance de son dernier fils. Le début du morceau est charmant :

Vous avez fait des poupons le héros,
Et l'avez fait sur un très bon modèle.
Il tient déjà mille menus propos ;
Sans se méprendre, il rit à la plus belle.
C'est, ce dit-on, la meilleure cervelle
De nourrisson qui soit sous le soleil :
Pour bien teter il n'a pas son pareil ;
Il fait en tout son jugement paraître
Quelqu'un m'a dit qu'il sera du Conseil
(Sans y manquer) du Dauphin qui va naître.

On sait que Lafontaine était profondément attaché à Fouquet et à sa famille ; des Dauphins venus et à venir, nous soupçonnons qu'il ne se souciait guère.

leur fit distribuer du vin en grande quantité à l'Etape (1), et dans les ateliers. Il se forma des danses où se trouvèrent mêlés ensemble, peuple, officiers et grands seigneurs. A peine ces manifestations de la joie publique eurent-elles commencé, qu'on vit couler des fontaines de vin de chaque côté de la première grille du château, ainsi que dans l'intérieur des cours. Devant chaque hôtel de ministre, l'on avait établi des feux et des distributions de vin.

« Ces réjouissances durèrent plusieurs jours avec les mêmes transports. C'était à qui varierait chaque fois les illuminations et les artifices. Tant que durèrent les fêtes, la Pompe fut magnifiquement illuminée, et tous les feux dont brillait Versailles, se reflétant sur l'or couvrant le château (2), imprimèrent à la ville une physionomie toute magique.

« Pendant les deux ou trois premiers jours qui suivirent celui de la naissance du duc de Bourgogne, tout le chemin de Versailles fut couvert de peuple venant témoigner sa joie par ses acclamations. Après avoir vu le roi, on allait voir le nouveau-né, et la maréchale de la Mothe était fréquemment obligée de le montrer à tout ce peuple accouru pour contempler un instant son visage.

« Sauf les grands seigneurs, les habitants de Versailles étaient alors composés de paysans, d'ouvriers et de gens de bas étage, attirés par les travaux que faisait faire le roi et par les privilèges qu'il accorda aux premiers propriétaires de la ville. Les marguilliers de la paroisse, se considérant comme les représentants des bourgeois de la ville, ne voulurent pas laisser passer une occasion si favorable de se distinguer ; ce qui amena une scène assez plaisante. Ils allèrent trouver Bontemps, premier valet de chambre du roi et alors gouverneur de Versailles. Ils lui représentèrent que, dans une circonstance aussi solennelle, ils ne pouvaient se dispenser de porter au roi les félicitations des habitants de Versailles, et le prièrent de les présenter à Louis XIV. Bontemps en parla au roi qui voulut bien les recevoir, et leur assigna une heure pour le lendemain. A l'heure indiquée, Bontemps, comme gouverneur de Versailles, avait cru devoir se mettre à la tête de la députation. Il les introduisit dans le salon où se trouvait le roi. Mais à peine y furent-ils entrés, que, sans donner à Bontemps le temps de pro-

(1) L'Étape était une espèce de halle aux vins, dans laquelle les marchands en gros de la ville déposaient leurs pièces pour les vendre aux habitants. Elle était située derrière l'ancienne geôle.

(2) Tous les ornements en plomb de la toiture du château et des ailes des ministres étaient dorés.

noncer la formule d'usage : « Sire, voici les bourgeois de Versailles que je présente à Votre Majesté » ; l'un des marguilliers, nommé Colette, épicier de profession, chargé de faire le compliment, enthousiasmé sans doute par la présence du roi, se mit à chanter à pleine gorge : *Domine salvum fac regem*, auquel les marguilliers, électrisés à leur tour par la voix de lutrin de leur orateur, répondirent : *Et exaudi nos in die qua invocaverimus te.* Louis XIV ne s'attendait pas à un pareil discours. Il ne put conserver sa gravité et se mit à rire ainsi que tous les seigneurs qui l'entouraient. Mais Bontemps, peu flatté du rôle que venaient de lui faire jouer les marguilliers, leur fit de vifs reproches et les poussa hors du salon, d'où ils se retirèrent un peu confus de leur réception.

« A l'occasion de cette naissance, on chanta plusieurs *Te Deum* en musique à Versailles. La plupart des maîtres en avaient composé, et le roi voulut bien les entendre dans sa chapelle.

« Louis XIV avait dispensé les différents corps de l'État des compliments d'usage ; quant aux ambassadeurs et aux ministres des princes étrangers, il leur accorda l'audience qu'ils lui demandèrent à cette occasion. Elle eut lieu dans le grand appartement de Versailles, avec les cérémonies accoutumées. Tous les corps de la garde du roi étaient en haie. Les ambassadeurs entrèrent par le grand escalier. Le roi était assis sur son trône d'argent ; il avait auprès de lui, d'un côté, le duc de Bouillon, grand chambellan, le duc de Créqui et le prince de Marsillac ; de l'autre, le duc d'Aumont, le duc de Saint-Aignan et le marquis de Gesvres. Une foule de courtisans les environnaient. Le duc de Luxembourg, capitaine des gardes de quartier, allait recevoir les ambassadeurs à la porte de la salle des gardes. Le roi écouta leur compliment avec gravité, et leur répondit avec une grande affabilité. Ils allèrent ensuite chez le Dauphin, le duc de Bourgogne et Monsieur. Madame la maréchale de La Mothe répondit pour le petit prince.

« Toutes ces audiences durèrent cinq heures, après lesquelles ces messieurs furent reconduits avec les mêmes cérémonies. Ils n'eurent audience de la reine et de Madame que l'après-dinée, parce qu'elles n'en donnaient jamais le matin. »

La province fit comme Paris et Versailles. M. J. Lapaume (1) a publié et traduit un poème en roman dauphinois, dans lequel un poète anonyme raconte et décrit à Mlle *** les réjouissances publi-

(1) *Anthologie nouvelle* ou *Recueil complet des poésies patoises des bords de l'Isère*, tome IV.

ques, par lesquelles Grenoble célébra la naissance du duc de Bourgogne. La fête dura tout une semaine (1).

A huit heures du soir, samedi commença ;
De cent cloches le bruit jusqu'au Ciel s'élança.

Le lendemain Mgr de Grenoble,

Crossé, mitré, paré de son plus bel habit,
Pontificalement la grande messe a dit

Après la messe, procession

Cependant au dehors, tout le long des quartiers,
Se rassemblaient sans bruit tous nos gens de métiers...
Marchant dévotement, sans rire ni parler,
(Chose rare pourtant) on les vit défiler
Les Pieds-Déchaux suivaient comme les autres moines,
Les abbés, les curés, les prêtres, les chanoines...
Avant le Parlement, se carrait d'un air fier
L'officier du Prévot suivi du cavalier...
Les huissiers du palais, dont les robes traînaient,
Leurs verges dans la main à pas comptés marchaient.

Au retour de la procession, dîner de soixante couverts à l'évêché, puis illuminations. Le lundi, à midi, autre dîner à l'Arsenal, au bruit du canon; après le repas, un *Te Deum*, puis une revue, enfin un feu de joie, à la suite duquel un huissier imposa silence et

Sur le champ, l'avocat, en homme de crédit,
Perché dessus son banc, à haute voix a dit :
Vous savez, braves gens, que notre France,
Du Dauphin Monseigneur célèbre la naissance !
Puis, nouvelles illuminations et bal magnifique :
Les gens de qualité, comme en plein carnaval.
Quand le jour se leva déguerpirent du bal.

Le mardi matin, l'Évêché fit servir un déjeuner plantureux à sept cents convives qui, de plus, reçurent chacun trois sous en présent. Puis toute la ville se rendit sur les bords de l'Isère ; au milieu de la rivière, on avait dressé un édifice.

(1) A Dijon, l'enthousiasme fut de plus longue durée : la naissance du duc de Bourgogne y fut célébrée par des fêtes publiques qui durèrent 24 journées consécutives et dont les détails se trouvent dans une pièce de vers aussi rare que curieuse : Discor joyou de rejouissance de la velle de Dijon en rime Bourguignôte, su la naissance de note Duc. Jonée po jonée. *A Dijon se ven che Anthone Earjô*, 1682.

Dessus de grands bateaux, pour un feu d'artifice.

Momus est épouvanté par le bruit des lances à feu et des serpenteaux; Jupiter, prévenu, met le nez à la fenêtre, tressaute et ordonne d'aller quérir Eole; aussitôt

Tous les vents déchaînés, sortant de leurs cavernes,
Eteignirent les feux, les lampions, les lanternes.

De son côté, M. l'intendant donna, le mercredi, festin, illuminations, comédie et bal. Jeudi, spectacle gratis; de longtemps le théâtre ne verra tel nombre

.... D'écoliers, de clercs, de revendeuses,
De coupeuses de gants et de pauvres piqueuses.

Vendredi et samedi, relâche; le dimanche suivant, bal public, en plein air :

Flore, Artémis, Vénus, les Ris, les Jeux, les Grâces,
Parcouraient le bosquet, le jardin, les terrasses.

Lors de la naissance du duc de Bretagne, premier fils du duc de Bourgogne, les bourgeois de la rue Saint-Jacques bâtirent une espèce de Gargantua qui, chargé de bouteilles, les distribuait aux passants, au moyen d'un ressort qui lui faisait allonger et ployer le bras. A celle du Dauphin, fils de Louis XV et de Marie Leczinska, le bon peuple de Paris eut à se réjouir, par ordonnance du prévôt des marchands et arrêt du Parlement. « Les maisons des échevins étaient illuminées avec lampions et lustres; chaque soir elles avaient deux tonneaux de vin à leurs portes. Le duc de Gesvres, gouverneur de Paris, venait tous les jours à la ville en grande pompe, avec quatre carosses de suite, sa maison et ses gardes, jetant beaucoup d'argent au peuple. Samuel Bernard (1) fit tirer un feu d'artifice sur la place des Victoires. Le gros Thomas (2), fameux

(1) Célèbre financier du temps.

(2) Le Gros-Thomas alla en cérémonie complimenter le roi et la reine. Au-dessous d'une gravure qui représente notre opérateur se rendant à Versailles, on lit quelques lignes de texte qui donnent une idée de la magnificence de ce singulier personnage : « Le superbe cheval qui avoit l'honneur de porter l'incomparable Thomas étoit orné d'une prodigieuse quantité de dents enfilées les unes avec les autres. Un valet avoit soin de le traîner par la bride, de peur que la joie et les acclamations du peuple ne le fissent sortir du sérieux qui convient à une pareille cérémonie. Les ajustemens du Gros Thomas étaient nouveaux et extraordinaires. Son bonnet d'argent massif et d'un travail achevé, avoit à son sommet un globe surmonté d'un coq chantant. Le bas de ce couvre-chef étoit terminé par un retroucy au milieu duquel on voyoit les armes de France et de Navarre, et sur le côté gauche un soleil et ces mots : *Nec pluribus impar*. Son habit d'écarlate fait à la turc étoit garni de dents, de mâchoires et pier-

charlatan du Pont-Neuf, arracha les dents gratis pendant quinze jours et voulait donner un festin en plein air, que la police dut interdire. Le dimanche, 11 septembre, il y eut une procession générale de tous les chapitres qui se rendirent d'abord à Notre-Dame, puis dans la cour du Palais, au bas de la Sainte-Chapelle; elle fut suivie d'une procession de chaque paroisse et communauté « en sorte qu'on n'entend que chanter dans les rues ». Le mercredi 7,

Fig. 23. — Le gros Thomas sur le Pont-Neuf, d'après une ancienne estampe.

le roi était venu à Paris, avec un immense cortège, assister à un *Te Deum*, au bruit des décharges de l'artillerie et de la mousqueterie, et il avait parcouru la ville pour jouir du spectacle magique des illuminations qui, particulièrement dans la rue Saint-Honoré, faisaient une perspective incomparable » (1).

D'après les ordres du roi d'Espagne et sur les dessins de Servandoni, un feu d'artifice splendide fut tiré entre le Pont-Neuf et le Pont-Royal. L'hôtel de Bouillon fut illuminé jusqu'au faîte ; sur les combles, une tour lumineuse faisait allusion aux tours de Castille et portait le chiffre de Philippe V. Un dauphin, entouré de

reries du Temple ; de plus, il avoit un plastron d'argent qui représentoit un soleil mais si lumineux que l'on ne pouvoit le regarder que de côté. Son sabre était long de six pieds. Sa suite était composée d'un tambour, d'un trompette et d'un porte-drapeau qui marchoient devant lui ; à ses côtés, il avoit un tisanier et un pâtissier, etc. »

(1) V. Fournel. *Ouvrage cité.*

lis, se faisait remarquer sur la porte principale de l'hôtel. On lui avait appliqué ce vers d'Ovide :

O Sacra progenies digna parente tuo (1).

Quand Marie-Antoinette donna naissance à sa fille Marie-Thérèse-Charlotte, le 20 décembre 1779, elle célébra, avec une générosité délicate, cet heureux événement. Des aumônes furent distribuées en abondance et l'on délivra tous les prisonniers détenus pour « mois de nourrice », après avoir payé cette dette d'allaitement. « La reine, dit un journal du temps, *Le véritable messager boîteux de Berne*, avait demandé, que cent mariages de filles pauvres et vertueuses avec d'honnêtes artisans remplaçassent la pompe, plus éclatante qu'utile, des anciennes réjouissances (2). En conséquence, l'archevêque de Paris, ayant réparti avec les curés de sa métropole le nombre de ces mariages proportionnellement sur chaque paroisse, et les pasteurs, ainsi que leur chef, heureux de contribuer à cette bienfaisance publique, ayant fait leur choix dans les vues sages de l'auguste bienfaitrice, tout s'est trouvé prêt pour le 8 février. Le roi et la reine sont venus en grand cortège à l'église Notre-Dame ; ils ont traversé la haye des heureux que la piété bienfaisante de la reine avoit faite. Sa Majesté avoit ordonné qu'on déposât entre les mains des curés 500 livres pour la dot de chacune des filles ; et cet argent doit être employé à l'achat d'une maîtrise, ou à tout autre moyen de subsister. Les maris et les femmes avaient reçu un habit complet et de couleur uniforme. La reine s'est engagée de plus à payer les mois de nourrice du premier enfant qui naîtra de chacun de ces mariages, en promettant, pour les mères, qui allaiteront leur nourrisson, une layette et un tiers de plus du prix, qui seroit donné à une nourrice. ... Sa Majesté la reine a fait encore ajouter à ce premier spectacle, déjà si intéressant, celui de deux époux mariés depuis 50 ans, qui étaient entourés de leurs enfants, petits-enfants, et arrière-petits-enfants, et devant obtenir les mêmes faveurs que les jeunes époux. »

Voilà qui valait mieux que des ribotes de vin bleu et des indigestions de charcuterie, des banquets dont « l'abjection et la misère étaient les convives ».

(1) Ed. Neukomm. *Loc. cit.*

(2) La ville de Paris suivit cet exemple au baptême du duc de Bordeaux : elle maria et dota seize jeunes filles qui furent conduites à l'église par les maires des douze arrondissements. On leur donna pour pièce de mariage la belle médaille en argent gravée pour le baptême du duc (fig. 25, 26).

Plus tard, en 1781, quand la reine eut, par la naissance d'un

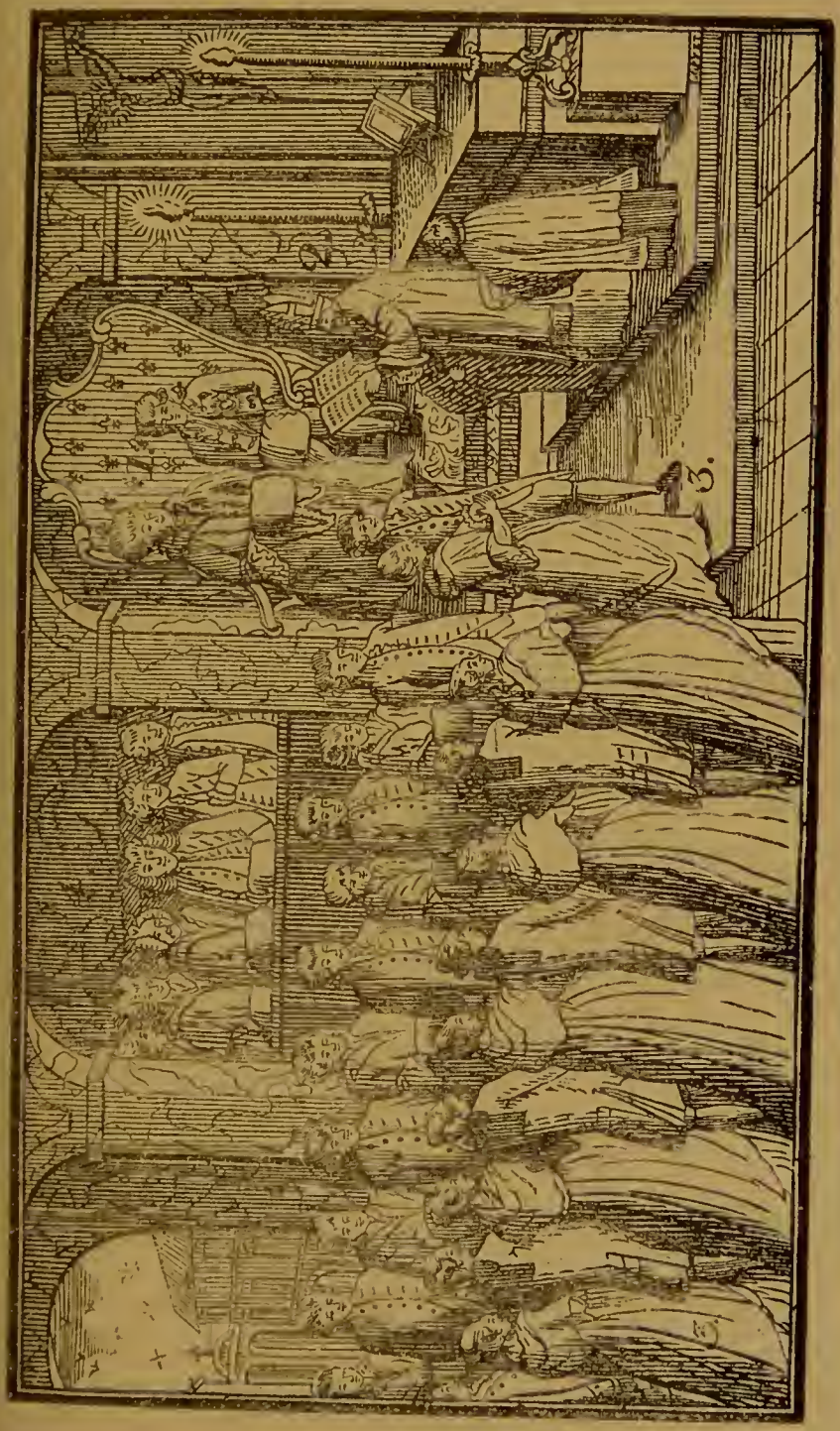

Fig. 24. — Célébration de cent mariages en l'honneur de la naissance de Marie-Thérèse-Charlotte. Fac-similé d'une gravure de l'époque. — 1. Leurs Majestés. — 2 L'Archevêque de Paris. — 3. Les cent jeunes filles avec leurs époux formant une double haie devant le maître-autel. — 4. Les deux époux mariés depuis 50 ans entourés de leurs enfants.

Dauphin (1), exaucé le vœu de la France, « les fêtes, écrit Mme Cam-

(1) Le recueil Clairambault-Maurepas, récemment publié par M. Raunié, contient

pan, furent aussi brillantes qu'ingénieuses : les arts et métiers de Paris dépensèrent des sommes considérables pour se rendre à Versailles, en corps, avec leurs différents attributs ; des vêtements frais et élégants formaient le plus agréable coup d'œil ; presque tous avaient de la musique en tête de leurs troupes : arrivés dans la cour royale, ils se la distribuèrent avec intelligence et donnèrent le spectacle du tableau mouvant le plus curieux. Des ramoneurs, aussi bien vêtus que ceux qui paraissent sur le théâtre, portaient une cheminée très décorée, au haut de laquelle était juché un des plus petits de leurs compagnons ; les porteurs de chaise en avaient une très dorée dans laquelle on voyait une belle nourrice et un petit Dauphin ; les bouchers paraissaient avec leur bœuf gras ; les pâtissiers, les maçons, les serruriers frappaient sur une enclume (1), les cordonniers achevaient une petite paire de bottes pour le Dauphin ; les tailleurs un petit uniforme de son régiment ; etc. Le roi resta longtemps sur son balcon pour jouir de ce spectacle. L'enthousiasme fut si général que la police ayant mal

plusieurs pièces composées à l'occasion de la naissance de ce prince. Certaines comme le *Lys de Versailles* ou le *Dialogue paysan* sont de plates flagorneries ; dans quelques autres, la joie paraît équivoque. L'une d'elles s'écrie, non sans mélancolie :

Que chacun se mette en train,
Versons des tonneaux de vin,
Quoique d'argent nous n'ayons guère.
Le Dauphin nous le rendra bien,
Car il en aura le moyen,
Ou ce sera Monsieur son père.

Il y a peu de sincérité dans cet espoir. Un autre poète de circonstance se réjouit franchement, mais pour des raisons qui n'ont rien de dynastique :

Ah ! que j'aime le Dauphin,
Son nom rime assez au vin ;
Nous en faut-il davantage ?
Pour lui rendre notre hommage !
Lampons, camarades, lampons....

En septembre il a paru,
C'est le mois du bois tortu ;
Il portera bonne chance,
Au vignoble de la France !
Lampons, etc.

(1) Ce corps d'état eut l'attention d'offrir à son collègue en serrurerie, Louis XVI, une serrure finement ciselée dont le roi chercha à découvrir le secret. S. M. parvint à le trouver et, au moment où elle ouvrit la serrure, elle fut agréablement surprise d'en voir sortir un Dauphin en acier. Louis XVI exprima sa satisfaction au corps des serruriers, en lui offrant trente louis de sa poche indépendamment de l'argent que la gouvernante des enfants de France fut chargée de distribuer à toutes les corporations.

surveillé l'ensemble de cette réunion, les fossoyeurs eurent l'imprudence d'envoyer aussi leur députation et les signes représentatifs de leur profession. Ils furent rencontrés par la princesse Sophie, tante du Roi, qui en fut saisie d'effroi et vint demander au Roi que ces insolents fussent à l'instant chassés de la marche des corps et métiers qui défilaient sur la terrasse. Les dames de la halle vinrent complimenter la Reine et furent reçues avec le

Fig. 25, 26. — Médaille commémorative de la naissance et du baptême du duc de Bordeaux, gravée par Tiolier.

cérémonial que l'on accordait à cette classe de marchandes. La princesse de Chimay fut, à la porte de la chambre de la Reine, recevoir trois femmes qui furent introduites auprès du lit; l'une d'elles harangua Sa Majesté : son discours avait été fait par M. de la Harpe et était écrit dans un éventail sur lequel elle jeta plusieurs fois les yeux, mais sans aucun embarras ; elle était jolie et avait un très bel organe. La Reine fut touchée de ce discours et y répondit avec une grande amabilité... Les chansons des poissardes furent nombreuses et quelques-unes assez bien faites.... (1). Les

(1) Voici un spécimen de cette poésie pseudo-populaire :

LA NAISSANCE DU DAUPHIN

Si l'Roi z'est not' père à tous,
La Reine z'est aussi not' mère,
Mes gas, réjouissons-nous,
A viant d'nous bailler un p'tit frère,
N'sra pas du pied qui s'mouchera,
Messieurs l's Anglais, vous verrez ça.

I s'ra biau comme sa maman,
Com' el' sera sensible,
Com' son papa bienfaisant,
De Henri s'ra l' portrait visible,
Chantons du soir au matin :
Vive l'Dauphin ! Vive l'Dauphin !

gardes du corps obtinrent du Roi la permission de donner à la Reine un bal paré dans la grande salle de l'opéra de Versailles. Sa Majesté ouvrit le bal par un menuet qu'elle dansa avec un simple garde nommé par le corps, auquel le Roi accorda le bâton d'exempt. La fête fut des plus brillantes; tout était alors joie, bonheur et tranquillité. » Quelques années plus tard, les fossoyeurs chassés devaient prendre une terrible revanche.

Nous venons de voir, dans Mme Campan, les artisans de tout métier reçus à Versailles. Le *Tableau de Paris* (1) nous donne des détails plus complets sur la part singulière que prenaient aux réjouissances qui nous occupent certaines corporations, portefaix, crocheteurs, porteurs de chaise et porteurs d'eau, ramoneurs de cheminée, poissardes : « Ils vont à Versailles pour avoir audience et s'arrêtent dans la *Cour de marbre :* c'est de là qu'ils complimentent le roi sur son balcon ; ils tiennent en main le symbole de

Le ciel devait ce présent,
Aux vertus, aux vœux d'la mère :
Il a fait en les combinant,
Le bonheur d'la France entière,
Mon Dieu ! le joli refrain :
Vive l'Dauphin ! Vive l'Dauphin !

Fallait entendre not' prélat,
Annoncer s'te bonne nouvelle,
Tuchou comme il défila,
Son éloquente Kyrielle ;
Pour son Roi, com' pour son Dieu,
Il est tout d'flamme, il est tout d'feu.

Tatudienne queu sabbat,
Faisaient Messieurs d'Aquitaine !
Ils étaient aussi gais là,
Qu' s'ils euss' combattu dans la plaine,
Ils chantaient tous le refrain :
Vive l'Dauphin ! Vive l'Dauphin !

Pour moi je ne savais pas trop,
Si j'devais pleurer ou rire,
Mon pauv' cœur allait l'galop ;
J'étais content ; j' ne pouvais le dire.
Quand l'sentiment est trop fort,
Ça m'coup' le sifflet tout d'abord.

Mais vous voulicz eun' chanson,
Il faillit bain vous la faire,
J'vous tiens quitt' pour la façon ;
Mes amis, il n'en coûte guère,
Pour dire du soir au matin,
Vive l'Dauphin ! Vive l'Dauphin !

Qu'il vive, ce cher enfant,
Pour l'amour, pour la victoire !
D'la dernièr' goutt' de mon sang,
Je voudrais cimenter sa gloire,
Que le diab' m'emporte à l'instant,
Si j'en dis un mot plus qu'j'n'sens.

A chanter de pareille sujet,
Y a ben pus d'plaisir que d'peine,
Pour me payer d'ces couplets,
N'vous gênez donc pas, belle Reine ;
Ils sont, à la rime près,
Dans le cœur de tous les Français.

Si vous croyez, malgré ça,
Nous d'voir quenq' reconnaissance,
Faites encor' un p'tit ga,
Madame, et j'vous baill'rons quittance ;
Quand on fait d'si gentil,
S'rait péché de se ralenti.

Ne craignez point, cher papa,
De voir croitre vot' famille,
Le bon Dieu z'y pourvoira :
Fait's en que Versaille en fourmille,
Y eût-il cent Bourbons chez nous,
Ya du pain, du laurier pour tous !

Après lecture de ce morceau, dont le dernier couplet charma le Roi et la Reine, on se rend facilement compte que l'inspiration n'en a rien de populaire ; c'est quelque bel-esprit qui se sera encanaillé pour la circonstance.

(1) Mercier. *Tableau de Paris.*

leur industrie; et on les a vus imaginer, dans ces occasions, des facéties divertissantes. Tantôt c'est un ramoneur caché dans une cheminée à la prussienne que quatre de ses camarades portent sur un brancard, et qui, mettant tout à coup la tête hors du tuyau, harangue de cette manière le roi de France. Il lui dit qu'il préserve des incendies les maisons de sa bonne ville de Paris. Tantôt les porteurs de chaises promènent une figure colossale, dont

Fig. 27. — Les harangères de Paris félicitent le roi de la naissance du Dauphin, en 1781. Fac-similé d'une gravure de l'époque.

la robe est parsemée de fleurs de lys, et qui tient et caresse entre ses bras robustes un nourrisson, à qui elle applique de très gros baisers. Mais les poissardes ont le privilège d'être introduites jusque dans la galerie et de complimenter le roi particulièrement; ce qu'elles font néanmoins à genoux (fig. 27). On leur donne ensuite à dîner au grand-commun, et c'est un des premiers officiers du chef de la maison du roi qui en fait les honneurs. Le repas est splendide ».

Ajoutons que dans les représentations gratuites, données à la

suite de la naissance d'un prince (1), les poissardes occupaient la loge de la reine, les charbonniers celle du roi. « Au premier accouchement de Marie-Antoinette, la loge du roi étant occupée quand les charbonniers arrivèrent pour voir représenter *Zaïre*, ils le trouvèrent très mauvais. On reconnut la légitimité de leurs réclamations et on les fit asseoir sur le théâtre, toujours du côté du roi. Avant et après le spectacle, les figurants se joignirent à leurs danses et à celles des dames de la halle, et les comédiens vinrent leur verser eux-mêmes à boire. A la Comédie italienne, les danses publiques sur la scène, après le spectacle, furent plus animées encore, ainsi que les distributions de comestibles et de boissons faites par les acteurs. Clairval, qui avait représenté Henri IV, fut baisé par toutes les poissardes qui voulurent absolument danser avec lui » (2).

La Révolution supprima ces réjouissances *généthliaques* ; l'empire les ramena et les gouvernements qui suivirent héritèrent de la tradition. Mais quoi? C'étaient toujours les fêtes de l'ancienne monarchie, avec des ballons en plus (3), des discours de M. le Préfet, et, vers les derniers temps, un affreux vacarme d'orphéonistes hurlant une cantate ridicule.

Nous citerons cependant quelques souvenirs de l'excellent Regnier (4), de la Comédie-Française, sur la façon dont fut célébrée au théâtre la naissance de quelques héritiers présomptifs : « Mon début remonte à 1811, l'année de la *comète!* Et c'est à la naissance du roi de Rome que je dois le premier rôle qu'il m'ait été donné de jouer. J'avais quatre ans alors. Un long espace de temps devait séparer mon second rôle de ma première création. Voici, au reste, ce prologue de ma vie d'acteur. Le 20 mars 1811, l'impératrice Marie-Louise venait d'accoucher d'un garçon. Cent un coups de canon tirés sur l'esplanade des Invalides annonçaient à la France que Napoléon avait un héritier. On courait (dit le *Journal de l'empire* du 21 mars) au-devant les uns des autres en s'embrassant, en criant : «Vive l'Empereur ! » De vieux soldats versaient des larmes de joie. « C'est un garçon ! » criait-on dans les rues, dans les carrefours, partout. — « C'est un garçon ! » chan-

(1) La première représentation gratuite fut donnée à l'Opéra, 1662, sur l'ordre de Mazarin, à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne.

(2) Voir Fournier. *Loc. cit.*

(3) A la naissance du roi de Rome, Mme Blanchard monta en ballon et répandit partout, dans son voyage aérien, des feuilles de papier sur lesquelles étaient imprimés ces mots : *Le roi de Rome est né.*

(4) *Mes débuts*, article du journal le *Temps*, à la date du 19 décembre 1885.

tait-on dans les théâtres. — La joie était immense, les vœux de la nation étaient comblés, la France était enfin assurée de vivre, elle et sa descendance, sous la dynastie des Napoléon !

« Neuf ans plus tard, le 29 septembre 1820, cent un coups de canon étaient salués encore du cri enthousiaste : « C'est un garçon ! » Ce jour-là j'étais avec la foule dans les Tuileries. Quand le vingt-deuxième coup apprit au public que l'enfant nouveau-né était du sexe masculin, je mêlai ma joie à la joie générale, ce coup de canon me garantissait une prolongation de huit jours de vacances en l'honnéur de l'heureux accouchement de S. A. R. Madame la duchesse de Berry. L'héritier qu'elle venait de donner aux Bourbons affermissait à jamais sur le trône leur dynastie. Les poètes, qui, comme on le sait, sont des prophètes, Lamartine, Victor Hugo, l'annonçaient sur leurs lyres et le peuple, s'associant à leurs prophéties. chantait à tue-tête, au *gratis* donné par la Comédie-Française, ce couplet ajouté au rôle de Michaud dans la *Partie de chasse de Henri IV* :

Chantons l'antienne
Qu'on chant'ra dans mille ans !
Que Dieu maintienne
Au trôn' ses descendants
Jusqu'à tant qu'on tienne
La lune avec les dents !

« Enfin, à quarante-cinq ans de distance, j'ai encore entendu cent un coups de canon, suivis toujours du cri délirant : « C'est un garçon ! » et il ne manquait pas de gens pour assurer que l'ère des révolutions était cette fois bien close, et que le 16 mars allait assurer à jamais le trône à la dynastie napoléonienne. On sait ce que le sort réservait à ces princes venus au monde au milieu de l'allégresse de tout un peuple : l'exil dès l'enfance et la mort à l'étranger !

« Pour célébrer la première de ces trois naissances, celle de 1811, Rougemont, un homme d'esprit rallié quelques années plus tard au parti royaliste, avait composé une pièce intitulée : l'*Olympe, ou Paris, Rome et Vienne*. C'était la glorification de Napoléon, conquérant, législatemr, époux et père ; à la dernière scène apparaissait son héritier, qu'entouraient la Sagesse, la Force et la Victoire.

« Pour représenter ce petit et important personnage, on cherchait un enfant bien en chair, aux riches couleurs, à la face rebondie, tel naturellement que doit les engendrer un héros. Ma mère me

trouva le physique du rôle, et à en juger par un portrait qu'a fait de moi à cette époque un graveur de quelque célébrité, Couché fils, on peut croire qu'elle ne se faisait pas trop d'illusion. On m'accepta : quand on m'apprit ce qu'on allait faire de moi, j'envoyai au diable tous mes joujoux, heureux, c'est le cas de le dire, comme un roi.

« Commencement du plaisir : on m'essaye mon costume : c'était une tunique blanche, brodée d'étoiles d'or, elle remplaçait ma chemise qu'on m'enleva ; ce détail, je ne sais pourquoi, me ravit. Sur mes épaules on attacha un long mantean de pourpre frangé d'or, puis on me posa sur la tête une couronne à pointes de fer, celle, me fit-on remarquer, qui était gravée sur les pièces de dix sous, la couronne d'Italie ! Je me trouvais superbe ! J'étais transporté. A une répétition, on m'expliqua les intentions de mon rôle ; je devais me tenir debout sur un grand fauteuil de velours qui figurait mon trône ; on m'exerça à avoir le poing fermé sur la hanche, et à tenir, haut et fier, mon sceptre de la main droite ; j'exécutai tout cela, paraît-il, de façon à faire dire que j'étais intelligent. Le jour de la représentation, le moment de paraître en scène arrivé, on me campe sur le fauteuil, immédiatement je me mets en posture, le poing au côté et je lève mon sceptre. « Trop tôt, me crie-t-on, tu vas te fatiguer ; attends le lever du rideau. » Je ne veux rien attendre, j'étais entêté, j'étais roi et je tiens mon sceptre haut et fier, comme on m'a appris. La toile se lève, la contestation durait encore. Bientôt ce qu'on avait prévu arrive, mon bras refuse le service, et, fatigué, retombe en laissant échapper le septre. Près du roi, placée comme son égide, était Minerve, armée d'une lance, et la tête ornée d'un casque d'or. Le rôle était joué par ma mère. Minerve fronce le sourcil et m'envoie un regard sévère. Je ne m'étais pas montré à la hauteur de mon rang ; je prétends réparer ma faute, et lorsque deux dames d'honneur, deux figurantes, s'approchent pour m'aider respectueusement à descendre de mon trône, je m'indigne de leurs soins, je ne veux pas être traité en petit garçon, et je tiens à prouver que je suis assez grand pour descendre tout seul. Elles insistent, je me débats, mes pieds s'embarrassent dans les plis de mon manteau royal, les gradins du trône, trop haut pour mes petites jambes me font trébucher, et, au milieu des éclats de rire, le roi de Rome dégringole et roule tout de son long par terre. Minerve, c'est-à-dire ma mère, très émue, court à moi, m'essuie le nez et la bouche, et m'amène rouge de honte devant la rampe. Le trou du souffleur était occupé

par un nommé Garnier, dont j'ai pu, beaucoup plus tard, apprécier au Théâtre-Français le talent tout spécial. Ce Garnier était une de mes connaissances ; heureux dans mon malheur de rencontrer son visage ami, je lui envoie de la voix et du geste un : « Bonjour Garnier. — Veux-tu bien te taire ! » me crie-t-il furibond de sa voix creuse, la voix des bons souffleurs. Rabroué de la sorte, je n'avais qu'à me tenir coi, et je m'y résignais, humilié, mortifié, mal à mon aise, quand tout à coup j'éprouve une démangeaison cuisante, occasionnée par les étoiles d'or dont ma tunique était lamée, et qui irritaient par leur envers mon épiderme sans défense. Je me frotte vigoureusement, le public de se remettre à rire. « Malheureux enfant, me dit ma mère d'une voix étranglée en arrêtant avec impatience les mouvements désordonnés de mon bras, finiras-tu ? » La démangeaison était trop forte, je continue à me gratter plus fort, et tout en pleurant, je réponds à tue-tête : « Je ne peux pas, j'ai une puce ! »

Médailles commémoratives (1). — Les anciens frappaient des médailles en l'honneur de leurs grands hommes ; en France,

Fig. 28. — Naissance du Grand Dauphin, 1661.

Fig. 29. — Naissance du Grand Dauphin.

on suivit cet exemple à l'occasion de la naissance des princes ou des princesses du sang. La première en date de ces médailles est peut-être celle de Michelle de France, fille de Charles VI, née

(1) On retrouvera la plupart de ces médailles dans le cours de notre ouvrage ; nous ne reproduisons ici (fig. 28 à 35) que celles qui n'ont pu y figurer.

en 1394 (fig. 49). Cet usage ne semble être devenu habituel qu'à partir de Henri IV qui célébra ainsi la naissance de Louis XIII.

Fig. 30, 31. — Naissance du duc d'Anjou, 1683.

Le sujet gravé de ces médailles est, le plus souvent, allégorique ; parfois, l'artiste reproduit le portrait du nouveau-né ; dans d'autres

Fig. 32, 33. — Naissance du duc de Berry, 1686.

cas, il donne celui des enfants précédents (fig. 31, 33) (1). Quelques médailles ont été frappées à l'occasion de la grossesse des souve-

(1) Les cours étrangères frappèrent aussi des médailles commémoratives en des occasions semblables ; nous en connaissons d'Angleterre, d'Autriche, des anciens états italiens, de Belgique, etc.

raines, mais elles sont fort rares ; en France, nous ne connaissons que celles qui se rapportent aux gestations de Marie-Élisabeth,

Fig. 34, 35. — Naissance du duc de Chartres, 1840.

en 1571, et de Marie de Médicis, en 1601 ; nous les trouverons plus loin (fig. 54) (1).

Fig. 36, 37. — Naissance de Louis XIV, 1638 (2).

Fig. 38, 39. — Naissance de Monsieur, frère de Louis XIV, 1640.

(1) Le docteur H. Storer, dans une étude, d'ailleurs fort incomplète et remplie d'erreurs, sur les médailles se rapportant à l'obstétrique, en cite une qui aurait été frappée pendant la gestation de Marie Leeziuska, en 1742 ; mais la Monnaie de Paris ne la possède pas et il nous a été impossible de la rencontrer ailleurs.

(2) Il existe encore un jeton relatif à la naissance du Dauphin, en 1662, dont la face porte le buste du prince, tandis que le revers est le même que celui de la fig. 37. La légende forme un distique, l'hexamètre sur la face et le pentamètre au revers :

OVI PATER ÆTERNAS POST SECVLA TRADAT HABENAS
QVIQVE REGAS ORBEM CVM SENIORE SENEX

Puisse ton père ne te laisser qu'après des siècles les rênes d'un empire éternel ; puisses-tu, parvenu à la vieillesse, gouverner le monde avec ton père plus vieux encore.

Outre les médailles, on frappait aussi des jetons, surtout sous Louis XIV (fig, 36 à 39).

Baptême, trousseau, nourrice. — Les princes du sang étaient ondoyés au moment de leur naissance, dans la chambre même où ils venaient de recevoir le jour. Ils n'étaient, le plus souvent, baptisés qu'à douze ans, et, depuis l'installation de la cour à Versailles, toujours dans la chapelle du château.

On peut supposer que le trousseau d'un Dauphin était assez

Fig. 40. — Marie-Thérèse et le Dauphin en maillot, d'après une gravure du temps.

complet ; longtemps avant l'accouchement, on exposait la layette aux yeux des curieux : consolation pour les malheureuses qui étaient menacées d'accoucher dans la rue. L'accoutrement d'un poupon royal était au moins curieux, si l'on juge par une gravure de l'époque (fig. 40) qui représente le Dauphin, fils de Louis XIV, en maillot de cérémonie ; une autre gravure nous montre le duc d'Anjou, futur Louis XV, en costume de nuit (fig. 41). Les enfants des princes du sang ne portaient presque jamais de bourrelet ; mais leurs chambres et tous les meubles de leurs appartements étaient tapissés et fortement rembourrés ; d'ailleurs ils ne quittaient les

mains de la *teneuse* (fig. 42) ou de la *promeneuse* (fig. 43) que pour passer dans celles de la *remueuse* (fig. 44) ou de la *nourrice* (fig. 45).

Fig. 41. — La Remueuse du duc d'Anjou.

J.-A. Le Roi, dans le travail que nous citons plus haut, nous fait connaitre les conditions exigées pour être la nourrice d'un prince français. « La nourrice devait être âgée de 22 à 30 ans ; avoir un lait de trois mois ; être d'un tempérament sanguin ; avoir

les cheveux noirs ou d'un châtain brun ; avoir une constitution forte et robuste ; être assez grasse ; avoir un bon appétit ; et n'être délicate ni sur le boire, ni sur le manger ; être gaie et de bonne humeur ; avoir toujours le mot pour rire ; n'être sujette à aucune incommodité ; ne sentir mauvais ni de la bouche, ni des aisselles, ni des pieds ; n'avoir point de dents cariées et les avoir toutes ; avoir la peau blanche et nette ; enfin avoir tous les signes d'une

Fig. 42. — La Teneuse du duc de Bourgogne.

bonne santé. Il fallait de plus qu'elle fût assez jolie ; gracieuse dans son parler ; bien forte dans sa taille ; ni trop grande ni trop petite, ni bossue, ni boiteuse, et qu'elle n'eût aucun accent prononcé. Mais ce qu'on exigeait surtout c'était que la gorge fut bien faite et contint suffisamment de lait. Quant au lait, on n'avait pas alors les moyens que l'on possède actuellement pour juger de sa bonté, et l'on s'en rapportait à son aspect et à son goût. »

Rois de la première race. — Nous avons peu de renseignements sur la naissance des rois mérovingiens. Notons seulement,

en passant, le développement physique exagéré et la dangereuse surexcitation des sens qu'on remarque chez la descendance de Brunehaut. Son petit-fils, Thierry II, fut père à quatorze ans. Que pouvaient être les enfants d'une telle race ? Des êtres épuisés en venant au monde.

Quelques détails nous sont parvenus qui ne sont que des contes bleus. Ainsi, le compilateur byzantin George Cedrenus assure que

Fig. 43. — La promeneuse du duc de Bourgogne.

tous les Mérovingiens naissaient avec l'épine du dos hérissée de poil de sanglier.

Nous devons au chroniqueur Frédégaire, une légende assez singulière touchant la naissance de Mérovée : « On raconte qu'un jour d'été, vers le midi, Clodion se reposant avec sa femme sur le rivage de la mer, la femme se leva pour s'aller baigner dans les eaux et fut épouvantée par un monstre marin, semblable au minotaure, qui avait eu désir d'elle. Ayant été *touchée* soit par la bête,

soit par son mari, elle conçut et enfanta un fils appelé Mérovée, du nom duquel les rois des Francks furent depuis nommés Mérovingiens ». Desmarets de Saint-Sorlin a ramassé cette fable pour son

Fig. 44. — La Remueuse du duc de Bourgogne.

poème de *Clovis* ; chez lui, l'héroïne de l'aventure s'appelle Ildegonde et n'est encore que la fiancée de Clodion :

Dès ses plus tendres ans, docte en l'art de nager,

elle se jette à la mer pour sauver son futur époux qui va périr. Elle va l'atteindre,

Quand un monstre, du creux de l'humide élément,
Soufflant de ses nasaux deux sources élancées
Et baissant en courroux deux cornes renversées,
Fait voir son vaste corps et surprend tous les sens,
Pousse avec bruit les flots émus et blanchissans,
Vers les Amans s'avance et, soudain, les sépare...

Conclusion :

Alors la Renommée, ou fausse ou véritable,
Respand qu'un Dieu surpris de la rare beauté,
Sous ce taureau marin couvrit sa Déité,
Et le fils qui nasquit dans la neuviesme lune
Fut révéré des Francs comme le fils de Neptune.
Ce fils fut Mérovée...

Fig. 45. — La Nourrice du duc de Bourgogne.

Les Francs connaissant et révérant Neptune ! Et, malheureusement, les vers de Desmarets valent sa mythologie.

Dans un *Miracle de Nostre-Dame* (1), il est question d'une Osanne, femme d'un roi Thierry (2), accusée faussement par sa belle-mère d'avoir accouché de trois chiens. Était-ce une vieille légende mise sur le théâtre? C'est probable. Quoi qu'il en soit, voici la scène de

(1) *Théâtre français au moyen âge*, publié par Monmerqué et Fr. Michel.
(2) Il y eut plusieurs Mérovingiens de ce nom.

l'accouchement ; elle est curieuse et se retrouve assez souvent dans nos vieilles représentations :

LA MÈRE AU ROY

. . . . . .
Dame, or sà ! comment vous sentez ?
Ce dos, ces reins ne ces costez
Vous deulent-il ?

OSANNE

S'il me deulent ? certes, oïl ;
Et y sens tant mal et angoisse
Qu'il n'est fors Dieu qui la congnoisse.
E, mère Dieu ! secourez moy !
Dieu, les reins ! Dieu, je muir, ce croy ;
Tant sens de peine et de labite !
Ha, dame sainte Marguerite !
Et vous, glorieux saint Jehan ! (1)
En ceste peine et cest ahan
Me secourez.

LA MÈRE

Dame, en voz grands maulx labourez,
S'en estes malade plus fort
Prenez en vous bon cuer et fort,
Puisqu'à ce vient.

LA DAMOISELLE (2)

Très chiere dame, il l'esconvient
Que un petit encore endurez.
L'eure garde ne vous donrez
Que Dieu si grand bien vous fera
Qu'a joie vous délivrera,
J'en suis certaine.

(1) Un Jean, mais nous ne savons trop lequel, le Baptiste ou l'Évangéliste, ou peut-être le Chrysostome, à moins que ce soit le Calybite, était évidemment un saint accoucheur. Dans un autre *Miracle de Notre-Dame*, publié par Monmerqué et Fr. Michel, une femme, dans les douleurs de l'enfantement, s'écrie aussi : *Amy Dieu, Sire Saint Jehan, ami de Dieu, sire saint Jehan.* Ce passage semblerait indiquer qu'il s'agit de l'Evangéliste, le disciple aimé de Jésus.

(2) Ce mot signifie ici la suivante d'Osanne, comme plus bas celle de Clotilde.

LA MÈRE DU ROI

. . . . . .

Dame, eh bien ! comment vous sentez-vous ?
Ce dos, ces reins et ces côtés
Vous font-ils mal ?

OSANNE

S'ils me font mal ? certes, oui ;
Et j'y sens tant de douleur
Qu'il n'y a que Dieu qui le sache,
Eh, mère de Dieu, secourez-moi !
Dieu, les reins ! Dieu, je crois que je meurs :
Tant je sens de souffrance et de faiblesse,
Ah, dame Sainte-Marguerite !
Et vous, glorieux saint Jean,
En cette peine et cette torture,
Secourez-moi.

LA MÈRE

Dame, aidez-vous au milieu de vos maux cruels ;
Si vous en souffrez davantage
Prenez en vous de la force et du courage,
Puisqu'il le faut.

LA DEMOISELLE

Très chère dame, il faut
Que vous souffriez encore un peu.
Au moment où vous y penserez le moins,
Dieu vous fera si grand bien,
Qu'heureusement il vous délivrera,
J'en suis certaine.

Osanne accouche de trois fils ; la méchante belle-mère les fait disparaître et leur substitue trois chiens. Le roi veut tuer sa femme, mais Notre-Dame fait si bien que, plus tard, Thierry apprend la vérité et retrouve sa femme et ses enfants.

Une autre vieille pièce (1), dont le sujet est la conversion de Clovis, nous fait assister à la naissance de Clodomir :

(1) C'est encore un *Miracle de Notre-Dame* par Monmerqué et Fr. Michel.

LA DAMOISELLE

Chiere Dame, trop malement
Je vous voy souvent muer couleur :
Aucun mal avez ou doleur,
Si com je pens.

CLOTILDE

Ysabel, m'amie, je sens
Par les rains, sachiez, tel angoisse
Qu'il m'est avis c'on les me froisse
Et que le dos par my me fent ;
Ausi de mon premier enfant,
M'avint, m'amie.

LA DAMOISELLE

Dame, ne nous decevez mie ;
La ventrière mander vueilliez,
Que je tien que vous traveilliez
D'enfant, sans doubte.

CLOTILDE

Je ne scé se ce seroit goute ;
Mais, voir, je sui mal atournée.
Ha, mère Dieu, vierge honnourée !
Secourez-moy.

LA DAMOISELLE

Pour certain, ma dame, bien voy
Que traveilliez ; je vois bonne erre
Envoiez la ventrière querre.
— Puisque je vous truis ci, Robert,
D'aler querre soiez appert
Katherine, la sage-femme ;
Et que tantost viengne à ma dame,
Ceci li dites.

ROBERT

Ne cesseray s'en seray quittes,
Et la vous menray ains que fine.
Là la voy aler. — Katherine,
Parlez à moi.

LA DEMOISELLE

Chère dame, d'une manière mauvaise
Je vous vois souvent changer de couleur,
Vous éprouvez du mal ou quelque douleur,
A ce que je pense.

CLOTILDE

Isabelle, mon amie, je sens
Par les reins, sachez-le, une telle souffrance
Qu'il me semble qu'on me les froisse
Et que mon dos se fende par le milieu ;
De même de mon premier enfant
Il m'advint, mon amie.

LA DEMOISELLE

Dame ne nous trompez pas ;
Veuillez mander la sage-femme
Car je tiens que vous êtes en mal
D'enfant, à n'en pas douter.

CLOTILDE

Je ne sais si c'est cela ;
Mais, vraiment, je suis en mauvais état.
Ah, mère de Dieu, vierge honorée !
Secourez-moi.

LA DEMOISELLE

D'une manière certaine, madame, je vois bien
Que vous êtes en travail ; je vais bien vite
Envoyer chercher la sage-femme.
— Puisque je vous trouve ici, Robert,
Hâtez-vous d'aller chercher
Catherine la sage-femme,
Et qu'elle vienne sur-le-champ auprès de ma dame,
Dites-lui.

ROBERT

Je ne m'arrêterai que je ne m'en acquitte,
Et je vous l'amènerai avant de m'arrêter.
Je la vois qui va là bas. — Catherine,
Parlez-moi.

KATHERINE LA VENTRIÈRE

Voulentiers, biau sire, par foy !
Que me voulez ?

ROBERT

Il faut qu'à la roïne alez :
Je vous vien querre à grant besoing.
Venez-vous-en ce n'est pas loing.
Ma suer, jusques là vous menray.
Entrez ceens ; cy vous lairay,
M'amie chière.

LA VENTRIÈRE

Diex y soit ! Qu'est-ce ? quelle chière,
Ma chière dame !

CLOTILDE

Je sens de paine assez, par m'ame !
M'amie, en moy n'a ris ne jeu,
Aidiez-moy, doulce mère Dieu,
Par vostre grace.

LA VENTRIÈRE

Ma chière dame, en po d'espace
Serez de voz griefs maux delivre.
Ne dites pas que je soie yvre ;
Souffrir encore un po vous fault.
Je voy que serez sans deffault
Delivre en l'eure.

CLOTILDE

Diex ! quant sera-ce ? trop demeure
Ceste alejance à moy venir.
Vueille vous de moy souvenir,
Vierge Marie.

LA VENTRIÈRE

Maishui ne vous debatez mie,
Dame : voz grans maux sont passez,
Demandez quel enfant avez,
Si ferez miex.

CATHERINE LA SAGE-FEMME

Volontiers, beau sire, par ma foi !
Que me voulez-vous.

ROBERT

Il faut que vous alliez auprès de la reine ;
Je viens vous chercher pour un pressant besoin.
Venez-vous-en : ce n'est pas loin.
Ma sœur, jusque-là je vous mènerai,
Entrez-là ; je vous laisserai ici,
Ma chère amie.

LA SAGE-FEMME

Dieu soit céans ! Qu'est-ce ? quelle mine,
Ma chère dame !

CLOTILDE

Je souffre beaucoup, sur mon âme !
Mon amie, je n'ai envie ni de rire ni de jouer.
Aidez-moi, douce mère de Dieu,
Par votre grâce.

LA SAGE-FEMME

Ma chère dame, en peu de temps
Vous serez délivrée de vos maux cruels.
Ne dites pas que je suis ivre ;
Il vous faut souffrir encore un peu
Je vois que vous serez sans faute
Délivrée à l'instant.

CLOTILDE

Dieu ! quand sera-ce ? Il tarde trop
A venir ce soulagement.
Veuillez vous souvenir de moi,
Vierge Marie.

LA SAGE-FEMME

Ne vous tourmentez pas davantage,
Dame vos grands maux sont passés.
Demandez quel enfant vous avez,
Vous ferez mieux.

CLOTILDE

Puisqu'enfant ay, loué soit Diex,
Quoy que j'aye eu grant destresce !
M'amie, dites-me voir, est-ce
Ou fille ou filz ?

LA VENTRIÈRE

Seur soit vostre cuer et fiz
Que c'est un fiz, ma chière dame.
Diex li octroit de corps et d'âme
Amendement.

CLOTILDE

Faites, couchiez-me appertement ;
Et puis ce fils emporterez,
Et crestienner le ferez,
Que je le vueil.

LA DAMOISELLE

Nous ferons du tout de votre vueil
En l'eure et de voulenté fine,
Prenez contre moy, Katherine,
Et dedans son lit la mettons.
De elle maishui ne nous doub'tons.
Puis que couchiée est et couverte
Pensons chascune d'estre apperté
De faire à cest enfant donner
Baptesme et li crestienner :
Il est raison.

LA VENTRIÈRE

Si soit fait sans arrestoison.
Nous ij. alons m'en au moustier.
Porter le vueil : c'est mon mestier
Et mon office.

LA DAMOISSELLE

De ce ne vous tieng pas à nice,
Tant dis que ma dame repose,
Delivrons nous de ceste chose
Faire briefment.

CLOTILDE

Puisque j'ai un enfant, Dieu soit loué,
Quoique j'aie eu bien du mal.
Mon amie, dites-moi la vérité, est-ce
Une fille ou un fils ?

LA SAGE-FEMME

Que votre cœur soit sûr et convaincu
Que c'est un fils, ma chère dame.
Que Dieu lui accorde du corps et de l'âme
La santé !

CLOTILDE

Allons, couchez-moi tout de suite ;
Puis vous emporterez ce fils,
Et vous le ferez baptiser,
Car je le veux.

LA DEMOISELLE

Nous ferons en tout votre volonté
Sur l'heure et de tout notre cœur,
Prenez contre moi, Catherine,
Et mettons-la dans son lit !
Maintenant n'ayons plus de crainte pour elle,
Puisqu'elle est couchée et couverte,
Pensons chacune à être prompte
A faire donner à cet enfant
Le baptême et à le rendre chrétien :
C'est raison.

LA SAGE-FEMME

Qu'il soit fait ainsi sans retard.
Nous deux allons nous-en à l'église.
Je veux le porter : c'est mon métier
Et mon office.

LA DEMOISELLE

Je ne vous en blâme pas.
Tandis que ma dame repose,
Accomplissons sa volonté
Promptement.

LA VENTRIÈRE	LA SAGE-FEMME
Dame, je l'accors : allons m'ent Au moustier droit.	*Dame, j'y consens ; allons nous-en* *A l'égliss tout droit.*

N'y a-t-il pas un certain charme dans ce réalisme naïf et bavard, dans la vulgarité même de cette scène très vivante et très vraie, où, sous un nom de reine, le trouvère a mis sur les tréteaux la drapière du coin ou la chaussetière d'à côté ?

La reine Pédauque. — Une légende raconte que la reine Berthe, la reine *Pédauque* ou *Pied-d'oie*, accoucha d'un oison et voici comme : Le roi Robert avait épousé sa cousine, issue de germain, avec le consentement des évêques. Elle était sur le point de donner un héritier au trône lorsque le pape Grégoire V, élevé tout récemment au pontificat, déclare le mariage incestueux ; épouser avec dispense sa cousine, sans rien envoyer à la cour de Rome, quel crime abominable ! Le concile assemblé à ce sujet décrète la séparation des époux et leur inflige une pénitence de sept ans ; les évêques qui ont donné la dispense, sont frappés d'interdiction. Le bon roi Robert refuse de se soumettre aux décisions de Rome ; il est excommunié (1), son royaume mis en interdit ; ses sujets l'ont en une sainte horreur. Un jour, étant allé prier à la porte d'une église, un moine, suivi de deux femmes du palais, lui présente, sur un plat de vermeil, un monstre qui avait le col et la tête d'un canard : « Voyez, lui dit-il, les terribles effets de votre désobéissance ; la reine Berthe vient d'accoucher de ce canard ». Ce spectacle fut décisif, ne voulant pas avoir un palmipède pour héritier, il répudia sa chère et bien aimée Berthe, pour épouser Constance, fille de Taillefer, comte de Toulouse (2). On cite souvent ce fait comme exemple de l'influence que les perturbations morales de la mère peuvent exercer sur le produit de la conception.

Naissance de Saint-Louis. Les fonts miraculeux. Une nourrice jalouse — Poissy, fameux de nos jours par ses mar-

(1) Dans le texte du décret d'excommunication se trouve ce passage : « Qu'ils soient maudits dans leurs biens et leurs enfants ; que leurs intestins se répandent comme ceux de l'impie Arius ! »

(2) De Salgues. *Erreurs et préjugés.*

chés et par sa prison, était célèbre, au moyen âge, par la naissance (1) et le baptême de St-Louis. Sur les vitraux du baptistère

Fig. 46. — Blanche de Castille, d'après les monuments de la Monarchie française de Montfaucon.

où fut présenté le saint roi, on voyait la reine Blanche de Castille avec ce quatrain :

Saint Louis fut un enfant de Poissy,
Et baptisé en la présente église ;
Les fonts en sont gardés encore ici,
Et honorés comme relique exquise (2).

(1) On raconte que l'épouse de saint Louis ne donna un héritier à la couronne de France qu'après avoir fait un pèlerinage à la fameuse fontaine de Saint-Thibaut de l'abbaye de Vaux-de-Cernays, qui passait pour guérir la stérilité. On peut voir à la chapelle du Petit-Trianon un tableau représentant ce sujet.
(2) Dulaure. *Description des environs de Paris.*

Collin de Plancy raconte que la raclure de ces fonts était un spécifique admirable contre la fièvre.

Saint Louis est le seul roi de France qui n'eut pas de nourrice (1). A ce propos, Antoine Varillas, qui d'ailleurs a souvent fait de l'histoire un roman, raconte l'anecdote suivante : « La reine Blanche voulut être la nourrice de son fils, et comme il est bien malaisé de s'exempter d'être jaloux de ce que l'on aime beaucoup, elle ne put souffrir que saint Louis prit d'autre lait que le sien. Un jour que la reine était dans la plus grande ardeur d'un accès de fièvre qui dura extraordinairement, une dame de qualité qui, pour lui plaire ou pour l'imiter, nourrissait aussi son fils, voyant le petit Louis pleurer de soif, s'ingéra de lui donner la mamelle. La reine, au sortir de son accès, demanda son fils et lui présenta la sienne ; mais le petit Louis n'en voulut point, soit qu'il fut pleinement rassasié, soit qu'un lait brûlé le rebutât après en avoir pris autant de frais qu'il lui en fallait. Il n'était pas difficile d'en deviner la cause ; et la reine la soupçonna d'abord. Elle feignit d'être en peine de remercier la personne à qui elle était redevable du bon office rendu à son fils durant son mal, et la dame, croyant faire sa cour, avoua que les larmes du petit Louis l'avaient si sensiblement touchée qu'elle n'avait pu s'empêcher d'y mettre remède. Mais la reine, au lieu de repartir, la regarda d'un air dédaigneux, et, entrant avec force son doigt dans la bouche de l'enfant (fig. 47), le contraignit de vomir le lait qu'il avait pris. Cette violence donna de l'étonnement à ceux qui le virent ; la reine pour le faire cesser dit : « Je ne puis endurer qu'une autre femme ait droit de me disputer la qualité de mère ».

Un évêque facétieux. — Marguerite de Provence, femme de saint Louis, eut à ses premières couches une fille. On craignait que le roi n'en fût affligé et on hésitait à lui porter la nouvelle. Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, se chargea de le consoler par un raisonnement spécieux et faux, comme la plupart des raisonnements scolastiques. Voici, d'après le dominicain Étienne de Bourbon, en quels termes il s'exprima : « *Domine, gaudeatis, quia affero vobis boves minores, quia hodie lucrata est corona Francie unum regem ; quia habetis unam filiam, per maritagium cujus habebitis unum regnum, et, si haberetis filium, daretis ei comitatum magnum* ». Sire, réjouissez-vous, et je vous amène les

(1) Voir la note de la page 16.

veaux gras, car aujourd'hui la couronne de France a bénéficié d'un roi ; il vous est né une fille par le mariage de laquelle vous acquérerez un royaume, tandis que si vous aviez un fils, vous auriez à

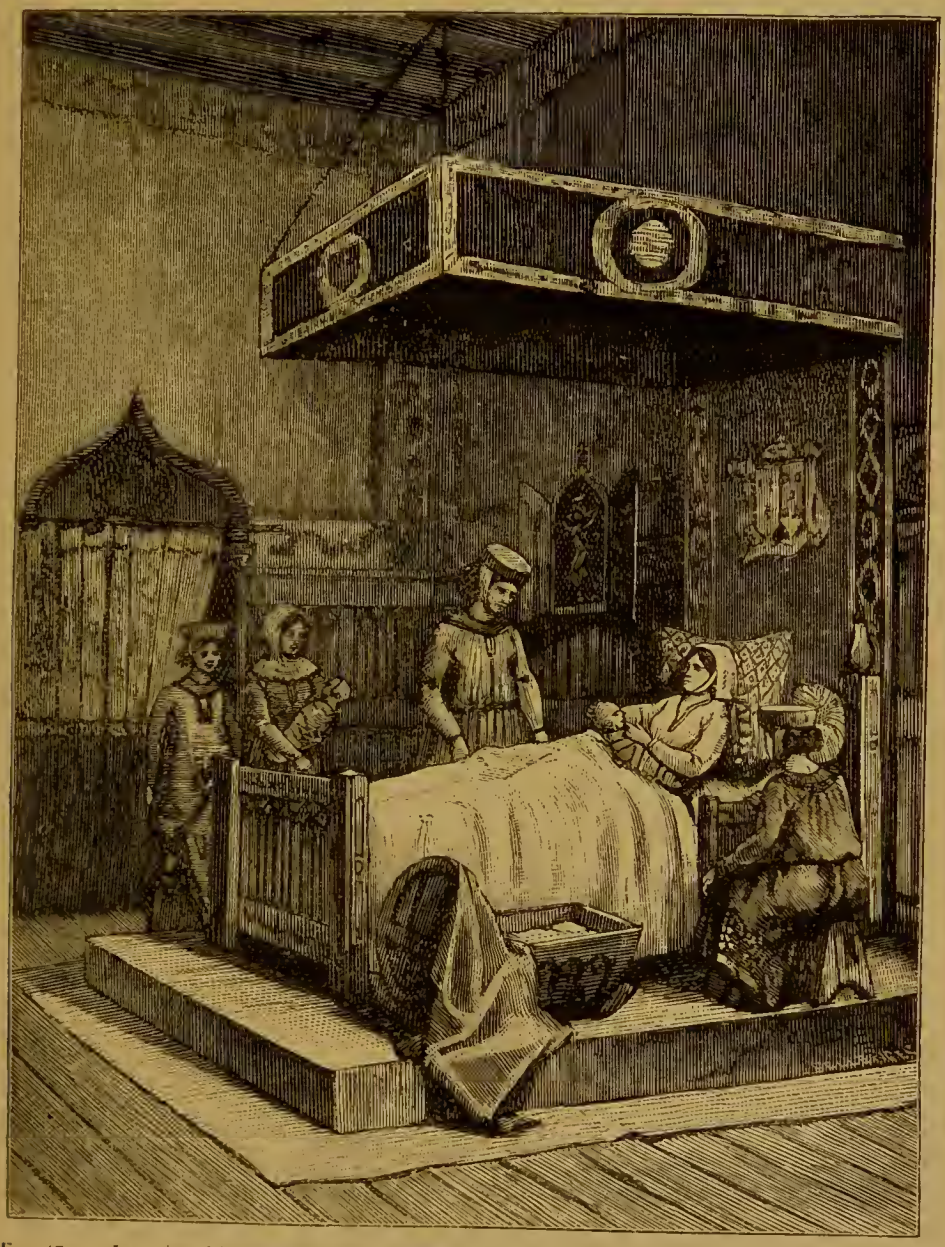

Fig. 47. — La reine Blanche fait vomir son enfant qui venait de prendre le sein d'une dame de la cour.

lui donner un grand comté ». Et par ces paroles, l'évêque rendit le roi tout joyeux, *lætificavit eum.*

Un accouchement pendant les croisades. — La reine Marguerite, avait suivi son mari dans cette folle équipée que l'histoire appelle la septième croisade. Au moment des désastres, elle était enceinte et les infidèles la tenaient assiégée dans Damiette. « Troiz jours devant ce que elle accouchast, li vindrent les nouvelles que le roy estoit pris ; desquiex (1) nouvelles elle fu si effrée (2) que, toutes les foiz que elle se dormoit dans son lit, il li sembloit que toute sa chambre feust pleinne des Sarrazins, et s'escrioit : « Aidiés, aidies ! (3) ». Et pour ce que l'enfant ne feust périz, dont elle estoit grosse, elle fesoit gésir devant son lit un chevalier ancien de l'aage de quatre-vins ans, qui la tenoit par la main ; toutes les foiz que la royne s'escrioit, il disoit : « Dame, n'aiés garde (4) car je suis ci ». Avant qu'elle feust accouchiée, elle fist wuidier hors toute sa chambre (5), fors que le chevalier, et s'agenoilla devant li et li requist un don ; et le chevalier li octroia par son serment, et elle li dit : « Je vous demande, fist-elle, par la foi que vous m'avez baillée, que si les Sarrazins prennent ceste ville, que vous me copez la teste avant qu'il me preignent ». Et le chevalier respondi : « Soiés certainne que je le ferai volontiers ; car je l'avoie jà bien empensé (6) que vous occiroie, avant qu'ils nous eussent pris. La royne accoucha d'un filz, qui ot à nom Jehan ; et l'appelloit l'en Tristan (7), pour la grant douleur là où il fu né » (8).

Avortement de Marie de Luxembourg. — Sait-on que c'est à des planches mal clouées ou vermoulues que les Valois durent leur avènement au trône de France ? En effet, l'ancienne

(1) *Desquelles.*
(2) *Effrayée.*
(3) *A l'aide, au secours.*
(4) *N'ayez crainte.*
(5) *Elle fit sortir tous ceux qui étaient dans sa chambre.*
(6) *Je l'avais déjà bien résolu.*
(7) Les manuscrits donnent *Tritan ;* c'est évidemment Tristan qu'il faut lire. Cette naissance est rappelée dans la *Branche aux loyaux lignages* :

Le voir dict de celle destrece,
L'enfanta à très grant tristece,
Et voust que non li mit an,
Sans rappel nul, Johan Tristan.

La vérité dite sur cette détresse, (la reine) l'enfanta en grande tristesse et voulut que, sans aucune appellation autre, on l'appelât Jehan Tristan.
(8) *Mémoires du sire de Joinville.*

Chronique de Flandre rapporte que Marie de Luxembourg, femme de Charles IV, le Bel, se transportant à Montargis, le fond de son chariot céda, elle-même tomba et se blessa si dangereusement

Fig. 48. — Marguerite de Provence, d'après les Monuments de la monarchie française de Montfaucon.

qu'elle en mourut, après avoir accouché ; le petit Capétien qu'elle mit au monde avant terme suivit sa mère au tombeau.

Naissance de Michelle de France (1). — C'est à la naissance d'une fille de Charles VI que le boulevard Saint-Michel doit son nom. En effet, ce roi eut une fille qu'on appela Michelle. En l'honneur de cet événement, la porte *de Fer*, que le vul-

(1) 1394.

gaire appelait d'*Enfer*, fut placée sous la protection de Saint-Michel et l'archange fut le parrain de la porte et du faubourg qui s'étendait au delà (1). Les numismates connaissent une médaille frappée à cette occasion (fig. 49). De face, elle représente Charles VI et, au revers, une porte de ville, munie de deux tours ; on y

Fig. 49.

lit la légende suivante : PVBLICÆ VTILITATIS GRATIA RESTAVRATA ET ARCHANGELO MICHAELI DICATA (restaurée dans un but d'utilité publique et dédiée à Saint-Michel archange).

Prétendue supposition de Charles VIII. — Suivant Bernard de Girard, seigneur du Haillan, historiographe de France, Charles VIII aurait été fils d'une des maîtresses du roi, et non de Charlotte de Savoie, l'épouse légitime. Cette supposition aurait eu pour but d'enlever toute espérance au duc de Guyenne, frère puîné de Louis XI, dont les menées devenaient inquiétantes.

Il n'y a là, sans doute, qu'un conte inventé par un cadet ambitieux et déçu. Quoi qu'il en soit, une médaille fut frappée en l'honneur de cet événement, en 1470 (fig. 50).

Grossesse illusoire de Marie d'Angleterre. — On sait que les femmes ont souvent des grossesses illusoires ; ce fut le cas de Marie d'Angleterre, troisième femme de Louis XII, en 1514. Cette

(1) La porte St-Michel fut démolie en 1684.

reine, féconde au moins d'imagination, prétendait même percevoir les mouvements de l'enfant. C'était le troisième essai du *père du peuple*, qui, peu satisfait de cette paternité vague, aurait voulu un héritier. Mais il mourut sans avoir cette satisfaction (1) et laissa la succession du trône à un neveu.

Voici ce que Brantôme raconte au sujet de cette grossesse illusoire ou simulée : « Ce dit-on pourtant, que la dite Reine fit bien ce qu'elle put pour vivre et régner Reine Mère, peu avant et après

Fig. 50.

la mort du roy son mary : mais il luy mourut trop tost; car elle n'eut pas grand tems pour faire cette besogne, et nonobstant faisoit courir le bruit, après la mort du Roy, tous les jours, qu'elle étoit grosse : si bien que ne l'estant point dans le corps, on dit qu'elle s'enfloit par le dehors avec des linges peu à peu, et que, venant le terme, elle avoit un enfant supposé, que devoit avoir une autre femme grosse, et le produire dans le tems de l'accouchement. Mais Madame la Régente, qui estoit une Savoyenne, qui sçavoit que c'est de faire des enfans, et qui voyoit qu'il y alloit trop de bon pour elle et pour son fils, la fit bien esclairer et visiter par médecins et sages-femmes, et par la veue et descouverte de ses linges et drapeaux, qu'elle fut descouverte, et faillie en son dessein, et point Reine Mère, mais renvoyée en son pays. »

(1) D'Anne de Bretagne, sa seconde femme, Louis XII avait eu une fille, Claude de France, la *bonne reine*, qui épousa son cousin François Ier. Ce fut la sage-femme Thomine Boudeville qui accoucha Anne de Bretagne.

Le récit de Mézerai est plus simple : « Après la mort de Louis XII, dit cet historien, on crut que Marie d'Angleterre étoit grosse, mais on fut incontinent assuré du contraire par le rapport qu'elle en fit elle-même ».

Un calembour. — En 1517, Claude donna au roi François Ier un fils qui reçut le nom de son père. Clément Marot s'empressa, dans une ballade, de jouer sur le titre de Dauphin que portait l'héritier présomptif. Cette poésie de cour n'a pas grand naturel, mais elle échappe, tout au moins, à la platitude ordinaire du genre. Neptune veut

Rendre la mer de la Gaulle haultaine
Calme et paisible ainsi qu'une fontaine,
Et, pour oster mathelots de souffrance,
Faire nager en ceste eau claire et saine
Le beau Daulphin tant désiré en France.

Mais les nymphes ont beau s'en mêler, les vents ne souffler plus « sinon à doulce alaine », les tempêtes s'évanouir : il ne nagea pas longtemps, le *beau Dauphin*, mais très vite se noya.

Les grossesses de Catherine de Médicis et le médecin Fernel. — Henri II, époux de Catherine de Médicis, était atteint d'hypospadias, vice de conformation de l'ouverture de l'urètre. Or, nous lisons dans Louis Dorléans, au livre intitulé la *Plante humaine*, l'anecdote suivante, empruntée d'ailleurs à la *Vie des médecins illustres* de Castellanus :

« Henri II ne pouvant point avoir d'enfant, fit appeller plusieurs médecins habiles de la Faculté de Médecine de Paris, qui refusèrent de donner leur secours : l'on proposa Fernel ; le Roi le fit venir, et lui demanda en riant, en présence de la Reine, s'il pouvoit bien faire des enfants à la reine. Fernel répondit que c'étoit à Dieu à les donner, à Sa Majesté à les faire, et à lui d'enseigner les préceptes de l'art, par lesquels on pouvoit y parvenir. Quelque tems après la Reine devint grosse, et s'en étant apperçue, elle lui envoya dix mille écus ; et quand elle accoucha, autant, avec un buffet d'argent : elle en faisoit autant chaque couche ».

Que Fernel, en sa qualité de médecin royal, ait donné des conseils aux deux époux, c'est probable ; que ses conseils aient été suivis de succès, le résultat le prouve. Mais préciser davantage, affirmer, comme Varillas par exemple, que Fernel ait voulu que les

augustes conjoints profitassent de la période menstruelle, c'est pousser jusqu'au roman l'amour du détail. Fernel, peut-être, n'aurait pas été arrêté par le préjugé, général à son époque, que les enfants conçus durant la menstruation avaient la lèpre; mais Plantius, son élève et son biographe, le seul qui aurait pu rece-

Fig. 51. — Claude de France, d'après Clouet.

voir ses confidences, ne fait aucune allusion à ce fait; sur ce point, tous les auteurs sont muets avant Varillas. N'est-il pas plus vraisemblable que Fernel dût tâcher de remédier au défaut physique de Henri II ?

L'histoire des dix mille écus payés à chaque couche de Catherine n'est guère plus probable. En effet, Sue donne copie d'une ordonnance de Henri II, signée à Fontainebleau, le 26 d'août 1556, et ce

document (1) fait mention d'une gratification qui doit être payée à Fernel à propos d'une couche de la reine, survenue le 29 juin précédent :

« Extrait d'un roole de plusieurs parties et sommes de deniers que le Roi a commandé estre payées par maitre Raoul Moreau, thrésorier de son épargne, aux personnes pour les causes contenues audit roole. »

Au *recto* est écrit ce qui suit :

« A maître Jehan Fernel, conseiller et médecin ordinaire dudit Seigneur, la somme de deux mille trois cents livres tournois, dont ledit Seigneur lui a fait don, en faveur des bons et agréables services qu'il lui a ci-devant et de long-temps faits en sondit état, fait et continue chacun jour, et espère ledit Seigneur qu'il fera ci-après ; même pour le faire ressentir du soin et vigilance qu'il a eu *au traitement de la Royne pendant la maladie qu'elle a eue à sa dernière couche, ayant, durant ledit temps, esté et demeuré continuellement près de sa personne*, et ce outre et par-dessus ses gaiges, et les autres dons et bienfaits qu'il a eus d'icelui Seigneur. »

Nous sommes loin des dix mille écus ; après cet accouchement, où elle mit au monde deux filles, dont l'une mourut aussitôt et l'autre vécut vingt-huit jours, Catherine eut encore nombre d'enfants. La cour aurait-elle été plus généreuse encore à la naissance de Charles IX et d'Henri III ? En tout cas, il nous semble que Fernel n'avait pas à se plaindre.

Naissance de François II. Quelques gentillesses de Cour. — En 1544, dans le temps où Henri était encore Dauphin, il eut de Catherine de Médicis François, duc de Bretagne, plus tard roi sous le nom de François II. L'enfant s'était fait attendre. Henri II, nous l'avons dit, était atteint d'hypospadias. On en riait à la Cour, et sans discrétion. Oyez plutôt l'effronté Brantôme :

« Sur ce j'ay ouy faire un conte, que, lorsqu'il (François II) fut né, il y eust une dame de la Cour, qui estoit de bonne compaignie, et disoit bien le mot, qui vint présenter un placet à M. le Dauphin, par lequel elle le prioit de luy faire donner l'abbaye de Saint-Victor, qu'il avoit rendue vacante. Dont il fut estonné de tel mot ; mais, d'autant qu'on disoit à la Cour qu'il ne tenoit pas tant à Madame la Dauphine comme à M. le Dauphin pourquoy il n'avoit d'enfans, parce qu'on disoit que M. le Dauphin avoit son faict tort,

(1) L'original existait dans le Cabinet de Saint-Martin-des-Champs, n° 390, 3e liasse.

et que pour ce la semence n'alloit pas bien droict dans la matrice,

Fig. 52. — Catherine de Médicis.

ce qui empeschoit fort de concepvoir; mais, après que cest enfant

fut né, on dit qu'il ne tenoit plus à M. le Dauphin : et par ainsy ceste dame ayant expliqué son placet à M. le Dauphin, tout fut tourné en risée, et dict qu'il avoit rendu l'abbaye Saint-Victor vacante, faisant allusion d'un mot à l'autre, que je laisse imaginer au lecteur sans que j'en fasse plus ample explication » (1).

L'année 1544 fut marquée par trois éclipses de lune et une de soleil, sur quoi, Melin de Sainct-Gelays, qui alors était le poète favori de la Cour, écrivit le sonnet suivant :

Un grand devin, tost après la naissance
Du nouveau duc, à l'oracle s'enquit
Pourquoy le jour qu'entre nous il nasquit,
De neige il cheust en tous lieux abondance.

« — Pour vous donner, dit le Dieu, congnoissance
Qu'onques nul jour estre tant ne requit
Marqué de blanc, pour devoir et acquit
D'éterniser si grande esjouissance. »

— Qui te fit donc, ô Phœbus, dit le prestre,
Perdre en ce mois ta lueur coutumière,
Puis te coucher alors qu'il vouloit naistre ?

— Besoing n'aviez de ma clarté première,
Dit Apollo, venant à comparoistre
Nouveau soleil et plus grande lumière. »

Ce n'était pas assez pour l'enthousiasme de Sainct-Gelays. Dans une autre pièce, il voit déjà l'héritier d'Henri II arrachant la Palestine aux infidèles !

C'est en cette même année, 1544, que mourut Clément Marot : Le poète, alors disgracié, traduisit librement, en l'appliquant au nouveau-né, l'églogue à Pollion, où Virgile célèbre la naissance d'un enfant dont la venue devait régénérer le monde. Les vers de Marot ne font pas trop mauvaise figure à côté du fameux *Sicelides musæ* ; mais le pronostic s'appliquait mal à celui qui devait être le roi *sans vices* et *sans vertus* (2).

L'horoscope latin du même personnage, inséré par Th. de Bèze, dans ses *Juvenilia*, manque encore plus d'à-propos, s'il est possible :

(1) *Vie des Dames illustres.*

(2) Remarquons, d'ailleurs, qu'au XVIe siècle, les poètes les plus en renom, Ronsard, Belleau, Baïf, payaient par des flatteries poétiques de ce genre la protection que leur accordaient les grands. Ces pièces n'ont rien d'intéressant, ni comme forme ni comme détails anecdotiques.

Fertur in Alcmenes venturus Juppiter olim
Brachia, ter noctis continuasse vices,
Nempe quod in magni divinos Herculis ortus
Nox, hyberna licet, non foret una satis.
Sic, princeps Henrice, tuo cum e semine vellent
Alcidem Gallis gignere fata suum,

Fig. 53. — Elisabeth d'Autriche, d'après Clouet.

Unius in prolis conceptum currere messes
Jusserunt, magna cum ratione, decem.
Scilicet haud aliter prorsus quam pluribus annis
Formari tantus debuit iste puer.

Et (si fas homini res est aperire futuras,
Nec dici Vatum numen inane decet)
Quo deni plures ternis sunt noctibus anni,
Hoc tuus hic infans Hercule major erit.

« On raconte qu'autrefois Jupiter, pour venir dans les bras d'Alcmène, fit durer une nuit autant que trois. C'est que pour la divine naissance du grand Hercule, une nuit, même une nuit d'hiver, ne suffisait pas seule. De même, Henri, les destins voulant de ton sang faire sortir l'alcide de la France, ont justement ordonné que, pour la conception de ce seul enfant, il s'écoulât le temps de dix moissons. Il fallait en effet plusieurs années, pour qu'un tel fruit se formât; et si l'homme peut prédire l'avenir, si se n'est pas vainement que les poètes sont appelés prophètes, cet enfant dépassera Hercule autant que dix années dépassent trois nuits. »

Fig. 54.

Fig. 55.

Voici le portrait que Michelet, d'après les textes contemporains, nous donne de ce vainqueur d'Hercule : « Pâle et bouffi, il gardait ses humeurs, ne mouchait pas ; bientôt il moucha par les oreilles et dès lors il ne vécut guère ». Marie Stuart, une forte rousse, grande mangeuse, le hâta par ses appétits charnels.

Sur la naissance de Madame de France fille de Charles IX. — On sait que si Charles IX eut un bâtard de sa maîtresse Marie Touchet, il n'eut que des filles d'Élisabeth d'Autriche, sa femme légitime. A la naissance de l'une d'elles, un poète, qui se désigne sous les initiales I. S. P., composa un hymme dont voici quelques vers :

Fig. 56. — Louise de Lorraine, d'après Clouet.

Et sur ce poinct à nostre Royne arrive
D'enfantement l'angoisseuse douleur,
Ja elle crie, et se perd sa couleur,
Puis elle implore à son secours Lucine :
Haste toy donc, ô Junon, médecine
De tel tourment, afin de secourir
Mère et enfant, ne la laisse mourir :
Elle n'est point de la race d'Alcmène
Qui feist tromper ta gravité divine
Par Galathis : Io, ïo ! Voicy.
Son tourment cesse avecques le soucy

Quel prenoit pour si grande destresse :
Io, ïo ! Voicy ja la princesse,
Qui vient jouyr heureuse du beau jour
Que nous tenons ; la voila ja autour
Du rond tetin de sa nourrisse belle
Succant le laict de sa lèvre jumelle.
Dieu gard la fille au Roy le plus puissant !...

Une médaille fut frappée en 1571, à l'occasion de la grossesse d'Elisabeth d'Autriche (fig. 54) et une autre célébra la naissance de Madame Marie Elisabeth de France, l'année suivante (fig. 55) (1).

La favorite et la femme de Henri III. — Marie de Clèves, princesse de Condé, maîtresse de Henri III, mourut presque

Fig. 57.

Fig. 58.

subitement le 30 octobre 1574. Il est vraisemblable qu'elle succomba à une suite de couches, après avoir mis au monde une fille, Catherine de Bourbon. Comme son amant voulait l'épouser contre les volontés de la reine-mère, on attribua cette mort rapide à un empoisonnement, tandis que le roi était à Lyon. En apprenant cette nouvelle, Henri « tomba à la renverse et resta froid et aussi immobile que s'il eut été mort ».

L'année suivante, il épousa Louise de Lorraine. La naissance

(1) Le registre de l'épargne de Charles IX, pour 1572, contient l'acte suivant : « A Ysabeau Beaudoin, sage-femme de la Royne Elisabeth d'Autriche, 1250 liv. pour ses services et bon debvoir qu'elle auroit faict à l'endroit de la personne de la d. dame le jour de son accouchement... le surplus de laquelle somme montant pareille somme de 1,250 lui sera payée en l'année prochaine. »

de Louise avait coûté la vie à sa mère, Marguerite d'Egmont ; elle-même ne fut guère plus heureuse. Elle n'eut qu'un enfant, et il ne vint pas à terme. Suivant Dreux du Radier, Catherine de Médicis et Madame de Nemours eurent la curiosité de faire examiner le sexe de l'avorton ; on trouva que c'était un fils. Cette fausse couche de Louise et la stérilité qui suivit furent attribuées

Fig. 59. — Jeanne d'Albret, d'après Clouet.

à une syphilis contractée par le roi à Venise, lors de son retour de Pologne. Petite cause et grands effets ! Sans cette syphilis, Henri IV ne régnait pas et l'équilibre de l'Europe était tout autre.

En 1586, on espérait que Louise de Lorraine était enceinte et on frappa deux médailles (fig. 57, 58) pour célébrer cet événement, mais bientôt on s'aperçut que cette espérance était vaine.

Naissance de Henri IV. — On cite souvent, comme exception à la règle d'hygiène défendant à la femme enceinte les fatigues des voyages, l'exemple de Jeanne d'Albret qui, dans son neuvième mois, entreprit un voyage de quinze jours, pour venir, de Compiègne à Pau, accoucher de Henri IV (1).

Voici le recit d'André Favyn, historien du temps : « La princesse de Navarre se sentant grosse et peu éloignée de son terme, prit congé de son mari et partit de Compiègne le 15 novembre ; elle traversa toute la France jusqu'aux Pyrénées et se dirigeant vers Pau, où se trouvait alors son père, le roi de Navarre (Henri II), elle arriva dans cette ville après dix-huit jours de voyage. Le roi Henri avait fait son testament, que la princesse désirait voir, parce qu'on lui avait rapporté qu'il était à son désavantage et en faveur d'une dame qui gouvernait son père. C'est pourquoi, bien qu'elle eût mis toutes pièces en œuvre pour en obtenir la vue, ce lui fut une chose impossible, d'autant plus qu'à son arrivée, ayant trouvé le roi malade, elle n'osait pas lui en parler. Mais la venue de sa bonne fille, ainsi l'appeloit-il, le réjouit et le remit sur ses pieds. Cette princesse étoit douée d'un beau jugement naturel formé par la lecture des bons livres, à laquelle elle étoit fort adonnée ; son humeur était si joviale, que l'on ne se pouvoit ennuyer auprès d'elle. Docte et éloquente entre les princesses de son époque, elle suivoit les traces de la princesse Marguerite, sa mère, qui s'étoit rendue maîtresse en toutes belles connoissances de ce temps. Le roi, averti de son désir à l'égard du testament, lui dit qu'il le lui donneroit lorsqu'elle lui auroit montré ce qu'elle portoit dans son sein ; et, tirant de son cabinet une grosse boite fermée à clef avec une chaîne d'or qui pouvoit bien faire vingt-cinq ou trente fois le tour du cou, il ouvrit cette boîte et lui montra son testament (2). Mais il ne le montra que d'un peu loin, et puis ayant renfermé tout cela, il lui dit : Cette boite sera tienne et ce qui est dedans ; et afin que tu ne me fasses une pleureuse

(1) On sait que Marie-Thérèse, reine de Hongrie, guerroyait pendant ses grossesses, et que la femme de Jean Sobieski, roi de Pologne, accompagna son mari dans les camps, à l'approche de son terme.

(2) Le peintre Revoil a reproduit cette scène sur la toile (fig. 56) pour le salon de 1819.

ou un enfant rechigné, je te promets de te donner tout, à la charge qu'en enfantant, tu me chantes une chanson béarnoise ou gasconne. Et si, quand tu enfanteras, j'y veux être.

Fig. 60. — Grossesse de Jeanne d'Albret, d'après Revoil.

« Il avoit logé cette princesse au premier estage de son chasteau de Pau; et sa chambre justement sur celle de sa fille ; pour soigner

à laquelle il luy donna un de ses vieux vallets de chambre, nommé Cotin, auquel il commanda de ne bouger jour et nuit d'auprès la princesse, sa fille, la servir à la chambre, et le venir advertir de l'heure qu'elle commenceroit d'être en travail, quelque heure que ce fust, mesmes s'il estoit en son plus profond sommeil.

« Deux jours après l'arrivée de la princesse à Pau, les douleurs pour enfanter la prirent entre la minuit et une heure, le jour de saincte Luce, treizième décembre au dit an mil cinq cens cinquante et trois. Le roy, adverty par Cotin, descend tout aussitôt. La princesse l'oyant entrer dedans sa chambre, commença de chanter en musique ce motet en langue béarnoise :

Nouste-Dame d'oü cap d'oü poün,
Adyudat-me à d'aquest' hore!
Pregats à d'aquest Dioü d'oü ceoü
Quen brouille bé délioüra leü,
D'u maynat quem hassio loü doun :
Tout d'inqu'aü haut d'ous mounts l'implore.
Nouste-Dame d'oü cap d'oü poün,
Adyudat-me à d'aquest' hore.

Traduction littérale de ce cantique :

Notre-Dame du bout du pont,
Secourez-moi à l'heure qu'il est !
Priez ce Dieu qui est au ciel
Qu'il veuille bien me délivrer tôt,
D'un enfant mâle qu'il me fasse don :
Tout jusqu'à la cîme des montagnes l'implore.
Notre-Dame du bout du pont,
Secourez-moi à l'heure qu'il est !

« Cela se void dans toute la Casgone qu'au bout de tous les ponts, il y a un oratoire dédié à la Vierge Marie, dite par cette oraison, Notre-Dame *deou cape deou poun*. Au bout du pont du Gave qui passe en Béarn, en allant à Jurançon, existoit pour lors un oratoire dédié à la Vierge sainte, lieu illustré de miracles et auquel avoient coutume de se vouer les femmes enceintes pour avoir prompte et heureuse délivrance. Le roi de Navarre continua les paroles du cantique, et ne les eût pas plus tôt achevées, que sa fille accoucha du prince qui commande aujourd'hui à la France.

« Alors ce bon roi, rempli d'une grande joie, met la chaîne d'or au cou et la boîte où était le testament dans les mains de la prin-

cesse, en lui disant : « Voilà, qui est à vous, ma fille, mais voici qui est à moi ». Et prenant l'enfant nouveau-né dans sa grande

Fig. 61. — Naissance de Henri IV, d'après Devéria.

robe, il l'emporta en sa chambre où il le fit emmailloter. Ce petit prince vint au monde sans pleurer ni crier, et il reçut la première nourriture des mains du roi, son grand-père, car ayant

pris une gousse d'ail, il lui en frotta ses petites lèvres ; puis, dans sa coupe d'or, il lui présenta du vin, à l'odeur duquel l'enfant ayant levé la tête, il lui en mit dans la bouche une goutte qu'il avala très bien. A quoi le bon roi étant rempli d'allégresse, se mit à dire devant les gentilshommes et dames qui étaient dans sa chambre : « *Tu seras un vrai Béarnais* », tout en baisant ce petit enfant entre les bras de sa nourrice. Il fut difficile à élever ; on essaya pour lui huit nourrices différentes, la dernière qui en eut l'honneur fut Lasansàa de Bilhères. »

Eugène Devéria a fait un tableau remarquable sur la naissance d'Henri IV (fig. 61). Au haut d'une estrade, couchée sur un lit de repos, qu'entourent à moitié de larges rideaux de brocard d'or à fond rouge, Jeanne d'Albret sourit au fils qu'elle vient de mettre au jour; ses femmes s'empressent autour d'elles. Le père de Jeanne, Henri d'Albret, roi de Navarre, présente son petit-fils à la foule de ses vassaux ; près du roi de Navarre est un page tenant à la main un flacon de ce vin de Jurançon dont le vieil Henri fit boire quelques gouttes à son petit-fils, au moment de sa naissance. Ce tableau, exposé au Salon de 1827, orne maintenant une des salles de la bibliothèque de Pau.

Le peintre Laffite a traité différemment le même sujet (fig. 62).

On conserve encore au château de Pau, dans la chambre de Henri IV, le berceau du grand roi (fig. 63) ; il est formé d'une écaille de tortue de 1 m. 08 cent. sur 0 m. 81 cent., suspendue par une cordelière d'or à un trophée qui se compose de six lances ornées de drapeaux en soie blanche, où sont brodées en relief, d'un côté, les armes de France et, de l'autre, celles de Navarre ; il est surmonté d'un casque à cimier avec la couronne royale.

Voici la copie de l'inscription à demi effacée qui est collée dans l'intérieur de l'écaille :

« Henry le Grand, naquit en cette chambre entre minuit et une heure, du 13 au 14 décembre 1553. Il fut baptisé par le cardinal d'Armagnac. Les rois de France et de Navarre furent ses parrains. et une coquille de tortue son berceau, et Suzanne de Bourbon sa gouvernante, qui eut ordre de l'élever au château de Coarraze. en simple particulier. Là, allant souvent tête et pieds nus, son corps fut préparé à la vie dure et pénible de la guerre ; il prit 200 places sur la Ligue, se trouva à 70 combats, commandant en trois batailles rangées, constamment le premier à la charge, et le dernier à la retraite, toujours inférieur et toujours victorieux.

« Ce héros fut plus grand par la bonté de son cœur pour ses su-

jets que par l'éclat de la victoire sur ses ennemis ; un monstre

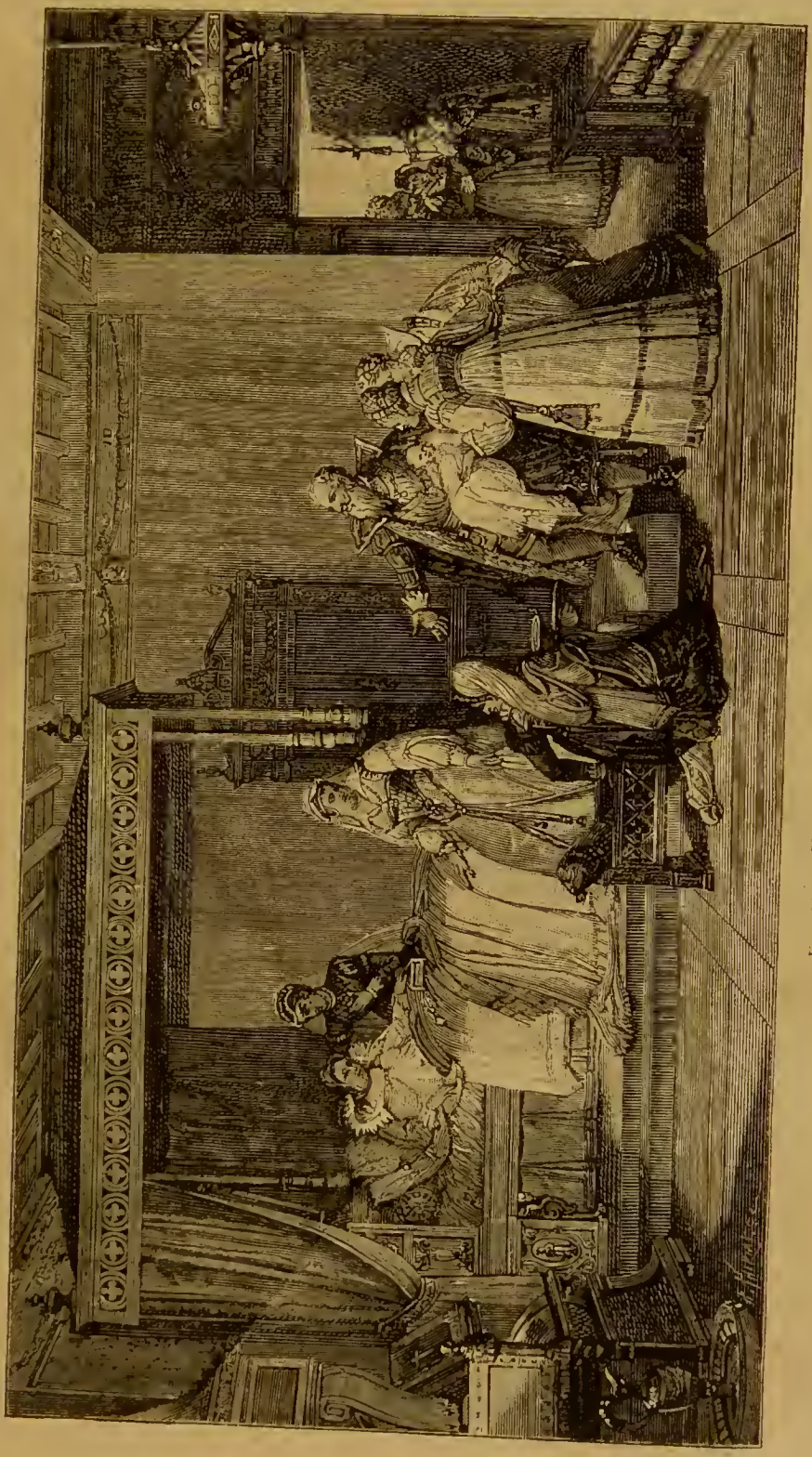

Fig. 62. — Naissance de Henri IV, d'après Laffite.

infernal ravit à la France, le 14 mai 1610, son bonheur et ses délices, aux monarques de l'univers le modèle des princes, et à l'Europe celui qui en aurait fait une même famille. »

Une médaille (fig. 64), frappée à la naissance du prince de Navarre, semble présager ses hautes destinées.

Fig. 63. — Berceau de Henri IV.

Les Maîtresses de Henri IV. — Les galanteries de Henri IV eurent pour celles qui en étaient l'objet les conséquences ordinaires, des grossesses et des accouchements plus ou moins heureux.

A la petite cour de Nérac, la fille de Pierre de Montmorency, baron de Fosseux, Françoise, surnommée la *belle Fosseuse* (1), était fille d'honneur de la reine Marguerite et, en cette qualité, maîtresse du roi. Henri voulut dissimuler la grossesse de Fosseuse ; il partit avec elle aux eaux d'Aigues-Chaudes où il espérait la faire accoucher loin de la cour, mais il fut obligé de revenir. Il avoua son embarras à la reine elle-même. Margot, bonne personne, proposa à sa fille d'honneur de la conduire au Mas d'Agénois, maison écartée qui appartenait au roi. On ne pouvait y mettre plus de complaisance ; cependant, soit crainte de se livrer à une ennemie, soit pour tout autre motif, Fosseuse ne fut point contente de l'expédient ; la demoiselle montra de l'humeur et la fit partager à son amant. Mais le moment critique arriva. La reine, dans ses *Mémoires*, nous donne les détails de cet événement :

Fig. 64.

« Le mal lui prenant au point du jour, étant couchée en la chambre des filles, elle envoya quérir mon médecin, et le pria d'avertir le roi mon mari ; ce qu'il fit. Nous étions couchés en une même chambre, en divers lits, comme nous avions accoutumé. Lorsque le médecin lui dit cette nouvelle, il se trouva fort en peine, ne sachant que faire ; craignant, d'un côté, qu'elle fût découverte ; et, de l'autre, qu'elle fut mal secourue : car il l'aimoit fort. Il se résolut enfin de m'avouer tout, et de me prier de l'aller secourir,

(1) C'était alors l'usage, dans la belle compagnie, de désigner les femmes par leur nom de famille, auquel on donnait une terminaison féminine.

sçachant bien que, malgré ce qui s'étoit passé, il me trouveroit toujours prête de le servir en ce qu'il lui plairoit. Il ouvre mon rideau, et me dit : « Ma mie, je vous ai célé une chose qu'il faut que je vous avoue ; je vous prie de m'en excuser, et de ne point vous souvenir de tout ce que je vous ai dit pour ce sujet ; mais obligez-moi tant que de vous lever tout à l'heure pour secourir Fosseuse, qui est fort mal ; vous sçavez combien je l'aime ! je vous prie, obligez-moi en cela. » Je lui dis que je l'honorois trop pour m'offenser de chose qui vient de lui ; que je m'y en allois, et y ferois comme si c'étoit ma fille, que cependant il s'en allât à la chasse, et emmenât tout le monde, afin qu'il n'en fut point ouï parler. Je la fis promptement ôter de la chambre des filles, et la mis dans une chambre écartée avec mon médecin et des femmes pour la servir, et la fis très bien secourir. Dieu voulut qu'elle ne fit qu'une fille, qui encore étoit morte... Le roi, mon mari, étant revenu de la chasse, me trouva que je m'étois remise au lit, étant lasse de m'être levée si matin, et de la peine que j'avois eue à la faire secourir : il me pria de me lever, et de l'aller voir. Je lui dis que je l'avois fait, lorsqu'elle avoit eu besoin de mon secours ; mais qu'à cette heure, elle n'en avoit plus affaire ; que si j'y allois, je découvrirois plutôt que je ne cacherois ce qui en étoit, et que tout le monde me montreroit au doigt ; il se fâcha fort contre moi ; ce qui me déplut beaucoup, ne méritant pas, ce me semble, cette récompense de ce que j'avois fait le matin. »

Passons à Gabrielle d'Estrées dont la mort rappelle celle de Marie de Clèves. On raconte que la *belle Gabrielle*, étant enceinte, mangea chez le financier Zamet un citron qui l'empoisonna. D'après Sully, Gabrielle crut elle-même au poison, dès la première attaque du mal subit qui l'emporta en quelques jours. Tout le monde l'a à peu près répété après lui : nous verrons ce qu'il faut en penser.

On sait que Henri IV, invoquant la stérilité de la reine Marguerite, était en instance auprès du pape pour obtenir le divorce et parlait sérieusement d'épouser Gabrielle. Marguerite déclara qu'elle consentait à se retirer devant une personne de son rang mais non pas devant une femme « de basse extraction et qui avoit mené une vie si sale et si vilaine que Gabrielle d'Estrées » ; elle fut nécessairement accusée d'avoir ordonné le crime commis sur la favorite du roi. Or, nous pensons, avec M. J. Loiseleur (1), que cette mort s'explique fort bien par des causes naturelles et que Gabrielle

(1) *Questions historiques du XVIIe siècle.*

Fig. 65. — Gabrielle d'Estrées.

succomba à des attaques de convulsions éclamptiques. Faisons remarquer toutefois qu'elle avait déjà eu trois enfants (1) et que l'éclampsie s'observe, le plus souvent, chez les primipares. Voici nos preuves.

Jean de Vernhyes, l'un des plus fidèles amis de Henri IV, écrivait, six jours après la mort de Gabrielle : « En ce contentement, l'amer commença à s'y mesler par une appréhension qu'elle eust de la mort, dont elle affligea souvent le Roy, lui recommandant ses enfants, laquelle recommandation elle luy réitéra le jour qu'elle partit de Fontainebleau pour se rendre en ceste ville, ceste semaine saincte, avec beaucoup de larmes dont Sa Majesté s'estonna grandement, et l'accompagna jusques à Melun, le jour de Pasques fleuries, d'où elle se rendist en ceste ville, le mardy sur les trois heures, ayant fait sa couchée à Savigny. Elle souppa le mardy chez le seigneur Zamet, et se venist loger au Doyenné de Sainct-Germain, d'où elle despescha à Madame de Sourdis, laquelle estoit à Chartres, pour la venir trouver.

« Le mercredy elle entendist ténèbres au Petit Sainct-Antoine et ne peust aller prendre un second soupper qui luy estoit préparé, mais se retira audit Doyenné où, sur le retour de son laquay de Chartres, lequel avoit fait une extrême diligence de nuit, elle redespécha un autre laquay à sa tante, la conjurant la venir trouver, si elle désiroit la voir vive. Elle estoit demeurée à Chartres pour pacifier une émeute de peuple avec M. le chancelier, pour un soufflet que M. de Sourdis avoit baillé à un recepveur des tailles.

« Le mercredy, elle reposa sans douleurs. Le jeudy, elle s'habilla et alla à la messe à Sainct-Germain, et se recoucha sur les deux heures. Sur les quatre, elle commença à endurer les

(1) D'Aliboust et Larivière rivalisèrent de zèle et d'intrigues pour être admis auprès de la belle Gabrielle, en cas d'urgence, dans ses couches ; ce dernier ayant été agréé, D'Aliboust en mourut de chagrin. Quelques-uns, sans grande vraisemblance, attribuèrent sa fin au poison qui lui aurait été donné par les ordres de Gabrielle d'Estrées, irritée d'une remarque imprudente faite au sujet de la naissance de César, duc de Vendôme. Pierre de l'Estoile, dans son *journal* (Dimanche 23 juillet 1594), a accueilli complaisamment ce que nous croyons être une calomnie :

« Ce jour même, on eut des nouvelles de la mort de M. Daliboust ; premier médecin du roy, auquel on disoit qu'une parole libre qu'il avoit dite à Sa Majesté touchant son petit César, avoit cousté la vie, non de la part du roy, qui ne cognoit point ces bestes et monstres de poisons, mais de la part de celle (comme tout le monde tenoist) qui s'y sentoit intéressée, à laquelle le roi, contre sa promesse, l'avoit redit, ne pensant pas qu'il en deust couster la vie à ce bonhomme de médecin, fidèle serviteur de Sa Majesté. »

douleurs de son fruict qui luy appaisèrent sur les huit. Le vendredy, sur les deux heures après midy, elle parvindrent à leur période par une grande évacuation de sang. L'on luy tira, puis après, un enfant mort-né, à pièces et loppins; fust saignée trois fois, receut trois chrystères, quatre suppositoires, lesquels ne luy servirent seulement, mais n'eurent aucun effet pour attirer le second flux d'après le fruict. Elle demeura jusques aux six heures avec des douleurs et convulsions (s'affligeant elle-mesme au visaige et aultres parties de son corps), non jamais veues par médecins, apothicaires et chirurgiens, comme ils me l'ont dit. A la dite heure de six, elle perdit le parler, l'ouïe, la vue et le mouvement, et demeura en cest estat jusques à cinq heures du matin du sabmedy, qu'elle rendist l'esprit, après des mouvements dans l'agonie effroyables.

« ... Elle feust ouverte le sabmedy, trouvée avoir le poulmon et le foie gastés, une pierre en poincte dans le roignon et le cerveau offensé. Les médecins disent qu'un citron qu'elle mangea chez Zamet luy ficst mal. Dieu luy ait pardonné ses faultes et sa vie, puisque sa mort a esté si heureuse au public. »

Une autre relation de Mlle de Guise, qui ne quitta pas d'un instant Gabrielle jusqu'à sa mort, ne diffère pas sensiblement de celle de M. de Vernhyes. Pendant l'office du mercredi, Gabrielle ressent les premières douleurs de l'accouchement, Mlle de Guise la distrait de son mieux et reçoit d'elle communication de deux lettres du roi « pleines de l'impatience de la voir reine ». A la fin de la cérémonie, Gabrielle dit à la princesse qu'elle allait se mettre au lit et l'invite à l'accompagner. A peine de retour à son logis du Doyenné, des convulsions la prennent, mais cèdent aux remèdes énergiques qu'on lui administre. Elle entreprend alors de répondre à son royal correspondant ; « mais une autre convulsion l'en empêcha, et recevant une lettre du roy (la troisième de la journée), comme elle fut revenue de cette seconde convulsion, la voulant lire, il lui en prit une autre qui, augmentant toujours, lui dura jusqu'à la mort. Ce mal la prit le mercredy au soir ; elle accoucha le vendredy, par la force des remèdes qu'on lui fit, et mourut le samedy matin, 10 avril 1599, veille de Pasques, sans avoir eu aucune connaissance. »

Ainsi les convulsions, la perte de connaissance, la longueur et la difficulté de l'accouchement qui obligent les médecins à extraire l'enfant par morceaux, la rétention du délivre, la congestion du cerveau et des poumons constatée à l'autopsie, sont autant de

symptômes et de lésions qui se rattachent à l'éclampsie. Quant à l'empoisonnement, il est difficile de l'admettre avec l'absence de toute lésion dans l'estomac : et d'ailleurs le roi n'aurait-il pas, dans ce cas, ordonné une enquête ?

Cette année 1599 fut funeste pour les amours de Henri IV : Une autre de ses maîtresses, la connétable de Montmorency (1), mourut à la suite d'une couche. Sa mort offre une ressemblance frappante avec celle de Gabrielle d'Estrées ; son cadavre parut si hideux et si défiguré qu'on ne pouvait le regarder sans horreur. Empoisonnement ou éclampsie ?

Henriette de Balzac d'Entragues, marquise de Verneuil, consentit à devenir la maîtresse de Henri IV, à la condition qu'il l'épouserait si, dans l'année, elle avait un enfant mâle ; il y eut un engagement signé par le roi. Voici comment ce beau plan fut mis à néant. « Pendant un violent orage, la foudre tomba dans la chambre de la marquise, passa près de son lit, et lui causa une telle frayeur qu'elle mit au monde un enfant mort. Elle resta longtemps malade ; enfin les soins, les remèdes et, plus que tout cela, la présence du roi qui revint aussitôt près d'elle, et ne la quitta presque point tant que dura le danger, assurèrent sa guérison. Pendant sa convalescence, elle apprit qu'on négociait à Rome le mariage de Henri avec Marie de Médicis ; elle en fut au désespoir. Cependant, après ce mariage, elle garda un logement voisin des appartements de la reine. L'épouse et la maîtresse donnèrent le jour presque en même temps à un fils. La reine accoucha la première, le 27 septembre 1601, du Dauphin (Louis XIII), et, un mois après, la marquise mit au monde Gaston Henri. Ce double événement fut célébré par des réjouissances extraordinaires ; on y remarqua surtout un ballet, dont la reine elle-même avait composé les quadrilles des quinze plus belles dames de la cour, auxquelles elle s'était jointe, et parmi lesquelles elle voulut que Madame de Verneuil figurât, bien que chaque danseuse représentât une vertu. »

Prétendue grossesse de Marguerite de Valois. — On sait que Henri IV n'eut pas d'enfant de sa première femme, Marguerite de Valois. Cette dernière était-elle stérile ? Non, si l'on en croit le *Divorce satyrique*, pamphlet composé, dit-on, sous

(1) Ne pas confondre avec Charlotte-Marguerite de Montmorency, dont Henri IV fut aussi épris, mais sans en rien obtenir.

l'inspiration de son mari. « Elle s'en prit, dit ce document dont

Fig. 66. — Henriette d'Entragues.

les affirmations sont d'ailleurs fort suspectes, au triste Aubiac,

comme au mieux peigné de ses domestiques, qu'elle enleva de

Fig. 67. — Marguerite, femme de Henri IV, d'après les *Portraits historiques* de M. Niel.

l'escurie en la chambre, et s'en fit tellement picquer que son ventre heureux en telle rencontre, en devint rond et enflé comme un bal-

lon, vomissant en son terme un petit garçon, avec le secours d'une sage-femme que la mère de ce picqueur, pour l'amour de son fils, y

Fig. 68. — Naissance de Louis XIII, d'après Rubens.

avait conduite, assistée du médecin du May : lequel, outre sa profession et de lui panser quelque apostume sur son derrière, lui servit à ce coup, de porter ce jeune prince, nouveau Lysandre

mal emmaillotté, en nourrice au village d'Escoubiac, là au près, si fraichement nay, que néantmois, pour le froid enduré le long

Fig. 69.

Fig. 70.

Fig. 71.

Fig. 72.

du chemin, il en demeura pour toujours privé de l'ouïe et de la parole et, pour ces imperfections, abandonné de l'amour et du soin de sa propre mère, qui ayant oublié les plaisirs de la conception. a longtemps permis qu'il ait gardé les oisons en Gascogne. »

Accouchements de Marie de Médicis. — Le livre de Loyse Bourgeois. — Des pas de danse ne suffisaient pas à perpétuer le souvenir de la naissance de Louis XIII. Si la poésie ne nous a rien laissé qui soit digne de mémoire, Rubens, dans la

Fig. 73.

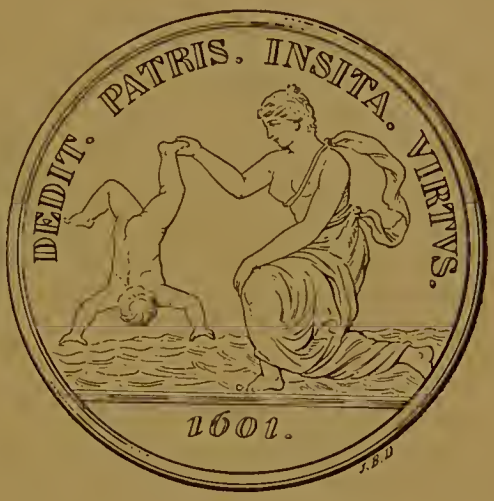

Fig. 74.

Fig. 75.

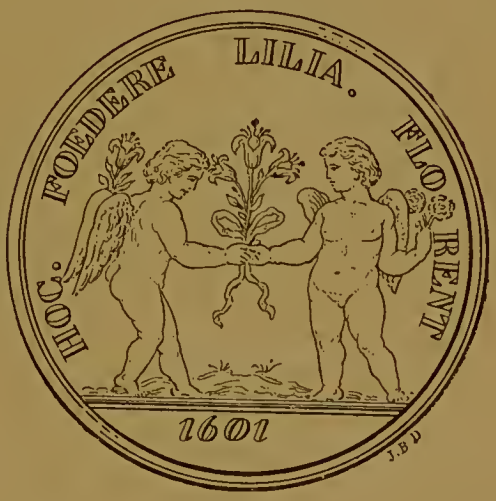

Fig. 76.

série de ses toiles allégoriques, en a peint une qui représente la venue au monde de ce prince assez nul (fig. 68). La reine contemple d'un œil maternel ce fils avec qui elle devait toute sa vie être en désaccord ; d'un côté, la Justice donne le nouveau-né en garde au Génie de la santé et, de l'autre, est la Fécondité, montrant dans sa corne d'abondance, les cinq enfants qui naîtront de la reine. Nous

signalerons dans ce tableau deux erreurs de composition : la présence du soleil qui prend sa course dans son char indiquerait que l'accouchement eut lieu le matin ; mais Louis XIII vint au monde le jeudi 27 septembre 1601, à 10 heures 1/2 du soir. En second lieu, la constellation de Castor est figurée dans le haut du tableau ; or le Dauphin n'est pas né sous ce signe, qui répond au mois de mai ; il vit le jour en septembre, sous le signe de la balance ; c'est même à cette particularité qu'il dut son nom de Juste.

La numismatique fut aussi de la fête : la Monnaie frappa plusieurs médailles assez curieuses, non seulement à la naissance du Dauphin (fig. 69 à 74), mais encore pendant la grossesse de la reine (fig. 75, 76).

La mode était alors aux chronogrammes, sottise laborieuse consistant en mauvais distique dans lequel toutes lettres numérales, c'est-à-dire celles qui chez les Romains tenaient lieu de nombres, donnent le millésime ou la date d'un événement mémorable. Etienne Bernard, lieutenant-général au baillage de Châlons, comprit, dans le chronogramme suivant, l'an, le jour et le mois de la naissance de Louis XIII :

LUCe JoVIs prIMa, qVa soL sVb LanCe refVLget
Nata saLVs regno est IVstItIæqVe CapVt.

Additionnez les lettres capitales, vous aurez le chiffre 1601, date de la naissance du Dauphin ; *luce Jovis prima* nous apprend que le prince qu'on devait surnommer le *Juste*, *nata salus regno est justitiæ que caput* naquit un jeudi ; *qua sol sub lance refulget* dénonce à la postérité qu'on était en septembre, sous le signe de la balance (1).

La joie qui accueillit la naissance de Louis XIII est fort naturelle ; on comprend que le roi, voyant la maison de Bourbon définitivement établie sur le trône, ait couru entendre un *Te Deum* d'actions de grâces avec un tel empressement qu'il en ait perdu son chapeau, et que la France, épuisée par les dissensions antérieures, demandait le maintien d'une dynastie que Henri IV avait su lui faire aimer.

D'ailleurs, aucune reine n'accoucha plus allégrement que Marie

(1) Pour en finir avec ces futilités, nous rapporterons encore ce distique de Godard sur la naissance de Louis XIV, qui eut lieu en 1638, le jour où la constellation de l'Aigle se trouvait en conjonction avec le Cœur du Lion :

EXorIens DeLphIn aqVILæ CordIsqVe LeonIs
CongressV gaLLos spe LætItIaqVe refeCIt.

de Médicis ; le travail avait été laborieux et pourtant, deux jours après, elle songeait à quitter son lit. Le 29 septembre, Henry IV écrivait à Sully : « Il est impossible de croire comme ma femme se porte bien. Vu le mal qu'elle a eu, elle se coiffe d'elle-même et parle déjà de se lever. »

Fig. 77. — Marie de Médicis.

Marie de Médecis avait pour accoucheuse Loyse Bourgeois, dite Boursier, sage-femme célèbre du temps. Celle-ci nous a laissé sur les couches de la reine une relation détaillée et intéressante, réimprimée de nos jours avec des notes du docteur

Chereau (1). Outre la *Relation de la naissance des enfants de France*, le livre de Loyse Bourgeois contient des *Conseils à ma fille* (2), un *Recueil de secrets* et des *observations sur la stérilité*,

Fig. 78. — Loyse Bourgeois.

perte de fruict, fœcondité, accouchements et maladies des femmes et enfants nouveaux-nez ; il est orné de deux portraits gravés par Pierre Firens et par Thomas de Leu (fig. 77, 78) ; l'un représente

(1) Nous devons à l'obligeance de l'éditeur, M. Brunox, de reproduire ces notes que nous avons abrégées.

(2) L'*Instruction à ma fille* sera reproduite *in extenso* dans notre volume *Anecdotes et Curiosités sur les accouchements*.

la reine Marie de Médicis et l'autre Loyse Bourgeois coiffée du chaperon

Au-dessous du médaillon de la reine on lit ce quatrain, remarquable par sa platitude :

Quand l'auguste grandeur dont tu vois le pourtrait
Prist naissance ça bas le Ciel, la terre, l'onde
S'esjouirent disants : Voicy l'œuvre parfait
D'ou naistront des enfants tous Monarques du Monde.

RÉCIT VÉRITABLE DE LA NAISSANCE

DE MESSEIGNEURS ET DAMES

LES ENFANS DE FRANCE

AVEC LES PARTICULARITEZ QUI Y ONT ESTÉ ET POUVOIENT ESTRE REMARQUÉES

Par Loyse BOURGEOIS, dite BOURSIER
Sage-femme de la Royne, mere du Roy, 1652

Comment j'ay apprins l'Art de sage-femme.

Ainsi que les barricades (1) de cette ville, qui furent le commencement d'une douleur universelle par toute la France, et surtout pour le peuple de Paris, qui n'avoit jamais ressenty ce qu'il a fait depuis, et sur tous ceux des Faux-bourgs desquels nous estions, et si heureux chacun en son endroit, que nous n'eussions pour rien voulu eschanger nostre demeure à une belle de la ville, d'autant que le Faux-bourg Sainct-Germain, entre autres, estoit remply de Princes et Princesses, Seigneurs et Dames, Présidens et Conseillers, et ensuite, de toutes personnes de Justice, Marchands et de bons artisans. Nous avions tout ce qu'avoient ceux de la ville, et le bon air davantage, avec la liberté des belles promenades.

Les troubles estant arrivés, nous le rachetasmes bien cher, et surtout à la Toussainct, la veille de laquelle je sçeus qu'un de nos voisins, Officier du Roy, manda à sa femme qu'elle retirast ses filles dans la ville, avec le meilleur de ses meubles : d'autant qu'il ne sçavoit quel désordre pourroient faire les soldats (2), que l'on

(1) La journée des barricades est du 12 mai 1588.

(2) Cette crainte de désordres ne fut que trop justifiée. En effet, le mercredi 1er novembre 1589, Henri IV, parti de Dieppe le 21 octobre, était venu camper sur les six heures du matin aux portes de Paris. Il surprit les faubourgs, surtout celui de Saint-Germain, qu'il envahit la nuit suivante. Le duc d'Aiguillon et Chatillon firent là un affreux carnage.

croyoit que le Roy y entreroit la nuict prochaine (1). Je me servis de l'advertissement, et ma mère et moy, avec trois enfans que j'avois, nous retirasmes dans la ville avec quelque peu de meubles ; d'autant que l'on ne pouvoit passer à la porte Sainct-Germain qu'à grand' peine, et mesme l'on trouvoit peu de gens pour porter les meubles (2).

Mon mary estoit à la guerre, chirurgien d'une compagnie ; j'avois laissé une vieille femme dans nostre maison, qui avoit aussi la clef de celle de ma mère. La nuict, les faux-bourgs furent pris, et pillé tout ce qui estoit de meilleur. Ainsy que les gens du Roy en sortirent, la ville y mit des Lansquenets en garnison, qui achevèrent tout, jusques à la paille ; il n'y resta jamais un baston de bois dont la plupart des caves estoient plaines. Les Lansquenets estant sortis, l'on fit abattre pour quinze mille livres de maisons (3), que mon père avoit fait bastir sur le fossé de la porte de Bussy, qui n'avoient esté que cinq ans debout.

Nous demeurasmes sans biens que ce peu que nous avions sauvé, dont nous vivions, vendant tous les jours pièce à pièce. Je me mis (pour, en me divertissant, gaigner quelque chose) à travailler en plusieurs sortes d'ouvrages, comme petit poinct, petit mestier, broderie à jarretières, avec des filles voisines du lieu où nous estions, auxquelles j'apprenois gratuitement les ouvrages que je sçavois faire, entre lesquelles estoit la fille d'une mienne amie, qui a eu l'honneur d'avoir nourry Madame de France, à présent Princesse d'Espagne (4).

Je passay tous les troubles à un mois près. Mon mary estant de retour, et voyant que nostre gain ne pouvoit satisfaire à nostre despence, je fis ce que je pû pour le faire résoudre à ce qu'avec passe port nous allassions à Tours d'où il estoit, pour ce que mon père et ma mère estoient morts (5), lesquels auparavant nous n'avions pas

(1) Ce qui n'eut pas lieu ; car le Béarnais fut obligé d'abandonner, pour le moment, le siège de Paris.

(2) Tout ce qu'on appelle de nos jours le *Faubourg* Saint-Germain n'était alors qu'un *faux bourg* de la ville, en dehors de l'enceinte fortifiée. La porte Saint-Germain existait au confluent des rues du Paon et de l'École de Médecine ; elle a été démolie en 1672.

(3) Cela représente à peu près 80,000 francs de notre monnaie, suivant l'évaluation de M. Leber.

(4) Élisabeth, fille de Henri IV, née le 22 novembre 1602 ; mariée à Philippe IV, roi d'Espagne ; morte en 1644. Ses deux nourrices furent : Opportune Oudé, dite, du Fot, première nourrice (Gages : 1,200 liv.). Augustine Melluet, dite la Picarde, seconde nourrice (Gages : 600 liv.). C'est donc d'une de ces femmes dont Louise Bourgeois entend parler.

(5) Charles Bourgeois, le père de notre sage-femme, mourut à Paris le 26 juillet 1589, et fut inhumé dans le cimetière de Saint-André-des-Arts.

voulu quitter. Nous n'y fusmes que quinze jours que ceste ville ne fust réduite à l'obeyssance du Roy (1).

Nous revinsmes donc. Une honneste femme, qui m'avoit accouchée de mes enfants, qui m'aymoit, me persuada d'apprendre à estre Sage-femme, et que si elle eust sçeu lire et écrire comme moy, qu'elle eust fait des merveilles ; que le cœur lui disoit que si je l'entreprenois, je serois en peu de temps la première de mon estat; que mon mary, qui avoit demeuré vingt ans en la maison de feu Maistre Ambroise Paré, premier Chirurgien du Roy (2), me pourroit beaucoup apprendre. Je ne m'y pouvois résoudre quand je pensois à porter des enfans au baptesme. En fin, la crainte que jeus de voir de la nécessité à mes enfans, me le fit faire. Je me mis à estudier dans Paré, et m'offris à accoucher la femme de nostre crocheteur, et l'accouchis d'un fils qui estoit roüy par tout le corps, d'autant qu'il y avoit avec luy un demy seau d'eau. J'avais leu et retenu qu'il ne faut pas laisser dormir une femme qui vient d'accoucher, de peur qu'une foiblesse ne l'emporte à cause de l'évacuation. Je demeure seule ; comme je remuois l'enfant (3), je parlois quelquefois à elle ; une fois elle ne me répondit point. Je mis l'enfant sur un oreiller à terre, et courus à elle, que je trouvay esvanoüye. Je cherchay du vinaigre et de l'eau, et la fis revenir à bonne heure.

De petites gens à autres, je fus employée grandement. Il y avoit force peuple retiré dans les Colléges ; entre autres, au Collége de Bourgogne (4), près les Cordeliers (5), où il y avoit un grand nombre de mesnages. Le premier enfant que je portay baptiser à Sainct-Cosme (6), il me sembloit que les murailles des Cordeliers me regardoient.

Je practiquai environ cinq ans avec pauvres et médiocres ; au bout desquels je me fis recevoir Jurée à Paris (7). Il doit avoir à la réception d'une Sage-femme : un médecin, deux chirurgiens et deux Sages-femmes, qui estoient la dame Dupuis (8) et la dame Péronne (9). Elles me donnèrent jour pour les aller trouver

(1) 21 novembre 1589.

(2) Ambroise Paré, le plus illustre des chirurgiens du XVIe siècle mourut le 22 décembre 1590, et fut enterré dans l'église Saint-André-des-Arts.

(3) Lisez : comme je berçais.

(4) Sur l'emplacement de l'École de médecine actuelle.

(5) Aujourd'hui l'École pratique.

(6) Occupée en partie aujourd'hui par le Musée Dupuytren.

(7) Louise Bourgeois fut reçue sage-femme le 12 novembre 1598.

(8) Marguerite Thomas, dite Du Puy, avait été reçue le 30 juillet 1576.

(9) Péronne Boyadan était, avec Marguerite Du Puy, sage-femme-jurée au Châtelet ; elle y avait été nommée le 20 octobre 1576.

ensemble. Elles m'interrogèrent de quelle vacation estoit mon mary; ce que sçachant, elles ne vouloient pas me recevoir, au moins Madame Dupuis, qui disoit à l'autre :

— Par Dieu, ma compagne, le cœur ne me dit rien de bon pour nous, puisqu'elle est femme d'un Surgean (1); elle s'entendra avec ces médecins comme coupeurs de bourses en foire. Il ne nous faut recevoir que des femmes d'artisans qui n'entendent rien à nos affaires.

Elle me disoit que mon mary me devoit nourrir sans rien faire, et que si je faisois autrement, il me faudroit brusler pour faire de la cendre aux autres. Elles me tinrent en telles longueurs, et avec tant de sots propos, qu'un bel enfant que je nourrissois en mourut, de l'ennuy que surtout la Dupuis me donna. Je dis cela pour faire voir comment Dieu sçait venger ceux à qui l'on fait du mal, lorsqu'ils y pensent le moins. Cela se dira en son lieu. Ayant esté reçüe de tout le reste, elle fut contraincte de me recevoir à grand regret.

Comme j'ai eu l'honneur de parvenir au service de la Royne.

Ayant été reçüe, je continuois de practiquer, où je servis grand nombre de femmes, tant pauvres que médiocres, Dames que Damoiselles, et jusques à des Princesses.

Il ne se parloit par la ville que de la grossesse de la Royne, et que le Roy lui donnoit Madame Dupuis pour sage-femme, qui avoit servy Madame la Duchesse (2), ce qu'elle n'avoit guère agréable, et parce que Madame la marquise de Guercheville (3), dame d'honneur de la Royne, s'en estoit servie. Aussi, elle la présenta à Sa Majesté par plusieurs fois, qui n'en fist point d'estat, et ne luy dit aucune chose. Jamais il n'entra dans mon entendement de penser à l'accoucher, si non que j'estimois bien heureuse celle qui en auroit l'honneur, et pensois au mal que Madame Dupuis m'avoit fait. A la vérité, je l'eusse plustost désiré à une autre qu'à elle.

Il arriva que la première femme de Monsieur le Président de Thou (4) fut malade, dont elle mourut. Elle m'aimoit et cognoissoit

(1) *Surgean*, pour chirurgien.

(2) Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, qui ne donna pas moins de sept bâtards à Henri IV.

(3) Antoinette de Pons, fille d'Antoine sire de Pons, comte de Marennes.

(4) Jacques-Auguste de Thou, aussi célèbre comme magistrat que comme historien, mourut en 1617. Sa première femme se nommait Marie de Brabançon.

dès long temps; mesmes m'avoit tenu une fille sur les fonts. Après que la consultation de la maladie de Madame de Thou fust faite, elle demanda à Monsieur Du Laurens (1) comment alloit de la santé de la Royne. Il luy dit que fort bien grâces à Dieu, mais qu'ils estoient en grand peine, Monsieur de la Rivière (2) et luy, touchant la Sage-femme que le roy désiroit qui accouchast la Royne; qu'ils sçavoient que la Royne ne l'avoit nullement agréable, et que, néantmoins, c'est la première pièce de l'accouchement que la Sage-femme agrée à la femme qui accouche; qu'ils avoient résolu de s'informer de quelqu'une qui fût plus jeune, qui entendist bien son estat, et fût pour partir avec Madame Dupuis, qui estoit grandement fascheuse, afin que venant la Royne à accoucher, et continuant à ne vouloir Madame Dupuis, que la seconde l'accouchast. Il pria les médecins, qui ne bougeoient de Paris, luy en vouloir enseigner une propre à cela. Ils étoient cinq donc : Monsieur du Laurens, Messieurs Malescot (3), Hautin (4), de la Violette (5) et Ponçon (6). Monsieur Hautin demanda à la compagnie si l'on auroit agréable qu'il en proposast une. Ils dirent qu'ouy. Il me nomma, et dit que j'avois plusieurs fois accouché sa fille d'accouchemens fort difficiles, et en sa présence. Monsieur Malescot dit qu'il l'avoit prévenu en me nommant. Monsieur de la Violette dit :

(1) André du Laurens était alors premier médecin de Marie de Médicis. Ce savant homme, auteur d'un grand nombre d'ouvrages, naquit à Tarascon, le 9 décembre 1558; il devint docteur de Montpellier, professeur le 7 avril 1583, et mourut premier médecin de Henri IV, le 16 août 1609.

(2) Jean Ribbitz de La Rivière était, à cette époque, premier médecin de Henri IV, et avait succédé, dans cette charge, à Jean Dailleboust. Pierre de L'Étoile nous apprend la mort de La Rivière, lequel « trespassa en sa maison du faux bourg Saint-Honoré, à Paris, le samedi 5 novembre 1605, duquel on ne peut dire autre chose, sinon que le proverbe de *telle vie telle fin* est failli en lui, et que c'est le bon larron que Dieu a regardé pour lui faire misérieorde. »

(3) Michel Marescot, un des médecins de Henri IV. Né à Lisieux le 10 août 1539, médecin de la Faculté de Paris, qui lui donna le bonnet de docteur le 17 octobre 1568, et l'appela au décanat dans les années 1588 et 1589, ce médecin distingué mourut le 20 octobre 1606, et fut inhumé à Saint Méry.

(4) Jean Hautain appartenait à l'École de Paris et mourut le 14 juin 1615. Selon Guy Patin, c'était le praticien le plus en réputation à Paris, après Duret et Simon Piètre. On a de lui plusieurs ouvrages.

(5) Sous ce joli nom, il faut voir Joseph Du Chesne, plus connu sous le nom de Quercetanus sieur de Moranie, de Lyserable et de la Violette. Du Chesne a composé un grand nombre d'ouvrages sur la médecine. De plus Du Chesne était poète. Nous citerons, en particulier, son *Grand miroir du monde*, imprimé en 1587, où l'auteur dévoile un talent incontestable.

(6) Pierre Ponson, natif d'Antibes. Docteur de la Faculté de Paris, il mourut à Paris, au mois de juillet 1633, et fut enterré à Saint-Méry.

— Je ne la cognois point, mais j'en ay entendu dire du bien.

Monsieur Ponçon dit :

— Je la cognois fort bien ; il ne se peut faire meilleure eslection.

Monsieur Du Laurens leur dit qu'il me désiroit voir.

Monsieur Ponçon s'offrist de l'accompagner chez nous en leur en retournant.

Madame De Thou me recommanda à luy de tout son cœur, en faveur de leur alliance.

Ils prirent la peine de venir chez nous. Monsieur Du Laurens me dit ce qui s'estoit passé entre luy et ces messieurs, et qu'ils feroient avoir agréable au Roy (s'il leur estoit possible), Monsieur de La Rivière et luy, d'avoir une seconde Sage-femme pour les causes susdites, et qu'il me promettoit que s'il y en avoit une seconde, ce seroit moy, qui en aurois grand profit et honneur; quand même la Royne se laisseroit accoucher par Madame Dupuis, qu'elle estoit vieille, que je luy succéderois ; mais qu'on la tenoit pour mauvaise, qu'il falloit que j'en endurasse. Je luy dis que pour le service du Roy et de la Royne, je luy servirois de marchepied, le remercié et le supplié de me continuer l'honneur de sa bien-veillance. Il me dit que le service qu'il devoit à la Royne l'y obligeoit à cause du bon récit qu'il avoit entendu de moy, avec l'instante recommandacion de Madame de Thou.

Quand je vis que, sans y avoir jamais pensé, un tel honneur se présentoit à moy, je creu que cela venoit de Dieu, lequel dit : *Aide-toi et je t'ayderai*, et pensay devoir avec mes amis faire ce que je pourrois pour faire agréer à Monsieur de La Rivière que si le Roy avoit agréable qu'il y eust une seconde, que ce fût moy. Je prié une dame de mes amies de prier pour moy Madame de Loménie (1), qu'elle en voulût prier Monsieur de La Rivière, qui logeoit devant sa porte ; ce qu'elle fit de bon cœur. Il s'y employa au temps qu'il falloit.

Ayant asseuré mon affaire de ce costé là, j'allay trouver Madame la Duchesse d'Elbeut (2), que j'avois eu l'honneur d'accoucher, à qui je dis comme le tout s'étoit passé. Elle en eut une grande joye, et me dit qu'elle s'emploieroit pour moy de tout son cœur en cette

(1) Femme d'Antoine de Loménie, seigneur de la Ville-aux-Clercs, ambassadeur extraordinaire en 1595.

(2) Marguerite de Chabot, qui épousa Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf grand écuyer et grand veneur de France. L'enfant dont elle fut délivrée par Louise Bourgeois fut sans doute Charles, qui, né en 1596, devint gouverneur de Picardie, comte d'Harcourt, et mourut le 5 novembre 1657.

affaire là, et qu'elle le désiroit avec passion, mais qu'elle n'en n'eust osé parler que secrètement, craignant de fascher le Roy, qui ne vouloit point que la Royne en vist n'y entendist parler autre que Madame Dupuis.

Gratienne (1), qui avoit esté à feu Madame la Duchesse (2), en parla un jour au Roy, attribuant la faute à Madame Dupuis de son dernier accouchement (3). Il s'en fascha, et dit que la première personne qui en parleroit à la Royne, qu'il luy monstreroit qu'il luy en desplairoit.

Madame d'Elbeuf m'envoya présenter par un de ses Gentilshommes à Madame de Nemours, sa tante (4), lequel avoit charge d'elle de la supplier, si l'occasion s'en présentoit, de faire pour moy auprès de la Royne, qu'elle l'en supplioit de tout son cœur, et que sur le bon service que je luy avois rendu, elle luy assuroit qu'elle auroit honneur de s'en estre meslée. Madame de Nemours me reçut fort bien, et pria le Gentilhomme d'assurer Madame qu'elle ne perdroit l'occasion, pourveu que la Royne en ouvrit le propos, mais que personne ne l'osoit ouvrir. Madame d'Elbeuf, voyant la response de Madame de Nemours, se hazarda, allant voir la Royne, qui luy demanda, de sa couche, comme elle s'en estoit trouvée. Elle luy dit que fort bien, et se loüa surtout de sa Sage-femme. A quoy la Royne presta l'oreille, et tesmoigna prendre plaisir d'en entendre parler, luy demanda qui elle estoit, de quel aage, et de quelle façon. A quoy elle luy satisfit, et me conseilla de penser par qui je pourrois estre présentée, et qu'elle feroit tout ce qu'elle pourroit au reste.

Le Roy et la Royne alloient ordinairement, une fois la semaine, manger au logis de Monsieur de Gondy (5), où ils se retiroient de l'importunité du peuple et des courtisans, et menoient personnes

(1) Gratienne Mareuil, une des femmes de chambre de Marie de Médicis, resta à son service de 1601 à 1603 et fut remplacée par Loyse Bourgeois elle-même.

(2) Gabrielle d'Estrées.

(3) Gabrielle d'Estrées était grosse lorsqu'elle mourut subitement, chez la dame de Sourdis, sa parente, dans le Cloître de Saint-Germain-l'Auxerrois, le 10 avril 1599. Voir les détails de sa mort et de son autopsie, page 120.

(4) Anne d'Est, comtesse de Gisors, veuve, en premières noces, de François de Lorraine, duc de Guise, et en deuxièmes, de Jacques de Savoie, duc de Nemours.

(5) Il s'agit ici de l'*Hôtel de Gondi*, appelé plus tard *Hôtel de Condé*, et qui bâti par Jean-Baptiste de Gondi, premier maître-d'hôtel de Catherine de Médicis, était situé dans le triangle formé par les rues de Condé, Fossés-Monsieur-le-Prince et la place de l'Odéon. C'est dans cette résidence que Marie de Médicis vint descendre en arrivant à Paris (9 février 1601).

familières. Je pensay que Monsieur de Heilly, parrain d'une de mes filles, avoit depuis trois mois épousé la jeune fille de Monsieur de Gondy (1), et que par son moyen je pourrois parvenir à ce que je désirois. Je le suppliay donc de trouver bon que je fusse allée saluer Madame sa femme; ce qu'il eut pour agréable. J'y fus donc, et trouvay une dame grandement courtoise, qui me fit toute sorte d'offices en faveur de Monsieur son mary.

A huict jours de là je retourne la voir, où je m'enhardis de la supplier de me vouloir tant de faire de bien, que par son moyen je pusse estre présentée à la Royne, l'ors qu'elle mangeroit à l'hostel de Gondy. Elle me dit qu'elle estoit extrêmement marrie de ne pouvoir promettre cela, d'autant qu'elle estoit mariée seulement depuis trois mois, et que cela seroit trouvé mauvais qu'elle prît la hardiesse de présenter une Sage-femme à la Royne, au veu et au sceu de tant de dames aagées et qui avoient eu plusieurs enfans, mais que, pour m'envoyer quérir l'orsque la Royne iroit, qu'elle le feroit bien, et que lorsque je serois entrée, que je ferois ce que je pourrois. Une mienne amie, qui avoit fort long temps logé Monsieur de Heilly chés elle, qui estoit avec moy, luy dit :

— Madame, vous estes bien aimée de la seignora Léonor (2), que la Royne aime tant; vous ferez bien cela avec elle.

— Il est vray, dit-elle, qu'elle l'aime voirement; mais elle est aussi nouvelle mariée que moy; je crains qu'elle n'en oze parler; mais Dieu vous aydera. A la première veue de la Royne, vous verrés ce qui se pourra faire.

Il arriva que la Royne, ayant accoustumé d'y aller souvent, fut bien quinze jours sans y aller. Madame de Heilly fut donc advertie comme le Roy et la Royne y devoient alloient soupper, qui estoit un vendredi. Elle me le fit sçavoir, afin d'y aller dès le matin. Je prie donc ma dite amie de m'y accompagner. Nous demeurasmes tout le jour. C'étoit environ le mois d'aoust (3). La Royne y arriva la première, sur les quatre heures, accompagnée de Madame la Duchesse de Bar (4), sœur du Roy, avec mes Dames les Princesses, Dames d'honneur et d'atour. La Royne se promena dans les jardins jusques à sept heures du soir que le Roy arriva avec M. le Duc de

(1) Léonor de Pisseleu, seigneur de Heilly.

(2) C'est la fameuse Léonora Dori, dite Galigaï, fille de la nourrice de Marie de Médicis. Femme de Concini, maréchal d'Ancre. C'est elle que Louise Bourgeois désigne souvent, dans son récit, sous le nom de *Conchine*.

(3) Année 1601.

(4) Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, mariée en 1599 à Henri, duc de Lorraine et de Bar.

Bar et autres Princes. J'estois dans la chambre du sieur de Heilly. Je n'avois moyen de voir la Royne, d'autant que Madame la Marquise de Guerche-ville, Dame d'honneur, estoit toujours proche d'elle, laquelle s'estoit servi de la Dame Dupuis, sage-femme, et tenoit son parti proche de la Royne, pour le Roy, que personne, bien qu'il sceut que la Royne ne l'avoit pas agréable, n'en eust osé parler.

Ayant veu le Roy et la Royne entrer en la sale pour souper, estant assis à table, madite amie et moy y entrasmes avec l'un des gens de Monsieur de Heilly. La table estoit dressée en potence : au bout en d'haut, le Roy et la Royne y estoient, puis les Princes et Princesses, chascun selon leur rang, et surtout ceux de la maison de Guise ; les Seigneurs et Dames après.

A l'issue du souper, la Royne fut conduite par le Roy sur le lict verd pour se reposer, accompagnée de Madame sa sœur. Le Roy demeure au milieu de la salle avec les Princes et Seigneurs, à raconter de plusieurs faits d'armes. Cependant, nous approchâmes de Madame Conchine et de Heilly, laquelle parla à ladite Dame Conchine de moy, comme j'étois élévatrice, qui est à dire sage-femme. Elle me regarda et fit plusieurs demandes, lesquelles me furent interprétées par la Dame de Heilly ; et de mesmes elle luy dit en Italien mes responces.

Environ les onze heures du soir venues, le Roy fut prendre la Royne par la main, et luy dit :

— Ma mie, allons nous retirer ; il est bien tard.

Et la conduit hors de la salle, suivis de tous les Princes et Seigneurs, Princesses et Dames ; de telle sorte que ceste mienne amie et moy demeurasmes seules dans la salle, nous regardant. Je luy dis :

— Allons-nous en aussi puisque le bonheur ne m'a tant voulu favoriser que j'aye peu estre veue de la Royne ; cela a esté du tout impossible.

Sortant, nous vismes la Royne qui s'asseioit dans sa chaise, sur le perron, à l'entour de laquelle estoient six Pages de la chambre tenant des flambeaux avec six estafiers (1), qui avoient accoustumé de la porter, et les Dames de Conchine et de Heilly qui accommodoient sa robbe dans sa chaise. Je priay madite amie de parler à Madame de Heilly, à ce qu'elle ramenteut à Madame Conchine de parler à la Royne de moy, veu que le Roy, Princes et Princesses, Seigneurs et Dames, estoient tous entrés en carrosse, et que pas un ou deux ne pouvoit voir.

Ce qu'elle fit.

(1) Grands laquais dont l'usage avait été emprunté à l'Italie.

La Royne dit à Madame Conchine, à ce qui me fut dit :

— Que veux-tu que je face ? Le Roy m'en veut donner une qui ne me plaist pas ; mais il faut que je passe par là...

Madame Conchine luy dit :

— Madame, Vostre Majesté la peut voir, que le Roy ne le sçaura pas ; vous n'avez veu que ceste vieille qui ne vous agrée pas.

Il me fut donc commandé d'approcher, que la Royne me vouloit voir.

Je fis la révérence à la Royne, qui me regarda environ la longueur d'un pater ; puis, commanda à ses estafiers de marcher, tous les carrosses estant sortis, qui pouvoient estre douze ou quinze. L'on portoit la Royne. Après, Madame Conchine entra dans le dernier carosse, où Madame de Heilly costoia la Royne, parlant à elle jusques à la porte. Et moy, après, je demanday à Madame de Heilly si la Royne ne luy avoit point parlé de moy. Elle me dit que non.

Le lendemain, environ une heure après midy, Madame de Heilly prit la peine de passer devant nostre logis, et me fit appeler, et me dit :

« Courage, Madame Boursier, il y a bonnes nouvelles pour vous. Je viens de prendre congé de la Royne pour aller en mon mesnage, où je n'ay pas encor esté. » D'aussi loing qu'elle m'a veue, elle m'a demandé : « Qu'est-il de l'élévatrice que tu me monstras hier ? Que fait-elle ? » Je luy respondis : « Madame, elle est en ceste ville, en sa maison, qui attend de recevoir l'honneur de vos commandemens. » — « Asseurez-la que jamais autre qu'elle ne me touchera. »

Je fus le lendemain prendre congé de Madame de Heilly, qui m'asseura de rechef de la bonne vollonté de la Royne. Monsieur de Heilly me faisoit l'honneur de me voir souvent, et me demandoit si je n'avois point rien appris touchant mon affaire.

Environ quinze jours après le partement de Madame de Heilly, il me vint voir et me dit qu'il estoit infiniment fasché, dont je ne servirois point la Royne. Je demeure fort estonnée, et luy demandai comment il le sçavoit. Il me dit qu'il ne le sçavoit point autrement, sinon qu'il luy sembloit que si je l'eusse deu servir, que j'en eusse entendu d'autres nouvelles. Je repris courage et luy dis que s'il n'y avoit que cela je n'en désespérois point ; que l'on tenoit que le Roy alloit faire quelque voyage ; que peut-être la Royne attendoit qu'il fut party, à cause qu'elle sçavoit bien qu'il eust tousjours désiré que c'eust esté Madame Dupuis qui l'eust accouchée.

Je n'entendois parler partout où j'allois que du partement de la

Royne qui devoit aller à Fontaine-bleau faire ses couches ; que le Roy luy laissoit Madame sa sœur pour une bonne et gaye compagnie (1), attendant son retour, lequel devoit estre avant son accouchement. L'on parloit aussi de l'appareil de Madame Dupuis, laquelle tenoit son voyage tout asseuré, en ayant eu parole du Roy et de Madame la marquise de Guerche-ville. Madame du But (2) esperoit que, par ses amis, la Royne, ne voulant Madame Dupuis, elle pourroit entrer en la place.

Je ne disois mot de ce que j'avois eu l'honneur d'avoir esté veue de la Royne, ni de ce qu'elle avoit dit à Madame de Heilly. J'avois tout remis l'affaire à la volonté de Dieu.

La veille dont le Roy partit (3), il dit à la Royne :

— Et bien, ma mie, vous sçavez où je vois demain ; je retourneray, Dieu aidant, assés à temps pour vos couches. Vous partirez après moy pour aller à Fontaine-bleau ; vous ne manquerés de rien qui vous soit nécessaire. Vous aurez Madame ma sœur qui est de la meilleure compagnie du monde, qui recherchera tous les moyens qu'elle pourra pour vous faire passer le temps. Vous avez Madame la Duchesse de Nemours, grande Princesse, superintendante de vostre Maison, Madame la Marquise de Guerche-ville, vostre Dame d'honneur, Madame Conchine, vostre Dame d'atour, Madame de Montglas (4), qui sera gouvernante de l'enfant que Dieu vous donnera, vos femmes de chambre ordinaires. Je ne veux point qu'il y ait ny Princesse ny Dame autres que celles-là à vostre accouchement, de peur de faire naistre des jalousies ; aussi, que ce sont autant d'advis, que cela trouble ceux qui servent. Vous avez Monsieur du Laurens, vostre premier médecin, le seigneur Guide, vostre médecin ordinaire (5), Madame Dupuis, vostre sage-femme...

La Royne commença à branler la teste, et dit :

— La Dupuis, je ne veux me servir d'elle.

Le Roy demeura tout estonné.

— Comment, ma mie, avés-vous attendu mon despartement pour me dire que vous ne vouliés pas Madame Dupuis ? Et qui voulez-vous donc ?

(1) Catherine de Bourdon, duchesse de Lorraine et de Bar.

(2) Guillemette du Moustier, dite du But, fut reçue sage-femme en 1589.

(3) Henri IV partit de Paris pour se rendre à Calais, le dimanche 12 août 1606.

(4) Françoise de Longuejoue, baronne de Montglas, fut nommée gouvernante de Louis Dauphin (Louis XIII), et quitta sa charge en 1609.

(5) Guido Guedi, un des médecins de Marie de Médicis. Il quitta sa charge en 1605.

— Je veux une femme encore assés jeune (1), grande et allègre, qui a accouché Madame d'Elbeuf, laquelle j'ay veüe à l'hostel de Gondy.

— Comment, ma mie ? Qui vous l'a faict voir ? Est-ce Madame d'Elbeuf ?

— Non, elle est venue de soy.

— Je vous asseure que mon voyage ny affaire que j'aye, ne me mettent en peine comme cela. Que l'on m'aille chercher Monsieur du Laurens.

Arrivé, le Roy luy dit ce que la Royne luy avoit dit, et la peine où il en estoit.

Monsieur du Laurens luy dit :

— Sire, je la cognois bien ; elle sçoit quelque chose ; elle est femme d'un chirurgien. Il y a longtemps que chacun sçoit que la Royne n'a pas pour agréable de se servir de Madame Dupuis ; et mesme, je m'estois informé des bons médecins de ceste ville, s'il arrivoit que la Royne continuast à ne vouloir Madame Dupuis, quelle femme nous luy pourrions bailler avec elle, afin que venant au poinct, la seconde servist de première, n'osant dire à Vostre Majesté ce que nous sçavions de la volonté de la Royne, veu que vous désiriez que Madame Dupuis la servît. Ils m'ont nommé celle-là.

— Qui sont les médecins qui l'ont nommée?

— Ça esté Monsieur Malescot, qui est le plus ancien de ceste ville ; Monsieur Martin, qui a l'honneur d'estre à Vostre Majesté ; Monsieur de la Violette, et Monsieur Ponçon.

Le Roy demanda :

— Où étiez-vous tous ?

— En une consultation que nous avons faite pour la femme de Monsieur le Président de Thou, qui est fort malade.

— Ce n'est pas assez, dit le Roy. Allez promptement la trouver, et qu'elle vous nomme une douzaine de femmes de qualité qu'elle ait servies, sçavoir si elles s'en contentent.

Monsieur du Laurens vint donc chés nous dire le commandement qu'il venoit de recevoir du Roy. Je luy escrivis environ une trentaine de noms de femmes des dernières que j'avois accouchées et les plus proches de nostre logis. Je le fis conduire par un de nos serviteurs chez six ou sept qui estoient en couche, dont il y avoit Madame Arnault, l'Intendante, Madamoiselle Perrot, la Conseillère, nièce de Monsieur du Fresne, Secrétaire d'Estat, Madamoi-

(1) Loyse Bourgeois avait alors 36 ans.

selle le Meau, femme de l'Intendant de Monsieur de Rheims, Madamoiselle de Pousse-Mote, femme d'un secrétaire du Roy, Madame Tessard, une riche marchande.

Il fut aussi parler à Madame la Duchesse d'Elbeuf ; puis retourna me dire qu'il estoit deuement informé, et qu'il alloit bien réjoüir le Roy et la Royne, et me dit ce qui s'estoit passé entre le Roy et elle à ce sujet.

Sitost que le Roy fut party, la Royne lui commanda de me venir trouver le lendemain matin, pour me commander d'estre à son lever. Il m'avoit dit qu'estant à la porte de la Royne, je demandasse la première femme de chambre de la Royne, nommée Madamoiselle de la Renoüillère, et que je luy disse que j'allois là de sa part.

Elle me regarda et me dit :

— Ma mie, vous estes bien heureuse d'avoir gaigné les bonnes grâces de la Royne sans les avoir méritées.

La Royne étoit levée, qui l'appela :

— Renoüillère, qui y a-t-il là ?

— Madame, c'est vostre sage-femme que vous avés choisie.

— Ouy, je l'ay choisie ; je la veux ; je ne me trompay jamais en chose que j'aye choisie. Qu'elle s'approche.

Elle me regarda et se prit à rire, avec une couleur vermeille qui luy vint aux joües. Elle me dit que le lendemain je l'allasse voir une heure plus matin pour la voir au lit ; et craignant que je ne l'eusse entendue, luy commanda de me le dire (1) ; et aussi, que l'on allast commander au tapissier de tenir un lict prest pour moy, et qu'elle me dist que je tinsse mon coffret prest pour partir avec elle dans trois ou quatre jours ; cependant, que je ne manquasse, tous les matins, de l'aller voir avant son lever. J'eus aussi charge de ladite Damoiselle de tenir un garçon prest pour me servir, et qu'ayant appresté mon coffre, je l'envoyasse à la garderobbe de la Royne pour le faire charger avec l'autre bagage.

Je fus donc le lendemain, selon le commandement qui m'en avoit esté faict ; où j'eus l'honneur de voir la Royne au lict et parler à elle, et luy dire mon advis sur l'enfant que je croyois qu'elle auroit, à cause qu'elle me le demanda. Elle désiroit de m'enhardir auprès de Sa Majesté, et faire que je la peusse entendre, car elle m'entendoit fort bien.

(1) Marie de Médicis, depuis peu de mois en France, ne connaissait pas très bien la langue française. De là cette réflexion de Loyse Bourgeois.

Je fus advertie par Madamoiselle de la Renoüillère, la veille du partement d'aller le lendemain à telle heure. Je fus mise dans le carrosse de la Royne, dans lequel estoient Madame la Marquise de Guerche-ville, avec Madame Conchine, chascune à une portière, et maître Guillaume, le fol du Roy, que l'on mit du côté du coche. On me commanda de me mettre au derrière. A la disnée, l'on me fist aller trouver la Royne, dans sa chambre, jusques à ce qu'elle allast disner. L'on me mena disner avec les femmes de chambre ; puis, l'après disnée, l'on me ramena dans la chambre de la Royne, où l'on me dit que je fisse toujours ainsi.

Le voyage de Fontaine-bleau se fit en deux jours. La couchée du premier jour fut à Corbeil, en une hostellerie où il n'y avoit qu'une meschante petite chambre basse de plancher, bien estouffée, pour la Royne. L'on mit coucher les femmes de chambre et moy dans ce qui estoit marqué pour le cabinet de la Royne. Il n'y avait entre son lict et le mien qu'une petite cloison de torchis. Le matin j'eus l'honneur d'estre à son réveil. Le disné fut à Melun au logis de Monsieur de la Grange-le-Roy, où il n'y avoit aucuns meubles ; et, surtout, il n'y avoit que de grosses pierres au lieu de chenets. L'on avoit fait du feu ; encore que ce fust sur la fin d'aoust, il ne faisoit pas trop chaud. Il avoit esté mis un fagot et trois grosses busches au feu. La Royne, qui y avoit le dos tourné estant debout, ces busches vinrent à s'esbouler, qui estoient extrêmement grosses. J'estois au costé du jambage de la cheminée. Je me jette à bas pour arrester une grosse busche ronde, qui alloit tomber sur les talons de la Royne, qui l'eust infailliblement fait tomber en arrière. Voilà le premier service que j'eus l'honneur de lui rendre, et au Roy qu'elle portoit.

Arrivant à Fontaine-bleau, je suyvis la Royne en sa chambre, d'où je ne bougeois que pour manger et dormir. Madamoiselle de la Renoüillère me dit de la part de Sa Majesté, qu'arrivant son accouchement, je ne m'estonnasse d'aucune chose que je peusse voir ; qu'il se pourroit faire que quelques personnes faschées de ce qu'elle m'avoit prise, me pourroient dire ou faire quelque chose pour me fascher ou intimider ; cela arrivant, que je ne me souciasse nullement ; que je n'avois affaire qu'à elle, et qu'elle n'entreroit jamais en doute de ma capacité ; que je fisse d'elle ainsi que de la plus mauvaise femme de son royaume, et de son enfant ainsi que du plus pauvre enfant.

Souvent la Royne me demandoit ce que je pensois qu'elle deust avoir. Je l'asseurois que je croyois qu'elle auroit un fils. Et vérita-

blement je diray ce qui me le faisoit croire. Je voyois la Royne si belle et avec un si bon teint, l'œil si bon, que, selon les préceptes que tiennent les femmes, ce devoit estre un fils. Mais le plus fort et asseuré jugement que j'en avois, estoit que Dieu nous monstroit qu'il vouloit restaurer la France, ayant rendu bon Catholique nostre Roy, le maistre, marié, et la Royne grosse. Voyant que tout cela estoit de grandes œuvres de ses mains, je croyois qu'il les parferoit nous donnant un Dauphin (1).

La Royne demeura environ un mois à Fontaine-bleau avant le Roy, pendant lequel temps Madame, sœur du Roy, faisoit tout ce qui luy estoit possible pour désennuyer la Royne, et lui faire passer le temps (2). Elle faisoit des ballets ; elle accompagnoit la Royne à la chasse, s'entend pour la voir : elle estoit dans sa litière, et Madame en son carrosse. Le premier jour qu'elles y furent, Madame voulut que j'entrasse dans son carrosse avec elle de peur que la Royne, qui estoit sur son terme, n'eust besoin de moy ; ce que ne vouloit permettre Madame la Marquise de Guerche-ville. Tellement que j'étois là attendant que cela fust accordé entr'elles : Madame me commandoit d'entrer ; Madame de Guerche-ville me disoit : Ne le faites pas. Enfin, Madame le gaigna, et me fit dire par Madame de Guerche-ville que j'obéisse à Madame, où tout le long du chemin elle me parloit du désir qu'elle avoit de voir la Royne accouchée heureusement, me demandant ce que j'en pensois, quel enfant je croyois qu'elle auroit. Bien qu'elle eust désiré un dauphin, l'espérance qu'elle avoit que Dieu en donneroit plusieurs au Roy et à elle, faisoit que la voyant bien accouchée, elle seroit extrêment contente, quoy que ce fust, car elle l'aimoit parfaictement.

Je redoutois en moy-mesme que la Royne n'eust des coliques en accouchant, à cause que l'on avoit dit qu'elle avoit mangé toute une quantité de glace, melons, raisins, et alberges et pavis. Je suppliè Sa Majesté de ne plus manger de melons. Elle me le promit pourvu que l'on ne luy en servit plus. J'en priè son maistre d'hostel, et mesmes je luy ramenteus souvent.

Huict jours avant l'accouchement, le Roy arriva de Calais où il estoit allé, dont la Royne, Madame, et toute la Cour furent grande-

(1) Est-il besoin de dire que la science ne possède aucun moyen de reconnaître le sexe d'un enfant renfermé dans le sein de la mère ! Notre accoucheuse le savait bien ; aussi a-t-elle recours à la puissance d'en haut pour exaucer les vœux du roi et de la reine.

(2) La duchesse de Lorraine avait, en effet, le caractère fort gai.

ment réjoüies. J'en avois une joie meslée d'une crainte, à cause que je n'avois point eu l'honneur d'avoir esté vüe de Sa Majesté, et que je sçavois que tout ce qui est du monde est incertain. Bien est vrai que j'avois une grande confiance à la Royne, qui me faisoit l'honneur de me tesmoigner de la bienveillance. Pour ce jour, je ne fus point l'après-dinée en la Chambre de la Royne, à cause de l'arrivée du Roy. Le lendemain, mon devoir fut de me trouver à son réveil, comme j'avois de coustume, où après l'avoir veüe, je m'estois retirée à quartier.

Le Roy arriva qui demanda à la Royne :

— Ma mie, est-ce cy vostre sage-femme ?

Elle dit qu'ouy.

Le Roy me voulant gratifier.

— Ma mie, je croy que elle vous servira bien ; elle m'a bonne mine.

— Je n'en doute point, ce dit la Royne.

Mademoiselle de la Renoüillère dit au Roy :

— La Royne l'a choisie.

— Ouy, dit la Royne, je l'ay choisie, et diray que je ne me trompay jamais en chose que j'aye choisie, ainsy qu'elle avoit déjà dit au Louvre.

Le Roy me dit :

— Ma mie, il faut bien faire; c'est une chose de grande importance que vous avez à manier.

Je luy dis :

— J'espère, Sire, que Dieu m'en fera la grâce.

— Je te croy, dit le Roy.

En s'approchant de moy, me dit tout plain de mots de gausserie (1), à quoi je ne luy fis aucune réponse. Il me toucha sur les mains, me disant :

— Vous ne me répondez rien?

Je luy dis :

— Je ne doute nullement de tout ce que vous me dites, Sire.

C'estoit qu'estant aux couches de Madame la Duchesse (2), Madame Dupuis vivoit avec une grande liberté auprès du Roy. Le Roy croyoit que toutes celles de cet estat fussent semblables.

L'après disnée, je retournay en la chambre de la Royne, comme je soulois (3) faire avant l'arrivée du Roy; laquelle fut incontinent

(1) C'est bien là le Béarnais ! Toujours galant... même envers les sages-femmes...

(2) Gabrielle d'Estrées.

(3) Vieux mot français qui veut dire : « Comme j'avais coutume ».

pleine de Princes et de Princesses, de Seigneurs et Dames, entre autres Monsieur le duc d'Elbeuf, qui, me voyant, me vint parler et me dit :

— Ma bonne amie, j'ay une grande joie de vous voir ici.

Le Roy luy dit :

— Comment, mon cousin ? Vous cognoissez donc la sage-femme de ma femme ?

— Oui, Sire. Elle a relevé ma femme, dont elle s'est bien trouvée.

Le Roy fut à l'instant dire à la Royne :

— Ma mie, voilà mon cousin d'Elbeuf, qui cognoist votre sage-femme. Il en fait estat ; cela me réjouit, et m'en a donné de l'asseurance grande.

Le lendemain je fus au réveil de la Royne, comme de coutume ; laquelle me dit qu'elle croyoit avoir une fille, à cause que l'on tient que les femmes grosses d'un fils maigrissent sur la fin de leur grossesse. Je luy dis qu'il n'y avoit règle si estroite où il n'y eust exception, et que cela ne me feroit pas changer d'advis.

Elle me dit :

— Si tost que je seray accouchée, je connoistray bien en vous voyant quel enfant ce sera.

Je suppliai Sa Majesté de croire que, en me voyant, il ne s'y pourroit rien cognoistre, quoy que ce fust, d'autant qu'il estoit grandement dangereux à une femme venant d'accoucher, d'avoir joye ni desplaisir qu'elle ne fust bien délivrée, et que la joie et la tristesse avoient un mesme effect, qui estoit capable d'empêcher une femme de délivrer ; que je la suppliois de ne s'en point informer ; que je ferois triste mine encore que ce fust un fils afin qu'elle ne s'en étonnast.

Le Roy entra sur l'heure, qui vouloit sçavoir de quoy nous parlions. La Royne lui dit de quoy. Le Roy respondit que si c'estoit un fils, que je ne le dirois pas doucement, mais que je crierois tant que je pourrois, et qu'il n'y a point de femmes au monde qui, en une telle affaire, eust pouvoir de se taire. Je suppliai Sa Majesté de croire que je me sçaurois taire, puisqu'il y alloit de la vie de la Royne, qui estoit la chose principale, et, qu'outre ce, il y alloit de l'honneur des femmes, que j'estois obligée de soutenir, et qu'à l'effect Sa Majesté le cognoistroit. Madamoiselle de la Renoüillère, première femme de chambre de la Royne, dont j'ay ci-devant parlé, me demanda que je lui fisse un signal sitost que la Royne seroit accouchée, afin d'avoir l'honneur de le dire la première au Roy.

Le signal fut que la Royne estant accouchée d'un fils, je devois baisser la teste en signe que tout alloit bien ; si c'eust esté une fille, je la devois renverser en arrière. Gratienne, qui estoit une femme de chambre de la Royne, me demanda aussi un signal ; à laquelle je dis que je l'avois promis à Mademoiselle de la Renoüillère ; que si elle sçavoit que je l'eusse donné à un autre, ne me le pardonneroit jamais. Elle m'aimoit et me parloit librement :

— Comment, dit-elle, serois-tu bien si beste de ne pouvoir contenter deux de tes amies à la fois ? je sçais que tu dois de l'honneur à Mademoiselle de la Renoüillère à cause de son aage et de sa qualité, et à moi de l'amour, à cause de celui que je te porte. Fais, au nom de Dieu, que j'aie le premier signal, afin que je l'aille dire au Roy.

Je luy dis que je ne savois de quelle façon j'en pourrois venir à bout sans estre aperçue de Mademoiselle de la Renoüillère. Elle me dit qu'elle ne vouloit point que je reçeusse de desplaisir en l'obligeant, et, pour faire qu'elle ne s'en aperçut, que je luy disse tout haut, si tôst que la Royne seroit accouchée d'un fils : « Ma fille, chauffe-moi un linge ».

Le lendemain, estant au resveil de la Royne, Sa Majesté me fit l'honneur de me dire elle-même ce qu'elle m'avoit fait dire par Madamoiselle de la Renoüillère, il y avoit déjà quelque temps, touchant la confiance qu'elle avoit en moi, et que je ne m'estonnasse d'aucune chose que l'on me peut dire, ni de quelque mine que l'on me fit, d'autant que je n'avois affaire qu'à elle.

Comment et en quel temps la Royne accoucha.

La nuict du vingt-septiesme septembre, à minuict, le Roy m'envoia appeler pour aller voir la Royne qui se trouvoit mal. J'estois couchée dans la garde-robe de la Royne, où estoient les femmes de chambre, où souvent pour rire, on me donnoit de fausses allarmes, me trouvant endormie ; tellement que je croyois que ce fust de mesme m'entendant appeler par un nommé Pierrot, qui estoit de la chambre. Il ne me donna pas le temps de me lacer, tant il me hastoit. Entrant en la chambre de la Royne, le Roy demanda :

— Est-ce pas la sage-femme?

On luy dit qu'ouy. Il me dit :

— Venez, venez, sage-femme, ma femme est malade. Reconnoissez si c'est pour accoucher, elle a de grandes douleurs.

Ce qu'aiant reconnu, je l'asseuray qu'ouy. A l'instant il dit à la Royne :

— Ma mie, vous sçavez que je vous ay dit, par plusieurs fois, le besoin qu'il y a que les Princes du sang soient à vostre accouchement. Je vous supplie de vous y vouloir résoudre, c'est la grandeur de vous et de votre enfant.

A quoy la Royne lui respondit qu'elle avoit toujours estée résolue de faire tout ce qu'il luy plairoit.

— Je sçais bien, ma mie, que vous voulez tout ce que je veux; mais je connois votre naturel qui est timide et honteux ; que je crains que si vous ne prenez une grande résolution, les voiant cela ne vous empesche d'accoucher. C'est pourquoi, de rechef, je vous prie de ne vous estonner point, puis que c'est la forme que l'on tient au premier accouchement des Roynes.

Les douleurs pressoient la Royne, à chacune desquelles le Roy la retenoit, et me demandoit s'il estoit temps qu'il fist venir les Princes, que j'eusse à l'en advertir, d'autant que ceste affaire luy estoit de grande importance qu'ils y fussent. Je luy dis que je n'y manquerois pas lors qu'il en seroit temps.

Environ une heure après minuict, le Roy, vaincu d'impatience de voir souffrir la Royne, et croyant qu'elle accoucheroit, et que les Princes n'auroient pas le temps d'y venir, il les envoya quérir, qui furent : Messieurs les Princes de Conti, de Soissons, et de Montpensier (1). Le Roy disoit, les attendant :

— Si jamais l'on n'a veu trois Princes en grand'peine, l'on en verra tantost ; ce sont trois Princes grandement pitoiables et de bon naturel, qui, voiant souffrir ma femme, voudroient pour beaucoup de leur bien estre loin d'ici. Mon cousin le Prince de Conti, ne pouvant aisément entendre ce qui se dira, voiant tourmenter ma femme, croira que c'est la sage-femme qui luy fait du mal. Mon cousin le Comte de Soissons, voiant souffrir ma femme, aura de merveilleuses inquiétudes, se voiant réduit à demeurer là. Pour mon cousin de Montpensier, je crains qu'il ne tombe en foiblesse, car il n'est pas propre à voir souffrir du mal.

(1) François de Bourbon, prince de Conti, marié en 1605 à une fille du duc de Guise, et mort en 1614.

Charles de Bourbon, comte de Soissons, le plus jeune des fils de Louis I, prince de Condé. Né en 1556, mort en 1612.

Louis II, duc de Montpensier; marié en 1570 à Catherine-Marie de Lorraine, fille du duc de Guise assassiné devant Orléans.

Ils arrivèrent tous trois avant les deux heures, et furent environ demie heure là. Le Roy ayant sçeu de moy que l'accouchement n'estoit pas si proche, les envoya chez eux, et leur dit qu'ils se tinssent prêts quand ils les enverroit appeler. Monsieur de La Rivière, premier médecin du Roy, Monsieur du Laurens, premier médecin de la Royne, Monsieur Héroüard (1), aussi médecin du Roy, le seigneur Guide, second médecin de la Royne, avec Monsieur Guillemeau (2), chirurgien du Roy, furent appelés pour voir la Royne, et aussi tost se retirèrent en un lieu proche.

Cependant, la grand'Chambre ou Ovalle de Fontaine-bleau (3), qui est proche de la chambre du Roy, estoit préparée pour les couches de la Royne, où estoit un grand lict de velours cramoisi rouge accommodé d'or. Etoient près le lict de travail aussi, les pavillons, le grand et le petit, qui estoient attachés au plancher et troussés ; ils furent détroussés. Le grand pavillon fut tendu ainsi qu'une tente par les quatre coins, avec cordons ; il estoit d'une belle toile de Hollande et avoit bien vingt aulnes de tour ; au milieu duquel il y en avoit un petit, de pareille toile, sous lequel fut mis le lict de travail, où la Royne fut couchée au sortir de sa chambre. Les Dames que le Roy avoit résolu qui seroient appelées, furent mandées. Il fut apporté sous le pavillon une chaise, des siéges plians, et des tabourets pour asseoir le Roy, Madame sa sœur, et Madame de Nemours. La chaise pour accoucher fut aussi apportée, qui estoit couverte de velours cramoisi rouge.

Sur les quatre heures du matin, une grande colique se mesla parmi le travail de la Royne, qui luy donna d'extrêmes douleurs sans avancement. De fois à autres, le Roy faisoit venir les médecins voir la Royne et me parler, auxquels je rendois compte de ce qui se passoit. La colique travailloit la Royne plus que le mal d'enfant, et même l'empeschoit. Les médecins me demandèrent :

(1) Jean Héroard, seigneur de Vaugrigneuse, premier médecin de Louis XIII, né à Montpelllier en 1550, mort au siège de la Rochelle, le 8 février 1628. C'est lui qui, pendant vingt-sept ans, écrivit, avec une patience incomparable, le *Journal de la vie de Louis XIII*, qui forme, à la Bibliothèque nationale de Paris, six énormes volumes in-fol., et qui a été imprimé en partie dans ces dernières années.

(2) Jacques Guillemeau, chirurgien de Henri IV, élève du célèbre Ambroise Paré. Mort le 13 mars 1612.

(3) Les appartements où se sont passées les scènes curieuses et naïvement décrites par Louise Boursier, sont encore, à peu de choses près, dans l'ordre où ils se trouvaient sous Henri IV. A la place même où Marie de Médicis a mis au jour, sous le Grand-Pavillon, Louis XIII, on voit le jeune roi représenté assis sur un dauphin, qu'il dirige au milieu des eaux.

— Si c'estoit une femme où n'y eust que vous pour la gouverner, que luy feriez-vous ?

Je leur proposay des remèdes qu'ils ordonnèrent à l'instant à l'Apoticaire (1), lequel leur en proposa d'autres à la façon d'Italie, qu'il disoit qu'en pareil cas faisoient grand bien. Eux sachant l'affection qu'il avoit au service de Sa Majesté, et que si le remède ne faisoit tout le bien que l'on en espéroit, qu'il ne pouvoit faire aucun mal, le firent donner.

Il y avoit deux anciennes et sages Damoiselles Italiennes, qui estoient à la Royne, lesquelles avoient eu plusieurs enfants, et s'estoient trouvées à plusieurs accouchemens en leur païs. La Royne avoit eu pour agréable qu'elles se trouvassent à son travail pour luy servir comme ses femmes de chambre.

Les reliques de Madame Saincte Marguerite estoient sur une table dans la chambre, et deux religieuses de Sainct-Germain-des-Préz, qui prioient Dieu sans cesse.

Le Roy dit qu'il ne vouloit que personne ne donnast son advis que les médecins, selon que je leur aurois proposé et que nous en serions convenus ensemble ; tellement que je puis dire qu'en lieu du monde je n'ay eu telle tranquillité d'esprit pour le bon ordre que le Roy avoit apporté, et l'assurance que m'avoit donné la Royne. Il arriva que, pour combattre cette insupportable colique, il falloit plusieurs grands remèdes, à quoy la Royne ne résista nullement ; car aussitost que le Roy ou les médecins luy en parloient, elle en estoit contente, pour désagréables qu'ils fussent, ne voulant en rien se rendre coupable de ce mal. C'est pour quoy plusieurs femmes sont souvent cause, pour leur opiniâtreté, que les choses leur succèdent mal pour elles et pour leurs enfans.

Le mal de la Royne dura vingt et deux heures et un quart. Elle avoit une telle vertu que c'estoit chose admirable. Elle discerna bien ses douleurs premières et les dernières d'avec les autres, où estoit ceste mauvaise colique, selon que je luy fis entendre. Pendant un si long temps qu'elle demeura en travail, le Roy ne l'abandonna nullement ; que s'il sortoit pour manger, il envoyoit sans cesse sçavoir de ses nouvelles. Madame sa sœur en faisoit de mesme. La Royne craignoit, devant que d'accoucher, que Monsieur de Vendosme (2) n'entrast en sa chambre pendant son mal, à cause de son

(1) Cet apothicaire se nommait Jean Pangany.

(2) César, duc de Vendôme, fils aîné de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, né en 1594. Il avait donc alors à peu près six ans.

bas aage, mais elle le mal sentant n'y prit pas garde. Il me demandoit à toute heure si la Royne accoucheroit bientost, et de quel enfant ce seroit. Pour le contenter je luy dis qu'oui. Il me demanda de rechef quel enfant ce seroit. Je luy dis que ce seroit ce que je voudrois.

— Eh quoi, dit-il, n'est-il pas fait ?

Je luy dis qu'oui, qu'il estoit enfant, mais que j'en ferois un fils ou une fille ainsi qu'il me plairoit.

Il me dit :

— Sage-femme, puisque cela dépend de vous, mettez-y les pièces d'un fils.

Je luy dis :

— Si je fais un fils (Monsieur), que me donnerez-vous ?

— Je vous donnerai tout ce que vous voudrez... Plus tost tout ce que j'ay.

— Je ferai un fils, et ne vous demande que l'honneur de vostre bien-veillance, et que vous me vouliez toujours du bien.

Il me le promit et me l'a tenu.

Il arriva bien, pendant cette longueur de temps, que ceux que la Royne avait jugé qui désiroient de me troubler, dirent quelque chose, et firent quelque mine; dont je ne m'estonnai non plus que de rien ; d'autant que je voiois que, veu le bon courage de la Royne, tout succéderoit à bien, et qu'elle se fioit en moy comme elle m'avoit dit.

Lorsque les remèdes eurent dissipé les coliques, et que la Royne alloit accoucher, je voiois qu'elle se retenoit de crier. Je la suppliay de ne s'en retenir de peur que sa gorge s'enfle. Le Roy luy dit :

— Ma mie, faites ce que vostre sage-femme vous dit : criez de peur que vostre gorge s'enfle.

Elle avoit désir d'accoucher dans sa chaise, où estant assise, les Princes estoient dessous le grand pavillon vis-à-vis d'elle.

J'estois sur un petit siége devant la Royne, laquelle estant accouchée, je mis Monsieur le Dauphin dans des linges et langes dans mon giron, sans que personne sçeut que moi quel enfant c'estoit.

Je l'enveloppai bien.

Ainsi que j'entendois à ce que j'avois affaire, le Roy vint auprès de moy. Je regarde l'enfant au visage que je vis en une grande foiblesse de la peine qu'il avoit endurée. Je demande du vin à Monsieur de Lozeray, l'un des premiers valets de chambre du Roy. Il apporta une bouteille. Je luy demande une cueiller. Le Roy print la bouteille qu'il tenoit. Je luy dis :

— Sire, si c'estoit un autre enfant, je mettrois du vin dans la bouche, et luy en donnerois, de peur que la foiblesse dure trop.

Le Roy me mit la bouteille contre la bouche et me dit :

— Faites comme à un autre.

J'emplis ma bouche de vin et luy en soufflay. A l'heure même, il revint et savoura le vin que je luy avois donné.

Je vis le Roy triste et changé. S'estant retiré de moy, d'autant qu'il ne sçavoit quel enfant c'estoit (il n'avoit veu que le visage), il alla vers l'ouverture du pavillon, du costé du feu, et commanda aux femmes de chambre de tenir force linge et le lict prest. Je regarday si je verrois Madamoiselle de la Renoüillère pour luy donner le signal, afin qu'elle allast oster le Roy de peine. Elle bassinoit le grand lict. Je vis Gratienne, à qui je dis :

— Ma fille, chauffez-moi un linge.

Alors, je la vis aller gaye au Roy, lequel la repoussoit et ne la vouloit pas croire, à ce qu'elle me dit depuis. Il luy disoit que c'estoit une fille ; qu'il le connoissoit bien à ma mine. Elle l'asseuroit bien que c'estoit un fils, que je luy en avois donné le signal. Il luy disoit :

— Elle fait trop mauvaise mine.

— Sire, elle vous a dit qu'elle le feroit.

Il luy dit qu'il estoit vray, mais qu'il n'estoit pas possible qu'aiant eu un fils, je la peusse faire telle.

Elle luy répondit :

— Il est bien possible puisqu'elle l'a fait.

Madamoiselle de la Renoüillère entra, qui vit le Roy se fascher avec Gratienne. Elle vint à moy ; je luy fis le signal. Elle me demanda à l'oreille ; je luy dis à la sienne que ouy. Elle détroussa son chaperon, et alla faire la révérence au Roy, et luy dit que je luy avois faict le signal, et mesmes luy avois dit à l'oreille.

La couleur revint au Roy, et vint à moy, à costé de la Royne, et se baissa, et mit la bouche contre mon oreille et me demanda :

— Sage-femme est-ce un fils ?

Je luy dis qu'ouy.

— Je vous prie ! ne me donnez point de courte joie ; cela me feroit mourir.

Je développe un petit (1) Monsieur le Dauphin, et luy fis voir que c'estoit un fils, que la Royne n'en vit rien.

Il leva les yeux au ciel, ayant les mains jointes, et rendit grâces

(1) *Un petit*, pour *un peu*.

à Dieu. Les larmes lui couloient sur la face aussi grosses que de gros pois. Il me demanda si j'avois fait à la Royne, et s'il n'y avoit point de danger de luy dire. Je luy dis que non, mais que je suppliois Sa Majesté que ce fût avec le moins d'émotion qu'il luy seroit possible. Il alla baiser la Royne, et luy dit :

— Ma mie, vous avez eu beaucoup de mal, mais Dieu nous a fait une grande grâce de nous avoir donné ce que nous lui avions demandé. Nous avons un beau fils.

La Royne, à l'instant, joignit les mains, et les levant avec les yeux vers le ciel, jeta quantité de grosses larmes, et à l'instant tomba en foiblesse. Je demanday au Roy à qui il luy plaisoit que je baillasse Monsieur le Dauphin. Il me dit :

— A Madame de Montglas, qui sera sa gouvernante.

Madamoiselle de la Renoüillère le prit et le bailla à Madame de Montglas. Le Roy alla embrasser les Princes, ne s'estant pas aperçu de la foiblesse de la Royne, et alla ouvrir la porte de la chambre, et fit entrer toutes les personnes qu'il trouva dans l'antichambre et grand cabinet. Je crois qu'il y avoit deux cens personnes, de sorte que l'on ne pouvoit point se remuer dans la chambre pour porter la Royne dans son lict. J'estois infiniment faschée de la voir ainsi. Je dis qu'il n'y avoit aucune apparence de faire entrer tout ce monde cy, que la Royne ne fût accouchée. Le Roy m'entendit, qui me vint frapper sur l'épaule, et me dit :

— Tais-toy, tais-toy, sage-femme ; ne te fasche point. Cet enfant est à tout le monde ; il faut que chacun s'en réjouisse.

Il estoit dix heures et demie du soir, le jeudy, xxvii septembre mil six cens un, jour de Saint-Cosme et Saint-Damian, neuf mois et quatorze jours après le mariage de la Royne (1).

Les valets de la chambre du Roy et de la Royne furent appelés, qui portèrent la chaise près de son lict, auquel elle fut mise. Et alors, l'on remédia à la foiblesse ; et luy aiant rendu le service que je devois, je fus accommoder Monsieur le Dauphin, que Madame de Montglas me remit entre les mains, où Monsieur Héroüard se trouva et commença de là à le servir. Il me le fit laver entièrement de vin et d'eau, et le regarda partout avant que je l'emmaillotasse. Le Roy amena les Princes et plusieurs Seigneurs le voir. Pour tous ceux de la Maison du Roy et de la Royne, le Roy leur

(1) D'après le Journal de Pierre de Lestoile, le mariage aurait été consommé à Lyon, le 9 décembre 1600, c'est-à-dire, 4 jours avant l'époque assignée par L. Bourgeois.

faisoit voir et puis les envoioit pour faire place aux autres. Chacun estoit si réjouy qu'il ne se peut s'exprimer; tous ceux qui se rencontroient s'embrassoient sans avoir égard à ce qui estoit du plus ou du moins. J'ay entendu dire qu'il eust des dames qui, rencontrant de leurs gens, les embrassèrent, estant si transportées de joye qu'elles ne sçavoient ce qu'elles faisoient.

Ayant achevé d'accommoder mon dit Seigneur, je le rendis à Madame de Montglas, qui l'alla montrer à la Royne, qui le vit de bon œil, et par son commandement fut conduit en sa chambre par ma dite dame de Montglas, Monsieur Hérouard, et toutes les femmes qui devoient estre à luy : où, aussitost qu'il y fut, sa chambre ne désemplissoit nullement. N'estoit qu'il estoit sous un grand pavillon où l'on n'entroit pas sans l'adveu de madite dame de Montglas, je ne sçay comment l'on eût pu faire ; le Roy n'en avoit pas sitost amené une bande de personnes qu'il en ramenoit une autre. L'on me dit que par les bourgs, toute la nuict, ce ne fut que feux de joie, que tambours et trompettes, que tonneaux de vin défoncés pour boire à la santé du Roy et de la Royne, et de Monsieur le Dauphin. Ce ne furent que personnes qui prirent la poste pour aller en divers païs en porter la nouvelle, et par toute les provinces et bonnes villes de France.

A l'instant que la Royne fut accouchée, le Roy fit dresser son lict attenant du sien, où il coucha tant qu'elle se portast bien. La Royne craignoit qu'il n'en reçut de l'incommodité, mais il ne la voulut jamais abandonner.

Je trouvay le lendemain après-dîner Monsieur de Vendosme, qui estoit seul à la porte de l'anti-chambre, qui tenoit la tapisserie pour passer dans le cabinet par où l'on passoit pour aller chez Monsieur le Dauphin, et estoit arresté fort étonné. Je luy demanday :

— Hé quoi ! Monsieur, que faites-vous-là ?

Il me dit :

— Je ne sçay. Il n'y a guère, que chascun parloit à moy... Personne ne me dit plus rien !

— C'est, Monsieur, que chacun va voir Monsieur le Dauphin qui est arrivé depuis un peu. Quand chacun l'aura salué, l'on vous parlera comme auparavant.

Je le dis à la Royne, qui en eut grand pitié, et dit :

— Voilà pour faire mourir ce pauvre enfant !

Et commanda que l'on le caressât autant ou plus que de coustume.

— C'est que chacun s'amuse à mon fils, et que l'on ne pense pas à luy. Cela est bien étrange à cet enfant.

La bonté de la Royne a toujours été merveilleusement grande.

Le vingt-neufviesme du dit mois, je fus pour voir Monsieur le Dauphin. Son huissier Bira m'ouvrit la porte. Je vis la chambre pleine. Le Roy, Madame sa sœur, les Princes et Princesses y estoient, à cause que l'on vouloit ondoier Monsieur le Dauphin. Je me retiray. Le Roy m'aperçut et me dit :

— Entrez, entrez ; ce n'est pas à vous à n'oser entrer...

Il dit à Madame et aux princes :

— Comment ! J'ay bien veu des personnes, mais je n'ay jamais rien veu de si résolu, soit homme, soit femme, ni à la guerre ni ailleurs, que cette femme-là. Elle tenoit mon fils dans son giron, et regardoit le monde avec une mine aussi froide que si elle n'eust rien tenu. C'est un Dauphin, qu'il y a quatre-vingts ans qu'il n'en estoit né en France (1).

Sur ce je luy répliquay :

— J'avois dit à Vostre Majesté, Sire, qu'il y alloit beaucoup de la santé de la Royne.

— Il est vray, ce dit le Roy. Je ne l'ay aussi dit à ma femme qu'après que tout a été faict, et si la joie l'a fait esmouvoir, jamais femme ne fit mieux qu'elle a faict. Si elle eût faict autrement, c'étoit pour faire mourir ma femme. Je veux dorénavant vous nommer *ma résolue*.

Le Roy me fit l'honneur de me demander si je voulois estre la remueuse de Monsieur le Dauphin, et que j'aurois pareils gages que la nourrice. Je fis supplier Sa Majesté d'avoir agréable que je ne quittasse pas l'exercice ordinaire de sage-femme, pour me rendre toujours plus capable de servir la Royne ; qu'il y avoit là une honnête femme qui l'entendoit fort bien (2).

Je demeuray auprès de la Royne pour la servir en convalescence, environ un mois. Puis, huict jours après, attendant le retour de Sa Majesté à Paris, qui m'avoit fait commander de l'attendre (3).

(1) Henri IV fait ici allusion à Henri, fils de François Ier, né le 31 mars 1518 et qui est devenu Henri II.

(2) Cette *remueuse* ou berceuse, à laquelle fait allusion Loyse Bourgeois, se nommait Geneviève Robert, dite madame Bélier. Elle avait 340 liv. de gages.

(3) Voici d'autres détails sur la naissance de Louis XIII : nous les trouvons dans les *Mémoires* d'Hérouard. *Biblit. Nat. Manuscr. fonds français, 10321.* « Les douleurs l'avoient prise dès le soir précédent qui estoit le 26.

Des couches de la Royne, de Madame Elizabeth, première Fille de France (1).

La Royne estant grosse de Madame sa fille aisnée, alla à Fontainebleau pour y faire ses couches, et partit en octobre de Paris (2), après la moitié du mois ; où estant arrivée, l'on avoit veu quantité de nourrices qui importunoient tellement le Roy et la Royne, et tout le monde, que leurs Majestés en remirent l'élection à Fontaine-bleau, où il ne manqua d'en venir de tous costés. L'on attendit proche de l'accouchement de la Royne, à en faire l'élection.

Il vint un homme, lequel avoit envoié sa femme pour estre nourrice ; laquelle avoit une petite fille fort délicate et menüe ; la

Elle les souffrit constamment sans beaucoup crier, le Roy alloit et venoit et quand elle le voyoit approcher, elle retenoit toute à soy, et l'entretenoit gayement, mais parmy ces gayetez on lui voyoit couler de grosses larmes. Elle demandoit souvent combien on tenoit de la lune, sur cette opinion vulgaire que sur le decours naissoient des femelles. Comme on ne lui respondoit point si c'estoit un masle, elle se leva de la chaise où elle avoit accouché pour regarder. Le Roy fut toujours derrière, depuis qu'on l'eust mise en cete chaise, et commanda aux princes de Conty et de Soissons et de Montpensier, qui furent présents à cet accouchement, de s'approcher de la sage-femme et de se baisser, pour voir l'enfant tenant à l'arrière-faix, avant qu'elle en fist la séparation... il avoit les parties génitales plus qu'à l'advenant du corps... Si tost que l'enfant fut né, luy fit avaler du mithridat détrempé en du vin blanc dans une cueiller dont il se lécha les lèvres. Erouard luy fit laver tout le corps de vin vermeil, meslé avec de l'huile, et la teste de pareil vin et l'huile rosat puis essuyer.

« Beaulieu Ruzé avoit double despesche preste, l'une pour fille, l'autre pour garçon, les courriers qui estoient tous botez partirent aussytost vers les villes et dans les pays étrangers. La Varenne porta cette nouvelle à Paris et descendit chez Zamet, qui gagna mille escus de gageure faite contre le Roy d'un masle, et de deux mille contre la Reyne qu'elle accoucheroit dans le jeudi.

« Sa nourrice fut damoiselle Marguerite Hotman, on reconnut qu'il avoit peine à teter, on luy trouva le filet que Guillemeau, chirurgien du Roy, luy coupa à trois reprises. Le nombril luy estant tombé fort netement, on mis dessus de la farine et une compresse de linge.

« Des 8 jours après sa naissance, vuidoit les mamelles de sa nourrice, par quoy fut résolu que Helin femme de Le Maire, seconde nourrice, luy donneroit le laict pour secourir la première... N'a jamais teté Hotman qu'il ne fust en colère, son lait luy donnoit des chaleurs et rougeurs ; elle n'y demeura que trois mois et le 27 décembre on luy substitue Galand, femme de Charles Butel, barbier... En 1602, on luy change sa nourrice qui sentoit le bouc dans le lict, estoit chassieuse et avoit la mamelle de fort traict. On luy donna Antoinette Joron, il tetoit à grandes journées et en avaloit plus en une qu'un autre en trois, en sept ou huit, et séchoit une mamelle. »

(1) Elisabeth de France épousa, en 1615, Philippe IV, roi d'Espagne.

(2) Année 1602.

femme estoit bien honneste et de gens de bien ; en faveur de quoy il se trouva des plus signalés Seigneurs de la Cour qui en parlèrent d'affection aux médecins. Ce fut une affaire qui me donna bien de la peine.

Elle logea chez une de mes amies, laquelle s'employa de bon cœur pour elle. Elle me prioit aussi d'y faire ce que je pourrois. Je voyois son enfant extrêmement menüe ; mais elle estoit appropriée à son advantage, de sorte que la har paroit le fagot. Quand l'on m'en parloit, je ne pouvois respondre gayement, à cause que sa nourriture ne m'agréoit guères.

Je fus un jour, comme j'avois de coustume, la voir, où j'entendis nommer cette nourrice du nom de son mari. Je me souvins que c'estoit le nom d'un jeune homme que mon mari avoit traité de la vérolle, lequel avoit voulu sortir sans attendre qu'il eust esté guéri (1). Il dit à mon mari qu'il estoit guéri, qu'il se sentoit bien, et qu'il vouloit prendre l'air et se fortifier pour se marier. Mon mari lui remontra ce qui en pouvoit arriver. Il s'en moqua, et luy dit : Je suis content de vous.

A trois ou quatre années de là, je vis quelqu'un de la ville où il estoit ; j'en demanday des nouvelles, sçavoir s'il estoit marié. L'on me dit qu'il y avoit longtemps, dès son retour de Paris, mais qu'il y avoit un grand malheur en son ménage ; que sa femme avoit desja eu deux ou trois enfans qui sortoient tous pourris de son ventre. Je me souvins que mon mary luy avoit dit qu'il n'estoit pas guéri, et que s'il se marioit, qu'il en arriveroit ainsi.

Je fus bien empeschée, et eusse voulu ne l'avoir jamais veüe. Cette mienne amie s'aperçut que j'avois changé de couleur ; elle me pressoit de lui en dire la cause. Je ne voulois pas. Elle m'y força par ses prières, et luy dis que je ne me trouverois pas à l'élection des nourrices, pour n'en dire ny bien ny mal ; qu'elle me faisoit grand pitié, parce qu'elle ne sçavoit pas quel estoit son mal ; cependant, que si l'on la retenoit, je le dirois ; que si elle n'estoit retenue je n'en parlerois point, et je la laisserois retourner en son païs.

Elle fut retenue, et aussi tost on fit estat de renvoier toutes les autres. C'estoit l'heure du disner. Je fis chercher monsieur du Laurens, lequel estoit allé disner en compagnie. Comme je vis qu'il ne se trouvoit point, et qu'il n'eust pas esté à propos de le dire

(1) Il faut se rappeler qu'à cette époque les chirurgiens avaient l'habitude de recevoir des malades comme pensionnaires chez eux.

quand les autres nourrices eussent esté renvoyées, je priai Mademoiselle Cervage, femme de chambre de la Royne, de luy aller dire de ma part. Ce qu'elle fit ; laquelle luy dit :

— Allez dire à la sage-femme qu'elle m'a aujourd'hui rendu un bon service ; que si je l'eusse sçeu d'une autre personne que d'elle, que je ne l'eusse jamais pu voir, et que je lui en sçay bon gré.

La Royne le dit aussitôt au Roy, lequel dit tout haut que des nourrices venoient de loin pour le tromper devant tout le monde. Il envoya chercher Monsieur du Laurens et les autres médecins, lesquels me vinrent trouver pour sçavoir la vérité, et comment je vérifierois cela. Je leur dis le tout, et que pour preuve il y avoit un valet de chambre de Monsieur de Beaulieu-Ruzé, qui, demeurant en nostre logis, l'avoit aydé à penser, qui en pourroit dire la vérité, & un autre qui estoit chirurgien à Auxerre, qui avoit esté en mesme temps chez nous.

Comme cela fut vérifié, l'on fit une autre élection de nourrices (1).

J'estois infiniment faschée du mécontentement de cette femme-là ; mais le service que je devois à leurs Majestés estoit tout autre chose.

J'écrivis par la poste à mon mari comment les choses s'étoient passées.

Le mari de cette femme, qui n'avoit osé aller à Fontaine-bleau, d'autant que trois ou quatre officiers du Roy, de la ville d'où elle estoit, l'estoient venu voir chez nous, qui scavoient son mal, lesquels attendoient, à ce que l'on dit, si je ne l'eusse dit, pour le dire. Il craignoit qu'ils n'en parlassent avant l'affaire faicte. Il estoit tenu autour de Fontaine-bleau. Il fut aussitôt à Paris, où il alla essayer de surprendre mon mari. Il l'alla saluer et caresser. Mon mari s'estonnoit de cela, veu que je luy avois mandé. Il luy dit :

— Monsieur, j'ay bien besoin de vostre aide ; vous sçavez comme il y a tant de temps que je fus pensé chez vous. Il y a un riche marchand de nostre ville qui m'a appellé vérollé. Il y a longtemps que nous plaidons ensemble. Il faut qu'il me ruine ou que je le ruine. Si vous voulez tant m'obliger de me faire un rapport (2), comme je n'ay esté pensé chez vous que d'un petit ulcère non malin que j'avois à la jambe, je vous donneray ce qu'il vous plaira.

(1) Les deux nourrices données à Élisabeth de France furent : Première nourrice, à 1, 200 liv. de gages, Opportune Oudé, dite du Fot.
Seconde nourrice, à 600 liv. Augustine Melluet, dite la Picarde.
(2) Rapport ou certificat médico-légal.

Mon mary luy dit qu'il sçavoit bien que cela n'estoit pas ainsi ; que pour rien il ne feroit une fausseté. Il le fit prier, puis menacer. Enfin, il le fit assigner devant le Lieutenant civil Miron (1) pour luy délivrer rapport. Mon mary ne croiant pas qu'il deust insister, ne comparut point sur les deux premières assignations. Il lui fit dire qu'il y seroit condamné par corps et mené sans scandale. Il fut donc mené par deux sergents, où il fut fort tancé d'avoir refusé rapport à cet homme, qui disoit être icy retenu pour cela protestant tous despens, dommages et intérests contre luy. Monsieur le Lieutenant civil donna du papier et de l'encre, et commanda à mon mary de luy délivrer sur l'heur un rapport. Mon mary demanda s'il n'entendoit pas un rapport véritable. Monsieur le Lieutenant luy dit qu'ouy. Mon mari lui en donna un tout cacheté et demanda à l'autre s'il tenoit mon mary pour homme de bien, et s'il le croiroit pas en son rapport. Il dit qu'ouy ne pouvant faire autrement. Il fut ouvert, où Monsieur le lieutenant vit le mal, et sçeust comment tout s'estoit passé. Monsieur le Lieutenant luy dit honte, et le força de signer le rapport de mon mary, à cause de sa témérité. Nous le gardons.

Il ne se peut dire les médisances et les méchancetés qu'eux et les leurs nous ont faites et font tous les jours à ce sujet. Il vaut bien mieux que nous en ayons du mal, qu'il fust arrivé mal à Madame. L'on n'a pas toujours du bien pour bien faire, sur l'heure ; le temps amène tout.

Sa Majesté accoucha le Vendredy, vingt-deuxiesme novembre, mil six cents deux, à neuf heures et demie du matin. Elle croioit avoir un fils ; tellement que quand elle sçeut que c'estoit une fille, elle en fut estonnée, à cause qu'elle pensoit que le Roy en seroit fasché. Mais il n'en fit aucune mine. Tant s'en faut ; Il consoloit la Royne, et luy disoit que Dieu sçavoit bien ce qu'il leur falloit ; qu'il estoit nécessaire de faire des alliances en Espagne et en Angleterre.

La Royne accoucha heureusement, sans colique ; car elle s'estoit empeschée, estant grosse, de manger chose qui lui peust faire mal, ny à l'enfant, à cause de son premier accouchement qui avoit été si rude.

La Royne accoucha dans son lict de travail, dans sa chambre qui regardoit son petit jardin, à costé de la chambre en Ovalle, comme j'ai dit en parlant de la naissance du Roy. Çons tousjours esté les

(1) Francois Miron, petit-fils d'un médecin de Charles IX. Il fut lieutenant civil et prévot des marchands sous Henri IV, et mourut en 1609.

mesmes meubles de couche qui luy ont servy. Il ne se trouva personne que les Médecins, mes Dames de Guerche-ville, Conchine, de Montglas, avec les femmes de chambre. Je demeuray à servir Sa Majesté pendant sa couche comme j'avois faict à celle du Roy, et retourné au train comme j'avois faict l'autre fois.

L'accouchement de la Royne de Madame Chrestienne (1).

La Royne demeura à Paris pour faire ses couches, à cause de l'hyver. Sa Majesté me fit commander d'aller coucher cinq semaines avant son accouchement, qui fut le vendredy dixiesme febvrier mil six cents six, à deux heures après midy, et qui fut dans sa chambre ordinaire du Louvre. La Reyne a accouché de tous ses enfans, commençant au Roy, d'un gros et d'un menu.

Fig. 79 (2).

Le Roy estoit assez puissant; Madame, fille aisnée, estoit menuë; et Madame Chrestienne estoit puissante. La Royne en fut plus malade. Elle en accoucha dans sa chaise, ainsy qu'elle en avoit fait du Roy. Plusieurs personnes croioient que ce seroit un fils, à cause qu'elle avoit demeuré quatre ans sans avoir d'enfans.

(1) Chrétienne ou Christine de France épousa, en 1616 Victor IV, duc de Savoie.

(2) On frappa une médaille (fig. 79) pendant la gestation de la reine, avec l'espoir qu'elle donnerait le jour à un second prince.

Je diray avec vérité que le Roy consola encore la Royne sur les alliances, et ne tesmoigna jamais d'en estre fasché. Il alloit souvent voir Madame, tout de mesme que c'eust esté un fils, et n'en pouvoit parler avec trop d'affection à la Royne, à son gré comment il la trouvoit belle.

Les couches de la Royne se passèrent heureusement, pendant lesquelles je reçus un honneur de Sa Majesté.

Un jour que Madame Conchine estoit auprès d'elle, j'approchay pour lui rendre quelque service. J'avois pris ce jour là un manteau de chambre neuf. La Royne me dit :

— Hé ? Sage-femme, te voilà brave ? Cela me plaist !

Madite Dame luy respondit :

— Madame, vous avez agréable de la voir bien ; vous la pouvez bien mettre.

— Ouy. Mais je voudrois qu'elle eust quelque chose qui la fit recognoistre pour estre à moy, que les autres n'osassent porter.

— Madame, vous luy pouvez faire porter le chaperon de velours, ainsy qu'à vos nourrices. Pas une autre n'en oseroit porter.

— Il est vray, ce dit la Royne. J'ay regret que je ne m'en suis advisée plustost.

Et sur l'heure, commanda à Monsieur Zocoly, son tailleur, d'aller à l'argenterie quérir du velours pour me faire des chaperons.

Voilà comment j'ay esté la première sage-femme qui l'a jamais porté (1). Elles portoient, à ce que m'ont dit personnes qui ont cogneu celles de la Royne Mère du Roy Henry troisiesme, le colet de velours et la grosse chaisne d'or au col. La Royne, dont je viens de parler, en a eu deux : sa première mourut ; elle en reprit une autre. J'ay eu l'honneur que femme du monde n'a touché la Royne que moy pour l'accoucher ny pour la garder. S'il eust plu à Dieu nous garder nostre bon Roy, j'eusse espéré la servir de tout ce qui luy eust pleu luy donner.

(1) Louise Bourgeois s'est fait représenter avec cette coiffure, signe de la charge qu'elle occupait à la cour (fig. 74).

L'accouchement de la Royne de Monsieur le Duc d'Orléans (1).

La Royne partit de cette ville environ la mi-Mars (2) pour aller à Fontaine-bleau faire ses couches. Ainsi qu'elle se promenoit dans sa belle galerie, environ sur les cinq heures du soir, elle sentit une grande douleur qui la fit promptement retourner dans sa chambre, où d'autres grandes douleurs la prirent, sans qu'elle put

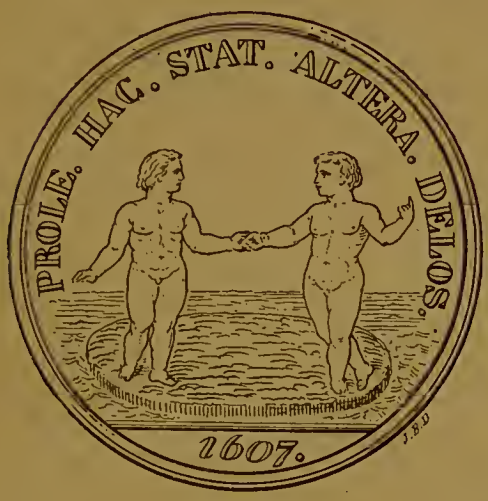

Fig. 80.

Fig. 81.

permettre qu'on l'eust deshabillée. Elle en eut environ quatre presque insupportables. L'on appela les tapissiers et femmes de chambre, qui achevèrent de tout accommoder.

La Royne fut mise dans son lict de travail à la manière accoustumée, duquel elle se levoit quand il luy plaisoit. Après ces pénétrantes douleurs elle demeura bien trois heures sans douleurs.

Le Roy se trouvoit mal, qui se coucha dans le grand lict de la Royne, et m'appela pour sçavoir comment il alloit de son travail.

(1) Cet enfant, désigné ici, par Loyse Bourgeois, sous le titre de duc d'Orléans, n'eut réellement pas de nom. Il mourut le 16 novembre 1611, âgé d'environ quatre ans et demi.

Deux médailles furent frappées à l'occasion de sa naissance (fig. 80, 81); l'une représente plusieurs lis naissant d'une même tige, l'autre rappelle la naissance d'Apollon et de Diane dans l'île de Delos, par allusion aux deux frères, Louis XIII et le duc d'Orléans, qui naquirent à Fontainebleau.

(2) Année 1607.

Je luy dis que je ne l'avois point encore recogneu ; que lors que je le sçaurois, je luy dirois ce qui en seroit lors que les douleurs l'auroient reprise; que c'estoit bien pour accoucher, mais que je ne pouvois dire si l'enfant alloit bien encore. Lorsqu'il sçeut que les douleurs eurent repris à la Royne, il m'appela et m'en demanda des nouvelles. Monsieur du Laurens estoit auprès de luy. Je suppliay Sa Majesté de ne se point estonner ; que tout réüssiroit à bien ; que véritablement l'enfant venoit les pieds devant, mais qu'il estoit menu; que la Royne estoit pleine de courage, et avoit de bonnes douleurs. Le Roy me dit :

— Sage-femme, je sçay que vous avez la vie de ma femme et de son enfant plus chère que la vostre. Faites ce qui sera de vous. Si vous voyez qu'il y ait du danger, vous sçavez qu'il y a ici cet homme de Paris qui accouche les femmes (1). L'on le tiendra dans le grand cabinet. Je redouterois fort s'il en estoit besoin, que la peur qu'en auroit ma femme, la mettroit en danger de sa vie ; joint qu'il n'y a femme au monde plus honteuse s'il falloit qu'un homme l'eut veuë. Allez vers elle.

J'y fus. Aussitost qu'il luy prit une douleur, avec un peu d'aide que je luy fis, elle accoucha heureusement d'un aussi bel enfant qu'il s'en vit jamais, qui estoit grand et menu. La joye en fut si grande que l'on ne le sçauroit dire. Le Roy se leva gay pour s'en resjouir avec tout le monde.

Jamais Monsieur Honoré n'avoit esté à la Cour ny à Fontainebleau, pour les couches de la Royne, que cette fois là, lequel n'entra jamais, ny pendant ny après l'accouchement, dans la chambre de la Royne. Ce fut quelqu'un qui le voulut gratifier, désirant qu'il eut l'honneur et le profit d'estre là pour un besoin. Encore, Monsieur du Laurens me pria de le trouver bon, pour survenir, s'il arrivoit quelque chose d'étrange, à cause que la Royne estoit beaucoup plus grosse qu'elle n'avoit encore esté. Je luy dis que je ne trouverois jamais rien de mauvais qui peust servir à la Royne, ma maîtresse. Nous avions souvent mangé ensemble dans ma chambre. Je le faisois à cause que j'estois bien aise que l'on cogneust comme quoy nous estions en bonne intelligence, luy et moy. La Royne accoucha le lundy seiziesme avril mil six cens sept, à dix heures et demie du soir.

(1) Le roi fait ici allusion à Honoré, célèbre accoucheur, dont Louise Bourgeois parle elle-même quelques lignes plus loin.

L'accouchement de la Royne de Monsieur le Duc d'Anjou (1).

La Royne partit de cette ville vers la fin de mars (2) pour aller faire ses couches à Fontaine-bleau. Elle accoucha le vendredy, vingt-cinquiesme avril mil six cens huict, jour de Saint-Marc Evangeliste, à neuf heures et demie du matin. Le mal la prit le matin, que le Roy estoit allé voir le grand canal qu'il faisoit faire à Fontaine-bleau ; de sorte que Sa Majesté accoucha que le Roy n'y estoit pas. Le jeune Loménie, qui est à présent Trésorier de S. M. (3), en porta la nouvelle au Roy, qui retourna en grande diligence voir la Royne et Monsieur. Il les vit avec un contentement extrême. Il embrassa tant la Royne de luy avoir fait un si beau fils ! C'estoit un gros et gras enfant, qui avoit demeuré peu à naistre ; de sorte qu'il sembloit, en le regardant, qu'il avoit un mois. La Royne en accoucha dans son lict de travail. Il est à remarquer qu'il est venu au monde en regardant le Ciel, qui n'est pas une chose commune : de cent enfants, il n'y en vient quelquefois pas un, quoique l'on die que les filles y viennent ; chose qui n'est point. En tous les enfants que j'ai reçeus, je ne crois pas en avoir reçeu trente. Venant ainsy, je crus que c'estoit un si bon augure pour luy et pour toute la France, que j'en estois ravie. Et, de fait, toutes les personnes de jugement qui l'ont sçeu, l'ont attribué à tant de bénédictions, de générosités, d'obéyssance, et contentement pour le Roy et la Royne, qu'il ne se peut dire davantage, à cause de tout ce qui regarde le Ciel n'a rien de terrestre.

Il y eut grand'joye en toute la Cour. Chacun s'entre-embrassait. Il me souvient, entre autre choses, que Mademoiselle de la Renoüillière, première femme de chambre de la Royne, dont j'ay ci-devant parlé, rencontra un des valets de chambre du Roy, qui la baisa de si bon courage, qu'elle n'avoit plus qu'une dent pour la décoration de sa bouche, et qu'il luy mit dedans. Chacun loüa Dieu et se resjouit. Monsieur d'Argouje, Trésorier de la Royne, me vint embrasser comme je venois de remuer Monsieur. La Royne le sçeut, et me le dit. Je luy dis :

(1) Gaston Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans.
(2) Année 1608.
(3) Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne. Il devint ministre sous Louis XIII, et on lui doit des *Mémoires sur les règnes de Louis XIII et de Louis XIV*.

— Il est vray, Madame. Il ne paraissoit non plus à mon col qu'une souris feroit à un quartier de lard.

Les couches de la Royne furent heureuses, où j'eus l'honneur de la servir comme j'avois toujours faict.

Accouchement de la Royne de Madame troisième fille de France (1).

Madame, troisième fille, naquit à Paris, dans le Louvre, le jeudy, vingt-sixiesme novembre mil six cens neuf, à dix heures et demie du soir. Le mal d'enfant prit la Royne sur les cinq heures du soir. Madame de Guise, la doüairière (2), et Madame la Princesse de Conty (3) estoient alors proches de Sa Majesté, lesquelles se vouloient retirer, à cause qu'elles savoient comment aux autres couches cela s'estoit passé. La Royne le permit à Madame la Princesse de Conty, à cause qu'elle estoit indisposée. Pour Madame sa Mère, la Royne la retint auprès d'elle.

Il y avoit quelque temps que la Royne avoit fait venir un Tourneur dans son Cabinet, qui faisoit des chappelets du bois de Sainct-François, dont elle en donna aux Princesses et à quelques Dames. Il fallut oster le tour et tout l'équipage du faiseur de chappelets.

La Royne fit ses couches dans son grand cabinet.

Ce fut pendant ces couches là que je représentay à une dame de la Royne la perte que je faisois pendant deux mois que je demeurois proche de Sa Majesté, pour les bonnes maisons de cette ville, qui, leur ayant manqué une fois, ne me redemandoient jamais, s'estant servies d'une autre ; et que n'ayant autre chose que mes récompenses, vieillissant, je demeurerois à cette occasion avec peu de practique et de moyens. Elle me fit tant de grâce que de le faire entendre à la Royne, laquelle pria le Roy de me donner six cens escus de pension en cette considération. Le Roy ne m'en voulut donner que trois. Il me dit :

— Je vous donne trois cens escus de pension, que vous aurez tousjours, et tous les ans ma femme accouchera (4). Si c'est un fils,

(1) Henriette de France, épousa en 1625, Charles Ier, roi d'Angleterre.

(2) Catherine de Clèves, veuve de Henri de Lorraine, duc de Guise, dit le Balafré, assassiné au château de Blois, le 23 décembre 1588.

(3) Charlotte Marguerite de Montmorency, épouse de Henri de Bourbon 2e du nom, prince de Conti.

(4) Moins de six mois après cette gasconnade, Henri IV était frappé par Ravaillac.

vous aurez cinq cens escus de mes coffres, de récompense. Avec vos trois cens escus de pension, ce sont huict cens escus que vous aurez, avec ce que vous y gaignerez avec les Princesses et autres Dames. Si ma femme ne fait qu'une fille, vous aurez trois cens escus de récompense et trois cens de pension. Il faut faire plus de récompense des fils que des filles.

Dès la naissance du Roy, il ordonna cinq cens escus des fils, et trois des filles. La Royne me donnoit encore quelquefois deux cens escus.

Le Roy me dit :

— Mon fils sera incontinent grand qui vous fera du bien, outre tout cela, et à tous les vostres ; vous ne manquerez jamais, ayant si bien servi ma femme.

Je fus donc mise sur l'estat des pensions, ayant eu le brevet du Roy. Ce fut en décembre, et le Roy mourut en may, où je perdis tout à la fois ; car depuis je n'ay eu que la pension. Je n'ay pas sujet de me plaindre, car je n'ay rien osé demander (1).

Chapitre particulier des Naissances et des Baptesmes des Enfans de France, sous le Roy Henri IV, de très glorieuse mémoire.

Monseigneur le Dauphin est nay le jeudy, vingt-septiesme septembre, mil six cens un, à dix heures et demie du soir, à Fontainebleau, et a esté baptisé le quatorziesme septembre mil six cens six, au dit Fontaine-bleau. Le pape Paul V est son parrain. Monsieur le Cardinal de Joyeuse l'a tenu pour luy. Madame la Duchesse de Mantoue est sa marraine. Elle y estoit en personne.

Madame est née le vendredy, vingt-deuxiesme novembre mil six cens deux, à neuf heures et demie du matin, à Fontaine-bleau, et a esté baptisée le quatorziesme septembre mil six cens six, au dit Fontaine-bleau. Madame l'Archiduchesse de Flandre est sa marraine. Et a nom Elisabeth. Madame d'Angoulesme l'a tenue en son absence (2).

(1) Le Catalogue des Livres de la Bibliothèque du docteur Payen (1873) mentionne, sous le n° 388, un exemplaire des *Observations diverses sur la stérilité*, de Louise Bourgeois. A cet exemplaire, qui a été vendu 21 francs, était jointe une Lettre sur parchemin, signée Henri IV, contenant l'ordre de payer « à Louise Bourgeois, femme de Martin Boursier, la somme de cinq cens escus soleil, pour avoir servy de sage-femme à la Royne ». Voir encore, *Arch. gén.* E. Carton 102-103.

(2) Voici en quels termes Pierre de Lestoile parle de cette naissance :

Madame, la seconde, est née le vendredy dixiesme de février mil six cens six, à deux heures après midy, au Louvre, à Paris; a esté baptisée le quatorziesme septembre mil six cens six, au dit Fontainebleau. Monsieur le duc de Lorraine est son parrain, et Madame la Grande-Duchesse de Florence est sa marraine. Le sieur Don Joüan l'a tenue pour elle. Et a nom Chrestienne.

Monseigneur le duc d'Orléans est nay le lundi seiziesme avril, mil six cens sept, à deux heures et demie du soir, à Fontaine-bleau. Il n'a point eu de nom. Il est mort le mercredy seiziesme jour de novembre mil six cens onze, après minuict, et est dans la cave de l'église Sainct-Denis, près du corps du Roy son père. Son cœur aux Célestins, à Paris; et ses entrailles devant le grand autel, à Sainct-Germain-en-Laye.

Monseigneur le duc d'Anjou est nay le vendredy vingt-cinquiesme jour d'avril mil six cens huict, jour de Saint-Marc Evangeliste, à neuf heures et demie du matin, à Fontaine-bleau. Et a esté baptisé le quinziesme jour de juin mil six cens quatorze, en la Chapelle de la Royne, au Louvre. La Royne Marguerite est sa marraine, et Monsieur le Cardinal de Joyeuse est son parrain. Et a nom Gaston-Jean-Baptiste. La Royne Marguerite a donné le nom de Gaston, suivant l'intention du Roy son père; et Monsieur le Cardinal de Joyeuse, Jean-Baptiste.

Madame, dernière, est nay le jeudy vingt sixiesme de novembre mil six cens neuf, au Louvre, à Paris, à dix heures et demie du soir; et a esté baptisée le quinziesme juin mil six cens quatorze, en la Chapelle de la Royne, au Louvre. Madame Elizabeth, sa sœur, est sa marraine; et Monsieur le Cardinal de la Rochefoucaut est son parrain. Et a nom Henriette-Marie.

Après la mort d'Henri IV, Marie de Médicis dut-elle avoir recours aux offices d'une Loyse Bourgeois quelconque ? Nul ne doutait de ses relations avec le maréchal d'Ancre : « Toutes les médisances

« Le vendredy 25 de ce mois, la Reine accoucha à Fontainebleau d'une fille. A quoi elle ne s'attendoit pas, pour ce que sœur Ange, qui étoit une dévote que le pape lui avoit envoyée, et qui lui avoit prédit qu'elle seroit Reine de France, l'avoit assuré du contraire, et qu'elle auroit un fils : tellement qu'elle en pleura fort et ferme et l'appelant *ragasche*, ne s'en pouvoit contenter. Le Roy, encore qu'il eût bien désiré le contraire, autant et plus qu'elle, ne laissa néanmoins de la consoler et reconforter fort bien, mais plaisamment, lui disant que si elle n'eût été de ce sexe, elle n'eût jamais été Reine de France; et qu'au surplus, ils n'avoient point faute de moyens, Dieu merci, pour la pourvoir, et que beaucoup d'autres demeureroient là, si la leur demeuroit » (Pierre de Lestoile).

qu'on a faites, dit Tallemant des Réaux, sont publiques. Un jour, comme la reine-mère disoit : « Apportez-moi mon voile, » le comte du Lude dit en riant : « Un navire qui est *à l'ancre* n'a pas autrement besoin de voiles. » Et dans le public on allait chantant :

Si la reine alloit avoir,
Un enfant dans le ventre,
Il seroit bien noir,
Car il seroit d'Ancre.

O guéridon, guéridon, dondaine,
O guéridon, guéridon, dondon !

Accouchement et mort de Madame, femme de Gaston d'Orléans. — Décadence de Loyse Bourgeois. — Mlle de Montpensier, mariée à Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, mourut quatre jours après avoir donné le jour à cette princesse un peu folle, si connue sous le nom de la *Grande Mademoiselle* (5 juin 1627). La duchesse d'Orléans succomba vraisemblablement à la fièvre puerpuérale, si commune dans les grandes villes ; mais cette maladie était peu étudiée alors et Marie de Médicis ordonna l'autopsie de sa belle fille. Voici le *Rapport de l'ouverture du corps de feu Madame :*

« Nous soubs-signés François Vautier, conseiller et premier médecin de la Reyne Mère du Roy ; Pierre Seguin, conseiller et premier médecin de la Reyne ; Rodolphe le Maistre, conseiller et premier médecin de Monsieur ; François Tornaine, conseiller et premier médecin de feu Madame ; Abel Brunier, conseiller et médecin ordinaire de Monsieur ; Charles Guillemeau, docteur en médecine, conseiller et premier chirurgien du Roy ; Jean Menard, Simeon Pimpernelle, chirurgiens ordinaires de la Reyne Mère du Roy ; Guillaume Carillon, chirurgien ordinaire de Monsieur ; François Néron, chirurgien ordinaire de feu Madame ; après avoir ouvert le corps de feu Madite Dame par le commandement de la Reyne mère du Roy et diligemment considéré toutes ses parties intérieures, avons trouvé la capacité du ventre intérieur remplie d'une matière sanieuse. Les intestins pleins de vent. Le ventricule petit et enflé. Le foye sec et petit. La vésicule du fiel fort grande. La ratte fort grande aussi en toutes ses dimensions. Les reins petits et bien constituez. La vessie de l'urine petite. La matrice nageoit dans une matière sanieuse, enfermée dans l'hypogastre ; Elle estoit gangrenée depuis la partie externe jusques au

fond, spécialement du costé gauche, et la partie assise sur le *Rectum*. Au côté droit du fond s'est trouvé une petite portion de l'arrière-faix tellement attachée à la matrice, qu'on n'a peu la séparer sans peine avec les doigts. Nous avons trouvé les poulmons sains, sans être aucunement adhérents aux costes. Le cœur fort petit. Le péricarde presque sans eau. Le cerveau sans aucun vice. Le tout certifions estre vrai, témoings nos noms cy mis. Fait à Paris le cinquiesme juin mil six cens vingt sept.

VAUTIER ; LE MAISTRE ; BRUNIER ; MENARD ;
CARILLON ; SEGUIN ; TORNAIRE ; GUILLEMEAU ;
PIMPERNELLE ; NERON. »

Loyse Bourgeois avait accouché la princesse ; bien que ce rapport ne la touchât nullement, la bonne dame se crut attaquée ; assez écrivassière de sa nature, elle publia quelques jours après une réponse virulente sous ce titre : *Apologie de Loyse Bourgeois, dite Boursier, contre le rapport des médecins.* La sage-femme royale n'y va pas de main morte ; elle n'a pas assez de mépris pour Galien et ses disciples : « Par votre rapport, leur dit elle, vous faites assez connaître que vous n'entendez rien dutout en la cognoissance de l'arrière-faix et de la matrice d'une femme, tant avant, qu'après son accouchement ; non plus que vostre maîstre Galien, lequel pour n'avoir jamais esté marié, et avoir peu assisté les femmes en leur accouchement, s'estant meslé d'enseigner une sage-femme par un livre, qu'il a fait exprés, il a faict parestre qu'il n'a jamais cognu la matrice d'une femme enceinte ni même son arrière-faix. » Le tout est sur le même ton.

Guillemeau se chargea de la réponse et s'en acquitta avec conscience. Dans une brochure de 14 pages, intitulée : *Remontrance à Mme Boursier, touchant le rapport que les médecins ont fait de ce qui a causé la mort déplorable de Madame,* il attribue nettement ce malheur à une péritonite causée par les manœuvres maladroites de la sage-femme, pour enlever le placenta qui était adhérent :

« La princesse fut en couches depuis 4 heures du matin jusqu'à six. Pour avoir l'arrière-faix, la bonne Dame fut trois quarts d'heure à pousser. Mais la difficulté fut fort grande pour l'avoir ; on lui fit avaler des œufs frais, mettre les doigts dans la bouche et faire beaucoup d'efforts, la traitant aussi rudement qu'on sçauroit traiter la femme d'un pauvre laboureur ; on lui pressa le ventre et la matrice, sans considérer ce qui pourroit arriver après tant d'efforts

à une princesse tant délicate et si sensible de son naturel. Il lui est arrivé une douleur au costé gauche, où la compression et contusion avait été plus grande. La débonnaire et dolente princesse y portoit toujours la main ; elle montroit son mal et disoit la douleur qu'elle sentoit. On ne laissoit point de bander et serrer toujours plus fort son ventre avec des compresses, sans considérer la douleur qu'elle souffroit.... Qu'en est-il suivi? La fluxion s'est faite ; l'inflammation est survenue, de manière que la gangrène est survenue... »

La pauvre Bourgeois, dite Bourcier, paya cher sa susceptibilité ; elle perdit la confiance de la Cour et de la haute société. Elle avait d'ailleurs l'âge de la retraite, 64 ans.

Naissance de Louis XIV. — Suivant Dreux du Radier, il passe pour constant qu'en 1622, Anne d'Autriche, grosse de six semaines, fit une fausse couche (1). Durant les 20 années qui suivirent, elle resta stérile. « Ce dont il ne faut pas s'étonner, dit Dionis, puisque le Roy étoit d'un tempérament indifférent pour les femmes (2), et qu'il était presque toujours séparé de la Reine ; mais au bout de ce temps, soit par un retour d'amitié, ou soit que son confesseur lui eut ordonné, par pénitence, de coucher avec la Reine, elle eut deux Princes ; ce qui prouve que ce n'est pas le sacrement qui fait germer les enfants, mais que c'est quand le mari fait son devoir. » Soit, mais Louis XIII avait-il fait son devoir? On montre bien encore aujourd'hui, au Val-de-Grâce, la chambre

(1) Bassompière raconte ainsi cet accident : « Sur le millieu du caresme (mars), il arriva un accident quy fit quelque désordre ; la Reine devint grosse, et l'estoit de six semaines, quand un soir, Mme la Princesse tenant le lit, la Reine y alla passer la soirée jusques après minuit, avesques les autres princesses et dames du Louvre ; M. de Guyse, les deux frères de Luines, M. Le Grand, Blainville et moy, nous y trouvâmes, et la compagnie fut fort gaye ; quand la Reine s'en retournant coucher, et passant par la grande salle du Louvre, Mme la connestable de Luines et Mlle de Verneuil la tenant sous les bras et la faisant courir, elle broncha et tomba en ce petit relais du haut dais, dont elle se blessa, et perdit son fruit ; on céla l'affaire le plus que l'on peut au Roy, tant qu'il fut à Paris, d'où il se résolut de partir le dimanche de Pâques fleuries, pour aller faire ses Pâques à Orléans ».

L'année suivante, les vœux de la France furent encore déçus ; on croyait la reine enceinte, on frappa même, à cette occasion une médaille représentant, en face, le buste d'Anne d'Autriche et, en revers, une toison blanche étendue sur le sol pour recevoir la rosée du ciel, avec la légende SIT VELLVS RORIS ABVNDANS ; mais ce fut une fausse joie et il fallut attendre 15 ans la naissance du Dauphin.

(2) Cependant, à en croire Hérouard, dès son plus jeune âge, il promettait plus qu'il n'a tenu. « En juin 1603, raconte le médecin d'Henri IV, il commence à faire entendre son jargon, se plaist à toucher sa guyguy. Une fois, estoit roide comme bois ».

où aurait été conçu Louis XIV ; de mauvaises langues n'en prétendent pas moins que le roi de France aurait laissé à l'anglais Buckingham le soin de lui assurer un héritier.

Il est certain que la naissance de Louis XIV fut regardée comme un miracle ; Richelieu voulut que l'héritier inespéré du royaume des lys s'appelât Théodose ou Dieudonné, et Louis XIII, pour reconnaître la faveur insigne que lui faisait la providence, prononça le vœu mémorable qui mettait la France sous la protection de la Sainte Vierge (fig. 82, 83).

D'ailleurs, la reine ne négligea rien pour s'attirer la protection

Fig. 82. — Le vœu de Louis XIII, d'après Boss.

céleste ; pendant sa grossesse et au moment de sa délivrance, elle porta la ceinture de Notre-Dame du Puy. Grandet nous dit, dans sa *Notre-Dame angevine*, que : « Le vingt-sept janvier, maître Louis de Bernage, conseiller et aumônier du roi, vint, de la part de Sa Majesté, au chapitre du Puy, pour demander la sainte ceinture, comme aussi pour y faire toucher des rubans de la même longueur de ladite ceinture, pour porter à la reine, afin qu'il plût à Dieu de lui faire la grâce d'accoucher heureusement d'un Dauphin : et pour cet effet, elle désira qu'on fit une neuvaine à son intention, laquelle fut commencée le même jour par une messe solennelle chantée au grand autel dédié à Marie ; le chantre portant son bâ-

ton, la sainte ceinture étant exposée sur l'autel dans son vase ordinaire, avec les ceintures et un rosaire de la Vierge qui ont touché des deux côtés la vraie ceinture, depuis un bout jusqu'à l'autre, la couverture de satin ayant été décousue, pour cet effet,

Fig. 83. — Le vœu de Louis XIII, d'après Ingres.

par le sacristain-chanoine de Saint-Georges, en présence de tout le chapitre : et lors de la consécration, le dit de Bernage présenta un cierge à l'hôtel de la forme ordinaire, et se ceignit la ceinture par la tête au nom et à l'intention de la reine : et afin d'exciter le

peuple à demander à Dieu la même grâce, on exposa, pendant neuf jours, le saint sacrement sur l'autel, et lors de la consécration de chaque messe, un chanoine présenta aussi un cierge blanc à la même intention. »

La ceinture fut portée à la Reine, à Saint-Germain-en Laye, et

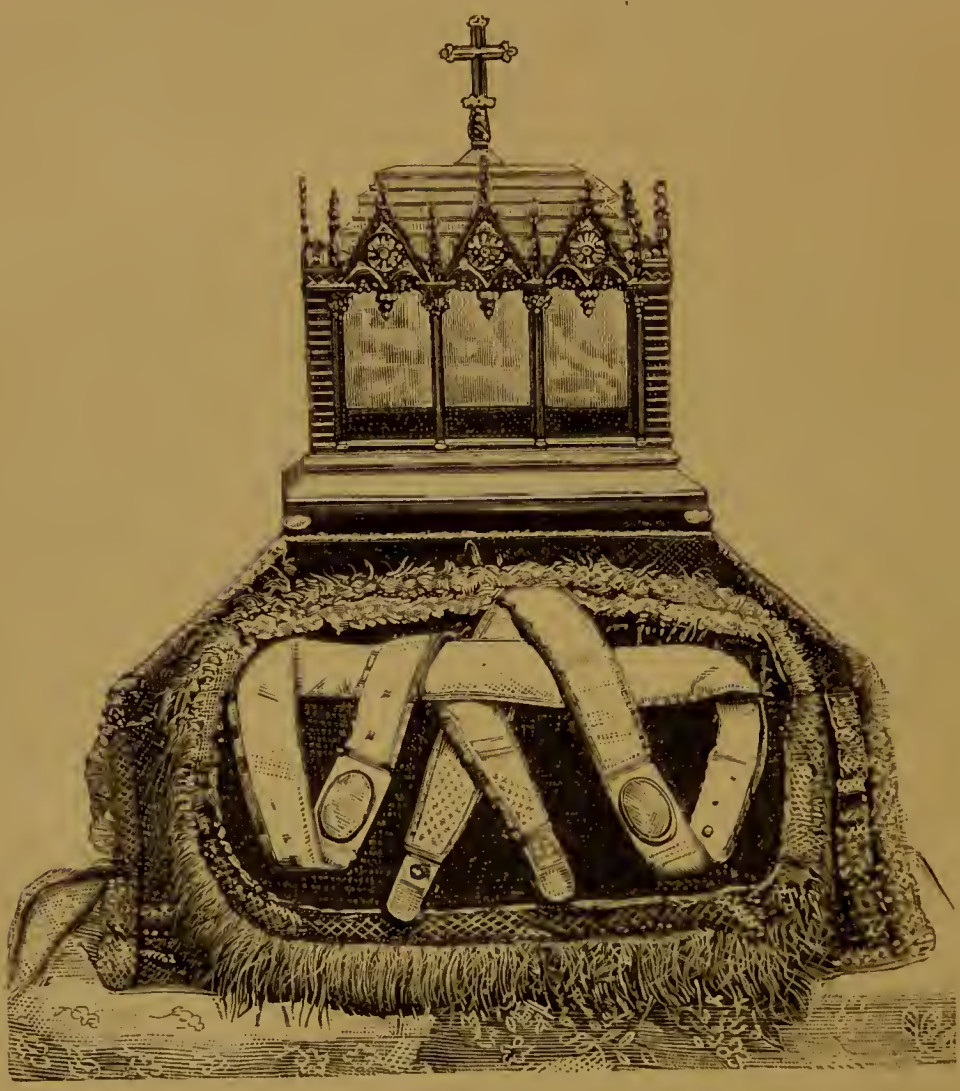

Fig. 84. — Ceinture de la Vierge du Puy-Notre-Dame.

M. de Sant-Christophe, qui eut l'honneur de la lui ceindre autour des reins, la rapporta en Anjou.

Deux mois après, le chapitre du Puy reçut la lettre suivante :

« Aujourd'hui vingt-cinquième jour de mars mil six cent trente-

huit, le roi étant à Saint-Germain-en-Laye, ayant une confiance particulière en l'intercession de la glorieuse Vierge Marie, envers Jésus-Christ son fils, et désirant employer spécialement son assis-

Fig. 85, 86. — Médaille placée dans les fondations du Val-de-Grâce à la pose de la première pierre.

Fig. 87, 88. — Autre médaille relative au Val-de-Grâce.

tance sur la grossesse de la reine, à ce qu'il plaise à Dieu de lui faire porter heureusement son fruit.

« Sa Majesté ayant fait apporter de Notre-Dame du Puy, en Anjou, la ceinture de la Vierge, qui y est depuis longtemps gardée audit lieu, pour appliquer à cette bonne intention sur le corps de la reine, et, considérant que l'on ne peut honorer et conserver

assez dignement une si sainte relique, Sa Majesté a fait don, à ladite église de Notre-Dame du Puy, d'une châsse d'argent vermeil,

Fig. 89. — Louis XIII présentant le Dauphin au peuple.

dorée, à jour, ornée d'une image de la Vierge, au haut d'icelle,

avec une petite cassette d'argent, le tout pesant trente-quatre marcs et dans un étui garni de velours, pour, après que ladite châsse et cassette auront été bénites en la manière requise, y mettre la sainte ceinture de la Vierge, et y être perpétuellement gardée à l'avenir.

« Mandant, Sa Majesté, aux doyen, chanoines et chapitre de ladite église d'effectuer et faire observer ce qui est en cela de son intention sans y contrevenir, ni permettre qu'il y soit contrevenu, ayant, pour témoignage de sa volonté, fait expédier le présent brevet, qu'elle a signé de sa main et fait contre-signer par moi, son conseiller, secrétaire d'État en ses commandements et finances.

Signé : Louis.

Et plus bas : Sublet. »

Pleine de confiance en la sainte relique, Anne d'Autriche, sentant son terme approcher, écrivit, le sept août, aux chanoines du Puy, de lui envoyer de nouveau la sainte ceinture qu'elle désirait avoir sur elle au moment de sa délivrance. Le chapitre s'empressa d'obéir au désir de la reine, qui, le cinq septembre, quelques heures avant d'accoucher, la prit sur elle et mit heureusement au monde Louis XIV.

Après la naissance inespérée de ce fils, la reine, qui, elle aussi avait invoqué Notre-Dame de Lorette, offrit à la madone un enfant en or du poids de 48 marcs, représentant Louis XIV naissant, porté par un ange en argent pesant 700 marcs (1). En outre, elle éleva le Val-de-Grâce (fig. 81 à 84), en témoignage de reconnaissance, et fit inscrire sur le fronton de cette église : *Jesu nascenti, virginique matri*, allusion aux motifs qui ont déterminé sa fondation (2).

Nous donnerons maintenant le procès-verbal de la naissance de celui qui sera le Grand Roi :

« Le début du travail eut lieu le samedi 4 septembre 1638 à 11 heures du soir. Dame Peronne, sage-femme, accoucha seule la reine... Derrière et dehors le pavillon de l'accouchement et à un coin de la chambre, étoit dressé un petit autel où les sieurs évêques

(1) La munificence de Marie de Médicis fut moins grande lors de la naissance de Louis XIII. Pour remercier sainte Marguerite d'avoir exaucé ses vœux en lui donnant un fils, la reine fit don à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, d'une « belle figure d'argent représentant sainte Marguerite, qui poise, avec son soubassement, trente-sept marcs quatre onces et demie. Qui a coûté cinq cents escus ».

(2) Entre autres prérogatives accordées par Anne d'Autriche aux religieuses du Val-de-Grâce, elle leur avait permis de conserver la première chaussure de chaque fils et de chaque fille des princes du sang.

de Lisieux, de Meaux et de Beauvais dirent les uns après les autres leurs messes, et après devant ledit autel firent continuellement des prières, jusqu'à l'accouchement qui arriva vers les onze heures du matin, et dans le même instant le fit ondoyer dans la chambre par l'évêque de Meaux, puis le roi fut, en la chapelle du vieux château (de St-Germain), suivi et accompagné de toute la cour, où le *Te Deum* fut chanté. » Aussitôt après, Louis XIII vint sur le balcon montrer son héritier au peuple enthousiasmé (fig. 89).

Nous avons signalé plus haut (1) les réjouissances qui accueillirent cette nouvelle inespérée. Le *Prédicatoriana* raconte la façon originale dont le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui était un bonhomme, l'annonça dans un de ses prônes. « Si la Reine, dit-il, nous donne une princesse, nous n'en serons guère plus avancés, à cause de la loi salique ; aussi prions Dieu qu'il y ait un Prince dans ses entrailles ; au reste il y a ce qu'il y a ».

On frappa des médailles et des jetons commémoratifs (Fig. 91 à 94, 96, 97, 36, 37) ; des devises furent adressées au roi et à la reine (2).

Pendant longtemps, à la cour de France, subsista la coutume de tirer l'horoscope des princes, c'est-à-dire d'observer l'état du ciel à l'heure de leur naissance et d'y lire leur destinée. Pour composer ces *thèmes de nativité*, l'astrologue avait soin d'envelopper sa pensée dans un style obscur, qui permit de faire toutes les prédictions possibles sans se compromettre. Voici, par exemple, un passage du long horoscope de Louis XIV, tiré par Michel de Nostradamus :

« Premièrement le soleil estant dans la dixième Maison royale, esleve d'ordinaire les personnes aux plus grandes dignitez, quand mesme une personne serait née de pauvres parens, ils les eslevent aux plus grandes dignités, à plus forte raison Sa Majesté qui estant dans la Royauté, il faut par conséquent qu'elle parvienne à

(1) V. page 57.

(2) Parmi les nombreuses devises faites sur la naissance de Louis XIV, nous ne voyons que la suivante qui vaille la peine d'être citée : Un Dauphin perce le ventre d'un crocodile :

Nili dominabitur undis
Il règnera sur les flots du Nil.

Cette devise rappelle les vers bien connus de Boileau au Roi. Ce n'est pas qu'aisément, écrit-il, je ne puisse, tout comme un autre,

Te livrer le Bosphore et, d'un vers incivil,
Proposer au Sultan de te céder le Nil.

une dignité plus relevée que la Royauté, c'est-à-dire à l'Empire romain, ainsi que nostre oracle a remarqué cy-dessus, Centurie, cinquième quatrain et quand il a dit, *Et le Roy viendra Empereur pacifique,* Mercure y estant aussi placé, ne lui nuira point, parce

Fig. 90. — La naissance de Louis XIV, d'après Meynier (1).

qu'il lui donnera toute sorte de bons conseils pour parvenir à l'Empire, et le rendra propre en toutes sciences, il n'y a que le quadrat de Mars qui le regarde d'un malin aspect, lequel lui donnera

(1) Ce tableau, destiné à décorer le plafond du salon des Enfants de France, aux Tuileries, fut exposé au salon de 1814. La France reçoit l'enfant. Clio, l'Éloquence, la Poésie, la Peinture président à sa naissance. Junon Lucine figure sur le premier plan, couronnée du dictame ; plus loin, Minerve vient offrir sa protection. Les heures voltigent au-dessus de leurs têtes ; deux génies présentent une inscription *Deo Datus ;* un troisième garde la lyre des immortels ; un autre tient une couronne formée de lauriers et de lys. La jeune Iris, dans le fond du tableau, remonte vers les cieux.

Blanchard a fait aussi un tableau allégorique sur le même sujet ; il se trouve au musée de Versailles, dans le salon de Mercure.

un peu de peine, non pas dans la promotion de l'Empire, mais en d'autres occasions, et immédiatement après son mariage.

« Quant à la Lune et Vénus qui sont dans la maison du soleil, lui augmenteront l'esprit, et le rendront aymable des Dames, et comme Vénus se trouve maîtresse de la septième Maison, maison

Fig. 91.

Fig. 92.

Fig. 93.

Fig. 94.

de mariage, estant dans la dixième au signe du Lyon, signe intercepte, lequel tient plus de la dix que de la neufiesme, à cause que le signe de Cancer, maison de la Lune, occupe tout à fait la neufiesme, lui promet et fait espérer une femme fort honorable, par le moyen de laquelle il parviendra à une autre grande dignité, etc. »

Parmi les médailles frappées à l'occasion de la naissance de

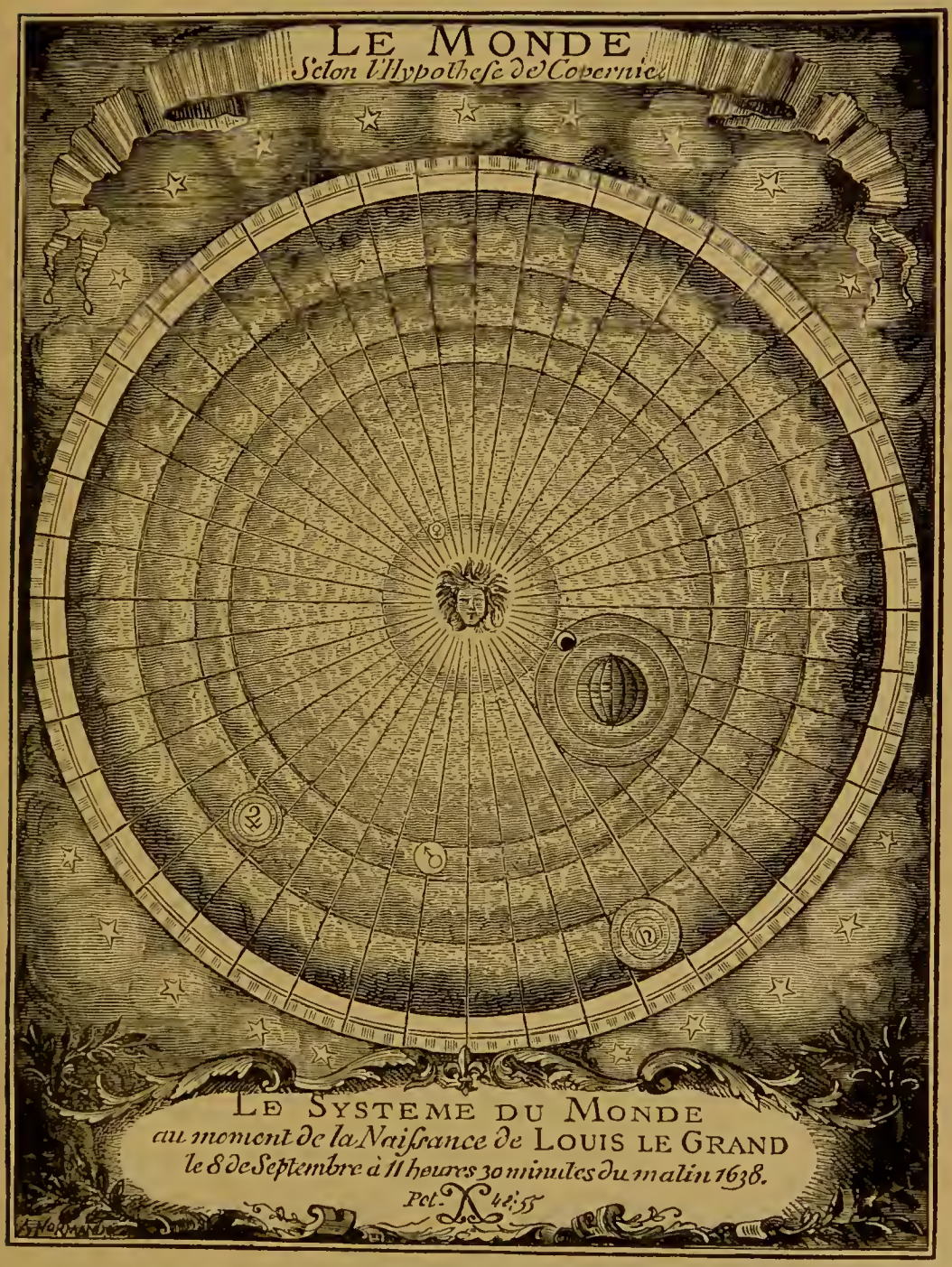

FIG. 95. — Horoscope de Louis XIV (1).

(1) Le Dauphin est né le 5 septembre et non le 8, comme l'indique la légende de cette figure.

Louis XIV, il en est une (fig. 96, 97), qui représente la disposition du ciel au moment où s'accomplit cet heureux événement.

Suivant une tradition, entretenue par les romanciers et les dramaturges, l'accouchement d'Anne d'Autriche aurait été gémellaire et le célèbre *Masque de fer* aurait été le frère de Louis XIV. Les recherches faites en ces derniers temps par M. le colonel Jung, sans résoudre absolument le problème, ont mis cette histoire à néant. Ce qui est moins romanesque, mais beaucoup plus certain, c'est que Louis XIV vint au monde avec des dents (1) et qu'on fut obligé de changer plusieurs fois de nourrices, à cause des morsures qu'il leur faisait; ce n'était pas, comme le prétend Dionis, parce que ce prince avait un grand appétit.

Seconde grossesse de la Reine. — A sa seconde grossesse, Anne d'Autriche demande encore la ceinture de la Vierge. Sa lettre est ainsi conçue :

« A nos très chers et bien-aimés les doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame-du-Puy, en Anjou.

« De par la reine,

« Très chers et bien-aimés, le favorable succès que nous reçûmes par la puissante intercession de la glorieuse Vierge dont vous nous apportâtes la ceinture, il y a deux ans, pour la naissance de notre très cher et très aimé fils le Dauphin, nous faisant espérer, de sa bonté, les mêmes grâces pour l'heureuse délivrance de l'enfant qu'il plaira à Dieu de nous donner. Nous vous faisons encore celle-ci, pour vous dire que nous désirons que vous nous en envoyiez, par ceux que vous députerez de votre compagnie cette sainte relique pour la singulière dévotion que nous portons à la sacrée mère de notre bon Dieu, et la confiance que nous avons en ses prières. A quoi nous assure de votre affection en notre endroit,

(1) Les exemples de cette anomalie ne sont pas rares. On cite entre autres Marcus Annius Curius, surnommé Dentatus, Cn. Papirius Carbo, Robert le Diable, Richard VI d'Angleterre, Mazarin, Mirabeau, et.... le Dr Broca. Les anciens prédisaient de grandes destinée aux enfants mâles qui naissaient avec des dents et les noms illustres que nous venons de citer semblent donner quelque créance à ce préjugé. Par contre, la même anomalie était regardée comme un mauvais présage pour le sexe féminin. Ainsi Valéria, fille de Dioclétien, femme de l'empereur Galère Maximien, étant née avec des dents, les aruspices annoncèrent qu'elle causerait la ruine de la ville où on la transporterait, et cette prédiction, raconte Pline, s'accomplit. Mais, on a négligé de nous dire quelle est la ville qui eut cette malchance. Cependant la fin tragique de cette impératrice, qui fut décapitée à Thessalonique par les ordres de son propre fils, vérifie en partie le pronostic fâcheux des augures. Il est vrai que, parmi les hommes, Carbon n'eut pas un sort plus heureux.

que vous apporterez la plus grande diligence que nous pouvons nous promettre.

« Signé : ANNE.

« Et plus bas : LEGRAS ».

La ceinture fut aussitôt portée à la reine qui, l'ayant sur elle, le 21 septembre, mit au monde un second fils, nommé Philippe, duc d'Anjou, depuis duc d'Orléans.

La protection de sainte Marguerite. — Malgré les heureux résultats qu'Anne d'Autriche avait dus à l'intervention de la ceinture de la Vierge, sa bru, Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, préféra s'adresser à des reliques moins contestables, sinon plus

FIG. 96.

FIG. 97.

efficaces, à celles de sainte Marguerite. Dom Jacques Bouillard, dans son *Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Germain-des-Prez*, nous montre la croyance de la reine au privilège attribué à la Lucine française : « Le vingtième juillet (1661), fête de la sainte, est remarquable par une cérémonie qui se fit dans l'église de l'abbaye. La reine, qui étoit pour lors enceinte, donna des marques de sa piété et de sa dévotion envers sainte Marguerite, par l'offrande qu'elle fit du pain béni le jour de sa fête. Elle ne put le présenter elle-même, parce qu'elle étoit à Fontainebleau ; mais elle y suppléa par trois de ses aumôniers, qui vinrent le présenter à l'église au son des trompettes et des tambours du Roy. Les aumôniers furent reçus à la porte de l'église, et conduits dans le sanctuaire, où ils

restèrent jusques à l'offertoire. Ils descendirent pour lors au bas de la nef, où l'on avait préparé six grands pains ornez de banderoles de taffetas rouge aux armes du Roy et de la Reine. Lorsqu'il fallut aller à l'offrande, les trois aumôniers précedez de quelques suisses marchèrent les premiers ; puis quatre tambours et quatre trompettes, et en dernier lieu douze suisses portant six brancards sur lesquels étoient les pains bénis. Le premier aumônier présenta le cierge, baisa la paix (1) avant les autres, et la bénédiction des pains étant finie, ils s'en retournèrent avec les mêmes cérémonies. Le seizième octobre suivant, le P. Prieur de Saint-Germain eut ordre du Roy de porter à Fontainebleau les reliques de sainte Marguerite pour satisfaire à la dévotion de la reine, qui les demandoit et étoit proche de son terme. Le P. Prieur obéït aussitôt : mais, avant son départ, il ordonna par un mandement des prières publiques pour Sa Majesté, avec l'exposition du Saint Sacrement dans toutes les églises du fauxbourg; ce qui dura jusques au premier de novembre, que la reine mit au monde un Daufin, qui fut ondoyé aussitôt. La nouvelle n'en fut pas plûtôt répandue dans Paris, que chacun fut dans des transports de joye. L'abbé et les religieux de St-Germain témoignèrent la part qu'ils y prenoient par une procession générale en actions de grâces, qu'ils indiquèrent pour le dimanche suivant, à laquelle tout le clergé séculier et régulier assista ».

Sur les enfants du grand Roi. — Voltaire, parlant des enfants de Louis XIV, a dit : « Il eut de son mariage, outre Monseigneur, deux fils et trois filles morts dans l'enfance. Ses amours furent plus heureux ; il n'y eut que deux de ses enfants naturels qui moururent au berceau ; huit autres vécurent, furent légitimés, et cinq eurent postérité ». Sur ce mauvais sort qui poursuivit les rejetons légitimes, on cite un mot du médecin Guénaud, fort joli, mais malheureusement d'une authenticité suspecte. « Me diriez-vous, Guénaud, demandait Sa Majesté, pourquoi mes bâtards sont sains et ne meurent point, tandis que les enfants de la reine sont si délicats et meurent ? — Sire, répondit le docteur, c'est que Votre Majesté n'apporte chez la reine que les rinçures du verre » (2).

(1) La patène.

(2) De même, l'empereur Joseph I, nétant encore que roi des Romains, reprochait à son épouse de ne lui donner que des archiduchesses : « Sire, lui répondit la princesse, si votre majesté avait donné en dépôt à quelque personne de sa cour une caisse remplie de kreutzers, pourriez-vous exiger qu'il vous la restituât remplie de ducats d'or ? Je vous rends le dépôt dont je n'ai été que la dépositaire ; il n'était pas en mon pouvoir de le changer ».

Particularités concernant la reine Marie-Thérèse. — En 1664, le lendemain d'un accouchement, Marie-Thérèse, eut une attaque convulsive qui effraya beaucoup son entourage ; mais la

Fig. 98. — Marie-Thérèse, femme de Louis XIV.

rapidité de la guérison, et surtout le moyen anodin employé pour l'obtenir, indiquent qu'il s'agissait d'une simple attaque de nerfs : on la calma en jetant une carafe d'eau au visage de la trop impres-

sionnable reine. C'est à cet incident que fait allusion Mme de Sévigné dans une lettre à M. de Pomponne, datée du 24 novembre 1664 : « Madame Fouquet a donné un emplâtre à la reine qui l'a guérie de ses convulsions, qui étoient, à proprement parler, des vapeurs... Les médecins, sans qui on avoit mis l'emplâtre, ne dirent point ce qu'ils pensoient, et firent leur cour aux dépens de la vérité ».

On a raconté que Marie-Thérèse, ayant mis au monde une négresse, ce monstre fut séquestré, tout comme le Masque de fer, ce prétendu frère de Louis XIV. Voici la vérité, suivant Voltaire : « On soupçonna une religieuse de l'abbaye de Moret d'être la fille de Louis XIV. Elle était extrêmement basanée, et d'ailleurs lui ressemblait, comme j'ai pu m'en assurer par moi-même. Le roi lui donna vingt mille écus de dot, en la plaçant dans ce couvent. L'opinion qu'elle avait de sa naissance lui donnait un orgueil dont ses supérieures se plaignirent. Mme de Maintenon, dans un voyage de Fontainebleau, alla au couvent de Moret, et, voulant inspirer plus de modestie à cette religieuse, elle fit ce qu'elle put pour lui ôter l'idée qui nourrissait sa fierté. « Madame, lui dit cette personne, la peine que prend une dame de votre élévation, de venir exprès ici me dire que je ne suis pas fille du roi, me persuade que je le suis ». Le couvent de Moret se souvient encore de cette anecdote ».

Accouchements de Mlle de la Vallière. — Mlle de la Vallière donna à Louis XIV quatre enfants, dont deux vécurent et furent légitimés, Mlle de Blois, mariée au prince de Conti (1), et le comte de Vermandois (2).

On a souvent cité le courage dont fit preuve la Vallière à son premier accouchement. Son terme vint à minuit ; le roi était présent. Le lendemain, grave difficulté : pour sauver les apparences et ôter tout soupçon à la reine, on avait donné à la Vallière un appartement par lequel Marie-Thérèse devait passer en allant à la messe. A midi sonnant la reine entre : elle voit l'appartement garni de tubéreuses, de fleurs d'orangers et d'autres plantes odorantes réputées mortelles pour les femmes en couches : expédient terrible, mais dont la Vallière était à peine contente. On dit à la reine que la Vallière avait été toute la nuit tourmentée d'une violente colique : la princesse approche du lit de la malade et l'interroge avec bonté sur son état. Le bruit se répand à la cour que la Vallière est accouchée. La

(1) Née le 2 octobre 1666.
(2) Né le 2 octobre 1667.

reine le détruit elle-même, en contant ce qu'elle a vu. Le lendemain, la Vallière, aimant mieux mourir que laisser soupçonner sa supercherie, se lève, s'habille, et reçoit la reine au moment où elle passe pour aller à la messe et pour en revenir.

Fig. 99. — Mademoiselle de la Vallière.

Cet accouchement fut d'ailleurs enveloppé d'un profond secret. La narration la plus romanesque est celle qu'Olivier d'Ormesson donne dans son journal : « Je veux écrire ici une histoire qui se

débite partout et qui peut être de conséquence. Le mardi 18 déc. 1663, la marquise de Villeroy, étant près d'accoucher, pria Boucher de ne pas s'engager ailleurs, ou au moins de faire savoir où il seroit afin que l'on le pût trouver. L'on dit que Boucher, le mercredi matin, étant arrivé chez madame la marquise de Villeroy, après s'être fait chercher toute la nuit, dit que, cette nuit là, étant chez lui, on l'étoit venu quérir dans un carrosse ; que y étant entré, on lui avoit bandé les yeux, et que, après demi-quart d'heure de marche fort vite, il étoit entré dans une maison où, ayant monté un escalier, les yeux bandés, il avoit été introduit dans une chambre où, ayant eu les yeux débandés, il vit une dame au lit, masquée, ayant dix ou douze personnes auprès d'elle démasquées, le lit et les tapisseries couverts de draps, et qu'ayant heureusement délivré cette dame, l'on lui rebanda les yeux, on le remit dans le carrosse et on le ramena chez lui, après avoir été payé honnêtement ».

La cliente mystérieuse de Boucher n'aurait été autre que la Vallière ; c'est du moins la conclusion qu'on aurait tiré du récit fait par le médecin chez la marquise de Villeroy, auprès de qui il se rendit aussitôt.

Mademoiselle de Montpensier, dans ses *Mémoires*, nous paraît plus vraisemblable : « J'ai ouï conter bien des fois que, comme la Vallière étoit en mal d'enfant, Madame passa au travers de sa chambre pour aller à la messe à la Sainte-Chapelle ; on cacha Boucher, qui l'accouchoit. Elle dit à madame : « J'ai la colique que je me meurs ! » Et quand madame fut passée, elle dit à Boucher : « Dépêchez vous ; je veux être accouchée devant qu'elle revienne ». C'étoit un samedi ; on joua dans sa chambre jusqu'à minuit. Elle mangea comme les autres à médianoche, avoit la tête découverte tout comme si elle n'eût point accouché le matin ».

Astruc, de son côté, prétend que ce fut Julien Clément qui assista la Vallière dans cette circonstance et il cite ce fait comme le premier exemple de l'intervention d'un accoucheur dans un cas ordinaire : double erreur, puisque, d'un part, des accoucheurs étaient en réputation un demi-siècle avant Clément et que, d'autre part, ce chirurgien n'avait pas plus de quinze ans, quand le 27 décembre 1663, la Vallière mit au monde Louis de Bourbon. Ce qui est vrai seulement, c'est que Julien Clément fut le premier accoucheur qui eut l'honneur d'être appelé officiellement auprès des princesses du sang ; il assista à toutes les couches de la dauphine Anne-Marie Victoire de Bavière, belle-fille de Louis XIV ; il fut aussi l'accou-

cheur de la reine d'Espagne et de presque toutes les princesses et grandes dames de l'époque. Il passe aussi pour avoir accouché la Montespan, auprès de laquelle il fut conduit les yeux bandés, mais rien n'est moins démontré. Ce pourrait bien être une simple contrefaçon du roman rapporté par d'Ormesson.

Touchard-Lafosse, qui eut cet étonnant mérite de faire de la compilation imaginative, a donné, dans ses *Chroniques de l'œil-de-bœuf*, des détails amusants, sinon vrais, sur la naissance de Louis, comte de Vermandois, dernier enfant de la Vallière ; ce récit est d'ailleurs calqué sur celui de la *France Galante :* « Nous avons à la cour du fruit nouveau, mais du fruit défendu, de celui que le malin fit manger à la première femme. Le roi, plus paré que de coutume, était, il y a trois jours, avec Mademoiselle de la Vallière ; Sa Majesté se préparait à l'une de ces douces prises de possession auxquelles, créatures résignées et soumises, nous nous prêtons souvent trop volontiers... Tout à coup, l'effet d'une semblable cause exercée il y a neuf mois, s'annonça de telle manière que le prince dut suspendre sa galante tentative. Les choses allèrent si vite, qu'en peu d'instants, Louis XIV se trouva dans la plus embarrassante de toutes les positions. Il appela du monde par la croisée, et ordonna de faire venir en toute hâte Madame de Montausier, Madame de Choisi, ou n'importe qui, pourvu que ce fut une femme. On courut en même temps chercher une accoucheuse, car le roi n'avait pas voulu que sa maîtresse songeât à recevoir les soins d'un homme de l'art, craignant, sans doute, que l'autel auquel sacrifiait son royal amour, ne fut livré à de profanes regards. Une nuée de dames serviables arriva, mais trop tard pour empêcher qu'une veste brodée de perles et de pierreries ne fut inondée des marques de l'événement. On trouva Sa Majesté tout en eau, soutenant de son mieux la Vallière, qui, cramponnée au cou de son amant, déchirait, dans ses crispations, un collet de mille écus.... Bientôt la jeune mère eut une douleur violente, que suivit un long évanouissement ; on la crut morte... « Au nom de Dieu ! s'écria le roi, fondant en larmes, rendez-la-moi et prenez tout ce que j'ai ». Ce tendre monarque était à genoux au pied du lit, pâle, défait, immobile et poussant, de temps à autre, des cris lamentables qui arrachaient des pleurs aux dames et aux médecins, que Sa Majesté avait, en désespoir de cause, ordonné de faire venir. Enfin, le résultat de ces longues douleurs parut : ce fut un petit garçon qui entra dans la noble famille de Henri IV... par la porte bâtarde ».

La naissance du comte de Vermandois fut fatale à la Vallière.

Après ses couches, elle perdit le peu de charmes extérieurs qui pouvaient encore retenir son amant. L'éclat de ses yeux, s'éteignit; elle devint d'un pâleur et d'une maigreur extrêmes. Bussy dit, « qu'elle demeura presque percluse d'un côté » (1).

Accouchements de Mme de Montespan. — Louis XIV eut huit bâtards de la féconde Montespan : le duc du Maine, Mlle de Nantes, Mlle de Tours, Mlle de Blois (2), le comte de Toulouse et trois autres fils, dont deux morts tout jeunes et le troisième, le comte de Vexin, mort adolescent.

Une compilation satirique du XVIIe siècle, attribuée, avec vraisemblance, à l'inépuisable Gratien Courtilz de Sandras ou Sandras de Courtilz, la *France galante* (3), raconte à sa façon la naissance du duc du Maine (4) : « Quelque temps après que M. de Montespan fut exilé dans ses terres, par ordre du roi, pour avoir donné un soufflet à Madame de Montespan qui, ayant pris goût aux carresses du roi, ne pouvoit plus souffrir celles de son mari et ne lui voulut plus rien accorder, madame sa femme devint grosse ; et quoiqu'elle s'imaginât bien que tout le monde savoit ce qui se passoit entre le roi et elle, cela n'empêcha pas qu'elle n'eût de la confusion qu'on la vit en l'état où elle étoit. Cela fut cause qu'elle inventa une nouvelle mode qui étoit fort avantageuse pour les femmes qui vouloient cacher leur grossesse, qui fut de s'habiller comme les hommes, à la réserve d'une jupe sur laquelle, à l'endroit de la ceinture, on tiroit la chemise, que l'on faisoit bouffer le plus qu'on pouvoit, et qui cachoit ainsi le ventre (5).

« Cependant, le temps des couches de cette dame approchant,

(1) Elle boitait déjà par suite d'une coxalgie contractée dans sa jeunesse.

(2) Ne pas confondre avec la princesse de Conti.

(3) Ordinairement imprimée à la suite de l'*Histoire amoureuse des Gaules* de Bussy-Rabutin.

(4) 31 mars 1670.

(5) Madame, duchesse d'Orléans, parle aussi, dans sa *Correspondance*, de ces robes *battantes* ou *volantes* (fig. 101), imaginées par Mme de Montespan pour dissimuler ses grossesses. « Quand elle en prenoit une de ce genre, c'étoit comme si elle avoit écrit sur son front qu'elle étoit grosse ; chacun disoit à la cour : Madame de Montespan a mis sa robe volante, elle est donc grosse ». Ces robes dont l'usage se conserva à la chambre, avaient été malicieusement appelées des *innocentes*.

Une robe de chambre, étalée amplement
Qui n'a point de ceinture et va nonchalamment,
Pour certain air d'enfant qu'elle donne au visage
Est nommée *innocente*, et c'est du bel usage.

(Boursault, les *Mots à la mode*.)

le roi se retira à Paris, où il n'alloit que rarement, espérant qu'elle y pourroit accoucher plus secrètement que s'il demeuroit à Saint-

Fig. 100. — Madame de Montespan.

Germain, où il avoit coutume de demeurer. Le terme venu ; une femme de chambre de madame de Montespan, en qui le roi et elle se confioient particulièrement, monta en carrosse, et fut dans la

rue Saint-Antoine chez le nommé Clément, fameux accoucheur de femmes, à qui elle demanda s'il vouloit venir avec elle pour en accoucher une qui étoit en travail. Elle lui dit en même temps que, s'il vouloit venir, il falloit qu'on lui bandât les yeux (1), parce qu'on ne désiroit pas qu'il sût où il alloit. Clément, à qui de pareilles choses arrivoient souvent, voyant que celle qui la venoit quérir avoit l'air honnête, et que cette aventure ne lui présageoit rien que de bon, dit à cette femme qu'il étoit prêt à faire tout ce qu'elle voudroit ; et, s'étant laissé bander les yeux, il monta en carrosse avec elle, d'où étant descendu après avoir fait plusieurs tours dans Paris, on le conduisit dans un appartement superbe, où on lui ôta son bandeau.

« On ne lui donna pas, cependant, le temps de considérer le lieu ; et, devant que de lui laisser voir clair, une fille, qui étoit dans la chambre, éteignit les bougies ; après quoi le roi, qui s'étoit caché sous le rideau du lit, lui dit de se rassurer et de ne rien craindre. Clément lui répondit qu'il ne craignoit rien, et, s'étant approché, il tâta la malade ; voyant que l'enfant n'étoit pas encore prêt à venir, il demanda au roi, qui étoit auprès de lui, si le lieu où ils étoient étoit la maison de Dieu, où il n'étoit pas permis de boire ni de manger ; que pour lui, il avait grande faim, et qu'on lui feroit plaisir de lui donner quelque chose.

« Le roi, sans attendre qu'une des deux femmes qui étoient dans la chambre s'entremit de le servir, s'en fut en même temps lui-même à une armoire, où il prit un pot de confiture qu'il lui apporta ; et, lui étant allé chercher du pain d'un autre côté, il le lui donna de même, lui disant de n'épargner ni l'un ni l'autre, et qu'il y en avoit encore au logis. Après que Clément eut mangé, il demanda si on ne lui donneroit point à boire. Le roi fut quérir lui-même une bouteille de vin dans l'armoire avec un verre, et lui en versa deux ou trois coups, l'un après l'autre coup. Comme Clément eut bu le premier, il demanda au roi s'il ne boiroit point bien aussi ; et, le roi lui ayant répondu que non, il lui dit que la malade n'en accoucheroit pourtant pas si bien, et que, s'il avoit envie qu'elle fût délivrée promptement, il falloit qu'il bût à sa santé.

« Le roi ne jugea pas à propos de répliquer à ce discours ; et, ayant pris dans ce temps-là une douleur à madame de Montespan, cela rompit la conversation. Cependant elle tenoit les mains du

(1) Voir plus haut, ce que nous disons du récit rapporté dans le journal d'Olivier d'Ormesson.

roi, qui l'exhortoit à prendre courage, et il demandoit à chaque moment à Clément si l'affaire ne seroit pas bientôt faite. Le travail fut assez rude, quoiqu'il ne fût pas bien long ; et, madame de Montespan étant accouchée d'un garçon, le roi en témoigna beaucoup de joie ; mais il ne voulut pas qu'on le dit sitôt à madame de Montespan, de peur que cela ne fut nuisible à sa santé.

Fig. 101. — Dame de qualité en robe battante, imaginée par Madame de Montespan, d'après Suzanne Maria.

« Clément ayant fait tout ce qui étoit de son métier, le roi lui versa lui-même à boire ; après quoi, il se remit sous le rideau du lit, parce qu'il falloit allumer de la bougie afin que Clément vît si tout alloit bien avant de s'en aller. Clément ayant assuré que l'accouchée n'avoit rien à craindre, celle qui l'étoit allée quérir lui donna une bourse où il y avoit cent louis d'or. Elle lui rebanda les yeux après cela ; puis l'ayant fait remonter en carrosse, on le ramena chez lui avec les mêmes cérémonies ; je veux dire après qu'on lui eut fait faire plusieurs tours dans Paris, comme on avoit fait en l'amenant. »

On sait que l'enfant fut confié à la veuve Scarron et que ce fut l'origine de la grandeur de la future marquise de Maintenon.

Cependant, la Montespan n'était pas en humeur de se contenter d'un duc de Maine. Ecoutons un contemporain : « Comme chaque couche sembloit donner une nouvelle force à l'attachement du roi, elle prit le parti d'accoucher, sinon tous les ans, du moins le plus souvent qu'il lui seroit possible. Ce projet elle l'exécuta avec une merveilleuse ponctualité. En moins de douze ans, elle donna huit enfants à son illustre amant ». Le 20 juin 1672, elle mettait au monde le comte de Vexin. Les couches eurent lieu au château de Saint-Germain. Suivant la chronique scandaleuse du temps, on n'aurait osé y faire venir Mme Scarron ; l'enfant aurait été reçu par Lauzun, l'ancien amant de la marquise : « Il le prit dans son manteau, traversa l'appartement de la reine, non sans crainte que quelque cri ne trahit tout le mystère, et courut déposer son fardeau dans le carrosse de l'obligeante veuve, qui l'attendoit dans le parc ».

On avait encore eu recours à Clément comme accoucheur ; on l'envoya quérir de la même façon et avec la même cérémonie qu'on avait fait la première fois. Mais alors on lui donna deux cents louis d'or, au lieu de cent. « L'on observa toujours la même chose, dit un contemporain, tant que l'on eut besoin de lui, ayant eu jusqu'à quatre cents louis d'or pour le quatrième enfant dont il accoucha madame de Montespan. Mais, soit que cela parût violent à cette dame, qui naturellement est fort ménagère, ou qu'elle en eût d'autres raisons, le roi l'ayant encore laissée grosse quelque temps après, et étant obligé de s'en aller en campagne, elle envoya marchander avec Clément pour lui envoyer un de ses garçons à Maintenon, où elle avoit résolu d'aller accoucher. Elle passa là pour une des bonnes amies de la marquise de Maintenon ; si bien que le garçon qui l'accoucha ne sut pas qu'il avoit accouché la maîtresse du roi. »

Nous devons noter que, dans ces couches de sa maitresse, le roi s'adresse à un médecin et non pas, suivant la coutume du temps, à une sage-femme. Est-ce parce qu'un médecin offrait une plus grande garantie de capacité qu'une sage-femme ? Il semble qu'on ait plutôt voulu dérouter les courtisans et dissimuler l'accouchement. Néanmoins, une indiscrétion fut bien vite commise et, à partir de ce moment, les dames de la cour prirent un accoucheur.

Saint-Simon raconte qu'un fils de madame de Montespan, « conçu

dans une crise de larmes et de remords, provoquée par les cérémonies religieuses du jubilé (1), garda toute sa vie un caractère de tristesse qui le fit nommer l'*enfant du jubilé* ». D'après les dates, ce fils semble avoir été une fille, Mlle de Blois, née en mai 1677.

Tout autre était le caractère du comte de Toulouse, un brave homme, le seul des bâtards légitimés qui ait trouvé grâce devant le féroce Saint-Simon. Sa naissance fut pour madame de Montespan ce que celle du comte de Vermandois avait été pour la Vallière : « Madame de Montespan n'oublioit rien pour se rétablir, et Louis rien pour se dégager. Elle craignit que la naissance du comte de Toulouse ne lui eut laissé quelque incommodité qui inspirât au roi du dégoût. Elle eut l'imprudence de s'en éclaircir, et le roi, la cruauté d'en convenir. Il revenoit de la chasse, il étoit en sueur. Madame de Montespan, encore plus outrée de la froideur avec laquelle on l'insultoit que de l'insulte même, lui répondit, avec emportement, qu'il pourroit bien souffrir ses défauts, puisqu'elle avoit si longtemps souffert les siens, et lui en reprocha un que l'amour ambitieux tolère quelquefois, et que l'amour sensuel ne pardonne jamais. Ce trait perça le cœur du roi, et n'en put jamais être arraché. En vain, madame de Montespan, à genoux, embrassa ces pieds dont elle avait révélé les dégoûtantes odeurs : on la releva, sans lui montrer ni haine, ni amour, ni pitié » (2).

Suites des couches de Mlle de Fontanges. — A ses premières couches, la maîtresse de Louis XIV tomba dans une langueur qui la rendit méconnaissable ; il lui resta des pertes de sang continuelles. Elle se retira à l'abbaye de Port-Royal et mourut le 28 juin 1681, à l'âge de vingt ans. « Elle expira, écrit malicieusement Mme de Sévigné, blessée au service du roi. »

On a accusé de sa mort la Montespan qui l'aurait fait empoisonner : « Elle laissa, dit la *France galante*, encore plus de soupçons, après sa mort, d'avoir été empoisonnée qu'on n'en avoit eu pendant sa maladie ; car l'ayant ouverte, on trouva qu'elle avoit de petites marques noires attachées aux parties nobles (3), les-

(1) De 1676.

(2) *Mémoires de Mme de Maintenon.*

(3) Ces marques noires pouvaient être des taches pigmentaires, fréquentes chez les femmes enceintes. Il est cependant peu probable que l'autopsie ait été faite, le roi ayant écrit au duc de Noailles, envoyé auprès de la jeune duchesse : « Sur ce que l'on désire de faire ouvrir le corps, si on le peut éviter, je crois que c'est le meilleur parti ».

quelles sont des témoignages indubitables, à ce que l'on prétend, qu'on a été empoisonné ». L'autorité de Sandras de Courtilz est peu de chose; mais il faut reconnaître que c'était alors un bruit public ; Madame, duchesse d'Orléans, a répété plusieurs fois cette accusation : « La Montespan, dit-elle, étoit un diable incarné, mais la Fontanges étoit simple et bonne ; toutes deux étoient fort belles. La dernière est morte, dit-on, parce que la première l'a empoisonnée dans du lait ; je ne sais si c'est vrai, mais ce que je sais bien c'est que deux des gens de la Fontanges moururent et on disoit publiquement qu'ils avoient été empoisonnés.» Ailleurs, elle est plus affirmative : « Je connois trois personnes qu'elle (la Montespan) a empoisonnées : Mlle de Fontanges, son petit garçon et une demoiselle qui étoit auprès de la Fontanges, sans parler de celles que je ne connois pas ». Ce *sans parler que je ne connois pas* est plus perfide que raisonnable. Remarquons d'ailleurs qu'aucun personnage important ne pouvait mourir sans qu'on pensât au poison.

Horoscope du duc de Valois. — Le 17 août 1650, Madame, femme de Gaston d'Orléans ayant mis au monde le duc de Valois, on nota avec soin les apparences célestes. D'après un *Journal inédit de la Fronde* (Bibl. Mazarine, manuscrit n° 1765, t. XV), voici le résultat des observations : « *Le prince est né à cinq heures ; il a eu pour ascendants le 24e degré de Leo, et le basilisque étoile royale de la première grandeur. Il faut ajouter que la canicule (Sirius ou Alkabor) précédait sur l'horizon d'environ 9 degrés et néanmoins encore jointe au soleil et plongée en ses rayons* ». Nous ne comprenons pas, mais toutefois nous espérons pour l'astrologue qu'il n'avait pas fait naître le petit prince sous le *cercle de longue vie* : le duc de Valois mourut âgé de deux ans.

Madame de Maintenon et le médecin Daquin. — Touchard-Lafosse a emprunté aux libellistes du XVIIe siècle l'anecdote suivante. Nous la donnons sans la garantir : « Tout paraissait annoncer que le mariage de conscience conseillé par l'évêque de Meaux et le confesseur du roi ne serait point conclu, lorsqu'une petite indisposition de la favorite changea subitement la face des choses. Le médecin Daquin avait été appelé dans l'appartement de madame de Maintenon, le roi s'y trouvait quand il vint. Le docteur s'approcha de la malade, interrogea son artère, et lui demanda si elle n'avait pas lieu de se croire grosse... La marquise ne répondit point à cette question, que Daquin trouvait toute natu-

relle, mais que madame de Maintenon jugea de la plus insultante indiscrétion. « Sortez, monsieur, dit-elle enfin, et ne reparaissez jamais devant moi. — Ni à la cour, ajouta Sa Majesté — Voilà,

Fig. 102. — Mademoiselle de Fontanges.

Sire, le prix de mon égarement reprit-elle ; j'ai eu tort de m'emporter ; les soupçons de cet homme étaient fondés sur ma réputation. Je n'ai que ce que je mérite. — Vous ne le mériterez plus, dit le roi, en sortant de la chambre. »

Naissance du duc de Bourgogne. — Nous avons vu ailleurs (1), avec quel enthousiasme délirant la France accueillit la naissance du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV (2), et nous avons signalé les réjouissances dont Paris fut le théâtre. Au château de Versailles, la joie ne fut pas moindre : ce fut le roi lui-même qui annonça cette naissance à sa Cour. A peine la Dauphine fut-elle accouchée, qu'il s'avança dans l'antichambre et dit à tous les assistants : « Madame la Dauphine est accouchée d'un prince ». A cette nouvelle, l'allégresse fut si grande que, parmi les personnes présentes, il n'y en eut aucune qui, oubliant les règles de l'étiquette, si sévèrement observées alors, ne prit la liberté d'embrasser le roi. La foule augmenta en un instant, et bientôt elle fut si considérable, qu'elle porta le monarque depuis la surintendance, où logeait la Dauphine, jusqu'à ses appartements. Il se laissait embrasser par qui voulait.

Les couches avaient été laborieuses : on en verra plus loin les détails. Madame de Sévigné, ennemie jurée de la Faculté, attribue la longueur du travail aux fautes des médecins : « Il y a, dit-elle le 28 juillet 1682, des fêtes continuelles à Versailles, hormis de l'accouchement de Madame la Dauphine : car les médecins, ne pouvant lui faire d'autre mal, se sont si bien mécomptés qu'ils l'ont saignée dans la fin du troisième mois et dans le huitième, tant ils sont enragés de vouloir toujours faire quelque chose ».

Nous empruntons à une Notice, publiée par M. J.-A. Le Roi (3), les détails suivants sur cette naissance qui mit en joie le royaume entier :

Grossesse. — « Anne-Marie-Victoire de Bavière, princesse d'une constitution délicate, épousa, au mois de janvier 1680, le Dauphin, fils de Louis XIV. La première année de ce mariage ne fut qu'une longue série de fêtes pour la jeune Dauphine. Mais

(1) Voir page 60.

(2) Louvois était brutal ; mais se serait-il permis, vis-à-vis de la Dauphine, l'impertinence que lui attribuent les *Chroniques de l'œil-de-bœuf* : « Après la mort de Marie-Thérèse, Louis XIV se retira à Saint-Cloud, chez *Monsieur*, où Sa Majesté passa les premiers jours de son veuvage. Madame de Maintenon ne tarda pas à se rendre auprès du roi ; et comme il voulait être seul avec elle, ce prince prescrivit à M. de Louvois d'empêcher la Dauphine de se rendre à Saint-Cloud. Pour plus de sûreté, le ministre fit ordonner une saignée du pied à Son Altesse Royale, prétextant qu'elle était grosse. La jeune princesse, par le sentiment de son devoir, ayant voulu insister à faire le voyage après l'opération, Louvois lui dit sèchement : « Le roi n'a pas besoin de ces démonstrations d'amitié, et l'État a besoin d'un prince ».

(3) *Mémoires de la Société des sciences morales de Seine-et-Oise*, t. I.

quand, vers la fin de 1681, l'on eût la certitude de sa grossesse, de grandes précautions, commandées par la faiblesse de son organisation, lui furent imposées. Tout le monde s'intéressait à cette

Fig. 103. — Madame de Maintenon.

princesse et attendait, avec anxiété, l'époque de sa délivrance. La naissance d'un petit-fils était surtout le désir le plus ardent de

Louis XIV, et il voyait approcher ce moment avec un joie mêlée de quelques inquiétudes. »

Dès les derniers mois de sa grossesse, la Dauphine se plaça sous la protection de sainte Marguerite, comme en fait foi le récit de Dom Jacques Bouillart, dans son *Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Germain des Prez :* « Vers le milieu de juillet 1682, Madame la Daufine, qui étoit enceinte et prête d'accoucher, fit écrire au Prieur de l'abbaye qu'elle souhaitoit avoir auprès d'elle les reliques de sainte Marguerite, pour obtenir, par son intercession, une heureuse délivrance. Elle rendit même le pain béni par un de ses aumôniers, le vingtième juillet, fête de la sainte, et le sixième août elle mit au monde le Prince Monseigneur Loüis, duc de Bourgogne. Le vingt-sixième novembre suivant, Madame la Daufine vint à l'église pour faire ses dévotions à la chapelle sainte Marguerite. Elle fut reçuë à la porte de l'église par toute la communauté revêtuë en chapes ; le Père Général Dom Benoît Brachet portant la parole, et après lui avoir présenté la vraye croix à baiser et donné de l'eau bénite, les religieux chantèrent un répons, pendant lequel elle fut conduite sous un dais dans le sanctuaire, où la châsse de saint Germain étoit exposée. Elle se mit à genoux sur l'oratoire, et après ses prières, elle alla faire ses dévotions à la chapelle de sainte Marguerite, dont elle baisa les reliques ; puis elle remonta en carrosse. »

Choix de l'accoucheur. — « Le plus grand nombre des femmes grosses choisissaient des accoucheuses pour les délivrer, et les reines Marie de Médicis, épouse de Henri IV, Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, et Marie-Thérèse, épouse de Louis XIV, avaient été accouchées par des femmes. Il semblait donc tout naturel, que, dans cette circonstance, le roi choisit une sage-femme pour accoucher la Dauphine. Il n'en fut cependant pas ainsi, et un accoucheur fut chargé de cette importante opération. On a déjà dit que la Dauphine était d'une constitution délicate et que le roi redoutait beaucoup cet accouchement ; il voulut donc la remettre entre les mains d'un homme habile et ayant toute sa confiance, et il désigna pour son accoucheur, Clément.

Choix d'une nourrice. — « On choisit d'abord les quatre meilleures nourrices, c'est-à-dire celles qui remplissaient le mieux les conditions exigées (1) et l'on prit leurs noms et leurs demeures;

(1) Voir page 79.

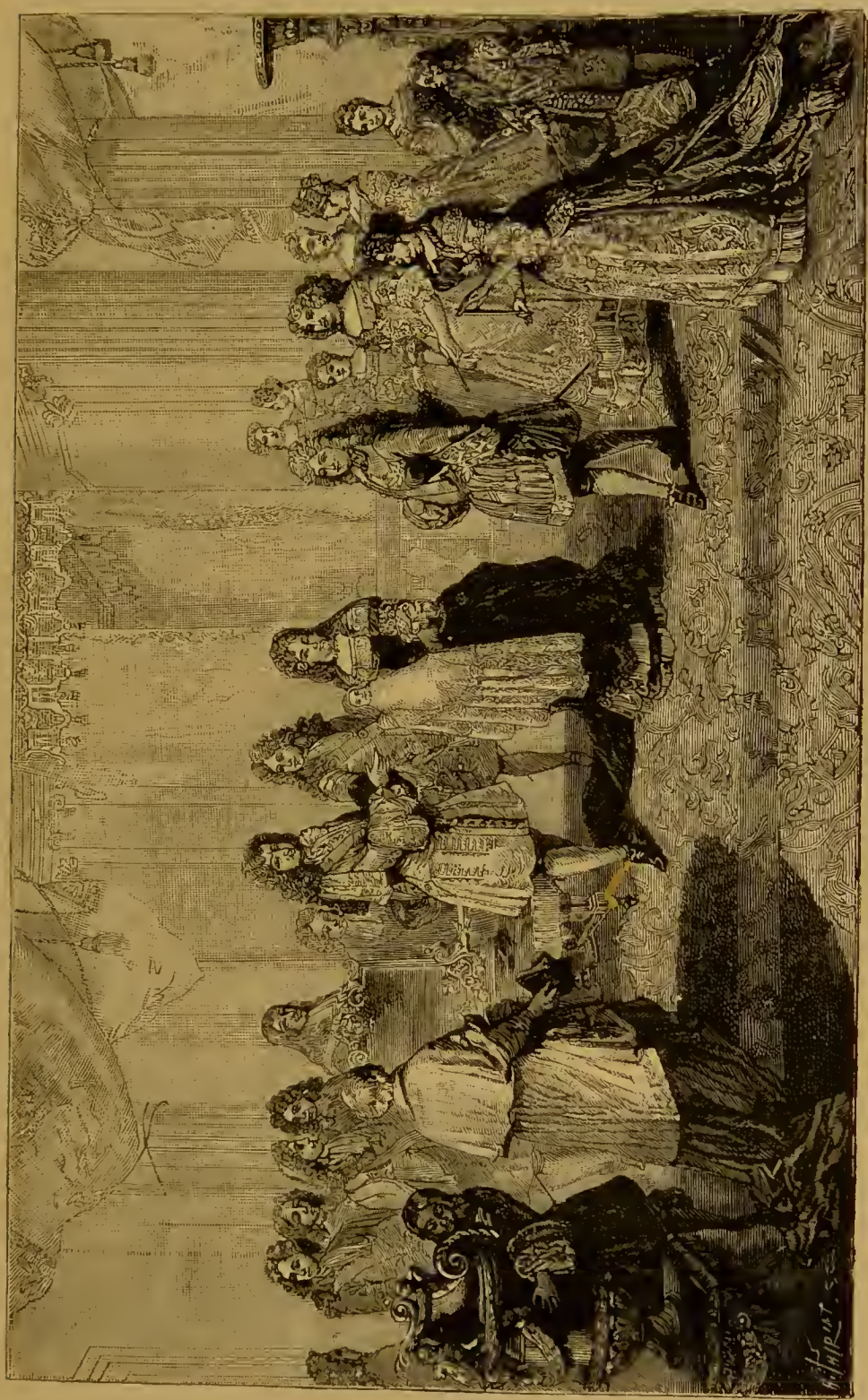

Fig. 104. — Naissance de Louis de France, duc de Bourgogne, 6 août 1682, peinture de Antoine Dieu, d'après Vatteau (1).

(1) Ce tableau se trouve au musée de Versailles dans la chambre de la reine, où la Dauphine de Bavière mit au monde le duc d'Anjou (Philippe V, roi d'Espagne) et où naquit également Louis XV.

puis le premier médecin envoya un homme de confiance pour procéder aux informations. Cet homme s'adressa aux curés, pour avoir un certificat constatant qu'elles étaient de la religion catholique, qu'elles servaient bien Dieu et qu'elles fréquentaient les sacrements. Il obtint ensuite un certificat des chirurgiens de chacune d'elles, assurant qu'ils n'avaient connu dans leurs familles aucune personne atteinte de maladies contagieuses, ni écrouelles, ni épilepsie. Après avoir obtenu ces deux certificats, il assembla les voisins, qui attestèrent qu'elles étaient de bonne conduite, et qu'elles avaient toujours bien vécu avec leurs maris et leurs voisins. Une fois cette enquête terminée, on les mit chez la gouvernante des nourrices, où chacune d'elles avait une chambre et nourrissait son enfant, en attendant l'accouchement de la Dauphine; et sitôt qu'elle fut accouchée, les médecins vinrent visiter les nourrices, choisirent celle qu'ils considérèrent comme la meilleure, et les trois autres restèrent chez la gouvernante, pour n'en pas manquer, en cas qu'on fût dans la nécessité d'en changer. La nourrice choisie (fig. 105) fut ensuite gardée à vue par une femme qui ne la quittait point, pour qu'elle ne pût approcher de son mari, car on craignait qu'elle ne devint grosse et ne donnât à l'enfant de mauvais lait (1).

« On était très rigide sur cette séparation des maris, et Dionis (2) raconte, à ce sujet, ce qui arriva à l'une des premières nourrices de Louis XIV. Cette nourrice était de Poissy. La Cour habitait, à cette époque, le château neuf de Saint-Germain. Louis XIII, ravi d'avoir un fils, l'allait voir tous les jours et s'entretenait avec la nourrice. Celle-ci lui raconta plusieurs aventures amoureuses arrivées entre les dames de Poissy et les mousquetaires de quartier. Le roi en fit quelques réprimandes à leur commandant, en lui ordonnant de mieux veiller sur leur conduite. Un jour, le mari de la nourrice, impatient de voir sa femme, rôdait autour du château. La nourrice l'ayant aperçu, descendit un moment pour lui parler sur une des terrasses du jardin. Malheureusement pour elle, elle fut vue du mousquetaire en sentinelle sur cette terrasse.

(1) Situation exploitée par le théâtre contemporain, dans *Nounou*. De tous temps, en effet, les médecins ont été d'avis qu'il était prudent de séparer les nourrices de leurs maris ; seuls peut-être Martianus et Ramazzini, médecins du XVIe et XVIIIe siècles sont d'un avis différent et pensent que les rapports conjugaux augmentent la quantité et la qualité du lait, « en maintenant la nourrice en bonne santé et en belle humeur ».

(2) Premier chirurgien de la Dauphine.

Ne voulant pas perdre une si belle occasion de se venger des discours tenus par elle au roi sur leurs aventures, il la dénonça, et elle fut immédiatement changée.

Fig. 105. — La nourrice du duc de Bourgogne. (Collection d'estampes et de dessins historiques de M. Hennin.)

Accouchement de la Dauphine. — « L'accouchement tant désiré de la Dauphine eut lieu au mois d'août 1682. Le roi venait de fixer depuis quelques mois son séjour à Versailles, et cette ville présenta alors le plus curieux spectacle.

« Depuis près d'un mois, Clément était établi dans les appartements du château, lorsque, le mardi 4, dans la soirée, la Dauphine ressentit les premières douleurs. Depuis ce moment jusqu'au jeudi 6, jour de la délivrance, l'accoucheur ne quitta plus la princesse. Aussitôt les premières douleurs, la Dauphine fit prévenir la reine et la pria de n'en rien dire, pour éviter, dans ces premiers moments, le trouble que cette nouvelle allait jeter parmi tout le monde. Le Dauphin vint aussi et ne quitta pas la chambre de la

nuit. Cependant, comme elle souffrait de plus en plus, vers une heure du matin, le bruit s'en répandit dans tout le château.

« Le cérémonial ordinaire ne fut pas suivi pour la Dauphine, et l'accouchement se fit dans sa chambre à coucher.

« Bientôt toute la cour fut en mouvement. Les princes et les princesses du sang se rendirent aussitôt chez la Dauphine. Les cours, les places, le chemin de Versailles à Paris, furent éclairés, presque comme en plein jour, par la grande quantité de torches et de lumières de toute espèce des allants et venants.

« Les antichambres de l'appartement de la Dauphine et la galerie qui y menait, ne tardèrent pas à être encombrées par tous les habitants du château et de ses environs. Cet appartement était situé à l'extrémité de l'aile du sud, vis-à-vis la pièce d'eau des Suisses, dans le pavillon de la Surintendante de la maison de la reine (1).

« Malgré tout ce mouvement, l'on n'avait pas encore jugé nécessaire d'éveiller le roi. Cependant, sur les cinq heures du matin, on vint lui apprendre l'état de la princesse. Il se leva aussitôt, et, après l'assurance que rien ne pressait, il ordonna d'adresser des prières au ciel, et entendit immédiatement la messe. Vers six heures, il se rendit chez la Dauphine, afin de savoir où elle en était.

« La cour grossissait à tous moments. Les moins diligents se rendaient de toutes parts aux environs de l'appartement de la jeune malade, d'où l'on ne pouvait approcher, tandis que le reste du château paraissait désert.

« Vers neuf heures, le roi, voyant diminuer les douleurs de sa belle-fille, sortit de chez cette princesse pour aller au conseil ; et la plupart des princes et princesses, ayant veillé toute la nuit, profitèrent de ce moment pour prendre quelques heures de repos.

« La reine passa toute cette matinée en prières auprès de la princesse. Le roi y revint encore aussitôt que le conseil fut terminé. Il la trouva assez calme, y demeura quelque temps, voulut qu'elle mangeât pendant qu'il était là et sortit ensuite avec la reine, chez laquelle il vint dîner, accompagné de tous les princes. Vers la fin du dîner, on lui annonça que la Dauphine reposait.

(1) C'est ce qui a fait dire à plusieurs historiens, et entre autres à M. Vatout, dans son livre du Palais de Versailles, que la Dauphine était accouchée à la Surintendance. La Surintendance était complètement séparée du château, et l'on a évidemment confondu le pavillon de la Surintendance avec ce bâtiment. Sous Louis XIV, ce pavillon portait le nom de *Pavillon de Monsieur*.

Jugeant alors sa présence inutile, il laissa la reine dans son appartement, et alla, selon sa coutume, travailler dans son cabinet.

« L'un des premiers soins de ce prince avait été d'ordonner des prières dans toutes les églises de Paris et de Versailles, et de faire distribuer des aumônes considérables dans ces deux villes.

« Les douleurs de la Dauphine la reprirent avec force dans l'après-dinée; le roi revint immédiatement auprès d'elle. Pendant tout ce temps, la plupart des ambassadeurs, des envoyés et des résidents des princes étrangers, se rendirent à Versailles afin d'être prêts à faire partir des courriers à leurs cours, aussitôt après l'accouchement.

« La reine n'avait point quitté l'appartement de la Dauphine depuis ses premières douleurs; les voyant se continuer avec énergie, elle fit apporter les reliques de sainte Marguerite, que l'on était dans l'usage d'exposer dans la chambre des reines, quand elles accouchaient. Puis on dressa le lit de travail (1). Ce lit, conservé dans le garde-meuble du roi, avait déjà servi aux reines Anne d'Autriche et Marie-Thérèse. Les femmes de la Dauphine entrèrent alors, arrangèrent ses cheveux, et lui mirent sur la tête de grosses cornettes, comme c'était l'usage, pour qu'elle n'attrapât point de froid à la tête.

« Toute la nuit du 5 au 6 se passa encore dans des douleurs de plus en plus vives et prolongées, surtout vers le matin. Les soins et les prières de la reine redoublèrent. Tous les services qu'une femme est si heureuse de recevoir dans cet instant solennel, furent rendus à la Dauphine avec empressement par la reine et les princesses du sang.

« Le roi, lui-même, cherchait à l'encourager et était rempli d'attentions pleines de bonté. A plusieurs reprises, aidé du Dauphin, il la soutint pendant qu'elle se promenait dans sa chambre, et, comme les douleurs ne discontinuèrent plus, il y passa la nuit sans vouloir prendre un moment de repos.

« Pendant cette soirée de mercredi, la nuit du mercredi au jeudi et la matinée du jeudi jusqu'à l'heure de la délivrance, il n'est sorte de mots doux et affectueux qui n'aient été échangés entre Louis XIV et la Dauphine. Le jeudi, le roi ne se reposa pas un moment. Le matin, il entendit la messe; puis il tint conseil, comme à l'ordinaire, car l'on sait que c'était un des devoirs qu'il s'était imposés, et que rien ne pouvait empêcher. Immédiatement après le conseil, il revint chez la Dauphine.

(1) Voir page 54.

« La longueur du travail commençait à donner de l'inquiétude à tous les assistants, et les visages semblaient abattus et consternés. Clément seul, pendant tout ce temps, paraissait impassible. Il s'était assuré, à plusieurs reprises, de l'état de la princesse; il n'avait reconnu à l'accouchement aucun obstacle important, et il avait déjà prévenu le roi que si, par suite de la constitution assez grêle de la Dauphine, l'accouchement devait être long, il devait cependant se terminer sans accident. Le roi, on l'a déjà dit, avait une entière confiance dans l'accoucheur; il s'en rapporta complètement à son savoir, attendit avec patience l'instant qui allait combler ses vœux, et convint avec lui, qu'afin de savoir le premier le sexe de l'enfant au moment de la naissance, il lui demanderait *ce que c'était*, et que Clément répondrait : Je ne sais pas, Sire, — si c'était une fille ; et je ne sais point *encore*, Sire, — si c'était un fils.

« Les douleurs devenant de plus en plus vives et prolongées, Clément jugea nécessaire de faire pratiquer une saignée, et les médecins furent tous de cet avis.

« Aussitôt les apothicaires apportèrent du vinaigre, de l'eau de la reine de Hongrie, et un verre rempli d'eau, dans le cas où la princesse aurait une faiblesse. Le chirurgien Dionis pratiqua la saignée. On était alors dans l'usage de fermer les volets et de se servir de bougies, afin de mieux voir la veine. C'est ce qu'on fit pour la Dauphine. Le premier médecin du roi tint la bougie, et le premier apothicaire tint les poèlettes (1).

« Après la saignée, les douleurs reprirent de l'intensité, et tout annonçait la prompte terminaison de l'accouchement. Pour soutenir les forces de la Dauphine, le roi voulut qu'on lui donnât, de temps à autre, de son *Rossolis* (2) qu'il buvait à ses repas, matin et soir.

« Clément, jugeant que l'instant de la délivrance approchait, en prévint le roi. La Dauphine fut placée sur le lit de travail, et le roi ordonna de faire entrer toutes les personnes qui devaient assister à cet acte solennel.

« Alors se trouvaient dans la chambre : le roi, la reine, le

(1) Mot qu'on a changé plus tard en *palettes :* il faudrait plutôt écrire *paelettes*.

(2) *Rossolis du roi.* — Eau-de-vie faite avec du vin d'Espagne, une pinte, dans laquelle on mettait infuser, pendant trois semaines, des semences d'anis, de fenouil, d'anet, de chervis, de carotte et de coriandre, de chacune demi-once ; on ajoutait, après l'infusion, une demi-livre de sucre candi, dissous dans l'eau de camomille, et cuit en consistance de sirop ; et le tout était passé à la chausse.

Dauphin, Monsieur, Madame, Mademoiselle d'Orléans, et les princes et princesses du sang qu'on avait mandés à cause du droit que leur donnait leur naissance d'être présents à l'accouchement. Il y avait, en outre, celles des dames à qui leurs charges donnaient le privilège d'y assister, ou dont le service était nécessaire à la princesse; c'étaient: Madame de Montespan, surintendante de la maison de la reine; la duchesse de Créqui, et la comtesse de Béthune, dames d'honneur de la Dauphine; la maréchale de Rochefort et Madame de Maintenon, dames d'atours; la duchesse d'Uzès; la duchesse d'Aumont, femme du premier gentilhomme de la chambre en année; la duchesse de Beauvilliers, femme du premier gentilhomme de la chambre; Madame de Venelle, première sous-gouvernante; Madame de Montchevreuil, gouvernante des filles d'honneur de la Dauphine, Madame Pelard, première femme de chambre du nouveau-né; Madame Moreau, première femme de chambre de la Dauphine; et les femmes de chambre de jour. Tout ce monde était sans mouvement et paraissait attendre avec anxiété le dernier moment.

« Bientôt les dernières et énergiques douleurs se succédèrent et se rapprochèrent, et la Dauphine accoucha à dix heures vingt minutes du matin.

« A peine l'enfant venait de passer, le roi, impatient, demanda à Clément: « Qu'est-ce? » Celui-ci, d'un air satisfait, lui répondit, ainsi qu'il en était convenu: « Je ne sais point *encore*, Sire. » Aussitôt, le roi, radieux, s'écria : « Nous avons un duc de Bourgogne! »

Délivrance. — « L'usage de la plupart des accoucheurs de cette époque, ainsi que l'enseigne Moriceau, dans son *Traité des accouchements*, était de délivrer la femme aussitôt la sortie de l'enfant, et de ne couper le cordon que lorsque l'arrière-faix tout entier était dehors. Clément était d'un avis tout opposé. Il voulait que l'on commençât par la ligature du cordon. Il donnait pour raison, qu'on ne peut trop tôt ôter l'enfant d'auprès de sa mère, et l'en débarrasser pour le mettre entre les mains de celles qui doivent l'accommoder. Il ajoutait que plus l'on différait à lier le cordon, plus la circulation de l'enfant avec le placenta se continuait, et plus, par conséquent, le placenta se détachait difficilement de l'utérus; et, de plus, qu'en laissant crier l'enfant près de sa mère, on lui faisait de la peine, et, que cet éveil à la tendresse maternelle pouvait être encore une cause de retard à la sortie du délivre.

« Il lia donc le cordon, le coupa, et remit l'enfant entre les mains des femmes qui devaient l'arranger. On l'enveloppa dans un linge et on le porta dans un cabinet voisin, et près du feu, on le lava avec une éponge trempée de vin légèrement chauffé, dans lequel on avait fait fondre une certaine quantité de beurre. Clément vint lui mettre le cordon dans un linge huilé, plaça la bande de corps et l'on emmaillota l'enfant. Il s'occupa ensuite de delivrer la princesse. L'arrière-faix, à sa sortie, fut placé sur un plat d'argent et présenté à l'examen des médecins pour s'assurer de son intégrité ».

Allégresse générale. — « Tout ce qui se passa alors dans la chambre où ce prince venait de naître, peut à peine se décrire. Le roi, dans le premier moment de sa joie, embrassa la reine et la Dauphine. Puis on ouvrit deux portes à la fois, afin de faire connaître la grande nouvelle à ceux du dehors. Le roi annonça, lui-même, aux princesses et aux dames du premier rang la naissance d'un prince, et la dame d'honneur, aux hommes réunis dans la pièce à côté. Il se produisit alors un mouvement incroyable. Les uns tâchaient de percer la foule pour aller publier ce qu'ils venaient d'apprendre, et les autres, sans bien savoir où ils allaient ni ce qu'ils faisaient, forcèrent la porte de la chambre de la Dauphine. Tout le monde paraissait dans l'ivresse de la joie. Il y eût un tel pêle-mêle, dans ce premier moment, que les domestiques se trouvèrent dans l'antichambre au milieu des princes et des dames de la première qualité. Le roi défendit qu'on renvoyât personne, et voulut que chacun pût exprimer librement sa joie.

« Il semblait que le nom du prince nouveau-né eût volé dans l'air, jusque dans les endroits les plus reculés du château et aux deux extrémités de Versailles ; partout des feux de joie s'allumèrent comme par enchantement, et les missionnaires, établis depuis peu par le roi dans le château, chantèrent un *Te Deum* d'actions de grâces dans la chapelle. »

Ondoiement. — « Quelques instants après sa naissance, le duc de Bourgogne fut ondoyé dans la chambre de la Dauphine, par le cardinal de Bouillon, grand aumônier de France, revêtu de l'étole, en camail et en rochet. Le cérémonie se fit en présence du curé de la paroisse de Versailles, et, sitôt qu'elle fut faite, on alla bercer le prince dans le cabinet de la Dauphine, d'où on le rapporta un peu après pour le montrer à cette princesse. Puis, la maréchale

de la Mothe étant entrée dans une chaise à porteurs, on le mit sur

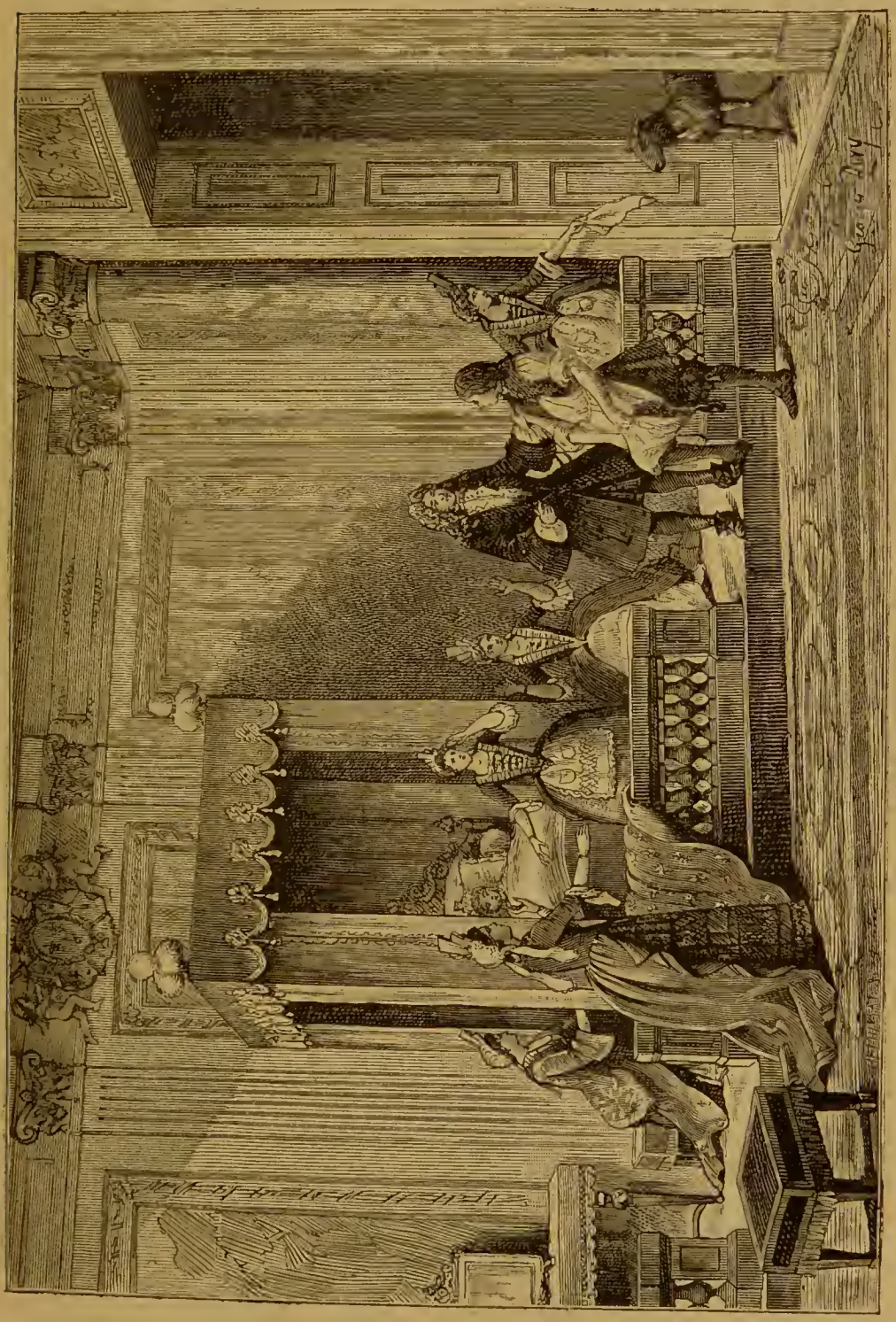

Fig. 106. — Accouchement de Anne-Marie Victoire de Bavière.

ses genoux, et il fut ainsi porté jusque dans l'appartement qu'on

lui avait préparé. A peine y fut-il entré, le marquis de Seignelay, secrétaire d'État et trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, lui mit au cou, de la part du roi, la croix de cet ordre, que les fils de France portaient dès leur naissance.

« Enfin, après deux jours et deux nuits d'inquiétudes et de fatigues, il était temps de laisser reposer la Dauphine. »

Après les couches. — « Dès que les femmes de la Dauphine eurent procédé à sa toilette, elle fut placée dans son lit préalablement chauffé. Comme l'enfant était resté assez longtemps au passage, les parties externes de la génération étaient contusionnées et douloureuses. Clément y fit appliquer un cataplasme ainsi fait : On prit deux onces d'huile d'amandes douces et deux œufs qu'on fit cuire dans un petit vase, comme des œufs brouillés ; on les étendit ensuite sur de l'étoupe, et on les appliqua médiocrement chauds sur la partie.

« Le ventre était un peu sensible. Clément se servit, pour prévenir l'inflammation de cette partie, d'un singulier moyen, auquel il renonça cependant pour les autres accouchements de la Dauphine quoiqu'ils aient été aussi laborieux. Il fit appliquer la peau encore chaude d'un mouton noir nouvellement écorché (fig. 106). Pour cela, on avait fait venir un boucher qui écorcha le mouton dans une pièce voisine. Le boucher, voulant ne pas laisser refroidir la peau, s'empressa d'entrer dans la chambre de la princesse, ayant cette peau ployée dans son tablier, et laissa la porte ouverte ; de sorte que le mouton écorché et tout sanglant le suivit et entra jusqu'auprès du lit, ce qui fit une peur effroyable à toutes les dames présentes à ce spectacle. Les seins furent ensuite recouverts de deux petits matelas de laine. Ces soins terminés, la Dauphine prit une potion, qu'on était dans l'usage d'administrer pour éviter aux femmes les tranchées, consistant dans un mélange d'huile d'amandes douces, de sirop de capillaire et de jus d'orange.

« A la couche de la Dauphine, Clément se conforma encore à un usage observé chez les reines, mais qu'il supprima plus tard, c'était d'empêcher la femme de dormir aussitôt après l'accouchement. Dionis resta trois heures auprès du lit de la Dauphine, ainsi qu'il l'avait fait à la reine, pour causer avec elle et l'empêcher de se livrer au sommeil.

« Après que tout le monde se fut retiré de la chambre de la Dauphine, on ferma tous les volets des fenêtres, et une seule bougie éclaira sa chambre, jour et nuit, pendant les neuf premiers

jours. Excepté l'accoucheur, les médecins et les femmes nécessaires au service, personne ne s'approcha non plus de la Dauphine pendant tout ce temps. Les trois premiers jours, sa nourriture se composa de bouillons, d'œufs frais et de gelée, et sa boisson de tisane d'orge, de chiendent et de réglisse chaude. Lorsque la fièvre de lait fut passée, on donna du potage et du poulet, et elle but un peu de vin trempé.

« Une précaution, regardée comme très importante, était de ne laisser entrer dans la chambre de l'accouchée aucune personne ayant sur elle quelque odeur. Aussi un huissier était-il placé à la porte de l'appartement de la princesse, avec ordre de sentir toutes les dames, et de renvoyer celles ayant quelque parfum ou quelque fleur, non seulement pendant les neuf premiers jours, mais même pendant les six semaines qui suivirent l'accouchement. »

FIG. 107, 108. — Naissance du Duc de Bourgogne, 1682.

Libéralités. — Présent fait à l'accoucheur. — « Le roi fit, dès le soir même, donner de fortes sommes d'argent pour délivrer les prisonniers. Louis XIV, dans ses libéralités, ne pouvait oublier celui qui, par son sang-froid et sa prudence, avait été la cause principale de l'heureuse réussite de cet événement. Il fit donner à l'accoucheur 10,000 livres, et, lorsque Clément alla le remercier, il le reçut gracieusement, lui dit qu'il était très satisfait du service qu'il lui avait rendu, qu'en lui donnant cette somme il ne croyait pas le payer, que ce n'était que le commencement de ce qu'il voulait faire pour lui.

« En effet, Louis XIV ne cessa de le combler de bienfaits. Il n'avait de confiance qu'en lui. Outre la Dauphine qu'il accoucha de tous ses enfants, Clément fut, plus tard, l'accoucheur de la duchesse de Bourgogne, et il alla trois fois à Madrid pour accoucher la reine d'Espagne. Enfin, en 1712, le roi lui donna des lettres de noblesse, avec une clause qui honore au même degré l'homme de mérite auquel il adressait cette distinction et le souverain qui la lui accordait ; cette clause portait qu'il ne pourrait abandonner la pratique de son art, ni refuser ses conseils et ses secours aux femmes qui le réclameraient » (1).

Les couches de la duchesse de Berry. — En 1717, la duchesse de Berry, fille du Régent, étant tombée malade, on crut à un accouchement et on composa la chanson suivante :

Or écoutez, petits et grands,
Un très funeste événement,
Oh ! reguingué ! Oh ! lon lan la !
A l'endroit d'une jeune dame
Qui en a le regret dans l'âme.

Dans le Luxembourg, ce dit-on,
Elle a fait un joli poupon,
Et quoique tout le monde en glose,
Tous les jours fait la même chose.

La nuit du dimanche au lundi,
Les douleurs elle ressentit,
Mais en moins d'une demi-heure
Elle est accouchée ou je meure.

La sage-femme on appela ;
La voyant, elle s'écria :
« Princesse, que vous êtes habile
D'avoir sitôt fait une fille ! »

La mère est de bonne maison,
Elle est du vrai sang de Bourbon,
Mais nous en ignorons le père,
Car ils étaient trop à lui faire !

(1) Suit un chapitre sur les réjouissances publiques que nous avons décrites ailleurs en détail. Voir page 60.

Depuis la mort de son mari,
Cet aimable duc de Berry
Oh ! reguingué ! Oh ! lon lan la !
Pour ne point éteindre sa race,
Elle épouse la populace.

La chanson calomnie la duchesse de Berry ; Saint-Simon déclare formellement qu'elle vivait maritalement avec Riom, un cadet de Gascogne assez brutal, dont elle était follement éprise ; un mariage secret, célébré par le curé de Saint-Sulpice, les aurait même légitimement unis. Quoiqu'il en fût, un an plus tard, la duchesse se trouva réellement enceinte des œuvres de Riom. La satire se déchaîna de plus belle ; on attribua cette grossesse au père même de la duchesse, au régent. Voltaire composa l'épigramme suivante :

Ce n'est pas le fils, c'est le père,
C'est la fille et non pas la mère ;
A cela près tout est au mieux.
Ils ont déjà fait Etéocle,
Et s'il vient à perdre les yeux (1)
C'est le vrai sujet de Sophocle (2).

(1) Le régent était borgne et voyait assez mal de l'œil qui lui restait ; on craignait qu'il ne perdit complètement la vue.

(2) Le sujet de l'*Œdipe roi*. — Le *Chansonnier historique*, publié par M. Raunié, contient encore l'épigramme suivante :

Déjà votre esprit est guéri
Des craintes du vulgaire ;
Grande duchesse de Berry
Consommez le mystère.
Un nouveau Loth vous sert d'époux,
Reine des Moabites :
Faites bientôt sortir de vous
Un peuple d'Ammonites.

Accusé d'être encore l'auteur de cette méchanceté, Voltaire s'en défendit par une autre :

Non Monseignour, en vérité,
Ma muse n'a jamais chanté
Ammonites ni Moabites :
Branca vous répondra de moi ;
Un rimeur sorti des jésuites,
Des peuples de l'ancienne loi
Ne connaît que les Sodomites.

Voir encore, à l'année 1716, les *Scandales du temps*.

Saint-Simon a repoussé le imputations odieuses fondées sur l'affection du Régent pour sa fille : rendons à Riom ce qui est à Riom.

Cette grossesse fut fatale à la duchesse de Berry ; l'accouchement fut laborieux ; on put craindre pour ses jours. Elle s'en releva, mais une imprudence lui coûta la vie ; elle voulut assister, peu après, à Meudon, à un souper en plein air, au mois de mai. On mangea et but avec excès, puis on fit une promenade dans les allées du jardin. Lafosse, chirurgien de la duchesse de Berry, lui avait dit qu'elle pouvait se permettre cet exercice. Elle y prit une fraîcheur, gagna la fièvre et s'alita. Elle ne traîna guère plus d'un mois et mourut courageusement, le 21 juillet 1719, à l'âge de vingt-quatre ans.

Elle était accouchée d'un prince qui vint à sept mois ; « la flatterie, dit Saint-Simon, fut telle que presque toute la cour se trouva née ou avoir des enfants à ce terme. »

Accouchement et mort d'Auguste-Marie-Jeanne de Bade, femme de Louis, duc d'Orléans (1726). — Il était d'usage que les princesses du sang allassent accoucher là où résidait la cour. La duchesse d'Orléans était restée à Paris, sans penser que son terme approchait. Tout à coup les premières douleurs se font sentir. La duchesse douairière, qui aurait cru manquer à la grandeur de sa maison en permettant à sa bru d'accoucher à Paris, ordonne d'atteler. On lui fait observer que le travail est commencé : « On crèvera les chevaux », répond-elle. La jeune duchesse se résigne, obéit. On la porte dans la voiture et les chevaux partent ventre à terre. Chaque ressaut arrache des cris à la malheureuse. A Sèvres, ces cris, plus violents, sont entendus par la meunière du moulin qui s'élevait au milieu du pont. Cette femme accourt à la portière de la voiture, s'adresse à la douairière, et offre ses services et sa maison. Son Altesse veut à toute force arriver à Versailles. La meunière insiste : il y a plus de deux lieues encore, elle redoute un accident. La jeune princesse jette des yeux suppliants. Rien ne put contre cet entêtement ridicule s'il n'était odieux. On repart et, après une course folle, on arrive à Versailles.

On mande aussitôt les hommes de l'art ; ils jugent la malade en danger de mort. Le médecin Dumoulin est d'avis qu'il faut laisser reposer la duchesse, attendre que la nature agisse, que les douleurs recommencent. L'accoucheur contredit : « Sans la fatigue

de la route, dit-il, elle serait accouchée depuis une heure, il faut donc se hâter de réparer la perte de temps ; une saignée pourrait seule la sauver ». Même opinion de tous les médecins de la cour. En vain Dumoulin objecte qu'elle est trop faible pour supporter la saignée. On ne l'écoute point. Il prend sa canne et son chapeau,

Fig. 109. — Marie Leczinska, d'après Nattier.

reçoit ses honoraires, monte en voiture et part pour Paris. L'infortunée, qui fut saignée, mourut avant qu'on eut le temps de la remettre dans son lit. Le duc d'Orléans, qui l'avait soutenue pendant l'opération, la voyant morte, dans son désespoir, se saisit de son épée et poursuivit l'accoucheur, qui n'eut que le temps de se sauver.

Accouchements de Marie Leczinska, femme de Louis XV. — Quand l'honnête Marie Leczinska fut choisie pour être la femme de Louis XV, les satiriques chansonnèrent à qui mieux mieux la pauvre Polonaise :

Le roi dans sa pochette
A un joli portrait
D'une belle squelette
Qu'on fait venir exprès
Pour donner à la France
De dignes rejetons
De nos grands Bourbons, etc.

Le reste est de même force. La *belle squelette* devait cependant remplir en conscience son office de poulinière royale ; elle donna à son peu fidèle époux deux princes et huit princesses. Donc, si le couplet suivant est ironique, il a tort :

La maîtresse de Bourbon (1)
Nous destine une reine
Qui porte dans son giron
Des Dauphins à la douzaine :
Va-t'en voir s'ils viennent, Jean,
Va-t'en voir s'ils viennent !

Marie Leczinska débuta par deux jumelles, Louise-Elisabeth et Anne-Henriette, nées le 14 août 1727 (fig. 110, 111) ; continua par

Fig. 110, 111. — Naissance des dames de France, 1727.

une troisième fille, Louise-Marie (28 juillet 1728), et enfin le 4 septembre 1729, donna au roi un Dauphin (fig. 112, 114). Lisez cette ode à Lucine :

Fig. 112. — Le Dauphin, fils de Louis XV, d'après C. Dumoustier.

Toi qui des souverains règles les destinées,
Qui présides toujours aux couches fortunées,
Tu nous combles de tes bienfaits,
Sans pourtant combler nos souhaits.

Quand du sang des Bourbons tu destinois des Reines:
En deux fois, il est vrai, ta main en donna trois ;
On dit alors, quelles étrennes !
Voilà déjà trois souveraines
Pour le bonheur d'autant de rois.

Mais, Lucine, tu sais si nos cœurs et nos voix
Te demandoient encore avec bien plus d'instance
De présider à la naissance
Du Dauphin qui fut à la fois
Et le bonheur du monde, et l'espoir de la France

Fig. 113, 114. — Naissance du Dauphin, 1729.

Nous avons déjà signalé les réjouissances et l'incroyable *delirium versificans* qui s'empara de la France à cette époque.

Le 5 août 1730, la naissance du duc d'Anjou (fig. 115, 118). mort d'ailleurs en bas âge, causa un nouvel élan d'enthousiasme :

Je veux à mon maître
Boire comme un trou
Il vient de nous naître
Un beau duc d'Anjou.

Vertubleu ! quel homme, quel homme, quel homme !
Vertubleu ! quel homme que notre bon roi !

De cinq enfants père,
Agé de vingt ans

L'aventure est fière :
Buvons, mes enfants. Etc.

D'après les *Mémoires* du duc de Luynes, la naissance de Madame Victoire (1733) aurait été signalée par un quiproquo assez comique.

Fig. 115, 116. — Naissance du duc d'Anjou, 30 août 1730.

Fig. 117, 118. — Autre médaille sur la naissance du duc d'Anjou.

Pendant qu'on était assemblé dans l'appartement de la reine, un huissier reçoit l'ordre d'envoyer un garçon de la chambre chercher du vin d'Espagne ; il ouvre la porte et appelle : « Un garçon ! un garçon ! » Ce mot répété de bouche en bouche fait croire que Marie

Leczinska venait de donner le jour à un prince. Aussitôt la nouvelle se répand du château à la ville : acclamations, feux de joie, boîtes, fusées. Tout à coup, le prétendu prince n'est qu'une princesse ; les feux s'éteignent et les cris de joie cessent.

Fig. 119, 120. — Naissance du duc de Bourgogne, 1751.

Fig. 121, 122. — Naissance du duc de Bourgogne.

Délicatesse de grand seigneur. — L'une des quatre Mailly, Pauline-Félicité, se trouvant enceinte des œuvres de Louis XV, le roi, moins pour cacher les suites d'une liaison publique, que pour assurer un rang et un nom à l'enfant de sa maîtresse, lui fit épouser, en 1739, le comte de Vintimille du Luc, petit-neveu de l'arche-

vèque de Paris ; et pour que le scandale fût complet, l'archevêque, lui-même, donna aux deux époux la bénédiction nuptiale. Peu de temps après, en 1741, Madame de Vintimille mourut en couche.

L'enfant de Madame de Vintimille fut connu sous le nom de comte

Fig. 123, 124. — Naissance du duc d'Aquitaine, 1753.

Fig. 125. — Naissance du duc de Berry, 1754.

Fig. 126. — Naissance du comte de Provence, 1755.

du Luc ; les courtisans, frappés de sa ressemblance avec le roi, l'appelaient le *Demi-Louis :*

De la faveur de Vintimille
Dont nous étions tous éblouis,
Que reste-t-il dans la famille ?
Rien de plus qu'un demi-Louis.

Les enfants du grand Dauphin. — Le 13 septembre 1751, la Dauphine Marie-Josèphe de Saxe donna naissance à un enfant qui, comme son arrière-grand-père, fut appelé duc de Bourgogne

Fig. 127, 128. — Naissance du comte d'Artois, 1757.

(fig. 119, 122). Certains enluminés virent en ce nom un heureux présage :

Tonnez, canons,
Sonnez, clairons,
Trompettes,
Ruisseaux de vin,
Coulez sans fin
Des tonnes.
Le ciel, pour protecteur,
Par grande faveur,
Un duc de Bourgogne nous donne (1).

Deux ans après le duc de Bourgogne, naissait un second fils :

J'avons donc de votre nom
Encore un joli poupon
Il sera duc d'Aquitaine,
Il sera tout ce qu'il voudra...

On fut étonné de la résurrection de ce vieux titre qui avait disparu depuis des siècles. « Cette nouveauté, écrit Barbier dans son *Journal*, a surpris. On comptait qu'on nommerait l'enfant duc

(1) Mort en 1771.

d'Anjou, mais comme le dernier de ce nom, frère du roi, est mort en bas âge, on dit que le roi a voulu lui donner un autre titre ».

Fig. 129. — Naissance d'une fille du Dauphin, d'après Natoire.

Le nouveau-né ne devait pas avoir un sort plus heureux que le duc d'Anjou ; né le 3 septembre 1753 (fig. 123, 124), il mourut le 22 février de l'année suivante.

Enfin, le 23 août 1754, Marie-Josèphe de Saxe donnait naissance au duc de Berry (fig. 125), à celui qui fut Louis XVI. « Voilà une brave allemande, disait le marquis d'Argenson, qui nous donne bien des princes ! » Et plus tard allaient venir le comte de Provence (fig. 126) et le comte d'Artois, futur Charles X (1). Dans la suite, on voulut accompagner de présages malheureux la naissance de celui qui devait payer de sa tête les fautes de son aïeul. Le prétendu marquis de Courchamp qui rédigea les *Souvenirs* de la marquise de Créquy, raconte ce qui suit : « Madame la Dauphine était accouchée d'un prince, et comme la cour était alors à Choisy-le-Roy, aucune personne de la maison de France ne put assister à la naissance de cet enfant royal. Le courrier qu'on envoyait pour en porter la nouvelle à Paris tomba de cheval à la barrière, et mourut de sa chute. L'abbé de Laujon, qui devait l'ondoyer, et qui se rendait à la chapelle du château, tomba sur le grand escalier de Versailles en paralysie ; enfin, des trois nourrices arrêtées par le premier médecin de son père, il en mourut deux en huit jours, et la troisième eut la petite vérole au bout de six semaines. « Voilà qui n'est pas d'heureux augure, disait le roi son grand-père, et je ne sais comment il a pu se faire que je l'aie titré duc de Berry : c'est un nom qui porte malheur » (2).

La Dauphine n'eut pas que des enfants mâles. le 26 août 1750 elle donna le jour à Marie-Zéphirine de France (3). Natoire avait préparé une peinture allégorique (fig. 129) en vue de la naissance d'un prince ; l'arrivée d'une princesse le força à lui faire subir une transformation rapide. Ce tableau se trouve actuellement au grand Trianon ; il figura au Salon de 1750 dont l'ouverture avait lieu le 25 août, la veille de l'accouchement de la Dauphine, ce qui prouve bien que cette peinture avait été exécutée avant l'événement.

(1) L'une des médailles de naissance de ce prince (fig 128) porte une légende dont voici l'explication : le titre de comte d'Artois n'était plus porté depuis longtemps, c'était une sorte d'humiliation pour le pays. Il fut rétabli pour le troisième petit-fils de Louis XV, Charles X, d'inepte mémoire. Ce fut un honneur pour le dit pays. De là l'inscription : *Artesia in antiquum decus restituta* (l'Artois rétabli dans son ancien lustre), expliquée par l'exergue : *Comite dato* (aujourd'hui qu'on lui a donné un comte).

(2) De même, Madame Campan remarque que Marie-Antoinette naquit le 2 novembre 1759, jour anniversaire du tremblement de terre qui détruisit Lisbonne.

(3) Morte le 2 septembre 1755.

Une bonne action de la du Barry. — Les bonnes actions de la du Barry sont rares, aussi nous empressons-nous de citer la suivante, dont malheureusement l'authenticité est mal établie.

Une jeune fille des environs de Liancourt était devenue enceinte ; honteuse de sa faiblesse, elle en voulut au moins cacher les suites ; un accident la fit accoucher d'un enfant mort. Elle n'avait pas déclaré sa grossesse ; la loi était formelle ; elle fut condamnée à mort. Un officier, nommé Mandeville, touché de compassion pour le sort de cette infortunée, eut l'heureuse idée de s'adresser à madame du Barry, que d'ailleurs il ne connaissait pas. La comtesse écrivit de suite au chancelier ; voici sa lettre : « Monsieur le chancelier, je n'entends rien à vos lois ; mais elles sont injustes et barbares ; elles sont contraires à la politique, à la raison, à l'humanité, si elles font pendre une pauvre fille, accouchée d'un enfant mort, sans l'avoir déclaré. Suivant le mémoire ci-joint, la suppliante est dans ce cas : il paraît qu'elle n'est condamnée que pour avoir ignoré la règle, ou pour ne s'y être pas conformée, par une pudeur très naturelle. Je renvoie l'examen de l'affaire à votre équité ; mais cette infortunée mérite de l'indulgence. Je vous demande au moins une commutation de peine, votre sensibilité dictera le reste » (1). La *sensibilité* de Maupeou fut émue, et la jeune fille échappa à la mort.

Naissance du duc d'Angoulême. — « Dans ce temps où la reine délaissée ne pouvait pas même espérer le bonheur d'être mère, elle eut le chagrin de voir madame la comtesse d'Artois accoucher du duc d'Angoulême (2). L'usage voulait que la famille et toute la cour assistassent à l'accouchement des princesses ; celui des reines était même public. La reine fut donc obligée de rester, toute une journée, dans la chambre de sa belle-sœur. Au moment où l'on annonça que c'était un prince, la comtesse d'Artois se frappa le front avec vivacité en s'écriant : « Mon Dieu que je suis heureuse ! » La reine ressentit cette exclamation involontaire et bien naturelle, d'une manière bien différente. Elle n'avait pas même, à cette époque, l'espoir de devenir mère. Cependant sa contenance fut parfaite. Elle donna toutes les marques possibles de tendresse à la jeune accouchée, et ne voulut la quitter que lors-

(1) *Recueil des lettres de la comtesse du Barry*. Nous devons ajouter que ce recueil est une autorité plus que médiocre.
(2) 6 août 1775.

qu'elle fut replacée dans son lit ; ensuite, elle traversa les escaliers et la salle des gardes avec un maintien fort calme, au milieu d'une foule immense. Les poissardes (1), qui s'étaient arrogé le droit de parler aux souverains dans leur ridicule et grossier langage, la suivirent jusqu'aux portes de ses cabinets, en lui criant, avec les expressions les plus licencieuses, que c'était à elle de donner des héritiers. La reine arriva dans son intérieur, très agitée et précipitant ses pas ; elle s'enferma seule avec moi pour pleurer, non de jalousie sur le bonheur de sa belle-sœur, elle en était incapable, mais de douleur sur sa position » (2).

Naissance du roi Louis-Philippe. — C'est le 6 octobre 1773 que naquit le cousin qui devait chasser les aînés du trône de France ; il était fils de Louis-Philippe Joseph d'Orléans, duc de Chartres. guillotiné sous le nom de Philippe-Égalité, et de Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, petite-fille du comte de Toulouse. « La joie était des plus grandes dans toute cette maison, et l'on disait que lorsqu'on avait annoncé à M. le duc de Chartres qu'il lui était né un fils, il n'en avait rien voulu croire, qu'il n'eût par lui-même *vu* et *touché*, tant il désirait la réalité d'une nouvelle si intéressante » (3). On ajoute même que ce prince facétieux dit à sa femme en soupesant le nouveau-né : « Eh quoi ! vous ne me donnez qu'un enfant, à moi qui ai travaillé pour quatre ! » (4).

On ignore assez qu'il se trouva une femme pour contester à Louis-Philippe la légitimité de sa naissance et pour prétendre avoir été victime d'une substitution de part (5). Voici l'histoire, parfaitement invraisemblable d'ailleurs : Une certaine Maria-Stella-Petronilla passa, dans sa jeunesse, pour la fille d'un Lorenzo Chiappini, geôlier dans la petite ville de Modigliana. Elle épousa lord Newborough et, en secondes noces, le baron de Sternberg. Ce fut alors que Chiappini, en mourant, lui révéla qu'elle n'était pas sa fille, mais celle d'un certain comte de Joinville qui était de passage à Modigliana en 1772. Elle était, disait-il, née en même temps qu'un de ses fils à lui Chiappini, et le comte de Joinville

(1) Voir page 27.
(2) *Mémoires* de Mme Campan.
(3) *Journal* de Hardy.
(4) *Mémoires secrets* ou *Journal d'un Observateur*, 15 octobre 1773.
(5) Une autre aventurière, Louise Françoise Delorme, femme Billet, née à Paris en 1758, se prétendit fille du prince de Conti et de la duchesse de Mazarin et se fit appeler Amélie-Gabrielle-Stéphanie-Louise de Bourbon Conti. On sait combien furent nombreux les faux Louis XVII.

l'avait fait consentir à l'échange des deux enfants. Malgré les conseils de Chiappini, Stella se mit à la recherche de son vrai père. Elle arriva à savoir que le duc d'Orléans, Philippe-Égalité, avait voyagé en Italie sous le nom de Joinville ; mais elle ne put réussir en France à se faire reconnaître comme la fille du duc. Elle fut plus heureuse en Italie et obtint un jugement du tribunal de Faenza, qui établit positivement qu'elle n'était point la fille de Chiappini, mais celle du comte de Joinville. Elle a écrit ses *Mémoires* sous le titre suivant : *Maria Stella ou échange criminel d'une demoiselle du plus haut rang contre un garçon de la condition la plus vile.*

Voici d'ailleurs l'acte de naissance du roi Louis-Philippe :

« L'an mil sept cent soixante-treize, le mercredi six octobre, très haut, très puissant et très excellent prince, fils de très haut, très puissant et très excellent prince monseigneur le duc de Chartres, prince du sang, et de très haute, très puissante et très excellente princesse madame la duchesse de Chartres, princesse du sang, né ce matin à trois heures trois quarts, a été ondoyé au Palais-Royal, de l'expresse permission de monseigneur l'archevêque, en date du sept septembre dernier, par M. André Gautier, docteur de Sorbonne et aumônier de monseigneur le duc d'Orléans : en présence de nous, curé de Saint-Eustache, revêtu de surplis et étole, avec la permission que nous lui avons accordée à la prière de monseigneur le duc de Chartres ; en présence de très haut, très puissant et très excellent prince monseigneur le duc de Penthièvre, de messire Louis, comte de Shouberg, chambellan de monseigneur le duc d'Orléans et de messire le comte de Hunolstein.

« *Signé*, L. P. J. d'Orléans. — L. J. M. de Bourbon. — Le comte de Shouberg. — P. A. comte de Hunolstein. — Gautier et Poupart, curé.

« Pour extrait conforme, etc.

« *Signé*, le Garde des Archives. »

Le cas de Louis XVI (Accouchements de Marie-Antoinette). — On sait que, malgré la bénédiction donnée au lit nuptial par l'archevêque de Reims, le mariage de Louis XVI et de Marie-Antoinette fut sept ans sans être consommé. Durant ce temps, la reine pleure, la belle-mère s'indigne, conseille et s'indigne encore ; les courtisans, souriant discrètement, parlent tout bas de la susceptibilité olfactive du roi et de la triste infirmité des rousses ; impassible, le mari *in partibus* chasse, mange, travaille

à ses bâtisses ou à ses serrures. Enfin un jour, le beau-frère, Joseph II, quitte Vienne et démontre à l'époux empêché que rien n'est plus anodin que certaine opération en usage chez les Hébreux (1). Louis se décide ; Joseph court annoncer la bonne nouvelle à sa sœur ; la sœur en fait part à son entourage. Écoutons Mme Campan : « Vers les derniers mois de 1777, la reine, étant seule dans ses cabinets, nous fit appeler, mon beau-père et moi, et, nous présentant sa main à baiser, nous dit que, nous regardant l'un et l'autre comme des gens bien occupés de son bonheur, elle voulait recevoir nos compliments ; qu'enfin elle était reine de France, et qu'elle espérait bientôt avoir des enfants ».

En effet, on mande le chirurgien Lassone, et l'opérateur, faisant allusion à tout le temps perdu, s'écrie : « Et dire que M. le Dauphin aurait six ans ! ». « A partir de ce moment heureux, continue Mme Campan, si longtemps attendu, l'attachement du roi pour la reine prit tout le caractère de l'amour ; le bon Lassone, premier médecin du roi et de la reine, me parlait souvent de la peine que lui avait faite un éloignement dont il avait été si longtemps à vaincre la cause, et ne me paraissait plus avoir alors que des inquiétudes d'un genre tout différent ».

Marie-Antoinette (2) débuta mal dans son métier de *vraie reine de France* et fit une fausse couche. Mme Campan nous a laissé des détails abondants sur les accouchements qui suivirent.

1° **Premier accouchement.** — « La reine avançait dans sa grossesse ; on faisait chanter des *Te Deum* en actions de grâces dans toutes les cathédrales. Enfin le 11 décembre 1778, la reine sentit les premières douleurs. La famille royale, les princes du sang et les grandes charges passèrent la nuit dans les pièces qui tenaient à la chambre de la reine. Madame, fille du roi, vint au monde, avant midi, le 19 décembre. L'étiquette de laisser entrer indistinctement tout ce qui se présenterait au moment de l'accouchement des reines, fut observée avec une telle exagération, qu'à l'instant ou l'accoucheur Vermont (fig. 130) dit à haute voix : *La*

(1) Louis XVI était atteint du vice de conformation appelé *phimosis*.

(2) Lorédan Larchey raconte la façon singulière dont elle annonça au roi la certitude de sa grossesse :

— Sire, lui a-t-elle dit, je viens vous demander justice contre un de vos sujets qui m'a violemment insultée.

Le Roi, ému du ton sérieux de Sa Majesté, s'est empressé de la faire expliquer !

— Oui, Sire, a-t-elle continué, il s'en est trouvé un assez audacieux, le dirai-je : pour me donner des coups de pieds dans le ventre.

reine va accoucher, les flots de curieux qui se précipitèrent dans la chambre furent si nombreux et si tumultueux, que ce mouvement pensa faire périr la reine.

« Le roi avait eu, dans la nuit, la précaution de faire attacher avec des cordes les immenses paravents de tapisserie qui environnaient le lit de Sa Majesté : sans cette précaution, ils auraient à

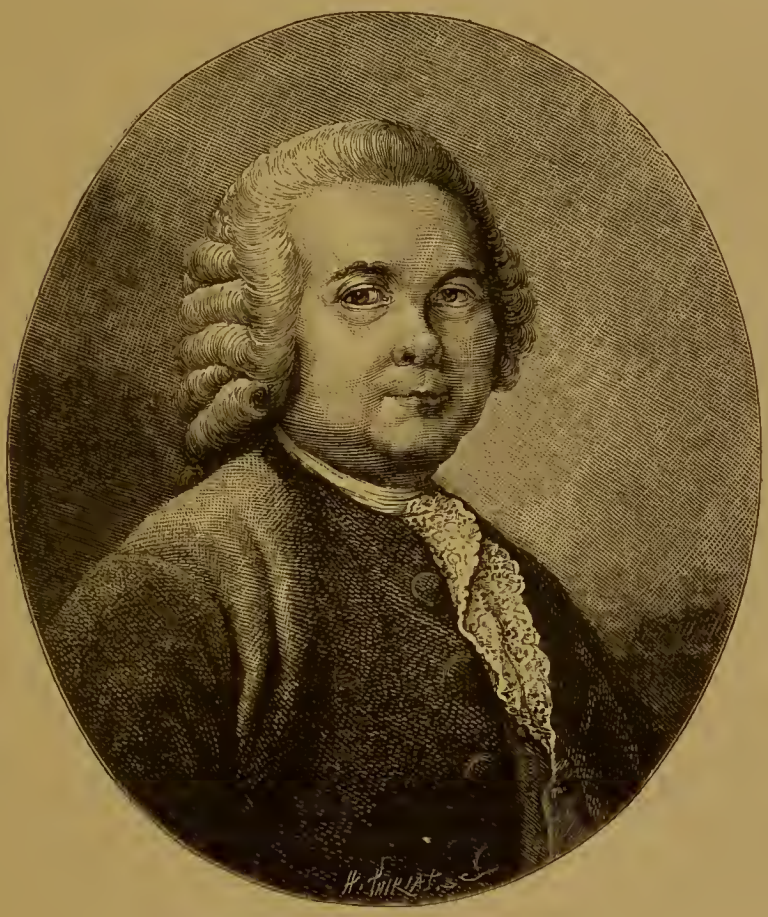

Fig. 130. — De Vermont, accoucheur de Marie-Antoinette.

coup sûr été renversés sur elle. Il ne fut plus possible de remuer dans la chambre qui se trouva remplie d'une foule si mélangée, qu'on pouvait se croire dans une place publique. Deux savoyards montèrent sur des meubles pour voir, plus à leur aise, la reine placée en face de la cheminée, sur un lit dressé pour le moment de ses couches. Ce bruit, le sexe de l'enfant (1) que la reine avait eu

(1) Marie-Thérèse-Charlotte, dite Madame Royale, née le 19 décembre 1778, mariée à son cousin le duc d'Angoulême.

le temps de connaître par un signe convenu, dit-on, avec la princesse de Lamballe, ou une faute de l'accoucheur, supprimèrent à l'instant les suites naturelles de l'accouchement. Le sang se porta à la tête, la bouche se tourna, l'accoucheur cria : *De l'air, de l'eau chaude, il faut une saignée au pied !* Les fenêtres avaient été calfeutrées ; le roi les ouvrit avec une force que sa tendresse pour la reine pouvait seule lui donner ; ces fenêtres étant d'une très grande hauteur, et collées avec des bandes de papier dans toute leur étendue. Le bassin d'eau chaude n'arrivant pas assez vite, l'accoucheur dit au premier chirurgien de la reine de piquer à sec ; il le fit, le sang jaillit avec force, la reine ouvrit les yeux. On eut peine à retenir la joie qui succéda si rapidement aux plus vives alarmes. On avait emporté à travers la foule la princesse de Lamballe sans connaissance. Les valets de chambre, les huissiers prenaient au collet les curieux indiscrets qui ne s'empressaient pas de sortir pour dégager la chambre. Cette cruelle étiquette fut pour toujours abolie. Les princes de la famille, les princes du sang, le chancelier, les ministres suffisent bien pour attester la légitimité d'un prince héréditaire.

« La reine revint des portes de la mort : elle ne s'était point senti saigner, et demanda, après avoir été replacée dans son lit, pourquoi elle avait une bande de linge à la jambe. »

En réalité, à ce premier accouchement, Marie-Antoinette fut atteinte de convulsions éclamptiques ; dans ses cours, le professeur Pajot citait le faciès de cette reine, la forme de son cou, dit *en colonne*, comme offrant le type des femmes prédisposées à cette affection. Plus tard, en lisant la *Correspondance secrète sur Marie-Antoinette* de Lescure, dans laquelle le fait est nettement indiqué, il put trouver la confirmation de sa remarque.

Revenons au récit de Mme Campan : « Le bonheur qui succéda à ce moment d'alarmes fut aussi excessif que sincère. On s'embrassait, on pleurait de joie. Le comte d'Esterhazy et le prince de Poix, à qui j'annonçai, la première, que la reine venait de parler et qu'elle était rappelée à la vie, m'inondèrent de leurs larmes, en m'embrassant au milieu du cabinet des nobles...

« Enfin la reine fut rendue à notre attachement. Ce moment d'effroi empêcha même de penser au regret de ne pas posséder un héritier du trône. Le roi lui-même ne fut occupé que du soin de conserver une épouse adorée. On présenta la jeune princesse à la reine. Elle la pressa sur son cœur vraiment maternel. « Pauvre petite, lui dit-elle, vous n'étiez pas désirée, mais vous ne m'en

serez pas moins chère. Un fils eût plus particulièrement appartenu à l'État. Vous serez à moi, vous aurez tous mes soins, vous partagerez mon bonheur et vous adoucirez mes peines. »

« Un service très nombreux veillait auprès de la reine pendant

Fig. 131. — Marie-Antoinette.

les premières nuits de ses couches. Cet usage l'affligeait ; elle savait s'occuper des autres. Elle commanda pour ses femmes d'énormes fauteuils dont les dos se renversaient par le moyen de ressorts, et qui tenaient parfaitement lieu de lits.

« M. de Lassone, premier médecin, le premier chirurgien, le premier apothicaire, les chefs du gobelet, etc., étaient aussi neuf

nuits sans se coucher. On veillait de même les enfants de France pendant très longtemps, et une femme de garde restait toutes les nuits levée et habillée pendant les trois premières années de leur naissance.

» La reine fit son entrée à Paris pour les relevailles ; on dota cent filles ; elles furent mariées à Notre-Dame (fig. 24). Peu de jours après qu'elle fut relevée de couches, le curé de la Magdeleine de la Cité à Paris écrivit a M. Campon pour lui demander un rendez-vous secret ; c'était pour le prier de remettre à la reine une petite boîte contenant son anneau nuptial, avec cet écrit de la main du curé : « J'ai reçu, sous le secret de la confession, l'anneau

Fig. 132, 133. — Naissance de Madame, 1778.

que je remets à Votre Majesté, avec l'aveu qu'il lui a été dérobé en 1771, dans l'intention de servir à des maléfices pour l'empêcher d'avoir des enfants. » La reine, en retrouvant son anneau, dit qu'en effet elle l'avait perdu en se lavant les mains. il y avait environ sept ans, et qu'elle s'interdisait de chercher à découvrir la superstitieuse qui lui avait fait une pareille méchanceté.»

A la suite de cet accouchement, Marie-Antoinette perdit une partie de ses cheveux ; cet accident lui fit adopter une coiffure basse, baptisée du nom de *coiffure à l'enfant* qu'il ne faut pas confondre avec la *coiffure à l'enfance* qui date de la même époque.

La naissance de Madame (fig. 132, 133), inspira plus d'un poète : on distingue ce madrigal d'Imbert, assez joli dans le genre précieux :

Pour toi, France, un Dauphin doit naître :
Une princesse vient pour en être témoin.
Sitôt qu'on voit une grâce paraître,
Croyez que l'amour n'est pas loin.

2° **Fausse couche.** — « Peu de temps après la naissance de Madame, la reine devint grosse ; elle n'avait encore parlé de son état qu'au roi, à son médecin, et à quelques personnes honorées de sa confiance très intime, lorsqu'ayant levé avec force une glace de sa voiture, elle sentit qu'elle s'était blessée, et huit jours après elle fit une fausse couche. Le roi passa la matinée entière près de son

Fig. 134, 135. — Naissance du Dauphin, 1781.

lit ; il la consolait, lui donnait les marques du plus tendre intérêt. La reine pleurant beaucoup, le roi la prenait avec affection dans ses bras, et mêlait ses larmes aux siennes. La reine répéta plusieurs fois qu'elle se félicitait de n'avoir pas même parlé de sa grossesse dans sa famille : qu'on n'aurait pas manqué d'attribuer son malheur à quelques légèretés, tandis qu'il avait été occasionné par la chose la plus simple. Le roi ordonna le silence au petit nombre de personnes instruites de cet événement fâcheux ; il resta généralement inconnu. »

3° **Second accouchement. Naissance du Dauphin.** — « La seconde grossesse de la reine avait été déclarée dès le mois d'avril ; sa santé fut parfaite jusqu'au moment de son accouche-

ment. Enfin elle donna le jour à un Dauphin, le 22 octobre 1781. Il régna un si grand silence dans la chambre, au moment où l'enfant vint au monde, que la reine crut n'avoir encore qu'une fille ; mais après que le garde des sceaux eut constaté le sexe du nouveau-né, le roi s'appocha du lit de la reine et lui dit : « Madame vous avez comblé mes vœux et ceux de la France ; vous êtes mère d'un Dauphin ».

« La joie du roi était extrême, des pleurs coulaient de ses yeux ; il présentait indistinctement sa main à tout le monde, et son bonheur l'avait fait sortir de son caractère habituel. Gai, affable, il renouvelait sans cesse les occasions de placer les mots, *mon*

Fig. 136, 137. — Naissance du Dauphin, par Benjamin Duvivier.

fils ou le *Dauphin*. La reine, une fois dans son lit, voulut contempler cet enfant si désiré, Mme la princesse de Guéménée le lui apporta. La reine lui dit qu'elle n'avait pas besoin de lui recommander ce dépôt précieux, mais que, pour lui faciliter les moyens de lui donner plus librement ses soins, elle partagerait avec elle ceux qu'exigeait l'éducation de sa fille. Le Dauphin, établi dans son appartement, reçut, dans son berceau, les hommages et les visites d'usage. Le duc d'Angoulême, rencontrant son père à la sortie de l'appartement du Dauphin, lui dit : « Mon Dieu, papa, qu'il est petit mon cousin ! — Il viendra un jour où vous le trouverez bien assez grand, mon fils, lui répondit presque involontairement le prince. »

Nous avons déjà (1) donné le récit des réjouissances qui eurent

Fig. 138. — La reine vient remercier Dieu de la naissance du Dauphin, le 21 janvier 1782.

(1) Voir page 67.

lieu à l'occasion de la naissance de ce premier Dauphin, mort en 1789. Nous reproduisons ci-contre les médailles commémoratives frappées en l'honneur de sa naissance (fig. 134-137).

La reine, à la suite de cet accouchement, dut conserver un repos prolongé et ne fit ses relevailles à Notre-Dame, que trois mois après sa délivrance (fig. 138).

Fig. 139, 140. — Naissance du duc de Normandie, 1785.

Troisième accouchement. Naissance du duc de Normandie. — Enfin, en 1785, le jour de Pâques, naquit cet enfant dont la destinée devait rester une énigme, le duc de Normandie, autrement dit Louis XVII. M. de Vermont était malade, Baudelocque (fig. 141) avait été désigné pour accoucher la reine ; toutefois, le premier s'était rétabli à temps pour remplir son office. L'accouchement fut des plus faciles ; comme le rappelle un calembour assez ingénieux tiré du jeu de brelan, dont il faut connaître les termes : la reine dit : *je suis du jeu ;* M. le duc de Normandie répond : *je passe*, et l'accoucheur Vermont s'écrie : *je le tiens* (1).

Accouchements de la duchesse de Berry. Les mémoires du Dr Deneux. Protestations orléanistes. Le journal du Dr Ménière. — La princesse Marie-Caroline de Naples, femme de Charles-Ferdinand d'Artois, deuxième fils de Charles X, accoucha trois fois du vivant de son mari (16 mars 1817, 13 septem-

(1) *Mémoires secrets*, 1er avril 1785.

bre 1818, 21 septembre 1819) ; 228 jours après le crime de Louvel, elle mit au monde le duc de Bordeaux, si connu par la suite sous le nom de comte de Chambord (29 septembre 1820). Plus tard, après sa folle équipée dans l'Ouest, retenue prisonnière au château de Blaye, elle accoucha pour la cinquième fois (10 mai 1833) ;

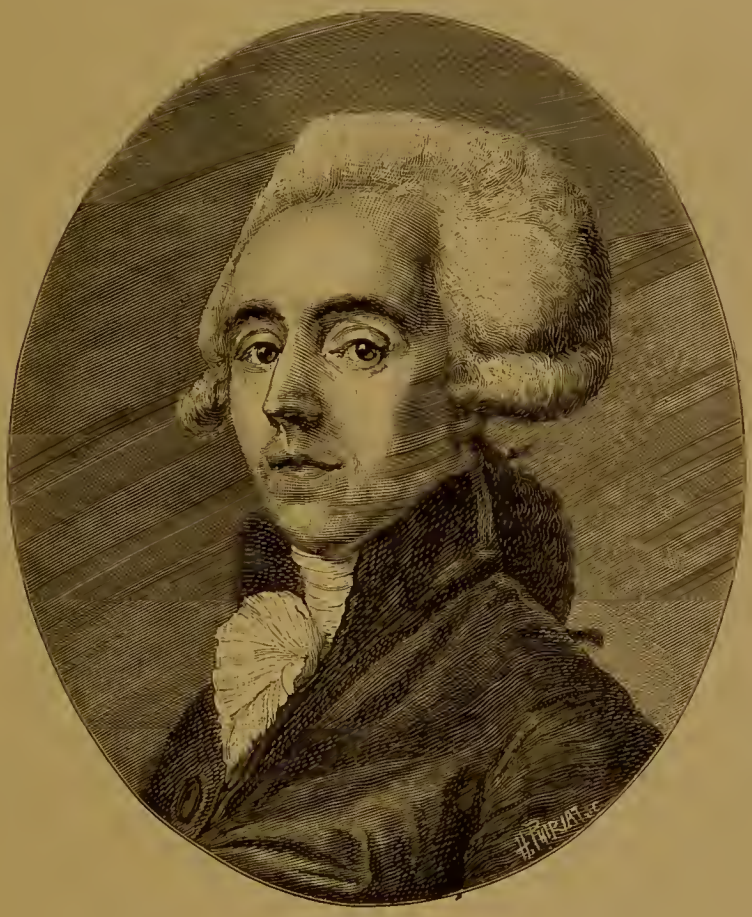

Fig. — 141. Baudelocque.

contrainte par les évènements, elle déclara avoir contracté secrètement un second mariage avec le comte Hector Lucchesi-Palli (1).

Dans une série de mémoires intitulée la *Naissance des enfants de France*, les quatre premiers accouchements de la duchesse de

(1) En 1835 et 1836 la comtesse de Lucchesi-Palli accoucha en Allemagne et appela auprès d'elle son fidèle Deneux. Ces voyages faillirent lui coûter la vie : la première fois à la suite d'un accident de voiture, arrivé aux portes de Landsberg et la seconde, en avant de Kell, où il courut le risque d'être noyé dans un débordement du Rhin.

Berry ont été racontés tout au long par le Dr Deneux (fig. 142), qui assista la princesse en ces circonstances.

Le Dr Mattéi, détenteur de ce précieux manuscrit, en a déjà publié la partie relative à la naissance, si contestée, du duc de Bordeaux. Nous étant, après la mort de notre regretté confrère, rendu possesseur des *Mémoires* de Deneux, nous pouvons mettre sous les yeux de nos lecteurs, des détails intéressants et inédits sur les couches antérieures de la princesse.

Pour l'accouchement au château de Blaye, nous ferons de larges emprunts au *Journal* du Dr Menière, que le gouvernement, sur la présentation d'Orfila, donna officiellement comme médecin à la duchesse de Berry et qui assista le fidèle Deneux.

Les mémoires du Dr Deneux sont un peu longs, mais ils sont le tableau exact et pris sur le vif d'un cérémonial suranné, de coutumes bizarres, l'exposé amusant des ennuis, des tribulations, des sollicitations dont sont assaillis les accoucheurs de Cour. D'ailleurs, dans l'accouchement d'une princesse, les intérêts dynastiques donnent aux moindres détails une importance considérable. La preuve en est dans les discussions interminables sur les deux dernières couches de la duchesse de Berry ; et elle-même le savait bien quand elle disait à Deneux : « Nous n'avons que les souffrances de la maternité, à peine avons-nous donné le jour à un enfant que, sans pitié, on nous l'enlève sur-le-champ et pour toujours. Nous autres princesses, on ne nous regarde que comme des moules à enfant » (1).

Première grossesse. — ... Quand, à ma première visite, j'eus obtenu tous les renseignements que je désirais sur l'état de la princesse, je crus pouvoir lui annoncer, quoiqu'il n'y eût encore qu'un retard de quinze à dix-huit heures, que tout ce qu'elle éprouvait était dû à un commencement de grossesse, et qu'elle devait prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de faire une fausse couche.

— Que pensez-vous, Monsieur, qu'il y ait à faire ?

— S. A. R. a déjà fait la chose principale, celle de se mettre au lit ; elle voit combien il était nécessaire de le faire, par le mieux qu'elle en éprouve. Et après lui avoir indiqué quelques autres pré-

(1) La princesse de Conti reconnaissait cependant un avantage à ses semblables : ayant un jour une assez vive querelle avec son mari, elle lui dit brusquement : « Je puis faire sans vous des princes du sang, Monseigneur et vous n'en pouvez faire sans moi. » Il paraît qu'elle l'a prouvé.

cautions qu'elle devait encore prendre : « Je pense que ces soins, lui dis-je, si l'exercice violent qu'a fait S. A. R. depuis quatre ou cinq jours, n'a point porté atteinte au produit de la conception, suffiront pour prévenir tout accident ».

— Vous ne croyez pas, docteur, que j'aie besoin d'être saignée ?

— Peut-être sera-t-il nécessaire de recourir à ce moyen plus tard, mais pour le moment, la saignée me paraît tout à fait inutile.

— Combien de temps faut-il garder la chambre ?

— Douze jours, Madame.

— Mais y pensez-vous, Monsieur !

— Je prie son A. R. d'être bien convaincue que c'est après y avoir pensé mûrement, que je crois le repos nécessaire pendant tout ce temps.

— Mais si je n'étais pas grosse ?

— J'ai l'honneur de répéter à Madame que je pense qu'elle commence une grossesse ; à la vérité, je ne suis pas infaillible et je puis me tromper. Si je suis dans l'erreur, Madame aura pris des précautions inutiles : mais si ce que je pense existe, tout me porte à le croire, combien de reproches S. A. R. ne serait-elle pas en droit de me faire, si j'avais négligé de lui indiquer tout ce qu'il y avait à faire pour prévenir une fausse couche.

— Mais si je suis grosse, comme vous le pensez, et que, par suite des courses que j'ai faites, l'enfant soit mort, la fausse couche, il me semble, est inévitable.

— Aucune précaution, Madame, ne saurait la prévenir en pareil cas ; mais comme, dans ce moment, nous ne pouvons savoir si l'enfant est vivant ou mort, dans le doute, un médecin consciencieux doit se conduire comme s'il avait la certitude qu'il se porte bien. Madame, ajoutai-je, et avec le sentiment d'une profonde conviction, sur vous reposent toutes les destinées de la France, de l'Europe, j'allais dire de la famille Royale, un héritier peut seul nous assurer la tranquillité, faire notre bonheur et celui de toutes les nations.

— Peut-être portez-vous la prudence trop loin, Monsieur, mais vos conseils sont sages, cela me suffit ; je les suivrai.

... Le lendemain, je me rendis auprès de la princesse. S. A. R. Monseigneur le duc de Berry, était près d'elle.

La princesse, ayant passé une bonne nuit, était très bien ; les douleurs de reins et les coliques qui l'avaient obligée à rentrer la veille à huit heures du soir et à se coucher, étaient à peu près dissipées. Je crus cependant devoir insister sur la nécessité de suivre

les conseils que j'avais donnés la veille. Rien n'était venu diminuer mes espérances. La princesse avait, à son réveil, éprouvé quelques maux de cœur.

— Pour exiger autant de précautions, vous êtes donc convaincu que ma femme est grosse, me dit le prince ?

— Si je disais, Monseigneur, que j'en suis convaincu, j'en imposerais à V. A. R., mais je serai bien trompé si la princesse ne l'est pas.

— J'espère que vous ne vous trompez pas et que dans huit mois, nous aurons un enfant.

— Dans le courant de juillet, Monseigneur.

— Il fait alors bien chaud pour accoucher, dit le prince.

— C'est vrai, mais on est bien plutôt rétabli qu'en hiver.

... Tous les jours, à onze heures du matin, je me rendais à l'Elysée-Bourbon pour me trouver au lever de S. A. R., et je continuai ces visites, sans qu'aucune indisposition les rendisse nécessaires, jusqu'au cinquième mois que la princesse eut la rougeole.

Cette maladie, qui nous semble avoir eu des suites fâcheuses pour l'enfant, fut bénigne pour S. A. R.

La convalescence s'annonçant sous les plus heureux auspices, nous fûmes sans inquiétude jusqu'au lendemain du jour où la Faculté avait annoncé qu'il n'y aurait plus de bulletin : voici ce qui vint nous tourmenter.

Ce jour, S. A. R. nous dit, au moment de son réveil, sans néanmoins en paraître inquiète, qu'elle ne savait pourquoi l'enfant, vers le milieu de la nuit et contre son ordinaire, avait fait plusieurs mouvements assez forts et assez précipités pour la réveiller et qu'elle ne fut pas moins surprise d'avoir grand froid au ventre ; ce froid, ajouta-t-elle, me retint éveillée pendant une demi-heure environ ; mais ayant bien dormi depuis ce moment, je me trouve parfaitement, et l'enfant est si tranquille qu'il n'a même pas voulu, comme d'habitude, me dire bonjour à mon réveil.

Ces mouvements brusques de l'enfant tels qu'ils réveillèrent S. A. R., le grand froid qu'elle avait eu au ventre dans le même moment, et l'immobilité dans laquelle l'enfant était resté depuis les mouvements qui avaient eu lieu pendant la nuit, me donnèrent les plus vives inquiétudes que je dissimulai tant que nous restâmes auprès de la princesse ; mais à peine étions-nous sortis de sa chambre, que nous en fîmes part à nos collègues, qui n'avaient pas été frappés comme nous du récit que S. A. R. venait de nous faire ; nos craintes étaient que l'enfant ne fut malade, qu'il eut la

rougeole dans le sein de sa mère, et qu'étant déjà affaibli au point de ne faire aucun mouvement depuis près de douze heures, il ne succombât à sa maladie, si toutefois il existait encore. Nous restâmes quatre jours dans un état de craintes d'autant plus difficile à supporter qu'il nous fallait toujours paraître calme et sans inquiétude auprès de la princesse, afin d'éloigner d'elle que son enfant ne

Fig. 142. — Louis Charles Deneux. D'après le tableau de l'Académie de Médecine.

pût être malade ou mort, et recourir à mille détours pour parvenir, sans éveiller son attention, à savoir s'il était toujours immobile. Enfin, le cinquième jour, ne pouvant rester plus longtemps dans une situation devenue plus pénible en ce que Madame commençait à se tourmenter, que toutes les personnes qui l'environnaient, et surtout le prince, l'étaient tout autant que nous, nous prîmes le parti de saisir ou de faire naître l'occasion de pouvoir nous assu-

rer si, en sollicitant les mouvements de l'enfant, il ne nous donnerait pas quelques signes de vie.

Étant encore parvenu, ce jour, à découvrir, pendant la visite du matin, sans toutefois avoir l'air d'y attacher la moindre importance, que l'enfant ne remuait pas : « Mais il est bien endormi, dis-je à la princesse ! Je suis tenté de croire qu'il est devenu marmotte, et j'ai bien bonne envie de le réveiller.

— Ce n'est pas chose si facile à faire que vous croyez, me dit la princesse, car j'ai déjà essayé plusieurs fois et je n'ai pu y parvenir.

— Madame me permettra de lui faire observer qu'elle a encore peu d'expérience en pareille matière.

— Elle n'est assurément pas aussi grande que la vôtre; eh bien ! voyons si vous serez plus habile que moi.

Je dois avouer que ce fut avec les plus grandes craintes que je profitai de l'espèce de défi qui m'était fait ; mais je fus plus heureux que je ne l'espérais. La grossesse étant de cinq mois et demi environ, et la princesse étant alors trop maigre, il me fut facile d'exercer un toucher méthodique sur la région abdominale, occupée par l'enfant, et ce toucher me suffit pour obtenir plusieurs mouvements qui, quoique plus faibles qu'ils n'étaient avant la rougeole, furent néanmoins perçus en même temps par moi et par S. A. R., qui s'écria : « Ah je vois que vous êtes plus habile que moi ! » Le prince, à qui nous avions fait part le matin de nos projets, attendait chez lui, avec impatience, le résultat de nos recherches. Aussitôt qu'il en fut instruit, il se rendit aux Tuileries pour en donner connaissance à Sa Majesté et à toute la famille royale.

Formalité du serment. — ... Le 15 mars, dans la matinée, Madame la duchesse de Berry me remet le brevet d'accoucheur de S. A. R.

Ce brevet a donné lieu, dès le lendemain, au colloque suivant. Le même jour, le Père Elysée qui, à cette époque, était le premier chirurgien du roi, apprit, je ne sais par qui, que Madame la Duchesse de Berry m'avait remis ce brevet, et le 16 au matin, un de mes collègues, qui venait de le voir, m'engagea à me rendre chez lui.

— Pour quel motif, je vous prie, le Père Elysée est-il si pressé de me voir ?

— Comme accoucheur de S. A. R., vous lui devez une visite.

— Comme accoucheur de Madame, je dois, dites-vous, une visite au Père Elysée ? Mais je n'en crois rien, et elle n'est rien moins qu'indispensable.

— Vous ne pouvez cependant pas vous en dispenser.

— Cette visite serait dans les convenances, je le sais, mais la conduite et les mœurs du Père Elysée me sont trop connues, je ne lui ferai pas même remettre une carte.

— Vous ne savez donc pas que, comme membre de la faculté de la Princesse, vous êtes tenu à prêter serment entre ses mains.

— Je vous déclare, mon cher confrère et collègue, que je ne reconnais pas la suprématie que veut s'attribuer le Père Elysée, et que, pour rien au monde, je ne prêterai de serment entre ses mains.

— Mais tout membre de la faculté des Princes doit prêter le serment entre les mains du premier chirurgien du Roi.

— Vous badinez, mon cher confrère.

— Non, assurément.

— Comment voulez-vous que je reconnaisse comme chef de la chirurgie française le Père Elysée, qui n'est ni maître en chirurgie, ni docteur en médecine ? Non, Monsieur, je m'estime trop pour le faire et il n'en sera rien.

— Il en a le droit.

— Je n'ignore pas quels étaient, autrefois, les droits du premier chirurgien des Rois de France ; je sais aussi qu'on cherche à les faire revivre, mais jamais je n'y prêterai la main, et si on l'exige, je ne serai pas l'accoucheur de la Princesse.

Dix ou douze jours après cette conversation, je reçus un billet de la part du Père Elysée, pour que j'aie à me rendre chez lui, à l'effet de prêter le serment d'usage. N'étant pas chez moi, le porteur du billet n'eût pas de réponse.

N'ayant pu aller à l'Elysée-Bourbon dans la soirée, je m'y rendis le lendemain matin de bonne heure, afin de me trouver au lever de la Princesse. C'était le 23 mars. Lui ayant communiqué la peine que j'éprouvais de l'invitation de la veille, elle me demanda avec vivacité :

— Qui donc vous a écrit ?

— C'est le Père Elysée, Madame.

— Que vous veut le Père Elysée ?

— Il prétend que je dois, comme accoucheur de V. A. R., prêter un serment entre ses mains.

— Je vous le défends bien ainsi que Monseigneur, me dit la Princesse, si vous aviez un serment à prêter, ce serait à moi qu'il faudrait le faire, mais je n'en ai pas besoin et je n'en veux pas. Votre dévouement et votre probité me sont connus, je compte sur vous comme sur moi-même...

Choix des nourrices. — La nouvelle de la grossesse de S. A. R. Madame la duchesse de Berry était à peine connue, qu'une nuée de nourrices tomba chez moi des quatre coins de Paris, et plus tard, des diverses provinces de la France. A les entendre, elles avaient toutes les qualités qu'on pouvait exiger de la plus excellente nourrice ; alléguant leur bonne santé, celle de leur enfant, affirmant qu'elles n'avaient jamais été malades, qu'elles étaient saines, de bonnes mœurs et d'une conduite exemplaire, ce qui, d'ailleurs, était attesté par une liasse de certificats, qu'elles avaient quêtés de porte en porte et que nous avons vus, avec peine, revêtus des noms les plus honorables dans toutes les classes de la société.

A l'ennui de lire toutes ces attestations et recommandations, il fallut encore supporter celui de prendre connaissance des lettres anonymes, de recevoir les solliciteurs, et d'écouter avec patience leurs recommandations verbales, d'écrire le nom des nourrices, leur adresse dont nous avions besoin pour les prévenir du jour, de l'heure et du lieu où se ferait la visite de chacune d'elles et de leur enfant ; enfin de faire un bulletin de leurs qualités physiques et morales, de l'âge, de la quantité et des qualités de leur lait, etc., etc., de l'état de santé de leur enfant, ce qu'était leur mari et ce qu'il avait été, etc. Bulletin que nous avions l'intention de remettre aux médecins et aux chirurgiens du Roi, qui devaient assister à la visite, et qui leur a été communiqué toutes les fois qu'une nouvelle nourrice paraissait pour être examinée.

Il y eut encore, pendant les six semaines qui précédèrent la visite nécessaire pour déterminer le choix, un autre genre de solliciteurs qui ne s'adressèrent point à moi, et ils firent bien, mais à ma femme, espérant probablement avoir affaire à un meilleur parti. Parmi ceux-ci, il en est qui vinrent ayant les mains garnies de pièces d'argenterie, de porcelaines, de bijoux ou de différents colifichets ; d'autres se bornaient à faire des promesses ou des offres qui étaient magnifiques et qui auraient pu tenter toutes autres personnes que nous, car il s'agissait de rien moins que d'un très beau service en vaisselle plate, d'une parure de la valeur de cinq à six mille francs, d'une bourse de cinquante, de cent louis, d'un cachemire de grande valeur, de très belles robes, etc., etc. Les premiers, ayant été sévèrement réprimandés avant que d'être éconduits, ne purent concevoir qu'on refusât leur offrande, et les seconds, dont ma femme prit le parti de rire de leurs offres et de se moquer de ce qu'ils étaient assez bonnes gens pour croire que leurs promesses ou leurs cadeaux pourraient me déterminer à donner la préférence à

leurs protégées, se retirèrent tout confus et tout honteux ; mais lorsqu'on leur a dit que, regardant comme une insulte toute recommandation de cette espèce, les nourrices qui avaient osé faire de pareilles offres ne paraîtraient point à la visite lors du choix, ou que si elles y étaient appelées, leur bulletin ferait mention de ce qu'elles avaient offert, ils quittèrent ma bonne compagne avec cette double crainte, espérant, peut-être, que la menace qui leur a été faite serait oubliée, lorsque le jour tant désiré apparaîtrait ; mais on verra bientôt qu'on a su s'en rappeler (1).

Il est d'usage de faire le choix des nourrices lorsque les princesses royales sont parvenues à sept mois et demi de leurs grossesses, d'en choisir quatre, cinq et même six, qui leur sont présentées ; et sur ces six qui, après cette présentation, subissent une autre visite toute particulière, trois sont mises aux retenues, c'est-à-dire qu'elles sont logées, éclairées, chauffées, nourries aux frais de L. A. R. Elles ont, en outre, des appointements, et pour cela, elles n'ont à s'occuper que de nourrir et soigner leurs enfants. Logées séparément dans une maison désignée à cet effet, elles mangent à la même table que la dame qui a été chargée ou choisie par L. A. R. pour les surveiller. Cette dame a le titre de surveillante des nourrices.

Au moment de la naissance de l'enfant, la nourrice qui a été désignée, si elle se porte bien et son enfant, est appelée auprès du nouveau-né, et le sien est mis en nourrice. Les deux autres restent

(1) Le médecin de Marie de Médicis fut moins scrupuleux, si l'on en croit Sue : « La Reine étant devenue grosse, il fallut chercher une nourrice pour le Dauphin ou la Princesse futur. La Rivière, alors premier médecin, homme fort intéressé et vilain, en produisit une qui lui avoit fait présent d'une tapisserie de quatre cents écus. Le Roi en fut informé : il témoigna que cette nourrice ne lui plaisoit pas, et il inclinoit pour une autre, qui prouvoit, par diverses attestations de plusieurs médecins, que son lait étoit excellent ; mais La Rivière dit au Roi : *Sire, malgré toutes ces attestations elle ne vaut pas mieux que l'autre : j'en ferai faire autant pour un couple d'écus, à tel médecin de Paris que je voudrai.* Le roi lui répliqua : *pourquoi ne prendroient-ils pas bien deux écus pour celle-là ? Vous avez bien reçu, pour celle que vous présentez, une tapisserie de quatre cents écus.* Je ne sais si La Rivière eut la force de répondre ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que la nourrice fut renvoyée, et qu'il garda la tapisserie. »

C'est, sans doute, la conduite de ce médecin qui inspira à J.-J. Rousseau sa boutade contre les accoucheurs : « S'agit-il de chercher une nourrice, écrit le philosophe génevois, on la fait choisir par l'accoucheur. Qu'arrive-t-il de là ? Que la meilleure est toujours celle qui l'a le mieux payé. Je n'irai donc pas consulter un accoucheur pour celle d'Émile ; j'aurai soin de la choisir moi-même ; je ne raisonnerai peut-être pas là-dessus si disertement qu'un chirurgien, mais à coup sûr je serai de meilleure foi et mon zèle me trompera moins que son avarice ».

aux retenues avec leurs enfants, en cas qu'il survienne à la nourrice qui allaite une indisposition ou une maladie, ou toute autre chose qui oblige à l'éloigner de son nourrisson.

Le 16 mai 1817, la faculté de L. A. R. Monseigneur le duc et Madame la duchesse de Berry et celle du Roi se réunirent chez moi, à onze heures du matin, pour aviser aux moyens de faire le choix des nourrices. Dans cette réunion qui n'était que préparatoire, on rédigea le procès-verbal suivant :

« Les soussignés, réunis à l'effet de choisir des nourrices pour le Prince ou la Princesse dont est enceinte S. A. R. Madame la duchesse de Berry, ont arrêté les dispositions suivantes :

« 1° La nourrice devra être âgée de vingt ans, au moins, et de trente ans, au plus ;

« 2° Elle devra être accouchée et l'être depuis trois mois, au plus, au moment du choix ;

« 3° Elle devra avoir allaité au moins une fois et ne pas avoir nourri plus de quatre enfants ;

« 4° On examinera toutes les femmes qui se sont mises sur les rangs ; toutefois, sur la demande expresse du docteur Deneux, nous exceptons toutes celles qui ont fait des offres d'argent, etc., et dont il nous a présenté la liste ; elles ne seront même pas convoquées ;

« 5° Les maris et les enfants accompagneront les nourrices, le jour où l'on fera le choix.

« La prochaine réunion est fixée au mercredi, vingt-huit du courant, à onze heures du matin.

« Paris, le 16 mai 1817.

« Et ont signé : MM. Lefaivre, Père Elysée, Distel, Guérin, Bougon, Deneux. »

Cent vingt-neuf nourrices s'étant mises sur les rangs, cent dix-huit ont été convoquées, et onze ont été exclues pour les motifs exposés précédemment. Parmi celles qui ont été prévenues du jour de la visite, une seule a manqué. Il restait donc cent dix-sept nourrices à examiner qui, toutes avec elles leurs enfants et leurs maris, encombraient le 28 mai, dès neuf heures du matin, mon appartement. Le premier jour, on examina quatre-vingts femmes et leurs enfants, et l'on arrêta que l'on se réunirait le 10 juin suivant pour procéder à la visite de celles qui n'avaient pu être examinées. Cette séance du 10 juin a encore été de sept heures.

Dans cette séance, quarante-deux nourrices ont été examinées,

parce que quatre autres s'étaient mises encore sur les rangs depuis la dernière réunion. Ainsi ce n'est qu'après avoir examiné cent vingt-deux nourrices avec leurs enfants, ce qui donne un total d'environ cinq cents personnes, qu'on a arrêté le choix; et, puisqu'il faut l'avouer, je dirai n'avoir été que médiocrement satisfait.

Voici le procès-verbal de cette dernière séance :

« Les soussignés, réunis pour choisir les nourrices de l'enfant de S. A. R. Madame la duchesse de Berry, ont arrêté que leur choix tombait sur Mesdames Thomas, Teisseidre, Kap et Toustain, mais qu'il serait fait un examen ultérieur et plus complet de ces dames pour constater la perfection de leur santé, sous tous les

Fig. 143.

Fig. 144.

rapports, et, dans le cas où l'une d'elles ne pourrait convenir, elle serait suppléée par Madame Baron.

« Paris, 10 juin 1817, et ont signé :

« Père Élysée, Le Faivre, Hallé, Destel, Guéria, Bougon ».

Le 12 juin, à deux heures de l'après-midi, je présentai les cinq nourrices à L. A. R. ; ces nourrices avaient avec elles leur maris et leurs enfants.

Je remis en même temps au prince les noms avec les notes qui concernaient ces cinq familles, et ce n'est qu'après cette présentation, qui ne fut qu'une simple formalité, mais qui néanmoins est très courue de toutes les nourrices, puisqu'il en est dont toutes les prétentions se bornent à paraître devant les Princes, que je procédai à une visite toute particulière de chaque nourrice. Ce nouvel

examen est de rigueur pour les femmes destinées à allaiter un des enfants de la famille Royale; et pour la sûreté des familles qui sont obligées de recourir à un lait étranger pour nourrir leurs enfants, il serait nécessaire qu'il eût lieu, car sans lui, on ne peut jamais avoir la certitude que la nourrice soit parfaitement saine. La visite dont il s'agit concerne non-seulement la nourrice, mais encore son mari et ses enfants. Elle eut lieu immédiatement après que L. A. R. nous eurent quittés, dans l'une des salles même de l'Élysée-Bourbon ; et sur ces cinq femmes qui avaient offert à sept médecins, après un examen plus sévère qu'on le fait partout ailleurs, toutes les apparences d'une parfaite santé, je me trouvai forcé d'en refuser deux qui n'étaient rien moins que saines, et leurs maris ne l'étaient pas plus, quoique la moralité de l'un et de l'autre fût garantie par des personnes les plus respectables, et d'une probité connue.

On voit, d'après ce qu'il nous est arrivé, et quoiqu'il soit d'usage de n'avoir que trois nourrices aux retenues, pourquoi il est nécessaire d'en désigner cinq et même six, lors du choix, et combien un pareil examen est nécessaire. Les trois autres femmes qui ont été trouvées parfaitement saines, firent gaiement leurs adieux à leurs maris, et furent conduites sur le champ avec leurs nourrissons aux retenues, où elles n'ont de communication qu'avec la dame chargée de les surveiller, ou entre elles ; l'accoucheur cesse même de les voir, jusqu'au moment où l'on appelle celle qui a été désignée la première pour donner le sein au nouveau-né ; car ce n'est pas lui qui est chargé de les soigner si elles deviennent malades, ou leurs enfants. La surveillante doit en pareil cas appeler la faculté des Princes, sous les ordres de qui elle se trouve.

... La garde choisie fut Madame Lemoine, fille de Madame Blaise, garde de l'Impératrice Marie-Louise.

Préparatifs. — S. A. R., après la rougeole dont la convalescence a été heureuse, continua à jouir d'une santé parfaite et, à l'exception des mouvements de l'enfant, lesquels furent toujours assez rares et devinrent moins forts, la grossesse ne m'offrit rien de remarquable pendant le septième et le huitième mois, et même les trois premières semaines du neuvième mois.

Lorsque la Princesse entra dans le neuvième mois, on disposa tout pour son accouchement. Ayant été chargé par elle d'examiner un lit mécanique dont les grands avantages lui avaient été vantés, je ne sais par qui, je me rendis au garde-meuble de la couronne

où il avait été déposé, après avoir servi à Sa Majesté l'Impératrice Marie-Louise. Construit sur le modèle de celui qui porte le nom de *Clémenti*, ce lit, de même que tous ceux faits dans les mêmes vues, avec ses poignées en fer, ses pantoufles fixées à des courroies susceptibles d'être rallongées ou raccourcies, était si effrayant qu'on l'eût plutôt pris pour l'un de ces sièges sur lesquels on plaçait les malheureux condamnés à subir la torture, que pour un de ces petits lits préférés des accoucheurs français et que les femmes appellent *lit de douleur*, *lit de misère*. En faisant construire ce lit, l'homme au grand savoir-faire et très habile courtisan, n'a pu avoir pour but que de donner du merveilleux aux hôtes des Tuileries ; car il était loin de posséder les avantages de celui dont on se sert en France.

Rentré à l'Elysée-Bourbon, je rendis compte de ma mission, et quoique j'aie pu dire sur ce que ce lit avait d'effrayant, qu'il était bien moins commode que le petit lit ordinaire, on le fit venir et, sans m'en faire connaître les motifs, on le préféra. Peut-être S. A. R. a-t-elle voulu prouver qu'elle était tout aussi courageuse que sa cousine, et faire voir aux vieux courtisans de Napoléon, devenus ceux de Louis XVIII, qu'une fille des Bourbons valait bien la fille des Césars.

Quand je me rendis à l'Elysée-Bourbon pour l'habiter, avant l'accouchement, il s'était écoulé huit mois depuis le moment où je fus appelé près de S. A. R. Tout occupé d'elle et l'ayant vue tous les jours matin et soir, je n'avais négligé aucune occasion de l'étudier au physique et au moral. Je m'attendais, d'après sa constitution, que l'accouchement, comme celui de toutes les Italiennes que j'avais soignées en France, ne serait pas très long, si l'enfant se présentait bien. Néanmoins, comme un accoucheur ne doit jamais être pris au dépourvu et doit toujours se trouver en mesure de remédier aux accidents qui peuvent survenir inopinément, je fis préparer dans une pièce, attenante à celle où l'accouchement devait avoir lieu, tout ce que je pensais être nécessaire soit pour la mère, soit pour l'enfant; et pour ne pas quitter un instant la Princesse, je chargeai la garde de tout ce qui la concernait, et M. Bougon voulut bien, à ma prière, me servir d'aide pour tout ce qui était chirurgical ou médical (1).

(1) Partout où j'ai été appelé pour exercer mon ministère, mon premier soin était de recommander expressément à la garde de se pourvoir de vinaigre, d'eau-de-vie, de vin. Il y avait de plus chez S. A. R. de l'éther, de l'alcali volatil, de la glace, etc., etc., le tout était toujours préparé d'avance et sous la main de la garde. D.

Après m'être occupé de ces détails, il me restait encore le cérémonial ; sous ce rapport, quoique les devoirs que j'avais à remplir me fussent connus, les ayant étudiés et m'en étant fait instruire par des personnes qui, par le rang qu'elles tenaient à la Cour de Louis XVIII, avaient assisté aux couches de Sa Majesté la Reine Marie-Antoinette, et même à l'accouchement de l'Impératrice Marie-Louise, je crus cependant devoir prier le grand-maître des cérémonies de me donner une audience, et quoiqu'il m'ait fait voir chez lui tout ce qui avait rapport à mon ministère, je le priai néanmoins de vouloir bien m'adresser une instruction à cet égard.

Cette instruction portait que mes devoirs, sous le rapport du cérémonial, se bornaient à ce qui suit :

1° L'accoucheur est tenu, lorsque la Princesse éprouvera les douleurs de l'enfantement, à prévenir à temps le Prince, pour qu'il ait à faire avertir la famille, les Princes, Princesses, les témoins, etc. ;

2° Au moment où l'enfant est sur le point de naître, l'accoucheur doit annoncer à haute et intelligible voix : « S. A. R. va accoucher » ;

3° Lorsque la Princesse accouchera, il ne doit pas oublier de dire encore à haute voix : « S. A. R. accouche » ;

4° Quand l'enfant est né, il dit : « S. A. R. est accouchée » ;

5° Après avoir coupé le cordon, fait la ligature, s'il le juge nécessaire, l'accoucheur prend l'enfant, et le présente à Sa Majesté, de manière à ce qu'elle puisse en reconnaître le sexe ;

6° Après cette présentation, l'accoucheur remet l'enfant entre les mains de Madame la Gouvernante, en lui disant : « Madame, je vous remets un enfant bien portant. Veuillez bien en faire constater l'état de suite par la faculté de Sa Majesté, et en faire dresser procès-verbal ».

N. B. — Il vous sera remis une copie du procès-verbal pour votre décharge. Là cessent les devoirs de l'accoucheur auprès du nouveau-né ; c'est la faculté qui est chargée de sa santé et elle ne vous concerne en rien, à moins qu'on ne vous appelle comme consultant.

Naissance de Mademoiselle d'Artois. — Voici la relation que la Cour de France a demandé de cet accouchement à la faculté de la Princesse, pour être envoyée à la Cour de Naples :

« Depuis huit à neuf jours, S. A. R. Madame la duchesse de Berry éprouvait de temps en temps des douleurs de reins qui faisaient espérer un accouchement peu éloigné.

« Le 12, ces douleurs reparurent à neuf heures du soir, elles continuèrent pendant toute la nuit, et S. A. R. ne put prendre aucun repos.

« Le lendemain, à sept heures et demie du matin, les vraies douleurs de l'enfantement se sont manifestées. On a prévenu alors Sa Majesté, la famille Royale, les Princes et Princesses du sang et les personnes qui devaient être présentes à l'accouchement.

« A neuf heures et demie, S. A. R. s'est mise sur le petit lit, les douleurs étaient en ce moment très fortes et très rapprochées. La Princesse les a toujours supportées avec le plus grand courage.

« Les eaux ne se sont écoulées qu'à onze heures. L'enfant présentait les pieds (1). Cette position avait déjà été reconnue par l'accoucheur. Il en avait instruit S. A. R. Monseigneur le duc de Berry, en le prévenant que, vu la résistance des parties molles, il serait peut-être utile, pour conserver les jours de l'enfant, de ne pas abandonner son expulsion aux seuls efforts de la nature.

« En effet, après la sortie des fesses, la compression du cordon ombilical a nécessité l'extraction du tronc, et la difficulté que la tête a éprouvée ensuite à franchir le détroit inférieur et les parties externes, rendant les effets de cette compression de plus en plus dangereux pour la vie de l'enfant, on a été forcé de recourir, sur-le-champ, à l'application du forceps.

« Cette opération, faite en présence du médecin, et avec l'aide du chirurgien de S. A. R., a été prompte, très heureuse, et S. A. R. s'en est à peine aperçue.

« Immédiatement après la terminaison de l'accouchement, qui a eu lieu à onze heures et vingt minutes, et même avant la section du cordon ombilical, le Roi, les Princes, les Princesses de la famille Royale et du sang et les témoins ont constaté le sexe de l'enfant.

« La délivrance s'est opérée naturellement au bout d'environ dix minutes.

« S. A. R. Madame la duchesse de Berry est dans l'état le plus satisfaisant.

« Paris, le 13 juillet 1817, deux heures de l'après midi, et ont signé Guérin médecin, Bougon chirurgien, et Deneux accoucheur de S. A. R. »

Si la mort, aussi inopinée qu'inattendue de Mademoiselle d'Artois, n'eût pas été pour nous un sujet de si grandes peines, si tous les

(1) Le 1er juillet, Deneux avait rêvé que la duchesse de Berry accouchait d'un enfant présentant aussi le siège. La deuxième grossesse de S. A. R. lui fut de même annoncée par un rêve.

partis ne s'étaient déchaînés contre nous, si enfin la jalousie, l'ambition froissée et l'intrigue de nos bons confrères ne s'étaient pas réunies pour nous calomnier et nous faire perdre le fruit de quarante années d'études, de veilles et de privations en tous genres, et, ce qui nous était encore plus cher, une réputation d'honneur et de probité qui nous avait conduit à mériter la confiance de la famille Royale, nous nous bornerions, pour ce qui concerne l'accouchement de S. A. R. Madame la duchesse de Berry, au contenu de la relation ci-dessus ; mais nous avons à nous justifier.

C'est le dimanche, 13 juillet, vers cinq heures du matin, que, m'assurant des progrès du travail, je reconnus que l'enfant présentait les pieds, situés au devant des fesses, dans la position la plus favorable de ces parties, je découvris aussi le sexe de l'enfant, et comme la position dans laquelle je l'avais trouvé pouvait lui faire courrir quelques dangers au moment de sa naissance, j'avoue que je ne fus nullement fâché de savoir que c'était une Princesse, exclue du trône de France par la loi salique ; mais je n'eus garde de parler du sexe de l'enfant, même à mes collègues ; je me bornai à leur faire part de la manière dont l'enfant se présentait, et de ce que je serais obligé de faire, pour ne pas l'exposer à périr en naissant. Je fis ensuite demander une audience à S. A. R. Monseigneur le duc de Berry, que j'obtins de suite. Je l'instruisis de tout ce qui nous arrivait, je ne lui cachais même pas, comme c'était un premier enfantement, qu'au moment où les pieds et les fesses paraîtraient, je serais contraint de recourir à l'art pour terminer l'accouchement, et peut-être même d'employer le forceps pour extraire la tête ; mais qu'il fallait bien se garder de parler à la Princesse de la position de l'enfant et de mes prévisions.

— Mais, dit le Prince, vous ne parlez que de l'enfant ; et ma femme, est-ce qu'elle ne court point danger ?

— Madame ne court aucun danger, Monseigneur et j'espère avoir l'enfant vivant.

— Votre habileté et votre grande expérience me sont connues, faites tout ce que vous croyez devoir faire, je me repose entièrement sur vous.

— Mais, Monseigneur, ne serait-il pas nécessaire d'instruire Sa Majesté de ce qui nous arrive ?

— Je ne le pense pas.

— Monseigneur me permettra de lui faire observer que le Roi doit être présent, de même que les Princes, les Princesses avec leur suite, au moment de la naissance de l'enfant, et que pour lui con-

server la vie, il me faudra peut-être recourir au forceps ; il me semble que je ne puis l'appliquer en présence de Sa Majesté et de toute la Cour.

— Pourquoi pas ? Votre grand sang-froid ne vous abandonnera pas, j'en suis sûr.

— Je remercie Monseigneur de la grande confiance qu'il me témoigne. Tout occupé de la Princesse et de son enfant, je ne verrai, en ce moment, ni le Roi, ni qui que ce soit, et je n'entendrai rien de ce qui pourra être dit ; mais ni Sa Majesté, ni les Princes et les Princesses, n'ont probablement jamais vu pareille opération ; peut-être serait-il prudent de leur en dire quelques mots, quand ils seront pour entrer dans la chambre de S. A. R.

— C'est impossible, mon cher Deneux, je ne puis instruire tout le monde de ce qui se passe. Pensez donc que plus de cent personnes doivent entrer dans la chambre.

— Assurément, Monseigneur ne peut faire part à toute la Cour de ce qui arrive, et de ce que je dois faire ; mais il me semble convenable d'en prévenir Sa Majesté et la famille Royale.

— Eh bien ! faites-moi dire le moment où je dois parler, je m'en charge.

Ayant rempli mes devoirs envers S. A. R., Monseigneur le duc de Berry, et envers d'autres personnes, comme on le verra plus loin ; étant sans inquiétude sur l'état de la Princesse, je ne m'occupai que d'obtenir l'enfant vivant. Je confiai le forceps à M. Bougon et à la garde, pour me le donner en cas de besoin, et comme malgré la promesse de Monseigneur, je m'étais aperçu de la répugnance qu'il avait de mettre Sa Majesté et la famille Royale au courant de ce qui existait, je convins avec mes deux collègues que, si j'étais obligé d'employer cet instrument, j'en ferais l'application avant de prévenir Sa Majesté, qui aurait encore bien le temps d'arriver pour la terminaison de l'accouchement.

Qu'on me permette, à présent, d'entrer dans quelques détails sur la conduite que j'ai tenue, pour arriver au but que je voulais atteindre. Je serai court autant que possible.

J'avais cru devoir remarquer, dès le début du travail, que les membranes offraient de la résistance. Fondé ou non dans mes conjectures, je me gardai bien de les amincir et surtout de les rompre. La poche des eaux se forma peu à peu, devint volumineuse, et opéra, comme je le désirais, une dilatation aussi complète que si c'eût été la tête de l'enfant qui se fût présentée la première ; je fus même servi tellement à souhait sous ce rapport, qu'après avoir

complètement dilaté les parties internes, elle produisit en grande partie le même effet sur les externes, avant que l'écoulement des eaux n'eût lieu. La douleur qui détermina la rupture des membranes et l'écoulement des eaux fit franchir les pieds et les fesses de l'enfant. Ayant alors besoin de m'assurer si le cordon ombilical n'était pas tiraillé ou comprimé, les couvertures du lit furent un peu dérangées pour me permettre d'agir avec plus de sûreté, et c'est alors que mes confrères purent voir, comme moi, les pieds et les fesses dégagés. Une nouvelle douleur, qui survint bientôt, fut suffisante pour expulser le corps de l'enfant jusqu'aux aisselles; les bras ont été dégagés avec facilité, mais les parties externes étant revenues sur elles-mêmes, j'avais encore à craindre de voir périr l'enfant, soit par la compression du cordon, soit par un trop long séjour dans cette position fâcheuse, ou par des tractions faites sur le tronc et la tête afin de l'extraire. Pour éviter un pareil danger, après m'être assuré que la tête occupait l'excavation du bassin et qu'elle était favorablement située, j'eus recours au forceps pour n'agir que sur elle.

L'application en a été facile et prompte. Je dégageai la tête facilement, sans la comprimer, et seulement en secondant les efforts de la mère; l'enfant était vivant et bien portant.

Cérémonial. — La relation de notre conduite comme praticien est connue ; pour ne pas l'interrompre, n'ayant rien dit des devoirs que le cérémonial nous imposait, voici comment, dans la circonstance difficile où je me trouvai, je m'en suis acquitté.

Tant que la princesse n'est point au moment d'accoucher, un grand paravent environne le lit de douleur; on peut circuler autour du cercle qu'il décrit ; mais il n'y a que les personnes qui lui donnent des soins qui peuvent y entrer. Au moment où l'accoucheur annonce que S. A. R. va accoucher, ce paravent est enlevé. Le Roi entre dans la chambre, suivi de toutes les personnes de sa famille, avec leur suite, de toutes les personnes qui ont droit d'assistance, et après s'être placé au pied du lit, en face de la Princesse, tout le monde prend, à droite et à gauche, le rang que l'étiquette lui assigne, de manière à former un grand demi-cercle.

Sa Majesté n'arriva à l'Élysée-Bourbon qu'à neuf heures quelques minutes. Elle vint, accompagnée de Monseigneur le duc de Berry, de Monsieur, de Monseigneur le duc et de Madame la duchesse d'Angoulême, dans la chambre de la Princesse qui les reçut, n'étant point encore sur le petit lit. Au moment de quitter

S. A. R. pour se rendre au salon attenant à cette chambre, dont les portes restèrent ouvertes : « Vous m'avertirez, me dit Sa Majesté, quand il sera temps de paraître ». Il était alors neuf heures et demie environ. La princesse, qui était très souffrante, se mit sur le petit lit.

Vers onze heures et quelques minutes, les eaux s'écoulèrent, les pieds de l'enfant se dégagèrent et les fesses furent expulsées ; c'était peut-être le moment de faire prévenir Sa Majesté de ce qui se passait, mais je ne fis rien dire au Prince, et ce n'est qu'après l'expulsion du tronc, après avoir dégagé les bras et appliqué le forceps, que je crus devoir annoncer que S. A. R. allait accoucher. On

Fig. 145.

Fig. 146.

enleva le paravent, je secondais seulement alors les efforts que faisait la Princesse. Sa Majesté fut annoncée. Dès qu'elle parût, je dis : « S. A. R. accouche » ! Enfin quand le roi arriva, avec toute sa suite, près du lit, il put encore, comme je l'avais prévu, voir la tête de l'enfant, embrassée par les deux branches du forceps, se dégager des parties externes ; et lorsqu'elle les eurent complètement franchies, je dis, tandis que j'enlevai les deux branches du forceps : « S. A. R. est accouchée ! »

Aussitôt sa naissance, l'enfant fit une inspiration et se mit à crier. Comme il était plein de vie, le cordon me le permettant par sa longueur, je le plaçai près de sa mère, de manière que Sa Majesté, les Princes, les princesses avec leur suite, et les témoins, pussent en constater le sexe. Le cordon ayant été coupé et lié en présence

de Sa Majesté, je pris l'enfant que je présentai au Roi, de manière encore à ce qu'il put vérifier le sexe, et je le remis entre les mains de Madame la comtesse de Montsoreau, sa gouvernante.

Le Roi et toute sa suite s'étant retiré, on s'occupa de la toilette de l'enfant ; mais avant, on avait constaté sa santé, et l'on ne découvrit aucune trace de forceps. Procès-verbal en fut dressé et copie m'en a été remise.

La délivrance a eu lieu naturellement, environ dix minutes après la naissance de Mademoiselle, et Sa Majesté en étant prévenue, revint auprès de S. A. R. Madame la duchesse de Berry pour lui annoncer, ce qu'elle savait très bien, qu'elle avait une princesse : « Eh bien, Sire, répliqua la Princesse, le Prince dans un an » (1). Puis on procéda à l'ondoiement de Mademoiselle.

Maladie et mort de Mademoiselle d'Artois. — Nous étions, depuis le matin, l'objet de toutes les félicitations, et les salons de la capitale retentissaient des éloges les plus flatteurs sur la conduite que nous avions tenue auprès de S. A. R., lorsque le soir un accident inattendu vint nous plonger dans la peine et nous faire prévoir le plus sinistre événement.

Le berceau occupait au rez-de-chaussée une chambre qui avait communication avec celle de son S. A. R. Cette chambre était éclairée par plusieurs croisées; elle avait vue sur le jardin de l'Élysée et était chauffée par une cheminée, où, malgré la chaleur du jour et un grand concours de personnes à qui on avait promis de voir Mademoiselle, il y avait eu beaucoup trop de feu pour la saison ; mais le soir, lorsque vers onze heures moins un quart, je descendis avec M. Bougon auprès de Mademoiselle qui, nonobstant toutes ces circonstances bien propres à vicier l'air, était néanmoins très bien, je ne fus pas peu surpris de voir cette chambre, déjà si chaude et où régnait une odeur si désagréable qu'on y respirait avec peine, encombrée par cinq ou six lits qu'on y avait placés dans la soirée (2), et quoique je ne fusse point chargé de surveiller la santé de Mademoiselle, je crus cependant faire observer qu'un pareil encombrement de lits, dans une chambre où il

(1) Il y avait dans sa famille un précédent qui pouvait lui faire espérer une postérité nombreuse : sa grand'mère, Marie-Caroline, de 1772 à 1793, n'eut pas moins de dix-huit enfants.

(2) La mauvaise odeur provenait des matelas qui sortaient du garde-meuble et dont la laine était remplie d'une si grande quantité de vers, qu'on les ramassait par poignées sur le parquet. D.

faisait déjà trop chaud, pouvait être très nuisible à l'enfant. Mon observation n'ayant été ni bien ni mal accueillie, je me retirai pour aller prendre du repos dont j'avais un grand besoin. A peine étais-je rentré dans l'appartement que j'habitais à l'Élysée, qu'une personne attachée au Berceau vint nous dire : « Vite, vite, venez, Mademoiselle se meurt! » Une seconde personne arrivant, presqu'en même temps, ajouta : « Vite, Mademoiselle est morte! »

M. Bougon étant encore chez moi, nous courûmes l'un et l'autre auprès de l'enfant, qui était, en effet, dans un état de mort apparente.

... D'après les phénomènes qu'a présentés la maladie de la jeune princesse, les médecins, qui lui ont donné des soins, pensent que cette maladie a offert les caractères principaux des asphyxiés : la suspension de la respiration et de la circulation. S. A. R. a été tirée de cet état à plusieurs reprises par le moyen des excitants, mais elle a fini par y succomber, malgré l'emploi de tous les moyens indiqués en pareil cas (1).

... La Princesse allant très bien, je désirais vivement retourner chez moi afin de réparer les grandes atteintes portées à ma réputation ; dans la matinée du 27 juillet, dix-septième jour de couche, je priai L. A. R. de me permettre de quitter l'Elysée-Bourbon. J'espérais, en leur témoignant ce désir, qu'il me serait dit quelque chose sur ma position, mais il n'en fut encore rien ; et ce n'est qu'après avoir été dîner au Château, et être resté jusqu'à huit heures du soir avec Sa Majesté, comme tous les jours, que S. A. R. Monseigneur le duc de Berry, un instant après sa rentrée à l'Élysée-Bourbon, me fit dire de descendre chez la princesse où il était.

Introduit dans le cabinet de toilette de la princesse, je le trouvai seul, debout auprès d'un des montants de la cheminée ; j'étais à peine rendu vis-à-vis de lui, du côté opposé, qu'il me dit :

— Nous sommes malheureux, mon cher Deneux, mais vous l'êtes encore plus que nous. Que désirez-vous ? Parlez-moi franchement.

— Rien, Monseigneur.

— Vous ne désirez rien ?

— Non, Monseigneur.

— Comment pas même une place qui vous donnerait de la fortune, ou tout au moins de l'aisance ?

(1) L'autopsie fut pratiquée avec la plus rigoureuse exactitude et n'a fait reconnaître aucun vice organique, ni aucune lésion physique accidentelle qui aient pu déterminer la mort de Mademoiselle, ce qui n'empêcha pas la malignité publique d'en accuser Deneux

— Non, Monseigneur, quoique sans fortune, je suis riche ; partout où j'irai, je gagnerai toujours de quoi vivre honorablement (1).

— Vous êtes comme Bias, vous portez toute votre fortune.

— Ah ! Monseigneur, la comparaison est par trop belle, je ne la mérite pas.

— Ma comparaison est juste. Une place de professeur d'accouchement ne vous tente même pas?

— Appelé à la Faculté par mes maîtres, je serais tout radieux ; mais y entrer par faveur, je ne puis y consentir.

— Eh bien donc, la décoration de la Légion d'honneur?

Malheureusement elle était alors si déconsidérée pour avoir été vendue quinze à vingt louis, que je ne la désirais plus, et ne voulant pas donner un refus, je me trouvais fort embarrassé ; néanmoins, je pris sur moi de dire :

— La croix d'honneur, Monseigneur, si je l'eusse désirée, je l'aurais.

— Comment cela ?

— J'ai trente-trois années de services dans les hôpitaux civils et militaires, et parmi, il y en a vingt-cinq d'un service gratuit ; il ne faut que trente années pour avoir des droits à cette décoration ; Monseigneur voit que si j'en avais fait la demande, je l'aurais.

— Eh bien, le cordon de Saint-Michel ?

— Oh ! si Sa Majesté daignait m'en décorer, elle me comblerait de faveur. A cet ordre, j'attache le plus grand prix.

Aussitôt ma réponse terminée, Monseigneur me dit : « Je retourne chez Sa Majesté, attendez-moi ».

A neuf heures et demie ou dix heures moins un quart, Monseigneur étant de retour, me fit appeler de nouveau et me dit :

— Je n'ai pu obtenir ma demande, mon cher Deneux, et voici ce que m'a dit le Roi : « Je ne puis donner le cordon de Saint-Michel à Monsieur Deneux, pour faire taire toutes les méchancetés qu'on débite sur lui. Monsieur Deneux mérite la confiance de la famille Royale et la conservera, quoi qu'on fasse pour la lui enlever. Au premier accouchement, je lui donnerai le cordon de Saint-Michel ».

— Je remercie mille et mille fois Monseigneur, et le prie de témoigner toute ma reconnaissance à Sa Majesté.

— Vous m'étonnez, mon cher Deneux, je vous offre des places,

(1) Ce qui me détermina à faire cette réponse, ce fut parce que j'entrevis de suite qu'il s'agissait de me faire nommer, par ordonnance, professeur à la Faculté de médecine, pour remplacer Alphonse Leroy, et ne voulant point arriver à la Faculté par une pareille voie, je refusai. D.

vous les refusez ; je demande au Roi une décoration qui vous ferait le plus grand plaisir, dites-vous, Sa Majesté me refuse et vous paraissez en être satisfait.

— La réponse de Sa Majesté est pour moi d'un plus grand prix que la plus belle décoration.

— Mais vous n'avez pu craindre de perdre ma confiance.

— Une circonstance toute pareille à celle où je me trouve donne la preuve, Monseigneur, que les princes peuvent, souvent moins que tout autres personnes, suivre leurs bonnes intentions.

— Cela ne nous arrive que trop souvent, mais que voulez-vous dire ?

— Rappeler ou faire connaître à S. A. R. qu'un accoucheur célèbre du siècle dernier, après avoir soigné une princesse qui accoucha d'un enfant mort, fut comme moi en butte à la calomnie, et que la princesse, qui avait l'intention de lui conserver sa confiance, eut ordre de la lui retirer.

— Cet ordre après tout pouvait être juste.

— Il y a apparence que non, Monseigneur, car la Princesse qui était obligée d'obéir, apprenant que la Cour de Naples avait demandé à celle de France de lui envoyer un chirurgien francais pour accoucher la reine, courut tout aussitôt à Versailles, supplia Sa Majesté d'y envoyer Péan, son accoucheur. Péan ayant reçu l'ordre de partir, obéit et, plus heureux à Naples qu'à Paris, la Cour de Naples le combla d'honneurs et de fortune.

— Je ne connaissais pas cette circonstance, mais l'accoucheur n'a pas dû en être fâché.

— Il n'a pu l'être, Monseigneur, mais les Cours de l'Europe ne font plus de pareilles demandes à celle de France.

— Vous avez pensé, je vois, que nous pouvions être injustes, je vous le pardonne ; reprenez demain vos habitudes, continuez vos soins à ma femme comme avant ses couches.

— Je n'aurai garde d'y manquer, Monseigneur.

...L'usage était que l'accoucheur d'une Princesse royale devait être près d'elle lorsque la Cour habitait Versailles, six semaines avant et six semaines après l'accouchement ; mais la Révolution ayant dépouillé de leurs prérogatives toutes les villes de France, pour en gratifier Paris qui n'en avait déjà que trop, trouvant néanmoins qu'elle n'avait point encore assez fait pour ce foyer révolutionnaire, elle contraignit la famille royale à résider au milieu de ses plus grands ennemis, et depuis lors l'accoucheur est en partie affranchi de l'ancien usage ; mais il est encore tenu à visiter la

Princesse pendant six semaines après qu'elle est accouchée. D'ailleurs, le Prince m'ayant fait connaître ses intentions à cet égard, je continuai à voir, comme par le passé, S. A. R. Madame la duchesse de Berry, matin et soir, ce qui me conduisit jusqu'au dimanche veille de la saint Louis.

Prétendue fausse couche. — ... Après la saint Louis, et lorsque le retour de couche qui eût lieu quelques jours plus tard fut terminé, mes visites à l'Élysée-Bourbon devinrent plus rares. S. A. R. ayant repris ses habitudes, je n'y allais plus que tous les quinze jours, et plus pour faire ma cour à L. A. R. que comme médecin. Néanmoins, ces visites avaient aussi pour but de me tenir au courant de la santé de la Princesse qui, quoique parfaitement rétablie et qu'elle eût alors près de dix-neuf ans et bon appétit, loin de se fortifier, comme cela arrive à tant d'autres jeunes femmes parvenues à cet âge, même après une grossesse plus pénible que la sienne ne l'avait été, conservait cependant la maigreur extrême qu'elle avait lors de son arrivée en France ; sa santé, au lieu de s'améliorer, semblait se détériorer de jour en jour. Cet état me donnait des inquiétudes d'autant plus grandes que la mère de S. A. R. avait succombé à une affection de poitrine, et que, dans son enfance, passée à Palerme, elle avait été sujette au coryza, aux affections catarrhales, etc., etc., et qu'on ne prenait aucune précaution pour empêcher que la poitrine ne devint le siège d'une maladie plus grave.

C'est pendant ces visites que j'appris que la Princesse n'avait pas eu ses règles en septembre et en octobre, et qu'il n'existait aucun symptôme de grossesse. Loin même d'attribuer à une nouvelle conception cette absence des règles, je la regardais, avec la personne qui me tenait au courant de ce qui se passait, comme dépendante de l'état de santé de la Princesse ; mais L. A. R., qui désiraient des héritiers, ne pouvaient avoir la même opinion que nous sur ce retard ; ils avaient, au contraire, l'espoir d'une nouvelle grossesse, et j'ignorais que déjà le Prince avait fait part à un des principaux membres de sa famille de ses espérances, lorsque, dans les premiers jours de novembre, il m'envoya chercher à quatre heures du matin.

Rendu à quatre heures et demie auprès de la Princesse, je la trouvai, contre son ordinaire, ayant la figure très animée, le pouls plein, dur, résistant à la pression des doigts ; elle se plaignait d'un violent mal de tête, d'étourdissements, de douleurs lombaires, de

coliques dans la région hypogastrique qui était sensible au toucher. Pendant la durée des coliques, il existait un trouble général et surtout une agitation nerveuse, jointe à un état d'oppression, de gêne dans la respiration, que je trouvai avoir beaucoup de rapport avec des accès hystériques. Cet état existait depuis minuit, quoique MM. Guérin et Bougon, que je trouvai près de la Princesse, eussent employés les antispasmodiques et les calmants tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Je n'avais pas vu la Princesse depuis quelques semaines, mais j'avais été à l'Élysée-Bourbon faire une visite à Madame la comtesse de Wathaire, qui, par sa position, pouvait me mettre au courant de la santé de la Princesse ; et en ayant beaucoup causé ensemble, j'étais très instruit de tout ce qui la concernait. Néanmoins, je crus devoir prier mes confrères de passer dans une pièce voisine, pour nous entretenir de l'état de la malade. A peine leur avais-je adressé plusieurs questions sur des choses que j'étais censé ignorer, que le Prince, très alarmé, vint nous trouver et me demanda ce qu'il fallait faire pour soulager la Princesse.

— Les moyens qu'on a prescrits sont les plus rationnels, dis-je à Monseigneur.

— C'est très bien, me répliqua le Prince, mais ma femme a pris des potions, on lui a fait des frictions, et rien de tout cela n'a réussi ; il faut la soulager.

Comme Monseigneur s'adressait toujours à moi, je lui répondis que l'état de la Princesse était du ressort de la médecine et que je n'étais que son accoucheur.

— Appelé partout ailleurs, que feriez-vous ? Parlez-moi franchement et laissez toute étiquette et toute convenance de côté.

—Monseigneur, en faisant un appel à ma confiance et à ma probité, lui répliquai-je, je dois dire que je saignerais Madame sur le champ.

— Mais, dit le Prince, ma femme est grosse, et si on la saigne, il en arrivera une fausse couche.

— S'il y a grossesse, ce que je ne crois pas, la saignée est le plus convenable pour prévenir la fausse couche qui serait imminente ; et si ce n'est qu'un retard, comme je le pense, la saignée rétablira l'équilibre. En un mot, la saignée préviendra la fausse couche, si la grossesse existe, comme le croit Monseigneur ; et dans vingt-quatre ou trente-six heures, au plus, nous aurons la preuve du contraire, s'il n'y a pas eu conception (1).

(1) Je pensais que l'utérus était le siège d'une trop forte congestion sanguine pour que les règles parussent. D.

— En ce cas, il faut saigner ma femme, dit le Prince.

Cette saignée a été faite sur-le-champ par M. Bougon qui, ayant manqué d'ouvrir la veine, replongea tout aussitôt sa lancette dans la même ouverture et atteignit la veine ; l'ouverture étant grande, le sang coula facilement ; on en tira une palette et demie, au plus, et l'opération était à peine terminée qu'il y avait déjà du mieux ; le repos, un peu de diète, des boissons délayantes et calmantes, des frictions avec un liniment opiacé furent conseillés. Vers six heures du matin, la Princesse s'endormit, et lorsqu'elle se réveilla à midi et demi, elle se trouvait parfaitement bien, mais un peu fatiguée. Les mêmes moyens furent continués, et trente heures après la saignée, on eût la preuve qu'il n'existait pas de grossesse.

Toutefois sans partager les craintes que le Prince nous avait manifestées d'une fausse couche, comme à la Cour il faut être constamment en garde contre la malveillance, et qu'il vaut mieux pécher par excès que par trop peu de prudence, j'insistai sur le repos, et j'exigeai que tout ce qui serait expulsé fut soumis à l'inspection de la faculté.

Les ordres ayant été exécutés, même avec rigueur, un examen s'en est suivi, et quoiqu'il ait été fait avec la plus scrupuleuse attention, il nous a démontré qu'il n'y avait pas eu de conception.

Néanmoins, Monseigneur le duc de Berry m'adressait, chaque fois qu'il me voyait, la question suivante :

— Eh bien ! mon cher Deneux, ma femme a donc fait une fausse couche ?

Et moi de lui répondre :

— Non, Monseigneur, Madame était à l'abri d'un pareil accident.

— Elle n'était pas grosse, n'est-ce pas ?

— Non, Monseigneur.

— Eh bien ! je vous dis, moi, que ma femme a fait une fausse couche.

— Monseigneur, lui dis-je en plaisantant, a sans doute plus d'expérience que la faculté.

— Bien certainement, répondit-il en souriant, et plus que vous surtout, docteur, qui n'avez pas eu d'enfants.

— Cela ne prouve rien, Monseigneur, contre l'accoucheur, ni contre ses connaissances en anatomie pathologique.

— Pourquoi donc lui avez-vous fait garder le lit et la chaise longue, avec tant d'assiduité ?

— Par prudence, Monseigneur.

— Parce que vous aviez la crainte de ce qui est arrivé.

— Qu'est-il donc arrivé, Monseigneur ?

— Une fausse couche, vous dis-je, et j'en sais plus long que vous à cet égard.

— C'est possible, Monseigneur, mais comme tout me dit qu'il n'y a pas eu conception, et que je n'ai pu découvrir dans tout ce que j'ai vu, aucune trace de fausse couche, S. A. R. me permettra surtout d'en croire mes yeux.

— Non, il ne conviendra ni ne dira pas que ma femme ait fait une fausse couche.

— Je ne saurais l'avouer, Monseigneur, sans mentir à ma conscience, et si j'en étais capable, je ne me croirais plus digne de la confiance de L. A. R.

— Allons, puisque avec cette tête picarde on ne peut rien gagner, il faut, Caroline, en prendre son parti.

Fig. 147.

Fig. 148.

..... Monseigneur ayant repris ses journaux, je pris congé de L. A. R. sans être plus instruit sur la cause des interpellations du Prince.

En sortant de chez L. A. R., je trouvai dans le cabinet de toilette Madame la comtesse de Wathaire, que peut-être la Princesse avait mise au courant des désirs du Prince ; elle m'engagea à entrer chez elle, je refusai d'abord, mais me faisant entendre qu'elle avait quelque chose à me dire, un motif de curiosité m'y conduisit.

Elle me dit, aussitôt que nous fûmes chez elle :

— Nous voici en tête à tête, et vous allez me dire, sans déguise-

ment, pourquoi vous ne voulez pas convenir que la Princesse a fait une fausse couche ?

— Vous savez vous-même, Madame, que pareille chose n'a pas eu lieu.

— Sûrement je le sais, mais le Prince veut que la Princesse en ait fait une, et, qui plus est, qu'on le dise.

— Je n'y conçois plus rien Madame ; comment le Prince veut qu'on dise que la Princesse ait fait une fausse couche ?

— Oui, mon bon Monsieur Deneux.

— C'est apparemment pour que les libéraux soient autorisés à débiter, comme ils le font, que la Princesse n'amènera jamais un enfant à bien.

— Que vous êtes bon ! Mais vous ne savez donc pas ce qui se passe au château ?

— Je n'y vais pas et ne m'inquiète nullement de ce qui s'y passe.

— Vous avez grand tort. Eh bien, puisque vous l'ignorez, sachez que le Prince, ayant l'espoir d'une nouvelle grossesse, avait fait part de ses espérances au Roi, à la famille Royale, et que ce bruit s'en est répandu au château.

— J'en suis fâché pour le Prince, mais où voulez-vous en venir ?

— Comment, vous ne comprenez pas ce que tout cela veut dire ?

— Non, en vérité.

— Apprenez donc que le Roi et les Princes ne doivent jamais avoir tort, et comme ils ont dit que la Princesse était grosse, pour être conséquent, on dit à la Cour qu'elle a fait une fausse couche.

... Cette seconde grossesse de S. A. R. Madame la duchesse de Berry, ne nous a offert rien de remarquable. N'ayant éprouvé aucun trouble dans sa santé, la Princesse a pu continuer à prendre un exercice modéré, à pied et en voiture, jusqu'au 6 septembre, jour où la cause de la fausse couche est survenue, et, à cette époque, Madame se portait parfaitement bien, elle s'était même fortifiée et avait pris un peu d'embonpoint.

Dans le temps, on a particulièrement attribué cet événement funeste à l'exercice en voiture que nous avions permis de continuer. On a blâmé les courses à Bagatelle et dans les environs de Paris, où la Princesse se rendait pour y respirer un air sain ; mais ce n'est ni l'exercice à pied, ni les promenades en voiture qui ont déterminé cet accident.

Peu satisfait, à ce qu'il me semble, de ce qui se disait dans les salons, où l'on persistait à m'attribuer cette fausse couche, le

dimanche 20 septembre, vers dix heures du matin, Monseigneur le duc de Berry se rendit dans son salon où il trouva réunis tous ses aides de camp, les membres de sa faculté et beaucoup d'autres personnes de distinction ; après avoir adressé la parole à chaque personne, et nous avoir demandé si nous avions vu la Princesse, il dit en présence de tout le monde :

— On accuse toujours mon cher Deneux, et cependant, comme je l'ai dit, c'est bien moi qui suis la cause que ma femme est au lit.

— Cela n'est pas possible, Monseigneur, dit un de ses aides de camp.

— Ce n'est cependant que trop vrai, repartit vivement le prince, car étant ma femme et moi sur un canapé et en habit de Cour, c'est pour nous êtes oubliés l'un et l'autre, il y a quinze jours, en sortant de la réception aux Tuileries et avoir fait une chose qui n'était pas de saison.

C'est encore tout pénétré de reconnaissance pour Monseigneur le duc de Berry que, quatre ans après cette malheureuse fausse couche, nous rapportons ce trait d'extrême franchise qui, plus que tout ce que nous pourrions dire de lui, fait connaître combien ce Prince était grand, généreux, magnanime, et de quel homme le poignard de Louvel a privé la France ! (1).

(1) Voici, à propos de cette fausse couche, le dialogue que rapporte le Dr Menière, dans son *Journal sur la captivité de la duchesse de Berry :*

— Il me semblait avoir entendu dire à Madame qu'elle avait fait une fausse couche de quatre à cinq mois. Ce n'est donc pas dans cette circonstance qu'elle arriva ?

A cette question faite simplement, M. Deneux lève la main et s'apprête à me répondre ; mais la princesse se hâte de prendre la parole et me dit avec vivacité :

— Oh ! ne le croyez pas ; il va vous faire des contes. On m'a saignée et cela a déterminé l'accident.

M. Deneux, la main en l'air, se récrie et la princesse continue :

— Voici la vérité ! Le 25 août, à la procession de Notre-Dame, je me trouvais dans la voiture du roi ; cette grande machine était lourde et horriblement dure. On s'arrêtait souvent ; ce temps d'arrêt déterminait un balancement énorme de cette terrible voiture et j'étais secouée de la façon la plus déplorable. J'étais assise sur le devant ; la longue durée de cette marche fut un vrai supplice pour moi. Je fus prise de douleurs vives, on me saigna et les suites ne s'en firent pas attendre.

M. Deneux, qui a toujours la main levée et qui ressemble assez bien à un Jupiter tonnant ou à un pilier de réverbère, ne se laisse pas influencer par cette narration intéressée ; il poursuit la coupable d'un coup d'œil où brille à la fois son courroux médical et son indulgence presque paternelle :

— Il ne s'agit pas plus de voiture que de saignée, et c'est moi qui vous l'affirme. Madame a fait une grosse folie, une folie impardonnable, si elle n'avait pas eu un complice qui aurait dû être plus sage qu'elle. Monseigneur

Nous réservant plus loin à indiquer, dans l'historique de ce qui s'est passé du 7 au 13 septembre, les moyens qu'on a employés pour prévenir la fausse couche, qui, ce jour, est devenue imminente, nous allons entrer dans quelques détails sur cet accident.

C'est vers onze heures du soir que, le 12 septembre, la Princesse fut prise de douleurs ; et à minuit moins un quart, toute la faculté était près d'elle; ayant reconnu que la fausse couche était inévitable, tout fut préparé ; et à minuit quelques minutes, elle était sur le petit lit ; le Prince, profondément affligé, et qui, jusque-là, avait espéré, malgré nos craintes trop fondées, que l'accident n'aurait pas lieu, nous demanda si la Princesse souffrirait longtemps, et si l'enfant naîtrait vivant ; ma réponse fut qu'il m'était impossible de préciser l'heure à laquelle S. A. R. Madame la duchesse de Berry serait délivrée, que nous serions trop heureux si elle l'était vers sept à huit heures du matin. Quant à l'enfant, dîmes-nous à Monseigneur, il est excessivement rare, en pareil cas, de le voir survivre au travail nécessaire pour son expulsion ; toutefois nous ferons en sorte de lui conserver la vie, jusqu'au moment de sa naissance, mais il est prudent d'avoir M. de Bombelles pour l'ondoyer sur le champ, car bien certainement, si le fœtus a vie, il survivra peu à sa naissance.

— Faites tout ce qui est en votre pouvoir, me dit le Prince, pour sauver la vie à tous deux, mais surtout à ma femme.

— Je ne négligerai rien pour remplir les vues de S. A. R. Désirera-t-elle appeler quelqu'un auprès de la Princesse avec sa faculté ?

— J'ai la plus grande confiance en vous, mon cher Deneux, vous le savez, je ne veux que vous.

— La circonstance est grave, Monseigneur.

— Je n'ai confiance qu'en vous, et je n'en veux pas d'autres.

Dans la position où je me trouvais, et sachant que le fœtus vivait encore, j'ai pensé que, tout en donnant mes soins à S. A. R., il était aussi de mon devoir de faire tout ce qu'il était en moi pour

me l'a avoué, il l'a dit à ses aides de camp, tout le monde l'a su, et le roi Louis XVIII l'a assez grondé !

— Vous êtes fou, vous dis-je ; je sais bien ce que Monseigneur a dit, mais cela ne signifie rien ; ce n'est pas cela qui m'a rendue malade. Que diable ! je peux bien le savoir, peut-être !

— Moi je vous dis, Madame, que c'est cela, et pas autre chose ; vous fîtes ce beau chef-d'œuvre, le 8 septembre, le soir, à neuf heures, et je pourrais préciser mon accusation, si cela était nécessaire. Vous étiez en habit de cour, prête à partir pour le bal, et l'accident final arriva le 13. Je constatai les suites de cette équipée et j'annonçai quel devait en être le résultat.

conserver la vie à l'embryon, afin qu'il pût être baptisé ou ondoyé ; et, en réfléchissant sur les moyens propres à atteindre le but que je désirais obtenir, j'éprouvai un certain plaisir de voir qu'en abandonnant complètement l'expulsion du produit de la conception aux seuls efforts de la nature, comme j'en avais le projet pour soustraire la Princesse aux dangers qui n'accompagnent que trop souvent le séjour du placenta en pareils cas, je pouvais espérer aussi d'avoir le fœtus vivant.

Mais pour réussir, il fallait qu'il ne survint pas d'accidents, qui mettant les jours de la Princesse en danger, ne m'obligeassent point à opérer, et que les membranes du fœtus offrissent une assez grande résistance pour s'opposer à l'écoulement des eaux, lequel déterminerait infailliblement la compression du cordon ombilical, celle du fœtus même et sa mort.

Ayant été assez heureux pour qu'il ne survînt point d'hémorrhagie, et pour rencontrer une pareille disposition des membranes, j'en profitai ; et, en évitant tout ce qui pouvait amincir les membranes ou diminuer leur résistance, en priant S. A. R. de ne faire aucun effort pour hâter sa délivrance, je suis parvenu à conserver dans toute son intégrité, la poche des eaux dont le volume, plus considérable que la tête d'un enfant à terme, prépara les voies à l'embryon pour être facilement et complètement expulsé, environné de la totalité des eaux qui s'opposent, pendant un travail de six heures, à ce qu'il fut comprimé, de même que le cordon ombilical, car ce n'est que le 13, vers cinq heures et demie du matin, que l'expulsion du fœtus, encore contenu dans ses enveloppes, a eu lieu.

La poche des eaux étant parvenue au dehors des parties externes, nous avons pu voir le fœtus, avant de rompre les membranes, s'agiter au milieu du liquide amniotique. Ajoutons qu'après avoir donné issue aux eaux, le fœtus respira et que, pour éviter toute perte de sang par le cordon ombilical, il n'a été coupé qu'après en avoir fait la ligature. Cet embryon du sexe masculin, qui avait au plus quatre mois, dix-sept jours de conception, a vécu une heure cinquante-cinq à cinquante-six minutes. C'est M. de Bombelles qui l'a ondoyé, dans le cabinet de toilette de la Princesse.

L'arrière-faix, qui n'a été expulsé qu'une demi-heure après le fœtus, avait cinq pouces de long et deux et demi dans sa plus grande largeur ; une couche de sang noir, très solide, très adhérent au tissu même du placenta, et de l'épaisseur de cinq à six lignes, recouvrait le tiers inférieur de sa face utérine. Cette hémorrhagie

interne ou cachée, que nous avions signalée au Prince et à nos confrères, dès le lundi matin, 7 septembre, a été la cause déterminante de la fausse couche.

... Les suites de cette fausse couche ont été si heureuses et l'accident a si peu dérangé la santé de S. A. R. qu'une nouvelle grossesse lui a bientôt succédé.

Troisième grossesse. — ..... Par une circonstance particulière, je me trouvai en opposition avec L. A. R. dès le premier mois de cette troisième grossesse. Le Prince prétendait que Madame était devenue grosse du 20 au 25 du mois de novembre, au plus tard, et la Princesse le croyait aussi ; tandis que moi, en supposant que Madame fut grosse, je ne faisais remonter cette grossesse qu'en décembre et du 20 au 25 de ce mois, ce qui établissait, entre L. A. R. et moi, la différence de trois semaines à un mois au moins.

Il serait trop long d'exposer ici les raisons sur lesquelles je fondais mon opinion. Je dirai seulement qu'elle avait en sa faveur tout ce qui s'était passé du 17 novembre jusqu'à la fin de décembre 1818 et pendant le mois de janvier 1819. Cette différence d'un mois était d'une très grande importance, par rapport à la fausse couche qui avait eu lieu en septembre dernier, et pour la conduite qu'on devait tenir, jusqu'au delà de l'époque de la grossesse où elle s'était effectuée, afin de prévenir un pareil accident.

On se rappelle qu'on avait attribué cette fausse couche à l'exercice de la voiture, et bien qu'il n'en fût rien, comme on a pu le voir, on persistait néanmoins à l'attribuer à cette cause.

Appelé dès le 23 décembre, auprès de S. A. R. et lorsqu'il n'y avait d'autres symptômes de grossesse qu'un retard qui n'existait que depuis vingt-quatre à quarante-huit heures, dans le doute, je priai la Princesse de garder le lit, la chaise-longue et de ne faire aucun exercice, même dans ses appartements, jusqu'à la fin du mois.

Du 24 au 27, quelques autres signes de grossesse se manifestèrent, sans toutefois nous donner plus de certitude, car on pouvait tout aussi bien les attribuer à un retard de menstruation qu'à une conception. Cet état de malaise continua jusqu'au 28, que la Princesse eut une légère apparition pendant trente-six à quarante heures. Cette perte qui eut toute la marche d'une menstruation incomplète, nous parut être des règles vaginales (1) ; néanmoins

(1) Quelques auteurs n'admettant pas la persistance de la menstruation pendant la grossesse, ont pensé que, dans les cas où cette anomalie s'observait, le sang provenait du col ou du vagin.

elle nous donna des doutes sur la grossesse, et si les autres symptômes n'eussent continué à exister, nous aurions plutôt cru à un dérangement de santé qu'à un commencement de grossesse ; mais ceux-ci, au lieu de diminuer, étant au contraire augmentés après l'évacuation sanguine, il ne nous resta aucun doute.

Cette troisième grossesse ayant un début qui ne ressemblait en rien aux deux précédentes, et la Princesse n'ayant point encore éprouvé pareil accident à celui dont nous venions d'être témoin, nous devînmes plus exigeant. On conserva le repos tout le mois de janvier, pendant lequel les dégoûts, les maux de cœur, etc., persistèrent, de même que la suppression, quoique tous les signes qui, chez S. A. R., annonçaient l'époque des règles fussent très prononcés. Ne pouvant plus avoir alors le moindre doute sur une grossesse qui succédait de peu de temps à une fausse couche, et qui m'offrait une marche si différente des autres, j'attendis, pour indiquer les précautions qu'il fallait prendre afin de la conduire à bien, que L. A. R. m'en donnassent l'occasion.

Le 2 ou le 3 février, le Prince l'ayant fait naître en me demandant si je comptais retenir encore la Princesse prisonnière, je lui répondis :

— Le plus que je pourrai, Monseigneur, car il ne faut pas se le dissimuler, Madame est dans une circonstance toute particulière qui exige les plus grands soins.

— Et quels sont-ils ?

— Il faut, Monseigneur, que Madame continue à garder le repos, qu'elle renonce à monter en voiture, et si elle fait des courses à pied, qu'elles soient modérées. Elle devrait aussi n'aller que très rarement chez Sa Majesté, attendu que les appartements des Tuileries sont trop échauffés, et quand elle s'y rendra, ce qui pourrait être à pied et par un beau temps, elle ne devra ni monter ni descendre les escaliers à pied, mais être portée dans un siège fait exprès ; par les mêmes motifs, on doit s'interdire les spectacles ; enfin il faut, pour prévenir une seconde fausse couche ou un accouchement prématuré qui mettrait la vie de l'enfant en danger, soit lors de sa naissance, soit après, que la princesse prît ces précautions pendant toute la durée de sa grossesse, ou, tout au moins, jusque par delà le cinquième mois.

— Et pourquoi tant de précautions cette fois, me demanda le Prince ?

— Monseigneur n'ignore pas que S. A. R. était à peine remise de sa fausse couche lorsqu'elle est devenue grosse.

— Mais il s'est passé deux mois.

— Je pense qu'il s'en est même écoulé trois, car tout annonce que Madame n'a conçu que du 20 au 22 décembre, et toute grossesse qui survient au moment où les règles sont pour paraître, exige de plus grands soins, en ce qu'elle est toujours plus pénible que celle qui succède à la menstruation.

— Ma femme est grosse du mois de novembre et accouchera pour la saint Louis.

— Le bouquet que L. A. R. compte offrir à Sa Majesté pourra bien n'arriver que vers la mi-septembre.

— Vous croyez donc enfin que ma femme est grosse ?

— Depuis quelques jours, j'en ai l'espoir, Monseigneur.

— Et moi, j'ai la certitude qu'elle accouchera pour la saint Louis.

— C'est possible, Monseigneur ; mais que Madame accouche en août ou en septembre, les précautions à prendre restent toujours les mêmes.

— Vous comptez donc me séquestrer tout l'été, me dit la Princesse avec un air d'humeur.

— Madame doit se rappeler qu'elle m'a permis de lui faire connaître mon opinion. D'ailleurs, la circonstance est assez grave pour nous adjoindre la faculté du Roi ; ses conseils ne peuvent que nous éclairer.

. . . Le Prince donna des ordres pour que sa faculté et celle du Roi aient à se réunir le 10 février à l'Élysée-Bourbon (1). Voici la consultation qui en résulta :

« Quoique les médecins et les chirurgiens, consultés par S. A. R. Madame la duchesse de Berry, ne puissent prononcer relativement à l'état de grossesse (2), ils estiment cependant qu'il faut observer toutes les précautions que la prudence exigerait dans le cas de l'affirmative et ces précautions sont les suivantes :

« 1° S. A. R. gardera le repos, particulièrement aux époques présumées de la menstruation, six jours avant et six jours après. Hors de ces époques, Madame pourra aller aux Tuileries et, de temps en temps, au spectacle. Si même alors le temps était beau, et que Madame fût absolument libre de toute indisposition, elle pourrait étendre sa promenade jusqu'aux environs de Paris. Bagatelle serait le lieu qu'il faudrait adopter de préférence.

(1) La duchesse de Berry avait surnommé cette réunion de médecins, dont la moins nombreuse était de six, « la bande noire ».

(2) On voit que la faculté du Roi a craint de se compromettre. La grossesse n'était plus douteuse pour nous à cette époque. D.

« 2° Quant au régime, celui que suit dans ce moment S. A. R. paraît devoir être conservé. Elle doit éviter tous les aliments de digestion difficile et propres à engendrer des flatuosités, tels que les choux, les choux-fleurs, les haricots, les lentilles, etc.

« 3° Relativement aux médicaments, continuation des antispas modiques employés dans le moment.

« Paris, le 10 février 1819.

« Signé : Portal, Alibert, Distel, Guérin, Bougon et Deneux. »

Fig. 149.

Fig. 150.

On vient de voir que nos collègues ne nous ont accordé que ce qu'ils ne pouvaient refuser. Savoir : le repos six jours avant et six jours après l'époque présumée de la menstruation, précaution que nous avons prise en décembre et janvier.

... Quoi qu'il en soit, j'ai persisté, dans l'intervalle d'une époque à l'autre, à interdire la voiture et le spectacle, à ne permettre que les promenades à pied et à ne se rendre aux Tuileries que rarement à pied, et après que l'on eut consenti à être montée et descendue dans un siège commode et porté par des hommes ayant l'habitude d'un pareil exercice.

... Le 18 avril, S. A. R, nous dit que l'enfant s'était fait ressentir deux fois dans la journée. Ces mouvements, perçus par la Princesse, étaient-ils bien produits par le fœtus ? Nous sommes porté à le croire parce que S. A. R., dans ses deux premières grossesses, avait ressenti des mouvements vers la même époque de la gestation, sur lesquels nous avions élevé des doutes ; mais comme ils ont continué, nous avons fini par être convaincu qu'elle

ne s'était point trompée. D'ailleurs, étant d'une extrême mobilité, nerveuse, ces impressions sont vives et toutes les femmes d'une pareille constitution ressentent les mouvements de leur enfant vers la fin du troisième ou, au plus tard, dans les premiers jours du quatrième mois.

... On désirait ardemment la fin de mai, espérant, peut-être, qu'après cette époque, je serais plus traitable. Toutefois, comme on se portait passablement bien, on fit, de jour à autre, un peu d'exercice à pied dans le jardin, et le 14, on fut même dîner aux Tuileries, mais à pied, et l'on a été montée et descendue de chez Sa Majesté dans un siège très commode, que portaient des valets de pied, exercés à cet effet.

Ce dîner ayant été suivi d'une digestion pénible, qui se prolongea dans la matinée du 15, où plusieurs mouvements brusques de la part de l'enfant déterminèrent de vives douleurs, on garda le repos de même que le 16 ; et comme nous arrivions à l'époque, dont tous les symptômes se manifestèrent le 17, on continua à rester à la chambre, au lit, ou sur la chaise longue, alternativement, jusqu'au 28 ou 29 de ce mois.

A cette époque, celle de la fausse couche était dépassée ; même selon nous, et l'on n'avait point monté en voiture.

... S. A. R. garda le repos à partir du 17 de juin et de juillet jusqu'au 30 de ces mois, et, dans l'intervalle de ces deux époques, elle prit de l'exercice à pied tous les jours, soit dans le jardin de l'Élysée ou en se rendant aux Tuileries par les Champs-Élysées.

Dispositions pour l'accouchement. — Le Prince et la Princesse, étant toujours persuadés que l'accouchement aurait lieu du 20 au 25 août, donnèrent, dès le 12 août, l'ordre de préparer l'appartement que je devais occuper à l'Élysée-Bourbon. Je m'y rendis, à regret, le 15 au soir. Madame la gouvernante, la garde et toutes les personnes du Berceau y étaient déjà installées, et toutes les préparations pour recevoir le nouveau-né étaient déjà à peu près terminées. Depuis longtemps, on savait que si la Princesse accouchait d'un Prince, il porterait le titre de duc de Bordeaux ; enfin les témoins, pour assister à la naissance du nouveau-né, étaient désignés et les nourrices, qu'on avait choisies, étaient aux retenues depuis le premier du mois.

La garde et les personnes du Berceau étaient, excepté Madame la gouvernante, les mêmes qu'en 1817.

... Je viens de dire que les nourrices étaient aux retenues : sur

soixante-sept qui s'étaient présentées, sept ont été désignées par la faculté du Roi, réunie à celle de S. A. R. Trois ont été prises dans la classe bourgeoise, et les trois autres, de même que la suppléante, parmi les paysannes. Toutes ces nourrices ont été présentées au Prince et à la Princesse, le premier août.

Les quatre paysannes étaient préférables sous tous les rapports, mais, comme à la Cour il faut que l'intrigue se mêle de tout, on a préféré une de celles classées comme bourgeoises, dont le lait avait déjà quatre mois et qui, à son premier enfant, avait été obligée de cesser de nourrir du 8e au 9e mois, faute de lait. Cette dame, Madame de Labarre, qui était la femme d'un notaire de St-Cloud, trouva le moyen de mettre dans ses intérêts toute la Cour, et même jusqu'à sa Majesté Louis XVIII, qui ne contribua pas pour peu dans le choix qu'en a fait la faculté, et plus tard, dans la préférence que lui ont donné le Prince et la Princesse.

Le dimanche 22 août, Madame la Gouvernante, désirant voir les nourrices, m'engagea à l'accompagner aux retenues. En arrivant dans la maison où les trois nourrices étaient, on nous conduisit dans la grande chambre des deux paysannes, et tandis que Madame la Gouvernante les questionnait sur la manière dont elles étaient nourries et traitées, Madame la surveillante nous quitta assez brusquement pour se rendre auprès de celle de St-Cloud, qui avait pour elle seule une très belle chambre et que l'on soignait depuis trois semaines comme une grande dame.

Soupçonnant cette nourrice de m'avoir caché le vrai motif qui l'avait empêchée de nourrir au delà de huit à neuf mois, et lui ayant trouvé, à ma visite de la veille, le faciès des règles, je conçus des doutes sur sa santé. L'absence brusque de la surveillante étant venue réveiller ces doutes, tout aussitôt qu'elle fut entrée dans la chambre de Madame de Labarre, je me dirigeai rapidement vers cette chambre ou j'entrai brusquement; un instant après, je vis la surveillante qui, à mon arrivée, s'empressa de jeter dans le bas d'une armoire un paquet de linge qu'elle tenait à la main; mais comme cette dame éprouva un grand touble en me voyant, elle le fit avec tant de précipitation et de maladresse, que le paquet, qui était mal roulé, étala à mes yeux plus d'un témoin de ce que je n'avais fait que soupçonner jusque-là. J'aurais pu confondre ces deux femmes de mauvaise foi; mais connaissant l'esprit de Madame la Gouvernante, qui m'aurait su mauvais gré d'être plus prévoyant qu'elle, et ne voulant point me mettre à dos toute la Cour, je préferai faire semblant de n'avoir rien vu, me réservant, toutefois, ayant

encore un mois avant que l'accouchement ne survint, de parler à l'occasion de ce que je venais de voir.

Dès le lendemain, la Princesse me fit dire de me rendre chez elle, où je trouvai le Prince et Madame la Gouvernante. On parlait des nourrices, mais le Prince fit cesser la conversation en me disant :

— Je désire qu'on désigne la nourrice qui doit donner le sein à l'enfant, afin de n'avoir plus cet embarras au moment de sa naissance.

— Ce choix n'est pas difficile à faire, Monseigneur, mais en le faisant en ce moment, il se pourrait que la nourrice ne fut plus, lorsque l'accouchement surviendra, dans le cas de donner le sein à l'enfant.

— Et pourquoi, repartit le prince ?

— Parce que, d'ici là, il peut survenir quelque chose à celle qu'on choisira ou à son enfant.

— Je ne veux pas avoir ce choix à faire au moment même, j'ai d'autres devoirs à remplir.

— Monseigneur me permettra de lui faire observer que ce choix est du ressort de la faculté, réunie à celle de Sa Majesté.

— Comment, après que la faculté a choisi les nourrices, nous n'aurions pas le droit de désigner celle qui nous convient ?

— Que L. A. R. prennent la responsabilité de ce choix, je n'ai garde de m'y opposer : cependant, il pourrait se faire qu'elles préférassent la moins convenable des trois.

— Nous avons fait choix de Mme de Labarre, qui jouit d'une bonne santé et dont l'enfant est superbe. Qu'avez-vous à dire ?

— Cette nourrice est, sans contredit, la plus jolie ; mais comme nourrice, elle n'offre aucune garantie.

— Cette femme est parfaitement bien et son enfant est bien portant.

— Je le sais, mais tout le monde sait aussi qu'elle a été obligée de cesser de nourrir à huit mois, faute de lait, et bien sûrement ce n'est pas celle que je choisirais; je ne la donnerais même pas à un enfant qui ne m'inspirerait qu'un intérêt médiocre; dans six semaines ou deux mois, au plus, elle n'aura plus une goutte de lait dans les seins.

— Et cependant vous l'avez choisie.

— Elle n'a pas eu ma voix ; et Monseigneur n'ignore pas pourquoi elle a été admise. Elle ne l'a été que par ordre.

— Comment, par ordre ?

— J'ai voulu dire par complaisance, Monseigneur.

— Mais nous ne pouvons prendre la Lorrain, car s'il arrivait quelque chose à notre enfant, on ne manquerait pas de l'attribuer à l'état du sien qui tousse.

— Cet enfant sera guéri dans deux ou trois jours ; d'ailleurs, il y a encore une nourrice qui se porte bien et son enfant aussi.

— Je n'en veux pas et je vais donner des ordres pour la renvoyer.

— Je le répète à L. A. R., Mme de Labarre, dans six semaines ou deux mois, ne pourra plus nourrir. En renvoyant la Parmentier, d'ici à six semaines la Lorrain peut être souffrante ou son enfant malade, et L. A. R. n'auront plus de nourrices.

— Cette nourrice me déplaît et je ne veux pas qu'on la garde plus longtemps.

— En renvoyant cette femme en ce moment, on va croire dans le monde qu'elle s'est mal comportée et elle ne pourra se placer ailleurs.

— J'en suis fâché pour elle.

— Monseigneur est trop bon pour perdre de réputation une mère de famille qui n'a que le malheur d'être pauvre.

— Je ne lui dois rien.

— On lui doit d'autant plus qu'elle ne pourra se replacer ailleurs ; et si Monseigneur ne la dédommage pas de cette perte, ma conscience me fait un devoir de l'en indemniser de ma propre bourse.

— Je retrouve la franchise du Picard, et j'en suis bien aise. On donnera à la nourrice un billet de mille francs, et je vous prie de la placer.

— J'étais bien sûr que Monseigneur la dédommagerait grandement.

— Pas si sûr, à ce qu'il me semble.

— J'en étais aussi convaincu que je suis certain qu'on a trompé L. A. R. sur le compte de cette femme.

— Et peut-être qu'on nous trompe aussi sur Mme de Labarre ?

— J'en ai la certitude, mais L. A. R. l'ont désignée, malgré mes observations ; je respecte leur décision.

— Vous verrez qu'elle fera une belle nourriture.

— Elle la commencera, Monseigneur, mais elle ne la terminera pas.

— C'est néanmoins une affaire terminée et qu'on n'en parle plus.

Je respecte le choix de L. A. R., mais, avant de les quitter, je dois leur faire observer qu'il y a encore une autre question à décider, c'est celle du lit sur lequel S. A. R. doit accoucher.

— Ceci regarde ma femme, dit Monseigneur, c'est à elle de décider celui qui lui convient.

— J'aime mieux, dit la Princesse, accoucher sur ce que vous appelez votre petit lit, sur lequel j'ai fait ma fausse couche, que sur cette machine à donner la torture.

— En ce cas, nous n'avons rien à demander au garde-meuble.

Non, non, repartit vivement la princesse, je ne veux pas de ce lit ; on y est par trop mal.

Madame la Gouvernante s'étant retirée, j'allais suivre son exemple, lorsque le prince me demanda si je comptais sortir. Ayant fait quelques visites de midi à deux heures, je lui répondis que non.

— Vous savez que nous sommes à la veille d'accoucher.

— Selon L. A. R., répliquai-je, mais selon l'accoucheur, nous avons encore près d'un mois à attendre.

— En ce cas, vous avez le temps de vous ennuyer ici.

— Je ne connais pas l'ennui, Monseigneur ; avec des livres, je trouve que les jours s'écoulent toujours trop rapidement.

— On est heureux d'avoir de pareils goûts. Je ne vous en priverai plus jusqu'au grand moment.

Ce grand moment, on se flattait encore qu'il surviendrait le lendemain, ou tout au moins le jour de la saint Louis ; mais le mois d'août et même les premiers jours de septembre se passèrent, sans qu'il arrivât ; et ce n'est que vers le 8 que l'on commença à croire que j'avais mieux calculé que qui que ce soit l'époque de la conception. On en fut quitte pour être sur le qui-vive à l'Elysée-Bourbon et aux Tuileries, mais on n'eut garde de convenir, surtout en ma présence, qu'on s'était trompé...

Naissance de Mademoiselle. — Le 21 septembre 1819, vers trois heures et demie du matin, S. A. R. Monseigneur le duc de Berry me fit dire de me rendre auprès de la princesse qui était souffrante. Les douleurs de l'enfantement étant déjà assez rapprochées, sans néanmoins être fortes, je m'assurai des progrès du travail, et, comme tout annonçait une prompte délivrance, j'engageai le prince à donner des ordres, sur-le-champ, pour prévenir Sa Majesté ainsi que la famille royale, les princes, princesses, les témoins et enfin toutes les personnes qui devaient assister à l'accouchement. Je le priai même d'enjoindre, aux personnes chargées d'exécuter ses ordres, de faire la plus grande diligence.

A quatre heures du matin, tous les courriers étaient partis ; néanmoins, vers cinq heures, les douleurs étaient si fortes et si fré-

quentes que j'avais à craindre de voir S. A. R. accoucher avant l'arrivée de Sa Majesté et surtout des témoins, MM. le duc de Duras et le maréchal duc de Reggio.

S. A. R., supportait courageusement ses douleurs, étant assise sur un canapé, ayant un tabouret sous les pieds. Cette position, dans laquelle la princesse ne pouvait prendre aucun point d'appui, n'était rien moins que commode pour elle et surtout pour hâter sa délivrance; ce qu'elle n'eût pas manqué de faire, si nous l'eussions autorisée, comme elle le désirait, à se mettre sur le petit lit.

Les eaux n'étant point écoulées, nous avons profité de cette circonstance pour faire conserver à la Princesse cette position, toute pénible qu'elle était, et chaque fois qu'elle nous disait : « Je vous assure, Monsieur, que si j'étais couchée, je sens que j'accoucherais». Nous lui assurions que le moment de se coucher n'était point arrivé : « Encore un peu de patience, disions-nous, et Madame sera moins de temps sur ce lit de douleurs ». Nous ne savions que trop qu'un effort de la part de la Princesse était plus que suffisant pour procurer l'écoulement des eaux, et qu'une ou deux douleurs suffiraient pour expulser l'enfant. Néanmoins, tout en lui assurant, chaque fois qu'elle nous portait des plaintes, qu'il serait encore assez temps de se mettre au lit lorsque les eaux s'écouleraient, Madame ne fut pas notre dupe. Elle vit bien que nous avions en vue de prolonger l'instant de sa délivrance, jusqu'à l'arrivée des témoins et de Sa Majesté ; et si elle eût découvert qu'à cinq heures et demie, nous avions prié Monseigneur de faire venir des témoins du voisinage, il est plus que probable que nous n'aurions pu parvenir à la maintenir sur le canapé, jusqu'à l'arrivée du Roi et des témoins qu'il avait désignés.

Enfin, les témoins arrivèrent, de même que Sa Majesté avec toute la Cour, à l'Elysée-Bourbon. Il était alors six heures et quelques minutes; après avoir reçu Sa Majesté, la Princesse se mit sur le petit lit; une douleur suffit pour rompre les membranes, expulser les eaux, et deux autres pour terminer l'accouchement.

Au moment où j'annonçai que Madame allait accoucher, tous les paravents qui entouraient le lit furent enlevés; Sa Majesté vint se placer au pied du lit, les princes et princesses et toute la cour formèrent demi-cercle. Après que j'eus présenté l'enfant au Roi, de manière à ce qu'il pût, comme tout le monde, constater le sexe de l'enfant, Sa Majesté, avec toute sa suite et les témoins, se retira dans le salon voisin de la chambre de S. A. R. jusqu'après la délivrance.

L'expulsion du placenta ayant eu lieu dix ou douze minutes après la naissance de l'enfant, le Roi, qui en fut averti aussitôt, rentra dans la chambre de S. A. R. pour lui annoncer ce qu'elle savait, même avant Sa Majesté, car pour connaître le sexe de l'enfant, elle s'était soulevée et placée sur son séant, tandis que je faisais la section du cordon. Néanmoins, comme l'étiquette le voulait, le Roi lui annonça qu'elle avait donné le jour à une princesse : « Eh bien ! s'écria S. A. R., le prince dans un an, sire ».

Après cette réponse, Sa Majesté se tourna vers moi et me dit : « C'est une petite princesse, mon cher Deneux ».

— Sire, lui répondis-je, je connais l'*Art de procréer les sexes à volonté* (1) et non celui de les changer.

Sa Majesté étant immédiatement retournée au salon et ayant quitté, peu de temps après, l'Élysée-Bourbon, je ne la revis qu'à la naissance du duc de Bordeaux.

Lorsque Madame a été reposée, elle fut transportée dans son lit ; elle y était à peine, qu'elle nous dit :

— Je ne vous demande pas le temps que je vais rester couchée, je me suis trop bien trouvée d'avoir suivi vos conseils, après ma première couche et ma fausse couche, pour ne pas les suivre ; en conséquence, je me condamne à rester quinze jours au lit, à garder ensuite la chaise-longue pendant huit autres jours, je ne mettrai pied à terre qu'après trois semaines d'un repos complet, et je vous promets de ne pas vous tourmenter, tant j'ai envie de me rétablir promptement, afin de pouvoir remplir la promesse que j'ai faite à Sa Majesté, de lui donner un Prince dans un an.

— Je remercie S. A. R. du parti qu'elle vient de prendre, et j'espère qu'elle nous tiendra parole, car, nous aussi, nous désirons un Prince.

— Je le crois bien, nous dit-elle en riant, vous y êtes intéressé plus que tout autre, puisqu'un Prince doublerait vos actions.

— Je prie S. A. R. de croire qu'un tout autre motif que l'argent me le fait désirer.

— Je ne l'ignore pas et j'en suis bien convaincue.

... Les suites de couches ayant été des plus heureuses, le 9 octobre, la Princesse, qui se trouvait parfaitement bien, nous autorisa à quitter l'Élysée-Bourbon, que nous habitions depuis cinquante-cinq jours. C'est après l'avoir vue vers neuf heures du soir, que je pris

(1) Allusion à un ouvrage qui porte ce titre, et qui ne vaut pas mieux que l'art de faire des filles, des enfants d'esprit, etc. D.

congé d'elle, laissant tout le monde content et joyeux d'avoir un enfant bien portant (1).

Changement de nourrice. — Vers la fin d'octobre, en sortant de voir le Prince et la Princesse, je me rendis auprès de Mademoiselle ; immédiatement après moi, Madame la Gouvernante arriva et me dit, d'un ton assez leste mais qui décelait cependant l'embarras de me voir :

— Eh bien ! Monsieur, nous sommes obligé de changer de

Fig. 151.

Fig. 152.

nourrice, Madame de Labarre vient d'être réglée et elle n'a plus de lait.

— Cela ne me surprend pas, et Madame doit se rappeler ce que j'ai dit, en sa présence, à Monseigneur, lorsqu'il a désigné cette nourrice.

— Comment donc avez-vous pu découvrir pareille chose ?

— Je savais ce qui était arrivé à cette nourrice lorsqu'elle a nourri son premier enfant, et un coup d'œil m'a suffi pour découvrir qu'elle cherchait à me tromper, et que vous, Madame, on vous trompait.

— Comment, on me trompait ?

— Oui, Madame, cette nourrice a été réglée aux retenues.

— Pourquoi ne m'en avez-vous rien dit et ne m'en avez-vous

(1) Deneux reçut 12000 fr. pour cet accouchement et on le prévint qu'à l'avenir, la naissance d'un prince serait payée le double. Il fut, en outre, nommé par le roi chevalier de l'ordre de St-Michel.

pas prévenue ? Et quel jour Monsieur a-t-il fait cette belle découverte ?

— Madame de Labarre et Madame la surveillante des nourrices peuvent vous le dire, Madame ; l'une et l'autre doivent s'en souvenir.

Vaccination. — ... Le jour étant pris pour la vaccination de Mademoiselle, je conduisis à l'Elysée-Bourbon la mère et l'enfant qui devait fournir le vaccin. La mère était une femme superbe et l'enfant ne lui cédait en rien sous le rapport de la beauté et de la santé, on nous fit des grands compliments. Jusque-là, tout allait bien ; mais, au moment où je pratiquais l'opération, est arrivée Madame la duchesse d'Angoulême. Mademoiselle, qui n'aimait pas à être dérangée du sein de sa nourrice, criait à ce moment de toutes ses forces, et comme il arrive à tous les enfants qui ont la peau fine, quoiqu'on ne fasse que l'effleurer, s'ils crient, chaque piqûre manque rarement de se recouvrir d'une goutte de sang. Dès la quatrième piqûre, la Princesse, qui était très émue par les cris de sa nièce et par la vue du sang qui formait gouttelettes, manifesta un peu de mécontentement, et l'on voulait que je n'en fisse pas davantage ; mais sans avoir égard aux cris de l'enfant et à ce qu'on nous disait de désobligeant, nous n'en continuâmes pas moins l'opération, et pour ne pas être obligé de la recommencer, nous portâmes les piqûres jusqu'à huit : quatre sur chaque bras. On s'est beaucoup récrié sur ce nombre de piqûres, et probablement il en a été question aux Tuileries, dans la soirée, car le Prince, qui n'avait point assisté à l'opération, me dit le lendemain, en présence de mes confrères et de plusieurs autres personnes, que j'avais martyrisé sa fille.

— Vous autres français, ajouta-t-il, vous ne savez pas vacciner. En Angleterre, on ne fait que deux piqûres.

— C'est possible, lui répliquai-je vivement, mais que les médecins anglais viennent en France, les médecins français leur apprendront ce qu'ils ne savent pas, et bien certainement si la Princesse Charlotte avait eu un accoucheur français, elle et son enfant vivraient encore.

— En Angleterre, il y a peine de mort pour le chirurgien qui pratique une grande opération sur un membre de la famille Royale, en l'absence du chef ; et le Prince régent était absent.

— Eh bien, j'aurais commencé par sauver la vie à l'enfant, puis à la mère, et quand le Prince régent serait arrivé près de sa fille, je lui aurais dit, faites moi pendre, si bon vous semble.

— Mais la Princesse Charlotte n'est morte qu'un certain temps après être délivrée (1).

— Je le sais, Monseigneur, et je sais aussi que sa mort a été déterminée par une cause que toute la faculté et son accoucheur ont méconnue ; ce que n'aurait pas fait un accoucheur français.

— Peut-être, dit le Prince.

— J'en ai la certitude, Monseigneur.

Toutefois, malgré les clameurs, la vaccine s'est très bien passée et elle a été très belle. La mère de l'enfant qui avait fourni le vaccin a été largement récompensée de sa course, et le vaccinateur a été oublié de même que l'accoucheur.

J'ajoute l'accoucheur, parce que lors du baptême de Mademoiselle, bien qu'on ait envoyé des Tuileries à l'Élysée-Bourbon deux grands chariots couverts et pleins de bonbons de toutes espèces, il n'en eût pas un seul ; et un jour, étant au Berceau, qui en avait été grandement gratifié, il ne put s'empêcher de prier la garde, en présence de Madame la Gouvernante, de vouloir bien lui dire si les dragées et les confitures sèches étaient bonnes.

— Comment, dit Madame la Gouvernante, est-ce qu'on ne vous en a pas envoyé ?

— Partout ailleurs, Madame, et même chez les malheureuses qui en ont à peine, le premier cornet est pour l'accoucheur ; mais ici, on est trop âpre à la curée pour s'occuper des absents.

Cette réponse était d'autant plus mordante, que tous les meubles étaient couverts de fonds de boîtes à demi ou aux trois quarts consommés. Elle fut comprise, et Madame la Gouvernante nous laissa avec la garde que nous quittâmes de suite, comme bien l'on pense, sans savoir si les bonbons étaient de première ou de seconde qualité.

Quatrième grossesse. Naissance du duc de Bordeaux. — ... En janvier 1820, S. A. R. n'éprouva aucun dérangement dans sa santé ; mais le dimanche, 30 de ce mois, la Princesse, nous ayant appris que les règles étaient en retard de quarante-huit heures, qu'en outre elle avait des maux de reins et des coliques, comme d'habitude en pareille circonstance, nous l'engageâmes à se ménager, à rester au lit plus longtemps, et dès ce jour, nous continuâmes à lui rendre visite tous les matins, vers onze heures, afin de surveiller ce qui adviendrait.

(1) Voir page 19.

Le dimanche 6 février, étant dans le salon du Prince avec nos confrères, les officiers de sa maison et plusieurs de ses aides de camp qui, comme nous, attendaient le moment de faire leur Cour à S. A. R., Monseigneur le duc de Berry me fit dire de me rendre seul dans sa chambre. Après y avoir été introduit par son valet de chambre, chargé de nous prévenir, le Prince me dit :

Nous sommes toujours dans l'attente, mon cher Deneux; j'espère que ma femme est grosse, qu'en pensez-vous ?

— Nous n'avons encore qu'un retard de huit à dix jours, Monseigneur, sans aucun autre symptôme de grossesse; cependant, comme la Princesse n'a point éprouvé de trouble dans sa santé depuis son accouchement dernier, que depuis la fin d'octobre il s'est passé deux époques qui ont eu, après le retour de couche, un cours régulier, que la troisième grossesse est survenue vers la troisième époque après la fausse couche, nous sommes porté à croire que le retard actuel est dû à une grossesse, et c'est parce que nous l'espérons, que nous avons engagé S. A. R. à prendre quelques précautions.

— Vous croyez donc que ma femme est grosse ?

— J'en ai d'autant plus l'espoir, que nous nous trouvons, pour ainsi dire, dans les mêmes conditions où nous étions, lorsque survint la troisième grossesse, et qu'aucune cause ne peut expliquer le retard, si ce n'est une nouvelle grossesse.

— Vous n'avez pas encore vu ma femme aujourd'hui ?

— Non, Monseigneur.

— Vous la trouverez bien, j'espère ; elle n'a plus de coliques.

— Quoique S. A. R. n'ait plus ni de douleurs de reins, ni coliques, ce que nous savions depuis quelques jours, il n'en faut pas moins continuer à s'observer.

Monseigneur, après avoir dit : « Nous serons sages, mon cher Deneux, » se rendit au salon, où nous le suivîmes ; et après sa réception, nous vîmes la Princesse qui nous assura être, comme la veille, sans douleurs de reins, ni coliques; néanmoins, nous l'engageâmes à prolonger le séjour du lit, à rester peu debout, à ne faire aucun effort et à n'aller aux Tuileries que quand elle y serait appelée par ses devoirs.

Toute la semaine suivante se passa bien, malgré quelques légers malaises, du dégoût et quelques maux de cœur qui vinrent se joindre à l'absence des règles ; et comme ces nouveaux symptômes augmentaient nos espérances, ils nous rendirent plus exigeant, car nous étions bien déterminé à prendre, pendant cette grossesse, les

précautions qui nous avaient si bien réussi dans la dernière. Mais, pour atteindre notre but, il était nécessaire d'en instruire Monseigneur le duc de Berry, que nous n'avions pas vu depuis huit jours.

Le dimanche 13 février, nous nous rendîmes à l'Élysée-Bourbon, vers dix heures du matin, avec l'intention d'obtenir une audience particulière du Prince, pour le mettre au courant de la conduite que nous nous proposions encore de tenir, pendant cette nouvelle grossesse. Ayant fait demander cette audience aussitôt notre arrivée, à dix heures et quart, le Prince donna des ordres pour qu'on nous fit entrer seul dans sa chambre, où se passa l'entretien suivant :

— Eh bien ! ma femme à des dégoûts, des maux de cœur et je la crois grosse, mon cher Deneux.

— Sans en avoir la certitude, nos espérances sont aujourd'hui bien plus grandes, Monseigneur, et c'est ce qui m'a fait prier S. A. R. de me donner un instant d'audience, afin de lui faire part de la conduite que je me propose de suivre pendant cette grossesse.

— Quels sont donc vos projets ?

— De prendre les mêmes précautions que nous avons prises pendant la dernière grossesse.

— Vous serez donc toujours intraitable ?

— Toujours, Monseigneur, ou tout au moins jusqu'à ce que L. A. R. aient deux princes, car un seul ne suffit pas.

— Vous n'allez pas, j'espère, exiger que ma femme cesse de monter en voiture dès aujourd'hui ?

— J'en demande pardon à Monseigneur, la prudence veut que Madame y renonce dès ce moment.

— Comment dès aujourd'hui ?

— Oui, Monseigneur.

— Mais c'est impossible.

— Pourquoi donc, Monseigneur ?

— Parce que si ma femme ne monte plus en voiture, tout le monde va dire qu'elle est grosse et je serai obsédé de questions, de compliments, de félicitations.

— Si Monseigneur regarde tout cela comme un malheur, il sera tout au moins facile à supporter.

— Cela vous plaît à dire ; et si, par hasard, ma femme n'était pas grosse, viendraient ensuite les compliments de condoléance, bien plus pénibles. Attendez qu'il y ait au moins deux mois de passés.

— Monseigneur, j'ai tout lieu de croire que la conception est survenue immédiatement après l'époque de décembre et que, par conséquent, étant à six semaines de grossesse, il est urgent de supprimer la voiture.

— Que craignez-vous donc en ce moment?

— Je crains une fausse couche, accident qui n'arrive que trop souvent de six semaines à deux ou trois mois de grossesse.

— Permettez, tout au moins, pour aujourd'hui, que ma femme, qui doit aller dîner aux Tuileries, s'y rende en voiture; je vous promets que nous n'irons qu'au pas.

Comme il était l'heure de la réception et que le prince se disposait à s'y rendre, nous lui répondîmes qu'avec ces précautions, nous consentions, mais seulement pour aujourd'hui.

... Le lendemain, après que la Princesse nous eut donné l'assurance que les malaises, les dégoûts existaient toujours, que ce matin, les envies de vomir avaient été plus fortes et plus fréquentes, nous nous sommes entretenu avec L. A. R. des précautions qu'il était urgent de prendre. La voiture, les réceptions qui obligeaient la Princesse à rester longtemps debout, la danse, les efforts, les visites aux Tuileries dont les escaliers ne devaient être montées ni descendus à pied, les spectacles, etc., ne furent point oubliés ; et à la suite de cette énumération, le Prince dit :

— Tu vois, Caroline, qu'il n'oublie rien, il est tout aussi intraitable cette année que l'an dernier, et il le sera, dit-il, jusqu'à ce que nous ayons deux Princes, car un ne suffit pas à ce mauvais Picard.

Après avoir répondu à Monseigneur qu'il connaissait comme moi le proverbe, *qui n'a qu'un enfant n'en a pas*, j'allais prier la Princesse de me dire ce qu'elle comptait faire aujourd'hui dimanche gras, lorsque le Prince lui adressa la question suivante :

— Que ferons-nous ce soir, Caroline?

Ayant, bien entendu, gardé le silence, nous observâmes la Princesse qui semblait avoir besoin de réfléchir et qui, peut-être, réfléchissait sur cette question avant que d'y répondre, mais le Prince lui ayant demandé de nouveau ce qu'ils feraient ce soir, elle lui répondit d'un air très préoccupé :

— Bah ! mon ami, c'est aujourd'hui dimanche, dimanche treize, les dimanches treize ne sont point heureux pour nous (1) ; nous passerons la soirée ici.

(1) La naissance de Mademoiselle première avait eu lieu un dimanche 13 juillet et la fausse couche était survenue le 13 septembre.

— En ce cas, répliqua le Prince, en sortant de chez le Roi, nous reviendrons ici et nous y passerons la soirée.

... Après cette assurance, je pris congé de L. A. R., convaincu qu'elles reviendraient à l'Élysée-Bourbon vers huit heures du soir. Quel motif ont eu L. A. R. pour changer de projet, et surtout la Princesse qui, en parlant des dimanches treize, était pensive et semblait avoir le pressentiment que ce dimanche, treize février, serait pour elle et pour la France, un jour de deuil et de tristesse ?

... Le lundi 14, vers six heures du matin, notre domestique, suivi du valet de pied de S. A. R. Madame la duchesse de Berry, entra dans notre cabinet, où nous étions occupé à rédiger une consultation, étant encore sur un lit de repos, où depuis bien des années nous avions l'habitude de coucher. Aussitôt que nous aperçumes ce dernier, la crainte d'une nouvelle fausse couche s'est emparée de tout notre esprit, et au même instant, nous avons été saisi d'un si horrible tremblement que la plume nous échappa de la main, en même temps qu'il nous mit dans l'impossibilité de pouvoir quitter le lit et nous habiller.

Néanmoins, tandis que le valet de pied nous disait que la Princesse avait le désir de nous voir de suite, tout balbutiant, nous lui demandâmes :

— Mais, qu'est-il donc arrivé ? Qu'est-il survenu à la Princesse ?

— Je ne sais, nous répondit cet homme d'un air tout surpris de notre question, et dont la figure, au premier abord, nous avait dévoilé une personne profondément affectée.

— Mais Madame est-elle levée ? Est-elle couchée ?

— Je ne sais, Monsieur, elle vient de rentrer et elle est bien triste.

— Comment elle vient de rentrer ? Mais L. A. R. devaient passer la soirée à l'Élysée-Bourbon.

— Cela n'a pas eu lieu, Monsieur.

— Où donc ont-ils passé la nuit ? Peut-être au bal encore, où l'on aura dansé de manière à déterminer une nouvelle fausse couche.

— Vous ne savez donc pas, Monsieur, ce qui s'est passé ?

— Si je le savais, je ne vous le demanderais pas.

— Vous ne savez donc pas ce qui est arrivé au Prince ?

— Au Prince ? que lui est-il donc arrivé ?

— Il a été blessé, Monsieur.

— Que dites-vous, le Prince a été blessé ? Mais où, à quelle heure a-t-il été blessé ?

— En sortant du spectacle.

— En sortant du spectacle, où l'un et l'autre m'avaient dit qu'ils n'iraient pas.

— Il était onze heures du soir, Monsieur.

— Et l'on pense seulement à nous le faire dire !... Oh Bougon et vous Baron !... Je n'aurais pas agi ainsi... Avec quoi le Prince a-t-il été blessé ?

— Il a été piqué.

— Sa blessure est-elle dangereuse ?

— Oh oui, Monsieur, bien dangereuse.

— On l'a donc assassiné ?

— Avec un poignard.

— Le Prince poignardé !... Lui si bon !... Quel malheur ! Où est-il ? A l'Élysée ?

— Non, Monsieur.

— Où est-il donc ? Aux Tuileries ? Je veux le voir !

— Mais, Monsieur, Madame vous attend à l'Élysée.

— Ah c'est vrai ! Mais je ne sais ce que je fais, ce que je dis, dites-moi donc où il est ?

— On ne peut le voir.

— Comment, on ne peut le voir ! Je le verrai moi ; il est bon, il donnera des ordres pour me laisser entrer chez lui.

— Mais il est... il est...

— Il est... il est quoi ? Achevez donc !

— Le prince est mort.

— Le Prince est mort, repétâmes-nous fondant en larmes... Quel malheur pour la France !... Dieu veuille que la Princesse soit grosse d'un Prince et qu'il nous le conserve !

Après ce colloque qui n'aurait pas été si long, si le domestique n'eût été prié de nous apprendre la mort du Prince avec beaucoup de ménagements, nous restâmes sur notre séant, où l'on nous avait trouvé, sans penser à quitter le lit, et nous étions si profondément affligé, que nous y serions encore resté longtemps, immobile et dans la même attitude, si le zélé serviteur, en nous quittant, n'eût dit : « Je me rends à la voiture qui vous attend, Monsieur ».

Rappelé par ce peu de mots à nos devoirs, nous retrouvâmes aussitôt et, comme par enchantement, le courage et le calme dont nous avions besoin pour annoncer la fâcheuse nouvelle à Madame Canto, la prier d'en instruire sa fille, notre excellente compagne, et nous rendre à l'Élysée-Bourbon.

Cette maison Royale, où depuis quatre années régnait le bon-

heur, offrait, à notre arrivée, la plus grande tristesse ; on n'y entendait que lamentations et gémissements ; le crêpe à la sombre couleur, symbole du plus grand deuil, avait remplacé les brillants habits de la cour et déjà les beaux cheveux, qu'un fils de France aimait tant, sous un fer non moins meurtrier que le poignard de Louvel, avaient trouvé la mort (1).

Introduit auprès de la noble veuve, je fus tout surpris de me trouver en présence d'une femme à grand caractère, dont la figure annonçait la plus profonde douleur, réunie à une tranquillité

Fig. 153.

Fig. 154.

d'âme non moins grande ; et cette métamorphose, l'espoir de donner le jour à un fils de France, l'avait seule déterminée. Résignée et calme, S. A. R. donnait des ordres pour le voyage de Saint-Cloud, où elle était pressée de se rendre : « Ne pouvant, disait-elle, habiter plus longtemps l'Élysée-Bourbon, où elle avait été si heureuse. »

Rien ne faisait craindre pour le moment une fausse-couche. La Princesse ne souffrait nulle part ; elle n'éprouvait ni douleurs de reins, ni coliques ; il n'existait aucune apparence de perte, et le pouls étant à cette heure à peu près normal, nous avons seulement engagé S. A. R. à prendre peu de nourriture, quelques cuillerées

(1) Ces beaux cheveux blonds, après avoir été coupés, restèrent languissants et ne reprirent jamais leur beauté. D.

de la potion antispasmodique qui lui avait été prescrite, et à garder le repos jusqu'à son départ pour Saint-Cloud.

— Je pensais, me dit Madame, que vous m'auriez fait saigner, et comme je m'attendais à l'être, j'ai gardé la diète jusqu'à présent.

— Je n'en vois pas la nécessité, les vives affections morales agissent sur l'enfant d'une manière toute différente que les chutes, les coups et les efforts. S. A. R. est calme, et en ce moment, je craindrais de troubler son état, en recourant à une émission sanguine qui serait une pure perte pour elle et pour l'enfant.

— Je me confie entièrement à vos soins, et j'espère que vous m'accompagnerez à Saint-Cloud.

— Madame peut être assurée que je n'y manquerai pas.

— Ma voiture est bien douce, comme vous savez, mais quelques précautions pour ce voyage peuvent être nécessaires, vous les ferez connaître.

— Je puis, dès ce moment, les indiquer à V. A. R. Il faut qu'on aille au pas sur les bas-côtés de la chaussée, afin d'éviter les cahots et les secousses du pavé; de plus, un fond sanglé de la longueur de tout l'intérieur de la voiture et de moitié moins large qu'il n'est, deux petits matelas et des coussins, pour que Madame soit dans sa voiture comme dans un lit de repos, nous paraissent encore nécessaires afin de prévenir toutes espèces de secousses. S. A. R., ayant donné l'ordre en notre présence pour que tout fut préparé, nous avons pris congé d'elle en l'assurant toutefois que nous ne quitterions pas l'Élysée.

Peu de temps avant l'heure du départ, la Princesse nous fit dire de passer chez elle pour nous faire part qu'elle n'avait ressenti aucun malaise depuis notre visite, que néanmoins elle voudrait bien savoir si elle pourrait partir. N'ayant aucun motif pour nous opposer à son départ, des ordres ont été donnés pour préparer la voiture; mais au moment de le faire, ayant appris que le fond sanglé n'était pas encore préparé, nous y suppléâmes sur le champ en faisant remplir l'intervalle que laissent entre eux les deux sièges de la voiture par un matelas, de manière à former un plan horizontal; sur ce plan, d'autres matelas ont été étendus, garnis de draps, de coussins, d'un couvre-pieds, et sur ce lit de repos improvisé, S. A. R. a été placée pour se rendre à St-Cloud.

Au jour tombant, S. A. R. a quitté l'Élysée-Bourbon qui, depuis ce jour est resté désert. Le voyage s'est bien passé et sans que la Princesse ait ressenti la moindre secousse. Néanmoins, on la descendit de voiture avec beaucoup de précaution et, rendue dans les

appartements qu'on lui avait préparés, elle se mit au lit où, après un peu de repos, elle prit de la nourriture dont elle avait un grand besoin.

Le lendemain 15 février, ayant été admis auprès de S. A. R., vers dix heures du matin, nous l'avons trouvée passablement bien. Il y avait eu la nuit plusieurs heures de repos troublé par des rêves, nous dit-on, mais on était calme et l'on n'éprouvait nul symptôme qui fit craindre une fausse-couche. Néanmoins, nous exigeâmes un repos absolu au lit ou sur la chaise-longue.

Dans le courant de la journée, la Princesse nous ayant fait dire de venir la voir, nous nous rendîmes près d'elle, où étaient S. A. R. M. le Comte d'Artois et Madame la Duchesse d'Angoulême. Aussitôt que nous avons été annoncé, S. A. R. vint à nous et nous dit :

— Avant de quitter ma fille, j'ai voulu vous dire combien je vous savais gré d'être resté près d'elle pendant la nuit, et vous en témoigner ma reconnaissance.

— En partant pour St-Cloud, Monseigneur, nous étions non-seulement décidé à y passer la nuit, mais encore à y rester de jour et de nuit, tout le temps que S. A. R. compte y séjourner.

— Mais, pendant ce temps, que deviendra toute la clientèle, nous demanda Monsieur ?

— En quittant Paris, Monseigneur, j'en ai fait le sacrifice.

— Vous n'aurez point à vous en repentir, mon cher Deneux, de faire le sacrifice de votre état pour rester auprès de ma fille ; la famille n'oubliera point et saura reconnaître un pareil service.

— Toute la famille en sera reconnaissante, ajouta aussitôt S. A. R. Madame la Duchesse d'Angoulême ; elle saura s'en souvenir et vous récompenser (1).

Monsieur nous ayant dit ensuite :

— Elle est bien ma fille ? J'espère qu'il ne lui arrivera rien de fâcheux.

— Jusqu'ici il n'existe pas d'accident, mais il ne faut pas trop se flatter, Monseigneur, car d'un instant à l'autre il peut en survenir.

— Jusqu'à quelle époque avons-nous à craindre ?

— Monseigneur, dans les premiers mois de la grossesse, les affections morales ont une si grande influence sur la vie du fœtus, que ses mouvements peuvent seuls nous rassurer.

(1) On verra plus loin quelle a été notre récompense. D.

— Je croyais qu'elles étaient moins à craindre que les chutes et les efforts.

— Les unes et les autres peuvent avoir des suites fâcheuses, mais je redoute plus l'effet des affections de l'âme, cet effet est aussi souvent instantané que les causes qui amènent ces affections, c'est l'étincelle électrique dont on ne peut se garantir.

— Ainsi, il n'y a que les mouvements de l'enfant qui peuvent nous tranquilliser ?

— Eux seuls, Monseigneur, peuvent nous rendre la sécurité, toutefois si la fin du mois se passe sans accidents, nous aurons beaucoup d'espoir.

— Je vous remercie ; adieu, mon cher Deneux.

Pendant son séjour au château de St-Cloud, S. A. R. resta au lit ou sur la chaise-longue, et ne sortit qu'une seule fois, le 22 février, de sa chambre, pour se rendre au balcon, où après avoir passé quelques instants, elle rentra dans ses appartements pour reprendre la chaise-longue.

... Le départ de St-Cloud étant arrêté pour le 23, S. A. R. Monsieur nous fit appeler quelques jours avant, pour décider quelle route on tiendrait jusqu'au pavillon Marsan ; celle qui traverse le bois de Boulogne, en y entrant par la porte des Princes, ayant été préférée, des ordres ont été donnés pour qu'elle fut sablée du château de St-Cloud à cette porte, et de la porte Maillot jusqu'aux Tuileries, dont on a traversé le jardin. Dans le bois de Boulogne, le chemin qu'on devait y suivre a été réparé partout où besoin était.

Le jour du départ, le fond sanglé étant à notre disposition, on s'en servit pour faire, dans la voiture, un lit de repos sur lequel S. A. R. a été placée ; on revint au pas et on arriva au pavillon Marsan parfaitement bien et sans secousses. Madame, après avoir été descendue de voiture et portée jusque dans sa chambre, se mit de suite au lit où elle dîna de bon appétit, nous a-t-elle dit, dans la soirée.

Depuis ce jour jusqu'au 10 mars, S. A. R. est restée au lit ou sur la chaise-longue, et malgré nos craintes, cette époque s'est passée sans accident. Rien n'a paru ; il n'y eut même ni coliques, ni douleurs de reins, mais les dégoûts et les maux de cœur ont persisté, et comme ils ont été plus prononcés pendant plusieurs jours qu'ils ne l'avaient été depuis le 16, ils nous donnèrent l'espoir que le fœtus n'avait éprouvé aucune atteinte de l'horrible catastrophe du 13 février.

... Le 19 mars, Madame nous dit que si on ne s'était pas tant

moqué d'elle dans ses autres grossesses, elle assurerait avoir ressenti, ce matin, les mouvements de l'enfant. S. A. R. n'ayant pas encore trois mois révolus de grossesse, nous ne crûmes pas que ce qu'elle avait éprouvé fût dû aux mouvements du fœtus ; cependant ils ne tardèrent pas à être perçus de nouveau, et d'une manière à n'être plus équivoques.

... Le 24, vers onze heures du matin, visite de M. Dupuytren ; le soir, la Princesse a été, pour nous, bonne, excellente, comme à son ordinaire, et dans les vues probablement de nous retenir plus de temps près d'elle, elle porta adroitement la conversation sur le sort des femmes, dont elle fit rapidement un tableau d'une vérité frappante. Mais lui ayant fait observer que les couleurs du tableau étaient un peu trop sombres, elle nous répliqua :

— Vous qui vivez avec elles, qui partagez leurs peines depuis si longtemps, et qui les connaissez si bien, vous conviendrez tout au moins que leur sort est bien différent du vôtre, messieurs.

— J'en conviens, Madame, mais dans l'exposé que vient de faire S. A. R. du sort des femmes, n'aurait-elle pas trop rapidement passé sur une chose qui devait y occuper plus de place ?

— De quoi voulez-vous parler ?

— Des jouissances que la mère de famille éprouve au milieu de ses enfants.

— Oh ! ce bonheur, vous ne savez donc pas qu'il n'est pas fait pour les Princesses de France.

— Pourquoi donc en seraient-elle privées ? Nous le voyons dans toutes les classes de la société.

— Vous le voyez partout, je le crois bien, mais jamais chez nous. Nous n'avons que les souffrances de la maternité, à peine avons-nous donné le jour à un enfant, que, sans pitié, on nous l'enlève sur-le-champ et pour toujours. Nous autres Princesses, on ne nous regarde que comme des moules à enfants.

— Il est vrai que les Princesses de France, sous ce rapport, sont bien maltraitées. Sous l'Empire, le règlement concernant la succession au trône était bien plus juste envers elles.

— En quoi était-il plus juste ?

— En ce qu'il laissait à la mère la direction de ses filles jusqu'à ce qu'elles eussent atteint l'âge de douze ans.

— Ah ! c'est vrai ; j'avais oublié que Bonaparte avait eu le bon esprit de ne pas traiter en marâtres les femmes qui l'approchaient. S. A. R., après cette réponse, sentant le besoin du repos, nous congédia.

La journée du 25 mars n'a eu de remarquable qu'un peu de malaise dans la soirée, par suite de certains bruits qui faisaient craindre de voir rentrer M. de Caze au ministère.

Le 26, S. A. R. ayant eu la certitude que M. de Caze ne rentrait pas au ministère, avait passé une bonne nuit.

Depuis le 27 mars jusqu'au 10 avril, temps correspondant à l'époque des règles, la Princesse a gardé la chambre et est restée au lit ou sur la chaise-longue. Dans les premiers jours d'avril, les dégoûts, les maux de cœur ont diminué ; l'appétit devint meilleur, et dès le 8 de ce mois, Madame assurait que les mouvements de l'enfant n'étaient plus douteux. Cependant nous n'avons pu les constater, de manière à n'être plus équivoques pour nous, que dans les derniers jours d'avril, et par conséquent, à quatre mois de grossesse.

A dater de cette époque, S. A. R. a joui de la meilleure santé jusqu'au jour de sa délivrance.

Rêve. — ... J'ai entendu, non de la bouche de S. A. R., mais parmi les personnes qui l'entouraient, raconter un rêve qu'on disait qu'elle avait eu, et qui fut imprimé dans le temps, non seulement en prose, mais encore en vers. Voici le récit de ce rêve tel qu'il a été écrit par madame la duchesse de Berry : « Environ à quatre mois de grossesse, étant endormie, j'ai vu entrer dans ma chambre saint Louis, tel qu'on le dépeint, avec sa couronne en tête, son grand manteau royal à fleur de lys et sa figure vénérable. Je lui ai présenté ma fille. Il a ouvert son manteau, et m'a présenté le plus joli petit garçon. Il a pris sa propre couronne, et la lui a mise sur la tête. Moi, je lui poussais toujours Louise ; il n'a pas moins persisté à maintenir la couronne sur la tête du garçon, et a réfugié pourtant ma fille sous son manteau. Saint Louis a ensuite disparu avec mes deux enfants, et je me suis réveillée, convaincue depuis lors que j'aurais un garçon, et pas un seul doute, depuis ce temps, ne m'est survenu, à cet égard, pendant tout le temps de ma grossesse » (1).

Je suis de mon naturel un peu incrédule, surtout quand il s'agit de rêves, je crois volontiers aux miens, parce qu'ils sont les miens,

(1) Ce rêve donna à la jeune princesse la certitude que l'enfant qu'elle portait dans son sein était un fils, et comme un jour Monsieur lui disait que ce serait peut-être une fille qu'elle aurait, elle répondit avec conviction : « Saint Louis en sait plus long que vous là-dessus, mon père ».

et que je puis apprécier les circonstances au milieu desquelles je les ai eus, mais j'avoue que je suis assez difficile quand il faut ajouter foi à ceux des autres.

Nourrices. — Il y a eu pendant cette dernière grossesse une recrudescence effrayante de nourrices ; plus de cinq cents ont été inscrites par nous.

Mais parmi toutes ces nourrices, celle qui se trouva avoir le plus de chances, quoiqu'elle ne fut point accouchée de son premier enfant, nous vint des environs de Lille, en Flandre ; après avoir été présentée à la Princesse, à Monsieur, comte d'Artois, au Roi, etc., elle fut renvoyée par devers nous pour que nous en disions notre opinion.

Cette dame réunissait au physique toutes les belles qualités qu'on désire rencontrer dans une nourrice. Elle était grande, belle femme, d'une bonne et forte constitution ; elle avait un beau teint, de belles dents, des seins superbes, le mamelon bien formé, facile à saisir, et l'excellente tenue d'une riche paysanne ; elle s'énonçait bien, parlait avec aisance, paraissait douée d'un énergique caractère, avait reçu une éducation plus solide que brillante, et à toutes ces bonnes et belles qualités, elle ajoutait le nom de Bayart.

Madame Bayart, n'étant encore que Mlle de Witte, avait donné les preuves du plus grand courage et d'un dévouement sans bornes à la cause Royale, pendant les Cent jours. A peine alors âgée de vingt ans, elle franchissait tous les jours, soit de nuit, soit de jour, la frontière du Nord au milieu des balles et de la mitraille, pour apporter des ordres en France et en reporter la réponse à Gand ; pendant ce service périlleux, la Jeanne d'Arc du Nord, car c'est ainsi qu'on l'appelait alors, ayant été assez heureuse pour ne pas être prise, et avoir échappé à la fusillade et à la mitraille des canons de Lille, a pu le continuer tout le temps que Sa Majesté est restée à Gand.

Tandis que la courageuse Mlle de Witte donnait tant de preuves de dévouement à la famille des Bourbons, un notaire d'Armentières, jolie petite ville de la Flandre, après avoir trouvé dans la bourse de ses amis, et sur le seul crédit dont il jouissait, une somme de 500,000 francs, se rendit à Gand pour l'offrir au Roi de France. Sa Majesté ne jugea pas à propos d'accepter cette offrande, mais elle n'en combla pas moins le dévoué notaire de bontés et de remerciements.

Ce notaire qui se nommait Bayart, retourna dans son étude, heureux d'avoir fait une bonne action ; Mlle de Witte ne l'était pas

moins auprès d'une mère qu'elle chérissait, lorsque quelques années après cette époque si désastreuse pour la France, la Providence voulut que ces deux personnes se rencontrassent dans la société, et que la Jeanne d'Arc du dix-neuvième siècle devint la femme du probe, de l'honnête et du dévoué notaire d'Armentières.

D'après ce rapide tableau des grandes et belles actions de M. et de Madame Bayart, on voit que, réunissant au physique et au moral tout ce que l'on recherche dans une nourrice, cette dame pouvait prétendre à être la nourrice privilégiée. Cependant comme elle ne devait accoucher qu'en juillet, et qu'on ne pouvait prévoir si des causes ne viendraient pas, au moment de ses couches, s'opposer au projet qu'elle avait de nourrir, nous l'engagâmes à retourner chez elle et à ne revenir à Paris, avec son enfant, que quand on ferait le choix des nourrices, lui promettant bien qu'elle serait appelée, et quoiqu'elle n'eût pas encore nourri, nous pouvions néanmoins, dès ce moment, lui donner l'assurance qu'elle serait admise la première sur la liste de présentation.

Madame Bayart partit pour Armentières, pleine d'espérance ; mais vers la fin de juin, nous découvrîmes qu'une femme d'un aussi grand caractère portait ombrage à certaines personnes de la maison des Enfants de France, et que l'on avait conçu le projet de l'éloigner. Pour arriver à ce but, la chose offrait de grandes difficultés, car Madame Bayart avait pour elle la Princesse, toute la famille Royale, de puissants amis haut placés en Cour, enfin toute la famille du Roi, celle de la Princesse, et si l'on eût agi ouvertement, on aurait certainement échoué, peut-être même eût-on fini par être démasqué et disgracié.

Loin donc de chercher à nuire ouvertement à Madame Bayart, on témoigna, au contraire, de n'avoir pour elle que le plus vif intérêt. On engagea S. A. R. à la faire venir près d'elle avant ses couches, de la loger à Bagatelle, de la confier à nos soins, pour qu'étant mieux dirigée que par une sage-femme ou un médecin peu habitué à soigner des femmes en couche, elle fut moins exposée aux abcès des seins ou à d'autres accidents qui s'opposent à l'allaitement.

S. A. R., à qui Madame Bayart plaisait infiniment, fut enchantée de ce projet, et la bienveillance que son auteur paraissait avoir pour la Jeanne d'Arc du Nord, était, au pavillon Marsan et à la Cour, le sujet de tous les entretiens ; tout le monde le félicitait d'avoir eu une pareille idée et chacun croyait à ses bonnes inten-

tions, excepté nous toutefois, et une dame à qui nous avions fait part de nos doutes.

Néanmoins, avant de donner des ordres pour qu'on fit revenir Madame Bayart, S. A. R. nous instruisit de ce qu'elle comptait faire pour cette dame, et nous demanda en même temps ce que nous en pensions ; heureusement nous étions seul en ce moment avec S. A. R., car ne pouvant croire que l'auteur de ce beau projet pût avoir de bonnes intentions, s'il eût été présent, et surtout s'il eût combattu ce que nous avons dit pour dissuader Madame de faire revenir cette nourrice avant le moment du choix, nous n'aurions peut-être pu résister au plaisir de le démasquer ; mais n'ayant éprouvé aucune réflexion de la part de la Princesse, nous nous sommes borné à lui faire entrevoir que, dans l'intérêt de la nourrice, il valait mieux la laisser faire ses couches au milieu de sa famille que de l'en séparer, dans un moment où l'on éprouve le plus grand besoin d'en être entouré.

En quittant S. A. R., tout nous faisait espérer que nous étions parvenu à la convaincre qu'il valait mieux que Madame Bayart accouchât au sein de sa famille ; elle nous avait même dit : « C'est un parti pris, je ne donnerai pas d'ordre pour la faire venir »; mais la Princesse, qui n'avait plus alors le Prince pour lui faire entrevoir toute la perfidie que cachait le projet de faire accoucher cette dame à Bagatelle, céda aux nouvelles instances des personnes qui avaient intérêt à l'éloigner du berceau, et l'on écrivit à Madame Bayart de se rendre à Paris.

Cette dame, ne se doutant pas du piège qu'on lui tendait, se rendit avec empressement aux ordres de S. A. R. Dès le lendemain de son arrivée, Madame Bayart fut installée, par l'auteur même de ce beau projet, à Bagatelle où, nous aimons à le croire, à l'insu de la Princesse et probablement de toute la famille Royale, on avait organisé un service composé de toutes personnes à sa dévotion, pour surveiller les démarches de la pauvre Madame Bayart, qui était aussi confiante qu'elle avait de franchise, de loyauté et de courage.

... C'est surtout pendant le peu d'heures que nous avons passées auprès de Madame Bayart, lorsqu'elle est accouchée (1), que nous sommes parvenu à reconnaître jusqu'à quel point toutes les femmes, dont on l'avait entourée, étaient peu dignes de sa confiance.

(1) Madame Bayart est accouchée à Bagatelle le 10 juillet 1820, à 6 heures et demie du matin, d'un garçon auquel on a donné le nom de Henri. D.

Choix des nourrices. — Ce n'est qu'après cinq mortelles séances, de six à sept heures chacune, pendant lesquelles plus de deux cents nourrices, sur environ cinq cents qui s'étaient fait inscrire chez moi, ont été examinées par la faculté du roi, celle de S. A. R. Madame la duchesse de Berry et le médecin des enfants, que ce choix a été terminé. Voici le procès-verbal de la dernière séance :

« Les soussignés, réunis pour faire le choix des nourrices de l'enfant de S. A. R. Madame la duchesse de Berry, ont arrêté que Mesdames Bayart, Dandale, Hildebrand, Goubaud, Robelin, Grandsire et Pacoux seraient présentées comme nourrices, et pour suppléante Madame Beauchain, sauf l'examen qui devra être fait ultérieurement par Monsieur le docteur Deneux.

Paris, le 28 août 1820.

Signé : Portal, Alibert, Distel, Guérin, Baron, Dupuytren, Bougon, Deneux, Thévenot de Saint-Blaise. »

Les sept nourrices ci-dessus nommées, ont été présentées le lendemain, 29 août, à S. A. R. Madame la duchesse de Berry. Cette présentation a eu lieu au pavillon Marsan, et elle a eu ceci de particulier, que tous les regards des personnes qui s'y sont trouvées étaient fixés sur Madame Bayart, qui a dû bien jouir ce jour, car bien que toutes les nourrices fussent de belles femmes, il n'y a eu de compliments que pour elle et son enfant; mais ce qui n'a pas été moins remarqué de tout le monde, ce fut l'état de malaise que, par suite des éloges donnés à la première nourrice, éprouvait une certaine dame, état qu'elle cherchait à dissimuler sous un air extrêment affairé, allant d'une nourrice à l'autre, comme pour les examiner et leurs enfants, afin de donner probablement une haute idée de ses connaissances et peut-être faire croire que, pour un pareil choix, elle en savait plus que tous les médecins du Roi et de S. A. R. qui, en moins de quatre ans, avaient eu l'occasion d'examiner plus de douze cents nourrices et près de trois mille enfants; mais elle eut beau faire pour détourner l'attention de ce qui la tourmentait, personne n'en fut la dupe, et Mme Bayart a été mise aux retenues, ayant toute certitude d'obtenir, plus tard, la préférence sur toutes celles qu'on lui avait données pour compagnes.

Résidence aux Tuileries. — C'est le 9 septembre 1820, que nous prîmes possession d'une chambre à l'entresol, située au-

dessus de l'appartement qu'occupait Mademoiselle au rez-de-chaussée, et qui, du pavillon Marsan, communique à la galerie de ce côté. Cet entresol avait des chambres sur la rue de Rivoli et sur la cour des Tuileries, dont les entrées étaient à droite et à gauche d'un grand corridor assez sombre.

Pour arriver à ma chambre, il fallait entrer par la porte du pavillon Marsan donnant sur la cour des Tuileries, traverser la grande antichambre du grand escalier conduisant aux appartements de ce pavillon, puis les salles des huissiers de S. A. R. Madame la duchesse de Berry, celle des huissiers de Mademoiselle, entrer dans un corridor fort peu éclairé du rez-de-chaussée, où se trou-

Fig. 155.

Fig. 156.

vait, à droite, en face de la porte par où l'on y entrait, un petit escalier assez étroit qui conduisait à l'entresol, sur lequel donnait la porte de la chambre qu'on nous avait destinée.

A ce détail des lieux, pour l'intelligence de ce qui est arrivé dans la nuit du 28 au 29 septembre, nous devons ajouter les suivants, qui n'ont pas peu contribué à nous empêcher d'arriver près de S. A. R. Madame la duchesse de Berry, avant que S. A. R. Monseigneur le duc de Bordeaux ne fut né.

Pour nous rendre de notre chambre à celle de S. A. R. Madame la duchesse de Berry, nous avions à descendre un escalier peu élevé, à la vérité, à traverser, d'un côté, la salle des huissiers de Mademoiselle, celle des huissiers de la Princesse sa mère, le grand salon, le billard et la bibliothèque qui précèdent la chambre de S. A. R.; d'un autre côté, nous avions encore les mêmes salles

des huissiers à parcourir, de même qu'un palier, avant de sortir de la seconde pour arriver à la porte d'une autre petite antichambre fort obscure qui précédait le billard. Cette entrée, qu'on nommait les « petites entrées » était celle que nous parcourions tous les jours pour rendre visite à la Princesse.

Ainsi, par ce qu'on appelait les « grandes entrées », nous avions cinq grandes pièces et sept à huit portes à traverser, et de l'autre, les deux antichambres des huissiers, un palier, une petite antichambre, le billard, la bibliothèque et sept à huit portes ; mais ce chemin était, néanmoins, plus court que par les « grandes entrées ».

Nous devons aussi noter que la nuit, après le coucher, de onze heures à minuit, toutes les portes de ces diverses pièces étaient fermées à clef, dont les unes étaient remises à Madame la gouvernante de Mademoiselle, et les autres à Madame la comtesse de Wathaire, première femme de chambre, qui couchait auprès de la Princesse, son lit étant placé tous les soirs, moitié dans sa chambre et moitié dans la bibliothèque.

En outre, à la porte d'entrée qui, de la cour des Tuileries, conduisait à l'antichambre du rez-de-chaussée du pavillon Marsan, étaient de jour et de nuit deux grenadiers, l'un de la garde royale et l'autre de la garde nationale. Dans cette antichambre, en face de la porte, se trouvait la loge du concierge, et de plus, des gardes du corps y étaient de service jour et nuit ; l'un d'eux était placé sur le palier situé au devant de la porte des grandes et petites entrées de Madame la duchesse de Berry. Tous ces fonctionnaires, à onze heures, minuit, avaient pour consigne, aussitôt que les Princes étaient couchés, de ne laisser ni entrer ni sortir qui que ce soit.

Madame de Wathaire, chargée de venir me chercher, éprouva bien la sévérité de cette consigne ; pour se rendre jusqu'à moi, en venant par les « petites entrées », il fallait qu'elle éveillât l'huissier de service qui, à son tour, devait éveiller celui qui dormait dans l'antichambre des appartements de Mademoiselle. Madame de Wathaire sortant de chez S. A. R. avec grande précipitation, le garde du corps qui était en faction sur le palier, croisa plusieurs fois la baïonnette, pour l'empêcher de passer ; il faut encore faire observer que le second huissier ne pouvait donner passage à Madame de Wathaire, qu'après en avoir obtenu la permission de Madame la gouvernante qui avait la clef de la pièce où il dormait.

On voit, par ces détails, combien il a fallu de temps à Madame de Wathaire pour ouvrir toutes les portes fermées à double tour et

parvenir jusqu'à nous, et combien il nous en a fallu pour arriver jusqu'à la Princesse. Ces divers obstacles n'auraient-ils demandé que plusieurs minutes, c'était plus qu'il n'en fallait pour que nous n'arrivassions pas avant l'expulsion de l'enfant.

... Le 25 septembre, nous eûmes encore à nous entretenir des nourrices et ce fut S. A. R. Monsieur le comte d'Artois qui nous en donna l'occasion. S. A. R. nous a reçu dans son cabinet avec cette aménité et cette bonté si connues de toutes les personnes qui ont eu le bonheur d'approcher ce prince.

— Je vous ai fait dire de vous rendre chez moi, nous dit-il, pour faire le choix de la nourrice qui doit donner le sein à mon petit-fils ou à ma petite-fille, car nous ne connaîtrons notre sort à cet égard que quand ma fille sera accouchée, et cela ne peut tarder, ce me semble.

— Je pense, Monseigneur, que Madame ne dépassera pas le 29 ou le 30 de ce mois.

— Elle peut même accoucher avant, répliqua le Prince.

— Point de doute, Monseigneur, et même dès aujourd'hui.

— Il est donc urgent de désigner la nourrice.

— Ce choix, Monseigneur, ne regarde pas seulement l'accoucheur. La faculté du Roi et celle des Princes doivent y prendre part, et elles n'auront que l'embarras du choix, car toutes les nourrices et leurs enfants jouissent de la plus belle santé.

— Elles sont belles femmes, en effet, et leurs enfants sont superbes.

— Il en est une surtout qui, au moment du choix, a été nommée à l'unanimité, et nous étions alors neuf médecins, Monseigneur.

— C'est Madame Bayart, j'imagine.

— Monseigneur l'a nommée, et il est probable qu'elle sera encore désignée à l'unanimité pour donner le sein au nouveau-né.

— Vous croyez? Au reste elle le mérite sous tous les rapports.

— J'en ai la conviction, Monseigneur, mais je ne sais pourquoi, j'ai aussi la certitude qu'elle ne restera pas longtemps nourrice.

— Et pourquoi?

— Je suis certain que ce sera ni de sa faute, ni parce qu'elle manquera de lait, mais j'ai le pressentiment qu'elle ne sera que très peu de temps nourrice du nouveau-né.

— Mais si elle se porte bien et qu'elle ait du lait, ce que vous dites, mon cher Deneux, me paraît impossible.

— Nos présomptions peuvent nous tromper, mais n'en déplaise

à S. A. R., elle nous permettra de lui répéter, pour la troisième fois, qu'elle sera choisie à l'unanimité et qu'elle ne restera pas nourrice.

— C'est par trop fort! Eh bien, nous verrons, s'écria le Prince; et par un salut de tête, accompagné d'un sourire gracieux, il nous a congédié.

Le 26 septembre, vers neuf à dix heures du matin, mon ami Lucas vint me voir aux Tuileries; dans le courant de la conversation, il nous adressa cette question :

— Quand donc la Princesse accouche-t-elle? Tâche donc d'en finir, ajouta-t-il, et de nous donner un Prince, afin que j'aille, avec le cœur joyeux, en porter la nouvelle en Normandie.

— Ayez encore, lui dis-je, un peu de patience; dans trois ou quatre jours, les destinées de la France nous seront connues.

— Tu auras un Prince, j'en ai l'espoir; mais si nous avons ce bonheur, tu ne sais pas ce qui t'attend ?

— Que peut-il donc m'arriver ?

— Que tu seras pendu.

— A cela près, que le Prince nous arrive.

— Tu l'auras, j'espère, mais tu seras pendu.

— Merci du bel avenir. Toutefois, si comme fils de vilain et comme vilain moi-même, je suis pendu, vous, mon cher confrère, qui êtes baron et noble, vous aurez la tête tranchée.

— Ah! et pourquoi, je t'en prie ?

— Parce qu'étant venu chez moi, vingt-quatre ou quarante-huit heures avant l'accouchement de la Princesse, on dira que c'était afin d'aviser aux moyens pour que le nouveau-né fut un Prince.

— Eh mais ?

— Point de mais, Monsieur le baron, on vous regardera comme complice, et comme tel vous serez condamné à avoir la tête tranchée.

... Cette même matinée, après avoir déjeuné et vu S. A. R., je repris l'histoire de David Hume, et j'en avais à peine lu deux pages, que le hasard m'apprit : que les non assermentés, sous le règne de Guillaume III et de Marie, honorèrent Ashton comme un martyr de la fidélité et publièrent que son plus grand crime, aux yeux du gouvernement, était d'avoir en main des preuves évidentes de la naissance du prince de Galles, que beaucoup de gens regardaient comme supposée (1).

(1) V. page 16.

Cette singulière rencontre, peu après qu'on venait de nous dire : « Si tu as un Prince, tu seras pendu », nous surprit d'une manière assez étrange pour nous engager à relire ce passage, ainsi que les deux pages qui le précédaient. Cette nouvelle lecture, faite avec beaucoup plus d'attention que la première fois, me fit entrevoir que la positon où je me trouvais avait de singuliers rapports avec celle d'Ashton, et que notre colloque de la matinée, jusque-là regardé par M. Lucas et moi comme un pur badinage, était d'autant plus sérieux que, si S. A. R. Madame la duchesse de Berry donnait le jour à un Prince, je ne pouvais échapper à l'esprit de parti, et qu'il ne manquerait pas de me soupçonner d'avoir donné la main à une supposition ou à une substitution de part.

... Le mercredi 27, j'ai eu, de midi à une heure, la visite d'un des aides de camp de M. le maréchal duc d'Albuféra (1), qui désirait savoir de moi s'il pouvait s'absenter des Tuileries pendant une couple d'heures. Ne pouvant répondre affirmativement qu'il pouvait le faire, je priai son aide de camp de lui dire que, sortant de voir S. A. R., je pouvais l'assurer qu'elle n'était pas souffrante, mais que, néanmoins, elle pouvait accoucher d'un instant à l'autre, et qu'au terme où la Princesse était parvenue, je ne quitterais pas même les Tuileries pendant un quart d'heure, dans la crainte de ne pas être présent à la naissance de l'enfant qu'elle portait.

— S. A. R. accouche donc bien vite, répliqua l'aide de camp.

— Comme toutes les italiennes mariées en France, il est rare que l'accoucheur arrive près d'elles assez tôt pour recevoir l'enfant. Après cette réponse, l'aide de camp nous quitta pour retourner auprès de Monsieur le maréchal qui, comme nous, était pour le moment aux arrêts. Nous n'avons pas appris qu'il les ait rompus.

Après cette visite, je passai la journée et la soirée avec Hume. A dix heures du soir, S. A. R. me fit dire de descendre chez elle. Elle était au lit, n'éprouvait aucun malaise, mais ayant, me dit-elle, un grand besoin de dormir.

La nuit ayant été très bonne, je vis S. A. R. le 28, à onze heures du matin; elle était parfaitement bien.

Ce jour, la Princesse eût, chez elle, dans la soirée, une assez grande réunion qui se prolongea jusqu'à plus de minuit. J'ai vu S. A. R. au moment qu'elle sortait du salon, il était minuit et quart; elle avait très chaud, des couleurs assez prononcées et

(1) M. le maréchal était une des personnes désignées par Sa Majesté pour être témoin à l'accouchement de la Princesse et, comme tel, il habitait les Tuileries depuis quelques jours. D.

paraissait très animée ; cet état m'ayant fait présumer qu'elle pouvait être souffrante, je lui demandai si je pouvais me retirer avec tranquillité.

— Je n'éprouve ni coliques, ni tranchées et rien ne m'indique qu'il survienne du nouveau cette nuit. Vous pourrez, ajouta-t-elle dormir encore tranquillement comme tout le monde, je crois. Il est tard, la soirée a été longue, elle m'a un peu fatiguée, je vais me mettre au lit.

Accouchement. — Quoique S. A. R. fût naturellement très vive, j'avais, dès le matin, remarqué en elle un état de surexcitation qui ne lui était pas ordinaire. Cette vivacité, jointe à ce que je venais d'observer et à ce qu'elle m'avait dit vers trois heures de l'après-midi qu'elle éprouvait un grand bien-être, me fit soupçonner que la Princesse éprouvait cet état particulier qui précède l'accouchement de 24 à 48 heures et fait dire à la plupart des femmes : « je me sens trop bien pour accoucher aujourd'hui ».

Néanmoins, je me suis abstenu de faire connaître ma pensée à S. A. R., mais au moment de me mettre au lit, je me suis demandé, vu la manière brusque avec laquelle le dernier accouchement aurait eu lieu, sans les obstacles que j'y avais apportés, en maintenant, contre son gré, la Princesse assise sur son canapé, s'il était prudent de me coucher et surtout de me déshabiller. Incertain sur ce que je devais faire, mais commandé par un violent besoin de repos, je pris le parti de ne me déshabiller qu'à demi et de me mettre au lit vers une heure du matin.

A deux heures et demie, une dame frappe brusquement à la porte de ma chambre, en criant : « Monsieur Deneux, venez vite et bien vite, Madame accouche ! » Ayant reconnu la voix de Madame la comtesse de Wathaire, sauter du lit, mettre mes souliers en pantoufles, prendre mon habit, mon gilet et ma cravate, que j'avais eu soin de mettre ensemble, fut l'affaire d'un instant ; puis descendre l'escalier, quatre à quatre, et tout en courant et essayant de passer mon habit, je rencontrai une autre dame qui courait aussi au devant de moi pour me presser d'arriver parce que la Princesse était accouchée.

Lorsque j'entrai dans la chambre de S. A. R., j'étais encore sans cravate, n'ayant qu'une manche de mon habit de mise, et passais l'autre dans sa chambre si maladroitement, tout en courant auprès du lit, que mon gilet ne s'est trouvé mis qu'à demi. La pendule marquait deux heures et demie.

A peine étais-je entré dans la chambre, où la garde, Madame Lemoine, m'avait précédé d'un instant, que S. A. R., qui était sous l'influence de la plus grande exaltation qu'il est possible d'éprouver, mais conservant toute sa tête, me dit avec une extrême vivacité :

« Accourez vite, nous avons un Prince ; je suis accouchée en deux douleurs ; je suis bien, ne vous occupez pas de moi ; soignez mon enfant. »

M'ayant demandé ensuite s'il y avait du danger à laisser le Prince dans l'état où il était, je lui répondis :

— Non, Madame, le Prince respire librement, crie très fort ; il est, en un mot, si plein de santé et si bien, qu'il peut y rester jusqu'à la délivrance, quand même elle n'aurait lieu que dans une heure.

— En ce cas, dit la Princesse, ne coupez point le cordon ; je veux qu'on voie l'enfant tenant encore à moi et qu'il est bien le mien. Qu'on aille bien vite chercher M. le duc d'Albuféra.

— Et même d'autres témoins, Madame, avons-nous ajouté.

— Eh bien oui, répliqua vivement S. A. R. encore d'autres témoins.

MM. Baron et Bougon, étant successivement arrivés, ont, comme nous, donné l'assurance que le Prince pouvait, sans aucune crainte, rester dans la situation où il était, jusqu'à l'arrivée des témoins.

Lors de mon arrivée près de S. A. R., une chose qui ne m'avait pas moins frappé que son état d'exaltation, c'était la position dans laquelle j'avais trouvé la Princesse dans son lit, et mes deux collègues n'en ont pas été moins surpris que moi, probablement, car elle y est restée jusqu'après la délivrance.

Cette position était telle que la Princesse se trouvait avoir la tête aux pieds du lit, ayant sous elle le drap de dessus et les couvertures renversées vers cette même partie du lit. L'enfant qui baignait en partie dans le sang et les eaux de l'amnios était situé à demi sur le côté gauche, entre les cuisses, ayant la tête près les genoux de S. A. R. ; la figure tournée du côté de la ruelle du lit ne pouvait être vue et il n'était recouvert que jusqu'aux fesses par une partie de la chemise de sa mère (1).

A l'arrivée de MM. Baron et Bougon, le Prince était encore dans cette position, mais lorsqu'ils l'eurent vu, je m'occupai de suite à mettre sous lui du linge sec et à le placer, en partie, sur le dos et le côté droit pour qu'on pût voir ses traits et son sexe. Le cordon

(1) Cette situation de l'enfant nous a fait présumer qu'il s'était présenté en première position de l'occiput. D.

qui, pour remplir les intentions de S. A. R., n'avait point été coupé, ne fût point dérangé ; il pouvait être vu dans sa plus grande longueur (1), adhérant, d'un côté, à l'ombilic de l'enfant et, de l'autre, traversant les parties externes de la génération pour se rendre au placenta, non encore expulsé.

Sur ces entrefaites, arriva un grenadier de la garde nationale qui put vérifier le sexe de l'enfant et voir, tout à son aise, qu'il tenait encore à sa mère par le cordon, car elle se mit tout à nu des pieds à la tête, en écartant même les cuisses pour qu'on pût voir le cordon jusque dans les parties. Un garde du corps arriva aussi dans ce moment, mais lui ayant fait observer qu'étant de la maison, il ne pouvait servir de témoin, il allait se retirer lorsque S. A. R. le pria de se rendre auprès de M. le duc d'Albuféra pour hâter son arrivée.

Au grenadier de la garde nationale, et peu d'instants après qu'il était avec nous, plusieurs grenadiers de la même garde (fig. 157) (2), ont été introduits dans la chambre de la Princesse qui, à l'instant même, se découvrit aussi complètement qu'elle venait de le faire pour le premier, et comme ces Messieurs se trouvaient, peut-être par décence autant que par respect, à une certaine distance du lit (3), la Princesse, qui peut-être aussi s'aperçut de la surprise qu'ils éprouvaient de voir qu'une femme de son rang osât, en présence de tant de monde, s'affranchir de toutes les lois de la pudeur, leur dit : « Ne craignez rien, Messieurs, approchez et voyez si c'est

(1) Il était de 26 à 27 pouces. D.

(2) Les personnages représentés sur cette gravure sont : au milieu, sur le second plan, Madame la duchesse de Berry sur son lit de douleur ; près d'elle, Mesdames Gontaut et Gauné de Cazeau. Sur le premier plan, Madame la duchesse d'Angoulême présentant le duc de Bordeaux au Roi. Sur la droite, sa Majesté constate le sexe de l'enfant et lui donne sa bénédiction ; derrière lui sont L. A. R. Monsieur et Monseigneur le duc d'Angoulême. Sur la gauche, sont les six témoins qui ont assisté à l'accouchement avant que le cordon ombilical ne fût coupé : ce sont MM. le maréchal Suchet, duc d'Albuféra ; Henri d'Hardivillers, capitaine de grenadiers au 3e régiment de la garde royale ; Victor Lainé, marchand épicier, garde national ; Pierre Peigne, pharmacien, garde national sous-lieutenant ; Louis Dauphinot, employé, sergent grenadier, et Antoine Sadony, négociant, capitaine du 4e bataillon de la garde nationale.

(3) Cependant on leur prête des exclamations enthousiastes qui doivent avoir la valeur d'un grand nombre de mots historiques apocryphes. Ainsi l'un des grenadiers se serait écrié, les larmes aux yeux : « Ah ! mon Prince ! pourquoi suis-je si vieux ! je ne pourrai pas servir sous vos ordres ! » « Rassure-toi, mon brave, lui dit Madame, il commencera de bonne heure ». Un autre remarque : « Il est bien l'enfant de l'armée, celui-là ; il est né au milieu des sabres, des bonnets de grenadiers, et c'est mon capitaine qui a été sa première berceuse ».

bien un garçon » ; puis, me recommandant de faire voir à ces Messieurs que le cordon était entier, que l'enfant n'était pas encore séparé de sa mère, je pris le cordon ombilical de manière à leur faire voir qu'il adhérait à l'ombilic de l'enfant et qu'il traversait les parties pour se rendre au placenta.

Tandis que tout ceci se passait, ayant remarqué que la matrice, au lieu de diminuer de volume, en prenait un plus grand que celui qu'elle avait lorsque j'arrivai près de S. A. R., je n'étais pas sans inquiétude sur la quantité de sang qui s'accumulait dans sa cavité,

Fig. 157. — Naissance du duc de Bordeaux, d'après une gravure de l'époque.

car l'augmentation du volume de cet organe ne pouvait avoir d'autre cause ; et n'ayant pas affaire à une femme qui pouvait, sans danger, en perdre une certaine quantité, je manifestai à la Princesse, sans lui en faire connaître le motif, le désir de faire la section du cordon et d'opérer la délivrance ; mais elle s'y opposa, et me dit formellement : « Je veux qu'on attende les témoins désignés par Sa Majesté et tout au moins Monsieur le maréchal qu'on est allé chercher. » Jugeant toutefois que je pouvais le faire sans danger de mort pour S. A. R., je différai encore, mais bien malgré moi, à la délivrer.

Cependant la Princesse éprouvait du malaise et, de temps en temps, des bâillements, que nos confrères attribuaient, peut-être,

à l'affaissement qui succède toujours aux grandes secousses morales, tandis que nous, entouré de toutes personnes qui allaient et venaient, ne sachant ce qu'elles faisaient et ce qu'elles disaient, conservant tout le sang-froid dont la nature nous a doué, et ayant pu suivre des yeux le développement insolite que prenait le globe utérin, nous rapportions l'état de la Princesse à une hémorragie interne qui avait pour cause le séjour du placenta sur l'orifice de la matrice. J'étais même convaincu que telle était la cause qui s'opposait à l'écoulement du sang au dehors, circonstance qui maintenait tout le monde dans la plus grande sécurité sur le danger que courait S. A. R. ; j'allais prendre le parti d'opérer la délivrance, sans séparer l'enfant de son arrière-faix, afin de prévenir une plus grande affusion de sang, lorsqu'on annonça Monsieur le maréchal.

Aussitôt que le noble guerrier parut dans la chambre, S. A. R. lui dit : « Arrivez-donc, maréchal, nous vous attendons pour retirer mon enfant de là ».

Le maréchal, doublant le pas, était à peine un genou en terre, au devant et très près du lit de la Princesse, que, s'étant découverte pour la troisième fois, des pieds à la tête : « Voyez, lui dit-elle, il tient encore à moi, le cordon n'est pas encore coupé et ne le sera que quand vous en aurez la certitude. M. Deneux, faites bien voir au maréchal que vous n'avez pas encore coupé le cordon ».

Me conformant aux ordres de S. A. R., j'exerçai quelques tractions sur le cordon du côté répondant à la mère qui, en ce moment, avait encore grand soin de bien écarter les cuisses. Monsieur le maréchal ayant alors déclaré, en présence de tout le monde, que le cordon était intact, que l'enfant tenait bien encore à sa mère, et qu'il était du sexe masculin, je me mis en devoir de pratiquer la section et la ligature du cordon.

Cette opération a été faite en présence de Monsieur le maréchal, de MM. les gardes nationaux, de MM. Baron et Bougon ; aucun témoin n'avait encore quitté la chambre de S. A. R., tous entouraient son lit en ce moment. Après cette opération, j'enlevai le Prince du lit de sa mère qui venait de donner tant de preuves de courage, de sang-froid et je le remis promptement entre les mains de la gouvernante.

Il était plus que temps d'opérer la délivrance, et je ne pouvais plus la différer ; ce motif est le seul qui m'a empêché d'attendre le second témoin, M. le duc de Coigny, pour séparer l'enfant de sa mère. J'étais déjà en présence de tous les témoins, occupé à rechercher quel pouvait être l'endroit où était situé le placenta, et je

reconnaissais qu'il obstruait complètement l'orifice de la matrice, quand S. A. R. Madame la duchesse de Berry eut l'idée de donner des ordres pour qu'on fît entrer dans sa chambre tous les militaires qui se trouvaient au château, afin qu'ils vissent son fils. « C'est impossible, me suis-je vivement écrié, la délivrance est urgente, il n'y a déjà que trop de monde, et Madame, après l'opération, aura besoin du plus grand repos. Qu'on porte l'enfant au salon » (1). Puis saisissant le cordon, quelques tractions dirigées convenablement, jointes à des frictions faites sur le fond de l'utérus ont suffi pour amener l'arrière-faix dans le vagin et de là à la vulve qu'il a bientôt franchie.

Son extraction a été suivie immédiatement d'environ deux palettes et demie à trois palettes de sang, en partie liquide et en partie coagulé. Néanmoins, jugeant, par le volume que l'utérus conservait, qu'il en contenait encore, je portai d'abord le doigt indicateur puis le médius de la main gauche dans sa cavité, pour diviser les caillots de sang et exciter son action ; mais observant, malgré le soin que j'avais de faire avec la main droite des frictions assez fortes sur la région hypogastrique, que la matrice restait inerte et continuait à verser du sang, j'introduisis toute la main gauche dans sa cavité.

L'organe étant alors massé de l'intérieur à l'extérieur, fut vivement excité; il sortit de son inaction, se débarrassa du reste de sang qu'il contenait encore, expulsa la main que nous y avions portée, et la cavité utérine, par le rapprochement de ses parois l'une contre l'autre, fut si bien effacée, qu'il ne nous resta plus de crainte sur le retour de l'accident.

Pendant ces diverses manœuvres, qui ont demandé un peu de temps, S. A. R., qui se trouvait dans un état voisin de la défaillance, ne cessait pas de nous demander :

— Mais que faites-vous, que voulez-vous faire?

Et nous de lui répondre :

— Ce qui est nécessaire, Madame.

— Vous ne m'avez jamais fait pareille chose. Mais c'est affreux.

— C'est pour que Madame n'ait pas de tranchées.

— Mais c'est horrible, vous voulez me tuer.

— Non, Madame, non, je veux vous éviter des tranchées.

— Vous voulez me tuer, c'est horrible.

(1) Cette vive réplique fut en effet cause qu'on y porta l'enfant et que les témoins quittèrent la chambre de S. A. R. D.

— Vous tuer, Madame, Dieu m'en garde !
— Laissez-moi.
— Du courage, Madame.
— Je me meurs, finissez.
— Encore un peu de patience, Madame.
— De grâce, ne me tuez pas.
— Ne craignez pas, Madame.
— Je me meurs.
— J'ai fini, Madame.
— Ah !

S. A. R. était, en effet, sur le point de perdre tout à fait la connaissance, au moment où je terminais l'opération. On lui faisait respirer du vinaigre, on lui en frottait les tempes ; mais ce qui la ranima complètement, ce fut surtout l'application subite, inattendue et à froid sur l'hypogastre d'une serviette pliée en sept à huit doubles, trempée dans de l'eau-de-vie, et un petit verre de Malaga que je lui fis donner immédiatement après l'emploi de ce moyen.

Bientôt, l'état de la Princesse nous a permis de soutenir la compresse au moyen d'un bandage de corps ; de substituer du linge sec et chaud au linge mouillé et froid, ne lui donnant toutefois que le moindre mouvement possible et sans la changer de place dans son lit. La pendule marquait alors trois heures et quart.

La Princesse était toujours très pâle, mais se trouvait bien de cette espèce de demi-toilette, elle avait repris courage ; sa gaieté même était reparue et elle venait de nous dire, lorsqu'on annonça Sa Majesté : « Je n'ai pas fait la carpe pâmée, mais peu s'en est fallu ».

Cette visite du Roi nous donnait un peu d'inquiétude. Sachant, par expérience, que Louis XVIII ne cessait jamais d'être Roi, qu'au milieu des plus grandes joies publiques, il n'y paraissait qu'avec un cœur frappé de glace, et que S. A. R. ne pouvait se trouver en sa présence sans éprouver la plus vive impression morale, j'avais à redouter que cette entrevue ne fît reparaître l'accident que je venais de combattre, ou n'en déterminât d'autres. Pour être plus à portée d'observer ce qui surviendrait pendant cette visite, lorsqu'on annonça Sa Majesté, S. A. R. était encore dans la même position où je l'avais trouvée à mon arrivée près d'elle, je me plaçai au devant et à la tête du lit, de manière à être en face de la Princesse et à bien voir sa figure, afin que tout ce qui se passerait en elle ne pût m'échapper (1).

(1) Dans un tableau de M. Gros, je me trouve placé dans la ruelle du

A mesure que le Roi approchait du lit de S. A. R., tous ceux

Fig. 158. — Naissance du duc de Bordeaux, d'après Fragonard.

lit, c'est à tort. D. — Deneux doit faire confusion; il confond Gros, qui n'a jamais traité ce sujet, avec Fragonard dont nous reproduisons le tableau et où l'accoucheur figure, en effet, dans la ruelle du lit. Le peintre a commis une autre erreur, comme nous le verrons plus loin, en mettant le verre, au lieu de la gousse d'ail, dans la main de Louis XVIII.

qui l'entouraient purent remarquer qu'elle pâlissait, et qu'elle faisait manifestement les plus grands efforts pour prendre un air plus composé et plus grave. Quand Sa Majesté a été près du lit de sa nièce, elle lui dit : « Dieu soit béni ! vous avez un fils ». Puis elle s'assit près du lit. C'est alors que le Prince a été présenté au Roi, qui tout aussitôt remit à la Princesse un magnifique bouquet de diamants avec un superbe portefeuille fortement garni de billets de banque, en lui disant :

— Ceci est pour vous, et ceci, en désignant l'enfant, pour moi.

— Sire, répliqua S. A. R., ce n'est qu'un échange, tenant le bouquet d'une main et, de l'autre, désignant le Prince au Roi.

Après cette scène touchante qui me rappelait ce qui s'était passé à la naissance du bon Henri de Navarre, où a dû assister un de mes ancêtres, Madame la gouvernante remit le Prince à la garde, qui fut prendre place au foyer où se rendit aussitôt M. Baron, médecin des enfants de France. La garde et le médecin étant encore peu au courant des usages de la cour, et ignorant sûrement qu'en présence de Sa Majesté, il fallait savoir se taire jusqu'à ce qu'elle daignât vous adresser la parole, se disputaient le droit de frotter les lèvres du nouveau-né avec une gousse d'ail et de lui faire boire du vin de Jurançon ; la garde prétendait que c'était son droit et M. Baron soutenait que ce droit appartenait au médecin, et comme ils parlaient assez haut pour que le Roi entendît quel était le motif de leur petite querelle, Sa Majesté se tourna vers eux et dit brièvement d'un ton fort sévère : « Je suis Roi de Navarre ici ».

Placé à la gauche de Sa Majesté, j'avais près de moi et à ma gauche la table de nuit, sur laquelle se trouvait l'énorme tête d'ail envoyée de Pau ; pendant que Madame la gouvernante, qui avait compris le Roi, allait prendre le Prince, je détachai de la tête d'ail une gousse que je dépouillai promptement d'une partie de son enveloppe, et aussitôt que le Prince fût placé sur les genoux du Roi, je présentai à Sa Majesté la gousse que je venais de préparer. Je crois pouvoir assurer que jusque-là j'avais été peu remarqué par le Roi ; mais aussitôt qu'il vit la gousse d'ail, il se tourna de mon côté, jeta sur moi un de ces coups d'œil particuliers, qui lui étaient propres lorsqu'il n'attendait plus aucun service de vous, prit l'ail, en frotta assez maladroitement les lèvres de l'enfant (fig. 158), abandonnant ensuite au médecin ou à la garde le soin de lui faire boire du vin de Jurançon qui n'a pas dû flatter le palais de S. A. R., car je puis assurer que, désirant en connaître la qualité, je fus puni

de ma curiosité, et que je ne l'ai pas trouvé supérieur au vin de Suresnes.

Revenons au coup d'œil de Sa Majesté. Il avait tout à la fois quelque chose de vif, de perçant, de sévère, de rude et même de dur. Ce regard me dit tant de choses que, ne pouvant manifester hautement ma pensée, je me suis dit à part moi : « Sa Majesté nous fait savoir que la famille Royale n'ayant plus besoin de nos services, tout était fini ; que nous n'avions à attendre de Sa Majesté, ni récompense, ni même un mot gracieux qui aurait suffi pour nous dédommager du sacrifice que nous avions su faire de notre avenir ».

Dans cette grande circonstance où tout le monde était transporté de joie, Louis XVIII, conservant toute sa gravité de Roi de France, renouvela si gauchement la scène du Roi de Navarre à la naissance de Henri IV, qu'on put croire qu'il remplissait ce rôle a contre-cœur. Il quitta bientôt S. A. R. pour se rendre au grand salon, où toute la Cour était réunie, et dès lors, n'en ayant point recherché l'occasion, je n'ai point eu l'honneur de le revoir ni de lui parler.

Ce n'est qu'après cette visite de Sa Majesté, que S. A. R. a pu être tranquille et prendre un peu de repos. Elle avait eu l'intention d'accoucher dans son grand salon de réception, où en face du tableau, qui a fait tant d'honneur à Kinson, était placé le portrait de S. A. R. Monseigneur le duc de Berry, peint par Gérard, et de passer le temps de ses couches dans la pièce voisine. Ce grand salon était, de l'appartement qu'occupait la Princesse au pavillon Marsan, la seule pièce qui fût assez vaste pour contenir toutes les personnes qui avaient droit de présence à son accouchement ; mais l'expulsion des eaux et de l'enfant a été si brusque, qu'elle n'a pu s'y rendre, ni même reprendre dans son lit la position qu'un besoin pressant d'uriner l'avait contrainte à quitter ; car c'est après avoir renversé son drap et ses couvertures vers les pieds du lit, s'être placée sur les genoux, avoir pris son pot de chambre et en faisant un léger effort pour satisfaire ce besoin, que les eaux furent expulsées et que, par une douleur qui survint ensuite, l'enfant le fût si promptement que, dans la crainte de lui faire mal, ou de le blesser, elle eût à peine le temps de se renverser en arrière ; ce qui a fait qu'elle s'est trouvée avoir la tête au pied du lit ; position qu'elle avait à notre arrivée près d'elle, et où elle est restée jusqu'au moment qu'elle a été changée de chambre et de lit.

De même que toutes les personnes qui avaient droit de présence à l'accouchement de S. A. R., Monsieur le duc et Mme la duchesse

d'Orléans ne sont arrivés auprès de la Princesse, qu'après la naissance du Prince. Leur visite, quoique moins longue que celle de Sa Majesté ; me fit faire des réflexions d'une bien autre importance ; mais je me bornerai à dire qu'il m'a été impossible d'ajouter foi aux félicitations que L. A. R. adressèrent à la Princesse et surtout à leurs protestations d'amitié et d'attachement. Peut-être ceci tient-il à ce que nous n'avons jamais pu partager l'espèce d'engouement que tous les libéraux avaient alors et ont encore aujourd'hui pour la famille d'Orléans (1).

Je viens de dire, il y a un instant, que S. A. R. avait le projet de quitter sa chambre pour aller passer le temps de ses couches dans une pièce voisine du grand salon ; mais comme ce projet eût été sans but pour S. A. R., si elle n'avait pas eu le bonheur d'avoir un fils, il est d'autant plus probable qu'elle serait restée dans sa chambre, qu'on n'y avait rien dérangé, que l'ameublement de cette pièce, au moment de l'événement tant désiré, était encore tel qu'il avait toujours été jusque-là. Cette pièce était, en effet, la seule qui pouvait permettre à la Princesse d'être témoin de l'allégresse générale et d'assister pour ainsi dire aux réjouissances publiques. Un peu plus grande que sa chambre à coucher, elle permettait d'y placer un lit, de manière que la Princesse pouvait voir tout ce qui se passait dans le jardin des Tuileries et être vue des personnes ou des curieux, en rapprochant son lit de la croisée, ce qui n'aurait pu se faire que très difficilement dans l'endroit où elle couchait depuis son séjour au pavillon Marsan.

Quoique S. A. R., peu après sa délivrance, eût donné l'ordre de préparer sa nouvelle chambre, ce ne fut cependant que quand le Roi eut, avec toute la Cour, quitté le pavillon Marsan, qu'il a été possible de la disposer ; et bien qu'on ait fait grande diligence, l'ameublement nécessaire pour la recevoir, n'a pu être complet qu'après quelques heures. Dès que tout a été préparé, la Princesse pouvant être transportée sans danger, on lui fit une toilette d'accouchée, qu'elle supporta parfaitement, et son transport eut lieu de suite.

Ce changement de chambre et de lit était à peine terminé que la

(1) Est-il vrai que M. le duc d'Orléans, parlant un jour à M. le duc d'Albuféra de sa présence comme témoin, lui demanda s'il était certain que le duc de Bordeaux fût bien l'enfant de Madame la duchesse de Berry ? Est-il vrai que Monsieur le Maréchal ait répondu avec beaucoup de vivacité : « Plus certain que de la légitimité des miens, Monseigneur, car j'ai vu là ce que je n'ai jamais vu chez moi ». Nous l'igorons, mais le fait nous a été affirmé. D.

garde se rendit auprès du Prince nouveau-né, qui réclamait ses soins. Resté seul auprès de la Princesse, un des huissiers vint de suite annoncer Monseigneur l'Ambassadeur de sa Majesté le Roi de Naples et des Deux-Siciles, lequel ayant été introduit, me rendit témoin d'une scène que j'aurais trouvée des plus burlesques, s'il m'eût été possible de comprendre que, pour donner des preuves d'attachement et de dévouement aux Princes, il était nécessaire de s'avilir et de se dégrader. Voici ce qui s'était passé :

Je venais de trouver tout naturel qu'un Maréchal de France, en vrai Chevalier Français, ait mis un genou à terre, en arrivant près d'une jeune Princesse, aimable par ses manières, ses bontés et le grand courage dont elle donnait en ce moment tant de preuves ; mais qu'un Ambassadeur en grand costume, tout couvert de décorations, qui doit, partout où il se trouve, représenter le Prince dont il est l'envoyé, se jette à genoux, en paraissant à une porte dont on lui ouvre les deux battants, qu'il mette les deux bras en croix sur sa poitrine, comme le pénitent le plus humble, qu'il se courbe ensuite au point que sa tête touche presque la terre, et que, dans cette attitude du plus grand des suppliants, il se traîne sur les deux genoux, de la porte jusqu'à une distance respectueuse de trois ou quatre pieds du lit de S. A. R., enfin que tout le temps qu'il resta à la féliciter sur son heureuse délivrance et sur la naissance du Prince, à qui elle venait de donner le jour, une pareille abnégation, je ne dirai pas de soi-même, ni de son rang, mais du Prince qu'on représente (1), me causa tant de surprise et une si grande indignation que, pour la cacher et n'être pas plus longtemps témoin d'une pareille bassesse, je fus me réfugier dans une embrasure de croisée et derrière un rideau.

Le grand mouvement du jardin des Tuileries, l'immense quantité de personnes de toutes les classes de la société, rassemblées devant la balustrade qui sépare un groupe d'orangers et de lauriers, placés au-dessous de l'appartement de S. A. R., la figure rayonnante de joie de toutes ces personnes qui semblaient vouloir franchir cette faible barrière afin de voir de plus près la mère du jeune Henri, fixa bientôt mon attention au point de me faire oublier M. l'Ambassadeur de Naples, et j'étais à rechercher si, parmi tout

(1) La conduite de M. l'Ambassadeur me parut d'autant moins digne que, plein de respect pour l'autorité paternelle, il me semblait voir Sa Majesté le Roi de Naples, en son absence et dans une Cour étrangère, aux pieds de sa fille et dans une position trop humiliante pour celui qui nous a donné le jour. D.

ce monde si joyeux, il n'y avait pas quelqu'un de ma connaissance (1), lorsqu'après le départ de S. E., dont je ne m'étais pas aperçu, S. A. R. me demanda ce qui attirait tant mon attention.

— C'est, lui dis-je, tout ce monde qui est rassemblé devant la balustrade et qui semble vouloir la franchir, dans l'espoir de voir V. A. R. et probablement le Prince.

— Vous croyez, me dit la princesse, que toutes ces personnes attendent le moment de voir Henri.

— Non seulement je crois qu'elles sont là pour voir Monseigneur, mais encore la Princesse.

— Mais je pourrais les satisfaire, si on m'apportait Henri, et si on rapprochait mon lit de la croisée.

— S. A. R. doit se soigner, elle en a le plus grand besoin, lui dis-je. D'ailleurs on est occupé à la toilette de Monseigneur et il est nécessaire aussi de ne pas le fatiguer ; dans le courant du jour, Madame pourra le faire si elle continue à bien aller.

— Vous êtes toujours sévère ; cependant, tandis que vous étiez à considérer tout ce monde, je m'occupais de vous, et M. l'Ambassadeur s'est chargé de ma commission auprès de la Cour de Naples.

— S. A. R. me permettra de lui en témoigner d'autant plus ma reconnaissance, que j'avais l'intention de la supplier de vouloir bien prier Sa Majesté des Deux-Siciles de m'accorder une récompense, fût-elle des plus minimes.

La Princesse m'ayant vivement répliqué, et en témoignant un peu d'humeur, à ce qu'il me parût : « Une récompense! et pourquoi, pour m'avoir mise à la torture sûrement ? dites donc une grâce ».

Cette réplique inattendue, me paraissant être, de la part de la Princesse, un reproche, dont j'ai senti, peut-être trop vivement, ce qu'il pouvait avoir d'injuste, me fit prendre le parti de lui faire connaître le motif pour lequel je l'avais mise à « la torture », et pour atteindre mon but, je lui répondis sèchement :

— C'est une récompense et non une grâce.

— Et pourquoi méritez-vous une récompense, je vous prie ?

— Pour avoir sauvé du plus grand danger votre A. R.

— Et de quel danger ai-je été menacée ?

— A présent, je puis le dire à V. A. R. : un accident des plus graves menaçait vos jours, je ne pouvais plus différer la délivrance et j'allais la terminer, lorsque le duc d'Albuféra est arrivé.

(1) Je soupçonnais ma belle-mère, qui ne craignait pas la foule, de s'y trouver. D.

— Quel était cet accident ?

— Comme la Princesse Charlotte, Madame a été au moment de succomber à une perte interne.

— Ah ! je ne savais pas pourquoi je me sentais mourir.

— On meurt, en pareil cas, et l'accouchée de même que toutes les personnes qui l'entourent ne peuvent savoir pourquoi. Le sang s'amasse à l'intérieur, rien ne paraît au dehors. Il faut l'extraire et je n'ai pu le faire sans mettre Madame « à la torture »

— Et moi, me demanda encore avec vivacité la Princesse, quelle sera ma récompense pour avoir tant souffert ?

Fig. 159.

Fig. 160.

— La plus belle de toutes, Madame, celle d'être la mère d'un petit fils de France.

— Vous avez raison ; pour l'être, j'aurais fait le sacrifice de ma vie.

— S. A. R. a été plus près de la perdre qu'elle ne le pense.

— Saint Louis nous protégeait.

— Il est mon patron, Madame, et la saint Louis est le jour de ma naissance.

— Ah !...

La garde étant survenue en ce moment, et plusieurs autres dames, S. A. R. demanda qu'on lui apportât son fils ; mais ayant encore été assez heureux pour obtenir d'elle que la mère et le fils resteraient en repos jusque dans l'après-dîner, je la confiai aux soins de la garde.

Ayant appris, en sortant de chez S. A. R., que M. le Chancelier

de France, M. le Chevalier d'Aubray, recueillait les déclarations de toutes les personnes qui avaient vu l'enfant tenant à sa mère avant qu'elle ne fût délivrée, je rédigeai la mienne sur-le-champ afin de pouvoir la lui remettre, lorsqu'il viendrait la réclamer. Peu après l'avoir signée, il se présenta chez moi, accompagné de plusieurs autres personnes, et sur sa demande, je la lui ai remise. Après en avoir pris lecture, il me quitta, en m'annonçant qu'on me ferait connaître les ordres de Sa Majesté, pour que j'aie à me trouver à la lecture du procès-verbal et le signer.

Procès-verbal de l'acte de naissance de S. A. R. Monseigneur le duc de Bordeaux.— C'est dans une grande salle des Tuileries, que l'on m'a dit être le cabinet du Roi, que la lecture de ce procès-verbal a été faite et signée. Dans cette pièce, où nous avons été introduits en même temps que nos collègues MM. Baron et Bougon, nous y avons remarqué un meuble en forme de secrétaire que l'huissier nous dit être celui dont Sa Majesté s'était toujours servi en Angleterre. Près de ce secrétaire, était le fauteuil de Sa Majesté, au devant duquel on avait placé un bureau et, sur une même ligne à droite, devant et à gauche, une rangée de sièges différents et disposés de manière à former un grand cercle.

Sa Majesté, après avoir été annoncée, entra, suivie de tous les Princes et Princesses de la famille Royale, des grands dignitaires de la couronne, etc. et fut prendre place au bureau, d'où elle pouvait voir tout le monde. Les Princes, les Princesses et les grands dignitaires se placèrent, selon leur rang, et à la suite étaient les témoins. Leur place étant désignée à l'avance, je me suis trouvé sur la même ligne et à la gauche de Sa Majesté, de manière toutefois à la voir presque en face, de même que toutes les personnes qui formaient le cercle. Enfin, quand tout le monde fut assis, M. le Grand-Chancelier, placé au bureau et à la gauche du Roi, en prit les ordres et donna lecture du procès-verbal et de l'acte de naissance. Voyez le *Moniteur* du 30 septembre 1820.

Pendant que les témoins, les Princes, les Princesses, etc., etc., signaient l'acte, la contenance de certaines personnes a été telle, qu'elle a dû être remarquée par d'autres que nous, et Sa Majesté, en face de qui elles étaient placées, a dû voir la peine que leur causait la naissance d'un petit-fils de France.

Parmi tout ce monde, près de Madame la duchesse d'Orléans était placée une dame qui, par son air cavalier et sa mise de mauvais goût, semblait n'être venue à cette réunion que pour menacer

et braver toute la Cour ; comme elle nous était inconnue, nous priâmes M. Bougon de nous dire qui elle était, mais ne la lui désignant que des yeux, il nous demanda de quelle dame nous voulions parler.

— De celle dont la figure porte un masque à la livrée de Condé et qui a sur son épouvantable tête un turban orange.

— Mais... c'est Mademoiselle d'Orléans, me dit M. Bougon.

— Comment, c'est là Mademoiselle Adelaïde ! Mais, lui dis-je, elle est affreuse, elle a l'air d'une mégère et d'une furie sortie des enfers.

— Ne parlez donc pas si haut, on pourrait vous entendre.

— Peu m'importe, son effroyable laideur, mon cher collègue, m'épouvante, sous certains rapports ; sa figure, de même que celle de son frère, sous d'autres, me rappelle ce que celle de Philippe-Égalité avait d'ignoble, mais sa digne fille doit être plus audacieuse que n'était ce lâche conspirateur.

— Oh ! mais c'est une maîtresse commère, dit M. Bougon.

La faculté ayant été appelée à signer le procès-verbal de la naissance de S. A. R. Monseigneur le duc de Bordeaux, je cessai toutes mes investigations.

Choix définitif de la nourrice. — Peu de temps avant de nous rendre au cabinet du Roi, pour entendre la lecture de l'acte de naissance de Monseigneur le duc de Bordeaux et le signer, la faculté du Roi et celle de la Princesse, réunies au pavillon Marsan, firent le choix de la nourrice, et Madame Bayart a été, comme je l'avais prévu, désignée à l'unanimité pour donner le sein à Monseigneur.

Madame Bayart fut installée sur-le-champ près du berceau, où, selon nous, reposait les destinées de la famille de saint Louis, celles de la France et peut-être celles de l'Europe. Toutes les personnes dévouées à la famille Royale se réjouissaient de voir la Jeanne d'Arc du Nord veiller sur les jours du dernier rejeton de la branche aînée des Bourbons, et déjà on nous regardait comme un faux prophète, lorsque surgit tout à coup, au milieu de la nuit, un bruit des plus sinistres qui jeta tout le monde dans la plus grande consternation ; mais n'anticipons pas sur l'avenir, et bornons-nous, pour l'instant, à dire que Madame Bayart, ayant trop de lait pour le nouveau-né, on retint son enfant près d'elle.

Séjour au pavillon Marsan pendant que S. A. R.

était en couche. — Après avoir été changée de chambre et de lit, S. A. R. Madame la duchesse de Berry eut quelques tranchées assez fortes, qu'une potion calmante dissipa. Elle put alors prendre deux ou trois heures de repos qui lui a rendu toute sa vivacité et fait oublier toutes les recommandations que nous lui avions faites de ne pas trop prendre part à l'allégresse publique. Aussitôt qu'elle fut réveillée, elle donna l'ordre de rapprocher son lit de la croisée et de lui apporter son fils. La garde arrivant avec lui, la Princesse se met sur son séant, le prend de suite et le montre à la foule des curieux rassemblés sous les croisées. Tout aussitôt, les mouchoirs s'agitent; l'air retentit des cris de « Vive Madame la duchesse de Berry ! Vive le duc de Bordeaux ! » et l'enthousiasme est général.

... Après le feu d'artifice, je vis S. A. R. qui, étant disposée à passer une bonne nuit, me permit d'aller prendre du repos dont j'avais un assez grand besoin.

Le 30 septembre, ayant appris, vers six heures et demie du matin, que S. A. R. avait éprouvé quelques tranchées qui ont été promptement calmées, et que, depuis ce moment, elle reposait d'un sommeil tranquille, je fus chez moi; à peine étais-je auprès de ma belle-mère, qu'elle me dit :

— Le canon des Invalides m'a guéri du catarrhe qui, pendant six mois, vous a donné tant d'inquiétudes. Depuis ce moment, je me sens à merveille, je respire librement et facilement; le canon des Invalides a bien plus de vertus que toutes vos potions et est un bien meilleur médecin que vous tous.

— Je vous félicite, lui répliquai-je, et me réjouis de ce que le canon ait eu plus de succès que tous nos moyens; j'espère que votre guérison sera radicale; et contre mon attente, elle l'a été.

Vers dix heures du matin, on vint me dire que S. A. R. désirait me voir, et comme pour me rendre chez elle, j'étais contraint de traverser la salle des huissiers de Mademoiselle et celle des huissiers de Madame la duchesse de Berry, je rencontrai dans cette dernière une personne qui me dit, en présence des huissiers : « Je suis bien aise, Monsieur, de vous rencontrer, pour vous féliciter et vous apprendre que Sa Majesté vous fait un don de 25,000 francs sur sa cassette ».

Un peu surpris, je lui en témoignai ma reconnaissance, mais me rappelant, à l'instant même, le coup d'œil que m'avait lancé Sa Majesté, il y avait à peine 24 heures, j'ajoutai :

— Cette nouvelle me paraît bien douteuse.

— Mais je vous assure, répliqua vivement la même personne, que la nouvelle est certaine.

— La chose est possible, ai-je reparti, mais je ne puis y ajouter foi. Et je continuai mon chemin pour me rendre chez S. A. R.

... Le 1er octobre, on est encore revenu sur le don de Sa Majesté, et ce fut la même personne qui, traversant la salle des huissiers de Mademoiselle, nous dit :

— Je vous félicite, Monsieur, de la nouvelle décoration (1) que Sa Majesté vient de vous accorder et du don auquel vous ne voulez

Fig. 161.

Fig. 162.

pas croire ; il est cependant réel et bien plus important que je ne le pensais, car il est de 50,000 francs.

— J'en accepte l'augure, répondis-je, mais jusqu'ici rien ne me donne de pareilles espérances.

... Le 2 octobre, le lait commença à s'échapper par le mamelon, et dans le courant de la journée, il coula en si grande quantité que, malgré les fichus garnis de ouate, la Princesse en fut comme inondée dans son lit. Cette grande quantité de lait que perdit S. A. R. nous valut, à notre visite du soir, des reproches assez vifs de sa part, pour nous être opposé à ce qu'elle nourrît son enfant, désir qu'elle nous avait manifesté très vivement plusieurs fois, avant et même encore après le choix des nourrices.

... Le 5, dans la matinée, Madame me fit appeler pour me donner

(1) Deneux venait d'être fait chevalier de la Légion d'honneur, sur la demande du comte d'Artois.

à lire, dans le *Moniteur*, l'article suivant : « On assure que le Docteur Deneux, accoucheur de S. A. R. Madame la duchesse de Berry, a été assez heureux pour rendre un important service à l'auguste accouchée après la délivrance. Dans une position analogue à celle où se trouva l'infortunée Princesse Charlotte d'Angleterre, il a su écarter le danger et rétablir le cours des choses, par une manœuvre habile et prompte exécutée avec précision et sang-froid ».

Après avoir lu cet article, je priai S. A. R. de me dire si elle connaissait la personne qui l'avait rédigé.

— Pourquoi cette question, nous demanda la Princesse ?

— Parce qu'il me semble qu'on aurait dû me consulter, et si on l'eût fait, j'aurais pu donner quelques détails sur la position où se trouvait Madame, détails d'autant plus nécessaires que l'accident de la Princesse Charlotte fut méconnu par son accoucheur et qu'il est encore inconnu aux personnes du monde et même d'un grand nombre de médecins.

Ce même jour, à ma visite du soir, S. A. R., avant de me dire comment elle avait passé la journée, me remit la copie d'une ordonnance du Roi par laquelle Sa Majesté me nommait médecin adjoint de la maison d'accouchement, dite de la Maternité, en nous assurant qu'elle était très fâchée que ce titre ne fut qu'honorifique.

... S. A. R. a passé la journée du 6 octobre parfaitement bien.

C'est ici que j'ai à raconter un événement que j'avais prévu depuis longtemps, et qui mit en alarme le quartier que j'habitais au pavillon Marsan ; je veux parler de ce qui est arrivé à Madame Bayart, nourrice de Monseigneur le Duc de Bordeaux, et des suites que cet événement eut pour elle.

Madame Bayart, qui avait une chambre très près de celle que nous habitions, sortait de nous rendre une visite, vers dix heures du soir ; à ce moment elle était heureuse, sa santé était florissante, et elle avait une si grande quantité de lait qu'elle continuait à nourrir son fils en même temps que S. A. R. Monseigneur le Duc de Bordeaux.

Peu après m'avoir quitté, elle descendit chez le Prince, et avant de se mettre au lit, elle prit quelques cuillerées d'un potage qu'elle trouva, dit-elle, fort amer. A peine était-elle couchée, qu'elle éprouve des coliques avec vomissements et garde-robes plus ou moins abondants. Cet état l'inquiète et lui donne des craintes. Elle réclame les soins d'un médecin, mais on se borne, pour ne pas déranger les

feutiers (1), à lui donner de l'eau sucrée, en place de thé qu'elle demandait, et M. Baron ne voit la malade qu'à sept heures du matin.

Ayant appris que Madame Bayart était très souffrante et qu'elle désirait me voir, je me rendis près d'elle où je trouvai M. Baron, qui me dit avec empressement :

— C'est une indigestion qu'une infusion de camomille dissipera.

— Oh! je vous assure, Monsieur, dit la malade, qu'avant de prendre ce mauvais potage, je me portais à merveille; je n'éprouvais ni malaise, ni chaleur à l'estomac comme celle que j'y ressens.

Ne sachant trop à quoi attribuer une pareille indisposition, je lui demandai si, avec son potage, elle n'avait pas rendu d'aliments provenant de son dîner.

— Non, Monsieur, me dit-elle, vous m'avez vue bien portante en sortant de donner le sein à Monseigneur, je n'ai vomi que ce vilain potage qui était très amer et dont je n'ai pris que quelques cuillerées.

— Cela paraît peu probable, lui répondis-je; vous venez de vomir, où sont les matières que vous avez rendues ?

— Les voilà, me dit M. Baron; il n'y a que des mucosités mêlées à de l'eau sucrée.

— Mais c'est le dernier vomissement, où est le résidu des premiers ?

— Je ne l'ai pas vu, nous dit M. Baron, on s'en était débarrassé avant mon arrivée.

— Mais, répliquai-je, on a mis un peu trop d'empressement, ce me semble, à s'en défaire.

— Je vous assure, Messieurs, dit la malade, qu'il n'y avait que du potage et encore très peu.

— C'est possible, Madame, mais on devait tout au moins conserver ce qui a été expulsé de l'estomac, pour que le médecin pût voir par lui-même.

M'étant aperçu qu'il y avait dans la chambre de Madame Bayart deux personnes, dont la figure dénotait le plus grand trouble à chaque question que j'adressais soit à mon confrère, soit à la malade, qu'elles paraissaient éprouver les plus vives inquiétudes de mes investigations, qu'elles ne cessaient, avec un air de crainte, d'avoir les yeux sur les nôtres pour découvrir ce qui se passait en

(1) Chargés de veiller au chauffage.

nous, je crus, n'ayant été appelé auprès de Madame Bayart, ni par Madame la gouvernante, ni par mon confrère, qu'il était prudent de ne pas porter mes investigations plus loin, et après avoir engagé la malade à se tranquilliser, après lui avoir dit : « Soyez calme, Madame, suivez les conseils de M. Baron et dans peu d'heures vous serez guérie » ; je l'ai quittée.

Toutefois, ne pouvant me rendre raison de la cause de pareils accidents, survenus inopinément chez une personne que je venais de voir dans un état de parfaite santé, j'étais loin d'être certain que l'indisposition de Madame Bayart n'aurait pas plus de durée que celle que je venais de lui assigner, et je ne fus nullement surpris quand, le lendemain matin, j'appris que, malgré l'usage du thé, de camomille et d'autres médicaments prescrits par M. Baron, elle avait souffert toute la journée et passé une très mauvaise nuit, que les vomissements avaient continué et qu'ils existaient encore. C'est sa sœur qui, arrivée de la veille, me donnait tous ces détails, la malade l'ayant chargée de me prier de ne pas l'abandonner dans cette circonstance.

— Vous connaissez, Mademoiselle, tout l'intérêt que je porte à Madame votre sœur, j'aurais le plus grand plaisir à me rendre près d'elle ; mais n'y étant appelée que par vous et par la malade, je crains de nuire à la nourrice.

— Je vous comprends, Monsieur, mais ma sœur n'ignore pas toutes les intrigues mises en œuvre pour l'éloigner du berceau de S. A. R. Monseigneur le duc de Bordeaux. Elle est convaincue que tout ce qui se passe en ce moment est combiné depuis longtemps et qu'elle en sera la victime. Mais Dieu veuille qu'elle en soit quitte pour retourner dans sa famille, et qu'elle ne reste pas languissante, c'est tout ce que je désire.

— Prenez garde à ce que vous dites, Mademoiselle, soyez prudente et surtout n'accusez personne.

— Je sais à qui je confie ma pensée et celle de ma sœur.

— Quelle peut être votre pensée, Mademoiselle ?

— Que des personnes redoutent votre sévère probité et votre franchise.

— Elles sont trop puissantes pour me craindre, et d'ailleurs, grâce à Dieu, dans peu de jours, je n'aurai plus à remplir à la Cour que des devoirs de convenance.

— Leurs méfaits sont si grands, et vous ne savez que trop, Monsieur, qu'elles craignent jusqu'à leur ombre. Au reste ma sœur, à qui l'une d'elles a servi le fameux potage, s'attend à tout

de leur part, et vous pouvez venir la voir, sans craindre de lui nuire comme nourrice ; pour ma part, je vous supplie, Monsieur, de ne point nous abandonner.

— Vous abandonner, Mademoiselle, jamais ! Ma maison vous est ouverte, vous le savez, et vous y trouverez, l'une et l'autre, des personnes qui partageront vos peines ; de ce pas, Mademoiselle, je me rends auprès de la malade.

— Oh ! attendez un instant, Monsieur, et ne venez pas avec moi. Si l'on découvrait que je suis chez vous, ou si nous arrivions ensemble chez ma sœur, on dirait que nous conspirons.

— Peu m'importe, n'ayant plus à craindre de nuire à la nourrice, rien ne m'empêchera de vous accompagner chez Madame votre sœur, mais je vous prie de croire que c'est à titre d'ami et non comme médecin.

— Je suis confuse de vos bontés, et ma sœur ne vous sera pas moins reconnaissante que moi de votre visite.

Ayant été de suite chez Madame Bayart, j'y trouvai MM. Baron, Dupuytren et certaines personnes du berceau, car elles ne désemparaient pas de sa chambre quand la faculté y était, et l'une d'elles, surtout quand nous y étions, ne manquait jamais de s'y rendre. La malade, après m'avoir remercié de prendre part à sa situation, me dit qu'elle n'avait pas eu un instant de repos, que les vomissements avaient continué, qu'ils reparaissaient chaque fois qu'elle prenait de son infusion de camomille, et que l'estomac ne rejetait autre chose que cette boisson. En effet, ayant été témoin d'un vomissement, on ne put découvrir dans le vase autre chose que le thé mêlé à un peu de mucus. La malade avait, de plus que la veille, de l'altération, la figure assez animée, un peu de rougeur à la langue ; elle se plaignait toujours d'éprouver de la chaleur dans l'estomac, mais il n'était pas douloureux, même en le comprimant ; enfin, il y avait de la fièvre, et comme au moment où je suis entré dans la chambre, les médecins, à qui la malade avait témoigné le désir de donner à teter à son fils parce qu'elle souffrait beaucoup du gonflement des seins, étaient à se demander s'ils pouvaient le lui permettre ; une des dames présentes me soumit la question suivante :

— Croyez-vous, Monsieur, qu'on puisse permettre à Madame Bayart de donner le sein à son enfant ?

— Madame, lui répliquai-je, n'étant ni médecin des enfants de France, ni chargé de soigner la santé des nourrices, vous me permettrez de ne point répondre à cette question.

— Mais, dit M. Baron, nous ne serions pas fâchés de connaître votre opinion.

— Mes chers confrères, répartis-je, ma responsabilité cesse, la vôtre commence ; je ne puis la partager sans ordres supérieurs. C'est peut-être un excès de prudence de ma part, mais vous ne pouvez le trouver mauvais. A vous, Messieurs, appartient le débat et à moi de me récuser, et je me retire.

Dès la veille, j'avais appris, vers midi, qu'il n'était bruit dans tout le château que Madame Bayart n'avait plus de lait (1) ; d'où

Fig. 163.

partait ce bruit, si ce n'est du berceau ? Ce n'était pas, bien sûrement, de MM. Baron, Dupuytren, ni même de M. Bougon, et même moins de l'accoucheur, qui n'ignorait pas plus que ses confrères que ce bruit était de toute fausseté. Certaines personnes avaient seules intérêt à le faire répandre et quelles pouvaient être ces personnes, si ce n'est celles qui avaient le projet de l'éloigner du berceau ?

(1) Madame Bayart, malgré les vomissements, avait à cette heure les seins tellement gonflés que je lui donnai le conseil d'en diminuer le volume au moyen de la pompe à sein. D.

Quoi qu'il en soit, dans le courant de la soirée du même jour, j'acquis la certitude qu'on était parvenu à convaincre Sa Majesté et tous les princes que Madame Bayart n'avait pas une goutte de lait dans les seins. Qui donc avait pu les tromper ? Et pourquoi n'a-t-on pas fait vérifier le fait ? Rien assurément ne s'y opposait, et partout ailleurs on n'eut pas manqué de le faire, mais à la cour rien ne se passe comme dans le monde, et les princes qui préfèrent la vérité aux mensonges des courtisans sont rares.

... Dès qu'on était parvenu à induire en erreur la famille royale

Fig. 164.

et à la convaincre que Madame Bayart n'avait plus de lait, pour atteindre le but qu'on se proposait, il ne restait plus qu'à se procurer une nourrice. Avait-on prévu l'événement ? Tout le fait présumer, car au lieu de remplacer Madame Bayart par une des dames qui avaient été désignées par les facultés réunies et acceptées de la Princesse, de Monsieur, comte d'Artois, etc., pour être mises aux retenues avec Madame Bayart, une nourrice, inconnue à toutes les facultés, est arrivée aux Tuileries à point nommé.

... Cette nourrice, que personne ne connaissait, donna le sein au Prince, et ce ne fut qu'après avoir été mise en charte privée, tant

que Madame Bayart est restée aux Tuileries, que les personnes étrangères au berceau ont pu la voir.

Cette nouvelle venue, pour les gens du monde et beaucoup de médecins, devait être une bonne nourrice, que néanmoins un médecin accoucheur expérimenté se garde bien de choisir. Elle était d'une assez belle taille, d'une constitution molle et lymphatique qui lui donnait une apparence de force qu'elle n'avait réellement pas. Bien certainement elle avait dépassé l'âge que doit avoir une bonne nourrice. Sa figure, qui n'offrait rien de remarquable en beauté ni en laideur, était sans expression. Son teint n'était rien moins que frais et annonçait plutôt celui d'une personne qui portait en elle une maladie organique des voies digestives, que celle d'une personne en bonne santé. Son lait devait être abondant et peu nourrissant. Quant à ses facultés physiques et morales, les unes et les autres étaient engourdies sous une grande quantité de graisse de mauvaise nature.

Telle m'est apparue cette nourrice qui a succédé à Madame Bayart. Cette femme était trop nulle pour donner des craintes, et pour porter ombrage à aucune de toutes les personnes qui faisaient partie du service du jeune Prince. Elle n'a réellement été connue que des personnes du berceau (1) et Madame Bayart a toujours conservé le titre de nourrice de Monseigneur le Duc de Bordeaux dans le monde et à la Cour, ainsi que Monsieur, Comte d'Artois, a daigné lui dire quand elle prit congé de S. A. R. : « A vous seule, Madame Bayart, appartient le titre de nourrice du Duc de Bordeaux. »

On se rappelle que nous avons quitté Madame Bayart vers sept heures du matin, et lorsque les médecins, après environ trente heures de l'invasion des accidents, discutaient s'ils pouvaient lui permettre de donner le sein à son enfant ; j'appris, vers onze heures, qu'ils crurent prudent de lui conseiller de n'en rien faire, quoiqu'elle eût les seins très gonflés et qu'elle en souffrit beaucoup. Le thé de camomille avait été continué, et comme chaque fois que la malade en prenait, les vomissements survenaient, elle me fit demander par Mademoiselle sa sœur.

Ayant conseillé de prendre une infusion de tilleul, édulcorée

(1) Cette femme est morte dans le village de Rosny, environ deux ans après avoir quitté les Tuileries, d'une péritonite déterminée par un squirrhe, ou plutôt par un kyste séreux (hydropisie enkystée), d'un volume aussi considérable que celui d'un gros melon. (Note ajoutée après avoir assisté à l'ouverture du cadavre de cette nourrice qui se nommait Cotty). D.

avec le sirop de limon, et de l'eau sucrée à laquelle on ajouterait un peu de fleur d'oranger, Mademoiselle Eugénie, qui connaissait toute la surveillance qu'on exerçait sur elle et sur moi, sans faire part de qui elle tenait ses conseils, fut de suite chez un apothicaire du voisinage et, munie du sirop de limon et d'eau de fleur d'oranger, dit en entrant chez Madame sa sœur :

— Votre thé de camomille vous fait toujours vomir, je ne veux plus qu'on vous en donne, vous prendrez de l'eau sucrée avec un peu d'eau de fleur d'oranger et une infusion de tilleul avec du sirop de limon.

— Je le veux bien, répliqua la malade, mais je veux aussi que ce soit toi qui prépares ces boissons et qui me les donnes.

Fig. 165.

Fig. 166.

La surveillante fut si surprise du ton d'autorité que prenait Mademoiselle Eugénie et de la réflexion de la malade, qu'elle n'osa répliquer, et dès qu'on eut cessé l'usage de l'infusion de camomille, les vomissements ne reparurent plus, mais la fièvre persista de même que chez toutes les nourrices qui ont encore une grande quantité de lait, lorsqu'on leur enlève brusquement leur nourrisson.

Sans nul doute, MM. Baron et Dupuytren ne pouvaient avoir l'intention, malgré le bruit répandu que Madame Bayart n'avait plus de lait, de la mettre dans le cas de ne pouvoir plus nourrir son fils. Quels motifs avaient-ils pour s'opposer aux désirs de la malade ? Je l'ignore, car je ne puis croire qu'ils aient, pas plus que nous, partagé les craintes qui ont tourmenté Madame Bayart et sa sœur, tant que les vomissements ont continué.

Quoi qu'il en soit, Mademoiselle Eugénie étant venue me dire, vers trois heures et demie de l'après-midi, que Madame sa sœur n'avait point eu de vomissements depuis plus de deux heures, que les nouvelles boissons passaient très bien, mais que les seins étaient pleins et si douloureux, qu'elle était tentée, quoiqu'il y eût toujours de la fièvre, de lui donner son enfant, et « si vous le permettez, ajouta-t-elle, je suis seule pour le moment auprès de ma sœur, je profiterai de l'absence de mes Argus pour le faire ».

— Courez bien vite, lui dis-je, prenez votre neveu, donnez-le à sa mère et vous la guérirez de sa fièvre.

En toute autre occasion, par prudence, j'aurais fait vider les seins en partie, au moyen d'une pompe, avant de faire teter l'enfant, mais les circonstances ne le permettaient pas. L'enfant fort, teta copieusement ; il en fut quitte pour avoir quelques coliques et plusieurs garde-robes.

Le soir même, les médecins trouvèrent Madame Bayart sans fièvre et, comme elle continua à donner le sein à son enfant, dès le lendemain matin elle était si bien, qu'elle aurait pu le donner au Prince, mais on avait décidé de la sacrifier et elle le fut.

Peu de jours après cet événement, Madame Bayart partit avec son fils pour Armentières.

Revenons maintenant à ce qui concerne S. A. R. Madame la Duchesse de Berry. Le 7 octobre, elle était très bien, le lait coulait toujours en grande quantité, néanmoins et malgré que cette espèce de perte eût lieu jusqu'au douzième et treizième jour des couches, l'état de la Princesse était si satisfaisant que, contre les usages de la Cour, elle me permit de quitter les Tuileries, à condition toutefois de continuer à la voir deux fois le jour. J'avais un trop grand désir de retourner chez moi pour ne pas profiter de la permission. Je fis donc mes dispositions dans le courant de la journée du 10 pour quitter le pavillon Marsan, où le Roi, depuis la naissance de Monseigneur le Duc de Bordeaux, était venu auprès de la Princesse, sans que nous l'ayons vu et sans nous avoir fait dire, comme autrefois, lorsqu'il se rendait près d'elle à l'Élysée-Bourbon, qu'il aurait plaisir à nous voir...

Dons. — ... Avant d'aller passer quelques jours en Picardie, je fus, dans la matinée du 23 octobre au pavillon Marsan, avec l'intention de prendre congé de S. A. R. et des dépêches qu'elle m'avait promises pour M. de Bombelles, évêque d'Amiens ; mais quand je l'ai priée de me remettre ces dépêches, Madame m'ayant

dit qu'elles n'étaient pas terminées et qu'elle ne pouvait me les remettre qu'à cinq heures du soir, je me permis de lui faire observer qu'à cinq heures, je devais être en voiture.

— Comment voyagez-vous donc, me demanda S. A. R. ?

— Votre accoucheur, Madame, n'étant point assez riche pour voyager en poste, se rend en Picardie par la diligence.

— Ah ! c'est différent, où prenez-vous la voiture ?

— Dans la rue Notre-Dame-des-Victoires.

— En ce cas, pour vous y rendre, vous êtes obligé de passer par ici, et comme Madame Deneux vous accompagne, en allant prendre la voiture, venez me voir avec elle, je vous remettrai mes dépêches.

A quatre heures et demie, j'étais auprès de S. A. R. qui, toute surprise de me voir en bottes et en costume de voyageur, me fit de grands compliments sur ce costume, puis elle prit un paquet dont la forme n'avait nullement celle d'un paquet de dépêches, quitta son canapé, vint vers moi, accompagnée de plusieurs dames et dit :

— Ce ne sont pas des dépêches que j'avais à vous remettre, comme je vous l'ai dit ce matin ; c'est tout autre chose que je vous destine. Malgré toutes mes instances, cette chose n'est point encore terminée ; néanmoins j'ai pensé qu'en vous rendant dans votre famille et au milieu de vos anciens amis, elle pourrait vous faire plaisir. Telle qu'elle est je m'empresse de vous la confier, mais à la condition expresse que vous me la remettrez aussitôt votre retour, pour que je puisse y faire mettre la dernière main.

Sans savoir ce que contenait le paquet, mais devinant à sa forme que ce pouvait être une tabatière, avec accompagnement d'un certain nombre de billets de banque, j'en témoignai ma reconnaissanee à S. A. R., tout en faisant ressortir l'attention délicate qui l'avait déterminée à me confier une chose qui, tout imparfaite qu'elle pouvait être, ne serait pas moins pour moi du plus grand prix, et qu'elle pouvait être assurée de tout le soin que j'en aurais.

— J'en suis bien sûre, dit la Princesse, mais où est donc Madame Deneux ? Il me semblait qu'elle devait être du voyage ?

— Elle est dans une voiture à deux pas d'ici, Madame.

— Je m'attendais à la voir et je me promettais de lui remettre cette chose afin que vous la teniez d'elle.

— Elle n'a pu se décider à paraître devant Madame en costume de voyage.

— Mais c'est fort mal de sa part, tenez remettez-lui cela, car je veux que ce soit elle qui vous en fasse le don.

— Vos ordres seront exécutés, Madame.

— N'allez pas les enfreindre, me dit S. A. R. en me souhaitant un bon voyage.

Rendu à la voiture, je remis à ma bonne compagne le précieux paquet. Toute aussi empressée que moi de voir ce qu'il contenait, elle en rompit le cachet, et après avoir enlevé plusieurs enveloppes de papier Joseph, nous découvrîmes une boîte en maroquin rouge aux armes de S. A R. et dans cette boîte, une superbe tabatière en or, mais ce qui nous causa à tous deux une extrême surprise, ce fut de voir que le couvercle, au lieu du chiffre de S. A. R., supportait une magnifique miniature faite d'après le beau tableau de Kinson ; la miniature est entourée d'une guirlande de lys en or de diverses couleurs, d'un travail fini et repose sur un fond d'or mat.

Néanmoins, comme j'étais convaincu que cette boîte devait contenir un certain nombre de ces billets de banque que le Roi avait joints au bouquet de diamants, j'avais hâte d'en voir l'intérieur. Je priai donc ma femme, qui ne cessait d'être en contemplation devant l'image de notre bonne Princesse, d'ouvrir ce trésor dont je lui avais réservé toute la surprise, mais à mon grand désappointement, je n'y aperçus que l'inscription suivante : « Donné par S. A. R. Madame la duchesse de Berry, le 29 septembre 1820, à Monsieur Deneux ».

Quoique cruellement trompé dans mes espérances de fortune, je n'en appréciai pas moins le don, et le motif qui avait porté la Princesse à me confier cette boîte, avant qu'elle fût terminée, me la rendit d'un si grand prix, que quelques minutes après qu'elle m'avait été remise par mon bon ange, je n'éprouvais plus que le bonheur de posséder un pareil trésor (1).

Au retour de mon voyage, qui n'a été que de dix jours, je m'empressai de remettre ce bel ouvrage d'orfévrerie et de peinture à S. A. R. qui, après y avoir fait mettre la dernière main, me la remit au bout d'une quinzaine.

Nouveau don. — Lorsque je remis la tabatière à S. A. R., elle parût me revoir avec plaisir, et du salon où je la trouvai, elle me conduisit dans sa bibliothèque, en me disant : « Venez, venez avec moi ; pendant votre absence, j'ai reçu de Naples quelque chose que je suis chargée de vous remettre » ; et ayant pris dans un

(1) Cette tabatière n'était alors que goupillée, et entre les titres qui me la rendent précieuse, je mentionne la rareté de la miniature de S. A. R. Den.

tiroir un parchemin, elle me le donna en ajoutant : « C'est un brevet de l'ordre de Constantin des Deux-Siciles que mon père m'a envoyé pour vous. Quant aux insignes, comme vous n'êtes pas riche, je me réserve de les faire confectionner ; aussitôt que je les aurai, je vous les remettrai ».

Le 2 décembre, je reçus l'invitation de me trouver à la réception de S. A. R. du lendemain. M'y étant rendu, elle arriva au salon où était un grand nombre de personnes, et tenant à la main une espèce d'écrin, elle vint droit à moi : « Je vous ai fait dire de venir me voir, pour vous remettre les insignes de l'ordre de Constantin ».

La princesse ayant alors ouvert l'écrin qui les contenait, me les fit voir, et je m'écriai :

— Oh, Madame, c'est trop beau et surtout trop brillant pour un médecin.

— Je vous connais, dit la Princesse, et j'ai pensé que vous les porteriez rarement, mais tenez voilà quelque chose qui l'est moins, ce sera pour tous les jours (1).

Confondu de tant de procédés délicats, je ne trouvai d'autres expressions pour témoigner ma reconnaissance qu'en disant à S. A. R. :

— Mais Madame c'est encore trop beau.

— Non, non, répliqua vivement la Princesse, quand on le mérite, rien n'est jamais trop beau.

Voyons à présent, sous le rapport de l'intérêt, ce que m'a valu l'honneur de paraître à la Cour comme accoucheur de S. A. R. Madame la Duchesse de Berry, et ce qu'il ma fait perdre sur le pavé de Paris.

1° A la naissance de Mademoiselle première, en 1817, j'ai reçu 12,000 francs, et j'ai appris alors que cette somme m'avait été remise à égale partie par S. A. R. Monseigneur le duc de Berry, et par S. A. R. Monsieur le comte d'Artois.

2° Pour la prétendue fausse couche de la fin de 1817, les soins que j'ai donnés l'hiver suivant à S. A. R. Madame la duchesse de Berry, et la fausse couche qui a eu lieu en septembre 1818, on m'a gratifié de 6,000 francs.

3° La naissance de Mademoiselle m'a valu 12,000 francs, que Monseigneur le duc de Berry m'a fait remettre à l'Élysée-Bourbon par M. le marquis de Sassenay, qui m'a dit, en présence, de

(1) Ce quelque chose était une superbe barette qui réunissait les quatre croix dont je suis décoré.

M. Guérin et de M. Bougon : « Je suis chargé, de la part du Prince, de vous témoigner ses regrets que l'enfant ne soit pas un Prince, et de vous donner l'assurance, qu'à l'avenir, toute naissance d'un Prince vous vaudrait 24,000 francs, et celle de toute Princesse, comme par le passé, 12,000 francs.

4° Peu de jours après la naissance de Monseigneur le duc de Bordeaux, M. le comte d'Artois m'a fait remettre, de sa part, 12,000 francs, étant alors convaincu que les autres 12,000 francs, promis par S. A. R. Monseigneur le duc de Berry et plus tard par la Princesse, me seraient remis par S. A. R. Madame la duchesse de Berry, je n'ai fait ni observation ni réclamation.

Quant au don de 25,000 francs, don qui le lendemain était de 50,000 francs, je n'en ai rien vu. Enfin, pour terminer ce sujet, j'ajouterai qu'ayant été chargé de vacciner Monseigneur le duc de Bordeaux, j'ai fait cette opération trois semaines après mon retour de la Picardie et que, comme pour la vaccine de Mademoiselle, il ne m'en a été tenu aucun compte.

Ainsi, pour les soins que j'ai donnés à S. A. R. Madame la duchesse de Berry pendant quatre années et avoir vacciné ses deux enfants, j'ai reçu 42,000 francs, à quoi toutefois, pour être juste, nous devons ajouter une boîte de dragées et une de confitures sèches, qu'un valet de pied du Roi a remis à ma femme après le baptême de Monseigneur le duc de Bordeaux.

26 décembre 1822.

Signé : Deneux.

Ici s'arrêtent les mémoires de l'excellent Deneux.

Malgré toutes nos coupures, le récit du brave homme est encore un peu prolixe et le ton en est trop souvent solennel ; mais il faut reconnaître que l'auteur, malgré son incontestable dévouement à la légitimité, nous fait peu aimer l'entourage de la famille à laquelle il prêta ses services. Nous retrouverons Deneux à Blaye. Revenons à la naissance du duc de Bordeaux.

Enthousiasmes populaire et littéraire. — Dès quatre heures du matin, tout Paris apprit le grand événement. 24 coups de canon, tirés aux Invalides, annoncèrent la naissance du duc de Bordeaux. Il était encore nuit ; on fit observer à M. le duc de Richelieu qu'il vaudrait peut-être mieux ne tirer le canon qu'au point du jour ; il répondit : « Pour une si grande nouvelle, il est

point du jour à toute heure ! » Et Joseph Prud'homme n'était pas encore inventé !

Naturellement le peuple aussitôt est en délire ; il afflue sous les appartements de la duchesse, qui répond à ses acclamations en faisant approcher son lit près de la fenêtre et en montrant le duc de Bordeaux à la foule. On présentait en ce moment à la princesse une potion calmante : « Merci, répond-elle, ce bruit là est le meilleur calmant ! »

De tous côtés retentissent des refrains improvisés pour la circonstance. On répète les couplets de Mennechet ; l'enthousiasme fait pardonner leur platitude :

C'est un Bourbon, France, qui vient de naître ;
C'est de tes Rois l'auguste rejeton.
Dès le berceau, ce faible enfant doit-être
L'espoir du brave et la terreur du traître ·
C'est un Bourbon !

Le reste est de même force.

Les charbonniers de Paris, qui sont venus saluer le jeune prince, se réunissent dans un banquet et entonnent en chœur le *Père Fumeron* et la *Ronde des charbonniers* d'où nous détachons ce couplet :

Drès en naissant, le p'tit Bourbon,
A bu du vin ; l'exemple est bon.
Y'aisément cela se peut croire :
Jugez d'ceux qu'plus tard il donn'ra,
Puisq' si jeune il donne stilà !
Trinquons à lui,
Et prouvons aujourd'hui,
Qu'jons un cœur blanc sous not'casaq'noire.

Les dames de la halle banquètent aussi et, en dignes descendantes de la mère Angot, elles ne craignent pas de mêler la note égrillarde à leurs joyeux couplets :

Dès que l' canon s'fit entendre,
J'dis à Thomas : « Ecout' ça ».
Mais d'tout' façons j'eus beau l'prendre,
A pein' si ça l'réveilla ;
Un' souche et lui c'est tout comme ;
Et j'en étions, s'lon mes vœux,
A vingt-quat' coups, que l'cher homme,
N'en était encore qu'à deux.

J'ons sus les g'noux d'Caroline,
Vu l'enfant nu comm' la main,
Et j'nous somm's dit sur sa mine :
« Le p'tit gaillard f'ra son ch'min.
« Il battra l'enn'mi d'main d'maître ;
« Mais tout seul, ça n'se peut pas....
« Puisque l'général vient d'naître,
« Vit' faisons-lui des soldats » (1).

(1) Le jour du baptême, des distribntions abondantes de vin et de comestibles entretinrent la joie publique ; la foule se disputa dix mille paquets de dragées fines. Naturellement l'allégresse générale se traduisit encore par des chansons joyeuses. Le *Petit Papa* de M. OURRY, sans donte à cause de ses sous-entendus grivois, eut le plus grand succès :

L'enfant qui nous met en danse,
N' vous semble encore qu'un poupon ;
Quant à moi, je vois d'avance
Un p'tit papa dans c' luron.
J' m'en vas vous dégoiser ça,
Et comme moi l'on dira :
C't enfant-là
De ben d'antres s'ra l' papa.

J'crois d'abord qu'les demoiselles
Qu' nous marions en son honneur.
N'auront pas fait les cruelles,
Surtout dans c'jour de bonheur.
On sait c' qu'il en arriv'ra ;
Et dans neuf mois l'on dira :
C't enfant-là
De ben d'autres s'ra l' papa.

D' leux garçons et d' leux fillettes,
Complétant le bataillon,
Que d'Henris, que d'Henriettes,
D' not' Henri porteront l' nom !
Tout antant qu'il en naîtra,
C'est à lui qu'on les devra :
C't enfant-là
De ben d'autres s'ra l' papa.

A ma femm', qui comm' moi-même,
S' réjouit du bonheur commun,
J'dis : « Est-c' que c' jour de baptême
« Ne nous en f'ra pas faire un !
« A not' Henri, dam', faudra
« D' bons sujets ; et voilà... »
C't enfant-là
De ben d'autres s'ra l' papa.

Vrai petit-fils d'Henri Quatre,
D'bonne heur' not' Henri l' prouv'ra :
C' n'est pas seul'ment pour combattre
Que d'son grand-père il tiendra

Les libations font nécessairement partie des réjouissances publiques ; mais le vin du jour, c'est le *vin de Bordeaux*. Un employé supérieur des contributions indirectes assure à M. Alissan de Chazet, qu'on en but ce jour-là deux cent mille bouteilles. Le soir, les spectacles gratuits réunissent le peuple de la ville et des faubourgs ; tout Paris n'offre que des feux de joie, que des faisceaux de lumière : ce ne sont pas de ces illuminations de commande qui, par la régularité même, attestent la contrainte ; c'est un élan spontané dont le désordre n'est pas sans charmes ; la chandelle du pauvre se trouve auprès du lampion du riche ; partout ce sont des drapeaux blancs fleurdelisés, des transparents, des devises allégoriques : on remarque, entre autres, l'inscription de l'ingénieur Chevalier :

Noble sang de Henri, Prince dont la naissance
Des lys et des Bourbons affermit la puissance,
Le ciel qui te créa pour essuyer nos pleurs,
Nous console en un jour de trente ans de malheurs.

Les opticiens ne furent pas les seuls à chanter la venue de « l'enfant du miracle » ; sans compter d'innombrables sous-

A bon droit on l' nommera
L' pèr' du peuple ; et j'dis déjà :
C't enfant-là
De ben d'autres s'ra l' papa.

Puis un jour, ce p'tit compère
Se mariant tout de bon,
Il nous donnera, j'espère,
A son tour maint p'tit Bourbon.
Tout autant qu'on en d'mandra,
S'il nous répond, en voilà,
C't enfant-là
De ben d'autres s'ra l' papa.

Morguenne ! au fils de la France,
Quand du bonheur d'nos enfants
Il se charge par avance,
Taillons d' l'ouvrag' pour longtemps.
Puisque plus il en naîtra,
Et plus d'heureux il fera.
C't enfant-là
De ben d'autres s'ra l' papa.

Hélas ! ces prévisions, on le sait, furent loin de se réaliser et « l'enfant du miracle » ne fut jamais « papa » que dans cette chanson.

Homères, deux poètes républicains de l'avenir saisirent une lyre enthousiaste à propos de la naissance du duc de Bordeaux. Lamartine, dans l'Ode sur la naissance de ce prince, dit :

Fig. 167 (1).

Fig. 168 (2).

Il est né l'enfant du miracle,
Héritier du sang d'un martyr,
Il est né d'un tardif oracle,
Il est né d'un dernier soupir.
Aux accents du bronze qui tonne,
La France s'éveille et s'étonne,
Du fruit que la mort a porté.
Jeux du sort ! merveilles divines !
Ainsi fleurit sur des ruines,
Un lis que l'orage a planté !...

Victor Hugo, de son côté, entonne ce cantique d'actions de grâces :

O joie, ô triomphe, ô mystère !
Il est né l'enfant glorieux,
L'ange que promit à la terre
Un martyr partant pour les cieux.
L'avenir voilé se révèle,
Salut à la flamme nouvelle

(1) Le revers de cette médaille porte l'inscription suivante : SOBOLES REGIA LVCEM AVSPICANTES, DESIDERAVERE ALIQVID OCVLI TVI : SVSPICE CŒLVM : HIC TIBI PARENS, HIC MATRI, ET PATRIÆ INVIGILAT.

(2) La face de cette médaille représente le buste de la duchesse de Berry en deuil.

Qui ranime l'ancien flambeau !
Honneur à ta première aurore,
O jeune lis qui vient d'éclore,
Tendre fleur qui sort d'un tombeau !...

Avouons que si Lamartine et Hugo n'avaient écrit que ce qui précède, ils seraient dignes, tout au plus, de prendre place à côté de l'oublié M. Turquety.

La numismatique fut aussi de la fête ; jamais la monnaie ne frappa plus de médailles commémoratives ; il y en eut de tous les modules et de tous les métaux, en bronze, en argent et en or. Ces médailles se distinguent surtout par la variété et l'originalité de la composition (fig. 143 à 168) (1).

L'enthousiasme ne fut pas moins grand en province ; la duchesse de Berry excitait alors un engouement universel. La naissance de son fils avait fait des conversions à la monarchie. Une femme d'esprit disait : « Non seulement Madame la duchesse de Berry est accouchée du duc de Bordeaux, mais elle est accouchée d'un grand nombre de royalistes » (2).

Déjà vers l'approche du terme de la grossesse de la duchesse de Berry, comme il avait été décidé que, si elle mettait au monde un prince, on donnerait à l'enfant le nom de duc de Bordeaux, cette ville envoya en députation aux Tuileries trois dames de la halle, pour remercier le roi de l'honneur fait à leur cité et offrir un ber-

(1) Il existe en outre un grand nombre de médailles frappées à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux, nous nous contenterons d'en indiquer le sujet, d'ailleurs assez banal : l'une a pour face le duc de Bordeaux, avec ce simple nom pour légende : HENRICVS et pour revers, Henri IV avec l'inscription REDIVIVUS ; une autre représente, d'un côté, le duc de Berry et, de l'autre, le duc de Bordeaux avec ces mots en légende : CHARLES FERDINAND NOUS EST RENDU ; une troisième donne, en face, la figure de Louis XVIII et, en revers, cette inscription : NE DIS PLUS O JACOB QUE LE SEIGNEUR SOMMEILLE ; sur une quatrième, on voit le profil du duc d'Angoulême et, au revers, cette inscription : LA DIVINE PROVIDENCE LUI A RENDU UN FRÈRE CHÉRI ; sur une cinquième, figure le portrait de Monsieur, frère du roi, avec cette inscription pour revers : IL Y A UN FRANÇAIS DE PLUS ; une sixième montre, d'un côté, le duc de Berry et, de l'autre, la France protégeant le duc de Bordeaux endormi dans son berceau, avec cette légende : VOICI L'ANGE DE PAIX ; une septième présente, en face, le duc de Bordeaux et, en revers, le triangle symbolique éclairant, de ses rayons, cette inscription en exergue : DIEU EXAUÇA NOS PRIÈRES, avec cette légende : LES DAMES FRANÇAISES ; enfin deux médailles d'un très petit module ayant, pour faces, le duc de Bordeaux et, pour revers, l'une une ancre de salut avec cette légende : L'ESPÉRANCE DE LA FRANCE, l'autre une épée, la pointe en bas, avec LES VOLONTAIRES ROYAUX en légende, et POUR LE DÉFENDRE en exergue.

(2) Imbert de Saint-Amand. *La duchesse de Berry et la cour de Louis XVIII.*

ceau destiné à l'enfant que la princesse portait dans son sein. Sur ce berceau, en forme d'arche, était représentée une colombe portant en son bec une branche d'olivier. Ce présent ne fut sans doute pas trouvé digne du jeune prince, car il se servit d'un autre berceau (fig. 169) et d'une barcelonnette (fig. 170) qui figurent encore dans les salles du Garde-meuble.

Après la naissance du duc de Bordeaux, « la cité fidèle », comme on appelait alors le chef-lieu de la Gironde, offrit à la duchesse de Bordeaux un couvre-pied, représentant l'enfant du miracle et l'archange saint Michel terrassant le démon.

Au milieu de l'allégresse générale, Béranger vint jeter une note discordante en composant sa fameuse chanson : *Les deux Cousins, ou lettre d'un petit roi à un petit duc.* Le petit roi, c'était le roi de Rome, qui était exilé à Vienne ; le petit duc, c'était le duc de Bordeaux, qui devait quelques années plus tard prendre le même chemin de l'exil.

Salut ! petit cousin germain,
D'un lieu d'exil j'ose t'écrire.
La fortune te tend la main,
Ta naissance l'a fait sourire.
Mon premier jour aussi fut beau ;
Point de Français qui n'en convienne ;
Les rois m'adoraient au berceau,
Et cependant je suis à Vienne...

Près du trône si tu grandis,
Si je végète sans puissance,
Confonds ces courtisans maudits
En leur rappelant ma naissance.
Dis-leur : — « Je puis avoir mon tour.
« De mon cousin qu'il vous souvienne !
« Vous lui promettiez votre amour,
« Et cependant il est à Vienne ».

D'autre part, on sait comment Paul-Louis Courier, ancien canonnier à cheval, vigneron de la Chavannière, ayant adressé aux membres du conseil municipal de Véretz, un *Simple discours*, à l'occasion d'une souscription proposée par S. E. le ministre de l'intérieur, à l'effet d'acheter Chambord pour le duc de Bordeaux, le dit Paul-Louis fut accusé par un Jacquinot de Pampelune, magistrat, d'avoir offensé la morale publique, et comment le même malfaiteur, condamné à un peu de prison et à pas mal d'amende,

Fig. 169. — Berceau du duc de Bordeaux.

se moqua impunément de ses juges dans un second chef-d'œuvre, le compte rendu de son procès.

Protestation de la branche cadette. — D'après les mémoires de l'honnête Deneux, la légitimité de la naissance du duc de Bordeaux paraîtrait indéniable. Certaines circonstances purent cependant jeter des doutes dans l'esprit des partisans de la branche cadette, qui se voyait déjà exclue du trône, et donner quelque vraisemblance à la protestation que rédigea immédiatement le duc d'Orléans, plus tard Louis-Philippe, contre l'apparition de *cet enfant suspect* (1).

C'est d'abord la susceptibilité de Deneux refusant l'assistance d'un conseil et la mollesse de la faculté du roi, peu disposée à le soutenir contre les accusations du dehors. D'autres maladresses furent commises. Deneux fut installé dans un appartement éloigné de la chambre de la duchesse et séparé par plusieurs pièces dont les portes restaient fermées jour et nuit, à double tour. On aurait dit qu'on voulût l'empêcher d'arriver facilement auprès de la duchesse. En outre, Deneux s'occupe, de son aveu, à lire l'histoire d'Angleterre, au passage même où il est question de substitution d'enfants pour ne pas laisser la couronne sans héritiers ; un ami, M. Lucas, qui part pour la campagne, prédit à Deneux, que s'il naît un garçon, on le soupçonnera d'avoir fraudé. Enfin on a

(1) Mot prononcé en pleine chambre par M. de Bricqueville, le 28 janvier 1831 : « Bientôt, peut-être, dit ce député, aurons-nous à combattre les partisans de cet enfant suspect, auquel ils donnent le nom de Henri V ». Le lendemain Deneux fit paraître dans la *Gazette de France*, la protestation suivante :

« Depuis quelques mois de vils folliculaires n'ont pas honte d'amasser mensonges sur mensonges, pour jeter du doute sur la légitimité de S. A. R. Monseigneur le duc de Bordeaux.

« Quelque intéressé que j'aie pu être dans la question, je n'ai pas cru devoir répondre à des misérables qui ne vivent que de calomnies, et qui, rougissant sans doute de leur infamie, se cachent sous le voile de l'anonyme. Aujourd'hui qu'un député a osé, dans le sein même de la Chambre, s'associer à tant de bassesses et de lâchetés, il ne m'est plus permis de me taire.

« Quelques mots suffiront à ma réponse. Il n'est sans doute pas dans l'intérêt de la dynastie, assise aujourd'hui sur le trône de France, d'envelopper de mystère la substitution d'un enfant qui lui porte tant d'ombrage, de celer un crime qui n'aurait été commis que contre elle.

« Si le silence qu'elle garde ne suffisait pas pour convaincre, il resterait un moyen que l'honnêteté ne repousserait pas. Je veux parler d'une enquête. Plusieurs personnes qui ont assisté à l'accouchement de S. A. R. Madame la duchesse de Berry existent encore, et parmi elles, il en est qui, sous le rapport de l'honneur, ne craignent pas la comparaison avec Monsieur de Bricqueville.

« Paris, ce 20 janvier 1831. (*signé*) Deneux, D. M. P. »

annoncé d'avance le jour de l'accouchement et c'est à la date indiquée, dans la nuit du 28 au 29 septembre 1820, que l'accouchement s'achève, sans que Deneux y assiste ; on l'appelle une demi-heure après la sortie de l'enfant.

Fig. 170. — Barcelonnette du duc de Bordeaux.

Nous croyons absolument à la bonne foi de Deneux : il est arrivé trop tard ; chez une multipare, le fait est fréquent, nous en avons rapporté plusieurs exemples dans notre *Génération humaine*. Cependant, il y a dans le récit de cette naissance un côté bizarre ; on ne saurait conclure avec certitude, ni à une feinte de grossesse,

ni à une substitution de part, mais il faut reconnaître que l'on avait fait beau jeu aux d'Orléans.

Le cousin n'hésita pas : cinq jours après la naissance du duc de Bordeaux, les journaux de Londres publiaient la protestation suivante :

Protestation du duc d'Orléans (1). — « S. A. R. déclare par les présentes qu'il proteste formellement contre le procès-verbal, daté du 29 septembre dernier, lequel acte prétend établir que l'enfant nommé Henri-Charles-Ferdinand-Dieudonné est le fils légitime de S. A. R. Madame, duchesse de Berry.

« Le duc d'Orléans produira en temps et lieu les témoins qui peuvent faire connaître l'origine de l'enfant et sa mère. Il produira toutes les preuves nécessaires pour rendre manifeste que la duchesse de Berry n'a jamais été enceinte depuis la mort infortunée de son époux ; et il signalera les auteurs de la machination dont cette très faible princesse a été l'instrument.

« En attendant qu'il arrive un moment favorable pour dévoiler cette intrigue, le duc d'Orléans ne peut s'empêcher d'appeler toute l'attention sur la scène fantastique qui, d'après le susdit procès-verbal, a été jouée au pavillon de Marsan.

« Le *Journal de Paris*, que tout le monde sait être un journal confidentiel, annonça le 20 août dernier le prochain accouchement, dans les termes suivants : *Des personnes qui ont l'honneur d'approcher la princesse nous assurent que l'accouchement de S. A. R. n'aura lieu que du 20 au 28 septembre.*

« Lorsque le 28 septembre arriva, que se passa-t-il dans les appartements de la duchesse ?

« Dans la nuit du 28 au 29, à deux heures du matin, toute la maison était couchée et les lumières éteintes. A deux heures et demie, la princesse appela : mais la dame de Vathaire, sa première femme

(1) Thiers nia, dans le *Constitutionnel*, l'authenticité de ce document :

« Le mariage du duc de Berry créait de nouveaux liens de parenté entre la branche cadette. Le duc et la duchesse d'Orléans accueillirent leur nièce de Naples avec une cordiale affection. Quand un horrible assassinat parut devoir rendre à leurs enfants les chances que cette union leur avait enlevées, mais qui leur furent neuf mois après, enlevées de nouveau par la naissance du duc de Bordeaux. On publia, dans les journaux d'Angleterre, une prétendue lettre du duc d'Orléans, tendant à faire croire qu'il y avait eu une fraude et une substitution d'enfant, semblable à celle dont les partisans de Guillaume III accusèrent, autrefois, Jacques II. Avons-nous besoin de dire que cette lettre était apocryphe ? *Henri V est aussi légitime aux yeux de son oncle Louis-Philippe, que Jacques III l'était aux yeux de son oncle Guillaume* ».

de chambre, était endormie ; la dame Lemoine, sa garde, était absente, et le sieur Deneux, l'accoucheur, était déshabillé.

« Alors la scène changea. La dame Bourgeois alluma une chandelle, et toutes les personnes qui arrivèrent dans la chambre de la duchesse virent un enfant, qui n'était pas encore détaché du sein de la mère.

« Mais comment cet enfant était-il placé ? Le médecin Baron déclare qu'il vit l'enfant placé sur sa mère, et non encore détaché d'elle. Le chirurgien Bougon déclare que l'enfant était placé sur la mère et encore attaché par le cordon ombilical. Ces deux praticiens savent combien il est important de ne pas expliquer plus particulièrement comment l'enfant était placé sur sa mère.

« Madame la duchesse de Reggio a fait la déclaration suivante : *Je fus informée sur-le-champ que S. A. R. ressentait les douleurs de l'enfantement. J'accours auprès d'elle à l'instant même, et en entrant dans la chambre, je vis l'enfant sur le lit et non encore détaché de sa mère.*

« Ainsi, l'enfant était sur le lit, la duchesse dans le lit, et le cordon ombilical introduit sous la couverture.

« Remarquez ce qu'observa le sieur Deneux, accoucheur, qui, à deux heures et demie, fut averti que la duchesse ressentait les douleurs de l'enfantement, qui accourut sur-le-champ auprès d'elle, sans prendre le temps de s'habiller entièrement, qui la trouva dans son lit et entendit l'enfant crier.

« Remarquez ce que vit le sieur Franque, garde-du-corps de Monsieur, qui était en faction à la porte de S. A. R., et qui fut la première personne informée de l'événement par une dame qui le pria d'entrer.

« Remarquez ce que vit le sieur Lainé, garde-national, qui était en faction à la porte du pavillon de Marsan, qui fut invité par une dame à monter, monta, fut introduit dans la chambre de la princesse, où il n'y avait que le sieur Deneux et une autre personne de la maison, et qui au moment où il entra, observa que *la pendule marquait deux heures trente-cinq minutes.*

« Remarquez ce que vit le médecin Baron, qui arriva à deux heures trente-cinq minutes, et le chirurgien Bougon, qui arriva quelques instants après le sieur Baron.

« Remarquez ce que vit le maréchal Suchet, qui était logé, par ordre du roi, au pavillon de Flore, et qui, au premier avis que S. A. R. ressentait les douleurs de l'enfantement, *se rendit en toute hâte à son appartement, mais n'arriva qu'à deux heures*

quarante cinq minutes, et qui fut appelé pour assister à la section du cordon ombilical, quelques minutes après.

« Remarquez ce qui doit avoir été vu par le maréchal de Coigny, qui était logé aux Tuileries par ordre du roi, qui fut appelé lorsque S. A. R. était délivrée, qui se rendit en hâte à son appartement mais qui n'arriva qu'un moment après que la section du cordon avait eu lieu.

« Remarquez enfin ce qui fut vu par toutes les personnes qui furent introduites après deux heures et demie jusqu'au moment de la section du cordon ombilical, qui eut lieu quelques minutes après deux heures trois quarts.

« Mais où étaient donc les parents de la princesse pendant cette scène qui dura au moins vingt minutes ? Pourquoi, durant un si long espace de temps, affectèrent-ils de l'abandonner aux mains de personnes étrangères, de sentinelles et de militaires de tous les rangs ? Cet abandon affecté n'est-il pas précisément la preuve la plus complète d'une fraude grossière et manifeste ? N'est-il pas évident, qu'après avoir arrangé la pièce, ils se retirèrent à deux heures et demie, et que, placés dans un appartement voisin, ils attendaient le moment d'entrer en scène et de jouer les rôles qu'ils s'étaient assignés.

« Et, en effet, vit-on jamais, lorsqu'une femme, de quelque classe que ce soit, était sur le point d'accoucher, que pendant la nuit, les lumières fussent éteintes ; que les femmes placées auprès d'elles fussent endormies ; que celle qui était plus spécialement chargée de la soigner, s'éloignât ; que son accoucheur fût déshabillé, et que sa famille, habitant sous le même toit, demeurât plus de vingt minutes sans donner signe de vie.

« S. A. R. le duc d'Orléans est convaincu que la nation française et tous les souverains de l'Europe sentiront toutes les conséquences dangereuses d'une fraude si audacieuse et si contraire aux principes de la monarchie héréditaire et légitime.

« Déjà la France et l'Europe ont été victimes de l'usurpation de Bonaparte. Certainement, une nouvelle usurpation, de la part d'un prétendu Henri V, amènerait les mêmes malheurs sur la France et sur l'Europe.

« Fait à Paris, le 30 septembre 1820. »

Tout cela n'a rien de bien probant ; l'orléanisme le sentait bien ; en 1830, parut une brochure anonyme « *Le faux héritier de la*

couronne de France » dont les accusations sont singulièrement plus précises : « Dès ce moment, la duchesse de Berry parut affectionner si particulièrement une de ses femmes de chambre, la dame de Vathaire, qu'elle ne voulut plus qu'aucune des autres entrassent dans son appartement au moment de sa toilette. Cela parut d'autant plus étonnant, qu'avant la mort du duc de Berry, et même avant la visite de la duchesse d'Angoulême, elle se faisait ordinairement habiller par cinq ou six femmes.

« Les cinq premiers mois de sa prétendue grossesse, la princesse n'eut pas grand'peine à remplir sa tâche ; mais bientôt son ventre parut s'accroître, on eût dit qu'il s'arrondissait de huit jours en huit jours. Ce ventre (on l'a su depuis par une personne employée chez la princesse et congédiée quelque temps avant l'accouchement) se composait d'une ouate épaisse, cousue artistement à des jupons de tricot de coton blanc. Elle seule avait confectionné ce vêtement qu'elle dérobait à tous les regards. Mais il arriva qu'un jour, pressée de faire sa toilette pour se rendre à une représentation extraordinaire, elle oublia, dans sa précipitation, cette pièce essentielle de son costume, et descendit le grand escalier du pavillon Marsan avec une légèreté peu commune chez une princesse enceinte.

« Elle ne tarda pas à s'en repentir. « Tiens, disait un garde-du-corps à un de ses camarades, la princesse aurait-elle fait une fausse couche ? » Ce mot fut un coup de foudre pour elle. Elle remonta aussitôt dans ses appartements, feignit d'être incommodée, et n'alla pas aux Variétés où elle était attendue » (1).

(1) « C'est à peu près vers cette époque que se place l'étourderie de ce Gravier, petit bossu jovial et causeur, fréquentant les sociétés bachiques et composant lui-même des chansons patriotiques qui ne manquaient ni de verve ni de sel. Un soir, où sans doute il avait fait de trop abondantes libations, la fantaisie lui prit de tirer des pétards sur sa route ; mais les appartements de la duchesse de Berry étaient au-dessus de sa tête. Gravier fut saisi, emprisonné, mis en jugement, et convaincu d'avoir voulu, en lançant des pétards, faire avorter la duchesse. Faire avorter une femme qui n'est pas enceinte ! cela n'est pas facile : mais alors on n'y regardait pas de si près. Gravier fut convaincu du crime dont on l'accusait, et condamné aux galères perpétuelles où il est mort. » On prête à la duchesse de Berry les paroles suivantes qu'elle aurait prononcées après l'éclatement des pétards : « Ils voudraient bien m'effrayer ; mais ils n'y parviendront pas : le sang de Louis XIV et de Marie-Thérèse coule dans mes veines ».

Gravier n'est pas mort aux galères, comme l'indique la note du protestataire ; après avoir été condamné à mort, avec son complice Bouton, il fut gracié par le roi, sur la demande de la duchesse de Berry, à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux. Sa mère, la princesse Marie-Clémentine, fut moins heureuse auprès de son époux, lorsqu'il reconquit le royaume de Naples, en août 1800. « La princesse venait de mettre au monde un fils qui avait reçu le nom de Ferdinand, et, en conséquence, d'après une coutume très ancienne des diverses maisons royales, elle avait le droit de demander trois grâces au souverain. Pour mieux assurer le succès de sa supplique,

Si ces faits étaient vrais, la question serait vidée et le duc de Bordeaux ne serait qu'un intrus : mais quelles sont les autorités du libelliste ?

Comme il est toujours bon de parler aux yeux de la foule, la brochure dont nous venons de donner des extraits était accompagné de la gravure ci-contre (fig. 171).

Ces attaques passionnées contre la naissance du duc de Bordeaux se renouvelèrent à l'infini et sous toutes les formes ; parmi les nombreux libelles inspirés par l'esprit de parti, l'un des plus virulents est le dialogue intitulé : *L'accouchement de la duchesse de Berry, ou comment les princesses font les enfants.*

Cinquième accouchement. — Après l'expédition de Vendée, la duchesse de Berry, refugiée à Nantes dans la maison des demoiselles Duguigny, échappa, pendant cinq mois, aux recherches de ses ennemis ; enfin sa retraite fut découverte par la trahison d'un juif renégat, Deutz. Avertie de l'approche des troupes, la duchesse s'était refugiée, avec Mlle Stylite de Kersabiec, MM. de Mesnard et Guibourg, dans une petite cachette, formée par l'angle du mur de sa chambre, et dont la plaque de la cheminée masquait l'entrée. Dans l'étroit espace où ils étaient emprisonnés, la duchesse et ses compagnons n'avaient, pour respirer, qu'une mince ouverture à laquelle il fallait que chacun d'eux vint successivement coller sa bouche.

Le supplice des reclus durait depuis seize heures ; lorsque deux gendarmes, qui occupaient la chambre, allumèrent un grand feu avec des tourbes et des journaux. Il fallut se rendre alors ; Mlle Stylite de Kersabiec cria : « Nous allons sortir ; ôtez le feu » et, d'un coup de pied, M. Guibourg fit tomber la plaque devenue rouge. La duchesse fut conduite à la citadelle de Blaye. M. de Brissac et Mme d'Hautefort furent admis à partager sa captivité ; le colonel Choussera commandait la citadelle.

Tout à coup, des rumeurs étranges se répandent ; on parle d'un scandale inévitable, d'un accouchement prochain. Les légitimistes protestent, mais la branche cadette avait intérêt à ne pas laisser s'éteindre ces bruits : « Plus volontiers que partout ailleurs, dit l'*Histoire de dix ans*, on s'en entretint au château, quoique à mots

elle ramena les trois demandes de grâce en une seule, celle de la malheureuse Luigia Sanfelice qui était enceinte. Le roi Ferdinand fut inflexible, et la victime, qui venait d'accoucher, fut décapitée. »

couverts. Les courtisans se montraient crédules par flatterie. La reine s'étant quelquefois échappée en plaintes, moitié sévères, moitié affectueuses, sur la légèreté de sa nièce, les courtisans se plurent à leur donner, dans la circonstance, une interprétation cruelle, par cette persuasion que le roi l'aurait pour agréable. Lui, en effet, soit politique, soit indifférence réelle, laissait un libre cours à la licence de propos dont l'injure, pourtant, semblait devoir rejaillir sur sa famille. Et non seulement il toléra le bruit qu'on faisait autour de lui du déshonneur présumé de sa nièce, mais il ne

Fig. 171. — Arrivez donc !... tout est terminé ! (Fac-similé d'une gravure de l'époque.)

craignait pas de mêler à ce qu'on disait ses propres conjectures et tous les détails piquants que lui fournissait sa mémoire, sur les intrigues de l'ancienne Cour. »

Cependant, tout confirmait les soupçons ; dans la nuit du 16 au 17 janvier, la prisonnière avait été atteinte de vomissements ; et une dépêche télégraphique emporta aussitôt la nouvelle aux Tuileries. La duchesse avait pour médecin M. Gintrac, homme honnête et habile, en qui elle avait confiance ; elle avait déjà refusé de recevoir le Dr Barthez, chargé auprès d'elle d'une mission médicale tout officielle. Néanmois le gouvernement se décida à

envoyer deux autres médecins à Blaye, Orfila et Auvity. Le 25 janvier, ceux-ci furent admis auprès de la princesse, en même temps que MM. Gintrac et Barthez ; un rapport, signé des quatre docteurs, était muet sur la grossesse, mais signalait l'insalubrité de la citadelle. Cela ne pouvait convenir au ministère ; on obtint d'Orfila et d'Auvity un second rapport tendant à prouver la salubrité de la prison.

C'est alors que le colonel Choussera cessa de paraître suffisamment dévoué ; on lui donna pour successeur le général Bugeaud dont on était sûr. En même temps, le commissaire de police Joly fut envoyé à la citadelle : « Il fut logé, dit Louis Blanc, dans l'enceinte, au-dessous de l'appartement occupé par la princesse. Plus tard, on découvrit, creusés dans le plafond de la chambre assignée à ce commissaire de police, deux sortes d'entonnoirs revêtus de plâtre et allant s'appuyer à une plaque de tôle fort mince, placée un peu en avant du salon dans lequel avait coutume de se réunir la duchesse de Berry, Madame d'Hautefort et M. de Brissac. » Ce procédé d'espionnage est ignoble, mais il fut utile : le gouvernement eut bientôt les renseignements les plus précis. D'ailleurs, le 22 février 1833, la prisonnière déposait entre les mains de Bugeaud la déclaration suivante :

« Pressée par les circonstances et par les mesures ordonnées par le gouvernement, quoique j'eusse les motifs les plus graves pour tenir mon mariage secret, je crois devoir à moi-même, ainsi qu'à mes enfants, de déclarer m'être mariée secrètement, pendant mon séjour en Italie.

« MARIE-CAROLINE. »

Le 26, cette déclaration était au *Moniteur*. Il ne restait plus, pour confondre les légitimistes, qu'à prouver, par acte authentique, la grossesse et l'accouchement de la duchesse de Berry.

Pour les faits qui suivirent, nous donnerons, avec les explications nécessaires, des extraits du curieux *Journal* écrit par le Dr Menière (1).

Extraits du journal du Dr Menière. — Le 8 mars 1833, Menière annonce à la duchesse qu'il est question de lui envoyer un accoucheur officiel pour donner à l'accouchement toute l'authenticité possible. « Peut-être, lui dit-il, enverra-t-on vers

(1) Voir page 238.

vous le professeur Antoine Dubois (fig. 172), le ministère veut prouver qu'il prend les mesures les plus efficaces pour la sécurité de la princesse. — Oh ! répartit la duchesse, ne me parlez pas de Dubois ! Je l'ai en horreur depuis un jour bien malheureux pour moi ; je ne lui ai jamais pardonné sa froideur, son insouciance. Si je le voyais ici, à la place où vous êtes, je serais capable de faire une fausse-couche !... Oui, cet homme, appelé auprès de Monseigneur, en même temps que Dupuytren, regarda froidement sa

Fig. 172. — Antoine Dubois.

blessure, sans même se découvrir, sans rien dire, et alla se chauffer tranquillement pendant que nous mourions tous de douleur.

« M. le duc Decazes, qui a été témoin oculaire de tout ce drame, m'a dit que ces reproches, si vivement formulés par la princesse, étaient empreints d'une exagération manifeste ; qu'en effet, M. Dubois avait conservé sur sa tête, complètement chauve, un bonnet de soie noire qu'il portait habituellement (il aurait bien pu, ajouta le duc, courir la chance d'un rhume de cerveau, en pareil cas), mais qu'il n'était point allé se chauffer, attendu que la cheminée

était fort loin du lit du prince. Il n'y eut aucun procédé blessant de la part de M. Dubois. Seulement sa gravité sévère contrastait avec la folie des personnes à démonstrations qui entouraient la famille royale en ce moment. »

Dubois fut, en effet, envoyé par le gouvernement, mais la duchesse ne voulut pas le recevoir et menaça, si on le faisait entrer dans sa chambre, de lui jeter les flambeaux à la tête. Le célèbre accoucheur resta dans son hôtel jusqu'au moment de l'accouchement de la duchesse, dont on put vaincre la répugnance. Il ne venait à la citadelle que pour voir le gouverneur, le général Bugeaud.

Les choses en étaient là, lorsque Deneux demanda l'autorisation de se rendre à Blaye. Le pauvre accoucheur fut mal récompensé de son dévouement. Le parti légitimiste désapprouva cette démarche qui était un aveu de la grossesse, et, suivant Menière, la duchesse, elle-même, accueillit Deneux assez froidement.

« En entrant dans la chambre à coucher de la princesse, M. Deneux s'est précipité aux pieds de Son Altesse Royale, qui l'a relevé avec bonté. Il pleurait, sanglotait, disait des mots confus, des phrases inintelligibles, et bientôt, ayant repris un peu ses sens, il s'est répandu en protestations de dévouement. Madame lui a dit qu'elle était bien aise de le voir, qu'elle connaissait tout son zèle pour ses intérêts, tout son attachement à sa personne, mais qu'elle n'avait pas besoin de lui en ce moment, qu'il devait retourner à Paris pour soigner ses clientes et qu'elle le ferait demander dès qu'il en serait temps. »

Cependant, sur les instances de Deneux, la duchesse consentit à le garder près d'elle jusqu'après le moment critique.

On ne sait trop pourquoi la prisonnière s'imaginait qu'elle aurait une fille ; son désir était de nourrir elle-même son enfant : « Ne serai-je pas trop heureuse, disait-elle, d'avoir à m'occuper de ma petite fille ? »

Continuons nos extraits du *Journal* : « Le 7 mai, il est question de la naissance du duc de Bordeaux. Madame la duchesse de Berry nous dit fort gaiement : « Nous commencions à nous endormir ; je me réveille pressée par je ne sais quel besoin, je me lève aussitôt et dans le même instant, il me prend une violente douleur qui me permet à peine de remonter sur mon lit, et j'accouche en criant comme une brûlée. Une femme de chambre essaie en vain d'allumer une bougie, elle se lamente et dit : Quel malheur ! Pourvu que ce ne soit pas une fille ! Je lui réponds : C'est un garçon, j'ai tâté !

M. Deneux accourt à moitié vêtu. Madame de Gontaut, n'ayant sur elle qu'une simple chemise de batiste, s'élance dans son costume transparent, et appelle à grands cris les gardes nationaux de service. Le roi Louis XVIII se mit dans une colère affreuse, et il y avait bien de quoi, car dans la circonstance, il eût bien mieux valu que j'accouchasse en plein jour, au beau milieu du jardin des Tuileries. »

« Cette recherche si vive, cette détermination en quelque sorte instinctive du sexe de son enfant, dans un moment aussi critique, me paraît un fait singulier. « Mais, docteur, je ne songeais qu'à cela, c'était là tout pour moi, et le reste m'inquiétait fort peu. On dit cependant qu'il y a, en pareil cas, des causes d'erreur : M. Deneux prétend que j'aurais pu me tromper. Mais pas si bête ! J'avais, cette nuit là, des yeux au bout des doigts ; j'étais certaine que mon enfant était un garçon avant que personne ne fût en mesure de s'en assurer. »

« L'accoucheur de Madame, saisissant l'à propos, a entamé une savante dissertation sur certaines dispositions anatomiques qui peuvent donner lieu à de singulières erreurs, et il a exposé tous les cas connus de prolongement coccygien et autres superfluités naturelles de ces régions inférieures. Madame la duchesse de Berry s'est écriée en riant : « Mais, en effet, je me rappelle qu'ayant déjà près de quatorze ans, on mit sur mes genoux une de mes petites sœurs qui venait de naître. Elle criait comme un paon et se débattait comme un diable dans un bénitier, et, au milieu de ses évolutions, je fus toute surprise de voir qu'elle avait par derrière une espèce de queue qui me parut fort extraordinaire. »

Venons maintenant à l'accouchement : « Vendredi, 10 mai. C'est aujourd'hui le grand jour, Madame est accouchée, la constatation est faite ; M. Deneux a déclaré la naissance et le nom du père de l'enfant ; tout s'est passé à merveille et je puis parler de ces choses *quæque vidi et quorum pars magna fui*. Récapitulons les mille incidents de cette grande journée.

« Dans la nuit de jeudi à vendredi, Mme la duchesse de Berry avait éprouvé une légère incommodité. Cette nuit, vers deux heures et demie, le même accident s'est reproduit, et la princesse, qui s'était levée, a ressenti tout à coup une violente douleur qui lui a permis, à grand'peine, de regagner son lit, en appelant Mme Hansler. Elle a dit à sa femme de chambre : « Appelez ces messieurs, je vais accoucher. Surtout que M. Dubois n'entre pas chez moi de force ».

« Mme Hansler, à demi-vêtue, a ouvert aussitôt la porte du salon en criant : « Dépêchez-vous, Messieurs, Monsieur Deneux, Madame va accoucher, Madame demande que M. Dubois n'entre pas de force dans sa chambre ! »

« Réveillé aussitôt, je saute hors du lit, et tout en passant un pantalon, je cours à la porte du corridor, je frappe avec force et je crie aux gardes de prévenir le général. Je rentre dans le salon, où je trouve M. Deneux se débattant contre un pantalon rebelle ; je lui prête quelque secours et nous entrons ensemble dans l'appartement de la princesse.

« M. Deneux ne peut parvenir à compléter son costume. Il essaye, mais en vain, de serrer sa ceinture, le vêtement indispensable retombe toujours sur ses jarrets tremblants, et le cher maître, dans son trouble profond, répète à chaque tentative nouvelle : « J'en demande bien pardon à Madame ! » La princesse rit un peu de la figure bizarre de son fidèle, puis elle nous dit : « Je viens d'éprouver une vive douleur, j'ai cru que c'était une indigestion. Je vais accoucher bientôt, j'en suis certaine ».

« M. Deneux, à peu près culotté, découvre la princesse, et nous constatons, en effet, que la chose est imminente. Le cher maitre engage Madame à retenir ses douleurs, à ne faire aucun effort, et il agit lui-même conformément à ces recommandations.

« Quelques minutes s'étaient écoulées, et, pendant ce temps, le général, le commandant de place et quelques officiers de service étaient entrés dans le salon. M. Dubois, qui est arrivé presque en même temps que ces messieurs, pénètre dans la chambre de la princesse et se place derrière un paravent qui masque en partie la porte de communication existant entre la chambre et le salon. Mme la duchesse de Berry n'a pas vu ce mouvement du célèbre chirurgien, je me tenais devant elle de manière à l'empêcher de savoir ce qui se passait dans la direction du salon.

« Une douleur nouvelle se déclare, mais elle est peu vive. Des messagers ont été expédiés aux remparts, à la porte Dauphine, et bientôt nous entendons retentir trois coups de canon (signal convenu pour avertir les témoins qui sont dans la ville). La princesse, qui, dans ce moment même, était en proie à une douleur aiguë, manifeste une grande surprise de cette explosion formidable ; elle me demande en criant ce que cela signifie. Je lui dis : « Calmez-vous, Madame, et d'ailleurs vous devez y être habituée, l'enfant d'une Altesse Royale ne peut naître sans que l'on tire le canon en son honneur ! »

« M. Deneux s'oppose toujours à l'accouchement, nous supplions la princesse de se modifier autant que possible ; elle demande avec inquiétude si ce retard ne peut pas nuire à son enfant, s'il ne va pas être étouffé. On la rassure. Il se faisait un peu de bruit dans le salon, Madame paraît s'en tourmenter et elle me dit, avec beaucoup de vivacité : « Je vous en prie, Monsieur Menière, dites au général de ne pas faire entrer M. Dubois, tout ira bien, nous n'aurons pas besoin de lui. Calmez-vous, Madame, M. Bugeaud vous entend parfaitement, vos vœux seront remplis, soyez-en sûre ». Je me tenais toujours devant la princesse, de façon à lui dérober la présence des personnes qui se trouvaient à l'extrémité de la chambre.

« Cependant, nous avions gagné ainsi plus d'un quart d'heure, mais l'événement touchait à son terme et M. Deneux me fit constater, en même temps que lui, les diverses phases de ce drame mystérieux. Madame recevait nos soins avec une bienveillance parfaite et bientôt les vagissements du nouveau-né se firent entendre. Et comme ses cris étaient assez forts, Mme la duchesse de Berry s'écria : « Oh ! mon Dieu, il crie bien fort, serait-ce un garçon ? » Un coup d'œil m'avait appris que l'enfant était une fille ; je laissai M. Deneux donner cette bonne nouvelle à sa royale cliente, et Madame reprit avec exaltation : « Je vous l'avais bien dit, Messieurs les savants. Eh ! bien, me croirez-vous une autre fois ? »

« Il était alors trois heures vingt minutes du matin. M. Deneux donna les soins nécessaires à l'enfant et le remit aux mains de Mme Hansler. Dix minutes plus tard, la princesse était complètement sortie de cette crise violente et nous avions la satisfaction de ne plus rien redouter de ce côté.

« J'entrai alors dans le salon pour donner avis au général de la situation favorable de la mère et de l'enfant. M. Bugeaud me dit, avec une émotion qui me frappa : « Docteur, si vous le jugez convenable, faites savoir à Mme la duchesse de Berry que j'ai reçu une dépêche ministérielle qui lui fera plaisir ». Je rentrai aussitôt dans la chambre de l'accouchée et je m'acquittai de cette agréable commission, avec tous les ménagements convenables ; Madame en parut enchantée.

« Un instant après, elle témoigna le désir de voir Mme d'Hautefort. Le valet de chambre alla prévenir la comtesse qui arriva au bout de quelques minutes. L'entrevue m'a semblé un peu froide, ce qui tient peut-être à ce que la noble dame, n'ayant

jamais eu d'enfants, a la fibre maternelle fort peu développée (1).

« Au milieu du mouvement que nécessite la circonstance où nous nous trouvons, la princesse ayant aperçu dans le salon, dont la porte est ouverte, un pan brodé de l'habit du général, me dit avec beaucoup de naturel : « C'est M. Bugeaud que je viens de voir. Dites-lui d'entrer, si cela peut lui être agréable ». J'allai aussitôt prévenir le gouverneur, qui entra dans l'appartement et s'approcha avec discrétion du lit de la princesse. Mme la duchesse de Berry lui tendit la main et lui dit en propres termes : « Général, vous le voyez, j'ai appelé aussitôt que j'ai senti la première douleur. J'espère que tout ira bien ». Le général lui en donna l'assurance, et, tirant de sa poche la dépêche télégraphique arrivée hier soir, à la nuit tombante, il lui en lut une partie, ce dont Madame le remercia vivement.

« Au moment où le gouverneur se retirait en saluant la princesse, Son Altesse Royale lui dit avec beaucoup d'abandon : « Général, vous aviez deux filles, en voici une troisième ! » M. Bugeaud revint alors auprès du lit de la princesse, l'engagea à se calmer et à prendre bien soin de sa santé.

« Pendant cette entrevue, qui ne dura que quelques minutes, M. Deneux et moi nous nous occupions du nouveau-né qui nous parut vivace. Mme la duchesse de Berry suivait nos mouvements, et elle s'écria : « C'est une fille ! Il sera bien content, lui qui désirait tant une fille ! J'avais beau lui dire que j'en étais sûre, il était aussi incrédule que ces Messieurs de la Faculté ; sur ce chapitre-là, je prétends en remontrer à tous les docteurs ! » Tout cela fut dit gaiement, avec un entrain remarquable ; il y avait même de l'exaltation, comme cela se rencontre souvent en pareil cas. Les paroles de la princesse, dans cette circonstance critique, se rapportaient toutes à ce personnage inconnu, à ce mari dont le souvenir paraissait la préoccuper uniquement.

« Sur ces entrefaites, tous les témoins étaient arrivés et l'on avait terminé les préparatifs de la cérémonie future. J'en donnai avis à la princesse qui dit : « Tout est prêt ; faites entrer ces messieurs. »

« Mme d'Hautefort, assise dans un fauteuil, se tenait au pied du lit de la princesse ; l'enfant nouveau-né, bien emmailloté, reposait sur un grand oreiller placé au milieu du lit de sa mère.

(1) Mme d'Hautefort a été mère de deux petites filles mortes en bas âge. Ce malheur a attristé toute sa vie. (Cette note a été écrite au crayon par Mme la comtesse de Boigne, sur mon manuscrit). Dr P. M.

Mme Hansler était à la tête du lit, M. Deneux et moi, nous nous tenions debout près de Madame, et M. Dubois avait conservé sa place derrière le paravent. Le général, averti par moi, entra aussitôt dans la chambre. Il était suivi du président du tribunal de Blaye, du sous-préfet, du juge de paix, et de plusieurs autres personnages. Ces Messieurs, après avoir salué Son Altesse Royale, se rangèrent en demi-cercle, à une certaine distance du lit de la princesse, et alors le président du Tribunal, faisant quelques pas en avant, salua profondément Madame et lui dit : « Est-ce bien à Mme la duchesse de Berry que j'ai l'honneur de parler ? — Oui, Monsieur, répondit la princesse. — Madame est-elle bien Marie-Caroline, princesse royale des Deux-Siciles, duchesse de Berry ? — Oui, Monsieur ; c'est bien moi, répondit encore la princesse. — L'enfant que je vois là, placé sur votre lit, est-il né de vous, est-il bien le vôtre ? — Oui, Monsieur. — Quel est son sexe ? — C'est une fille. D'ailleurs, Monsieur, j'ai chargé le docteur Deneux de faire la déclaration de naissance ». Ce dialogue terminé, tous les témoins saluèrent de nouveau la princesse et se retirèrent dans le salon.

« Quelques instants plus tard, la princesse dit à M. Deneux : « Quand on fera la déclaration de naissance, vous nommerez le père de mon enfant. Je désire que son nom soit inscrit sur le procès-verbal. » En disant cela, Mme la duchesse de Berry a pris, sous son traversin, un papier plié et elle l'a remis à son accoucheur. Le cher maître le déplia aussitôt, il lut et témoigna, par un mouvement de tête et de bras, la vive satisfaction que lui causait cette lecture. M. Deneux se plaça devant le bureau de la princesse pour faire une copie de ce document précieux.

« ... Un peu avant quatre heures, tous les témoins étant rassemblés dans le salon, M. Deneux lut à haute et intelligible voix la déclaration suivante : « Je déclare que Son Altesse Royale Marie-Caroline, Madame, duchesse de Berry, épouse en légitime mariage du comte Hector Lucchesi-Palli, des princes de Campo-Franco, gentilhomme de la chambre du roi des Deux-Siciles, domicilié à Palerme (Sicile), ledit comte absent, est accouchée, le 10 mai 1833, à trois heures vingt minutes du matin, d'un enfant du sexe féminin. Les prénoms de l'enfant sont Anne-Marie-Rosalie.

« *Signé :* Docteur Deneux ».

« Le procès-verbal de constatation a été rédigé séance tenante

par l'un des témoins. La pièce, lue par mon cher confrère, a été insérée textuellement dans l'acte en question et, la rédaction terminée, le tout a été lu, relu, collationné avec la plus scrupuleuse attention et l'on a procédé à la signature de ce document historique. Le général gouverneur a signé le premier, puis sont venus le président du tribunal, le sous-préfet de l'arrondissement, le procureur du roi, le commandant de la garde nationale de Blaye, un des adjoints au maire, et enfin M. Dubois, M. Deneux et moi.

« ... Le petit volume de l'enfant, son peu de longueur, la rareté de ses cheveux, le peu de développement de ses ongles, nous portent à penser que l'accouchement est prématuré. La princesse affirme qu'elle est en avance de quinze jours. C'est le plus petit des enfants qu'a eus son Altesse Royale, et M. Deneux, qui avait sur cette grossesse des renseignements précis, m'avait dit vingt fois que, tout bien calculé, l'accouchement normal devait se faire du 20 au 25 de ce mois de mai. La princesse affirmait qu'elle dépasserait cette époque, à moins qu'elle n'avançât d'une semaine, comme cela lui est déjà arrivé une fois. L'examen attentif de l'enfant confirme ces assertions.

« A huit heures du matin, M. le curé de Blaye est venu ondoyer la petite fille, mais sans lui imposer les prénoms convenus.

« ... Depuis cinq heures jusqu'à huit, Madame a dormi d'un profond sommeil. Les cris de l'enfant et tous les bruits du dehors (quelque soin que l'on prenne, il y en a toujours) ne l'ont pas réveillée. M. Deneux me dit que cette sorte d'engourdissement s'est manifesté à la suite de toutes les couches de la princesse. Elle ne sort de cet état que pour raisons majeures, prend alors un verre d'eau sucrée, un bouillon, remet la tête sur l'oreiller, nous dit en souriant : « Bonsoir, la compagnie... » Et quelques minutes plus tard elle dort d'un profond sommeil. »

Suivent quelques détails sur l'inscription de l'enfant aux registres de l'état civil de Blaye.

La duchesse essaya de nourrir sa fille ; ce fut en vain. A ce propos, le Dr Menière est décidément méchant pour le pauvre Deneux : « M. Deneux a déployé dans cette occasion toutes les ressources de sa vaste expérience, mais inutilement ; il aspire au moment où sa cargaison de biberons arrivera de Paris. Le cher maître avait d'abord pensé que l'enfant en viendrait à bout, il avait même promis de conduire la chose à bien, grâce à quelques procédés mystérieux qu'il réserve pour les grandes circonstances, mais

il a dû y renoncer et il est prêt à s'avouer vaincu. Madame m'a prié d'écrire à M. Gintrac pour qu'il nous envoie de Bordeaux une nourrice irréprochable, mais M. Deneux n'est pas trop d'avis de confier ce soin à un tiers. Il se réserve de choisir la femme qui conviendra le mieux pour remplir cette haute mission. »

Plus loin, Menière signale malignement une maladresse de l'accoucheur. Deneux donna à la duchesse le journal l'*Echo* qui reproduisait une lettre, adressée à la *Quotidienne* par M. de Kergorlay; ce légitimiste imprudent démentait, avec invectives à l'adresse du gouvernement, ce qu'on racontait d'un second mariage de la princesse et de sa grossesse. La duchesse se contenta de dire : « Que voulez-vous que j'y fasse ? C'est un excellent homme, mais il est fou, et il ira tout droit à Charenton. Je le plains, mais je le plaindrais bien davantage s'il ne devait pas s'y trouver en si bonne compagnie : MM. de Marcellus, de Conny ont pris les devants depuis longtemps; la réunion sera nombreuse ». Si la princesse s'est assez peu émue de cette épître, il n'en a pas été de même de M. Deneux, dont le baromètre est arrivé subitement à la tempête. Le cher maître voit dans ces démentis une grave atteinte à sa probité ; il ne permet pas que l'on mette en doute sa bonne foi, son honneur; et il affirme qu'après la publication de l'acte de naissance, il intentera un procès à quiconque n'acceptera pas son témoignage. Mme la duchesse de Berry le calme par de bienveillantes paroles et l'engage à ne pas donner la moindre attention aux propos extravagants de ceux qui nieraient la lumière du soleil, s'ils avaient quelque intérêt à soutenir qu'il fait nuit. »

La petite fille de la duchesse se refusant décidément à prendre le sein de sa mère, celle-ci éclate en reproches contre Deneux qui, après avoir approuvé ses tentatives d'allaitement, incline visiblement à accepter une nourrice, venue de Bordeaux ou d'ailleurs. Deneux a beau argumenter avec vigueur la princesse, sans se laisser convaincre, lui reproche de manquer de caractère.

« M. Deneux lève sa tête de picard, il riposte et finit par alléguer l'opinion de M. Gintrac et celle des gros bonnets légitimistes de Bordeaux. Madame la duchesse de Berry a voulu savoir tout ce que M. Gintrac nous avait rapporté à ce sujet, et alors, baissant la tête et les yeux humides, elle a dit : « Il faut donc encore leur faire ce sacrifice ! Quand aurai-je fini ? » Madame d'Hautefort est enchantée de l'issue de cette affaire. La noble dame n'approuvait pas ces élans de tendresse maternelle et elle ajoute en manière de péroraison : « M. le comte Hector est peut-être comme

beaucoup de maris qui n'aiment pas les femmes nourrices. »

La petite fille de la duchesse ne pouvait cependant toujours se contenter de lait coupé et d'eau sucrée. On se décida à voir des nourrices. « Il nous en pleut de tous côtés, dit Menière, et avec les recommandations les plus étranges. Cette exhibition d'appas blaysois préoccupe énormément M. Deneux. Il a un coup d'œil d'aigle pour scruter les corsets. Rien ne lui échappe. »

Le matin du lundi 13 mai, une fluxion laiteuse assez forte fut l'occasion de nouveaux essais tout aussi infructueux que les précédents. « M. Deneux a déclaré à la pauvre mère qu'elle devait renoncer au bonheur de nourrir son enfant, et qu'aujourd'hui même nous allions définitivement arrêter une nourrice. J'ai été témoin de regrets, de plaintes et de larmes ; mais nous n'avions aucun moyen d'en adoucir l'amertume. Aussitôt après le déjeuner, nous nous sommes plongés de nouveau dans un examen approfondi des poitrines bien pensantes, des seins légitimistes qui nous arrivent en foule. Oh ! Jean-Jacques Rousseau, grand partisan de l'allaitement maternel, tes principes sont en honneur au bord de la Gironde, mais combien ces fonctions si respectables sont incompatibles avec la beauté des formes, et que ces fécondes mamelles s'éloignent du type consacré par le génie des artistes grecs ! »

Une dame de Blaye avait recommandé à Menière une fille-mère fort intéressante ; l'entourage de la duchesse se voila la face et allégua la morale. Le choix s'arrêta sur une jeune femme de vingt-deux ans, digne de confiance à tous égards.

Le vendredi 31 mai, la duchesse dit à Menière : « Docteur, je vous assure que ma petite Anna commence à me connaître, elle a l'air de sourire, ou du moins, on voit qu'elle va sourire bientôt. Je crois que cette enfant sera très précoce ». M. Deneux, qui vient d'arriver, combat cette question ; il prouve, par beaucoup d'arguments, qu'un enfant de vingt jours ne peut donner ces signes d'intelligence (1). Madame n'accepte pas cet arrêt souverain du maître, et, comme toutes les mères, elle cherche à établir une exception en faveur de sa fille chérie. Pendant ce débat, elle baise le pied de la fillette et finit par le mettre tout entier dans sa

(1) Qu'eût-il dit du fils du bon roi Dagobert qui, d'après les *Chroniques de Saint-Denis*, répondit *Amen* au baptême, quarante jours après sa naissance. Il est vrai que Mahomet parlait en naissant et que saint Barthélemy, plus précoce, se fit entendre dans le sein même de sa mère.

bouche. Menière ajoute : « Ce fait servira peut-être à donner une idée exacte des dimensions de cette bouche royale » (1).

Le lendemain, la princesse rappelait devant Menière, le mot, *bête comme un accoucheur* et ajoutait : « Il faut convenir que mon pauvre père Deneux ne fera rien changer à ce proverbe.

Fig. 173. — La duchesse de Berry.

Evrat est loin de passer pour un aigle. On dit que Baudelocque, en dehors de son talent, est un homme fort ordinaire. Le vieux Dubois est un original, un sauvage. Je ne conteste pas son mérite de chirurgien, mais sortez-le de là, et vous n'en tirerez pas un mot. On pourrait grossir cette collection, mais ce n'est pas la

(1) Le portrait que nous donnons ici (fig. 173), et qui est la reproduction du tableau exposé au Musée de Versailles, n'indique pas une grande bouche, mais il est probablement flatté ; l'artiste a du reste dissimulé un strabisme assez accentué.

peine. En vérité, pour la besogne qu'ils ont à faire, il n'est pas nécessaire d'avoir un esprit transcendant. Je crois d'ailleurs que la privation du sommeil les engourdit. Et puis faire toujours la même chose, entendre sans cesse les mêmes plaintes, s'occuper de détails insignifiants, de nourrices, de gardes-malades, il y a de quoi éteindre le feu sacré et faire d'un homme, une machine. »

Marie-Caroline quitta sa prison le 8 juin.

Accouchements de la duchesse d'Orléans. — Les accouchements de la belle-fille de Louis-Philippe n'offrent rien de

Fig. 174.

Fig. 175.

particulier ; ils se passent normalement, comme pour la première bourgeoise venue. Le comte de Paris est né le 24 août 1838, au pavillon de Marsan ; Alfred de Musset chanta sa naissance :

Ce n'est qu'un fils de plus que le ciel t'a donné,
France, ouvre-lui tes bras, sans peur, sans flatterie,
Soulève doucement ta mamelle meurtrie,
Et verse, en souriant, vieille mère patrie,
Une goutte de lait à l'enfant nouveau-né.

La Monnaie frappa, en l'honneur de sa naissance, plusieurs médailles (fig. 174, 175, 176, 177).

Famille Bonaparte. Naissance de Napoléon Ier. — Nous avons réuni sous ce titre tous les détails relatifs à la nais-

sance des princes de cette famille. Nous devons faire d'abord un retour en arrière.

Napoléon Ier naquit à Ajaccio, le 15 août 1769, le matin à onze heures, de Charles Bonaparte et de Lætitia Ramolino. Sa mère était à l'église lorsqu'elle ressentit les premières douleurs. Elle sortit précipitamment, courut s'enfermer dans sa chambre et, à peine arrivée, accoucha heureusement. Sa belle-sœur, Gertrude, qui l'avait suivie, lui servit de sage-femme. Si l'époque eût été

Fig. 176.

plus favorable au merveilleux, les prédictions populaires et les signes célestes n'auraient pas manqué à cet événement ; malheureusement, et nous le regrettons pour nos lecteurs, en des temps sceptiques, les plus fameux d'entre les hommes, naissent avec un regrettable sans-façon : Napoléon se présenta ici-bas, comme s'il fût destiné à flâner toute sa vie le long des maquis. Une telle simplicité affligeant M. de Las-Cazes, ce biographe enthousiaste constate, qu'au moins le futur grand homme ne naquit pas sur le matelas vulgaire des mortels ordinaires : « Sa mère, dit-il, femme forte au moral et au physique, et qui avait fait la guerre, grosse de lui, voulut aller à la messe à cause de la solennité du jour ; elle

fut obligée de revenir en toute hâte, ne put atteindre sa chambre à coucher, et déposa son enfant sur un de ces vieux tapis antiques, à grandes figures de ces héros de la fable ou de l'Iliade peut-être : c'était Napoléon. »

Projet de simulation d'accouchement de Joséphine. — De son premier mariage avec le vicomte de Beauharnais, Joséphine avait eu deux enfants, le prince Eugène et la reine Hor-

Fig. 177.

tense (1). Sa seconde union fut cependant stérile. Malgré quelques infidélités, Napoléon aimait sa femme ; ce fut même, a-t-on dit, la seule affection qui ait jamais fait battre son cœur ; pour éviter la séparation, il songea un instant à se donner un héritier par substitution : mais son projet échoua devant les scrupules de Corvisart. « L'empereur, raconte Mme de Rémusat dans ses *Mémoires*, ayant renoncé pour le moment au divorce, mais toujours pressé du désir

(1) S'il n'avait pas fait d'enfants à sa femme, Beauharnais aurait menti à son nom ; on sait, en effet, que ce nom, comme celui de Bonnechose, a subi une modification pudibonde ; les substantifs *harnais* et *chose* sont des termes vagues substitués, non sans esprit, à d'autres plus précis que nos pères prononçaient sans sourciller, mais qui nous font rougir aujourd'hui.

d'avoir un héritier, demanda un jour à sa femme si elle consentirait à en accepter un qui n'appartiendrait qu'à lui, et à feindre une grossesse avec assez d'habileté pour que tout le monde y fût trompé... Elle était loin de se refuser à aucune de ses fantaisies à

Fig. 178. — Lætitia Ramolino, d'après Gérard.

cet égard... Alors Bonaparte, faisant venir son premier médecin, Corvisart, en qui il avait une confiance étendue et méritée, lui confia son projet : « Si je parviens, lui dit-il, à m'assurer de la naissance d'un garçon qui sera mon fils à moi, je voudrais que,

témoin du feint accouchement de l'impératrice, vous fissiez tout ce qui serait nécessaire pour donner à cette ruse toutes les apparences de la réalité ». Corvisart trouva que la délicatesse de sa probité était compromise par cette proposition ; il promit le secret le plus absolu, mais il refusa de se prêter à ce qu'on voulait exiger de lui. »

La pauvre Joséphine, répudiée par raison d'État (1), fut donc à

Fig. 179. — Naissance de Napoléon Ier.

même, dans sa solitude de la Malmaison, d'apprécier combien était juste, au moins en un point, la réponse que fit Montesquieu à une demoiselle quelque peu galante : celle-ci lui demandait ce qu'était le bonheur ? « Le bonheur, lui dit le philosophe, c'est la fécondité pour les reines (?) et la stérilité pour les filles ».

(1) L'empereur fut quelque temps partagé entre le désir de reculer le moment de cette séparation douloureuse et la préoccupation de fonder sa dynastie. Il interrogea Corvisart afin de savoir jusqu'à quelle époque on peut, sans danger, différer de chercher dans le mariage les résultats qu'on en attend pour sa postérité. « Cela, dit Corvisart, dépend de l'organisation et du tempérament de chaque mari, et aussi des économies qu'il a pu faire sur les erreurs de sa jeunesse. — J'entends bien, dit l'empereur ; mais, selon vous, quel est le terme moyen de la puissance, en matière de paternité ? Par exemple, un homme de soixante ans qui épouse une jeune femme, a-t-il encore des enfants ? — Quelquefois. — Et à soixante-dix ? — Toujours, Sire. »

(2) Ce n'était pas l'avis de Christine de Suède, dont le médecin Bourdelot favorisa le libertinage, en lui enseignant le secret d'en prévenir les suites. « Avoir des enfants, disait cette reine, quelle horrible chose ?... Je ne serai jamais assez reconnaissante envers mon médecin qui m'a délivrée de cette abominable suggestion, sans qu'il m'en ait coûté un seul instant de bonheur. »

Fig. 180. — L'Impératrice Joséphine, d'après Isabey.

Naissance du roi de Rome (20 mars 1811). — Napoléon Ier se remaria avec Marie-Louise le 1er avril 1810; Bandelocque fut nommé d'avance l'accoucheur de l'impératrice; il mourut un mois après le mariage de celle-ci et fut remplacé par Dubois.

Pendant la grossesse de Marie-Louise, Napoléon Ier lui fit boire beaucoup de vin, persuadé que c'était le plus sûr moyen d'avoir un fils; il semble qu'il ait eu confiance dans cette recette (1), car il écrivait à une princesse de sa famille, qui était enceinte : « Buvez un verre de vin par jour ». La dose était, paraît-il, suffisante : la princesse n'eut qu'une fille. Marie-Louise fut plus heureuse; elle eut le roi de Rome.

Un homonyme du célèbre accoucheur de Marie-Louise, F. Dubois, nous a laissé, dans les *Éloges de l'Académie de médecine*, un récit de cette naissance. « Introduit près de l'impératrice qui l'attendait avec impatience, il y trouve son ami Corvisart. Le travail durait depuis plusieurs heures; il n'y avait plus à attendre. Dubois se met en mesure de constater l'état des choses; mais quels ne durent point être sa surprise, son effroi, quand il reconnut qu'il allait avoir affaire à une présentation de la hanche (2). Je ne sais si son front en pâlit, mais certes il dut maudire son étoile, qui, dans une pareille circonstance, le faisait tomber sur une de ces présentations qui, au rapport de Merriman, ne devaient s'offrir que 42 fois sur 18000 accouchements!

« Aucun doute ne pouvait rester dans son esprit; il entraîne Corvisart dans l'embrasure d'une fenêtre et le prie d'aller trouver l'empereur pour lui expliquer l'état des choses. Corvisart, qui ne se souciait nullement d'aller porter à l'empereur une pareille nouvelle, répond à Dubois que ce n'est pas à lui que revient cette

(1) Louis-Philippe avait aussi la prétention de connaître le moyen d'avoir des garçons ou des filles, à volonté. Meyerbeer, raconte A. Weil, dînant un jour à la table de Louis-Philippe, le roi, au dessert, lui demanda s'il avait des enfants : « Oui, sire, répondit le maître, je regrette seulement de n'avoir que des filles. — Comment! s'écria le roi, vous qui êtes juif, vous ignorez l'art d'avoir des garçons. Pendant mon exil en Suisse, j'ai fait la connaissance d'un rabbin qui m'a donné des leçons d'allemand. Mais ce qu'il m'a appris de mieux, c'est de me marier de bonne heure et d'avoir des garçons et des filles à ma volonté ». Là-dessus, le roi communiqua son secret au musicien, secret en tout conforme au Talmud. « Je vous certifie, ajouta le roi, que l'expérience a tout à fait justifié cette théorie. D'avance, j'ai annoncé à mes parents et connaissances, soit mon garçon, soit ma fille ». Or le Talmud dit que, pour avoir des garçons, il faut attendre que la femme désire ardemment son mari : pour avoir une fille, il faut, au contraire, que l'homme, désirant violemment sa femme, la surprenne pour ainsi dire et l'aime à l'improviste.

(2) C'est ce que nous désignons actuellement sous le nom de présentation du siège.

mission, mais bien à l'accoucheur. Dubois, sobre de paroles comme toujours, ne réplique pas un mot, il se fait conduire près de l'empereur. Napoléon était au bain. Dubois commençait à peine à lui expliquer sous quels fâcheux auspices s'annonçait l'événement qui allait s'accomplir, que l'empereur l'interrompt vivement et s'écrie : « Sauvez la mère ! » ..... Dubois fit comprendre à l'empereur qu'il allait trop loin ; il ne lui dissimula point, cependant, les graves conséquences qui pouvaient être à redouter, et finit par lui dire qu'en pareille circonstance, la coutume est d'appeler un ou plusieurs praticiens en consultation. « M. Dubois, lui répondit l'empereur, si vous n'étiez pas ici, c'est vous, et vous seul qu'on irait chercher ; retournez près de l'impératrice, et traitez-là comme vous le feriez de la femme d'un marchand de la rue St-Denis » (1).

« Certes, Dubois pouvait s'enorgueillir de cette pleine et entière confiance de l'empereur, mais la responsabilité qui allait peser sur lui n'en était que plus effrayante. Le travail de l'enfantement ne pouvait plus faire de progrès, l'impératrice s'épuisait en efforts impuissants : le moment d'agir était venu.

« Les grands dignitaires de l'empire avaient été appelés, ils se tenaient dans un salon voisin. L'empereur était présent ; il savait qu'une manœuvre délicate, pleine de dangers, allait être exécutée par l'homme de l'art ; il encourageait l'impératrice, et l'esprit agité d'une mortelle inquiétude, il cherchait à donner à son front ce calme, cette sérénité qu'il conservait si naturellement sur les champs de bataille.

« Dubois procède, en effet, et sans hésiter, à cette hardie et savante manœuvre qu'on appelle la *version* (2)... Avant même d'avoir amené les pieds au dehors, Dubois avait reconnu quel était le sexe de l'enfant ; mais, plus prudent que Smellie qui, en pareille circonstance, avait bercé d'un fol espoir la cour d'Angleterre, Dubois n'en dit rien ; il poursuit son opération : dégage successivement les pieds, le siège, le tronc et les bras de l'enfant. Il ne reste plus que la tête, mais celle-ci reste comme enclavée au détroit supérieur : situation critique qui va mettre de nouveau en relief le sang-froid, la résolution et la sagesse de l'opérateur ; se gardant bien, en effet, d'exercer comme le veulent quelques-uns, des tractions mêmes modérées sur le cou de l'enfant, Dubois

(1) Nous avons cité un mot presque semblable de Henri IV. Voir p. 153.

(2) Dubois, d'Amiens, désigne ici, sous le nom de version, une opération beaucoup plus simple, l'extraction.

s'arme de son forceps, en glisse les branches sur les côtés de la tête, la saisit hardiment et l'entraîne au dehors !

« Mais cet enfant qu'il vient ainsi d'amener à la lumière ne pousse pas un cri ; il est pâle et ne fait aucun mouvement. Dubois, sans désemparer, emploie tous les moyens usités en pareil cas. Sept mortelles minutes s'écoulent ; l'enfant ne donne aucun signe de vie. L'empereur debout, dans l'attitude d'une profonde méditation, la tête penchée sur la poitrine, suit tous les mouvements de Dubois ; enfin, on aperçoit comme un soulèvement des parois de la poitrine, la bouche s'ouvre, l'air y pénètre. « Il a respiré ! s'écrie un des assistants. — Oui, répond l'empereur ; mais si c'était pour la première et pour la dernière fois ! » Il achevait à peine ces mots, que l'enfant respire à pleine poitrine, et pousse un cri qui l'annonce définitivement à la vie.

« Alors Napoléon, obéissant à une de ces inspirations poétiques qui lui étaient familières, saisit son fils sous les bras, le soulève dans ses mains puissantes, et s'avançant vers la porte du salon où se trouvaient réunis tous les grands de l'empire : « Messieurs, c'est le roi de Rome ! » Puis, revenant sur ses pas, et remettant à Dubois son précieux fardeau : « Baron Dubois, dit-il, voilà votre enfant ».

« La reconnaissance de l'empereur ne se fit pas attendre. Les honoraires de Dubois avaient été d'abord portés à 15,000 francs par an : c'était Corvisart qui avait proposé ce chiffre ; l'empereur avait ajouté de sa main : « et 15,000 francs pour chaque accouchement ». Mais le lendemain de la naissance du roi de Rome, le comte Daru écrivait à Dubois qu'il avait 100,000 francs à lui remettre au nom de l'empereur, et il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur ».

Imbert de Saint-Amand, dans les *Femmes des Tuileries*, nous a donné un autre récit de la naissance du roi de Rome ; la sensibilité conjugale de l'empereur nous semble quelque peu exagérée. Nous voyons l'empereur près du lit de Marie-Louise, l'embrassant, l'encourageant : « Le travail est très douloureux. Il dure plus de vingt-cinq minutes. L'empereur ne se sent pas la force d'y assister. Il lâche la main de l'impératrice qu'il tenait entre les siennes, et se retire dans le cabinet de toilette, pâle comme la mort, en proie à l'émotion la plus profonde. De minute en minute, il envoie une femme lui chercher des nouvelles. A neuf heures vingt minutes du matin, le roi de Rome vient au monde. Napoléon se précipite dans la chambre de Marie-Louise et l'embrasse avec effusion ».

Toute la nuit, les églises de Paris avaient été remplies d'une foule de fidèles, qui priaient Dieu pour l'heureuse délivrance de l'impératrice. Le lendemain, dès le point du jour, une immense

Fig. 181. — Berceau du roi de Rome, d'après le dessin de Prud'hon.

population avait pénétré dans le jardin des Tuileries et attendait, avec impatience, le grand événement.

Courbés comme un cheval qui sent venir son maître,
Ils se disaient entre eux : Quelqu'un de grand va naître,
L'immense empire attend un héritier demain.

Qu'est-ce que le Seigneur va donner à cet homme,
Qui, plus grand que César, plus grand même que Rome,
Absorbe dans son sort le sort du genre humain (1).

Fig. 182.

Fig. 183.

Mme Blanchard monta en ballon et répandit dans l'espace des feuillets de papier sur lesquels étaient imprimées ces mots : *Le roi de Rome est né.*

Fig. 185 (2).

L'enfant fut ondoyé avec de l'eau du Jourdain. On frappa des médailles commémoratives (fig. 182. 187) et les beaux-arts célé-

(1) V. Hugo. Les *Chants du Crépuscule*, Napoléon II.
(2) La face de cette médaille est la même que celle de la précédente (fig. 182).

Fig. 186 (1).

Fig. 187 (2).

(1) Le revers présente deux rangées de couronnes flanquées de tourelles, entourant l'inscription : A L'EMPEREUR LES BONNES VILLES DE L'EMPIRE. Sur chaque couronne est inscrit le nom d'une des principales villes de l'empire. Cette médaille a été frappée à l'occasion du baptême du roi de Rome.

(2) Le revers porte : LABORI ET INDVSTRIÆ PRŒMIVM ET HONOR. Romæ idibus Augusti. Anno MDCCCX. Cette médaille fut frappée à Rome pour célébrer la naissance du roi de Rome et comme une prime pour l'encouragement aux Beaux-Arts et Manufactures.

brèrent à l'envi la naissance de l'auguste héritier du trône. A l'exception de Rouget, qui exécuta sur commande un tableau, où l'on voit les princes français présentant leurs hommages au nouveau-né (fig. 188), et de Joseph Franque, qui représenta l'Impératrice

Fig. 188. — Naissance du roi de Rome, d'après Rouget.

auprès de son fils endormi (fig. 189), la plupart des artistes eurent recours à l'allégorie pour retracer cet heureux événement. Ainsi, M. Remy (fig. 190) fait planer la Vertu, la Sagesse et la Justice au-dessus du berceau du jeune prince ; et Prud'hon ombrage l'en-

fant, endormi sur le gazon, de laurier et de myrtes auxquels il ajoute la fleur connue sous le nom d'impériale (fig. 191).

Fig. 189. — Marie-Louise près du berceau de son fils, d'après Joseph Franque.

Les astronomes eurent la complaisance de découvrir une nouvelle étoile, quelques jours avant la naissance du roi de Rome :

Il approche ce temps prédit par les oracles,
Cet heureux âge d'or promis à l'univers ;
Déjà depuis neuf jours resplendit dans les airs
Un signe lumineux précurseur des miracles.
J'ai vu la planète de Mars
S'enrichir en son cours d'une étoile nouvelle,
Et venir se placer plus brillante et plus belle
Sur le palais de nos Césars.

Accouchements de la reine Hortense. — Joséphine était

jalouse même de sa fille, cette Hortense-Eugénie de Beauharnais, qui épousa Louis, roi de Hollande, et fut la mère de Napoléon III. On chuchotait bien bas sur l'affection que le premier Consul sem-

Fig. 190. — Berceau du roi de Rome, d'après Remy.

blait porter à sa belle-fille, et l'entourage n'avait pas ménagé les oreilles de la femme de Bonaparte. Sur ces entrefaites, Hortense devint grosse de son premier enfant (1) ; laissons parler Bour-

(1) Napoléon-Charles, né le 11 octobre 1802, mort le 5 mars 1807.

rienne, dont les *Mémoires*, par leur indiscrétion même, ont le plus grand intérêt : « Madame Louis Bonaparte était grosse et avançait dans sa grossesse. Joséphine, qui cependant aimait tendrement ses enfants, ne voyait pas arriver l'époque de la délivrance de sa fille avec cet intérêt si naturel au cœur d'une mère. Depuis longtemps, elle n'ignorait pas les bruits calomnieux répandus sur la liaison supposée d'Hortense avec le premier Consul, et cette triste accusation lui faisait répandre bien des larmes...

Fig. 191. — Le roi de Rome, d'après Prud'hon.

« J'eus une fois une singulière preuve de l'importance que Bonaparte apportait au jugement des Anglais, sur les actions qu'on lui imputait. Il donna un bal à la Malmaison, lorsque Hortense fut arrivée au septième mois de sa grossesse. Lui qui, comme on le sait, n'aimait pas à voir des femmes grosses, et surtout à les voir danser, pria Hortense de danser, ne fût-ce qu'une contredanse. Elle ne le voulait pas, mais Bonaparte y mit tant d'insistance, lui fit tant de cajoleries, lui disant : « Je vous prie, j'ai le plus grand désir de vous voir danser; allons, faites cela pour moi », qu'enfin Hortense dansa. Quel était son but ? On va le voir. Le lendemain même du bal,

on vit, dans un journal, une pièce de vers galants sur la contre-danse où Hortense avait figuré, malgré sa grossesse. Hortense en fut extrêmement contrariée ; et quand le journal arriva à la Malmaison où elle était, elle s'en plaignit ; et surtout ne concevait pas, malgré l'extrême facilité de nos beaux-esprits, que ces vers aient pu être composés et imprimés sur un fait qui s'était passé

Fig. 192. — La reine Hortense.

dans la nuit précédente. Bonaparte ne lui répondit que vaguement et en souriant ; quant à moi, il n'avait rien à m'apprendre sur une chose que je savais aussi bien que lui. Quand Hortense sut que j'étais seul dans le cabinet, elle vint m'y trouver, et me pressa de questions ; je ne jugeai pas qu'il y eût de l'inconvénient à lui dire ce qui s'était passé ; je lui dis donc, ce qui était vrai, que les vers avaient été faits, par ordre de Bonaparte, avant le bal, par un

poète dont aujourd'hui le nom ne me revient pas ; je lui dis que le bal avait été donné pour les vers, que le premier Consul ne l'avait tant priée de danser que pour en justifier le contenu, et qu'il les avait fait faire pour démentir un article d'un journal anglais, qui avait annoncé qu'elle était accouchée. Bonaparte avait été indignement choqué de cette annonce prématurée, parce qu'il avait

Fig. 193. — Louis, roi de Hollande.

vu qu'elle avait pour but d'accréditer les bruits infâmes qu'on avait calomnieusement répandus sur sa prétendue liaison avec Hortense...

« Le 8 mars 1804, j'eus du premier Consul, à huit heures du matin, une audience que je n'avais pas demandée. Il me dit d'abord des choses fort indifférentes, puis changeant tout à coup de conversation : « A propos, me dit-il, on répand toujours le bruit de mes liaisons avec Hortense ; on en a fait courir d'abominables sur son premier enfant. Je croyais, dans le temps, que ces bruits n'a-

vaient été accueillis dans le public que parce que l'on désirait que j'eusse un enfant. Depuis que nous nous sommes quittés, les avez-vous entendu répéter? — Oui, général, souvent; mais je vous avoue

Fig. 194. — Le comte Charles Henri Verhuell, vice-amiral, peint par Bouchet.

que je ne croyais pas que cette calomnie vivrait si longtemps. — C'est vraiment affreux; vous savez ce qu'il en est, vous; vous avez tout vu, tout entendu; la moindre démarche ne pouvait vous échapper; vous aviez toute sa confiance lors de son amour pour

Duroc (1). J'attends de vous que, si vous écrivez quelque chose sur moi, vous me laverez de cet infâme reproche ; je ne veux pas qu'il m'escorte à la postérité ! Je compte bien sur vous ; vous n'avez jamais ajouté foi à cette imputation ? — Non, jamais, général ».

Après avoir, en 1804, donné le jour à Charles-Napoléon-Louis, mort à Forli en 1831, Hortense, le 20 avril 1808, accoucha, au n° 17

Fig. 195. — Napoléon III.

de la rue Laffitte, de celui qui devait s'appeler Napoléon III. Le *Moniteur* du lendemain enregistrait ainsi cette naissance : « Paris, 20 avril. Aujourd'hui, à une heure du matin, S. M. la reine de Hollande est accouchée d'un prince. Le prince archi-chancelier de l'empire était présent à la naissance. »

De qui Napoléon III était-il fils ?

Peut-être Bonaparte ou plutôt Verhuell ? (2).

(1) Général avec lequel l'Empereur avait voulu la marier.

(2) Hugo. *Châtiments*. Le portrait de l'amiral Verhuell (fig. 194) figure dans les galeries de Versailles ; il a été offert par la famille de l'ex-ambassadeur de Hollande, afin de montrer que Napoléon III n'avait aucune ressemblance avec celui qu'on a fait passer pour son père.

Des officieux, les uns se sont tus, les autres, moins prudents, ont invoqué des dates. Le baron Du Casse a cherché à prouver que, neuf mois avant les couches d'Hortense, son mari avait cohabité avec elle :

« Le 5 mai 1807, le roi de Hollande perdit son fils, le prince royal. Hortense, au désespoir, quitta le royaume, et se rendit dans les Pyrénées, à Bagnères-de-Luchon, où son mari, aussi désolé

Fig. 196.— Le duc de Morny.

qu'elle, la rejoignit, le 30 du même mois. Le roi et la reine vécurent deux mois ensemble à Luchon. Le 20 avril 1808, c'est-à-dire neuf mois après le séjour des deux souverains dans les Pyrénées, naquit le prince Louis-Napoléon. » Soit, mais l'argument est médiocre, on peut tout au plus en conclure qu'il n'y a pas impossibilité à croire Napoléon III, fils de Louis. Pour établir le fait, Imbert de Saint-Amand s'appuie sur la ressemblance, contestable suivant nous, qui aurait existé entre Louis (fig. 193) et l'enfant d'Hortense (fig. 195) ; mais on n'ignore plus que la matrice, ayant

été une première fois fécondée, peut, malgré la diversité des mâles reproduire indéfiniment le type procréé par le premier rapport. D'ailleurs, Napoléon III ressemblait à Morny autant et plus qu'à Louis Bonaparte, et on n'a jamais attribué au roi de Hollande la paternité de Morny (1).

En réalité, les ennemis de l'empire, pour qui l'illégitimité de Napoléon III est un article de foi, et les amis de ce régime qui,

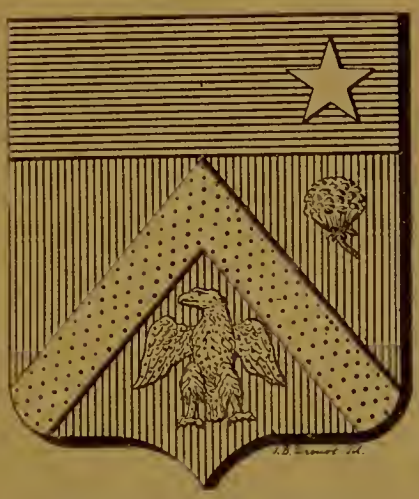

Fig. 197. — Armes du duc de Morny (2).

pour le moindre doute, crient au sacrilège, se montrent, les uns et les autres, beaucoup trop affirmatifs sur une question que la mère elle-même ne saurait souvent résoudre. La vérité est que la belle-fille et belle-sœur de César mérita souvent d'être soupçonnée, mais que, sauf plus ample informé, son époux doit bénéficier de l'adage : *Is pater est quem nuptiæ demonstrant.*

Accouchement de l'Impératrice Eugénie (3). — M. de

(1) On sait que le duc de Morny était fils naturel du général de Flahaut et de la reine Hortense, par conséquent frère utérin de Napoléon III. Pour qu'on n'ignorât point cette origine, il portait dans ses armes un hortensia (fig. 197). Le lendemain de sa naissance, il fut emmené à Versailles, chez un ancien noble, qui consentit à lui donner son nom et son titre.

(2) De gueules au chevron d'or, senestré d'un hortensia d'argent, en pointe d'une aigle d'or, au chef d'azur chargé à senestre d'une étoile d'argent.

(3) En 1887, l'ex-souveraine, ayant réuni dans la villa Delahante, à Naples, quelques membres de la colonie espagnole, raconta à ses hôtes, au cours de la conversation : « Je ne puis exprimer la peur que me font le tonnerre et les éclairs. Je suis née pendant un tremblement de terre : ma mère avait couru se réfugier sous un arbre, et c'est dans le jardin que je suis venue au monde. C'était peut-être le présage de la vie que je devais avoir ».

Morny annonça le 15 mars 1856 au Corps législatif que l'Impératrice entrait dans les douleurs de l'enfantement ; l'assemblée se déclara en permanence. « Des bruits alarmants circulèrent bientôt dans la salle des conférences : l'accouchement, disaient les nouvellistes,

Fig. 198. — Paul Dubois.

est laborieux ; l'enfant se présente par la tête sans pouvoir sortir et court risque d'être étouffé. Les alarmistes ajoutaient : « Il est question de chloroformiser la patiente, et le médecin de la reine d'Angleterre, arrivé dans la nuit aux Tuileries, se tient prêt ; mais

la crainte d'accidents nerveux plus graves empêche de recourir à ce moyen. »

L'accoucheur de l'Impératrice était le Dr Paul Dubois (fig. 198), assisté de Mlle Alliot, sage-femme en chef de la Maternité.

Marie-Eugénie de Montijo, espagnole fervente, ne s'était pas contentée d'appeler à son aide les secours de la terre. Au moment des grandes douleurs, elle serrait dans sa main un reliquaire que lui avait prêté l'Empereur et dont il ne se séparait jamais. D'autres reliques de toute espèce avaient été disposées dans sa chambre ; l'impératrice avait reçu du pape Pie IX un don inestimable, les restes de nous ne savons quels saints influents ou saintes considérées. De plus, les sanctuaires de France s'étaient disputé l'honneur d'envoyer à la souveraine leurs trésors les plus précieux ; les *Papiers et correspondance de la famille impériale*, publiés après la chute de l'Empire, nous ont gardé un monument de ce zèle : c'est une lettre de M. Louvet, député, à l'Empereur, au sujet d'une ceinture de la vierge. Voici ce chef-d'œuvre conservé dans toute son intégrité :

« Saumur, 17 novembre 1855.

« Sire,

« L'église du Puy-Notre-Dame (1), près Saumur, possède une des plus précieuses reliques de la chrétienté. C'est une ceinture de la sainte Vierge, donnée par Guillaume VI, duc d'Aquitaine, qui l'avait rapportée des croisades. La tradition dit qu'elle fut tissée par Marie elle-même. Les archives de l'église du Puy et de nombreux documents historiques, attestent l'authenticité de cette relique. Les rois de France ont eu de tout temps une grande foi en cette ceinture. Anne d'Autriche la portait à Saint-Germain-en-Laye, dans l'année 1628, quand elle accoucha d'un prince qui fut Louis XIV. S'il vous plaisait, Sire, de placer Sa Majesté l'Impératrice sous la protection de cette relique, pendant le grand événement qui va couronner votre bonheur domestique et consolider le repos de la France, je ne doute pas que le curé et Mgr l'évêque ne s'empressassent de déférer au désir de Votre Majesté.

« J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Sire, de votre Majesté, le très humble et très obéissant serviteur et sujet.

« Le maire de Saumur, député au corps législatif,

« LOUVET. »

Ajoutons enfin que l'Impératrice communia deux fois. « Les

(1) Voir page 174.

douleurs, commencées à quatre heures du matin, écrit Tenot, s'apaisèrent ensuite de façon à lui permettre de communier une seconde fois. Les princes et les princesses de la famille impériale et de la famille de l'Empereur avaient été prévenus dès six heures du matin. Le prince Napoléon et le prince Lucien Murat étaient désignés pour assister à l'accouchement. Les douleurs reprirent vers trois heures ; elles duraient encore à six heures du soir. Les députés, rentrés au palais législatif après avoir pris leur repas, se préparaient à y passer la nuit ; mais une dépêche, en date de dix heures du soir, prévint M. de Morny que « l'état de Sa Majesté l'Impératrice ne laissait pas prévoir un accouchement prochain ».

Une personne bien placée pour être renseignée dans la circonstance, attribuait la durée de l'accouchement à la présence de certaines personnes antipathiques. Or le prince Murat et le prince Napoléon ayant été désignés pour assister à l'accouchement, il est aisé de deviner lequel de ces deux personnages pouvait, par sa présence, impressionner désagréablement la souveraine (1),

Bref, en dépit des saints et de leurs reliques, il fallut avoir recours au forceps (2). Dubois proposa le chloroforme pour atténuer les douleurs de l'opération ; l'impératrice refusa et se contenta de serrer ses reliques un peu plus fort. Son courage eut sa récompense ; le prince impérial qui, tout comme le roi de Rome, était venu en état de mort apparente, donna des signes manifestes de vie quelques minutes après. Ce fût, parait-il, grâce aux insufflations pratiquées par Mlle Alliot.

« M. de Morny, raconte Tenot, le lendemain, à huit heures du matin, prit place au fauteuil et dit : « Ce matin, à trois heures, Sa Majesté l'Impératrice est accouchée d'un prince impérial ; en cette circonstance, je suis sûr que vous participerez tous à la joie de la France entière ». Les cris de : Vive l'Empereur ! vive l'Impératrice ! vive le prince impérial ! lui répondirent. Un député fit la proposition de se rendre en masse aux Tuileries, un autre de remercier le Ciel par des prières publiques. M. de Morny leur fit remarquer que tout le monde pouvait se rendre au château, mais que la réception officielle était fixée par le programme et que l'archevêque avait pourvu aux prières par son mandement. »

(1) Le fait est possible ; Baudelocque a maintes fois montré à ses élèves l'influence qu'avait, sur certaines patientes, l'entrée de visiteurs dans la salle d'accouchement : le travail cessait souvent, pour reprendre aussitôt après leur départ.

(2) On dut aussi se servir de forceps pour aider le frère aîné du prince Napoléon et de la princesse Mathilde à venir au monde, à Trieste.

Le pape fut parrain du nouveau-né, la reine de Suède marraine ; l'Empereur décida, suivant l'usage monarchique, que lui-même serait parrain et l'Impératrice marraine de tous les enfants légitimes, nés en France dans la journée du 16 mars 1856 (1). « Les munificences traditionnelles accompagnèrent la naissance de l'héritier de la couronne : billets pour retirer les effets du mont-de-piété, distributions de secours, spectacles gratuits, doublement des appointements du mois à toutes les personnes attachées à la maison impériale (2) ». Il est inutile de dépeindre l'enthousiasme dynastique qui accueillit la venue du prince impérial ; Belmontet accorda sa grotesque guitare et, une fois de plus, étonna la France par une de ces élucubrations ridicules, mais convaincues, dont il avait le secret (3). Nombre de rimeurs, jeunes et vieux (4), et

(1) Lors de la naissance du duc de Bordeaux, un artisan du faubourg Saint-Marceau, adressa à S. A. R. Monsieur, une pétition ainsi conçue : « Monseigneur, ma femme est accouchée cette nuit, à la même heure que S. A. R. Madame la duchesse de Berry. Nous sommes bien pauvres ! » Le prince lui envoya cinquante louis.

(2) Tenot, *loc. cit.*

(3) Cela s'appelle le *Fils de Napoléon III.*

(4) Il y eut, à propos de la naissance du prince impérial, une incroyable débauche de mauvaises rimes. Nous donnons la liste de ces élucubrations, à titre de curiosité bibliographique et aussi pour montrer jusqu'où l'esprit humain peut aller en plates flagorneries :

— Vers au sujet de la prochaine délivrance de l'Impératrice, datés du 5 mars 1856, signés : Coupart fils.

— Pensées de la France, au sujet du Congrès de Paris et de la délivrance future de S. M. l'Impératrice, par Albert Pélissier.

— Cantate pour la naissance du prince impérial (Signé : J. B.).

— Napoléon IV, par Barthélemy.

— C'est un garçon, ou le fils de l'Empereur. Cantate composée par M. Belfort-Devaux ; chantée par M. Jenneval, le dimanche 16 mars, sur le théâtre de Fontainebleau et le lendemain 17 sur celui de Melun.

— Le fils de Napoléon III, cantate, musique de la reine Hortense, par L. Belmontet. Orchestration de M. Mézeray. Chanté par M. Koubly et Messieurs des chœurs, le 16 mars 1856.

— Le berceau de Napoléon IV. Dithyrambe à L. M. I., par A. L. R. Boué de Villiers, caporal au 13e de ligne.

— Sur la naissance du prince impérial (Signé : Boullault, ancien professeur de rhétorique, âgé de 84 ans).

— Épitre à S. M. l'Impératrice, en lui adressant le chant de la naissance du prince impérial (Signé : J. Bousquet).

— Wiegenlied zur glorreichen Geburtsfeier des Kaiserlichen prinzen... (Chanson à chanter au berceau lors de la glorieuse célébration de la naissance du prince impérial, par le baron Othon de Braunecker.)

— Prophétie sur la naissance du prince impérial. Amour et opinion, par Ch. Fr. Buerle, facteur de la poste aux lettres de Toulon-sur-Mer.

— Ode et hommage au prince impérial, par Fr. Campadelli.

— Cantate pour la naissance du prince impérial, par Chabert de l'Hérault.

— Le prince impérial, par le comte A. de Clinchamp.

nombre égal de musiciens composèrent des cantates hyper-lyriques, moins par passion pour l'*ordre de choses établi*, que par amour pour la belle médaille d'or de 600 francs, prix ordinaire de ces effusions poétiques ; l'impassible Théophile Gautier dut s'émou-

— A S. M. l'impératrice des Français. Hymne chanté sur le théâtre des Variétés, le 16 mars 1856, par Hippolyte Cogniard.
— Ode sur la naissance du prince impérial, fils de France, par L. V. Collinet de la Meuse.
— Dieu protège la France ! cantate à grand orchestre avec chœurs par Cuvreau ; chantée sur le Grand-Théâtre de Bordeaux, par M. Méric.
— Sur la naissance de Napoléon IV, roi d'Algérie, par Decant.
— Naissance du prince impérial. Strophes dédiées à LL. MM., par J. C. Defosse, typographe.
— Naissance de l'héritier du trône, ode, par Dehays des déserts.
— Dieu protège la France ! couplets en l'honneur de la naissance du prince impérial, par E. Doyen.
— La France, l'empire et l'avenir, poème sur la naissance du prince impérial, par A. Dubois-Montreynaud.
— Le petit aiglon, par la veuve du capitaine Léon Du Parc.
— A S. M. l'empereur, à l'occasion de la naissance du prince impérial, par Er. de Garay.
— Nativitat. Ode auf die Geburt des Kaiserlichen Prinzen (Nativité. Ode sur la naissance du prince impérial, par Théophile Gautier ; traduite en allemand par Gottlob Fink.)
— Le fils de France, cantate chantée au théâtre des Délassements-Comiques, le 16 mars 1856. Paroles de M. Ch. Hiltbrunner, directeur de ce théâtre.
— L'enfant de France, par Joubert aîné.
— La Pâque-Fleurie de 1856, poème lyrique, par J. Le Fèvre-Deumier.
— Poème dédié à S. M. I. l'Impératrice des français, par L'Hermitte Victor.
— Les vœux, par J. La Vallée.
— Le berceau impérial, par Félix Lemaire.
— Napoléon IV, par Hippolyte Maillard.
— *Te Deum !* Au roi d'Algérie, par H. Martin de Morestel.
— Invocation à la France. Opuscule sur la naissance du prince impérial, dédié à la ville d'Orléans, par le vicomte Théodore de Montigny.
— La naissance d'un prince, par Magloire Nayral.
— La prophétie impériale, par E. C. Piton.
— Naissance du prince impérial, Mme Plocq de Bertier.
— Le 16 mars 1856. Chanson française (parue le même jour), par J. R. Alfred Quidant.
— Le berceau impérial, rêverie dédiée à S. M. l'Impératrice, par Clara Reynard.
— Dieu protège la France ! hymne par Oscar Rollin.
— Alle Loro Maestá imperiali Napoleone III ed Eugenia, stanze par Giuseppe Rossi-Gallieno.
— La naissance, par Sabatié.
— Naissance du fils de France, par Saint-Remy, des Cayes (Haïti).
— A S. M. Napoléon III, hommage respectueux d'une muse septuagénaire, par H. Simon-Daubreville.
— A l'enfant de France, naissance et *Te Deum*, par Eug. Vanel.
— A S. A. I. le prince héréditaire, par le marquis de Verclos.
— Stances au prince impérial, par Vignon Retif de la Bretonne.
— Le canon du 16 mars 1856, par Théophile Vinel. (*Suite de la note*, v. p. 388.)

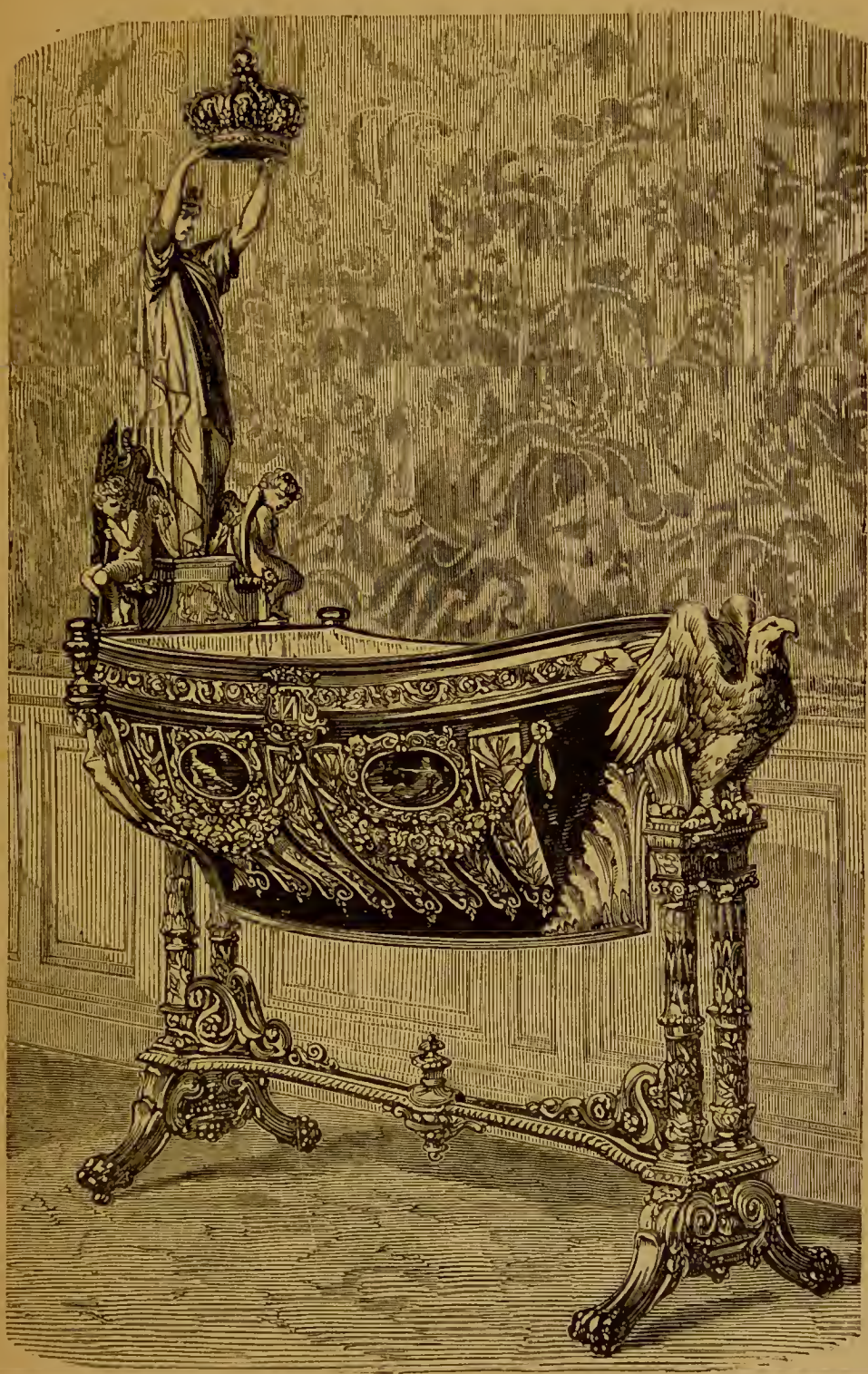

Fig. 199. — Berceau du prince impérial.

voir, par ordre, et le *Moniteur* publia du maître ces strophes dont quelques-unes sont, ma foi, fort belles.

Au vieux palais des Tuileries,
Chargé déjà d'un grand destin,
Parmi le luxe et les féeries,
Un enfant est né ce matin.

Aux premiers rayons de l'aurore,
Dans les rayons de l'orient ;
Quand la ville dormait encore,
Il est venu frais et riant...

Et le canon des Invalides,
Tonnerre mêlé de rayons,
Fait partout aux foules avides
Compter ses détonations.

Au bruit du fracas insolite,
Qui fait trembler son piédestal,
S'émeut le glorieux stylite
Sur son bronze monumental.

Les aigles du socle s'agitent,
Essayent de prendre leur vol,
Et leurs ailes d'airain palpitent,
Comme au jour de Sébastopol.

Mais ce n'est pas une victoire
Que chantent cloches et canons.
Sur l'arc de triomphe, l'histoire
Ne sait plus où graver les noms.

C'est un Jésus à tête blonde,
Qui porte en sa petite main,
Pour globe bleu, la paix du monde
Et le bonheur du genre humain.

— Alla Maestà di Napoleone III, cesare, carme per la nascita del principe imperiale.

— Cantate à l'occasion de la naissance du prince impérial, chantée sur le théâtre de l'Opéra-Comique.

— La France en 1856.

— Le nouveau chansonnier de l'empire, contenant trois chansons nouvelles composées pour la naissance de Napoléon IV.

— 101 coups de canon, à propos-vaudeville en un acte, par MM. Clairville et Siraudin, représenté sur le théâtre du Palais-Royal, le 16 mars 1856.

— La grandeur de la France. Ode en l'honneur de la naissance du prince impérial et pour célébrer l'heureux rétablissement de S. M. l'Impératrice et la conclusion de la paix, les 16 et 30 mars 1856, par Gustave Backman.

La crèche est faite en bois de rose,
Ses rideaux sont couleur d'azur,
Paisible en sa conque il repose
Car *fluctuat nec mergitur* (1).

Sur lui la France étend son aile.
A son nouveau-né, pour berceau,
Délicatesse maternelle,
Paris a prêté son vaisseau.

Qu'un bonheur fidèle accompagne
L'enfant impérial qui dort,
Blanc comme les jasmins d'Espagne,
Blond comme les abeilles d'or !

En notre siècle positif, on aime les chiffres. Voici donc ce que coûtèrent, officiellement, la naissance et le baptême de l'héritier de Bonaparte :

Médaillons en diamants	25.000 fr.
Allocation aux médecins	62.000
— à la sage-femme	6.000
A la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques	10.000
— Gens des lettres	10.000
— Artistes dramatiques	10.000
— Artistes musiciens	10.000
— Peintres, Sculpteurs, etc.	10.000
— Inventeurs industriels	10.000
— Médecins du département de la Seine	10.000
Aux bureaux de bienfaisance de la Seine et des communes où sont situés les biens de la Couronne	93.000
Layette	100.000
Gratification de quatre mois de traitement aux agents du service intérieur de S. M. l'Impératrice	11.000
Spectacles gratis du 18 mars 1856	44.000
Secours aux parents des enfants nés le 16	50.000
Médailles aux auteurs et compositeurs des cantates et vers adressés à L.L. M.M. Médailles aux troupes et élèves des lycées	85.000
Brevets adressés aux parents des filleuls de L.L. M.M	20.000
Cortège du baptême (2). Service des écuries	172.000
Gratifications aux gagistes de la maison de L.L. M.M.	160.000
TOTAL	898.000 fr.

(1) *Il flotte et ne sombre pas.* Devise de la ville de Paris, qui a pour emblème un vaisseau.

(2) La voiture construite pour le sacre de Charles X servit au baptême du prince, restaurée et ornée des armes impériales. Elle est entièrement dorée et a coûté un million ; aujourd'hui, elle est remisée à Trianon, au musée des voitures ; elle en fait le plus bel ornement.

Nous trouvons, dans la *Correspondance des Tuileries*, une lettre où l'Impératrice, durant une grossesse, adresse des recommandations à sa nièce par alliance, Anna Murat, duchesse de Mouchy;

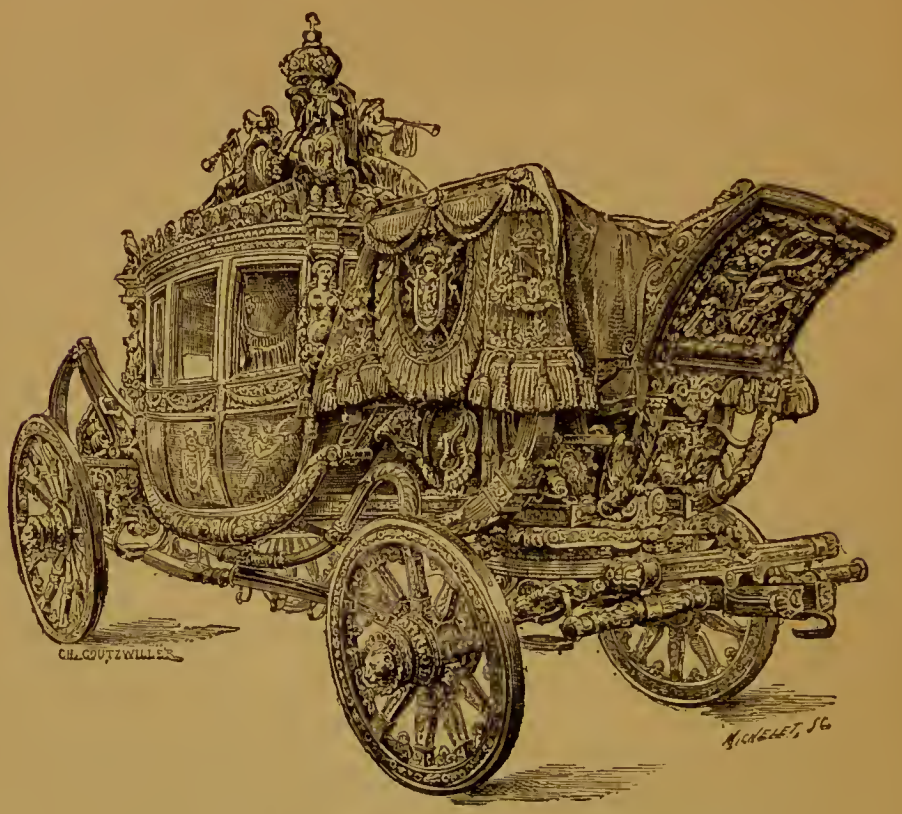

Fig. 200. — Voiture du baptême du prince impérial.

la forme, avec ses fautes d'orthographe que nous respectons, ne rappelle que vaguement Mme de Sévigné, mais le fond est excellent :

Ma chère Anna,

J'ai eu à faire toute la matinée, ce qui m'a empêché de vous répondre. Je suis vraiment désolée de voir que vous ne voulez pas manger, il faut pourtant vous résigner à avoir mal au cœur pendant plusieurs mois, il est indispensable de se nourrir; quand j'étais grosse, je ne faisais que manger et v.... A la fin on s'y habitue fort bien. Je vous en prie, ne vous laissez pas aller à des caprices, l'estomac est comme le reste; si on veut, on peut le dominer, mais si au commencement vous vous laissez

aller à ne pas manger et faire des choses extraordinaires, vous userez votre santé et ce qui est pire votre enfant se ressentira toujours de n'avoir pas été nourri. Vous n'avez qu'à penser une chose, c'est que les pauvres femmes, ne pouvant se passer des caprices, n'en ont pas, et par conséquent vous ne devez pas en avoir.

J'espère que vous comprendrez que mes conseils sont dictés par l'affection et la tendresse que je vous porte.

Votre affectionnée tante,

EUGÉNIE.

FIG. 201 et 202. — Médaille commémorative de la naissance du prince impérial.

Prétendu accouchement de Marguerite Bellanger (1). — La publication de la même *Correspondance* fit connaître une intrigue dont l'Empereur Napoléon III et Mlle Marguerite Bellanger étaient les principaux acteurs, et dans laquelle se trouvait mêlé le nom d'un haut magistrat, M. Devienne, premier président de la Cour de cassation.

Ce corps judiciaire, auquel M. Devienne avait été déféré pour

(1) De son vrai nom Françoise Lebeuf. Après la chute de l'Empire, elle épousa un marin et devint Mme Koulbaek. Nous reproduisons ci-contre le permis de travestissement donné par la préfecture de police à Mlle Bellanger, pour faciliter ses fredaines et non par raison de santé, comme le donne à entendre ce curieux document, que nous empruntons à la *Police des mœurs* du Dr Fiaux.

avoir « compromis la dignité du magistrat dans une négociation d'un caractère scandaleux », déclara que son premier président n'était intervenu dans les affaires intérieures de la famille impériale, que sur la demande des intéressés et pour éviter l'éclat et le trouble d'un scandale public « entre deux époux du rang le plus élevé ». On verra par la suite que M. Devienne ne fut pas mêlé à une « négociation scandaleuse », il joua son rôle dans une substitution de maternité (1).

Françoise Lebœuf, dite Marguerite Bellanger, ancienne blanchisseuse, avait fini par se faire connaître dans le monde des petits théâtres et des cabarets élégants. Ce fut au mois de juin 1863 à Vichy, qu'elle se rencontra avec l'Empereur ; le rapprochement avait été ménagé par deux hauts fonctionnaires, l'un de l'écurie, l'autre de la police (2). Marguerite, aux yeux du souverain et de ses deux courtisans, devait tout d'abord n'être que la complice d'une fraude jugée nécessaire.

En effet, Madame de C..., la dernière maîtresse de l'Empereur, venait de faire parvenir à son amant une nouvelle inattendue. L'Empereur apprenait, avec l'étonnement d'un vieux libertin et la joie d'un maniaque de paternité (c'était là un de ses orgueils, et la grande livrée des deux sexes travaillait à l'y maintenir) qu'à l'instar de Louis XIV, il venait, en quittant Fontainebleau, de laisser Mademoiselle de Fontanges dans une situation qu'il fallait cacher à tout prix. Et il n'était que temps d'aviser, la chose étant déjà constatée depuis six semaines. On avait Marguerite sous la main ; il fut convenu, en conseil privé, qu'elle simulerait une grossesse et que l'enfant, s'il venait à bien, lui serait remis aussitôt après sa naissance, pour être reconnu et élevé par elle.

Mais, conséquence imprévue, l'Empereur ne put voir l'affriolante « Margot » sans en être fortement épris, et bientôt « Margot » prit, sur son impérial adorateur, l'ascendant irrésistible d'une maîtresse en titre. On se souvient encore en France des récits que, malgré toutes les précautions, la renommée apportait de Vichy, et dont le tapage fut tel qu'il domina un moment la double émotion des élections générales et de la chute du ministère Persigny. Le bruit de ces nouvelles amours parvint à Paris ; l'Impératrice effrayée se rendit à Vichy, il fallut revenir à Paris.

(1) Les détails qui suivent, fort curieux et assez oubliés, ont paru pour la première fois dans le *Figaro* du 19 octobre 1870 ; l'article est signé Louis Beau.

(2) Ni la police, ni l'écurie, n'ont eu à se plaindre de Marguerite qui, de leur protégée, devint bientôt leur protectrice.

~~SECRÉTARIAT~~ ~~GÉNÉRAL~~ Cabinet
2e BUREAU.

N° 254

Signalement.

Taille 1 m. 60 mil.
âgée de 21 ans
Cheveux châtains
Sourcils châtains
Front ordre
Yeux gris
Nez moyen
Bouche moyenne
Menton rond
Visage ovale
Teint ordre
Signes particuliers :

Signature du porteur.
Bellanger

PRÉFECTURE DE POLICE.

PERMISSION
DE TRAVESTISSEMENT.

Paris, le 9 Janvier 1861

NOUS, PRÉFET DE POLICE,

Vu l'ordonnance du 16 brumaire an IX (7 novembre 1800);

Vu le Certificat du Sr Denis, docteur en médecine demeurant rue Nve du Luxembourg

~~Vu en outre l'attestation du Commissaire de Police de la section d~~

AUTORISONS la Dle Bellanger, Marguerite demeurant Bart des Capucines no 39 à s'habiller en homme pour raison de santé ——— sans qu'elle puisse, sous ce travestissement, paraître *aux Spectacles, Bals et autres lieux de réunion ouverts au public.*

La présente autorisation n'est valable que pour *six* mois, à compter de ce jour.

PRÉFECTURE DE POLICE CABINET

Pour le Préfet de Police,
et par son ordre,
LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL,
G. Lacy

LE CHEF DU 2e BUREAU
Cabinet
~~DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL~~

La pauvre Fontanges disparut ; son départ fut expliqué par un voyage en Italie ; en réalité, elle était cachée soigneusement dans un quartier perdu. On l'oubliait d'ailleurs ; elle ne revit plus qu'à de rares intervalles son Roi-Soleil ; « Margot », elle, ne le quittait plus, soit à Biarritz, soit à Compiègne, soit à Paris, dans ce petit hôtel de la rue des Vignes, 27, où les plus graves comme les plus frivoles personnages, ministres et sénateurs, écuyers et chambellans, diplomates et ténors, hommes d'épée et bouffons, apportant à l'envi

Leur bassesse avachie en imbécillité,

ramassaient, comme perles en foire, les croix, les places et les largesses que la dame du lieu, bonne fille au demeurant, obtenait avec une incroyable facilité de « son cher seigneur ».

La maîtresse délaissée accoucha le 24 février, à dix heures et demie du soir, en présence d'une femme de service et du docteur C..., non moins célèbre par son talent que par la confiance dont il jouissait en haut lieu. Porté rue des Vignes, 27, l'enfant fut présenté le 26 à la mairie du VIIIe arrondissement, rue d'Anjou-Saint-Honoré, ainsi que le constate l'acte de naissance :

« PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

« *Extrait du registre des actes de naissance du huitième arrondissement de Paris, année* 1864.

« Du vingt-six février mil huit cent soixante-quatre, à dix heures du matin :

« Acte de naissance de Charles-Jules-Auguste-François-Marie, présenté et reconnu du sexe masculin, né à Paris, rue des Vignes, 27, le vingt-quatre du courant, à dix heures et demie du soir, fils de père et mère inconnus, le déclarant ayant affirmé, sur interpellation à lui faite, ignorer les noms et le domicile de cette dernière.

« Déclaration faite devant nous, adjoint au maire du huitième arrondissement de Paris, délégué, officier de l'état civil, par Claude-Marie-Charles Frémy, docteur en médecine, chevalier de la Légion-d'Honneur, âgé de quarante-cinq ans, demeurant rue du Centre, 17, et de Victor-Jean-François Maugnier, caissier, âgé de vingt-neuf ans, demeurant rue Richepance, 8, lesquels et le déclarant ont signé avec nous après lecture faite.

« Signé : Ch. Frémy, Ch. Giraud, J. Maugnier, A. Grouvelle. »

Il résulterait de cet acte, que l'enfant serait né rue des Vignes, 27, chez Mlle Bellanger, et que le docteur Frémy aurait, comme opérateur ou comme témoin, assisté à l'accouchement. Soit; mais alors, observe M. Louis Beau, pourquoi le docteur Frémy, après avoir dit que l'enfant était né rue des Vignes, 27,

Fig. 203. — Marguerite Bellanger.

déclare-t-il que le domicile « de cette dernière » « la mère » lui est inconnu? Et si c'est Mlle Bellanger qui est accouchée chez elle, comment ne la connaît-il pas? Est-ce donc que la vraie mère avait été transportée au domicile de la mère substituée? C'est la seule explication, d'ailleurs peu satisfaisante, que l'on pourrait donner à cette phrase : « le déclarant ayant affirmé ignorer le nom et le domicile de cette dernière ».

Un incident ridicule achève de démontrer que Mlle Bellanger n'a jamais mis au monde l'enfant dénommé à l'acte ci-dessus. On sut, en effet, qu'un médecin de la rue des Champs-Élysées avait été, dans la nuit du 25 février 1864, éveillé à grand bruit par une femme affolée de douleur, qui était accourue chez lui en peignoir léger et la tête nue ; elle apportait... son chien qui venait d'avaler une arête. C'était Mlle Bellanger parfaitement connue du docteur ; or si « Margot » eût accouchée la veille, elle ne serait certes pas accourue ainsi, quelque passion qu'elle eût pour son chien.

L'Empereur s'attachait de plus en plus à Marguerite ; ce fut vers cette époque, sans doute, que, sûre de son pouvoir, la demoiselle se fit fabriquer un blason où l'on voyait une abeille butinant une marguerite. L'abeille était fidèle, la marguerite se laissait complaisamment effeuiller ; l'Impératrice fermait les yeux. Une ancienne maîtresse survint.

Cette *Montespan dégommée*, comme on l'appelait dans la langue du lieu, était une femme redoutable, âpre au gain, langue infernale, dépensière comme dix, et à qui l'Empereur payait annuellement pour cent mille francs de dettes. Un jour, elle apprend de son couturier et de son carrossier en même temps, que deux notes présentées à la caisse des Tuileries n'avaient pas été soldées comme d'habitude. Ancienne amie du mari, elle était restée celle de la femme et savait bien que, si cette dernière tolérait, par nécessité, les maîtresses, elle ne s'accommoderait pas d'un bâtard ; sachant qu'un enfant était né à Mlle Bellanger, elle tombe d'un bond chez l'Impératrice à qui le pot aux roses, enfant compris, fut révélé de la belle manière : « L'Empereur est continuellement chez cette créature, il n'en sort pas, il en est fou, et il a d'elle un beau petit garçon qu'il adore. Que Votre Majesté prenne garde ; on ne sait pas jusqu'où cette passion pourrait aller, etc., etc. »

Le même jour, scène conjugale affreuse aux Tuileries : reproches sanglants, larmes, clameurs, menace de quitter la France et d'emmener le Prince impérial ; bref une répétition de ce qui s'était passé en 1860, à Saint-Cloud, quand l'Impératrice, après avoir souffleté M. Bacciochi qui lui barrait, et pour cause, la porte de la chambre à coucher de l'Empereur, avait fait un voyage en Écosse.

L'Empereur, abasourdi, mit d'abord en avant M. le curé D..., confesseur de la femme irritée ; les exhortations de cet excellent homme ne firent qu'exaspérer l'Impératrice ; elle ne voulut entendre à rien, rompit toutes relations, même officielles, et laissa échapper, un jour, cette phrase de mère et d'Espagnole : « C'est

pour mon fils que je me sens outragée ; comme femme, il y a longtemps que je n'ai plus rien de commun avec un homme qui a fait passer un torrent de fange dans mon lit ».

M. Rouher, M. Fleury, la plupart des familiers essayèrent d'intervenir à tour de rôle. Rien n'y fit. Quant à « Margot », on l'avait priée d'aller passer quelques semaines dans sa famille à Villebernier, en Maine-et-Loire.

C'est alors qu'apparut M. Devienne, sénateur. Quand il fut mandé au château, il y avait deux jours que l'Empereur et l'Impératrice ne s'adressaient plus la parole et ne se rencontraient pas, même chez leur fils.

Instruit de la substitution de maternité que nous avons racontée plus haut, M. le sénateur Devienne partit pour Maine-et-Loire. Il avait l'honorable mission de rapporter un aveu écrit, par lequel Mlle Bellanger confesserait que cet enfant, déclaré le 26 février 1864, était né d'elle et à terme, non pas neuf mois après le commencement de ses relations avec l'Empereur, mais bien sept, et que par conséquent S. M. n'en pouvait être le père ; cette pièce, assurément, n'était pas destinée à l'édification personnelle de l'Empereur ; mais, la liaison étant admise, elle suffisait à calmer l'Impératrice. M. Devienne racontait lui-même qu'arrivé dans la journée au village de Villebernier, et s'étant rendu, au débotté, dans la ferme où « Margot » abritait momentanément son importance, il la trouva en capeline grossière, sabots et jupons courts, charmante ainsi, attablée avec ses bonnes gens de parents, autour d'une soupe aux choux flanquée de pichet de cidre. Elle s'excusa de recevoir M. le sénateur en pareil lieu, le pria de retourner à Saumur où elle irait le rejoindre le soir même, le conduisit avec force révérence jusqu'à sa voiture, dont elle ouvrit elle-même la portière et s'inclinant avec respect : « Bon voyage, Monsieur le président, et à ce soir, à vos ordres. » Puis voyant que personne ne pouvait l'entendre, avec son sourire le plus explicite, elle ajouta : « Et tu sais mon vieux, que tu vas me payer à souper ? »

M. Devienne, on peut s'en convaincre en lisant plus loin les deux lettres qu'il dicta à Marguerite Bellanger, justifia sa réputation de finesse et d'habileté ; Harlay et Molé se fussent peut-être refusé à ce rôle, mais Sbrigani n'eût pas mieux fait. Au bout de deux jours, cet ambassadeur, vraiment extraordinaire, revenait à Paris, courait chez l'Empereur et lui annonçait que le premier courrier apporterait la bonne nouvelle.

La bonne nouvelle, ce sont les deux lettres publiées dans les *Papiers et Correspondances de la famille impériale* (1).

La premiere est adressée à M. Devienne :

« Monsieur,

« Vous m'avez demandé compte de mes relations avec l'Empereur, et, quoi qu'il m'en coûte, je veux vous dire toute la vérité. Il est terrible d'avouer que je l'ai trompé, moi qui lui dois tout, mais il a tant fait pour moi qne je veux tout vous dire : je ne suis pas accouchée à sept mois, mais bien à neuf. Dites-lui bien que je lui en demande pardon.

« J'ai, Monsieur, votre parole d'honneur que vous garderez cette lettre.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

« M. Bellanger. »

La seconde était pour l'Empereur :

« Cher Seigneur,

« Je ne vous ai pas écrit depuis mon départ, craignant de vous contrarier; mais après la visite de M. Devienne, je crois devoir le faire, d'abord pour vous prier de ne pas me mépriser, car sans votre estime, je ne sais ce que je deviendrais ; ensuite pour vous demander pardon. J'ai été coupable, c'est vrai ; mais je vous assure que j'étais dans le doute. Dites-moi, cher Seigneur, s'il est un moyen de racheter ma faute, et je ne reculerai devant rien ; si toute ma vie de dévouement peut me rendre votre estime, la mienne vous appartient, et il n'est pas un sacrifice que vous me demandiez que je ne sois prête à accomplir. S'il faut, pour votre repos, que je m'exile et passe à l'étranger, dites un seul mot et je pars. Mon cœur est si pénétré de reconnaissance pour tout le bien que vous m'avez fait, que souffrir pour vous serait encore du bonheur. Aussi la seule chose dont à tout prix je ne veux pas que vous doutiez, c'est de la sincérité et de la profondeur de mon amour pour vous. Aussi, je vous en supplie, répondez-moi quelques lignes pour me dire que vous me pardonnez. Mon adresse est : Mme Bellanger, rue de Launay, commune de Villebernier, près Saumur. En attendant votre réponse, cher Seigneur, recevez les adieux de votre toute dévouée, mais bien malheureuse,

« Marguerite. »

(1) On les trouva dans une enveloppe cachetée au chiffre N couronné et avec cette note, de la main de Napoléon : *Lettres à garder.*

Les deux lettres arrivèrent antidatées de Saumur. L'Empereur, aussitôt, fit demander une entrevue à l'Impératrice qu'avait déjà renseignée M. Devienne ; elle fut aisément persuadée que l'enfaut de la courtisane n'était pas le frère de son fils. L'époux, d'ailleurs, s'humilia, avoua tout, sa faiblesse, ses regrets, sa douleur d'avoir été pris pour dupe. Cette pauvre Impératrice finit par plaindre son mari : « Tu as toujours été trop bon, et voilà comme on te trompe ! Au moins que cela te serve de leçon ! »

La première présidence de la Cour de cassation récompensa M. Devienne ; quelques croix d'officiers et de commandeurs, deux recettes et une préfecture dédommagèrent avec profit ceux qu'il avait fallu sacrifier au premier ressentiment de l'Impératrice.

« Margot » à qui sa fausse maternité avait déjà rapporté un million, gagna à la fabrication de ses deux lettres un beau château acheté au nom du jeune Charles-Jules-Auguste-François-Marie, pour la somme de 700,000 francs. Et à l'enregistrement, on n'en déclara que 400,000. L'Empereur trompait le fisc ! (1).

(1) Le petit roman que nous venons de raconter d'après la version de M. Louis Beau, nous paraît pêcher par la base. Ce narrateur appuie ses appréciations sur les irrégularités qui auraient eu lieu lors de la confection de l'acte de l'état civil de l'enfant, or Mlle Bellanger a fort bien pu accoucher pour son compte, dans sa propre demeure et exiger que la déclaration de naissance fût faite sous la rubrique père, mère et domicile inconnus. Nous pensons donc qu'il n'y a eu ni substitution d'enfant, ni grossesse ni accouchement simulés ; le père de l'enfant pouvait être l'Empereur, quoi qu'en dise la lettre que Marguerite a écrite, sous la dictée de M. Devienne, pour calmer les nerfs de l'Impératrice et aussi pour rendre impossible l'adoption de ce bâtard. Si cet aveu d'infidélité avait été cru sincère, il est peu probable que l'Empereur eût été assez simple pour récompenser la coupable aussi généreusement.

APPENDICE

NAISSANCE DE QUELQUES PERSONNAGES CÉLÈBRES

La papesse Jeanne. — Une femme a-t-elle réellement dirigé la barque de Pierre ? Autrement dit, devons-nous, dans la chronologie pontificale, entre Léon IV, mort en 855, et Benoît III, intercaler la fameuse papesse Jeanne ? Remarquons qu'un auteur du siècle, le diacre Anastase, ne mentionne pas, dans son *Histoire des souverains pontifes*, cette audacieuse, qui n'aurait pas rougi de jeter, par-dessus les moulins de Rome, « le bonnet aux trois couronnes ». Anastase a-t-il passé sous silence un épisode jugé scandaleux, attentatoire à la dignité du St-Siège ? C'est possible, mais, contre l'authenticité de l'histoire, on pourra toujours objecter que le premier texte où il en est question, la *Chronique* de Sigebert de Gembloux, est du XIe siècle seulement. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons négliger l'accouchement de la papesse, non plus que certaine coutume, dont l'intronisation d'une femme sur la chaire de St-Pierre aurait été l'origine.

La version la plus généralement admise est celle que Jean Bouchet rapporte dans ses *Annales d'Aquitaine* : « Après ce Pape Léon, qui tint la chaire saint Pierre huit ans, fut installée en la papalité, une femme d'Angleterre, qu'on pensoit être homme et fut nommé Jehan. Elle étoit native de Magonce, et comme elle êut l'aage de douze ans, print le vestement et accoustrement d'un enfant masle, et s'en alla étudier à Athènes, où elle profita grandement : puis s'en alla à Rome ondict habit, où elle fut si bien estimée, que les cardinaux, cuidans que ce fut un homme, l'élevèrent en Pape : et tint le siège treze mois ou environ. Et le mois trezieme, elle étant enceincte du faict d'un sien valet de chambre secret, ainsi qu'elle alloit à l'Eglise sainct Jehan de Latran, entre le Théâtre de Collosse (1) et l'Eglise sainct Clément, fut pressée de

(1) Amphithéâtre de Domitien appelé improprement Colisée, à cause du colosse de Néron.

la douleur naturelle des femmes grosses, et en enfantant, trépassa » (1) (fig. 204). L'enfant, qui était un garçon, eut aussi le sort

Fig. 204. — Accouchement de la papesse, d'après une vignette du XVe siècle.

de sa mère et mourut aussitôt. Une autre version veut que la papesse ait survécu à sa mésaventure et fini ses jours dans un cachot.

Jean Crespin, dans son *État de l'Église*, donne aussi des détails circonstanciés sur l'accouchement de la papesse, et dit que, pour empêcher le retour d'un pareil scandale, les cardinaux « ordonnèrent qu'un diacre manieroit les parties honteuses de celui qui seroit eslu pape, par dedans une chaise percée (fig. 205), afin qu'on seust s'il est masle ou non » (2).

Dans son *Champion des Dames*, Martin Franc, secrétaire de l'anti-pape Félix V, vers le milieu du XVe siècle, rappelle l'usage de la chaise probatoire :

(1) Florimond de Remond raconte, dans son *Anti-papesse*, qu'un des cardinaux de Jeanne fit sur elle ce vers tantologique :

Papa pater patrum papissa peperit partum.

(2) Cf. Rabelais, *Pantagruel*, IV, 48 : « *Car il ha c... le père sainct ; nous le trouvons par nos belles Décrétales aultrement ne serait-il pape* ».

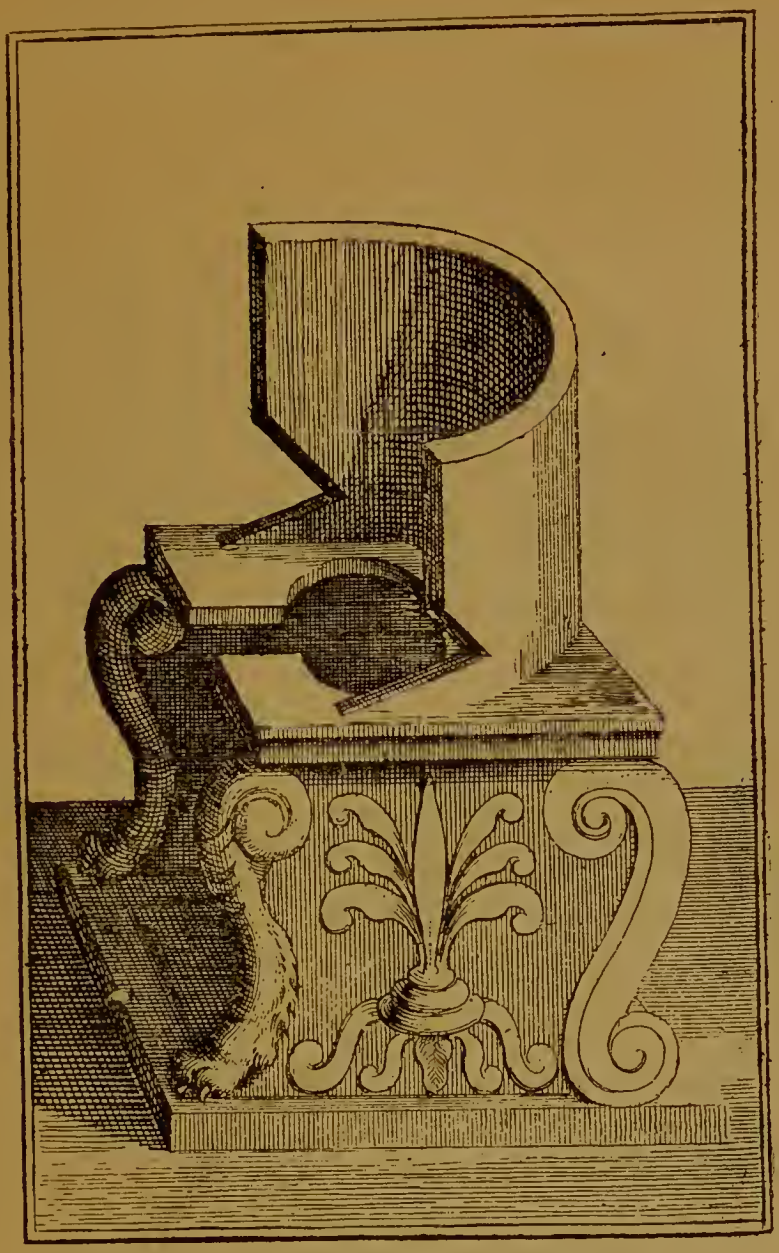

Fig. 205. — Chaise probatoire, d'après Spanheim, 1736.

Tu sçais qu'elle sceut tant des lettres
Que pour son sens on la crea
Papesse et prestresse des prestres,
O comme bien estudia !
O grande louange si a !
Femme se dissimula homme
Et sa nature renia
Pour devenir pape de Rome.

O benoist Dieu comme osa femme
Vestir chasuble et chanter messe !
O femme oultrageuse et infame !
Comment eust elle la hardiesse
De se faire pape et papesse ?
Comment endura Dieu comment
Que femme ribaulde et prestresse
Eust l'Eglise en gouvernement ?

O vengeance bien advisée !
La sainte papesse enfanta
Noncques plus la p..... rusée
A l'autel sainct Pierre chanta.

Entre le moustier saint Clément
Et le Colisée chacun vit
Le féminin enfantement.
Si fut tantost faict un édict
Que jamais pape ne se fist
Tant eut il de science au nas,
S'il ne montroit le doy petit
Enharnaché de son harnas.

Le théâtre révolutionnaire était peu respectueux des choses saintes ; en 1793, un certain Fauconpret mit à la scène l'effrontée paillarde contre qui s'indigne le bon Martin Franc ; la chaise percée était un joli prétexte à Vaudeville ; aussi, quand dans un couplet final on vient annoncer aux cardinaux :

Que le Saint-Père
Venait de faire
Un gros garçon

Ils chantent en chœur :

En pareille occasion,
Nous penserons, j'espère,
Qu'il faut que le Saint-Père,
Avant son élection,
Donne une preuve claire
Qu'il ne lui manque rien
Pour faire (*ter*) un homme de bien.

On a diversement représenté la scène où la papesse laissa échapper, aux yeux de Rome et de l'univers, un héritier inattendu de la tiare : les écrivains étant peu d'accord, il serait étonnant que les

artistes aient pu l'être. Une naïve miniature du XVe siècle fait accoucher Jeanne debout, à la tête d'une procession (fig. 206) ; d'autres gravures, par exemple celle que nous empruntons à l'étude de Spanheim sur la papesse (fig. 207), la représentent affaissée sur

Fig. 206. — La papesse Jeanne, d'après une miniature du XVe siècle. (Mss. n° 6878. A. F. Bibl. nat. de Paris.)

le sol après être descendue de cheval ; d'autres placent à ses côtés une mule et attribuent son accouchement prématuré aux secousses de cet animal, porteur cependant assez doux : tradition que suit une chanson moderne composée sur l'air de la *Ronde du capucin :*

Le pape sur sa mule,
Bannière au vent,
Allait devant
Une foule crédule,
Lorsque le mal d'enfant
La prend.

La mule qu'effarouche
Le mouvement,
En ce moment
Rue, et le pape accouche
D'un petit papillon
Félon.

Naissance de Raphaël. — L'imagination populaire s'est toujours plu à trouver, dans la naissance des hommes fameux, des

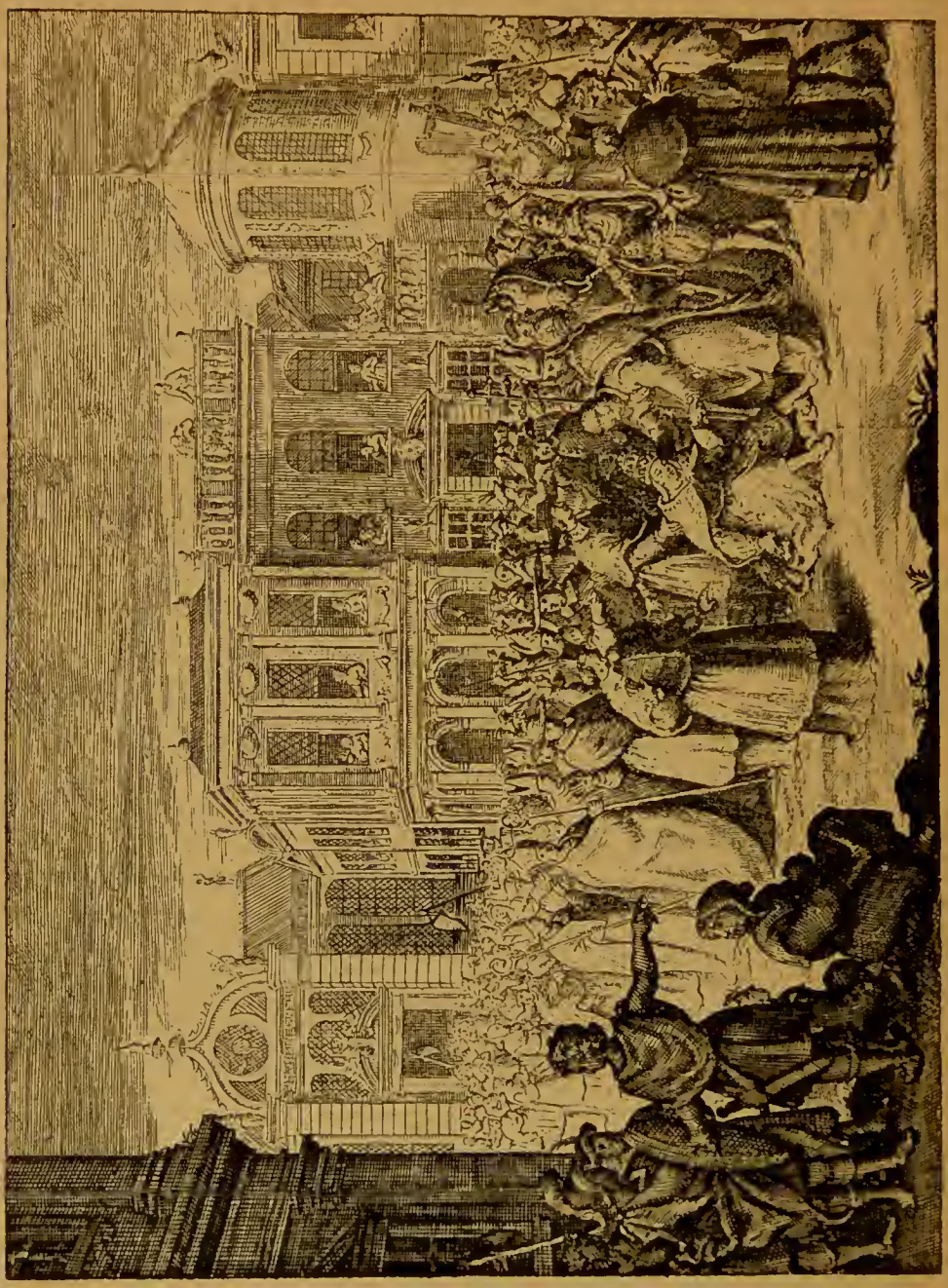

Fig. 207. — Accouchement de la papesse, d'après Spanheim.

circonstances annonçant le caractère de leur génie. Ainsi, on raconte que Gengis-Khan, en naissant, apporta du sein maternel un caillot de sang dans sa main et on vit là le présage de ses victoires.

D'autre part, on a dit que le peintre des vierges, Raphaël Sanzio, né à Urbain en 1483, le jour du vendredi saint, fut, avant même sa naissance, marqué d'un sceau de prédilection par le ciel ; sa mère,

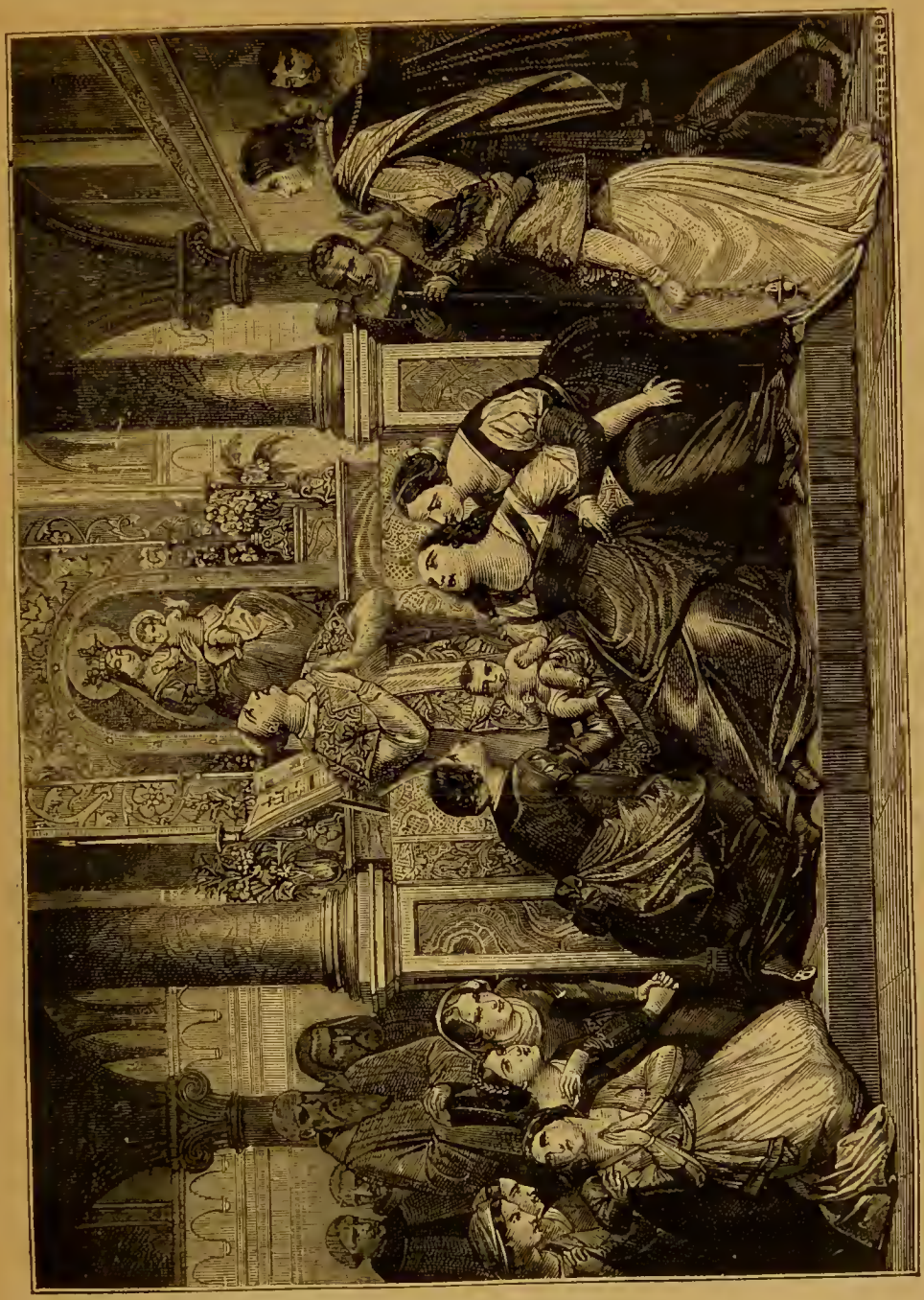

Fig. 208. — Naissance de Raphaël Sanzio. Tableau de A. Deveria.

durant sa grossesse, fut visitée par des rêves extatiques pendant lesquels la Vierge lui apparaissait prenant son enfant sous sa protection et le couvrant de fleurs de sa blanche couronne. Un

jour qu'elle assistait, suivant sa coutume, aux offices sacrés dans la chapelle Notre-Dame d'Urbain, elle fut saisie des douleurs de l'enfantement et mit un fils au monde, sur les marches mêmes de l'autel de Marie (fig. 208). Transportée chez elle avec son nouveau-né, elle voulut qu'il fût baptisé sur-le-champ et qu'on donnât le nom d'un ange, à celui qui devait un jour si dignement honorer sa divine protectrice par ses œuvres inimitables.

Sur la naissance de quelques autres célébrités. — La littérature et la science auraient-elles, comme le vinaigre, une vertu conservante ? Nous avons déjà cité certains avortons, comme Fortunio Liceti, Marmontel, le maréchal de Richelieu, écrivain *in partibus* mais académicien, qui semblèrent se moquer de la mort. Pendant ses cinq premières années, on désespéra de Jacques-Auguste de Thou, le célèbre historien, et de Thou ne mourut qu'à 64 ans. Newton vint au monde si petit et si faible qu'on doutait qu'il put vivre, et il avait, devant lui, 85 ans d'existence. Fontenelle, mort centenaire, était si frêle, à sa naissance, qu'on n'osait le sortir. Jean-Jacques Rousseau dit quelque part : « Je vins au monde infirme et malade ; » sa santé ne fut d'ailleurs jamais excellente : mais peut-être en faut-il accuser certaines habitudes dont il ne se défit jamais. Mme de Genlis fut laissée pour morte à sa naissance ; elle ressuscita et fut un intrépide bas-bleu. Celui qui devait être le roi de la tribune, Mirabeau, vint au monde avec un pied tordu et la langue enchaînée.

Arrivons maintenant aux deux écrivains qui dominent, l'un le dix-huitième siècle, l'autre le dix-neuvième : Voltaire et Victor-Hugo, tous deux nés débiles, morts tous deux à l'âge des patriarches.

Suivant une tradition, constatée en 1826 par M. Clogenson et que Condorcet avait déjà recueillie dans sa *Vie de Voltaire*, Mme Arouet, étant allée faire une promenade aux bois de Verrières, revenait le soir à Paris, lorsque traversant le village de Châtenay, elle se sentit prise des douleurs de l'enfantement. Obligée de s'arrêter chez un sieur Marchand, attaché à la maison du prince de Condé, elle y accoucha prématurement d'un fils.

L'extrême faiblesse du nouveau-né, empêcha de le transporter à l'église ; on se contenta de l'ondoyer dans la maison paternelle, où on le garda pendant neuf mois, entre la vie et la mort. Dix fois pour une, il aurait dû mourir : à peine était-il né, qu'on le laisse pour mort sur un fauteuil ; son grand-père arrive, ne voit pas le

paquet et s'assied dessus ; l'enfant produit le bruit d'un soufflet qu'on écrase. On parvint cependant à le ranimer. D'ailleurs régulièrement chaque matin, la nourrice venait annoncer que l'enfant était à l'agonie. Enfin, le 22 novembre, on se décida à le présenter aux fonts baptismaux de Saint-André-des-Arcs ; mais pour dissimuler ce long retard, on indiqua une fausse date de naissance. Ainsi s'explique que des auteurs aient fixé au 20 ou 21 novembre la date à laquelle naquit Voltaire : « Je suis entré, dit-il lui-même, dans ma 72e année, en dépit de mes estampes qui, par un mensonge imprimé, me font naître le 20 de novembre, quand je suis né le 20 de février ».

Dans la presque autobiographie qui a pour titre : *Victor Hugo, raconté par un témoin de sa vie*, nous trouvons quelques détails sur la naissance du poète.

Il vint au monde le 26 février 1802, à Besançon, place St-Quentin, dans une maison connue aujourd'hui sous le nom de maison Barette. Le père, ayant déjà deux garçons, désirait une fille : « On attendait Victorine, ce fut Victor qui vint. Mais à le voir, on eût dit qu'il savait que ce n'était pas lui qu'on attendait ; il semblait hésiter à venir ; il n'avait rien de la belle mine de ses frères ; il était si petit, si délicat et si chétif que l'accoucheur déclara qu'il ne vivrait pas. J'ai entendu plusieurs fois sa mère raconter sa venue au monde. Elle disait qu'il n'était pas plus long qu'un couteau. Lorsqu'on l'eût emmailloté, on le mit dans un fauteuil, où il tenait si peu de place qu'on eût pu en mettre une douzaine comme lui. On appela ses frères pour le voir ; il était si laid, disait la mère, et ressemblait si peu à un être humain, que le gros Eugène, qui n'avait que dix-huit mois et qui parlait à peine, s'écria en l'apercevant : « Oh ! la bebête ! »

« Tout moribond qu'était l'enfant, on le porta à la mairie. Les registres de la première section de Besançon constatent la présentation d'un garçon, né à dix heures et demie du soir, septidi ventôse an X de la République (26 février 1802), sous le nom et les prénoms de Victor-Marie Hugo.

« Le moribond ne mourut pas. Il a dit lui-même « quel lait pur, que de soins, que de vœux, que d'amour » le firent « deux fois l'enfant de sa mèrre obstinée ». Quand il vit qu'on ne lui en voulait pas de ne pas être Victorine et qu'au lieu de le renvoyer on le retenait énergiquement, il se décida à vivre. Et six semaines après la prophétie de l'accoucheur, il faisait bravement le pénible voyage de Besançon à Marseille. »

Cet enfant débile qui devait mourir octogénaire parle ainsi de sa faiblesse native dans les *Feuilles d'automne :*

Un enfant sans couleur, sans regard et sans voix,
Si débile, qu'il fût, ainsi qu'une chimère,
Abandonné de tous, excepté de sa mère,
Et qui son cou ployé comme un frêle roseau
Fit faire en même temps sa bière et son berceau.
Cet enfant que la vie effaçait de son livre,
Et qui n'avait pas même un lendemain à vivre,
C'est moi. »

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

AVANT-PROPOS VII

CHAPITRE PREMIER. — Cérémonies, réjouissances et particularités curieuses observées a la naissance des monarques dans l'antiquité 1

CHAPITRE II. — Moyen age et temps modernes. 12

I. — *Cours étrangères*. 12

II. — *Cour de France*. 54

APPENDICE. — Naissance de quelques personnages célèbres 401

TABLE ALPHABÉTIQUE

A

Agaristé, 3.
Agrippa, 7.
Alexandre, 4.
Albinus, 11.
Allemagne, 23.
Alphonse XIII, 43.
Amélie, 43.
Andromaque, 46.
Angleterre, 12.
Anne d'Autriche, 54, 171.
Anne de Bavière, 54, 198.
Anne de Boleyn, 12.
Anne de Bretagne, 99.
Antoine de Médicis, 28.
Antoninus Diadumenus, 8.
Antoninus Geminus, 10.
Astyanax, 46.
Auguste, 46.
Autriche, 45.

B

Baudelocque, 237.
Beaudoin IV, 26.
Bellanger, 391.
Belle Fosseuse, 117.
Berthe, 92.
Bianco Capello, 28.
Blanche, 46, 93.
Bonaparte, 360.
Brunehaut, 81.

C

Caligula, 8, 10.
Cambyse, 3.
Catherine de Bourbon, 108.
Catherine de Médicis, 100.
César, 5, 6.
Cesonia Celsa, 8.
Charles VIII, 98.
Charles IX, 106.
Charles X, 222.
Charles-Quint, 28.
Charlotte-Elisabeth de Bavière, 46.
Charlotte-de Galles, 19.
Chevalier de Saint-Georges, 14.
Christine de France, 161.
Christine Marie, 40.
Cicéron, 5.
Claude de France, 99.
Clément, 193, 200.
Clodion, 82.
Commode, 10.
Comte de Luc, 221.
Comte de Paris, 360.
Comte de Toulouse, 195.
Comte de Vermandois, 186.
Comtesse d'Eu, 50.
Comtesse de Lalaing, 46.
Connétable de Montmorency, 122.
Constance, 25.
Corvisart, 362.
Croquemouche, 1.
Cyrus, 1.

D

Daliboust, 120.
Danemark, 46.
Daquin, 196.
Deneux, 236.
Depaul, 50.
Du Barry, 225.
Dubois, Antoine, 349.
Dubois, Paul, 382.
Duc d'Alban, 3.
Duc d'Angoulême, 225.
Duc d'Anjou, 76, 78, 218.
Duc de Berry, 76.
Duc de Bordeaux, 56, 66, 73, 281.
Duc de Bourgogne, 59, 82, 83, 198.

Duc de Chartres, 77.
Duc de Normandie, 236.
Duc d'Orléans, 163.
Duc de Valois, 196.
Duchesse de Berry, 56, 236, 346.
Duchesse de Berry, fille du régent, 212.
Duchesse de Bragance, 44.
Duchesse d'Orléans, 214.
Duchesse de Parme, 26.
Dumoulin, 214.

E

Édouard VI, 12.
Egine, 2.
Elisabeth d'Autriche, 105.
Elisabeth de France, 157.
Elisabeth de Valois, 31.
Espagne, 28.
Eugénie, 381.
Eulalie, 43.
Eusébie, 8.

F

Fabius, 5.
Fadilla, 10.
Faustina, 10.
Faustine, 5, 8, 9.
Fernel, 100.
Flaccilla, 10.
Fontanges, 195.
Fontenelle, 408.
Fouquet, 60.
France, 54.
François II, 102.

G

Gabrielle d'Estrées, 118.
Garcias, 28.
Gaston de France, 165.
Genlis (Mme de), 408.
Georges V, 23.
Grand Dauphin, 56, 58, 75.
Grande Demoiselle, 169.
Gros-Thomas, 64.
Guillaume d'Auvergne, 94.
Guillaume II, 23.

H

Hector, 46.
Hécube, 46.
Hélène, 8.
Henri II, 102.
Henri III, 108.
Henri IV, 110.
Henriette d'Entragues, 122.
Henriette de France, 13, 166.
Hérouard, 171.
Honorius, 46.
Hortense, 373.
Hugo, 408.

I

Ildegonde, 82.
Isabeau de Bavière, 14.
Italie, 24.

J

Jacques Ier, 12.
Jacques III, 14.
Jeanne d'Albret, 110.
Jeanne la Folle, 28.
Jeanne Seymour, 12.
Joseph Ier, 184.
Joséphine, 364.
Jules César, 5, 6.
Julie, 7.

L

Larivière, 120, 245.
La Vallière, 186.
Leczinska, 215.
Livie, 7.
Lætitia Ramolino, 363.
Louis XIII, 76, 122.
Louis XIV, 56, 57, 77, 128, 156, 171.
Louis XVI, 224, 227.
Louis-Philippe, 226.
Louise de Lorraine, 108.
Louise-Marie d'Artois, 56.
Loyse Bourgeois, 127.
Lucilla, 10.

M

Madame Marie-Élisabeth de France, 106.
Madame Victoire, 219.
Mademoiselle d'Artois, 250.
Maintenon, 196.
Mandane, 3.
Manlius, 6.
Marc-Aurèle, 5, 9.
Marcus Dentatus, 182.
Marguerite d'Egmont, 109.
Marguerite de Provence, 94. 96.
Marguerite de Valois, 117, 122.

Maria Stella Pétronilla, 226.
Marie-Antoinette, 66, 224, 227.
Marie d'Angleterre, 98.
Marie de Clèves, 108.
Marie-Elisabeth, 77.
Marie de Gonzague, 23.
Marie de Luxembourg, 96.
Marie de Médicis, 26, 77, 122, 127.
Marie de Modène, 14.
Marie Leczinska, 77.
Marie Stuart, 13, 106.
Marie-Thérèse de Hongrie, 45, 54, 110.
Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, 183, 185, 198.
Marie-Thérèse-Charlotte, 66.
Marie-Zéphirine de France, 224.
Marion de Lorme, 7.
Mazarin, 182.
Médailles commémoratives, 75.
Ménière, 348.
Mérovée, 81.
Mérovingiens, 80.
Michelle de France, 75, 97.
Milena Petrovna Voucotitchova, 47.
Mirabeau, 182, 408.
Monsieur, frère de Louis XIV, 77.
Montenegro, 47.
Montespan, 190.
Morny, 380.

N

Napoléon Ier, 360.
Napoléon III, 374, 379.
Néron, 5, 7, 8, 10.
Newton, 408.
Nicolas, 48.

O

Olympias, 4.
Ozanne, 83.

P

Papesse Jeanne, 401.
Paul-Émile, 5.
Pénélope, 46.
Périclès, 3.
Persina, 3.
Pertinax, 6.
Philippe, duc d'Orléans, 46.
Pologne, 23.
Portugal, 43.
Prince Albert, 22.
Prince des Asturies, 40.
Prince impérial, 56, 73, 386.

R

Rabelais, 1.
Raphaël, 406.
Regnier, 72.
Remus, 1.
Richard VI, 182.
Robert le Diable, 182.
Roi de Rome, 56, 72.
Romulus, 1.
Roquetaillade, 1.
Rousseau, Jean-Jacques, 408.

S

Saint Louis, 46, 92.
Scipion l'Africain, 6.
Sobieski, 24.

T

Télémaque, 46.
Théodose, 46.
Thierry II, 81.
Thomine Boudeville, 99.
Thomiste, 46.
Thou, 408.
Tibère, 7.
Tristan, 96.

U

Urraque, 28.

V

Val-de-Grâce, 175.
Valeria, 182.
Valois, 96.
Verhuell, 379.
Vermont, 228.
Verus César, 10.
Victoria, 22.
Vintimille, 221.
Vipsanius, 7.
Vitellius, 5.
Voltaire, 408.
Vopiscus, 7.

IMPRIMERIE LEMALE ET Cie, HAVRE